



HAL
open science

L'urbaniste et ses métiers, délimitation d'un champ, légitimité des pratiques

Karell Knobloch

► **To cite this version:**

Karell Knobloch. L'urbaniste et ses métiers, délimitation d'un champ, légitimité des pratiques. Sociologie. Université Paul Cézanne - Aix-Marseille III, 2009. Français. NNT : . tel-00463808

HAL Id: tel-00463808

<https://theses.hal.science/tel-00463808>

Submitted on 15 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PAUL CÉZANNE AIX-MARSEILLE III
Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional
École doctorale « Espaces, Cultures, Sociétés »

T H E S E

pour obtenir le grade de
DOCTEUR

Discipline : Aménagement de l'espace, urbanisme

présentée et soutenue publiquement
par

Karell KNOBLOCH
le 5 Décembre 2009

L'URBANISTE ET SES METIERS **DELIMITATION D'UN CHAMP, LEGITIMITE DES PRATIQUES**

Directeur de thèse : M. Daniel PINSON, Professeur des Universités,
Directeur de Recherche, Université d'Aix-Marseille III

Laboratoire d'accueil : CIRTA
Centre interdisciplinaire de Recherche sur les Territoires et leur Aménagement
Avec le soutien du CEREQ et de la région PACA

JURY

- M. Florent CHAMPY, Chargé de recherche CNRS HDR, EHES
- M. Jean-Pierre FREY, Professeur, Institut d'Urbanisme de Paris XII, Val de Marne, Rapporteur
- M. Daniel PINSON, Professeur, Université Cézanne, Aix-Marseille III, Directeur de Recherche
- M. José ROSE, Professeur, Université de Provence, Aix-Marseille I
- Mme Marcelle STROOBANTS, Professeur, Université Libre de Bruxelles, Rapporteur
- M. Jean-Yves TOUSSAINT, Professeur, INSA Lyon

Remerciements

Vivement intéressée par l'urbain et les problématiques d'aménagement, j'ai voulu poursuivre mes études dans cette filière. J'ai rencontré à cette occasion Daniel Pinson qui m'a proposée, au regard de ma formation, de travailler sur un sujet transversal, le métier d'urbaniste. Cette approche a permis de me familiariser avec le champ de l'urbanisme et de construire une recherche avec mon petit bagage théorique et méthodologique. Le chemin de la thèse a connu diverses étapes et je remercie chaleureusement Daniel Pinson de m'avoir continuellement soutenue et encouragée, en m'apportant une confiance précieuse.

La constitution du projet de thèse m'a amenée à faire la connaissance de José Rose, alors détaché au CEREQ, avec qui nos relations de travail ont été riches et fructueuses. José Rose m'a aidée à mûrir des réflexions et des méthodes et je l'en remercie sincèrement.

La réalisation de cette thèse a bénéficié du soutien de plusieurs institutions que je tiens à remercier pour m'avoir donné de bonnes conditions de travail et une opportunité unique de faire aboutir un tel projet. Je remercie particulièrement l'IAR et son laboratoire de recherche le CIRTA pour leur accueil et les échanges que nous avons nourris au fil des années avec l'équipe pédagogique. J'adresse également d'amicales pensées à Alain Lebigot qui nous apporte de véritables appuis pour notre travail et qui a su créer une convivialité entre les doctorants. Le CEREQ a été un partenaire important de ma thèse, en acceptant d'être la structure associée pour le projet et en me facilitant l'accès à une riche documentation. Je tiens d'ailleurs à remercier les documentalistes qui m'ont conseillée dans ma recherche et toujours bien accueillie dans leur espace. Enfin, je veux remercier l'ADER, organisme de la région PACA qui m'a alloué une bourse d'étude de trois ans et m'a donc permis de réaliser cette thèse dans un cadre serein.

Le cœur de cette thèse repose sur la démarche de terrain, qui m'a amenée à rencontrer de nombreux professionnels. Ils sont les acteurs du champ que j'ai cherché à caractériser mais aussi les figures qui m'ont accueillie, accordée un temps important et qui ont accepté de se projeter dans leurs pratiques pour répondre à mes questions. La passion qu'elles ont exprimée pour leur métier à cette occasion ne m'a pas laissée indifférente et m'a communiquée une certaine force pour approfondir les analyses et chercher à rendre compte au mieux de leurs pratiques.

A ce titre, l'expérience participative à laquelle j'ai assisté en Allemagne a constitué également un temps fort de cette thèse. Je remercie fortement Ursula Paravicini et Roger Perrinjaquet qui m'ont aidée à préparer ce séjour et qui m'ont conseillée pour construire mon enquête sur ce terrain étranger. Je remercie également Dietrich W. Dreyse pour son accueil à Wiesbaden et pour l'ouverture qu'il m'a donnée lors de ces journées. Au cours des discussions et des différents échanges que j'ai eu avec d'autres universitaires (à Berlin et Hambourg), j'ai en effet mesuré l'importance des usages et de la question de l'image dans les réflexions à apporter sur l'organisation de la ville et l'examen des démarches professionnelles a confirmé la place de ces dimensions pour l'urbanisme.

J'aimerais aussi remercier les doctorants avec qui j'ai partagé ces années si particulières de formation ; l'avancement des uns et des autres a toujours été une source de motivation et nos échanges m'ont permis de rebondir dans la construction de mon propre travail.

La thèse a été une expérience captivante, où je me suis réellement trouvée formée par cet exercice. Si elle m'a demandée un travail conséquent, cela n'est rien au regard de la patience et de la compréhension qu'il a fallu à mes proches pour me soutenir sans relâche et être présents à mes côtés. Thomas, la thèse est terminée et nos projets communs se poursuivent.

Table des matières

Introduction	9
« Les métiers de l'urbaniste », les enjeux de la réflexion.....	10
Le discours des acteurs à l'origine des hypothèses	17
Axes de la réflexion : des pratiques aux professionnels, les métiers en question.....	25
Partie I. Emergence d'un champ : enjeux, cadres et acteurs de l'urbanisme	29
Chapitre I : D'un courant de pensée à l'institutionnalisation d'une problématique : l'urbanisme « contemporain ».....	37
1.1.1 Une visée théorique	38
1.1.1.1 Enjeux de l'aménagement et dualité professionnelle	39
1.1.1.2 Ildefonso Cerdá : aux origines de l'urbanisme.....	42
1.1.2 La technique comme approche du territoire	45
1.1.2.1 Le courant progressiste.....	46
1.1.2.2 Un urbanisme articulé à la technique	48
1.1.3 Aménager à la mesure de l'Homme	56
1.1.3.1 Le courant culturaliste	56
1.1.3.2 Repenser l'espace urbain	58
Chapitre II : Les professionnels et la pratique, ouverture et spécialisation.....	67
1.2.1 La pratique : quel domaine d'intervention ?.....	70
1.2.1.1 Une « tâche spécifique » : les origines	70
1.2.1.2 Les professionnels : diversification et spécialisation du domaine.....	75
1.2.1.3 Le processus de légitimation : de l'émergence du champ à son autonomie.....	79
1.2.2 La régulation publique.....	83
1.2.2.1 Une réglementation sur l'espace : la Loi Cornudet de 1919	85
1.2.2.2 De l'évolution des structures urbaines à la réflexion sur l'ensemble du territoire	89
1.2.2.3 Les limites de la planification : de la réglementation du territoire à la réglementation par enjeux	98
1.2.3 Cadre d'exercice et structuration professionnelle : une lecture difficile	106
1.2.3.1 L'organisation institutionnelle des urbanistes	106
1.2.3.2 La pratique au sein des organismes publics : un dialogue des disciplines et des méthodes	111
1.2.3.3 Le réseau : une forme particulière de pratique	115
Chapitre III : Les composantes de l'espace professionnel.	121
1.3.1 Les associations de professionnels et leur organisation : la question du statut	122
1.3.1.1 Les débuts de la structuration professionnelle.....	123
1.3.1.2 Panorama des associations de professionnels.....	124
1.3.1.3 Le statut : un élément de lecture du métier ?.....	129
1.3.2 Les enjeux de la formation	132
1.3.2.1 Un champ de recherches et de réflexion : les débuts de la formation en urbanisme	133
1.3.2.2 L'enseignement	138

1.3.2.3 Rôle de la formation dans la structuration professionnelle	149
Partie II. L'urbaniste : un professionnel aux multiples facettes	157
Chapitre I : Comment est-on urbaniste ? Détails sur la méthode d'enquête	165
2.1.1 Présentation	166
2.1.1.1 Les motifs de l'enquête	166
2.1.1.2 Les entretiens : une approche par les acteurs	170
2.1.2 Les urbanistes en situation, dynamique et sens des pratiques	174
2.1.2.1 Les conditions de l'observation.....	175
2.1.2.2 Les offres d'emploi comme miroir des représentations	180
2.1.3 Portrait d'une population.....	199
2.1.3.1 Présentation générale.....	200
2.1.3.2 Des profils multiples : la formation comme élément de définition des professionnels	203
2.1.3.3 Des secteurs d'activité hétérogènes : branches et pluri activité	208
2.1.3.4 La trajectoire professionnelle : durée des expériences et mobilités	210
Chapitre II : Une organisation triangulaire du travail	215
2.2.1 Définition de du champ d'intervention des urbanistes	218
2.2.1.1 Les classifications existantes.....	219
2.2.1.2 Des profils singuliers : grille de lecture des activités	222
2.2.1.3 La dynamique du champ: quelle articulation entre les différentes activités ?	235
2.2.2 Les compétences : une acquisition en mouvement	238
2.2.2.1 Quelle logique d'analyse ?	239
2.2.2.2 Les registres de compétences	243
2.2.2.3 Mise en perspective des activités et des compétences	248
2.2.3 La composition de profils : rôles et figure de l'urbaniste.....	254
2.2.3.1 Convergence des profils et figure de l'urbaniste.....	255
2.2.3.2 Les trajectoires individuelles.....	263
2.2.3.3 Les métiers de l'urbaniste : le rôle comme définition	270
Chapitre III : L'espace de travail : précisions sur l'objet	275
2.3.1 Les ressorts de la commande	277
2.3.1.1 Définition de la commande	278
2.3.1.2 Répondre : l'arbitrage entre politique, réglementaire et intérêt général.....	284
2.3.1.3 L'espace de la commande, aménagement et planification	289
2.3.2 Acteurs et processus de décision	293
2.3.2.1 Quelle chaîne d'intervention ?	294
2.3.2.2 Superposition de plusieurs milieux d'exercice et pratique des urbanistes	299
2.3.3 Les manifestations du projet.....	305
2.3.3.1 Plan d'urbanisme et concertation : Stadtumbau in Hessen	306
2.3.3.2 Entre requalification et aménagement : le site de la Sacristie à Avignon	315
Partie III. Constituer un groupe : place des professionnels, statut de l'urbanisme et identité	331
Chapitre I : L'organisation des urbanistes en question	337
3.1.1 Les acteurs et leurs structures dans d'autres contextes : mise en perspective.....	339
3.1.1.1 Géomètre, une profession historique.....	340

3.1.1.2 Les professionnels Allemands : quelle influence des contextes institutionnel et culturel ?	346
3.1.2 La professionnalisation en débat	353
3.1.2.1 La démarche de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes	355
3.1.2.2 Les critères de définition d'une forme professionnelle	362
3.1.2.3 Pratiques et acteurs : une dynamique	365
 Chapitre II - L'urbanisme : construction d'un champ, légitimation d'un mode de connaissance, identité	373
3.2.1 Quel statut pour le champ de l'urbanisme ?	375
3.2.1.1 La structure d'un champ : mise en relief des composants de l'urbanisme	376
3.2.2.2 Quelle approche de l'urbanisme ?	379
3.2.2 Un courant méthodologique	385
3.2.2.1 La construction de la science	385
3.2.2.2 Les manifestations de l'éthique	389
3.2.2.3 Un courant méthodologique porté par une discipline	393
3.2.3 Comment penser l'identité des pratiques ?	397
3.2.3.1 Les enjeux de l'identité	398
3.2.3.2 Qui fait l'urbanisme / l'urbaniste ?	402
3.2.3.3 Le sens de la pratique	406
 Conclusion	411
Acteurs et dynamiques du champ de l'urbanisme	411
Un groupe professionnel qui construit son identité dans le champ de l'urbanisme	413
Les principes du courant méthodologique en question	415
 Table des figures	419
 Table des illustrations	421
 Bibliographie	423
 Liste des Sigles	435
 Annexes	438
Annexe 1: Traitement des données	439
Annexe 1.1 : Caractéristiques des enquêtés	439
Annexe 1.2 : Les différents statuts relevés dans les offres d'emploi	443
Annexe 1.3 : Typologie des compétences	445
Annexe 1.4 : Les activités : Déclinaison des missions	447
Annexe 1.5 : Présentation détaillée des registres de compétence, Etude des entretiens	448
Annexe 1.6 : Présentation des compétences nominales et génériques des offres d'emploi	450
Annexe 1.7 : Méthodologie : le guide d'entretien	452
Annexe 1.8 : Liste des sujets de diplôme des enquêtés ayant suivis des études d'architecture	453
Annexe 2: Recueil institutionnel	454

Annexe 2.1 : La Loi Cornudet.....	454
Annexe 2.2 : L'OPQU : protocole de création de la qualification et panorama des membres	455
Annexe 2.3 : Charte du Conseil Européen des Urbanistes.....	457
Annexe 2.4 : Signes de visibilité du champ de l'urbanisme	461

Introduction

Proposer une étude sur le champ de l'urbanisme permet de mettre en évidence à la fois les caractéristiques de l'espace professionnel, en termes d'institutions, de conditions d'exercice, d'organisations, et les processus de constitution d'une discipline, l'urbanisme, dont le statut oscille entre les dimensions politique, opérationnelle et scientifique. Ce but est ainsi celui que nous poursuivons dans la réalisation d'un projet de thèse, et nous présentons ici le raisonnement, la démarche d'investigation et les perspectives que nous avons dégagés de ce travail.

L'urbanisme est un champ investi par de nombreux professionnels, aux identités plus ou moins fortes. Les limites mêmes de ce champ ne sont pas définies, ce qui renforce l'impression de « flou » [Jeannot, 2005] autour de ces métiers et de la discipline. Afin de décomposer les étapes de notre réflexion, les termes « d'espace professionnel », de « métier » et de « discipline » seront provisoirement adoptés pour l'analyse. Ainsi, au sein de cet espace, existe-t-il une place pour des « urbanistes », un groupe de professionnels partageant une identité et des pratiques ? Et, si nous parvenons à caractériser ces pratiques d'urbanistes, en quoi cela contribue à mieux connaître la discipline ?

En focalisant la réflexion sur « le métier d'urbaniste » durant la préparation de notre DEA, nous faisons l'hypothèse que les urbanistes, groupe professionnel, avaient en main toutes les cartes pour former une profession, au sens anglo-saxon du terme, à savoir celui de profession libérale. Or, les travaux menés, tant auprès des acteurs que dans la recherche bibliographique, montrent que ce modèle d'organisation n'est pas pertinent pour décrire la situation des urbanistes, et ceci d'autant plus que, pour les professionnels eux-mêmes, l'appellation « urbaniste » n'est pas forcément significative. Les acteurs ne se reconnaissent pas tous sous cette étiquette, et dans les travaux qui sont menés pour la valoriser. Ils préfèrent continuer à se définir par leur formation initiale, en dépit du fait qu'ils ont pu compléter cette dernière par un cursus en urbanisme (nous développerons cette idée par la suite). De plus, ainsi que le précise Jean-Daniel Reynaud, choisir une profession libérale est une *vocation* [Tissot et Reynaud, 1976]. Or, les acteurs professionnels sont les premiers à dénoncer le manque de lisibilité de l'urbanisme, la perception abstraite qu'ils en ont. Pour la majorité d'entre eux, l'orientation en urbanisme a été progressive, au fur et à mesure du parcours de formation puis de la trajectoire professionnelle. A ce titre, la « vocation » ne peut pas, à proprement parler, caractériser la démarche des professionnels, leur terrain d'intervention n'étant pas assez identifié pour susciter cet engagement.

Cela remet en question pour nous le sens même de notre travail et de nos interrogations sur ce groupe. Il ne serait donc pas possible de regrouper des professionnels sous cette étiquette, qui paraît à la fois trop globale et trop réductrice. Néanmoins, dans les entretiens menés lors de cette première investigation, des éléments du discours permettent de formuler l'hypothèse de la réalité d'un groupe « urbaniste » de professionnels, défini par des façons d'exercer et une organisation du travail qui reste à construire.

En effet, les nombreuses allusions au rôle, aux façons de faire, aux idées mises en œuvre sont exprimées en utilisant cette étiquette « urbaniste », et cela n'est pas essentiellement dû à une commodité de langage. Cette hypothèse, qui fera l'objet d'une argumentation, met en évidence l'importance de la notion d'identité pour appréhender l'analyse de ce groupe. Il s'agit bien de faire ressortir les éléments fondateurs d'une identité, qui se révèlent dans l'étude des pratiques professionnelles, et du sens que les acteurs donnent à ceux-ci, pour envisager comment l'identité peut participer à la définition d'une organisation du travail pour les professionnels. Ce modèle reste encore largement à construire et nous en entreprendrons l'ébauche au cours de ce travail. Ainsi, nous cherchons à savoir si les urbanistes existent comme un groupe autonome, indépendant et porteur d'une identité, et à définir le domaine d'activité de ces professionnels afin de pouvoir proposer quelques éléments de caractérisation de l'urbanisme. Cela implique de comprendre le sens et le contenu des pratiques des acteurs, de mettre en évidence comment on « est » urbaniste. C'est pourquoi nous pensons qu'il est possible de dégager de ces analyses une organisation du travail particulière, un modèle autre que celui de la profession, qui peut être un outil de description pertinent pour traduire à la fois le flou des pratiques et le sentiment d'identité qui en émerge toutefois.

« Les métiers de l'urbaniste », les enjeux de la réflexion

A partir de là, des précisions s'imposent quant à l'usage de certains termes. Tout d'abord, notre investigation se situe dans le domaine de l'urbanisme, terme qui à lui seul mérite d'être exploré. En effet, l'« urbanisme » est apparu en France au début du XX^{ème} siècle pour désigner, au-delà d'une forme d'étude ou de travail, un courant d'idées qui se manifeste en Europe et en Amérique du Nord notamment. Définir l'urbanisme est un exercice difficile tant sont nombreuses et non consensuelles les significations et les analyses portées sur cette notion. Elles seront présentées et discutées au cours de ce travail.

Pour poser les bases de la réflexion, il faut, dans un premier temps, insister sur la dimension interactive qui existe entre les usages et les formes, entre les usagers et les politiques mises en place. C'est peut-être là que l'on retrouve l'origine étymologique du terme : l'urbanité, envisagée dans le dictionnaire *Le Petit Robert* comme « politesse où entre beaucoup d'affabilité naturelle et d'usage du monde », puis comme « caractère de ce qui a rapport à la ville ». Mais au-delà de ces caractéristiques, il est important de constater, avec Ulf Hannerz, qu' « en règle générale, nous commençons par définir l'urbanité comme un système particulier de relations sociales avant de l'étudier comme l'ensemble des valeurs du citoyen » [Hannerz, 1983]. Ainsi, sans préciser davantage les frontières (disciplinaires, territoriales, politiques) de l'urbanisme, la mise en évidence de cette dimension relationnelle est importante pour comprendre le sens que lui donnent les acteurs professionnels. En effet, face à la difficulté de parler de l'urbanisme, les professionnels évoquent plus largement le terrain sur lequel ils sont investis et sa composition. Pour autant, le statut épistémologique de l'urbanisme doit être abordé pour situer cette intervention. Ce débat, où les professionnels sont beaucoup moins unanimes, est posé par Pierre Merlin et permet de déplacer l'enjeu de la production d'une définition de l'urbanisme vers une analyse de sa pratique.

En effet, Pierre Merlin s'interroge sur l'urbanisme et conclut qu'il ne « peut donc prétendre ni au statut de science, ni à celui de technique, ni à celui d'art » [Merlin, 2002] en vertu du fait que le domaine ne possède pour le moment ni un corpus théorique et heuristique propre (il emprunte aux autres disciplines), ni de procédés ou de méthodes modélisables et reproductibles (les territoires nécessitant une analyse fondée sur leurs particularités) ni des règles permettant de définir un idéal de beauté et de considérer alors sa pratique comme un art. Par contre, et c'est là la principale conclusion de Pierre Merlin, l'urbanisme se réalise dans une *pratique* et c'est cette dernière qu'il convient d'analyser pour, peut-être, espérer mieux en saisir son sens.

C'est dans cette optique que nous plaçons notre recherche, ce qui nous engage à conférer à l'urbanisme un sens particulier, celui de l'organisation des territoires dans un contexte économique, social, technologique, démographique, culturel complexe, en posant comme hypothèse que la pratique professionnelle que nous étudions est récente et émergente, elle est issue de l'urbanisme, que nous nommerons comme « contemporain ». En formulant cette hypothèse, l'accent est mis sur la période de travail à laquelle nous nous réfèrerons (XX^{ème} siècle) et les caractéristiques de la

situation que nous envisageons : l'émergence et la constitution d'un espace professionnel (et non la mutation d'un modèle existant).

Enfin, il convient de préciser la position particulière de l'urbanisme dans le champ politique. La réflexion sur le territoire n'est effectivement pas neutre dans le sens où les décisions prises ont un impact fort sur la société alors qu'elles peuvent être guidées par une rationalité limitée, d'où l'intérêt général est absent. Les pratiques professionnelles en urbanisme sont souvent confrontées à la promotion immobilière, ce « processus issu de l'intervention de l'Etat au bénéfice des monopoles », selon la formulation de Michel Amiot [Amiot, 1986]. Différents enjeux émergent et façonnent alors les politiques, ce qui peut paraître le lot de toutes politiques, mais qui place néanmoins la question du pouvoir au centre du processus opérationnel en urbanisme. Cette dimension, qu'il ne faut pas prendre pour un obstacle insurmontable, doit être évoquée pour pouvoir avancer dans l'analyse. Ainsi, Jean-Paul Lacaze¹ précise que « pour pénétrer un peu plus avant dans la réalité profonde de ces démarches d'études et d'action pour l'aménagement de l'espace que l'on nomme urbanisme, il faut accepter d'étudier l'urbanisme comme acte de pouvoir, afin de clarifier l'articulation entre les champs du politique, de l'idéologie et des pratiques professionnelles » [Querrien, Lacaze et al., 1989]. L'action, la *praxis*, sont donc orientées en valeur, dans la mesure où elles se positionnent sur des problématiques de société, ce dont sont tout à fait conscients les acteurs professionnels (en témoignent les valeurs à portée universelle énoncées dans les entretiens, que nous envisagerons plus tard). En ce sens, la démarche de projet et le processus de décision qui lui est lié, font intervenir un grand nombre de partenaires, professionnels mais aussi institutionnels (élus), qu'il est alors possible d'envisager comme autant de contre-pouvoirs.

Dans cette optique, les rétroactions deviennent la clé de l'intervention professionnelle de l'urbaniste, représenté, à la manière de Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran, « comme quelqu'un qui, en fonction des cercles d'affinités qu'il va rejoindre ou bien contribuer à dessiner, s'insère dans un vaste éventail de configurations intellectuelles et pratiques en composant avec les diverses possibilités d'orientation » [Berdoulay et Soubeyran, 2002]. Les rôles et les fonctions du professionnel sont ici abordés en utilisant la terminologie « urbaniste » pour désigner tous les professionnels de cet espace, sans forcément évoquer une réalité sociale. Au fur et à mesure de notre travail, nous nous attacherons à définir ce terme, pour finir par lui donner un sens précis dans la situation que nous analysons.

¹ « L'urbanisme existe, je l'ai rencontré du côté du pouvoir », pp.34-39.

Ainsi, au-delà de cet effet d'étiquette, il est possible de dégager les principales caractéristiques de « l'urbaniste », ce qui constitue le second temps de notre démarche. Robert Auzelle propose une synthèse assez éclairante du rôle et de la fonction de ce professionnel. Ce dernier doit donc « exceller en sa propre discipline ; connaître, et non médiocrement, toutes les disciplines qui constituent l'urbanisme, devenir le spécialiste de cette discipline qui est tout le contraire d'une spécialité ; avoir beaucoup, et cependant douter toujours assez pour trouver la force d'apprendre ce qui sera la vérité de demain, voilà, dans toutes ces contradictions et toute sa simplicité, l'idéal de l'urbaniste. » [Auzelle, 1971]. Le paradoxe du métier réside alors bien dans cet énoncé : il s'agit à la fois d'assurer un rôle démiurge et des fonctions de technicien, qualifié dans toutes les disciplines. Toutefois, cette approche est particulièrement pertinente pour décrire la *démarche* du professionnel : en effet, sans prétendre cumuler, dans un même temps et autour d'un même individu, ces rôles et fonctions, les pratiques des professionnels sont articulées dans un processus d'analyses et d'interactions avec les différents partenaires. Il ne s'agit pas seulement de concevoir un projet ou une opération en relation avec un territoire, mais de prendre en compte le sens que va avoir cette intervention pour les usagers et de l'ajuster en fonction de cette analyse. De ce point de vue, le contenu des pratiques est un support important pour comprendre le métier d'urbaniste. L'observation des pratiques des professionnels permet de donner des éléments de comparaison entre individus n'ayant pas le même statut et de mettre ainsi en évidence ce qui est au cœur du métier.

Dans un troisième temps, nous allons donc envisager ce que recouvrent les pratiques professionnelles en urbanisme. Si l'analyse des pratiques apporte des éléments de fond pour la réflexion sur l'urbanisme, elle constitue également un outil pour connaître l'organisation du travail. En effet, le discours produit par les professionnels au sujet de leur pratique présente un double intérêt : il est à la fois un vecteur d'informations et une prise de position réflexive des professionnels sur leur activité. Sont ainsi recueillis des éléments sur le *faire* et sur la *façon* de faire ; la démarche que construisent les professionnels apparaît alors en filigrane. C'est dans cette optique que Isabelle Baszanger note, à propos de la méthodologie interactionniste, que « l'attention pourra ainsi être portée sur le travail comme constitué d'ensemble de tâches et sur les personnes qui les accomplissent qu'elles soient professionnelles ou profanes, dans leurs relations au travail lui-même » [Strauss, 1992]. Envisager comment les acteurs s'inscrivent dans leurs pratiques permet de cette manière une lecture de l'organisation professionnelle, de la façon dont le professionnel se construit et construit son objet. C'est là le projet de Howard Becker lorsqu'il propose de procéder à une étude phénoménologique de la profession pour comprendre, à partir du discours des acteurs, le sens qu'ils donnent à leurs

pratiques [Chapoulie, 1998]. La phénoménologie est ici définie en référence à Alfred Schütz, qui prône l'étude des « procédures d'interprétation que mettent en œuvre les individus dans leur vie quotidienne pour donner un sens à leurs actions et à celles des autres » [Delas et Milly, 1997]. Au-delà du contenu des pratiques, ce sont les logiques de l'action qui sont mises en évidence dans le discours des acteurs.

La difficulté à situer l'espace professionnel de l'urbanisme peut de ce fait être provisoirement dépassée en focalisant l'analyse sur les professionnels « en mouvement », en situation d'exercice. Ainsi peuvent se révéler les enjeux de la pratique et l'articulation des différents rôles. Cette démarche est mise en œuvre par l'équipe du CUCES Universités, dans son *Référentiel de compétences des métiers du Développement Social Urbain*¹, où « l'approche [qu'ils proposent] s'écarte des problématiques classiques de l'activité professionnelle qui partent en général de l'évidence de l'existence d'une activité délimitable et donc à délimiter. Comme le font remarquer les auteurs du Rapport Brévan-Picard (p. 28), il est bien difficile de définir l'activité des professionnels de la ville. La difficulté concerne aussi bien les chercheurs qui ont à porter un regard extérieur sur les activités que les professionnels eux-mêmes qui peinent à dire ce qu'ils font. Pour contourner cette difficulté nous ne chercherons pas à objectiver l'activité des chefs de projet politique de la ville mais privilégierons une approche des situations de travail » [Blanc, Grandjean et al., 2002]. Dans cette perspective, il est important de développer un outil permettant d'observer les acteurs en situation de travail et de rendre compte de cet apport. Pour saisir ces phénomènes, nous avons décidé de mener des entretiens thématiques avec des professionnels sur des opérations ou programmes dont ils ont suivi le déroulement et dans lesquels ils ont été acteurs. Cette approche donne un témoignage particulier à propos de l'urbanisme, en rappelant, à l'instar de Pierre Merlin, que « l'urbanisme est également une pratique, un exercice d'application, d'exécution, une manière de faire, une confrontation aux réalités, d'où naît l'expérience, nourrie par les hésitations, plus que la connaissance » [Merlin, 2002]. Le recueil et l'analyse des pratiques viennent donc renforcer d'une part, la connaissance de l'urbanisme et de ses outils dans l'exercice professionnel et, d'autre part, la perception de l'organisation du travail des urbanistes.

Cela nous amène à préciser le modèle professionnel dans lequel les urbanistes s'inscrivent, ce qui est l'objet du quatrième et dernier temps. A l'issue de ce travail d'investigation sur les pratiques et sur le sens des pratiques pour les professionnels, il sera possible de décrire un modèle spécifique à cette organisation ; mais, pour mener

¹ DSU.

l'analyse, nous nous appuyons sur le « métier ». Cette notion de métier regroupe un éventail large de situations, dans lequel l'urbaniste occupe une place particulière. Florence Osty, après avoir souligné dans sa thèse sur *Le désir de métier*¹, la « difficulté de situer le métier entre la figure de l'artisan, la profession et l'emploi » [Osty, 2003], note que « le métier peut alors s'analyser comme le résultat d'un triple rapport social : celui à l'activité productive, à l'origine de la constitution d'un savoir, celui des interactions de travail où se joue la constitution d'un collectif de métier, et celui de l'institution, comme espace de construction des règles du métier. » [Osty, 2003]. C'est dans ce sens que nous utilisons la notion de métier pour caractériser l'organisation professionnelle des urbanistes, en précisant que l'*activité productive* consiste en la réflexion sur les territoires et les usages, les *interactions de travail* se jouent dans l'espace professionnel de l'urbanisme (aux limites à envisager) et l'*institution* est représentée à la fois par l'Etat (pour la partie réglementaire) et les associations de professionnels (y compris en ce qui concerne la formation). La notion de métier, entendue dans ce sens, appréhende donc de façon générale la situation professionnelle des urbanistes, sans se focaliser sur la dimension artisanale (activité manuelle exclusivement) que recouvre souvent le sens commun. Elle est une alternative à l'usage du terme profession, dont la connotation est forte en sociologie. A ce titre, Alain Bourdin indique qu'en France, les acteurs de l'urbanisme rentrent dans des « parcours professionnels » et non dans des professions [PUCA RAMAU, 2006], ce qui est un compromis en terme d'appellation mais ce qui souligne également l'aspect dynamique de cette forme d'organisation du travail.

En effet, une des caractéristiques de l'activité des urbanistes est d'être « en mouvement », et c'est ce qui en rend difficile sa définition. Ce mouvement est compris comme une dynamique interne à l'activité, qui consiste à articuler une grande diversité de missions, qui correspondent à un ensemble de rôles, et à assurer le passage de l'une à l'autre. C'est cette transaction, ce « passage » qui a retenu notre attention, dans la mesure où il met en œuvre les principales ressources du métier que nous cherchons à caractériser, en termes d'interactions, de compétences et d'attitudes. De ces dimensions se dégage une unité, au fil des entretiens, qui s'apparente au profil de l'urbaniste. Cette démarche d'investigation est retenue par Isabelle Hajek, dans sa réflexion sur la valorisation de la recherche en sciences de l'Homme et de la société. Elle indique ainsi que « ce qui caractérise et distingue les façons d'exercer et de concevoir le métier, notamment en matière de relations au monde social, réside moins dans le fait d'adopter telle ou telle posture professionnelle que dans la façon dont les chercheurs passent de l'une à l'autre, et dans la manière dont ils les lient ; plutôt donc

¹ Osty Florence, *Le désir de métier, engagement, identité et reconnaissance au travail*, 2003 248p.

que de partir des individus, il a donc semblé plus pertinent de prendre les activités comme unités d'analyses » [Hajek, 2005]. De cette manière aussi, il est possible de contourner la difficulté que présente la diversité des statuts et des appellations dans l'espace professionnel de l'urbanisme. Ainsi, la notion de métier rend compte, dans notre cadre d'analyse de la diversité des situations professionnelles dans lesquelles nous pouvons rencontrer des urbanistes. Cette diversité n'est pas reflétée dans les grilles descriptives des métiers, comme celles du ROME¹ ou des PCS², la présentation synthétique de ces nomenclatures ne permettant pas de préciser l'organisation floue de ces métiers. Cependant, compte tenu de l'importance de ces outils dans la diffusion et l'information sur les métiers en général, la lisibilité de l'espace professionnel de l'urbanisme est un enjeu fort pour la reconnaissance des acteurs. En effet, si « la nomenclature des métiers, régulièrement mise à jour, fournit une cartographie des emplois définis à partir d'un contenu du travail et des exigences attendues à l'égard du détenteur » [Piotet, 2002], y être identifié est important pour la discipline et constitue une ressource significative pour la garantie ou la revendication de conditions d'exercice. Dans cette optique, de nombreuses associations de professionnels se mobilisent pour la reconnaissance d'un statut ; elles sont actuellement regroupées au sein du Conseil Français Des Urbanistes³ et ont mis en place depuis 1998, avec le soutien du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, un Office Professionnel de Qualification des Urbanistes⁴, dont l'objectif est à la fois de qualifier des professionnels suite à un examen collégial des candidatures, et de faire progresser la reconnaissance (et les acquis qui en dépendent) de l'espace professionnel. Cette réflexion, que nous développerons au cours de notre travail, est orientée par la volonté de construire un statut professionnel aux urbanistes, et s'inscrit dans la revendication de droits et de conditions d'exercice spécifiques. Ce n'est ainsi pas l'objet de notre recherche, dans la mesure où ce sont les activités des urbanistes et la façon dont ils les pratiquent qui organisent notre étude.

Il s'agit donc pour nous d'envisager « les métiers » qu'exercent l'urbaniste, les différentes activités, en ayant à l'esprit l'analyse de Eliot Freidson, pour qui « il faut donc concevoir le métier comme une entreprise humaine organisée visant à l'accomplissement de tâches spécifiques auxquelles on reconnaît une valeur sociale. Comme entreprise humaine organisée, il implique des mécanismes sociaux de formation et d'identification des membres, de définition et de maintien de normes en matière d'accomplissement des tâches, de recherche d'occasions d'emploi, et ainsi de

¹ Répertoire Officiel des Métiers et de l'Emploi.

² Professions et Catégories Socioprofessionnelles.

³ CFDU, créé en 1996.

⁴ OPQU.

suite. » [Freidson, 1986]. C'est cet ensemble de critères que nous cherchons à mettre en évidence dans l'analyse de la pratique des urbanistes, en insistant sur la description de ces activités et sur leur inscription dans un schéma conceptuel d'organisation du travail. C'est dans cette perspective que nous avons choisi de faire référence à différents modèles théoriques de l'organisation du travail, afin d'une part, de procéder à l'analyse de notre terrain par analogie et, d'autre part, de faire émerger de cette forme d'organisation les fondements de l'identité des professionnels. De cette manière, le projet est bien, comme François Aballea le présente, de voir « en quoi les concepts de profession et de professionnalité peuvent-ils servir à identifier et à clarifier le projet professionnel d'un groupe d'acteurs engagés dans une activité sociale et à bâtir un projet formatif » [Aballea, 1992]. Si il est des modèles théoriques dont nous nous écartons pour l'analyse (comme celui des professions au sens anglo-saxon), des hypothèses sont à tester quant à certaines dynamiques, la professionnalisation en faisant partie.

Ainsi, l'espace professionnel que nous venons de présenter articule des acteurs professionnels aux statuts divers, des activités rattachées à des domaines distincts, des segments de formation nombreux et des structures d'exercice ayant des échelles d'intervention et un statut institutionnel spécifiques. La place des professionnels au sein de cet espace est notre axe de réflexion, dans le sens où ce sont la démarche et les échanges de ces acteurs dans cet ensemble d'interactions qui sont envisagées. De ce fait, l'approche de Erhard Friedberg qui veut que « il ne suffit pas de constater un ordre – une situation stabilisée - , il faut expliquer comment cet ordre est maintenu *hic et nunc*, c'est-à-dire mettre en évidence empiriquement les processus d'interaction et les boucles de rétroaction spécifiques qui le (re)produisent et l'institutionnalisent » [Friedberg, 1997] est privilégiée. En effet, cet « ordre » qui constitue notre terrain d'enquête, est en constante évolution, du fait même du statut de son domaine, l'urbanisme, mais il contribue également à produire des formes d'exercice, d'apprentissage et de structures qui sont autant d'éléments porteurs de sens pour les professionnels. C'est donc dans leur rapport à ces formes que nous inscrivons notre investigation et que nous faisons l'hypothèse qu'une identité partagée se dégage de ces interactions. Pour avancer dans ce raisonnement, l'analyse des entretiens représente le préalable de notre démarche. La méthodologie que nous suivons est, à la manière de ce que Erhard Friedberg propose, largement inductive.

Le discours des acteurs à l'origine des hypothèses

Le travail réalisé en DEA m'a permis d'investir une discipline qui m'était étrangère, et de me familiariser avec ses acteurs professionnels. La situation exposée

dans ce mémoire se voulait descriptive pour faire la synthèse des connaissances acquises et pour poser les bases du questionnement. Voici, en substance, sa formulation : *comment une discipline dont l'émergence a été conditionnée par les mutations historiques, sociales, démographiques, économiques, culturelles de la société peut-elle constituer un champ défini d'investigation (scientifique ou non), articulant une pratique opérationnelle à un programme de recherche dynamique et transdisciplinaire sur les évolutions du système social et leurs implications sur l'environnement physique de la société ?* L'objectif était de réfléchir aux conditions d'émergence de l'urbanisme, en envisageant le statut de cette discipline, d'une part, et, d'autre part, en cherchant à comprendre comment un groupe professionnel non reconnu socialement et professionnellement pouvait développer une pratique opérationnelle et des conditions d'exercice. A partir de là, la réalisation des entretiens, l'observation qu'elle a permise et la restitution du discours m'ont menée vers d'autres questionnements. En effet, l'enjeu de la reconnaissance ne constitue plus une donnée de départ pour la réflexion actuelle, qui se dirige vers la mise en évidence des situations de travail (les pratiques, les rôles et les compétences qu'elles suscitent), en postulant que nous pouvons alors lire une forme d'organisation du travail et des éléments structurants une identité. L'identité désigne ici le sentiment d'appartenance à un groupe plutôt que les critères même qui fondent ce groupe. La perspective de Claude Lévi-Strauss, qui indique que « l'identité se réduit moins à la postuler ou à l'affirmer qu'à la refaire, la reconstruire » [Lévi-Strauss, 1983], caractérise au plus près les interactions des acteurs, telles que nous les avons observées.

La démarche d'investigation articule ainsi l'élaboration d'hypothèses à partir du discours des acteurs, la référence aux théories mobilisées et l'orientation de l'investigation en fonction de ces diverses confrontations. Pour Anselm Strauss, il s'agit de voir que « donc, collecte de données, analyse et théorie sont en rapports réciproques étroits. On ne commence pas avec une théorie pour la prouver, mais bien plutôt avec un domaine d'étude et on permet à ce qui est pertinent pour ce domaine d'émerger » [Strauss, 1992]. Pour ce faire, nous avons effectué des entretiens semi-directifs avec 55 individus exerçant dans la région Provence Alpes Côte d'Azur¹, puis des entretiens thématiques approfondis avec quatre individus. Le choix du terrain répond à plusieurs préoccupations. La région PACA présente des problématiques territoriales très variées, ce qui suppose un champ d'action vaste et représentatif de la pratique professionnelle. En effet, le territoire de la région se partage entre la mer, les lacs (dont certains sont réglementés par la Loi Littoral), les moyennes montagnes et les hautes montagnes, la plaine, le littoral et la forêt. Dans cet espace, les activités

¹ PACA.

sont extrêmement diversifiées ; les secteurs économiques y sont représentés à différentes échelles. D'un point de vue démographique, des villes et leurs agglomérations forment des réseaux métropolitains d'envergure européenne, à proximité de départements ruraux où la baisse et le vieillissement de la population deviennent des sujets de réflexion. Ces contrastes sont autant d'occasions d'aborder des thématiques spécifiques de l'urbanisme et de compléter la connaissance de ce champ.

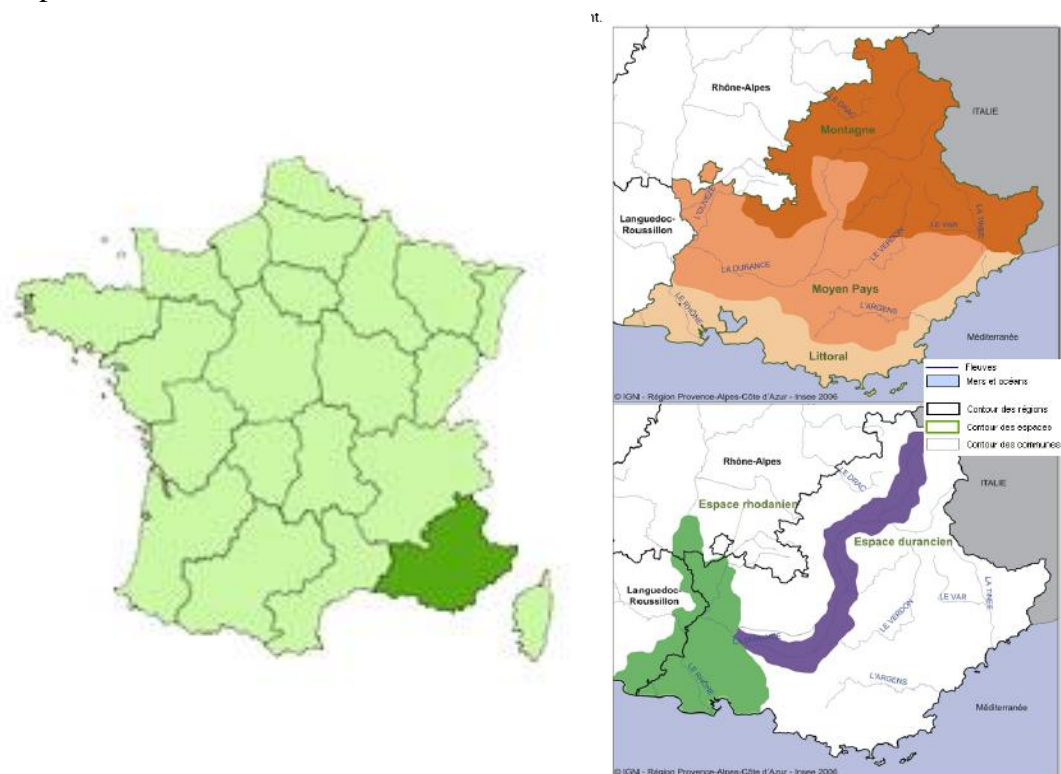


Figure 1 : Localisation et principales caractéristiques topographiques de la région PACA (Source : IGN, INSEE, 2006)

Les premiers entretiens ont donc servi à la fois de ressources (en termes d'informations) et de matière première pour la construction de la problématique. Les seconds ont permis de compléter l'analyse et de tester certaines grilles de lecture (classification des activités, répertoire des compétences...). Pour renforcer la construction de ces grilles, les offres d'emploi de la presse spécialisée ont été recueillies pendant une année scolaire (2004-2005, 254 offres ont été retenues). Le but est de travailler sur les profils dégagés par les recruteurs, de croiser ces données avec les aptitudes effectivement requises et d'analyser le paysage professionnel ainsi décrit. Outre le regard extérieur (à nos propres perceptions) que cela fournit, nous pouvons également envisager avec ces facteurs la composition de l'espace professionnel, et confronter cette image avec celle qui émerge de nos entretiens. Les différences ou les similarités qui en découlent sont autant de questions qui nous permettent d'avancer dans la réflexion.

Par ailleurs, la comparaison est aussi menée sur le terrain en envisageant l'espace professionnel des autres pays. L'objectif de cette mise en perspective est d'envisager l'histoire de la constitution de ces métiers dans d'autres contextes socio institutionnels et leurs conditions actuelles d'exercice. De cette manière, nous pouvons mettre en évidence les contextes dans lesquels l'urbanisme a émergé, les comparer et ainsi étayer l'hypothèse d'un urbanisme « contemporain ». De plus, travailler avec les outils produits par d'autres cultures élargit la perception et présente des éléments pour argumenter une définition de l'urbanisme. Enfin, la prise de contact avec les professionnels, en abordant les mêmes thématiques que lors des entretiens semi directifs, donne un éclairage nouveau pour travailler sur ce matériau. Les difficultés, les activités, les perceptions sont en effet importantes à mettre en parallèle pour discuter les problématiques de l'institutionnalisation du métier, de la reconnaissance professionnelle, des formes de l'organisation du travail et de l'espace de concurrence dans lequel évoluent les professionnels. Ainsi, ces différentes approches méthodologiques fournissent la matière pour élaborer les hypothèses de notre travail et apportent également les éléments nécessaires à la construction d'une argumentation.

A l'issue de la présentation des étapes de la construction de notre objet et de la démarche méthodologique qui l'a accompagnée, on peut formuler les principales hypothèses qui structurent notre réflexion.

Emergence d'un urbanisme contemporain

Le cadre conceptuel dans lequel se place notre travail n'est pas nouveau ou spécifique, mais il se démarque de la perception de l'urbanisme comme un courant inscrit dans l'Histoire, qui n'est que prolongé par les pratiques et les analyses actuelles. En effet, les réflexions sur l'organisation de la société, notamment à travers l'organisation de son environnement physique, sont nombreuses et anciennes. Que ce soit de manière philosophique, chez Platon, Ovide ou Homère, ou utopique, chez More ou Campanella, ou encore économique, chez Marx, l'analogie entre les structures de la société et les formes urbaines a donné lieu à de multiples écrits ainsi qu'à des débats, mêlant idéologie, religion et projet politique. Si la question reste abondamment discutée, l'urbanisme apparaît plus théorisé que orienté vers une finalité opérationnelle. C'est pourquoi il nous paraît important de préciser la forme contemporaine du concept dont est issu l'espace professionnel qui nous intéresse. Les problématiques posées par la pratique ou la réflexion en urbanisme au XX^e siècle ont peu de choses en commun avec la philosophie des formes urbaines développée depuis l'Antiquité. Il s'agit donc pour nous de montrer, à travers une présentation du jeu des

divers acteurs professionnels et des institutions ayant contribué à l'émergence du champ, que l'urbanisme, tel qu'il est envisagé depuis une centaine d'années, est différent des conceptions antécédentes et que, de ce fait, il amène à penser de nouveaux outils et de nouvelles pratiques. Par ailleurs, pour notre travail, cela autorise à délimiter au début du XX^e siècle notre période d'étude.

Nouvelle pratique professionnelle (dont l'organisation reste à mettre en évidence)

Choisir de parler d'une « nouvelle pratique professionnelle » repose sur deux motivations. D'une part, en référence à ce que nous venons de dire, les acteurs qui pratiquent l'urbanisme aujourd'hui développent des savoirs, des savoir-faire et des outils nouveaux dans leur articulation. Les métiers que nous cherchons à appréhender n'ont pas existé précédemment ; les acteurs qui les pratiquent exercent parfois en parallèle des métiers anciens (comme celui d'architecte ou d'ingénieur...) mais ils mettent en place une démarche distincte, basée sur des compétences et des attitudes, lorsqu'ils s'inscrivent en « urbaniste ». L'analyse des activités et des compétences répertoriées à partir des entretiens donne un éclairage sur cette position dans la mesure où le travail des acteurs est appréhendé pour « configurer » une situation, poser les questions dans un cadre de références. Par ailleurs, la mise en place de cursus de formation spécifiques à l'urbanisme (en dehors des écoles d'enseignement des architectes, ingénieurs, géographes, paysagistes, géomètres...) est également un élément manifeste de l'autonomie de cet ensemble de compétences. D'autre part, les métiers de l'urbaniste s'inscrivent dans une forme d'exercice professionnel nouvelle ou, du moins, à définir. L'organisation du travail, quels que soient les domaines professionnels, est en profonde mutation. Les modèles traditionnels d'analyse se renouvellent pour appréhender le plus finement ces évolutions, qui concernent aussi bien les formes d'organisation que la mobilisation de divers segments de compétences, la multiplication des rôles pour un même métier et la complexité de l'espace d'échanges des professionnels. A ce titre, Michel Crozier souligne que « nous entrons dans une période où la crise est destinée à devenir permanente et où la qualité essentielle de toute structure institutionnelle devra être la capacité d'adaptation et de changement¹ » [Ballé, 2006]. De ce point de vue, les urbanistes exercent dans des cadres institutionnels structurés et relevant de modèles sociologiques d'analyse identifiés, mais, pour mener à bien leur pratique, ils en contournent le fonctionnement organisationnel. De ce fait, il est possible d'envisager de décrire un « nouveau » modèle, dans lequel il est possible de rendre compte avec précision de la logique

¹ Introduction à « l'administration face au problème du changement », Sociologie du travail, vol.8, °3, 1966, pp.225-226, p.225.

d'action des urbanistes. C'est pourquoi l'hypothèse est faite qu'il s'agit d'une « nouvelle » forme d'organisation du travail, dont les critères caractéristiques seront détaillés.

Affirmation d'une discipline opérationnelle et de recherche

Cette hypothèse découle de la première proposition qui établit un urbanisme « contemporain ». En effet, nous postulons qu'il existe des outils et des façons de faire spécifiques à l'urbanisme et récents dans leur apparition. Par conséquent, l'urbanisme constitue à la fois une discipline, au nom de laquelle sont menées des recherches, des analyses, et un domaine professionnel avec une forte vocation opérationnelle. Néanmoins, le statut de l'urbanisme n'est pas défini, comme nous l'avons souligné plus avant, alors que se sont institués de nombreux facteurs caractéristiques d'une discipline scientifique. Plusieurs éléments peuvent à ce titre être convoqués, comme l'existence d'une section « aménagement de l'espace, urbanisme » (section 24) au sein du Conseil National des Universités, la création d'un grand prix de l'urbanisme (en 1989), l'organisation de manifestations de portée nationale (« vivre les villes », palmarès des jeunes urbanistes...), ou encore la parution de revues spécialisées (à caractères professionnel, universitaire ou de vulgarisation) et d'études dans des collections spécialisées de maisons d'éditions. Ces aspects seront développés par la suite¹, mais les énoncer permet de mettre en évidence la communication et les démarches menées pour apporter des socles à la pratique professionnelle de l'urbanisme, en cherchant à consolider une assise scientifique. De ce point de vue, il est nécessaire de s'entendre sur les critères définissant une science, car le caractère scientifique de l'urbanisme est loin de faire l'unanimité. Par ailleurs, ces facteurs mêmes ne peuvent pas justifier l'émergence de l'urbanisme comme discipline scientifique si nous rejetons avec Michel Callon et Bruno Latour « l'idée d'une homologie structurale entre science et société et les explications déterministes visant à mobiliser les facteurs externes à la science pour expliquer les conditions et les formes de son émergence » [Amblard, Bernoux et al., 1996], ce qui est un préalable, selon eux, dans la conception d'une sociologie de la traduction. Ces diverses conceptions, celle de la sociologie de la traduction dont le projet est d'étudier les conditions de production de la science et celle de l'épistémologie, dont Gaston Bachelard, par exemple, exposent les principes, doivent être discutées afin de proposer un statut pour l'urbanisme. Au-delà de la nature scientifique ou non de cette discipline, nous voulons montrer son autonomie dans le champ professionnel et sa

¹ Voir [Annexe 2.4](#).

contribution aux ressources scientifiques, ce qui nous amène à la désigner comme un « courant méthodologique ».

Influence des institutions et de l'organisation sur les pratiques

Ce qui vient d'être développé est en lien étroit avec la proposition suivante. En effet, si l'objectif est de chercher à diversifier l'approche de la constitution scientifique d'une discipline en s'appuyant sur la sociologie de la traduction [Akrich, Callon et al., 2006], l'ensemble institutionnel, avec sa dimension historique, est omniprésent dans la pratique professionnelle, dans la mesure où celle-ci dépend en partie des différentes législations qui définissent le droit de l'urbanisme. Ainsi, la pratique est à la fois une démarche d'étude du territoire et de ses composantes et une mise en œuvre de plans et de programmes. Dans l'absolu, ces deux perspectives ne sont jamais disjointes, mais c'est justement la façon dont les acteurs les articulent et les interactions que cela engendre qui nous intéresse. S'inscrire dans ce débat comporte des ornières dans le sens où il n'est pas possible de déterminer les influences respectives des institutions sur les pratiques et des pratiques sur les institutions (leur évolution et leur adaptation). Ce paradoxe de l'œuf et de la poule mérite néanmoins d'être exposé afin de mettre en évidence les bases du débat ; puis de le dépasser en présentant l'importance du jeu d'acteurs dans les logiques d'action. C'est cet objectif qui est visé dans l'analyse réalisée de l'évolution des institutions (au sens large : administrations, organisations professionnelles, associations, législations...) au cours du XX^{ème} siècle, que nous menons en parallèle de la description des pratiques sur cette période.

Existence d'un sentiment d'identité

Il a déjà été question de l'identité. Le travail mené en DEA montre que les acteurs professionnels ne revendiquent pas d'identité « d'urbaniste ». L'identité envisagée comme une étiquette est effectivement dénuée de sens pour les professionnels, et il y a à cela deux raisons. La première est que l'appellation « urbaniste » n'est pas très précise, elle n'est pas garante d'un savoir-faire et de compétences reconnues, elle reste à clarifier pour les partenaires de ces professionnels. A ce titre, il faut souligner que le processus de qualification de l'OPQU donne lieu pour ceux qui s'y engagent à la mention « urbaniste qualifié ». Le seul mot d'urbaniste n'apporte pas une signification claire et univoque. Les acteurs sont donc plus souvent enclins à se présenter auprès du public ou de leurs partenaires en utilisant une autre dimension de leur activité ou de leur rôle ; considérant que le mot « urbaniste » ne « parle pas ». Par ailleurs, et c'est la seconde raison, nombreux

sont les acteurs qui exercent en urbanisme en parallèle de leur métier d'origine (ou en complémentarité), qui, lui, est bien identifié. Nous faisons référence aux architectes, ingénieurs, paysagistes, géomètre, économistes, géographes, sociologues... qui considèrent que l'étiquette de leur métier possède une reconnaissance ou une identification plus forte que celle d'urbaniste. De ce point de vue, les professionnels adoptent une attitude extrêmement intéressante. Il leur arrive de se présenter en ajoutant « urbaniste » à leur titre principal (« architecte urbaniste », « juriste urbaniste »...), avec ou sans trait d'union, et parfois même, en inversant l'ordre d'apparition, ce qui est alors le signe d'un engagement vis-à-vis de la promotion de l'urbanisme (c'est une façon de dire au partenaire que cette dimension va primer dans leur prestation). De la même manière, il est possible que la façon de se présenter change en fonction de l'interlocuteur, ou du sujet abordé. C'est pourquoi en début d'entretien un individu peut ne pas attacher d'importance voire rejeter l'appellation urbaniste, puis, dans la suite du discours, en évoquant une situation, déclarer : « parce que nous, en tant qu'urbaniste, ... ».

Toute l'ambiguïté de cette étiquette réside donc dans la multiplicité de sens que recouvre le terme urbaniste, pour les professionnels d'une part, et, d'autre part, pour leurs interlocuteurs. Cependant, au fil des entretiens, force est de découvrir combien cette ambiguïté est utilisée, combien elle rentre dans un jeu d'acteurs parfaitement structuré, faisant appel à des références et des codes communs, et qui constitue à lui seul un espace de reconnaissance. C'est sous cet angle que nous envisageons l'existence d'une identité, qui ne se définit pas par la production d'une étiquette mais par le partage d'un ensemble de règles et la reconnaissance d'un « entre soi ». A partir des entretiens et de remarques effectuées en situation d'observation, les différents facteurs qui composent cette identité s'affirment à la fois comme un ensemble de savoir-faire et de compétences partagés pour exercer les métiers d'urbaniste et comme une manière d'envisager la situation, un « regard » posé, une façon d'être urbaniste. Cette analyse nous permet d'approfondir la question des attitudes des professionnels, ce qui nous donne un éclairage sur *comment on est urbaniste*, problématique qui structure largement notre réflexion.

L'identité est un vecteur de structuration professionnelle

Nous cherchons donc à montrer que l'identité est une ressource que les professionnels construisent, partagent et traduisent dans leur pratique. Ce dernier aspect fait l'objet d'une hypothèse car il revient à considérer l'identité comme un vecteur de structuration professionnelle. Ainsi, cette ressource, à définir, que les acteurs mobilisent, est ce qui donne un sens à leur pratique, et qui permet de la

distinguer d'une activité ou d'une mise en œuvre d'une compétence. C'est dans cette optique que le « métier », l'organisation professionnelle que nous cherchons à caractériser prend consistance. Elle n'est pas un assemblage de compétences de divers ordres, mais une démarche, où le professionnel s'inscrit dans un jeu d'acteurs, avec une place définie. Il met en place une logique d'action qui orchestre cette démarche. La logique en question repose sur des savoir-faire qui constituent le cœur de métier, sur un ensemble de valeurs à portée universelle (le développement durable, la mixité sociale...) et sur une aptitude, une façon d'appréhender, un regard. Ce corpus donne les axes structurels du métier, de la famille professionnelle ainsi articulée. Elisabeth Dugué utilise cette notion de famille professionnelle, « regroupant des postes requérant parfois des savoirs professionnels hétérogènes, la proximité entre ces postes étant déduite du fait qu'ils nécessitent la mise en œuvre de compétences « transférables » » [Dugué, 1999], ce qui permet alors d'articuler les dimensions verticale et horizontale de la forme d'organisation qui nous intéresse. En effet, il est possible de décrire à l'aide de cette notion l'ensemble des compétences et attitudes requises pour exercer les métiers de l'urbaniste (dimension horizontale), en illustrant la dynamique de cette pratique (les changements de rôles) avec l'axe vertical qui constitue l'ensemble des rôles de l'espace professionnel. Ce dernier est donc détaillé à l'aide de cette articulation d'éléments, dont le point commun est la référence à une identité. Cette identité est ce qui permet de comprendre comment, à partir de compétences diverses, qui ne forment pas a priori un métier, il est possible de les assembler dans un modèle professionnel, dont la pratique que nous étudions en est la manifestation concrète. C'est bien dans l'analyse « en situation », c'est-à-dire à la fois en saisissant les interactions des professionnels et le sens qu'ils donnent à leurs actions, que nous pouvons repérer les pratiques des professionnels et proposer une grille de lecture qui allie leurs activités et leurs rôles.

Axes de la réflexion : des pratiques aux professionnels, les métiers en question

La problématique qui organise ce travail repose sur trois orientations majeures. L'objectif est en effet de parvenir à mieux connaître une organisation, la nature des interactions qui en sont le produit et le champ dans lequel s'inscrivent ces phénomènes, en formulant des hypothèses sur les concepts que font émerger ces problématiques. Le « champ », entendu au sens que Pierre Bourdieu lui donne : « j'appelle champ un espace de jeu, un champ de relations objectives entre des individus ou des institutions en compétition pour un enjeu identique » [Delas et Milly, 1997], est ici employé à dessein, en opposition au terme « espace », que nous

réserveons à la description de l'espace professionnel. « Champ » est ainsi adopté pour désigner l'urbanisme dans son acception la plus large : en tant que milieu professionnel, discipline de recherche, discipline à enseigner. La recherche menée part donc du constat suivant : l'urbanisme est un champ aux frontières en mouvement, dont le contenu est flou, et, en dépit de cela, une pratique professionnelle conséquente se développe, la recherche institutionnelle et universitaire est dynamique, et des cursus de formation s'étoffent, rencontrant un certain succès au regard de l'enseignement supérieur. Alors que tous les critères peuvent être réunis pour élaborer une définition de l'urbanisme, ce débat s'engage sans susciter de consensus. Dans ces conditions, *comment se structure une pratique autour d'un objet aux contours flous ?* Les présupposés de cette question sont importants à discuter (ce que nous avons fait plus avant) : tous les modèles professionnels ont-ils besoin d'une définition exhaustive pour se construire ? La pratique s'organise-t-elle exclusivement autour d'un objet (qu'en est-il de l'espace dans lequel s'insère cette pratique et des acteurs qui y interagissent ?) Quels sont les éléments qui permettent à une pratique de se structurer ? Font-ils écho à des formes d'organisation déjà analysées ? De la même manière, quels sont les critères de définition d'un objet ? Et, dans la mesure où cette définition fait difficulté, n'est-il pas nécessaire de trouver d'autres segments pour décrire cet objet ? Enfin, plus que les formes d'organisation de cette pratique, comment est-on urbaniste, professionnel dans un champ aux ouvertures multiples ?

A partir de ces questionnements, trois axes structurent notre recherche. Il s'agit de :

- Comprendre et décrire le modèle professionnel dans lequel évoluent les professionnels de l'urbanisme ;
- Analyser le contenu et la logique de la pratique des urbanistes ;
- Avoir une vision d'ensemble du champ de l'urbanisme (espace professionnel, discipline, statut épistémologique).

La présentation de ces réflexions, hypothèses et analyses s'organise en trois parties.

La première s'attache à poser le contexte institutionnel et historique dans lequel l'urbanisme émerge au XIX^e siècle. En appui sur une recherche bibliographique, il s'agit de voir dans un premier temps comment s'institutionnalise l'urbanisme dans un espace de réflexions sur l'organisation de la société en son territoire. A partir des travaux de Françoise Choay, nous postulons l'émergence d'un urbanisme « contemporain », qui renouvelle les réflexions et institue un champ de pratiques professionnelles. Par la suite, c'est le processus de construction de cette

pratique que nous mettons en évidence, en présentant en parallèle les domaines d'intervention des acteurs et la mise en place d'une réglementation relative à l'aménagement et sollicitant des pratiques professionnelles. De cette façon, il est possible d'étudier sous quelles formes s'organise alors la pratique, ce que nous développons dans un troisième temps. Les caractéristiques de la structuration professionnelle sont donc dégagées, en analysant également le rôle de la formation dans ce processus.

La deuxième partie illustre nos hypothèses quant à l'existence d'un groupe professionnel des urbanistes. Reposant sur les analyses des entretiens, cette partie traite les données issues du travail de terrain. Ainsi, nous commençons par présenter les différentes méthodologies mises en œuvre au cours de ce travail, en relation avec notre problématique, l'étude des pratiques des urbanistes, des professionnels en situation, qui traduit à la fois les formes de structuration professionnelle de ces acteurs et le contenu de leurs missions. A partir du discours des acteurs, nous ébauchons ensuite le lien entre les missions et les compétences, en envisageant leurs combinaisons dans la composition de profils, où s'illustre les différentes facettes de l'urbaniste. Afin de compléter cette analyse, nous considérons alors l'urbaniste dans son espace de travail, en relation avec ses partenaires et avec la commande dans le travail sur le projet. Deux exemples nous permettent d'examiner la place et le rôle des professionnels dans l'espace de travail.

La troisième partie s'inscrit comme une synthèse des travaux menés sur l'organisation professionnelle des acteurs de l'urbanisme qui s'efforce de souligner le lien entre identité du champ et structuration professionnelle. Elle dresse les principaux résultats de la démarche méthodologique, tant sur le plan de la forme d'organisation professionnelle que sur celui de la définition du champ de l'urbanisme, ce en quoi nous posons les premiers éléments de conclusion. Ce sont d'abord les caractéristiques de l'organisation des urbanistes qui sont présentées, au regard des modèles existants mais aussi en mettant en perspective d'autres situations, celle des géomètres (qui constituent une illustration d'une profession réglementée) d'une part et celle des professionnels Allemands (ce qui nous permet d'établir une mise en perspective avec un contexte institutionnel et politique étranger) d'autre part. Enfin, nous analysons comment se construit le champ de l'urbanisme et quelles sont les implications de cette construction, sur le plan de son statut, que nous définissons comme un courant méthodologique, et de la légitimité des pratiques des professionnels, qui se traduit par la mise en évidence de l'identité du champ.

Partie I. Emergence d'un champ : enjeux, cadres et acteurs de l'urbanisme

L'étude d'un métier se structure autour des formes anciennes adoptées par celui-ci, de ses origines (qui éclairent une partie de ses perspectives actuelles), pour aboutir au contexte précis de l'étude et comprendre les interactions et les enjeux qui l'articulent. Notre hypothèse est de montrer que les métiers de l'urbaniste ont une inscription récente dans l'espace professionnel, bien que l'urbanisme, en tant que domaine, plonge ses racines dans les premiers écrits des penseurs de l'Antiquité. Ainsi, envisager les urbanistes comme de nouveaux acteurs dans l'espace professionnel implique de définir cet espace, de préciser ce qui est compris par « urbanisme » et de situer ce champ dans le contexte cognitif des sciences sociales. En effet, si l'urbanisme est entendu comme la réflexion sur l'aménagement des villes, il est à noter que nombreux sont les penseurs ou les théoriciens qui ont travaillé sur ce sujet et ont présenté des études, adoptant des visées philosophiques ou opérationnelles. De ce point de vue, l'intérêt porté aux professionnels « urbanistes », à leurs savoir-faire et leurs compétences, se devrait de faire état de l'évolution de ces caractéristiques dans le temps et d'observer l'exercice professionnel au regard des formes existantes. Or ce n'est pas la démarche suivie, dans la mesure où ce champ désigne, dans notre étude, un « urbanisme contemporain », renouvelé dans ses problématiques, sa forme, ses outils et les réflexions qui lui sont liées. En cela, nous nous appuyons sur l'approche de Françoise Choay, qui, de façon pédagogique, propose de distinguer l'urbanisme selon deux phases, le pré-urbanisme et l'urbanisme, qui comportent chacune des courants d'auteurs. De cette manière, elle souligne que « ce terme même doit tout d'abord être défini, car il est lourd d'ambiguïté. Annexé par le langage courant, il y désigne aussi bien les travaux du génie civil que les plans de villes ou les formes urbaines caractéristiques de chaque époque. En fait, le mot « urbanisme » est récent. G. Bardet fait remonter sa création à 1910. Le dictionnaire Larousse le définit comme « science et théorie de l'établissement humain ». Ce néologisme correspond à l'émergence d'une réalité nouvelle : vers la fin du XIX^e siècle, l'expansion de la société industrielle donne naissance à une discipline qui se distingue des arts urbains antérieurs par son caractère réflexif et critique, et par sa prétention scientifique¹ » [Choay, 1965]. Cette hypothèse d'un urbanisme contemporain inscrit le cadre temporel de notre analyse, et définit, en les distinguant, les acteurs historiques avec lesquels les urbanistes partagent leur espace professionnel.

¹ p.8

L'enjeu consiste donc à présenter les courants de pensée et les disciplines dans lesquelles s'est développé l'urbanisme, puis de repérer dans quel cadre (institutionnel) les professionnels ont progressivement investi ce domaine et quelles en ont été les conséquences, pour considérer enfin l'organisation professionnelle de la pratique ainsi déployée (représentation, statut, formation).

Il s'agit dans un premier temps de rendre compte des écrits de penseurs, d'hommes de l'art, de politiques, au cours du XIX^e siècle, qui présentent un tournant pour l'urbanisme. Si la base de la réflexion repose toujours sur l'articulation de formes urbaines et d'un modèle de société, la portée se manifeste de façon opérationnelle, par la reprise de principes ou la réalisation de projets. Sans chercher à présenter de façon exhaustive une généalogie des réflexions (et de leurs auteurs) en urbanisme, l'enjeu est ici de comprendre quels ont été les logiques et les principes qui témoignent d'une pratique différente de l'urbanisme dans l'histoire. Pour introduire ces auteurs, il est néanmoins intéressant de rappeler le contexte dans lequel leurs idées s'inscrivent. En cela, de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle, se développent sous la forme d'utopies des pensées qui lient l'organisation de l'espace à une conception (idéale) de la société. « Utopie » est utilisée ici en référence à Thomas More (1480-1535) qui initia le style dans son ouvrage *Utopia* (1516), au cours duquel il décrit une société idéale ; cette description se présentant en de nombreux points comme une critique de l'Angleterre du XVI^e siècle. Tommaso Campanella (1568-1639) dans *La Cité du Soleil* (1623) reprend le style en accentuant la visée politique prise par son modèle d'organisation, reflétant ainsi les courants contestataires qui caractérisent la Renaissance.

Au cœur de ces perspectives figure non pas le changement, en tant que tournant historique, mais la possibilité de mettre en suspens les structures de l'ordre existant, et d'initier un fonctionnement plus harmonieux de la société, sur de nouvelles bases et notamment à partir de l'organisation spatiale. Germán Solinis retient de ce genre littéraire trois caractéristiques récurrentes des modèles présentant une utopie. Il note en effet que « la société modèle se situe « *autre part* », en dehors de nos coordonnées spatio-temporelles, échappant ainsi à l'assujettissement de la durée ou du changement ; ce modèle de société s'appuie sur un « espace-modèle » ; l'espace-modèle contrôle et est à son tour contrôlé¹ » [Solinis, 2005]. C'est précisément dans cette optique que vont s'inscrire les penseurs du début du XIX^e, tels que Robert Owen, Charles Fourier ou Etienne Cabet, dont les idées nous paraissent importantes à développer pour situer notre première partie. En effet, ces auteurs

¹ p.94

s'inscrivent dans le courant du « pré-urbanisme progressiste » (pour reprendre la terminologie de Françoise Choay) en ce qu'ils cherchent à fonder, à partir d'une organisation spatiale de l'habitat et de la communauté, une société démocratique, éclairée, morale et purifiée (l'hygiénisme que nous retrouverons dans les projets de Haussmann tient déjà ici une grande place). Ces penseurs se situent véritablement à la charnière entre les réflexions utopiques (ils ont beaucoup écrit à propos de l'idéal à atteindre) et les projets à visée opérationnelle (ils ont cherché à réaliser leur programme de société idéale, sur un terrain « neutre », souvent aux Etats-Unis). Un aperçu de leurs conceptions est ici proposé.

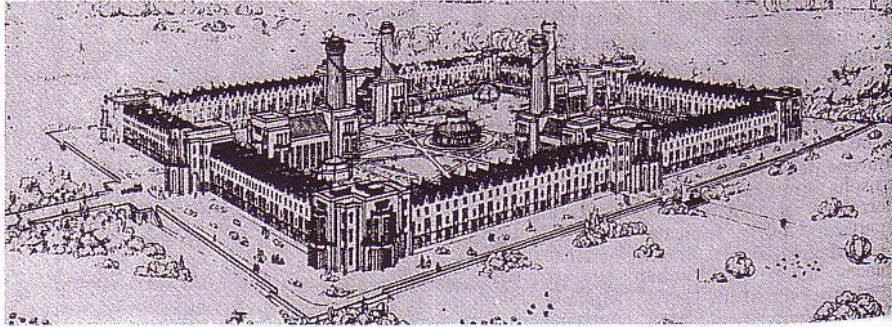
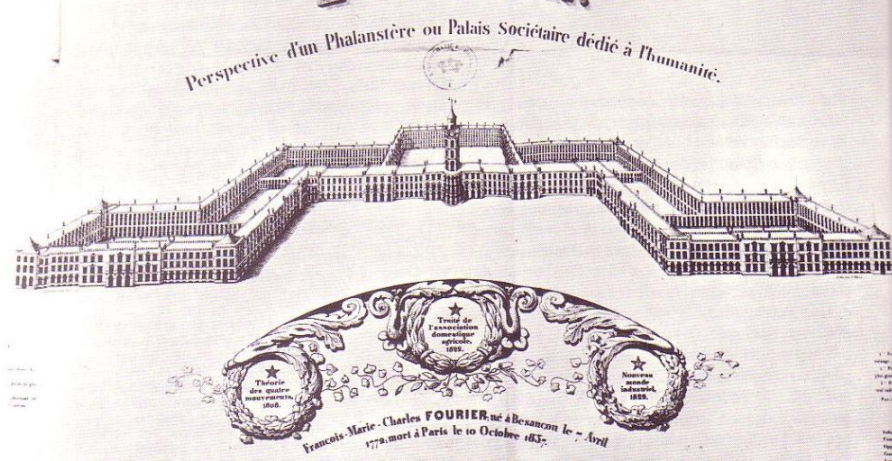
<p>Robert Owen (1771-1858) « pour réaliser les principes qui forment la science sociale, il serait à désirer que le gouvernement établisse plusieurs noyaux ou associations-modèles, contenant 500 à 2000 habitants dans des bâtiments convenables pour produire et conserver une variété de produits, et élever et donner aux enfants une éducation conforme. [...] Chacune de ces petites cités nouvelles serait un modèle dans la façon dont elle se soutiendrait, se gouvernerait elle-même élèverait et occuperait tous ses membres. »¹ [Choay, 1965].</p>	<p>Le village d'Harmony (États-Unis) prévu par R. Owen. Gravure publiée en 1825 (avec l'aimable autorisation des éditions Laterza).</p> 
<p>Charles Fourier (1772-1837) « les civilisés, regardant comme superflu ce qui touche au plaisir de la vue, rivalisent d'émulation pour enlaidir leurs résidences nommées villes et villages. [...] Recherchons comment les arts pourraient, par la voie d'embellissement et de salubrité, conduire par degrés à l'Association (l'Association qui fait coïncider l'intérêt général avec l'intérêt particulier, se réalise par l'attraction dans les sociétés harmoniques ; elle s'oppose au morcellement des sociétés inférieures (patriarcat, barbarie, civilisation) où règne la contrainte). »² [Choay, 1965].</p>	<p>L'AVENIR. Perspective d'un Phalanstère ou Palais Sociétaire dédié à l'humanité.</p>  <p>Travaux de l'Association Démocratique Appliquée. François-Marie Charles FOURIER, né à Besançon le 7 Avril 1772, mort à Paris le 10 Octobre 1837.</p>

Figure 2 : Le village d'Harmony, le Phalanstère, les projets du pré-urbanisme progressiste (Source : Choay, 1965)

¹ p.91

² p.96

<p>« Etienne Cabet (1788-1856), député de la Côte d'Or en 1831, fonde en 1833 <i>Le Populaire</i> où il attaque le régime de Louis-Philippe et affirme ses idées républicaines. Exilé en Angleterre, il en revient en 1839 acquis au communisme utopique. Il décrit sa société idéale dans son ouvrage <i>Voyage en Icarie</i> (1842). Après juin 1848, il part pour l'Amérique où il tente de fonder avec quelques Icariens une cité communiste au Texas, puis dans l'Illinois.¹ » [Démier, 1995]</p> <p>Etienne Cabet « sachant qu'Icar avait fait arrêter le <i>plan-modèle</i> d'une maison après avoir consulté le <i>comité</i> de logement et le Peuple entier, après avoir fait examiner les maisons de tous les pays, je m'attendais à voir une maison parfaite sous tous les rapports, surtout sous celui de la commodité et de la propreté ; et cependant mon attente fut encore surpassée. »² [Choay, 1965].</p>	<p>Icarie</p> <p>« Notre principe à nous Démocrates-Icariens, c'est la Fraternité. [...] Et ce principe n'est pas pour nous un mot, un simple mot, c'est une théorie inséparable de la pratique ; c'est une doctrine avec ses conséquences et ses développements, [...] une véritable religion. [...] Réclamons, réclamons sans cesse et jusqu'à ce que nous les ayons obtenus, nos droits, la garantie de tous nos intérêts, notre bien-être, le bonheur de nos femmes et de nos enfants ; mais réclamons-les pour tous sans exception, car nous ne pourrions pas être heureux si nous apercevions des malheureux autour de nous. Rassurez-vous donc riches et propriétaires. Nous ne voulons aucune violence, aucun abus, aucun excès, ni la spoliation, ni le pillage, ni l'incendie, ni la destruction ; et nous nous ferions tuer au contraire, s'il le fallait, pour maintenir l'ordre public pour protéger les propriétés, pour veiller au salut de tous et à la sécurité de chacun !</p>
<p><i>Ne vous alarmez pas maîtres et patrons ! Nous voulons que les travailleurs, l'ouvrier, surtout la femme et l'enfant, ne soit plus exténués et abrutis par un travail excessif et incessant ; nous voulons que tous les citoyens aient l'assurance d'avoir du travail et un salaire suffisant pour leur procurer l'existence et le bien-être : mais nous ne voulons pas que les fabricants, les manufacturiers soient ruinés ; et nous, Icariens nous répétons sans cesse à tous les travailleurs nos frères, que notre intérêt à tous est non de sacrifier les intérêts des uns aux intérêts des autres, mais de concilier ensemble les intérêts de tous. En un mot, nous ne sommes ni des spoliateurs, ni des anarchistes, ni des hommes de violence, mais des missionnaires de justice, d'ordre et de conciliation. »</i></p> <p><i>Etienne Cabet, éditorial du Populaire, 4 mars 1848 [Démier, 1995]</i></p>	

A la suite de cette rapide présentation, il est important de noter deux points. Tout d'abord, les penseurs sont ici convaincus des vertus de l'organisation spatiale et sociale sur les comportements individuels. Le modèle ainsi constitué doit être reproductible et universalisable pour le bien de tous. La description, sous forme épistolaire, d'Icarie par Etienne Cabet montre combien le résultat obtenu inspire la satisfaction et l'envie. Par ailleurs, nous relevons dans ces écrits la référence aux « arts », à la « science sociale » comme à des outils ou des principes à partir desquels il est possible de concevoir ces espaces. Ces occurrences nous interpellent particulièrement car elles soulignent le recours à des *techniques* pour projeter l'espace, décider de sa structuration (architecturale et sociale). Le projet est certes philosophique dans son élaboration, mais le fait, pour ces penseurs, d'avoir envisagé sa réalisation, nécessite de convoquer des techniques, des disciplines, des savoir-faire. En cela, la conception de l'espace prend une nouvelle tournure ; elle intègre un ensemble de compétences et de savoirs qui en transforment sa portée. La charnière que nous évoquions plus avant se matérialise aussi ici. L'objectif du premier chapitre est donc d'appréhender l'urbanisme à partir du XIX^e siècle et de montrer comment et

¹ Démier, Francis. "La France 1814-1851." *Documentation Photographique* n°7032 (1995) Fiche 6, p.24.

² p.127

en quoi les réflexions et les interventions ont évolué par rapport à cette période initiale, en observant en parallèle l'émergence de l'urbanisme comme un champ.

Ces pratiques d'aménagement de l'espace, qui sont envisagées comme inédites dans cette acception, sont aussi le produit des mutations de la société et de ses activités. En effet, la Révolution Industrielle, entendue comme l'introduction de la machine dans le processus de production et la concentration des systèmes de production au cours du XIX^e siècle¹, modifie l'organisation de la société et la répartition des hommes sur le territoire. Ces changements, qui s'inscrivent dans l'Histoire et s'articulent à un ensemble de faits, sont caractéristiques de par leur échelle temporelle (relativement courte, un siècle environ) et leur implication sociale, dans le sens où ils tendent à généraliser le mode de travail salarié. L'ampleur de ce phénomène, associé à l'explosion démographique de la population (relativement concomitante en Europe) imprime des transformations durables de l'usage des espaces. C'est en cela que les pratiques professionnelles que nous étudions nous semblent nouvelles, car traitant un terrain lui aussi nouveau dans ses formes. Il s'agit, pour Thierry Paquot de considérer une transition. Ainsi, « jusque là, le phénomène était différent. Certes, l'an mille voit se multiplier les centres urbains. Le XII^e siècle révèle les signes avant-coureurs de la modernité, qui ne trouvera son véritable humus que dans l'Europe occidentale des XV^e et des XVI^e siècles. Des réseaux de villes se font, se défont, se hiérarchisent différemment, mais la ville moderne n'apparaît dans toute sa maturité qu'avec la production machinique² » [Roncayolo et Paquot, 1992]. Le deuxième chapitre de cette partie consiste donc à décrire les institutions, les associations et les organes de gouvernement qui ont cherché à se saisir de ces nouvelles problématiques et à envisager leurs moyens d'action. A ce titre, nous nous intéressons également à la manière dont se structurent la réglementation de l'urbanisme et les cadres d'exercice. Il est alors possible de rendre compte des acteurs en présence et d'observer la spécification progressive des compétences et des savoir-faire ; processus qui distingue de plus en plus nettement la figure professionnelle de l'urbaniste.

Dans cette perspective, l'analyse se déplace alors du plan des institutions d'exercice au plan des structures professionnelles, c'est-à-dire des associations, sociétés et autres regroupements d'acteurs à titre individuel. Il s'agit d'observer dans ce troisième chapitre la constitution d'associations de professionnels dans le temps, et de mettre en évidence les critères qui les différencient pour comprendre la portée d'une appartenance à telle ou telle structure. La construction de ce réseau de

¹ Dès la fin du XVIII^e siècle pour l'Angleterre.

² Thierry Paquot p.14.

professionnel témoigne d'une volonté d'offrir un espace à un ensemble de pratiques, qui se distinguent d'autres pratiques déjà identifiées et structurées (celles des géomètres ou des architectes par exemple). Ce réseau, bien que ne regroupant pas l'intégralité des professionnels (comme nous pourrions le discuter dans la Deuxième Partie de ce travail), retient notre attention dans la mesure où il compose une étape dans l'organisation du métier.

En effet, en cherchant à regrouper les acteurs par leur pratique, les modalités de leur exercice, il se dessine non seulement un acteur spécifique dans le champ professionnel, mais aussi une représentation de son activité. Cette analyse repose sur les travaux de Everett Hughes, notamment à propos du corps médical et des médecins pour lesquels il considère que les seules compétences techniques ou scientifiques ne suffisent pas à définir leur pratique ; cette dernière intègre en plus une conception de la maladie et de la santé¹. Dans le même esprit, il est possible d'avancer l'idée que les professionnels construisent une représentation du territoire et de ses équilibres, au fil de leur pratique, et que le partage de celle-ci au sein d'associations participe de la construction identitaire d'un groupe professionnel. Par ailleurs, la population ainsi définie (par cette appartenance) adopte une étiquette qu'il nous est possible de répertorier, avec toutes les précautions que nous savons. De cette façon, la question à la fois du dénombrement de ces professionnels et de leur statut est posée, puisque nous nous appuyons sur une dénomination. Cela implique que ces étiquettes soient reconnues comme valides pour désigner les professionnels, ce qui est sujet à discussion. Ces préalables, dont l'exposition est un peu fastidieuse, sont importants pour poser les termes du débat : l'enjeu consiste à analyser de quelles manières approcher une population que nous cherchons à définir. Dans cette optique, est-il pertinent de se référer à des catégories déjà existantes, sans interroger leur construction et leur mode de recrutement ? Comment s'assurer que ces catégories recourent toute la population ciblée et comment, le cas échéant, appréhender les acteurs qui sont à la marge de ces groupes ou associations, en exerçant néanmoins dans le même champ ? Ces questions, qui vont se poser avec acuité pour la mise en place du corpus d'enquêtés (Deuxième Partie), demandent à réfléchir aux critères à prendre en compte pour déterminer notre population d'étude. Ainsi, l'appartenance à un groupe professionnel peut en être un, c'est l'approche retenue lors de l'enquête menée en DEA. Les entretiens se sont déroulés avec des individus contactés à partir d'un listing de l'Université d'été du CFDU², en 2003. Cependant, et c'est là une des conclusions du DEA, ce critère ne suffit pas à aborder la pratique professionnelle dans

¹ Cf. Hugues Everett (1996). *Le regard sociologique, essais choisis*, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. 348p.

² Conseil Français Des Urbanistes.

sa globalité et dans sa diversité. C'est pourquoi l'approche par les disciplines constitutives (Première Partie, Premier Chapitre), par les institutions d'exercice (Première Partie, Deuxième Chapitre) et par les organisations professionnelles (Première Partie, Troisième Chapitre) constitue autant de points d'ancrage pour dresser les contours de la population qui nous intéresse.

Une dernière dimension qui peut intervenir dans cette démarche concerne la formation. En effet, la formation tient un rôle majeur dans la réflexion sur l'espace professionnel. Dans le cadre des *professions* (au sens anglo-saxon du terme), elle est considérée comme le processus à l'issue duquel l'individu devient un professionnel (pour les médecins, les avocats, les architectes par exemple). Elle délivre un titre (qui confère un certain nombre de savoirs et de savoir-faire) ainsi qu'une identité (qui donne à ses acteurs un fort sentiment d'appartenance à un groupe, un *corps*, une légitimité dans l'exécution de leur pratique). Analyser les formations qui préparent à l'exercice dans le champ de l'urbanisme constitue donc une étape importante de la réflexion. Ce travail met en évidence la grande diversité du panel de formations aux métiers d'urbaniste, l'hétérogénéité des filières et de leurs appellations, éléments qui renforcent la difficulté des professionnels à obtenir une reconnaissance de leurs compétences (faute de pouvoir clairement les identifier). En conséquence, la formation présente un rôle structurant dans le processus de reconnaissance et d'organisation professionnelles. A ce titre, Jean Frébault et Bernard Pouyet concluent leur rapport « *Renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement* »¹ par un ensemble de propositions qui visent, notamment, à améliorer la lisibilité des formations, l'identité des diplômes et des instituts les délivrant. Il s'agit de montrer en quoi la formation délivre un apprentissage autant qu'une attitude, une socialisation à la pratique. C'est en cela que notre démarche d'investigation (présentée dans la Deuxième Partie de ce travail) repose sur les manières d'être urbaniste, comment « on est » urbaniste, ce qui implique de concevoir une figure professionnelle dans laquelle plusieurs profils s'expriment.

Le troisième chapitre s'attache donc à présenter une cartographie de l'espace professionnel en envisageant les organisations ou les associations comme une manière d'approcher les acteurs et d'appréhender les logiques de reconnaissance à l'œuvre en leur sein. Il est alors possible de poser la question du statut des urbanistes, question qui anticipe un débat aux implications majeures, et doit être traitée pour ses implications méthodologiques. Les arguments ici développés orientent la démarche

¹ Jean Frébault et Bernard Pouyet. *Renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement*. Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer; Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2006.

vers la prise en compte de la formation dans le domaine de l'urbanisme et du caractère structurant de celle-ci pour la constitution d'un groupe professionnel. Ainsi, bien plus que l'offre de formation, c'est l'organisation de celle-ci qui retient notre attention, dans la mesure où nous cherchons à analyser la portée pour l'acteur des outils et diplômes délivrés par la formation (symbolique, institutionnelle, identitaire, technique...). De ce point de vue, les jalons de la réflexion sur la constitution d'un groupe professionnel des urbanistes sont posés et définissent le cadre d'analyse dans lequel nous nous situons.

Chapitre I : D'un courant de pensée à l'institutionnalisation d'une problématique : l'urbanisme « contemporain ».

L'hypothèse d'un urbanisme contemporain nous conduit ainsi à mettre en évidence les caractéristiques de cette problématique et à envisager les aspects qui président à cette évolution. L'émergence de ce champ de réflexions et d'interventions, qui se distingue des formes antérieures de pensées sur la ville, le territoire et l'aménagement, prend en effet appui sur un ensemble de mutations structurelles, qui affectent la perception du territoire et de ses enjeux. Sans chercher à considérer l'objet de notre recherche comme une révolution dans l'Histoire des idées et des pratiques professionnelles, nous tenons à en souligner sa spécificité au regard d'autres domaines dont il est proche. Cette démarche semble importante pour comprendre les logiques des métiers de l'urbaniste, « les caractéristiques du rôle de l'urbaniste [qui] varient d'un pays à l'autre, selon les systèmes de formation, eux-mêmes hérités d'une pratique qui s'est forgée tout au long de ce siècle¹ » [Merlin et Choay, 2000], et qui, de ce fait, mérite d'être éclairée. En cela, ce premier chapitre s'attache à présenter les idées et les acteurs qui ont posé les fondements de ce que l'on nomme aujourd'hui l'urbanisme.

Si les initiatives qui jalonnent le XIX^e siècle cherchent à asseoir l'urbanisme sur des bases théoriques, beaucoup revendiquent une approche technicienne des problèmes et de leurs règlements. Le point commun de ces démarches est de vouloir doter leur champ d'exercice d'outils et ce dans le cadre d'une mise en œuvre opérationnelle de leurs projets. L'analyse de ces idées, à travers quelques uns de leurs auteurs (une présentation nécessairement sélective) permet de saisir les points majeurs qui interrogent alors le territoire. Dans cette optique, il est à remarquer que ces acteurs de l'urbanisme ont développé des outils et un ensemble de règles pour donner une portée opérationnelle à leurs programmes. Tout en s'inscrivant dans des démarches différentes, ils proposent une approche spécifique de l'urbanisme. De cette façon, la discussion s'organise autour des perspectives de ces auteurs et des ruptures qu'ils ont initiées. Il s'agit d'analyser le dessein théorique de cette discipline dans un premier temps, puis, dans un deuxième temps, de considérer la technique et les méthodes comme des supports de l'intervention en urbanisme (et de montrer le rôle structurant de ces éléments) et, dans un dernier temps, de présenter les conceptions qui se réfèrent à l'Homme et aux relations humaines pour fonder leurs projets, en

¹ Article « Urbaniste ».

s'intéressant aux apports de ce courant dans la constitution de l'urbanisme contemporain.

1.1.1 Une visée théorique

Au regard des récits utopiques développés au XVI^e siècle (notamment par Thomas More, Tommaso Campanella mais aussi François Rabelais¹) et des expériences progressistes d'industriels au cours du XIX^e siècle (à l'instar de celles présentées en introduction), les origines de la réflexion en urbanisme ont été mises en évidence. Si ce champ s'inspire de ces dernières, il en diffère toutefois dans l'objet pris en compte et dans la portée donnée à ses projets. Ainsi, l'objectif des acteurs que l'on distingue des « pré-urbanistes » (cf. classification de Françoise Choay) est de travailler à la transformation d'un territoire pour répondre à des problématiques économiques et sociales. En cela, ils cherchent à construire un modèle, qui implique une vision de la société mais dont les réalisations s'inscrivent sur le territoire, en lien avec le tissu existant (ils n'exilent pas leurs projets sur des terrains lointains ou neutres). Par ailleurs, les projets portés sont dans certains cas l'expression d'une commande publique, qui tente d'appréhender et de gérer l'évolution des structures sociales. Ces réflexions s'éloignent donc des utopies dans leurs visées, elles ne s'engagent pas dans la création d'un nouveau modèle social mais elles contribuent à adapter les structures urbaines au contexte des mutations économiques et sociales. De plus, l'approche de l'aménagement ici développée, si elle ne propose pas un modèle de société, entend organiser sa démarche autour de règles et de principes étudiés et reproductibles. La différence majeure pour ces courants de pensées réside dans le projet de faire de l'« urbanisme » une science qui s'appuie sur des théories et répond à un ensemble de règles. Dans cette perspective, il est important de saisir les enjeux portés par l'aménagement et les principes mobilisés. En effet, comprendre l'articulation de ces réflexions donne des éléments pour situer les influences de l'urbanisme et repérer les domaines convoqués dans cette nouvelle discipline. Ce faisant, ce sont à la fois l'espace professionnel qui en résulte, et les enjeux que cette situation « nouvelle » fait naître qui nous intéressent. L'objet de cette partie est de préciser le contexte idéologique de l'émergence de l'urbanisme à prétention scientifique, en s'attachant à montrer les implications en terme d'espace professionnel. Cette logique présentée, il est possible d'envisager plus en détails les travaux de Ildefonso Cerdá, dont les initiatives illustrent la portée de cette démarche.

¹ Dans « L'Abbaye de Thélème », in *Gargantua*, 1535.

1.1.1.1 Enjeux de l'aménagement et dualité professionnelle

La volonté de formaliser de façon théorique les principes mis en œuvre dans des programmes d'aménagement témoigne de l'engagement dans une orientation précise, dont les références, tant disciplinaires que professionnelles, sont à construire.

Ildefonso Cerdá fonde cette démarche en publiant en 1867 la *Teoria general de la urbanización*, créant avec ce nouveau mot un champ qu'il veut scientifique et générant de la même manière un courant d'idées dont la portée est toujours d'actualité. Si ce néologisme a été repris en France, par l'emploi, à partir des années 1900, du mot « urbanisme » (qui a d'ailleurs connu un glissement sémantique depuis), les autres pays ont adopté des terminologies différentes, *city-planning* pour les anglo-saxons, *Städtebau* (cf. Joseph Stübben) en Allemagne. Ainsi, ce qui désigne aujourd'hui un processus, l'urbanisation, a été conçue par Cerdá comme un champ à part entière, une discipline pour laquelle il a créé des normes et un ensemble d'analyses ; l'enjeu de ses recherches étant de doter cette discipline des outils d'une science. Françoise Choay expose les motivations de sa démarche et indique que « au seuil de sa *Teoria*, Cerdá précise : « je vais initier le lecteur à l'étude d'une matière complètement neuve, intacte et vierge. Comme tout y était nouveau il m'a fallu chercher et inventer des mots nouveaux, pour exprimer des idées nouvelles dont l'explication ne se trouvait dans aucun lexique. » Formé sur la racine latine *urbs*, le terme *urbanización* lui sert à désigner à la fois le processus d'aménagement de l'espace, quel qu'il soit, planifié ou non, et les lois dont Cerdá estime qu'elles le soutiennent : « Le fait, dont on attribue généralement l'origine et le développement au hasard, obéit cependant à des règles immuables, à des règles fixes »¹ [Choay, 2002]. Ainsi, l'ambition de faire émerger un savoir scientifique des réflexions portées sur la ville fait de Ildefonso Cerdá un précurseur dans la formalisation de l'urbanisme en tant que discipline. Elle marque également une transition dans le sens où les problématiques de l'aménagement mobilisent un ensemble de savoir-faire et de méthodes et s'appuient sur des idéologies. Il est à noter que cette période est marquée par une prise de conscience internationale des conséquences de l'insalubrité, dans une société où l'accroissement démographique est spectaculaire et où les structures urbaines voient la population se concentrer en leurs murs.

L'exode rural provoqué par les besoins en main d'œuvre de l'industrialisation massive des moyens de production n'a pas été planifié, ce qui pose des problèmes en termes de logement et de décence des conditions de vie. A ce titre, c'est en 1851 que

¹p.176

se tient à Paris la première conférence sanitaire internationale, qui permet aux différentes nations de partager leurs expériences (l'Angleterre a, par exemple, une réflexion plus ancienne sur la question, la révolution industrielle y en était plus précoce). Ces conférences se perpétuent dans la deuxième moitié du XIX^e siècle jusqu'à mettre en place, au début du XX^e siècle, l'Office International d'Hygiène Publique (qui préfigure l'institution de notre contemporaine Organisation Mondiale de la Santé). La France a, de son côté, reconnu l'enjeu de promouvoir une hygiène publique (les ravages des épidémies ayant marqué les esprits) ; en 1802 est créé un Conseil de salubrité de Paris, chargé de produire des études locales, de façon à mieux connaître le terrain et les moyens d'action. Toutefois, l'épidémie de choléra qui touche Paris en 1832 ne fait que souligner les faiblesses du cycle de l'eau dans la ville. Les travaux d'assainissement de grande envergure accompagnent dès lors les transformations de Paris (et notamment sous la direction de Eugène Belgrand, Ingénieur des Ponts et Chaussées). Sur le plan de la salubrité publique, l'année 1848 marque les débuts des travaux du Comité consultatif d'hygiène publique en France, dont une des premières avancées est de participer à la présentation de la loi du 22 avril 1850 sur la lutte contre les logements insalubres. Développer l'hygiène publique devient donc, au cours du XIX^e siècle, un enjeu majeur pour les gouvernements. Les mêmes préoccupations conduiront, un siècle plus tard, à instaurer la protection sociale des individus. Les solutions à apporter à ce phénomène sont largement spatiales dans la mesure où ce n'est pas l'hygiène individuelle qui est en cause, mais celle collective. Elle implique alors des interventions sur l'organisation même de la société, sur son inscription territoriale. L'hygiénisme a ainsi inspiré bon nombre d'acteurs dans leurs travaux sur l'aménagement des villes ; il a également permis de justifier des formes urbaines et des démolitions massives dans les centres anciens des villes (les percées de Paris décidées par le Préfet Haussmann en sont un exemple, envisagé par la suite). La nécessité pour l'aménagement de prendre en compte cette problématique souligne la multiplication des compétences investies et marque l'orientation technique et technologique de l'urbanisme. En cela, la définition de l'espace professionnel se trouve recomposée, les savoir-faire se déplaçant vers une plus grande maîtrise des contraintes techniques et systémiques.

Les contours de cet espace professionnel sont à discuter dans la mesure où il est difficile de les établir avec précision, ce qui, pourtant, est une clé de lecture des implications de l'urbanisme. En effet, le domaine que nous cherchons à approcher est nouveau dans ses formes et dans les réflexions qu'il suscite. Il demande donc à être défini et à ce que soient identifiés les professionnels qui l'animent. Sur ce plan, il faut noter la place spécifique prise par l'Etat dans ce domaine, qui, sans devenir régalien, constitue un espace pour imprimer la marque d'un gouvernement. A ce titre, il n'est

pas excessif de parler d'influences pour désigner les deux grandes professions qui se mobilisent dans ce domaine : les architectes et les ingénieurs. Depuis Alberti (1404-1472), les architectes sont au cœur de cet « art de construire », pour lequel ils s'inscrivent en maître, s'affirmant ainsi face aux artisans du bâtiment. Pour Alberti, l'architecte se distingue, il est « celui qui, avec une raison et une règle merveilleuse et précise, sait premièrement diviser les choses avec son esprit et son intelligence, et secondement comment assembler avec justesse, au cours du travail de construction, tous ces matériaux qui, par les mouvements des poids, la réunion et l'entassement des corps, peuvent servir efficacement et dignement les besoins de l'homme. Et dans l'accomplissement de cette tâche, il aura besoin du savoir le plus choisi et le plus raffiné »¹. Cette définition montre certes l'estime que porte Alberti pour cette profession mais aussi la multiplicité des éléments que celle-ci doit maîtriser et mettre en œuvre dans sa pratique. Cette « pluridisciplinarité » conduit à faire de l'architecte un demiurge, ou à considérer que certaines spécialités sont du ressort d'autres professionnels. C'est dans cette optique que l'essor des ingénieurs peut être envisagé, en parallèle du renforcement de la demande en aménagement et en construction, à partir du XVIII^e siècle. Dès lors, ces deux figures se présentent plutôt comme des rivales dans l'espace professionnel et cherchent à protéger leurs compétences.

Quand les premiers « cours privés », qui préfigurent les écoles d'ingénieurs (notamment celui de J. F. Blondel en 1739²), s'ouvrent dans les années 1740, les architectes remettent à l'honneur le dessin et s'attachent à rappeler leur fonction de maître d'œuvre pour conserver leur position. Cependant, le lien étroit existant entre le pouvoir et les professionnels joue à la défaveur des architectes à la fin du XVIII^e siècle, Napoléon Bonaparte les tenant pour responsable de l'endettement de l'Etat (en particulier avec la construction de Versailles). Napoléon multiplie les écoles de génie civil, afin d'intégrer dans l'aménagement des compétences techniques, aux dépens de l'esthétique (pour reprendre une grande opposition), incarnée à ses yeux par les architectes, formés à l'Ecole des Beaux-Arts. Si les architectes retrouvent des moyens d'expression sous Louis-Philippe, Haussmann et Napoléon III leur préfèrent des ingénieurs. Par ailleurs, la conception des programmes demande de conjuguer des données de plus en plus nombreuses. Les enquêtes sociales, dont le genre est également nouveau, servent d'appui aux penseurs de la ville (celles de Frederic Le Play en France), tout comme les espaces verts sont alors reconnus d'importance pour l'hygiène publique et sont dessinés (pour certains) par des paysagistes. Le recul que l'on possède sur cette période nous permet de dire que les noms que l'histoire a retenu

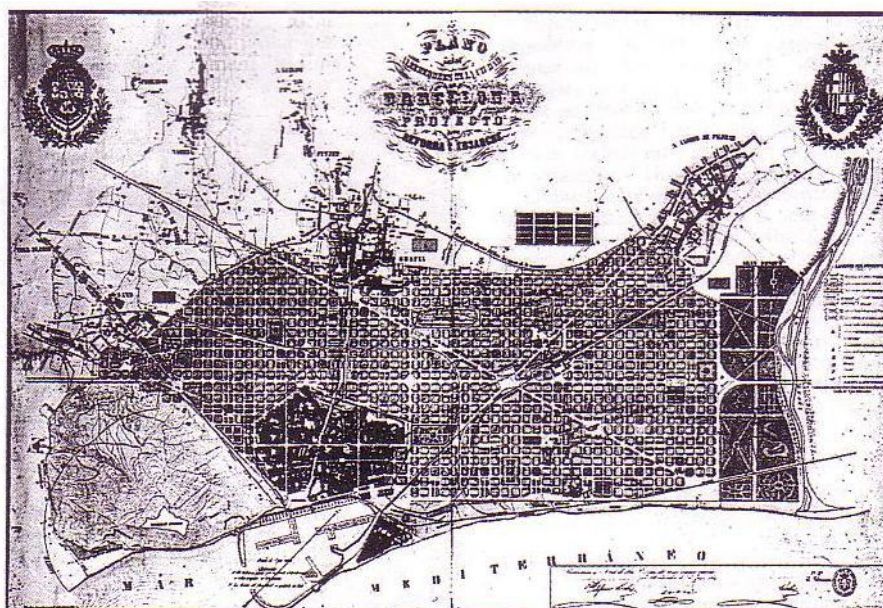
¹ D'après Rabreau, Daniel. "Les architectes, "Renaissance et Temps modernes"." *Encyclopédie Universalis* corpus n°2 (2002): 855-57.

² Ibid.

sont ceux des administrateurs (Préfets, voire responsable d'Etat) et, dans une lecture déjà approfondie de l'époque, ceux des proches collaborateurs, architectes, ingénieurs civils, paysagistes, hygiénistes... Il est difficile de dégager de ce foisonnement de compétences, à l'origine de l'urbanisme, une figure spécifique qui, loin de concentrer toutes ces fonctions, se présenterait dans un rôle qui échappe à ses appartenances disciplinaires ou professionnelles pour donner à l'urbanisme le sens que lui forge le contexte historique. L'exception réside toutefois dans la démarche de Cerdá, qui cherche à regrouper des compétences pour maîtriser le plus complètement les implications du projet urbain.

1.1.1.2 Ildefonso Cerdá : aux origines de l'urbanisme

L'ouvrage d'Ildefonso Cerdá est écrit en lien avec l'étude qu'il mène sur la ville de Barcelone. D'abord affecté au relevé de la topographie, dans les années 1850, il en poursuit le programme d'aménagement en proposant un plan d'extension de la ville. La régularité de son plan, la géométrie du réseau viaire et la disposition des infrastructures traduisent les idées fortes de Cerdá sur l'organisation spatiale de la ville.



Ildefonso Cerdá, plan définitif d'extension de Barcelone (1859) : un percement de trois voies intègre la ville ancienne dans le damier géant qui homogénéise l'espace social par une « urbanisation parfaite » (Institut municipal d'histoire, Barcelone).

Figure 3 : Plan d'extension de Barcelone par Ildefonso Cerdá, La partie plus foncée correspond au centre ancien (Source : Choay, 2002)

Sa formation d'ingénieur le rend sensible à cette dimension réticulaire, à une époque où les villes ne maîtrisent pas complètement les risques sanitaires liés à leur développement (les épidémies de choléra sont encore fréquentes en Europe dans la

première moitié du XIX^e siècle). En cela, Cerdá adopte une démarche spécifique, qui prend en compte les études des médecins et s'inspire des théories hygiénistes. En effet, il préconise de structurer la ville autour de grands axes et d'îlots, afin de permettre la mutation de cet « environnement bâti qui empêche la circulation de l'air et des fluides » et génère « la surmortalité urbaine et les épidémies¹ » [Coudroy-de-Lille, 2000]. Ainsi, le plan qu'il prépare pour la ville de Barcelone est normatif à plus d'un titre : le réseau viaire répond à des règles d'hygiène et à un ensemble technique de méthodes dont la mise en œuvre doit garantir la réussite de l'extension de cette ville moderne.

Il s'agit ici de développer une science pratique de la ville, à même de répondre aux attentes d'autres villes (Madrid par exemple, où Cerdá fut consulté) et prenant en compte l'ensemble des mutations de la société. Cette caractéristique est importante dans la mesure où, si nous pouvons lire ce programme sous l'angle normatif, le projet social de Cerdá y est également repérable. La force de son entreprise, et des écrits qu'il y consacrera, réside aussi dans cette capacité à articuler une approche technique et un projet de société pour la ville. On remarque ainsi en creux les idées de Cerdá pour une société égalitaire et juste (ce qu'il traduit sur le territoire par une volonté de ne pas engendrer, par des choix spatiaux, de spéculation foncière). Toutefois, Cerdá a conscience que pour mettre en pratique de telles conceptions, et leur donner une véritable portée, un ensemble d'outils, théoriques et pratiques, doit accompagner leur mise en œuvre.

Laurent Coudroy de Lille propose une synthèse éclairante des desseins de Cerdá. Il note en effet que « le grand projet d'extension de Barcelone et la volonté de réforme de la ville ancienne prétendent à l'établissement d'une ville homogène et isotrope. Le choix d'un quadrillage aussi régulier que possible, plaçant tous les terrains constructibles en situation identique dans un espace urbain dépourvu lui aussi de centralité relève de ce programme. L'extension doit se faire dans toutes les directions de façon à briser les spéculations particulières et les monopoles locaux. Idée tout à fait radicale, la trame doit être reproductible à l'infini, donc « illimitée » afin de placer tous les propriétaires du sol en saine concurrence les uns avec les autres. La ville « intégrale » est celle qui offre à tous les habitants des conditions d'hygiène bonnes et équivalentes, et garantit à tous les propriétaires urbains une même et juste rente, indépendante des irrégularités de la ville traditionnelle² » [Coudroy-de-Lille, 2000]. Sont ici liées la morphologie urbaine et la régulation sanitaire et sociale. L'analyse spatiale (Cerdá a procédé à un relevé topographique du

¹ p.41

² p.41

terrain), conjuguée aux enjeux sociaux (il a également effectué une étude sur la condition ouvrière) peut donner une réponse pratique aux problématiques de l'époque.

Cette articulation forte peut être pensée comme étant la définition même de l'urbanisme. En effet, Thierry Paquot rappelle la signification que Ildefonso Cerdá donne de cette « matière », de « ce terme [qui] désigne l'ensemble des actions tendant à grouper les constructions et à régulariser leur fonctionnement comme l'ensemble des principes, doctrines et règles qu'il faut appliquer pour que les constructions et leur groupement, loin de réprimer, d'affaiblir et de corrompre les facultés physiques, morales et intellectuelles de l'homme social, contribuent à favoriser son développement ainsi qu'à accroître le bien-être individuel et le bonheur public¹ » [Paquot, 2006]. Les liens étroits entre tissus social et spatial, entre principes théoriques et règles opérationnelles répondent ici à un objectif de mixité sociale et de promotion du développement harmonieux de la société à travers le respect de la liberté individuelle. C'est dans ce sens que Germán Solinís résume les caractéristiques de cette expérience, en montrant que « ce genre d'urbanisme a trois prétentions : la validité scientifique, la rationalité universelle et la neutralité politique² » [Solinis, 2005].

Nous constatons ainsi que, par son approche, Ildefonso Cerdá initie une nouvelle discipline. Celle-ci a pour socle l'expérience menée à Barcelone, « *l'Eixample* », mais également tout le travail de conceptualisation effectué par Cerdá dans sa *Théorie générale de l'urbanisation*. Il développe dans cet ouvrage à la fois les principes à partir desquels il juge que l'aménagement doit s'organiser et les règles qui permettent à ces principes d'être mis en application. La visée théorique est donc largement relayée par des outils pratiques, ce qui constitue la force du projet de Cerdá et s'illustre dans la pérennité des mises en œuvre pour la ville de Barcelone. Cette démarche se veut en adéquation avec les mutations historiques de l'époque et elle répond en cela aux défis posés par la problématique de l'expansion urbaine (liée à l'explosion démographique et à l'industrialisation d'une grande part des moyens de production). Cerdá se présente donc comme un précurseur dans ces réflexions ; la multiplicité des points qu'il aborde donne à son travail une dimension panoramique qui, même si elle n'a pas rencontré en son temps l'écho dont elle peut se prévaloir aujourd'hui, compose la synthèse des grands courants développés au sein de l'urbanisme.

¹ p.91

² p.96

En proposant les premiers éléments d'identification de cette discipline, Cerdá se positionne dans un contexte historique en proie à de profondes mutations et répond à des problématiques inédites. Pour Françoise Choay, il s'agit de considérer que « vers le milieu du XIX^e siècle, une partie des grandes villes européennes apparaissent anachroniques, impropres à remplir les fonctions que leur imposent l'industrialisation et des concentrations démographiques sans précédent (entre 1830 et 1880, la population de Londres passe de 1 à 4 millions). Pour survivre et s'adapter, elles réclament des transformations globales de grande envergure¹ » [Choay, 2002]. Ce constat est intéressant à plus d'un titre. Il souligne en effet le rôle déclencheur de l'industrialisation dans la transformation urbaine. L'augmentation de la population et sa concentration, tout en étant en partie une conséquence de ce processus, en renforcent ses effets. Par ailleurs, la mesure des moyens à mettre en œuvre pour répondre à de telles mutations est prise. Les techniques et méthodes alors développées peuvent aujourd'hui être analysées comme des supports importants de l'urbanisme, qui ont structuré ce champ d'intervention. Enfin, il faut noter que l'ensemble de ces pratiques est mu par des idéologies particulières, qui prennent pour supports à la fois le progrès et les relations humaines. En s'appuyant sur ces grandes orientations, Françoise Choay distingue deux courants en urbanisme (dans un souci de pédagogie et de communication), l'urbanisme progressiste, pour lequel le progrès technique et l'hygiène sont les moyens de l'action, et l'urbanisme culturaliste, qui se concentre sur le tissu social et la tradition pour orchestrer son intervention. L'appui sur cette classification nous permet de présenter les réalisations de la seconde moitié du XIX^e siècle en urbanisme en fonction des approches mobilisées.

1.1.2 La technique comme approche du territoire

Ainsi, les principales interventions sur la structure urbaine au XIX^e siècle sont menées dans la perspective de faire évoluer la ville et de l'adapter aux nouvelles fonctions et concentration qui sont les siennes. Pour ce faire, les acteurs s'appuient sur des théories, comme nous l'avons envisagé pour Cerdá, à partir desquelles un plan est réalisé. L'ampleur des travaux à effectuer nécessite de mobiliser des technologies innovantes pour faire aboutir les projets. La nature des transformations et leurs échelles spatiales nous font mesurer, avec le recul qui est le notre, l'ambition et la qualité de ces travaux. En effet, les villes connaissent à cette époque de profondes mutations, qui touchent à l'habitat, aux réseaux d'adduction et d'évacuation des eaux, à la circulation, au commerce, à l'industrie... A travers ce panorama se lisent les

¹ p.180

changements induits des modes de vie en société, de même que les implications techniques de ces travaux. L'enjeu majeur consiste à utiliser des moyens techniques qui servent les modes de vie, les deux s'influencent réciproquement. Dans ce sens, les caractéristiques du progrès et de la technique sont à envisager avec précision pour comprendre la portée de ces éléments dans l'institutionnalisation de l'urbanisme. C'est pourquoi avant de détailler la mise en œuvre de ces principes pour la ville de Paris, les notions porteuses du progressisme sont exposées, à la lumière du contexte historique.

1.1.2.1 Le courant progressiste

Ce courant résume deux grandes orientations de nature différente. D'une part, il est guidé par une idéologie, celle de la foi en la science, le progrès scientifique, qui se base sur une logique rationnelle et, d'autre part, il repose sur un ensemble de technologies qui rend possible la mise en application de ces principes.

L'idéologie à laquelle nous nous référons s'inscrit dans l'Histoire comme le prolongement des réflexions du Siècle des Lumières, au cours duquel les penseurs ont placé la raison à l'origine du jugement. C'est sur ce terreau que se développe le courant progressiste, à partir de la science, de la technique et d'un rationalisme appliqué à toutes les étapes de la réflexion. Ces trois vecteurs soutiennent le courant progressiste, qui repose également sur une conception particulière de l'Homme. En effet, les individus sont envisagés sur le plan de leurs besoins, supposés constants et universalisables. Dans cette optique, l'objectif des acteurs de l'urbanisme est de répondre à ces besoins. Une logique fonctionnelle préside donc à l'aménagement. En cela, les formes urbaines doivent être simples, peut-être même sobres, de façon à remplir au mieux leurs fonctions et à donner une impression forte. Se noue ici le lien entre forme et ordre, entre modèle spatial et modèle social ; la pensée que l'ordre permet de réguler la société.

Par ailleurs, il faut relever l'attention portée à l'impression visuelle qui témoigne de la prise en considération des critères esthétiques. Dans ce sens également, une évolution profonde des doctrines est en cours puisque cette esthétique est composée principalement de géométrie et contraste de ce fait avec les perceptions artistiques traditionnelles. L'enjeu est de produire une forme qui soit fonctionnelle, c'est-à-dire qui n'entrave pas la vie de la cité mais qui, au contraire, la facilite voire l'induit. De même que sous Henri IV une règle commence à s'imposer à la construction des rues (éviter les encorbellements au rez-de-chaussée et au premier

étage, pour le passage des carrosses, de plus en plus nombreux), de même l'espace au XIX^e siècle devient une typologie. En effet, il est prévu dans les programmes d'aménagement de créer des quartiers par grandes fonctions, principe selon lequel, par exemple, le lieu de travail et le lieu d'habitation pour les ouvriers sont pour la première fois clairement distinct à Paris. La principale conséquence de cette logique est de donner à la circulation la priorité dans l'organisation de l'espace, celle-ci étant devenue la clé de son fonctionnement. Poussé à son extrême, ce courant cherche à produire une ville qui répond aux besoins des individus, sans forcément envisager les besoins de la société. Le but visé est de produire un mode d'organisation spatiale reproductible à n'importe quelle échelle et dans n'importe quel contexte, ce que Françoise Choay souligne en indiquant que « l'analyse rationnelle va permettre la détermination d'un ordre-type, susceptible de s'appliquer à n'importe quel groupement humain, en n'importe quel temps, en n'importe quel lieu. On peut reconnaître à cet ordre un certain nombre de caractères¹ » [Choay, 1965]. Ce sont ces caractères qui nous intéressent à présent.

Quelles sont les modalités de l'organisation de la ville conçue par les penseurs de ce courant ? Il est possible de les envisager selon trois grands registres. Dans un premier temps, et sous motif d'efficacité, le logement est produit selon un standard et il est regroupé (dans l'espace). Cette modalité permet de proposer un logement décent à toutes les classes de la société en offrant un cadre de vie agréable. Une idée politique de justice sociale peut se lire ici, à l'instar des précautions prises par Cerdà pour éviter toute forme de spéculation foncière en lien avec son programme d'aménagement.

Dans un deuxième temps, l'urbanisation s'opère en séparant les quartiers (ou les villes), ce qui rend l'établissement humain atomisé et qui s'inscrit à rebours du modèle traditionnel de la ville européenne, caractérisé par sa densité. Les origines de cette modalité sont à rechercher dans le courant hygiéniste de la fin du XVIII^e siècle, qui influence profondément les réflexions urbaines du XIX^e siècle (comme on a pu le voir plus avant). Ainsi l'isolement relatif des quartiers doit permettre de lutter contre la contagion lors d'épidémies, de développer une meilleure hygiène voire d'assainir le territoire grâce à la végétation (les unités sont en effet encadrées de verdure, les espaces verts sont nombreux). Le dessein est alors de produire un environnement moderne, en mettant en œuvre les technologies issues de cet ensemble de mutations.

Ceci est l'objet de notre troisième temps, qui concerne les modalités technologiques investies dans la planification des villes. Etroitement liées aux

¹ p.17

réflexions précédentes, les techniques de construction et de maîtrise des flux vont prendre toutes leurs dimensions. La logique de réseau qui s'instaure implique de procéder à des études topographiques pour s'assurer de la composition du territoire, de faire des calculs de résistance et d'innover dans les procédés de construction (pour les ponts par exemple), de gérer les différents réseaux nés de la modernité : circulation hippomobile dense, transports en commun (souterrain ?), gaz et eau. Ces contraintes renforcent la position des ingénieurs dans l'aménagement, ces compétences étant de leur ressort. De plus, cette profession répond à la définition qu'en ont produit depuis Claude Dubar et Pierre Tripier, à savoir que « la justification principale de la profession d'ingénieur est la suivante : c'est l'art de diriger les grandes sources du pouvoir de la nature pour l'usage et le bien-être des hommes¹ » [Dubar et Tripier, 1998]. Outre l'ironie de sa formulation, il faut noter la vocation ici décrite dans le sens où les professionnels sont investis d'une véritable mission, ayant pour arrière-plan la contribution à l'hygiène publique, ce qui a profondément influencé le cours des projets au XIX^e siècle. Ainsi, l'adduction d'eau présente à elle seule une véritable complexité dans le sens où il est nécessaire de pourvoir à l'approvisionnement mais aussi à son évacuation. Le principe des puits artésiens ainsi que la canalisation de rivières vont permettre d'apporter une réponse technique à cette problématique, initiée par l'ingénieur Eugène Belgrand. Dans cette optique, le courant progressiste, que nous avons choisi de présenter schématiquement et dans la perspective de notre étude, compose de façon importante les fondements de l'urbanisme et exerce une influence notable sur les projets menés au XIX^e siècle dans les grandes agglomérations européennes, au plan conceptuel mais aussi technique.

1.1.2.2 Un urbanisme articulé à la technique

Ainsi, la *transformation de Paris* est un exemple pertinent de la mise en œuvre d'outils et de théories pour l'urbanisation (au sens de Cerdá), dans une perspective progressiste et hygiéniste. Il est important de préciser que ces transformations vont dans le sens de la modernisation des structures urbaines et de l'intégration du progrès technique dans les modes de vie ; pour autant, la méthode mise en œuvre, notamment par le Préfet Haussmann, ne s'inscrit pas directement dans le courant progressiste. En effet, la logique de réseau, comme nous aurons l'occasion de le voir, est dans son approche ce qui fait la ville, plus que les infrastructures ou les individus.

Paris constitue une illustration dans le sens où la ville entre dans le XIX^e siècle avec une structure urbaine datant du Moyen-âge, et sort de ce même siècle en

¹ p.78

étant considérée comme l'une des villes les plus modernes au monde. Les analyses des transformations de la ville sont nombreuses ; celles de Françoise Choay¹ et de Michel Ragon² nous ont servi d'appui pour construire cet aperçu. La capitale connaît un accroissement démographique sans précédent au XIX^e siècle, lié au progrès de la médecine, de l'agriculture, à l'industrialisation et à la concentration de fonctions administratives, culturelles et universitaires (qui entraînent de fortes migrations de populations). Si la population est évaluée à 547 000 habitants en 1801, en 1861, 1 538 000 habitants sont dénombrés (après l'annexion de 11 communes).

années	population
1801	547000
1846	1000000
1861	1538000
1881	2270000
1900	2600000

annexion de 11 communes

Tableau 1 : Evolution de la population de Paris au XIX^e siècle (Source : Ragon, 1971)

Cette variation de la population sur une courte période met à mal les structures urbaines, dont l'organisation répondait à la société prérévolutionnaire. A cette échelle, les problèmes de salubrité et d'approvisionnement prennent une autre dimension. A la suite de disettes et de grandes épidémies (comme celle de choléra), le gouvernement de Louis-Philippe s'engage dans une réflexion et une politique d'intervention sur l'armature urbaine. Dans un premier temps, c'est au préfet Claude Philibert Rambuteau que cette mission est confiée. Secondé par Jacques Hittorff et Louis Visconti, deux architectes, il entreprend de moderniser les structures de la capitale en s'attachant à reconstruire des réseaux. De 1833 à 1848, ils procèdent ainsi à des percées (comme la rue Rambuteau qui relie le quartier des Halles au quartier du Marais) dont le but est de permettre l'assainissement de la ville. La modernisation du réseau d'égouts est entamée, l'adduction d'eau constitue un enjeu fort. L'impact des théories hygiénistes est ici clairement lisible, tout comme l'influence de l'organicisme dans la perception de la ville. Cette théorie qui assimile la société à un organisme vivant (dont les différents éléments jouent le rôle d'organes qui doivent fonctionner de telle sorte que l'équilibre soit maintenu pour la survie du « corps ») s'illustre ici dans la façon dont ces acteurs présentent la ville ; celle-ci est un ensemble de fonctions, reliées par un système de réseaux (i.e. la circulation sanguine et nerveuse) de manière à ce que l'entité fonctionne et s'équilibre. Cette forte analogie permet de

¹ Duby, Georges (sous la direction de). *Histoire de la France urbaine (tome 4)*. Editions du Seuil, 1983, 674p.

² Ragon, Michel. *Histoire mondiale de l'architecture et de l'urbanisme modernes, Idéologies et pionniers 1800-1910 (tome I)*. Vol. Tome 1: Casterman, 1971, 354p.

souligner les deux problématiques clés de l'aménagement au XIX^e siècle : les unités fonctionnelles et les réseaux de circulation.

En effet, la réflexion porte dans le même temps sur l'acheminement des marchandises dans la ville et la circulation des personnes. Là aussi, il est possible de noter l'influence du contexte philosophique et théorique dans la conception des programmes pour la ville, ce que souligne Nicholas Papayanis dans son étude du Paris souterrain¹ en se référant à Karl Marx et en montrant que celui-ci avait « compris l'urgence qu'il y avait pour une société capitaliste à faire circuler les marchandises et les gens, mouvement dont dépendait la circulation du capital² » [Papayanis, 1998]. En effet, La circulation des biens et des personnes devient primordiale dans un Paris saturé et régulièrement encombré par les différents attelages. Le lancement, dès 1842, du projet des Halles témoigne de cette volonté de centraliser pour mieux diffuser les marchandises. Dès lors, les débats sur leur implantation sont passionnés et concentrent une multitude d'intérêts. Hector Horeau, architecte qui n'a pas vu son étude de localisation des Halles retenue, initie³ néanmoins un projet dont l'envergure et la modernité dépasse quelque peu son époque. L'originalité de ce dernier réside aussi bien dans les solutions qu'il propose de mettre en œuvre que dans l'analyse urbaine qu'il effectue. Il intègre à son argumentation sur l'implantation des Halles l'enjeu de la connexité (intensité des réseaux), de l'accessibilité d'un lieu et de ses possibilités de desserte : infrastructures, relais logistiques... Sur le plan technique, il opte pour une formule novatrice, qui est « de fournir un système de chemin de fer souterrain reliant toutes les parties du marché à la Seine et à la région parisienne⁴ » [Papayanis, 1998].

Les débats sur l'opportunité et la réalisation du métro sont alors lancés (au départ, ce système est prévu uniquement pour les marchandises ; le transport de voyageurs, essentiellement des prolétaires, sera à l'étude par la suite). Toutefois, la première mise en circulation du Métropolitain date de 1900 à Paris ; à Londres, ce système de transport en commun est opérationnel en 1867. Les perspectives de Hector Horeau sont nombreuses et constituent pour certaines de la prospective (si l'on considère ses réflexions sur la participation citoyenne...), mais ce qu'il est important de souligner, c'est l'approche qu'il construit de la ville, en la concevant dans son

¹ Papayanis, Nicholas. "Urbanisme du Paris souterrain: premiers projets de chemin de fer urbain et naissance de l'urbanisme des cités modernes." *Histoire, économie et société* n°17/4 (1998): pp.745-70.

² p.754

³ En s'appuyant sur des études déjà menées, mais dont il contribue à valoriser les principales idées, voir notamment Fl. De Kérizouet et son étude pour un chemin de fer urbain dans Paris où quelques tronçons sont déjà souterrains (1845).

⁴ p.750

unité, avec la hiérarchisation des réseaux et leur articulation à la vie sociale qu'il propose.

La première moitié du XIX^e siècle voit donc Paris se métamorphoser, à la fois dans ses formes et dans son organisation.

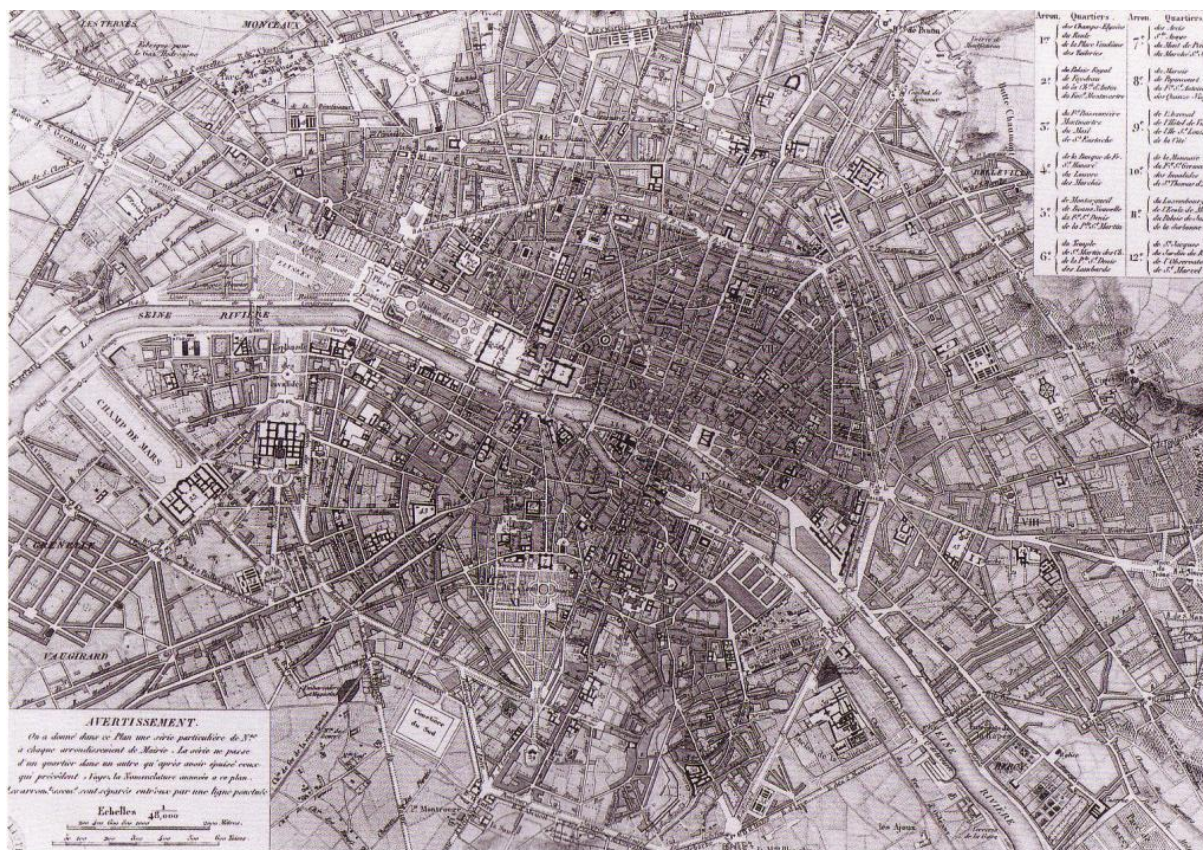


Figure 4 : Paris, les transformations d'une capitale, (Source : Démier, 1995)

Plan topographique de Paris divisé en ses 12 arrondissements et indiquant tous les édifices et établissements publics, dressé pour servir à tous les itinéraires et guides de cette capitale par Alexis Donnet, ingénieur géographe attaché au cadastre, chez L. Mathias (Augustin), Editeur, 15 quai Malaquais, Paris. Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris

En effet, dans une perspective hygiéniste mais aussi sécuritaire, le centre de la capitale est vidé de sa population, le logement des ouvriers étant prévu en périphérie, celui des classes bourgeoises dans les étages des immeubles encadrant les nouveaux boulevards. S'illustrent alors à grande échelle les effets de la différenciation entre les lieux de travail et d'habitat, notamment sur le plan des transports. Cette évolution connaît une accélération sous le gouvernement et le règne de Napoléon III et pendant l'administration préfectorale de Georges Eugène Haussmann (dit le « Baron Haussmann »). La franche volonté de moderniser la capitale et la démarche entreprise par Louis-Philippe et Rambuteau (qui a préparé le terrain et la population au changement¹) vont permettre à ces deux personnalités de réaliser des projets et des

¹ En témoigne le vote de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'intérêt public.

autres ouvrages d'art) qui assurent l'approvisionnement pour la capitale. Dans le même souci hygiéniste, il fait multiplier par trois le réseau d'égout et en améliore son évacuation. Ce souci tourne parfois à l'obsession, Haussmann ayant eu le projet de regrouper et de transférer les cimetières en périphérie de Paris. Des mesures moins radicales contribuent à aérer la ville, comme l'aménagement de parcs et de jardins, et, surtout, de deux Bois encadrant à l'est et à l'ouest l'agglomération : le Bois de Vincennes et le Bois de Boulogne. Jean-Charles Alphand, ingénieur lui aussi, est chargé de cet aspect de la politique d'aménagement.

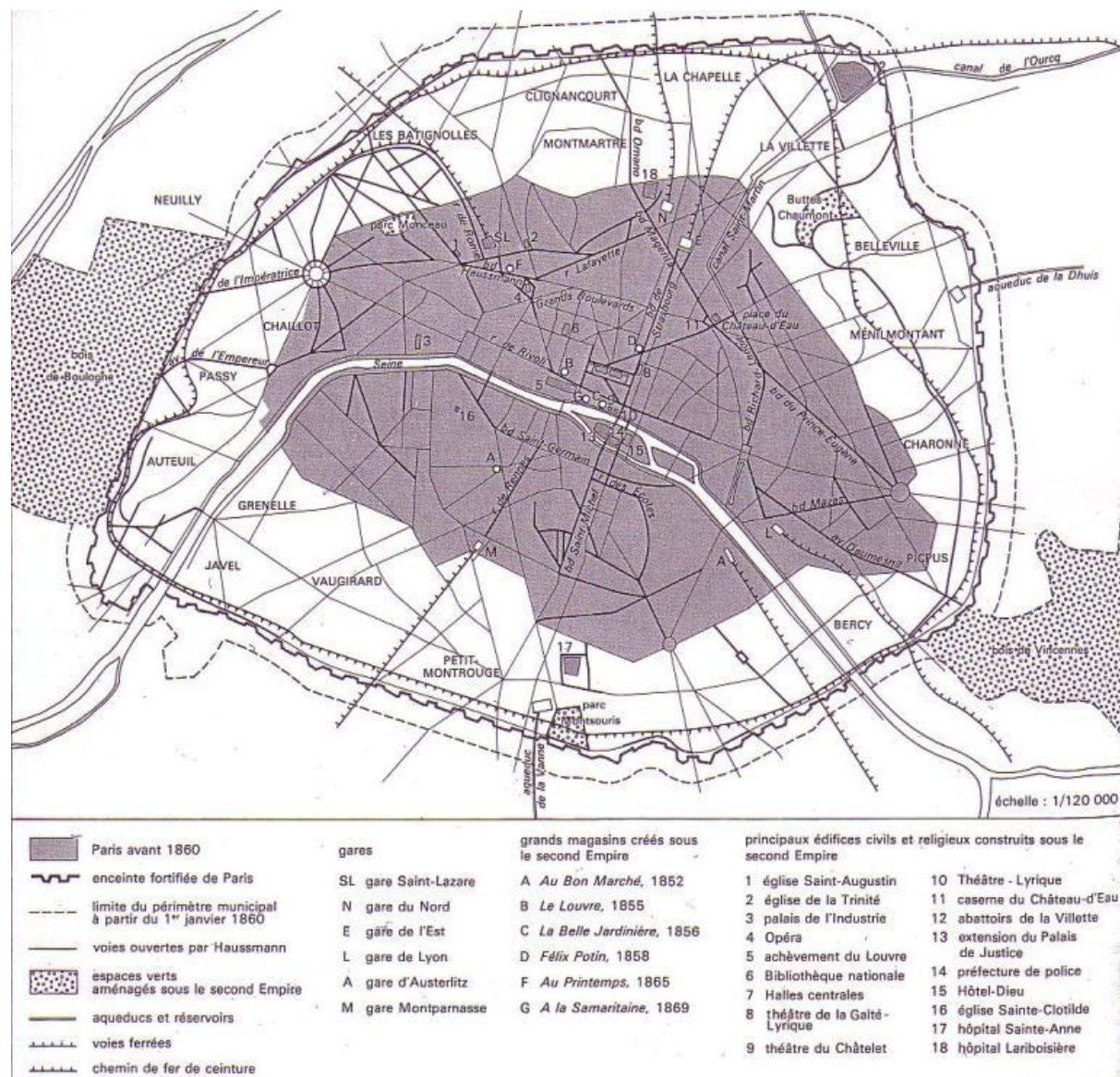
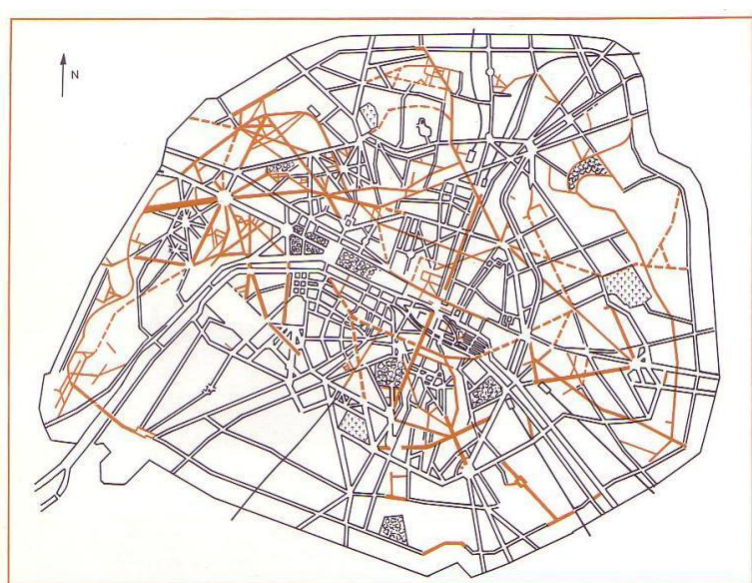


Figure 6 : Les transformations de Paris sous le second Empire (Source : Babelon, 2002)

Haussmann développe ainsi une approche technique de l'aménagement, dans ses méthodes comme dans sa perception des problématiques de la cité. Pour lui, l'espace joue un rôle dans la régulation des rapports sociaux (les grandes percées qui doivent assurer la salubrité de la ville ont aussi été interprétées comme des opérations

sécuritaires, pour réagir avec plus d'efficacité en cas d'émeutes ou de soulèvements). A cet égard, le commentaire développé par Nicholas Papayanis selon lequel « la voie ferrée devait permettre de soulager les tensions sociales provoquées par une surpopulation du centre ville¹ » [Papayanis, 1998], serait vraisemblablement partagé par le Préfet. Ancré dans une logique de système, il a construit des réseaux qui devaient faire ville, dont la seule existence permettait de régler les conflits sociaux, sous tous les points de vue.



« Les voies nouvelles du Second Empire, d'après Lavedan, *Histoire de l'urbanisme*, Laurens. Les travaux de Paris ont été groupés en trois réseaux, dont le principe est moins géographique que financier. Le premier (1855-1858) aménage la grande croisée, dégage la Cité et les Halles. Le deuxième oriente la croissance vers l'extérieur, surtout vers l'ouest. Le troisième regroupe les projets écartés de l'emprunt de 1858 et assure l'aménagement des abords de l'Opéra. On remarque les dissymétries de fait vers l'est et l'ouest, la rive droite et la rive gauche. »

Figure 7 : Les voies nouvelles du second Empire (Source : Duby, 1983)

C'est en cela que Françoise Choay qualifie d'urbanisme de régularisation la méthode employée par Haussmann, ne voyant pas dans son programme les éléments de l'urbanisme progressiste. Elle précise ainsi : « on peut appeler « urbanisme de régularisation » cette démarche qui, à l'encontre de l'urbanisme théorique, ne prétend pas à une universalité scientifique, ne repose pas sur une critique sociale et ne propose pas un modèle spatial² » [Duby, 1983]. De cette manière, Haussmann illustre le progressisme car il fonde son intervention sur des théories hygiénistes et sur le progrès technique ; toutefois, il ne rend pas compte de toutes les dimensions dont celui-ci est riche, plus particulièrement en ce qui concerne l'habitat. De ce point de vue, Haussmann ne fait pas exception; Anthony Sutcliffe constate en effet que la

¹ p.747

² p.166

situation est abordée sous le même angle aux Etats-Unis, laissant de côté les mêmes problématiques. Il souligne ainsi, à propos de l'architecte Daniel Burnham, que « the main weaknesses were the virtual absence of proposals for the control of the use of the private land, and the lack of any serious consideration of housing. Indeed, Burnham wrote: “the two prime considerations for every city are, first, adequate means of circulation; and second, a sufficient park area to insure good health and good order (Burnham and Bennett, 1909)¹” » [Sutcliffe, 1981]. La problématique de l'habitat se fait plus urgente à la fin du XIX^e siècle et plus particulièrement après la Première Guerre Mondiale en France, pendant la période dite de « reconstruction ».

Cette distinction entre urbanisme de régularisation et urbanisme progressiste que Françoise Choay établit se réfère à la lecture des *Mémoires* du Baron et n'empêche pas de considérer que, selon elle, et « quel que soit le point de vue adopté sur les grands travaux de Paris, sur les modalités de leur financement, sur les intentions implicites qui ont pu présider à leur réalisation et sur l'idéologie qu'ils reflètent, les *Mémoires* d'Hausmann révèlent, derrière la description et le bilan des opérations particulières menées dans la capitale durant les dix-sept années de son édilité, une approche globale et systématique du problème urbain en général et une conception d'ensemble des méthodes propres à son traitement² » [Duby, 1983]. La multiplicité des domaines concernés par les aménagements et l'envergure des transformations effectuées par Hausmann et son équipe rendent incontournable leurs travaux pour comprendre la démarche des professionnels et les enjeux de l'urbanisme au XX^e siècle.

Par ailleurs, les principales critiques (autres que politiques) adressées aux initiatives de l'administrateur permettent d'envisager un autre courant idéologique, structurant pour l'urbanisme. En effet, un des reproches majeurs à l'encontre des réalisations de Hausmann est d'avoir effectué des percées dans Paris en sacrifiant au besoin églises, bâtiments anciens et autres monuments témoins de l'histoire de cette ville. Hausmann a cherché à préserver certaines marques de l'histoire (notamment par la technique des ronds-points, c'est-à-dire en les isolant, comme autant de monuments), mais l'esthétique s'est effectivement révélée secondaire dans la majeure partie de ses interventions. Une des formes de réaction à cette démarche guidée par la technique et les réseaux s'est incarnée dans l'urbanisme culturaliste (en référence à la typologie de Françoise Choay), qui a développé dans ses projets une vision recentrée sur les relations humaines et la dimension historique de la cité. C'est en envisageant

¹ p.108

² p.168

cette conception que nous complétons le tableau des courants de pensée qui ont façonné l'urbanisme.

1.1.3 Aménager à la mesure de l'Homme

Il est difficile de chercher à présenter les différents courants qui composent l'urbanisme au XIX^e siècle dans la mesure où cela suppose de classer des acteurs, d'établir une chronologie et de distinguer des oppositions. Toutefois, il est rare que les faits ne soient pas concomitants et complémentaires, ce qui implique une description à partir des traits caractéristiques et de leur apport à notre objet d'étude. En cela, l'étude de l'urbanisme culturaliste se veut une synthèse des principes majeurs et des auteurs les ayant promus.

1.1.3.1 Le courant culturaliste

Cette pensée est solidement ancrée dans le XIX^e siècle, et ne correspond pas seulement à une réaction aux percées de Haussmann. En effet, dès 1830 est créée la Commission des Monuments Historiques dans le but de protéger et de restaurer le patrimoine. Prosper Mérimée en est un de ses présidents ; il établit à partir de 1837 la liste des monuments à classer et à protéger (l'un des premiers inventaires pour la France). Cela traduit la prise de conscience précoce de la valeur de ces monuments (en tant que témoignage du passé mais aussi en tant que patrimoine à valoriser, ce que confirment l'organisation des Expositions Universelles et leur succès), même si la nécessité des aménagements a, pendant une longue période encore, prévalu sur cette protection des monuments. La tenue à Paris en 1889 du premier congrès international sur la protection des monuments historiques, témoigne de l'importance de ces questions. Toutefois, cette mobilisation ne suffit pas à définir le courant culturaliste, dont l'approche se veut certes esthétique mais aussi de régularisation, dans le sens où l'organisation spatiale est étroitement liée aux relations sociales dans leurs projets. Les penseurs de ce courant, tel Camillo Sitte, ne développent pas de la même manière ce rapport à l'organisation sociale ; c'est le lien entre harmonie de l'espace et relations humaines qui sert de fondement à leur démarche. De ce point de vue, la complexité réside dans la signification attribuée au terme d'harmonie, et c'est en cela que l'esthétique joue un rôle important. Camillo Sitte lui donne toute sa place en construisant son projet sur l'analyse des formes urbaines anciennes, dans le but de comprendre les principes fondamentaux qui les ordonnent. Bien qu'inscrit dans une perspective esthétique, la démarche se veut scientifique (puisque l'objectif de Camillo Sitte est de faire émerger des lois) et entretient le lien espace – relations humaines, qui

constitue la définition de l'harmonie. Ebenezer Howard, lui, présente un modèle spatial articulé à une conception de la société, qui doit en faciliter son organisation et ses rapports. Ces deux perceptions, que nous développerons par la suite, illustrent d'une part les principaux apports du culturalisme et, d'autre part, l'angle d'approche du changement historique, économique et social.

En effet, les apports du culturalisme pour l'urbanisme sont à relever dans la mesure où ils forment eux aussi des outils dont la validité est encore d'actualité. Ces acteurs considèrent la richesse des relations humaines (dans le contexte particulier de l'industrialisation massive des moyens de production, sans précédent dans l'histoire) et la nécessité de leur donner un cadre d'expression favorable. En cela, les formes urbaines ont un rôle à jouer, à double titre. Il s'agit dans un premier temps de s'intéresser aux formes du passé, au sein desquelles se déclinait une sociabilité forte, et, dans un second temps, d'envisager les mutations et les réponses à apporter pour conserver ces liens sociaux. En ce sens, le culturalisme s'appuie également sur la mise en œuvre de techniques pour construire ses projets. Toutefois, on peut caractériser la démarche de ces acteurs par le commentaire de Jean Labasse (émis en 1960), selon lequel « l'urbanisme est un changement de mode de vie avant d'être un changement de cadre de vie » [Lacaze, 1995]. Il s'agit pour le courant culturaliste de constater l'adoption de modes de vie différents et de réagir en proposant une mutation du cadre spatial, alors que si les progressistes partent du même constat, ils en déduisent que le cadre spatial doit être modifié pour organiser ces modes de vie. Cette nuance apportée, les principaux traits de l'urbanisme culturaliste peuvent être exposés.

L'objectif est de produire un espace urbain clos, distinct de la campagne (même si les espaces verts y sont importants), dans lequel les formes sont asymétriques et les bâtiments sont différenciés. Cet espace est polarisé, c'est-à-dire concentré dans son emprise sur le territoire (ce qui contraste avec le modèle de ville étalée qui caractérise le courant progressiste, voir par exemple les travaux de Arturo Soria y Mata) et restreint dans sa taille. Ce dernier point est important, notamment dans les perspectives de Ebenezer Howard, car cela revient à définir les limites de la ville en fonction du nombre d'habitants et à préconiser la multiplication d'unités homogènes (entre 30 et 50 000 habitants) plutôt que l'extension périphérique d'une ville. Pour les penseurs du courant culturaliste, l'enjeu est de revenir à des dimensions maîtrisées par l'Homme, à une ville où les formes et la mesure permettent de créer les conditions de l'*harmonie* sociale. A ce titre, l'analyse de Pierre Merlin sur le rapport entre la technique et les formes urbaines donne à ce principe de proportion une certaine pertinence. Il remarque en effet que « les techniques de transport influent considérablement sur l'organisation spatiale de la ville. Leur amélioration a permis

l'extension des villes et on peut observer qu'à chaque époque les plus grandes villes ont eu une dimension telle qu'on puisse se rendre du centre à la périphérie en une heure environ : 4 km à pied dans la Rome Antique, 8 en omnibus à chevaux dans le Paris du XIX^e siècle, 25 (porte à porte) en chemin de fer entre les deux guerres mondiales, 50 en automobile aujourd'hui¹ » [Merlin, 2002]. Le lien étroit entre évolution technique et extension spatiale est ici encore souligné² et permet de dégager une constante dans les proportions de la cité.

A travers ces quelques traits, rapidement esquissés, du courant culturaliste au XIX^e siècle, la place historique de la révolution industrielle dans le processus d'urbanisation (au sens de Ildefonso Cerdá) est renforcée. En effet, c'est en analysant les mutations qui l'accompagnent que les différents acteurs (administrateurs, professionnels, penseurs...) formalisent des projets sur la structure spatiale des sociétés. Ainsi, c'est l'ensemble des rapports sociaux qui se trouve modifié, ce qui entraîne une évolution de la structure spatiale, du rapport au territoire. Le sens de cette évolution est le résultat d'un arbitrage entre plusieurs alternatives, qui reposent sur des critères distincts. Pour le courant culturaliste, la réflexion s'organise donc à partir de la considération suivante, synthétisée par Ulf Hannerz, qui pose que « la révolution industrielle a donné naissance à des centres urbains d'une taille impensable auparavant, elle a produit de nouvelles approches du travail humain et elle a imposé aux individus des formes relationnelles nouvelles³ » [Hannerz, 1983]. Le développement de ces problématiques par les principaux acteurs du courant culturaliste au XIX^e siècle donne un éclairage pratique à cet ensemble d'idées.

1.1.3.2 Repenser l'espace urbain

La publication de l'ouvrage de Camillo Sitte, *L'art de bâtir des villes* (1889), est l'expression même de ce courant culturaliste. En effet, Camillo Sitte (1843-1903) y expose sa perception de la ville, de même qu'une démarche à suivre pour son aménagement. Sans renier l'idée de progrès technique, Sitte n'en fait pas le support de son travail. Il considère l'histoire et les marques du passé dans la ville, cherche à reconnaître des permanences en matière d'aménagement et s'appuie sur cet ensemble pour penser la structure urbaine. De ce point de vue, Sitte s'inscrit dans la même lignée que Cerdá en ce qu'il s'attache à donner un fondement théorique à ses propositions. Pour Sitte, l'objectif est d' « analyser une série de villes anciennes et

¹ p.61

²François Ascher propose également une analyse de ce lien en relevant que l'électricité est une technique décisive dans le développement vertical (ascenseur) et horizontal (tram, téléphone...) des villes, [Ascher, 2001].

³ p.105

modernes du pur point de vue de la technique artistique, afin de mettre en évidence les principes de composition qui engendraient jadis l'harmonie et les effets les plus heureux, et ne produisent aujourd'hui qu'incohérence et monotonie¹ » [Sitte, 1996].

A travers ce projet, deux dimensions sont mises en avant. D'une part, la référence à l'histoire et au témoignage que constituent les monuments comme clés de l'aménagement des villes ; d'autre part, le lien établi entre forme urbaine et organisation sociale, avec un fort accent mis sur l'importance des relations humaines. Camillo Sitte s'inscrit donc dans cette considération du patrimoine et des enseignements du passé, sans rester en marge du progrès. A cet effet, il mentionne l'intérêt des structures de la cité et revient sur leurs caractéristiques. Pour lui, la rue en ligne courbe est à revisiter (devant la quasi systématisation du tracé rectiligne), de même que les places et les édifices. S'inscrivant à contre courant de la tendance à isoler les monuments (en se fondant sur une étude menée à Rome à propos de la situation de quelques 255 églises, où il s'avère que seules six sont complètement isolées ; les autres étant entourées de maisons au moins sur l'un de leur côté), Sitte propose de considérer que « à la règle antique consistant à disposer les monuments sur le pourtour des places, vient donc s'en ajouter une autre proprement médiévale et plus nordique de caractère : ériger les monuments, en particulier les fontaines, aux points morts de la circulation² » [Sitte, 1996]. On perçoit dans ces lignes la visée théorique de Camillo Sitte, qui s'accompagne, selon Michel Ragon, d'un dessein complémentaire, celui de réserver la pratique de l'aménagement à des professionnels. Michel Ragon relève en effet que si, pour Aristote, « une ville doit être bâtie de façon à donner à ses habitants la sécurité et le bonheur », ce dont Sitte a fait un fondement pour ses conceptions, ce dernier rajoute : « pour atteindre ce but, il ne suffit pas de la science d'un technicien, il faut encore le talent d'un artiste³ » [Ragon, 1971]. Camillo Sitte propose alors une démarche méthodologique, dont la rigueur (scientifique) doit permettre la réalisation d'une étude précise des mutations sociales et des réponses spatiales à apporter. Sitte insiste en effet sur la nécessité de construire un programme, avec une estimation de l'accroissement de la population pour les cinquante années à venir, une enquête sur le trafic présumé et sur la nature des activités des futurs quartiers, une estimation du nombre probable de bâtiments publics nécessaires, leurs dimensions et leurs équipements annexes...⁴ Ainsi, en envisageant l'urbanisme de façon globale (l'harmonie entre le bâti et son environnement, pour améliorer la qualité des relations humaines en société), à travers des règles et des principes, et en préconisant l'intervention de professionnels (en particulier l'architecte, « l'Homme de

¹ p.2

² p.26

³ P.248

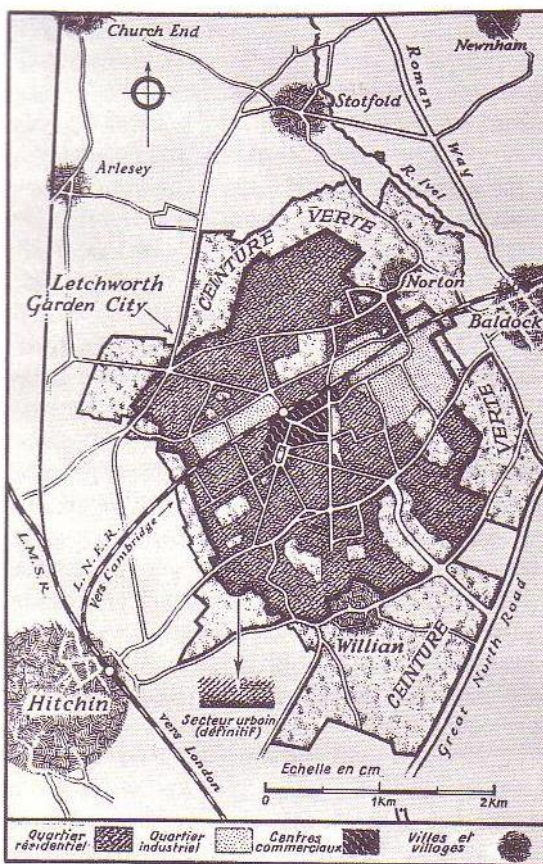
⁴ D'après Sitte, 1996, pp.133 et suivantes.

l'Art »), Camillo Sitte dessine les contours de l'urbanisme comme champ disciplinaire.

Rattaché au courant culturaliste, il lui donne une argumentation solide, même si ces écrits ont pu être interprétés, à tort (notamment en France), comme une allégorie du passé. Ce courant, qui est à l'origine des réflexions contemporaines en urbanisme, s'illustre également par la remise en cause de l'urbanisation extensive, qui dépasse l'échelle humaine et la capacité de la cité à produire de l'harmonie entre ses habitants.

Ebenezer Howard a participé à structurer cette critique (et, par là, les principes de l'urbanisme culturaliste) en donnant à son concept de cité-jardin une dimension expérimentale. En effet, la réalisation de quelques uns de ses projets a donné, à l'instar de certaines utopies communautaires du début du siècle, une lisibilité à ses idées. Ebenezer Howard (1850-1928) n'a pas de formation particulière en génie civil ou en architecture, il observe les mutations de son époque et développe une vision politique de l'aménagement du territoire, qui l'amène à repenser les structures spatiales. Les effets de l'exode rural, de la saturation des villes et des réseaux de celles-ci sont autant d'éléments qui incitent à concevoir un autre modèle de société. Pour Howard, celui-ci prend la forme de « cité », qu'il conçoit comme une synthèse entre la ville et la campagne, une réponse à l'engorgement des villes. Les cités-jardins que l'on attribue à Howard sont donc des organismes urbains, satellites par rapport à la ville, qui peuvent accueillir jusqu'à 30 000 habitants (si cette limite est atteinte, on ne procède pas à une extension ; une autre cité doit être construite), qui sont desservies par des moyens de transports efficaces (les ceinturant) qui les relient les unes entre elles, et qui comprend, dans sa périphérie des usines (rendant une partie des emplois de proximité). La préoccupation majeure de Howard est de proposer un espace organisé, intégré dans un ensemble et offrant un certain confort de vie, à la différence des territoires marginalisés que constituent alors les banlieues. Dans cette optique, Howard s'appuie sur un principe fondamental en prônant la plurifonctionnalité de l'espace et des bâtiments.

Plan de
Letchworth



Plan de
Letchworth par
Barry Parker et
Raymond Unwin

Pour Raymond Unwin, « il faut toujours établir une relation et une proportion entre les différentes parties des compositions que l'on étudie ; il faut toujours faire ressortir et dominer certaines d'entre ces parties et leur subordonner les autres et, la meilleure façon d'y parvenir, en urbanisme, est d'avoir, comme les anciens, des centres bien accusés. » *Town Planning in Practise*, (traduction française de W. Mooser, 1922) in Choay, 1965.

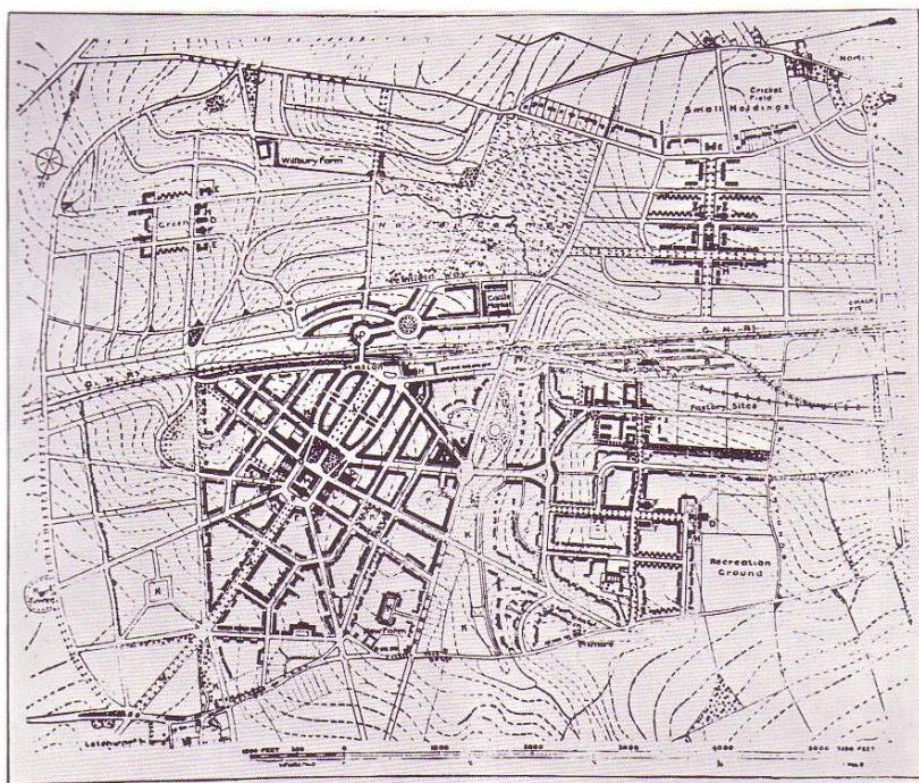


Figure 8 : Localisation et plan de Letchworth (Source : Ragon, 1971)

Les deux cités-jardins qui ont vu le jour (Letchworth et Welwyn) dans la périphérie de Londres à l'initiative de Howard, avec le soutien de l'architecte Raymond Unwin (entre autres), n'ont pas connu une prospérité durable, mais elles ont montré, par leur existence, que l'aménagement du territoire répond à plusieurs arbitrages et que les choix effectués ne sont pas neutres. Dans ce sens, et même si Ebenezer Howard ne le formule pas directement, une intervention professionnelle, basée sur des principes réglementaires et sur des savoir-faire, peut opérer comme un contre-pouvoir sur le plan politique et comme un médiateur sur le plan technique. Ainsi, Howard contribue à développer les analyses et les perspectives de l'urbanisme, en s'attachant à répondre aux problématiques de l'industrialisation massive et de l'accroissement et de la concentration démographique. L'alternative qu'il propose inspire de nombreuses initiatives au cours du XX^e siècle (cf. les villes nouvelles en France) ; elle renouvelle les perceptions de la ville et instaure une véritable réflexion sur les conditions de fabrication de la cité. Cette démarche s'ancre petit à petit dans les modèles présentés entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle ; il s'agit de voir dans quelle mesure les structures urbaines issues des transformations historiques ou de l'évolution de l'appareil de production permettent aux relations humaines de s'exprimer. Sont ici préfigurés les traits du concept d'urbanité, entendu comme la propension d'un lieu à être cité (au sens étymologique). Cette aptitude, qui jusque là n'avait pas soulevé de questions, devient une clé d'entrée à la fin du XIX^e siècle pour l'analyse des structures urbaines.

C'est en cela que le commentaire qui accompagne la définition d'*urbanité* dans *le Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* fait sens. Il stipule en effet que « l'industrie pousse à la croissance du monde urbain, mais elle ne suffit pas à transformer un établissement humain en ville, même si il est très peuplé. (...) Ce qui fait la ville, c'est l'idée d'interaction sociale » [Merlin et Choay, 2000]. Cet aspect concourt à la perception du processus d'industrialisation comme une révolution dans la mesure où il n'a pas uniquement modifié les moyens de production, mais il a également entraîné une mutation des modes de vie en société.

Nous remarquons, à travers l'exposition de ces courants, l'enjeu que représente l'industrialisation dans la conception des structures urbaines. En s'accordant à penser, avec Henri Lefebvre, que dans la transformation de la société, depuis deux siècles, « le processus d'industrialisation est inducteur¹ » [Lefebvre, 1972], il faut néanmoins souligner le rôle particulier dévolu au territoire dans l'analyse de ces processus. En effet, pour Henri Lefebvre, « l'industrie naissante tend

¹ p.11

à s'implanter hors des villes¹ » [Lefebvre, 1972], ce qui signifie que les deux entités ne sont pas mécaniquement liées. Par la suite, l'une et l'autre se rapprochent, pour améliorer la productivité, les déplacements domicile-travail... mais l'articulation de l'une à l'autre n'est pas systématique. Il s'agit donc d'un processus cumulatif, qui comprend l'industrialisation pour moteur et au sein duquel la mutation des structures institutionnelles et sociales s'effectue. A ce titre, la question du territoire devient centrale, elle concentre des enjeux politiques ainsi que des luttes d'influence pour en orienter la maîtrise. Au-delà de ces dimensions, il faut noter l'espace laissé à la définition d'un champ, que chaque acteur contribue à édifier sans forcément chercher à en avoir la propre paternité.

En cherchant à résumer les principales influences de ce champ, nous avons abordé la philosophie (voire pour certains la visée théorique) de quelques auteurs qui en illustrent les courants fondateurs. La présentation, nécessairement non exhaustive, a voulu remplir un double objectif : celui de développer les idées et le contexte qui sont à l'origine des conceptions en urbanisme d'une part, et, d'autre part, celui de mettre en évidence les éléments qui permettent de poser l'existence d'un *nouveau* champ, dotée d'outils et de savoir-faire. En cela, la réflexion postérieure au XIX^e siècle de Gaston Bardet, qui indique que « l'apparition de l'urbanisme parmi les sciences sociales, et d'urbanistes parmi les chercheurs, est donc la conséquence de problèmes neufs² » [Massardier, 1996], synthétise les enjeux pour l'urbanisme au cours de cette période. Face à des changements structurels profonds de la société, des acteurs différents (sur le plan institutionnel mais aussi disciplinaire) envisagent les mutations de la structure urbaine et constituent, par leurs réflexions et leurs projets et avec les outils qu'ils mobilisent, les fondements d'une nouvelle discipline.

Cette hypothèse que nous cherchons à argumenter est posée par Françoise Choay, qui considère que « ce néologisme [l'urbanisme] correspond à l'émergence d'une réalité nouvelle : vers la fin du XIX^e siècle, l'expansion de la société industrielle donne naissance à une discipline qui se distingue des arts urbains antérieurs par son caractère réflexif et critique, et par sa prétention scientifique³ » [Choay, 1965]. Les démarches ici présentées témoignent de cet engagement et montrent la diversité des disciplines convoquées pour composer un projet, quelles que soient les appartenances respectives de leurs auteurs. Engagés dans ces problématiques, ces derniers donnent à leur réflexion une portée qui dépasse souvent le strict cadre opérationnel pour aborder des questions d'ensemble, théoriques ou méthodologiques. Ainsi, Françoise Choay fait-elle remarquer à propos de Camillo

¹ p.15

² pp.19-20

³ p.8

Sitte que « au-delà du cas particulier cher à son cœur de Viennois, Sitte s'interroge sur le destin de la ville européenne, sur la perte de ses anciennes limites, sur son changement d'échelle, sur les changements de modes de vie et de mentalité ainsi induits, sur les nouveaux modes de production de l'espace urbain.¹ » [Sitte, 1996]. Un domaine nouveau est donc en émergence ; les courants idéologiques et opérationnels de l'aménagement au XIX^e siècle en donnent les fondements et les orientations. A cet égard, Jean-Pierre Frey indique que « l'urbanisme stricto sensu apparaît au tournant du XX^e siècle [Frey, 1999], autour d'une recomposition de savoirs divers qui cherchent à comprendre et à maîtriser un être dont l'ordre général s'émancipe de la multitude des activités qui se sont inconsidérément développées avec l'industrialisation² » [Paquot, Lussault et Body-Gendrot, 2000], ce qui résume les conditions d'émergence du champ, que nous avons cherché à présenter.

Liée à la révolution que représente l'industrialisation massive des moyens de production au XIX^e siècle, cette émergence, qui constitue pour nous une hypothèse de travail, a créé un espace d'intervention professionnelle, qui a été investi par plusieurs acteurs, nous l'avons vu. La deuxième partie de notre hypothèse consiste à identifier et à caractériser les acteurs qui se spécialisent dans ce nouveau domaine. Dans cette optique, les luttes d'influence qui ont été soulignées entre les architectes et les ingénieurs sont intéressantes dans le sens où elles permettent de montrer que c'est à la faveur d'une conjonction d'éléments qu'un domaine prend, ou non, son autonomie. En effet, les architectes, qui tiennent une place historique dans le processus d'édification, ont été marginalisés dans la seconde moitié du XIX^e siècle au profit des ingénieurs qui ont fait des transformations urbaines leur domaine d'excellence. En réaction, et toujours en relation avec ce domaine qu'est l'urbanisme, il faut noter, avec les auteurs du *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, que « l'institution du diplôme d'architecte, en 1867, a pour finalité la défense des intérêts professionnels des architectes, face aux menaces représentées par le corps d'ingénieurs. (...)»³ [Merlin et Choay, 2000]. Il s'agit bien ici de protéger un espace, de revendiquer une légitimité dans l'intervention professionnelle (démarche qui va être analysée par la suite à propos des « urbanistes »). Pour ce faire, les architectes s'appuient sur des moyens techniques qui ont pour objectif de valider leur démarche scientifique et de leur redonner une position dans l'aménagement de l'espace. Répondre à des problématiques nouvelles implique de renouveler ses outils, ce que note Viviane Claude en indiquant qu'« il a fallu (...) aux architectes inventer de nouvelles techniques de représentation et s'exercer à la schématisation qui va revêtir

¹ p.II

² *La ville des architectes et des urbanistes*, Par Jean-Pierre Frey, pp.106-114, p.106

³ A l'article « architecte »

de plus en plus d'importance dans l'élaboration du plan d'urbanisme (cf. Léon Jaussely : « expression graphique des informations de l'enquête urbaine »)¹ » [Claude, 2006]. En cela, nous remarquons d'une part, l'investissement dans un domaine inédit, qui invite à adopter de nouvelles pratiques, et, d'autre part, la volonté de construire une discipline, avec ses outils spécifiques, ses théories et ses représentants.

Cet objectif, qui va être poursuivi tout au long du XX^e siècle, ne l'est pas uniquement par les architectes. L'engagement des ingénieurs dans l'espace professionnel a été envisagé, mais surtout, la multiplicité des disciplines convoquées par les acteurs pour formuler des projets d'aménagement doit être soulignée. La pluridisciplinarité qui est à l'origine de l'urbanisme va représenter une difficulté dans cette démarche d'autonomisation de la discipline, dans la définition même de son statut. Jean-Pierre Frey se réfère à Marcel Poëte, le fondateur de l'Ecole Pratique d'Etudes Urbaines (futur Institut d'Urbanisme) pour éclairer cet aspect. Il précise que, « cherchant à harmoniser les tendances des traceurs esthètes ou géomètres avec celle des géographes, des historiens d'architecture urbaine, des hygiénistes ou des économistes, il [Marcel Poëte] voulut, en clinicien, faire de l'urbanisme une science de l'observation² » [Frey, 1999]. Le débat est ici posé : l'urbanisme peut-il être une science ? Peut-il, si ce n'est pas le cas, se contenter d'une « prétention scientifique », démarche à partir de laquelle il construit ses outils, ses méthodes et ses théories, mais en ne pouvant pas être reconnu comme une science ?

Ces questions sont largement débattues dans la suite de ce travail, mais il est important de noter l'ampleur des enjeux au regard de l'identité professionnelle et de la constitution d'une discipline scientifique. Pour éclairer cette problématique, l'investissement de l'espace professionnel, créé au XIX^e siècle, par différentes figures professionnelles va à présent être envisagé, en montrant qu'en fonction des acteurs et de leurs approches, les problématiques vont évoluer, jusqu'à ce qu'un regard global soit posé sur le territoire et sur les questions d'aménagement (milieu du XX^e siècle). Le glissement de l'analyse urbaine à l'analyse territoriale, qui ne devrait être que sémantique, se traduit par un renforcement des formations en aménagement et par la présence, au sein de l'espace professionnel d'acteurs n'étant ni administrateurs, ni architectes, ni ingénieurs, des « urbanistes », comme il a été convenu de les nommer.

¹ p.95

² p.67



« Victor Considérant, conseiller municipal de Paris : « Toute la partie centrale du Vieux Paris et les trois arrondissements de la rive gauche ou bien ressemblent à des cloaques, comme la Cité... ou bien comme le Gros Caillou, le quartier Saint Marcel, et l'île Saint Louis, s'étiolent dans un isolement de plus en plus fâcheux » (Revue Générale de l'architecture, 1844). Quelques opérations survivent à l'action d'Haussmann, tel l'achèvement de la rue Monge vers la Seine, 1888-1890. »

Figure 9 : Etapes de l'haussmannisation sur la rive gauche, 1888 (Source : DUBY, 1983)

Chapitre II : Les professionnels et la pratique, ouverture et spécialisation

L'urbanisme émerge au XIX^e siècle en tant que domaine contribuant à alimenter les réflexions autour du changement social et à orchestrer l'évolution spatiale des villes. Les acteurs qui portent ces initiatives ont des horizons disciplinaires variés, ce qui donne à l'urbanisme sa caractéristique majeure : l'approche pluridisciplinaire. Toutefois, en renforçant les outils et la pratique, ces acteurs ont œuvré à la spécialisation de ce domaine et à l'autonomisation de son champ. Si leurs propres pratiques professionnelles s'en sont trouvées, pour certains, modifiées, incorporant les acquis et les savoir-faire développés, les acteurs ont néanmoins formé un espace professionnel original, au sein duquel un métier prend forme. Dans cette perspective, la pratique professionnelle acquiert une autre dimension : il s'agit de produire des savoir-faire mais aussi de les distinguer. Claude Dubar souligne à ce titre que « la construction des espaces de qualification est ainsi le produit de toutes ces négociations enchevêtrées qui font se confronter diverses catégories d'acteurs ayant des intérêts et des représentations différents mais devant réaliser leur « appropriation mutuelle » [Weber]¹ » [Dubar, 1995]. L'enjeu de ce chapitre est alors double. Il s'agit dans un premier temps de repérer comment les interventions des différents professionnels ont dessiné les contours de l'urbanisme et orienté ses perspectives, participant à ce qu'une problématique, l'urbanisation, devienne une discipline. L'identification de cette discipline permet de s'interroger, dans un second temps, sur le processus de constitution d'un métier, les facteurs qui concourent à légitimer une pratique autonome. En cela, l'hypothèse est faite qu'il existe une place pour cette pratique, pour qu'une figure professionnelle, celle de l'urbaniste, se construise sur un ensemble de compétences et de savoir-faire propres. La forme professionnelle de cette figure, de même que sa logique sont des questions que nous aborderons par la suite (Deuxième et Troisième Parties).

Ainsi, il importe de relever les conditions à partir desquelles le métier d'urbaniste devient une pratique autonome au sein de l'espace professionnel. En s'appuyant sur l'analyse de Eliot Freidson relative au métier, où celui-ci est envisagé au sein d'un processus [Freidson, 1986], il est possible de construire une démarche à partir de l'espace professionnel de l'urbanisme. Le processus comporte ici deux phases importantes : reconnaître les trois critères de constitution d'un métier que sont l'organisation, l'objet spécifique et la valeur sociale attachée au champ d'une part, et,

¹ pp.169-170

d'autre part, analyser la dynamique de ce métier par ses logiques de formation, d'identification, et de définition des contours de l'espace professionnel. De cette manière, après avoir mis en évidence les conditions d'émergence d'un métier, ce sont les stratégies de construction et de revendication de l'exercice qui sont observées. Cet aspect est envisagé au cours du Troisième Chapitre, l'objet de notre présent Chapitre étant d'éclairer la première phase de ce processus. En effet, nous avons présenté l'urbanisme comme la permanence d'un ensemble de réflexions, issues du XIX^e siècle et des mutations économiques et sociales du territoire, qui organisent un espace professionnel. La maîtrise de cet espace constitue un enjeu fort pour les acteurs impliqués, en termes de marché et d'influence politique. Nous avons montré plus avant le lien étroit qui a uni au XIX^e siècle le pouvoir politique et les décisions d'aménagement. La traduction principale de ce lien au XX^e siècle réside dans la formalisation de politiques publiques, auxquelles s'articulent alors les décisions et les pratiques en aménagement.

L'émergence de l'urbanisme illustre ici l'analyse proposée par Pierre Muller et Yves Surel de la formation des politiques publiques. Ces deux auteurs constatent en effet que « des phénomènes sociaux surgissent ; ils deviennent des problèmes dignes d'attention ; leur résolution est attribuée à l'Etat. Alors que des phénomènes sociaux surgissent le plus souvent de manière chaotique et imprévisible, la notion de problème recouvre une réalité plus complexe et plus étroitement définie, dépendante des perceptions cognitives et normatives attachées à une situation, l'*agenda* constituant l'ensemble des problèmes qui appellent, à un instant (t), l'attention et/ou l'intervention d'un ou de plusieurs acteurs publics (Padioleau, 1982)¹ » [Muller et Surel, 1998]. Cette démarche analytique se résume de façon schématique, et permet de souligner que les chances d'accès à l'*agenda*, c'est-à-dire à la régulation publique, sont inégales suivant le contexte. C'est en cela que nous avons insisté, au cours du chapitre précédent, sur la nécessaire conjonction d'éléments dans les conditions d'émergence de l'urbanisme pour constituer un espace professionnel autonome.

¹ p.55

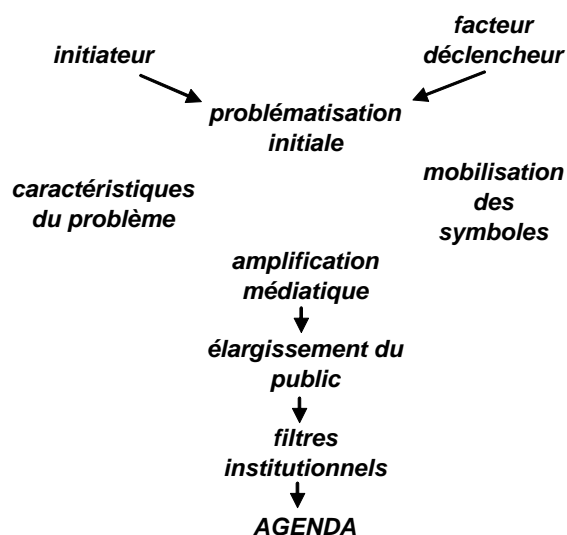


Figure 10 : Mise sur l'agenda, schéma adapté de Cobb et Elder, 1972 (Source : Muller et Surel, 1998)

La validité de ce schéma en urbanisme doit être discutée, notamment au regard de l'implication des acteurs professionnels dans la définition des programmes et de leur mobilisation pour faire accéder ces questions à *l'agenda*. C'est pourquoi nous cherchons à lire les caractéristiques de l'espace professionnel à travers l'intervention de l'Etat, en matière de réglementation, mais aussi la pratique, qui n'est pas systématiquement liée aux politiques publiques initiées par l'Etat et qui participe de la structuration du champ de l'urbanisme autour d'une discipline. En cela, il est possible de reconnaître les mécanismes de formation d'un métier, ce qui est l'enjeu de notre développement.

Ainsi, les trois temps de ce chapitre s'organisent autour des critères retenus, en commençant par exposer les éléments qui donne à l'espace professionnel sa spécificité, qui le distingue à la fois d'autres espaces professionnels et disciplinaires. En identifiant cette « tâche spécifique », il est possible de mesurer son degré de reconnaissance, sa propension à traiter de problématiques structurelles, en recevant l'appui de l'Etat. L'analyse de ces deux caractéristiques met en évidence, dans le même temps, le fonctionnement de l'espace professionnel. L'organisation incrémentale qui en résulte est l'objet de notre troisième et dernière partie, qui s'attache à décrire le paysage formé par les différents professionnels de la pratique en urbanisme jusque dans les années 1970, en montrant la difficile lisibilité de cet ensemble.

1.2.1 La pratique : quel domaine d'intervention ?

En cherchant à définir un espace, à reconnaître une pratique spécifique au champ de l'urbanisme, ce sont les contours du métier d'urbaniste que nous essayons de mettre en évidence. Les conditions d'émergence de ce métier doivent être interrogées, ce que nous avons commencé à faire au cours du Premier Chapitre. Il s'agit ici de décrire la formation d'un espace professionnel spécifique, répondant à une demande, et d'en envisager toutes les influences. A ce titre, les stratégies des acteurs professionnels en vue de s'inscrire dans cette activité sont à analyser dans le sens où elles révèlent les segments sur lesquels la pratique se spécialise et constitue progressivement un champ autonome aux références multiples. L'autonomie du champ n'est pas un statut, mais correspond à un processus, toujours en mouvement, qu'il s'agit de décrypter. Par ailleurs, les stratégies des acteurs traduisent la compétition qui s'exerce au sein de ce champ, et renforce l'hypothèse de la constitution d'un champ autonome, dans lequel la structuration professionnelle est à construire. L'enjeu réside alors dans la définition de l'intervention, dans sa reconnaissance par les institutions, de façon à légitimer l'action d'une part, et à identifier les savoirs, savoir-faire et compétences alors requis d'autre part. En ce sens, le processus de légitimation des pratiques participe de la structuration professionnelle et de la distinction du champ de l'urbanisme des autres activités, disciplines ou acteurs établis. Ce processus est donc envisagé en lien avec l'autonomie du champ, c'est-à-dire sa spécialisation progressive qui fait émerger de nouvelles compétences et demande des profils professionnels spécifiques.

1.2.1.1 Une « tâche spécifique » : les origines

A la suite des réflexions sur l'organisation de la ville au XIX^e siècle, la démarche de l'architecte Tony Garnier renouvelle sur de nombreux plans la conception urbaine. En effet, son approche se situe à la charnière des courants de pensée de l'urbanisme « première génération » (en référence à la classification de Françoise Choay) et de celle qui s'annonce, ancrée dans le XX^e siècle. La réflexion de Tony Garnier traduit une transition à plusieurs titres. Tony Garnier conçoit ainsi une « cité industrielle » qui, dans ses principes, fait référence aux projets communautaires du début du XIX^e siècle, tout en proposant une architecture originale, dans l'utilisation des matériaux (béton armé, verre) et dans la perception du rapport de l'homme à l'espace (construction sur pilotis, larges ouvertures, fonctionnalité des espaces). Il s'inscrit dans le courant progressiste par ses mises en œuvre (salubrité, hygiène, progrès technique, zonage), mais il en régénère également les traits en s'appuyant à la fois sur de nouveaux matériaux et sur les possibilités

techniques alors offertes (il prévoit une morphologie spécifique pour chaque type de bâtiment), mais aussi sur des outils de structuration urbaine, tel que le tramway, que les villes françaises commencent seulement à mettre en place. Ses perspectives, ici décrites sous l'angle technique, n'en sont pas moins portées par une vision théorique de la ville. A l'instar des utopies précédemment envisagées, Tony Garnier estime qu'une ville, dans l'idéal, doit compter un nombre restreint d'habitants (35 000 pour lui) et s'organiser de façon à avoir une certaine autonomie (notamment économique et, fait nouveau, culturelle). Pour ce faire, l'organisation (idéale) de la ville sépare dans l'espace les quatre fonctions essentielles (aux yeux de Tony Garnier) que sont le travail, l'habitat, la santé et les loisirs.

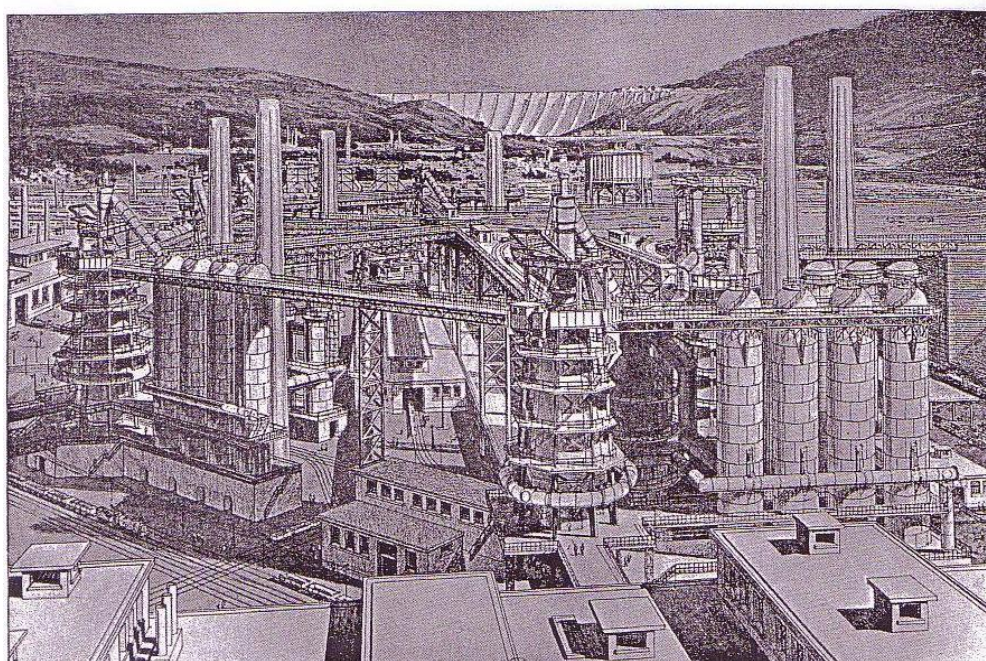
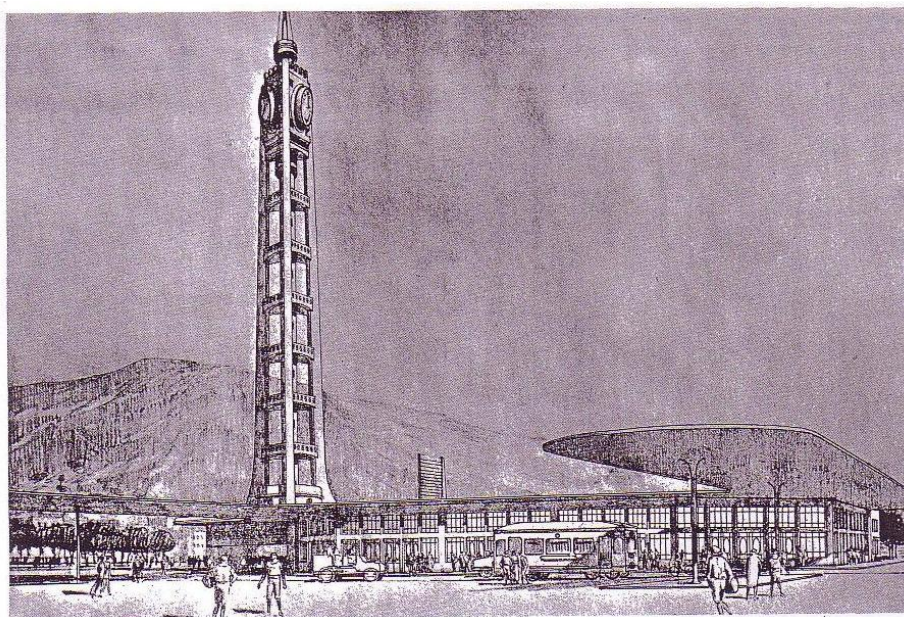


Figure 11 : La Cité industrielle de Tony Garnier, la gare et les hauts fourneaux (Source : Ragon, 1972)

Les réalisations de Tony Garnier, principalement situées à Lyon, ainsi que ses perceptions de l'espace urbain ont beaucoup compté pour les architectes du XX^e siècle, qu'ils soient designers (Jean Prouvé par exemple) ou principaux artisans des réflexions en urbanisme (notamment Le Corbusier). C'est à ce titre que l'influence de Tony Garnier prend toute sa dimension, dans le sens où, tout en faisant partie intégrante du courant progressiste (qui, de tradition, est plus animé par des ingénieurs), il (re)donne à l'architecte une véritable place dans la conception urbaine. Le travail mené à Lyon en coopération avec Edouard Herriot (alors en qualité de maire) en est une illustration, dans laquelle les éléments moteurs qui caractérisent le processus de transformation urbaine sont présents, la ville de Lyon connaissant à cette période une triple révolution industrielle, reposant sur le textile, la chimie et la métallurgie. Enfin, Tony Garnier fait figure de précurseur en redéfinissant également le champ d'investigation de l'architecte. Distingué par le Prix de Rome en 1899¹, il séjourne à la Villa Médicis pendant quatre ans et s'inscrit en marge de son fonctionnement académique, en privilégiant une nouvelle dimension pour ses études, celle de la cité. Michel Ragon résume cette période de la vie de Tony Garnier en ces termes : « en 1901, l'Académie note que Tony Garnier a fait l'envoi de « deux feuilles représentant en plan et en vue générale une cité qui ne correspond en rien à ses obligations de pensionnaire ». En conséquence, elle décide de supprimer de l'Exposition des envois de Rome les planches de Garnier. Ce dernier réalise alors, en les bâclant, des relevés antiques, que l'Académie juge médiocres et déplorables. Comme envoi de troisième année, il choisit de reconstituer non pas un monument isolé, comme c'était l'usage, mais une cité entière : Tusculum. Ce parti, tout à fait nouveau, influencera ses condisciples (...) » [Ragon, 1971].

Tony Garnier imprime ici une singularité dans le rôle et la profession d'architecte, il en élargit la perspective de travail en portant un regard sur l'ensemble de la cité, sur l'urbain. En cela, il contribue à fonder un métier en urbanisme, il fait évoluer le rôle de l'architecte en définissant le métier d'urbaniste. Gaston Bardet, qui

¹ « Les plus grands honneurs : Le concours du prix de Rome fut institué en 1663 par l'Académie. Il permettait de sélectionner les étudiants qui séjourneraient à l'Académie de France à Rome. Parmi les différentes spécialités de ce concours, sculpture, architecture, estampe, composition musicale et peinture, celle-ci était sans aucun doute la plus prestigieuse. Chaque année, l'Académie organisait un nombre important de concours à l'intention de ses élèves. Le concours était considéré comme un système démocratique par excellence. Outre les divers diplômes et médailles, les concours décidaient quels étudiants seraient admis à l'Ecole, à quels ateliers ils pourraient participer, et même là où ils prendraient physiquement place dans la classe. De toute la série de concours, le Prix de Rome était le plus complexe et le plus prestigieux. Non seulement il attirait l'attention de la presse internationale, mais il ouvrait la porte à la célébrité et, souvent, à de brillantes carrières. Tout au long du dix-neuvième siècle, la distribution annuelle des prix devint l'un des événements majeur de la vie artistique. Après 320 ans, la tradition du prix de Rome prit fin lors des événements de mai 1968. » D'après <http://www.culture.gouv.fr/ENSBA/Contexte.html> .

² p.306

date de 1911 l'apparition du mot « urbaniste », note à ce propos que « des approches ultérieures, mieux informées, de la naissance du mot « urbaniste » substantif désignant une nouvelle profession à faire advenir, nous laissent à penser que ce sont des architectes qui ont pris l'initiative de camper ce nouveau profil de compétence et son rôle¹ » [Frey, 1999]. Ainsi, la place des architectes s'affirme dans la production urbaine, en véhiculant des valeurs progressistes, lors même que le courant culturaliste, également soutenu par des architectes, s'attache à donner une place aux réflexions sur le fonctionnement de la société, et l'adéquation possible avec son organisation, complétant en cela les approches plus technicistes. Très tôt, ce courant se structure autour d'une fondation, celle du Musée Social, ce qui constitue une autre originalité de sa démarche.

Le Musée Social est une fondation privée dans laquelle se regroupent des acteurs préoccupés par les questions de société et essayant de réfléchir, à partir d'études, d'archives des sections « d'Economie Sociale » (réunies par Frédéric Le Play, Commissaire aux Expositions Universelles), aux orientations possibles pour elle. Selon ses statuts, « la société du Musée Social a pour but de mettre gratuitement à la disposition du public, avec informations et consultations, les documents, modèles, plans, statuts, etc., des institutions et organisations sociales qui ont pour objet et pour résultat d'améliorer la situation matérielle et morale des travailleurs. »² [Chambelland, 1998]. En s'inscrivant sur ce segment des enquêtes sociales, le Musée Social affiche l'enjeu majeur de sa démarche : les modes de vie des travailleurs et les formes d'organisation qu'ils génèrent. En cela, le Musée Social se fait l'interprète des mutations historiques du statut du travailleur, notamment de la généralisation du salariat, et propose de mutualiser des connaissances pour développer de nouveaux outils. En effet, en parallèle de cette activité de documentation et d'archives, le Musée Social a une perspective opérationnelle dans le sens où ses acteurs cherchent à introduire les principes issus de cette démarche dans les programmes des politiques publiques. Il s'agit, comme le note Pierre Rosanvallon, d'une « histoire de l'expérimentation sociale et d'une évolution des grandes institutions publiques (...), [de la] mise en place d'une sorte de milieu intermédiaire dans lequel se rencontrent et se mêlent des hommes politiques, des fonctionnaires, des philanthropes traditionnels. C'est dans ce mélange qu'a pris figure un univers inédit de l'expérimentation sociale »³ [Chambelland, 1998].

¹ p.69

² p.376

³ *ibid.*, p.7

Ainsi, dans cette optique est constituée en 1908 la section d'Hygiène urbaine et rurale, au sein de laquelle les réflexions sur le logement (qualité, structuration...) vont être nombreuses. Françoise Choay revient sur ce moment en indiquant que « cette institution avait, dès 1908, créé sous la présidence de G. Risler une « section d'hygiène urbaine et rurale ». A partir de 1913, R. Dautry en présida la « commission de l'habitation et de l'urbanisme ». Aux yeux de Risler, Dautry, Jules et André Siegfried, la discipline toute neuve de l'urbanisme était d'emblée investie de ses dimensions sociale, économique et politique. Elle leur apparaissait devoir jouer un rôle clé dans le développement de la France. Aussi est-ce « sous le haut patronage du Musée Social » que fut fondée, en 1913, la Société Française des Urbanistes¹, [Duby, 1983]. Il est à noter que, quelques années plus tôt, l'Association Générale des Ingénieurs Architectes et Hygiénistes Municipaux², qui regroupe des architectes et des ingénieurs, est constituée, en 1905 ; institution de réflexion, elle poursuit les mêmes objectifs en ayant un autre angle d'analyse.

Par ses travaux, le Musée Social donne donc des éléments d'analyse pour l'élaboration de projets futurs mais il permet également à un type de démarche (méthodologique et scientifique) de se diffuser, ce que Colette Chambelland souligne comme une spécificité, la volonté « d'étudier le monde qui bouge avec la rigueur et la méthode des sciences sociales qui s'institutionnalisent »³ [Chambelland, 1998]. Une approche voit le jour, qui à la fois intègre un vaste ensemble de disciplines pour construire sa réflexion, mais s'appuie également sur des « sections », sur un réseau de professionnels structuré pour mener à bien la diffusion de ses idées et leurs mises en œuvre. A travers l'observation de cette institution et des dynamiques qui animent le début du XX^e siècle, un double mouvement de construction d'un espace professionnel et de formalisation d'une nouvelle discipline s'imprime et témoigne des évolutions structurelles de la société. Force est de noter que le mot choisi pour désigner cet ensemble de faits, de réflexions et d'interventions professionnelles, l'urbanisme, renvoie à une définition volontairement large et même imprécise. A ce titre, Jean-Pierre Frey souligne, à propos de l'origine du mot « urbanisme », que « le mot en français désigne d'emblée une spécificité nationale ; ses utilisateurs éprouvent donc le besoin de se démarquer du sens véhiculé par les mots utilisés par leurs interlocuteurs étrangers. Son sens varie selon l'usage qu'on est susceptible d'en faire, dans le cadre des diverses disciplines qui s'intéressent au fait urbain⁴ » [Frey, 1999]. Il remarque néanmoins les initiatives lancées pour produire une définition de l'urbanisme, et

¹ Françoise Choay, « pensées sur la ville, arts de la ville », p.159-274.

² AGIAHM

³ Ibid., p.9

⁴ p.67

notamment celle de Pierre Lavedan (1885-1982), qui travaille sur l'histoire de l'architecture urbaine et qui précise que « le mot français : urbanisme, est de beaucoup le plus compréhensif ; on peut le définir : « l'étude générale des conditions et des manifestations d'existence et de développement des villes » (cf. Programme de la Vie Urbaine, organe de l'Union Internationale des Villes). Il se rapporte à un ensemble de disciplines variées, quoique solidaires entre elles : historique, géographique, sociologique, économique, juridique, artistique¹ » [Frey, 1999].

Ainsi, plus que le « fait urbain », il s'agit de s'intéresser aux dynamiques et aux logiques individuelles et collectives à l'œuvre sur le territoire, d'en rendre compte de façon à concevoir un espace idoine. En cela, la forme grammaticale même du mot traduit l'éventail de situations que l'urbanisme cherche à qualifier. Le suffixe « -isme » désigne en effet à la fois la qualité, la propriété ou la fonction d'un nom, mais aussi une opinion ou une attitude². Et là tient l'originalité de ce champ, qui caractérise aussi bien une discipline qu'une méthode, un territoire qu'un processus. C'est en relation avec ce constat que l'urbanisme est envisagé comme un espace pluriel (mobilisant des disciplines et des compétences multiples) où coexistent plusieurs registres d'intervention. De cette manière, l'espace professionnel est parcouru de différents enjeux, que les acteurs, quelle que soit leur appartenance, cherchent à maîtriser de façon à s'imposer dans ce champ pour en contrôler les orientations.

1.2.1.2 Les professionnels : diversification et spécialisation du domaine

L'espace progressivement constitué autour du champ de l'urbanisme (expression qui cherche à rendre compte de l'urbanisme dans son acception et ses dimensions les plus larges) voit se déployer une pratique, orchestrée par des acteurs dont l'activité partage certains liens avec l'urbanisme. Cet espace se renforce depuis le XIX^e siècle et conquiert, au regard de sa considération par les pouvoirs publics, un début d'autonomie, ce qui transforme peu à peu les relations des différents acteurs. L'enjeu consiste ici à repérer les stratégies des différents professionnels, à la fois pour s'investir dans ce nouvel espace et pour adapter leur propre pratique en retour. En effet, comme il en a été question pour Tony Garnier, les acteurs, en s'engageant dans ce champ, en viennent à modifier leurs approches et leur métier d'origine. Ce double mouvement de spécialisation et de renforcement du domaine initial, qui donne de l'urbanisme l'image d'un domaine que l'on annexe au champ des principaux acteurs,

¹ Pierre Lavedan, *Qu'est-ce que l'urbanisme ? Introduction à l'histoire de l'urbanisme*, Paris, Henri Laurens éditeur, 1926, 269p., p.1, cité par J-P Frey, p.67.

² D'après <http://www.etudes-litteraires.com/suffixes.php>.

contribue au contraire à le structurer en tant que champ en lui apportant des outils et en instituant un marché de plus en plus spécialisé.

Cette hypothèse que nous allons développer mérite au préalable que la notion de champ soit précisée. Cette notion est fondamentale au sein de notre travail ; elle permet d'envisager l'urbanisme dans son acception la plus large, qui comprend le domaine, la discipline et l'espace. Le domaine est relatif à l'urbanisme comme activité opérante ; la discipline aux sciences établies et l'espace au professionnel. Il s'agit ainsi de penser le champ de l'urbanisme comme un ensemble structuré, une entité regroupant ces trois segments. Toutefois, il faut préciser que, outre de s'inscrire dans le même champ, ces trois segments sont orientés par la même finalité. En cela, les acteurs doivent construire une stratégie pour s'imposer dans ce champ et avoir la maîtrise de la définition de cette finalité. De cette manière, le champ est entendu au sens de Pierre Bourdieu, qui « appelle champ un espace de jeu, un champ de relations objectives entre des individus ou des institutions en compétition pour un enjeu identique¹ » [Delas et Milly, 1997; Démier, 1995; Beitone et al., 1997], c'est-à-dire « un espace structuré de positions (...) dont les propriétés dépendent de leurs positions dans cet espace et qui peuvent être analysées indépendamment du caractère de leurs occupants² » [Delas et Milly, 1997; Démier, 1995; Beitone et al., 1997]. L'utilisation de cette notion traduit de façon synthétique une dynamique, les caractéristiques d'un espace d'interactions, « une délimitation du monde social qui est régie par des lois et des codes propres [...] qui forment autant d'univers de connivence et de jeux de rôle³ » selon les mots de Robert Boyer [Boyer, 2003]. Ainsi posés les termes de la définition, il est possible de caractériser la progressive autonomie du champ de l'urbanisme.

Le contexte politique, économique et social du XIX^e siècle a déjà été mis en évidence dans l'émergence de l'urbanisme comme un champ d'actions et de réflexions. Les outils et les procédés techniques, l'innovation technologique sont également des facteurs qui viennent renforcer la pratique de l'urbanisme, et structurer son espace. Par ailleurs, les influences des théories progressistes, hygiénistes et culturalistes sur la façon de concevoir les projets ont montré que la démarche des professionnels s'inscrit dans une certaine méthodologie pour conduire leurs interventions. A partir de ces éléments, les contours d'un *champ* se dessinent, autour de ce domaine d'activités, de cette discipline qui, à ce stade, se construit par emprunts aux disciplines établies (architecture, géographie, sciences sociales, ingénierie, science politique, économie...) et d'une pratique qui regroupe des professionnels

¹ p.250

² p.104

³ p.66

d'horizons différents. Ce qu'il nous semble intéressant d'envisager à présent, ce sont les conditions qui permettent à ce champ de devenir (au moins en partie) autonome, d'acquérir une légitimité (auprès des pouvoirs publics comme des partenaires) dans l'intervention. Deux éléments se distinguent alors : les stratégies des acteurs d'une part, l'implication des pouvoirs publics d'autre part.

Dans un premier temps, ce sont les professionnels qui retiennent notre attention. En effet, les acteurs ont des métiers institués ou des positions institutionnelles (ce que nous avons vu pour Rambuteau et Haussmann par exemple) en lien avec le champ (à advenir) de l'urbanisme, et investissent leurs compétences et leurs savoir-faire dans ce domaine « annexe ». La pratique de l'urbanisme est alors considérée par eux comme un prolongement de leur propre pratique, un volet supplémentaire de leur action. C'est à partir de ce type d'intervention, spontanée, que la genèse de l'urbanisme débute, constituée par les architectes, les ingénieurs, les paysagistes, les géomètres, les médecins, les penseurs sociaux. Si, sur le plan de l'urbanisme, chacun apporte un bagage disciplinaire, si les échanges entre professionnels sont nourris de cette diversité et font place à des démarches inédites, il faut noter que le champ acquiert une spécificité, qui impose aux professionnels une interaction dynamique entre leur pratique et cet investissement, une spécialisation. Toutefois, il n'y a pas de « reconversion » des acteurs dans ce domaine, d'acculturation à leurs propres références mais des allers-retours entre leur pratique d'origine (qui est amenée à évoluer) et celle qu'ils investissent en urbanisme.

La conséquence majeure de cette interaction est la définition de stratégies par les acteurs, à la fois pour renforcer leur pratique d'origine et pour conserver leur influence en urbanisme. En effet, ce qui caractérise les acteurs d'un même champ, c'est de poursuivre une finalité, un *enjeu identique*. Or, dans le cadre de l'urbanisme, d'un champ en voie de constitution, force est de remarquer que l'hétérogénéité des milieux d'appartenance des acteurs empêche la définition commune de cette finalité, chacun ayant des intérêts spécifiques à valoriser. Il existe donc une concurrence dans l'expression de cette finalité ; faute d'être clairement évoquée, cette dernière reste dans le flou (elle varie suivant l'influence prépondérante de l'un ou l'autre des corps de métiers, dans le temps), ce qui constitue un obstacle dans la tentative de définition de l'urbanisme, des contours de son champ.

Les stratégies des acteurs pour s'inscrire dans le champ de l'urbanisme dépendent alors du contexte institutionnel de leur propre champ, de la propension du marché à produire de l'activité. Ainsi, au XIX^e siècle, la concurrence entre les architectes et les ingénieurs (qui a été envisagée au Chapitre précédent) peut être

interprétée à l'aide de ce cadre, qui répond à une logique, présentée par Yves Grafmeyer et Isaac Joseph en référence à « l'écologie humaine, [qui] intègre la compétition comme modèle explicatif de la différenciation des individus : en situation de rareté, chacun a tendance à se spécialiser (pour être dans un champ où la compétition s'exerce moins » [Grafmeyer et Joseph, 1979]. Cette analyse montre que la spécialisation et la recherche d'un champ marginal (au sens de non central, non principal) sont guidées par une stratégie, qui répond à une situation concurrentielle. Le développement d'un champ d'activités qui compte des proximités (de savoirs, savoir-faire, compétences) avec son champ initial permet donc à l'acteur de conserver son métier, quel que soit le niveau de l'offre ou de la demande. En cela, Olivier Chadoin remarque à propos des architectes que cette stratégie est une composante même de leur activité professionnelle. Il indique en effet que « toute l'histoire de cette profession semble traversée par une contradiction de fond : d'un côté, il est question de définir un champ de pratiques spécifiques et un territoire de l'architecte dans le but de protéger l'exercice et de contrôler le nombre de professionnels, de l'autre il s'agit d'élargir la définition de cette profession pour y englober des formes diversifiées de la pratique architecturale et se positionner sur de nouvelles places¹ » [Chadoin, 2006]. Cette « contradiction » correspond à ce que nous nommons stratégie et elle constitue ici un des trois facteurs de l'émergence du champ de l'urbanisme. Le contexte a été envisagé, en lien avec la dimension historique, les professionnels en proximité avec ce champ également ; il s'agit maintenant de voir l'influence des pouvoirs publics dans ce processus.

Les pouvoirs publics, expression par laquelle sont désignés le gouvernement, les politiques publiques ainsi que la législation, sont ce que nous considérons, dans ce second temps, comme un facteur lié à l'émergence de l'urbanisme. Il est important de souligner que l'urbanisme entretient une relation complexe avec le pouvoir dans la mesure où, par ses réalisations, il le représente ; tandis que le pouvoir décide de la plus ou moins grande ouverture du champ de l'urbanisme. Au cours du XIX^e siècle, cette double relation s'est illustrée en fonction des représentants du gouvernement et de leurs perceptions des projets. L'ambivalence qui en résulte montre combien la reconnaissance de l'urbanisme en tant qu'activité d'intérêt public est nécessaire pour lui conférer une légitimité et une certaine autonomie. Dans ce cadre, c'est la cohérence des projets et des décisions, dont l'impact sur le long terme est capital (les transformations de Paris tout comme le plan d'extension de Barcelone en sont des exemples), qui est en jeu.

¹ p.67

La démarche des pouvoirs publics s'inscrit donc dans la définition et la réglementation des domaines dans lesquels une intervention professionnelle devient inévitable. A ce titre, il faut indiquer que si, au XIX^e siècle, l'Etat a souvent été à l'initiative de la commande, et donc de la description de son contenu, il a également donné un cadre à un ensemble de pratiques spontanées, inspirées des grandes réflexions sociales et hygiénistes. Il ne s'agit pas de savoir qui, des institutions ou des professionnels, ont les premiers donné une expression à la pratique de l'urbanisme, mais de montrer que chaque acteur participe d'une interaction, qui vise à répondre aux défis de l'accroissement sans précédent de la population et de sa concentration sur le territoire. Dans cette optique, il est à noter le rôle de l'Etat, en tant que pouvoir public, qui est de reconnaître les professionnels, leur domaine d'intervention et de leur conférer une légitimité dans l'exercice de leur pratique. Il est important ici d'expliquer l'emploi du mot « légitimité », afin de préciser en quoi cette reconnaissance revêt une importance particulière pour les professionnels et leur démarche de structuration, ainsi que pour le champ de l'urbanisme.

1.2.1.3 Le processus de légitimation : de l'émergence du champ à son autonomie

Le processus de légitimation caractérise, pour nous, l'évolution de l'urbanisme, depuis le XIX^e siècle où la problématique émerge, jusqu'au début du XX^e siècle, où l'ensemble de ces interventions, de ces questionnements et de ces pratiques s'articule en un champ dynamique. La reconnaissance de ce champ, la validité de son exercice participent de la définition de la légitimité, que nous envisageons à présent. La légitimité est entendue en référence à la loi, à ce qui a été défini comme légal. L'autorité qui a compétence pour décider ce droit et son application est l'Etat, c'est-à-dire la puissance reconnue. En lien avec l'analyse de Max Weber sur l'autorité légale rationnelle, cette perception repose donc sur la « croyance en la légalité des règlements arrêtés et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens¹ » [Delas et Milly, 1997; Démier, 1995; Beitone et al., 1997]. La volonté d'objectiver cette autorité, de la rendre impersonnelle et issue d'un consensus dont les protagonistes ne sont pas indiqués, et, à l'opposé, l'utilisation du mot « croyance », renvoyant au sacré, au religieux, rend compte de la complexité de cette notion, et de la difficulté que constitue sa genèse. Dans cette perspective, il faut souligner les deux aspects essentiels de la légitimité, que sont la présence d'un organisme dont l'autorité est

¹ *Economie et Société*, 1971, Plon, p.222.

acceptée (ici l'Etat) d'une part, et la reconnaissance par cet organisme de l'aptitude d'une norme ou d'un acteur à être agissant (loi) ou à agir (ici, la reconnaissance d'une compétence spécifique des professionnels dans la pratique de l'urbanisme). La légitimité se traduit donc par le recours à des professionnels pour les programmes d'aménagement, mais aussi par la mise en place d'une réglementation qui rend systématique la question de l'habitat et de l'aménagement au sein des politiques publiques. En cela, les premières législations sur la salubrité concernant l'habitat (dès 1850, loi du 22 avril sur la lutte contre les logements insalubres, puis en 1894, loi Siegfried du 30 novembre sur les Habitations à Bon Marché) témoignent du glissement de ces questions de la régulation par le marché à la régulation par la politique publique.

En parallèle de cette démarche de reconnaissance, les professionnels exercent une influence pour voir leur champ reconnu et s'élargir (ainsi qu'il a été montré plus avant), ce qui conforte parfois l'Etat dans sa perspective réglementaire. La première grande loi en urbanisme, c'est-à-dire relative à un projet global sur le territoire, ouvre de cette manière un marché important pour les professionnels. Gilles Massardier propose une lecture de la promotion de cette Loi Cornudet, dont le but est de faire réaliser des « plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes »¹. Il précise tout d'abord que l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines se crée à la même époque et indique « ainsi [que] se manifeste la stratégie du groupe et ce qu'ils (les professionnels) retirent du système d'interaction, stratégie qui consiste à se « rendre indispensable » en produisant la demande de leur propre offre de savoir planificateur de la ville, ou autrement dit, constituer un marché sur lequel « les urbanistes les plus autorisés » sont en position de force, puis pérenniser ce monopole en perpétuant le paradigme chez les fonctionnaires municipaux et dans une nouvelle génération d'urbanistes. De fait, la loi de 1919 construit un marché de taille pour les urbanistes : les plans d'aménagement leur reviennent² » [Massardier, 1996].

Cette lecture se place sous un angle précis et fait l'hypothèse d'un métier d'urbaniste déjà lisible et identifié. Pour notre part, elle traduit l'interaction existante entre les deux principaux acteurs de l'émergence de l'urbanisme, les pouvoirs publics et les professionnels établis, et ses conséquences majeures, à savoir la création d'une commande en l'absence d'acteurs « dédiés », formés à l'exécution d'une telle pratique. Ce sont les professionnels « établis », qui ont jusque là œuvré dans ce domaine proche de leurs activités, mais en ayant une appartenance disciplinaire propre (architectes, ingénieurs, géomètres, économistes...) et en détenant, il est vrai,

¹ D'après la circulaire du 5 mars 1920, rédigée par le Ministre de l'Intérieur T. Steeg.

² p.29

un ensemble de savoir-faire et de compétences, qui sont requis dans cette Loi. Cela constitue, dans notre réflexion, une différence significative de statut pour le champ, qui oscille entre l'émergence, où le champ dépend d'un ensemble d'autres champs, et l'autonomie, où le champ peut prétendre à la production de méthodes, de réflexions, de théories et de savoir-faire propres. Et dans cette perspective, la période ici prise en référence (la Loi Cornudet de 1919) se présente comme une charnière pour l'avenir de l'urbanisme : en s'appuyant sur des professionnels « établis », elle fait de l'urbanisme un domaine d'activités à considérer comme une spécialité de métiers déjà existants, plutôt qu'un champ autonome, offrant un marché de commandes, disposant de réflexions, d'outils théoriques propres et de professionnels spécifiques.

L'objectif ici est de chercher à mettre en évidence le processus et les facteurs qui conduisent à ce qu'un champ émerge et gagne son autonomie (ou pas), en envisageant les développements liés à cette dynamique. Le schéma suivant synthétise ces idées et leur articulation.

L'objectif de ce schéma est de mettre en évidence les facteurs d'émergence d'un champ, au sens de Pierre Bourdieu¹. Sont ici regroupés les principaux éléments de l'analyse : les individus, les institutions et les facteurs de changement social. L'interaction prend son sens dans la poursuite d'un même objectif, d'un enjeu identique. Cette dimension est capitale dans la mesure où elle rend compte de la dynamique de l'interaction, et du processus qui en résulte, au sein duquel le champ acquiert une autonomie pour la pratique professionnelle et dans la réflexion, ce qui lui confère une légitimité dans l'intervention sur le marché. La légitimité se positionne à l'issue du processus ; néanmoins, elle reste en mouvement tant que demeurent des luttes d'influences ou des rapports de pouvoir dans la définition de l'enjeu, ce qui se traduit dans les développements du processus, où apparaît la concurrence au sein de l'espace professionnel. Le processus de légitimation du champ joue ainsi un rôle important dans la structuration professionnelle mais, en renforçant la valeur symbolique de « l'objet », du champ, il participe de l'accroissement de la concurrence au sein de l'espace professionnel.

Au cœur de ce schéma, la description du champ est articulée à trois composantes que sont le domaine, la discipline et la pratique, qui se structurent en marché, formation (recherche) et métier lorsque le champ acquiert son autonomie.

¹ *Questions de Sociologie*, 1980, (pp.196-199).

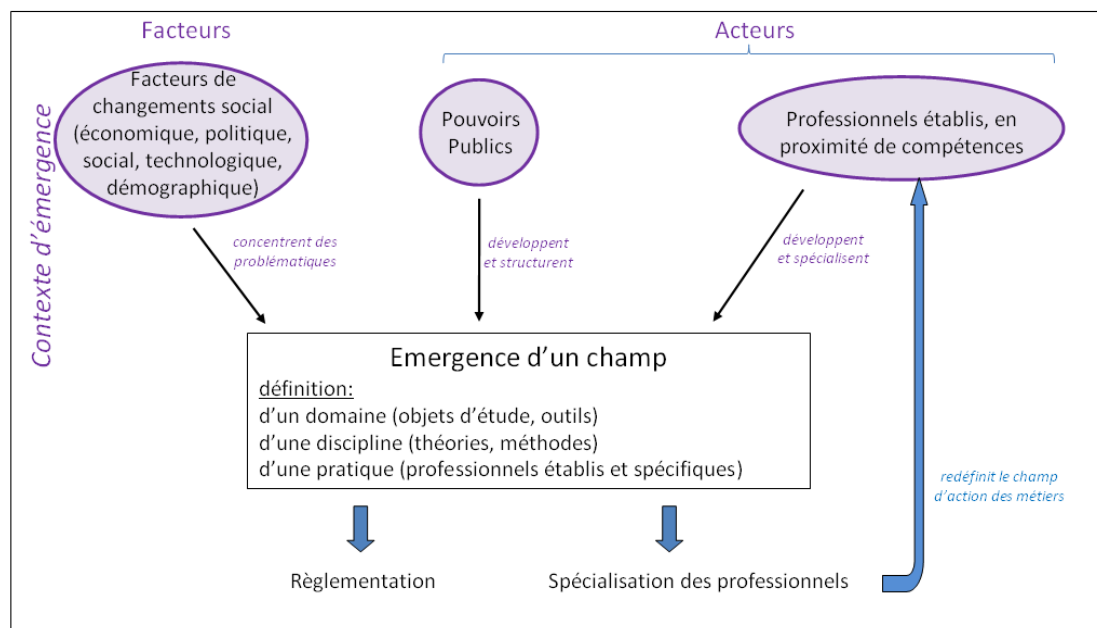


Figure 12 : De l'émergence d'un champ à son autonomie : condition et processus

Cette présentation nous permet de mesurer à la fois l'aspect progressif de la constitution d'un champ et les multiples facteurs qui impactent ce processus, voire en orientent son issue (ce qui permet de souligner qu'il ne s'agit en aucun cas d'un processus linéaire). En effet, dire que le champ se structure autour d'un domaine d'activités, d'une discipline scientifique et d'un métier, c'est faire l'hypothèse que ces segments existent forcément en urbanisme. Or, il est important de montrer que, au début du XX^e siècle notamment, ces segments n'ont pas d'expression en urbanisme, le champ étant alors dans une phase d'émergence, où la structure n'est pas encore organisée. A l'heure actuelle, le débat présente toujours la même pertinence en ce qui concerne la dimension scientifique de l'urbanisme (ce point est abordé dans la Troisième Partie, Chapitre II) et la notion de profession (entendue au sens anglo-saxon, c'est-à-dire de profession établie, structurée par un Ordre).

Ainsi, il est important d'envisager comment le champ se renforce au cours du XX^e siècle et dans quelles directions, de façon à comprendre ses formes actuelles, que nous détaillerons dans le prochain Chapitre. Dans cette optique, l'évolution de la structure des politiques publiques est un élément clé dans la lecture de l'espace professionnel de l'urbanisme, dans la mesure où elles constituent un des appuis majeur de l'émergence du champ. Les systèmes et les réglementations qui en sont issus s'inscrivent dans l'organisation du marché et des pratiques, en définissant une perspective pour l'urbanisme dans laquelle s'insère l'ensemble des interventions. Les politiques publiques sont ici considérées comme « le processus par lequel sont

élaborés et mis en place des programmes d'action publique, c'est-à-dire des dispositifs politico-administratifs coordonnés en principe autour d'objectifs explicites¹ » [Muller et Surel, 1998], selon la définition de Pierre Muller et de Yves Surel. Ces deux auteurs considèrent par ailleurs que « les politiques publiques ont plus fondamentalement pour caractéristiques de construire et de transformer les espaces de sens au sein desquels les acteurs vont poser et (re) définir leurs « problèmes », et « tester » en définitive les solutions qu'ils favorisent. Faire une politique publique, ce n'est donc pas « résoudre » un problème, mais construire une nouvelle représentation des problèmes qui met en place les conditions socio-politiques de leur traitement par la société, et structure par là même l'action de l'Etat² » [Muller et Surel, 1998]. Cette analyse nous intéresse vivement car elle met en évidence les interactions entre la régulation par la puissance publique et la « définition de la situation »³, qui provoquent nécessairement des ajustements dans lesquels la puissance publique intervient par de nouvelles régulations, faisant opérer d'autres acteurs ou d'autres combinaisons d'acteurs. C'est ce système que nous allons à présent décrire.

1.2.2 La régulation publique

La régulation des questions d'organisation spatiale des villes et d'habitat passe donc progressivement de la sphère privée, avec le marché comme acteur principal, à la sphère publique, où l'Etat, les pouvoirs publics interviennent pour garantir l'intérêt général. D'une manière plus générale, il s'agit de donner aux problématiques de l'habitat une portée structurante, pour le territoire comme pour la société. En effet, les politiques publiques visent à l'aménagement de l'espace (Loi Cornudet, par exemple) et à la prise en compte des difficultés de la société dans l'accession à un bien primaire : le logement. C'est en ce sens que nous interprétons l'essor des politiques de financement du logement social et leur permanence, puisque dans une large partie du XIX^e siècle, le logement social dépend de l'initiative privée et, s'il fait l'objet de préoccupations, ce n'est qu'en 1894 que la Loi Siegfried lui donne une assise juridique. En 1928, l'Etat inscrit son implication en finançant les Habitations à Bon Marché (HBM) dans le cadre de la Loi Loucheur (en 1950, celles-ci deviennent les Habitations à Loyer Modéré, cf. Emmanuel Edou, 1996). La coordination de ces

¹ p.13

² p.31

³ Entendue au sens d'Abram Kardiner, soit en considérant que les individus répondent à une situation, non seulement en fonction des caractères objectifs de celle-ci, mais surtout en fonction de la signification qu'elle a pour eux.

segments de la vie sociale répond ainsi à une double préoccupation : assurer l'intérêt général et mutualiser des coûts relatifs à l'aménagement, afin de les réduire.

Ce point de vue est partagé par l'ensemble des Etats, à la même époque; en témoigne cette analyse de Werner Hegemann, relative aux Etats-Unis, dans laquelle il montre que « city planning is insurance against waste of public and private funds: City-planning means co-ordination of the activities that make for the growth of the city, especially the activities of railroad and harbour engineers, landscape architects, street-building and civil engineers, builders of factories, of offices, of public buildings and dwelling houses. Without this pre-planning co-ordination, clashes between these different activities, unsatisfactory results and most expensive rearrangements, become unavoidable. City-planning therefore does not mean additional expenditure of money, but it means an insurance against inefficient expenditure of the enormous sums that go –in the regular course of events- into the development of a progressive city (Hegemann, 1915)¹ » [Sutcliffe, 1981]. L'enjeu de cette démarche, outre son aspect pragmatique, réside dans la volonté de promouvoir une discipline, en démontrant sa logique et les supports de son intervention. C'est dans cette perspective que nous abordons la constitution de politiques publiques touchant à l'urbanisme.

Il s'agit en effet de montrer le rôle structurant de ces politiques dans la formation d'un espace professionnel, en soulignant leurs apports. L'objectif est de s'intéresser aux outils que délivrent ces politiques pour appréhender l'espace et construire le traitement de ses problématiques. En cela, trois grands moments de la réglementation en France au XX^e siècle sont abordés : des prémisses régulateurs à l'intervention de l'Etat dans les stratégies de planification, jusqu'au tournant des années 1980, au cours desquelles les dispositifs sont décentralisés de façon à intégrer la notion de territoire.

¹ p.122

1.2.2.1 Une réglementation sur l'espace : la Loi Cornudet de 1919

La décision de consacrer des politiques publiques à l'aménagement témoigne de la dimension particulière qu'acquiert cette intervention au regard de l'intérêt général. A ce titre, la Loi Cornudet est considérée comme l'acte de naissance de l'urbanisme dans la sphère publique. Cependant, malgré les ambitions initiales, cette Loi reste plus emblématique que véritablement opérationnelle ; elle ne constitue pas, pour l'espace professionnel et la discipline, un point de départ en termes de reconnaissance et de structuration. Il importe ainsi de montrer en quoi ce processus de régulation publique, s'il conduit à la mise sur l'*agenda* (cf. Muller et Surel, 1998) de cette problématique, n'a pas permis à une *tâche*, à un métier de se structurer autour de ses objectifs ; ce qui renforce l'hypothèse d'une conjonction d'éléments nécessaire à l'autonomie d'un champ (cf. schéma). La distinction entre les objectifs de la Loi, ses moyens d'action et les décisions qui en sont issues nous aide à comprendre la relative adéquation entre les différentes modalités de ces dispositifs.

L'habitat et la circulation deviennent, avec l'accroissement global de la population et sa concentration géographique, un enjeu, un domaine où l'intervention de l'Etat s'impose.

L'objectif du projet de loi, avant guerre, est ainsi de fixer un cadre réglementaire à l'expansion des villes et à l'organisation des individus au sein de ces unités urbaines.

Dans la formulation même de la Loi, la manière dont l'Etat aborde cette problématique et les moyens qu'il propose de mettre en oeuvre pour la réguler sont mis en lumière. La Loi nous renseigne également sur la façon de concevoir l'urbanisme à cette époque, dégagant ainsi les premiers éléments de définition.

La Loi demande à toutes les villes comptant au moins 10 000 habitants (et à certaines agglomérations, selon des conditions particulières) de réaliser des « plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes »¹. Pour ce faire, elle crée

« ... l'accroissement constant des agglomérations, la nécessité d'assurer aux populations urbaines des logements sains et aérés et de mettre à la disposition des habitants de grands espaces libres pour le développement des sports et des jeux, le souci très légitime des municipalités de donner aux divers aspects d'une ville un caractère esthétique, pittoresque ou monumental, le besoin de créer de larges voies de communication pour permettre de satisfaire aux exigences d'une circulation toujours plus grande et plus rapide, ont amené le Parlement à voter la loi du 14 mars 1919... »

extrait de la circulaire

¹ D'après la circulaire du 5 mars 1920, rédigée par le Ministre de l'Intérieur T. Steeg, voir [Annexe 2.1](#).

des commissions départementales dont l'objectif est de coordonner au maximum les actions et les travaux des communes et une commission supérieure qui émane du Ministère de l'Intérieur et qui doit établir les « règles générales de nature à guider les municipalités dans [l'] application [de la loi] »¹. La Loi permet ainsi la mise en place de Projets d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension² des villes, qui se traduisent, du point de vue réglementaire, par la constitution d'un dossier, autour d'un plan et d'un programme de servitudes qui sont à présenter devant les différentes commissions. A cet égard, le texte de Loi indique que le conseil municipal doit désigner « un homme de l'art »³ pour dresser les plans prévus par le législateur. Cet homme de l'art doit avoir « une connaissance aussi approfondie que possible des questions d'hygiène, d'esthétique, d'architecture et de voiries »⁴. Le texte précise par ailleurs que des associations de professionnels (comme le Musée Social ou l'AGHTM⁵) se sont constituées et proposent un ensemble de compétences aux services des municipalités mais que l'Etat ne peut pas les désigner ou les référencer ; ce sont aux municipalités d'arbitrer.

Au regard de ces mentions, la Loi contient une certaine ambivalence : elle sollicite la compétence communale tout en laissant à l'Etat la charge et le contrôle de l'exécution des règlements. En cela Jean-Pierre Gaudin souligne que si la Loi donne aux communes la prérogative d'élaborer des plans, c'est à la Commission Départementale qu'il revient de contrôler leur qualité (cf. Gaudin, 1987). De cette manière, les communes voient leurs projets évalués par des experts, mandatés par l'Etat, ce qui implique pour elles de faire appel à un professionnel pour réfléchir et élaborer leurs projets. En ce sens, et compte tenu de la composition du service des mairies, la Loi est faite pour des techniciens, ce que Jean-Pierre Gaudin relève en montrant que la Loi crée un marché d'études captif, les communes devant avoir recours à un ensemble de compétences spécifiques pour la mise au point de leurs plans.

L'analyse des termes de la loi a révélé le rôle du concepteur dans l'établissement des plans. En effet, « dans les premiers projets de loi sur les plans comme dans le travail de proposition des associations de réforme, le concepteur des plans d'urbanisme est désigné sans discussion comme étant un 'architecte' »⁶. Le

¹ Ibid.

² PAEE.

³ D'après la circulaire du 5 mars 1920, rédigée par le Ministre de l'Intérieur T. Steeg, voir [Annexe 2.1](#).

⁴ Ibid.

⁵ Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux, fusion de l'AGIAHM et de l'Union des services techniques en 1911.

⁶ In Gaudin J-P., savoirs, savoir-faire et mouvement de professionnalisation dans l'urbanisme au début du siècle, *Sociologie du Travail*, 1987, n°2, volume 29, p.177 à 197. p.181.

quasi-monopole exercé par cette profession sur l'élaboration des plans a donc mis en difficulté les communes. Toutefois, l'absence de sanctions pour les villes et les agglomérations ne réalisant pas leurs plans a rendu la Loi peu contraignante et a amoindri l'impact de son dispositif sur l'aménagement du territoire. Le bilan des opérations entreprises est à ce titre éloquent : 20 ans après la mise en place de la Loi de 1919, sur les 2300 villes et communes concernées par les plans d'aménagement, seules 600 ont un plan en cours d'étude ou approuvé¹. Dans ce contexte, la modification de la Loi intervenue en 1924 afin de renforcer les règlements (soumettre la construction de lotissements à l'obtention d'une autorisation préalable) et de prévoir des sanctions en cas de leur non-respect², n'a pas permis une meilleure coordination des dispositifs et des acteurs. Néanmoins, il s'agit de revoir les modalités de la Loi et d'accompagner sa réalisation en ciblant plus précisément des professionnels. Pour Viviane Claude, cette modification vise en effet à imposer la nécessité du plan, celui-ci devenant un véritable outil de développement. Elle indique alors que « ce projet, conçu en 1923, défend l'intervention des géomètres, invite à demander davantage de précisions aux auteurs élaborant les plans et propose de manière assez originale de classer les prévisions de développement urbain en trois catégories : le « nécessaire », le « possible » et le « désirable »³ » [Claude, 2006]. Ce retour à la législation pour organiser les études et les plans liés au développement des villes montre combien ces questions restent centralisées, dans leur perception comme dans leur traitement.

En effet, Viviane Claude, dans une description des prestataires d'études, recense leur répartition géographique. Elle indique alors que, « au total, dans 24 départements, des urbanistes parisiens tiennent seuls le marché des études de plan. Dans 15 autres départements, ils ont un seul concurrent urbaniste local. [...] Autrement dit, les trois quarts des urbanistes résidant et travaillant en région parisienne sont aussi sollicités pour des études hors de cette région. Ils sont donc proches de la commande mais éloignés du terrain de leur tâche d'aménageur⁴ » [Claude, 2006]. Ainsi, à la régulation par l'Etat s'ajoute la concentration géographique des professionnels, ce qui donne au dispositif une perspective centralisatrice, lors même que le terrain d'application de la Loi et des études reste local. Cette Loi de 1924 ne permet donc pas de revenir sur cette ambivalence entre un Etat centralisateur et un exercice ancré sur le territoire. Cette distinction nous semble

¹ D'après Jean Gohier, « à l'aube du XX^e siècle : l'éclosion des « urbanistes » évolution du mouvement en France », pp.57-61, *Métropolis*, Volume VI, n°46-47, 1981.

² Le « permis de construire » prend ici son véritable poids, qui sera consacré par la Loi du 15 juin 1943 qui instaure l'autorisation unique pour toutes les constructions et son caractère obligatoire, quelle que soit l'échelle du territoire.

³ p.65

⁴ pp.162-163

importante car elle met en perspective la vision qu'a l'Etat de l'aménagement du territoire. En effet, d'après les termes de la Circulaire, l'*urbanisme*, tel que nous l'avons envisagé au XIX^e siècle, reste une notion bien floue, tant dans son contenu que dans la définition de ses échelles. Les communes ou agglomérations concernées par la Loi peuvent construire un projet à « géographie variable », allant de l'échelle de la commune à l'échelle interdépartementale (à l'époque, la dernière entité administrative avant la Nation). En cela, l'Etat considère une planification de l'espace, propose des outils pour adapter les dispositifs mais régule de façon centrale les projets. La Loi se réfère donc à l'espace tandis que le projet s'appuie sur la notion de territoire. Pour éclairer cet aspect, il convient de préciser ces deux notions.

La nuance apportée par l'emploi de l'espace et du territoire se rapporte à la perception, par les institutions, des conditions de l'urbanisme. En effet, même si ces notions sont largement débattues par les géographes, il est possible de retenir que l'espace concerne un lieu délimité (en référence à l'espace comme appréciation de la distance), l'espace géographique étant alors défini par les interrelations des acteurs (quels qu'ils soient) en son sein ; tandis que le territoire est entendu comme l'espace socialisé, approprié, rendant compte des héritages historiques, sociaux et naturels. La principale différence réside ainsi dans la perspective considérée : synchronique pour l'espace, diachronique pour le territoire. Or, pour l'aménagement, cette différence est capitale dans la mesure où les usages et la prospective sont des éléments essentiels à la planification. Cela traduit la difficulté à définir les objectifs de l'urbanisme, à construire une vue d'ensemble du territoire et à produire un discours sur celui-ci. La connaissance du terrain semble par ailleurs bien moins systématique, relativement aux moyens de communication et aux outils dont nous disposons aujourd'hui ; la démarche des géographes, qui procèdent à une étude des « régions »¹, dans le cadre de l'Ecole Française de Géographie initiée par Paul Vidal De La Blache au début du XX^e siècle, conduit alors à développer un savoir encyclopédique, ce qui contribue également à combler ce déficit.

Ainsi, s'intéresser à la réglementation au début du XX^e siècle permet de mettre en évidence les problématiques liées à l'urbanisme et d'analyser selon quelle articulation elles sont pensées. La planification dans laquelle s'engagent les pouvoirs publics présente en effet la caractéristique d'être définie à une échelle (nationale), alors qu'elle repose sur des initiatives locales, où les acteurs doivent adapter les cadres de la Loi. Par ailleurs, la Loi prévoit l'intervention de professionnels, en les désignant par l'expression « homme de l'art », ce qui dresse un panel assez large pour

¹ La revue *Les Annales de Géographie* est fondée en 1891.

les municipalités. A ce titre, Viviane Claude note que celles-ci « ont fait appel dans les deux tiers des cas examinés à des professionnels locaux, pour moitié à des architectes, ingénieurs et géomètres patentés et pour l'autre moitié à des agents des services municipaux et Ponts et Chaussées, à part à peu près égale. Pour le dernier tiers, ce sont des urbanistes liés à la réforme urbaine, la SFU ou à l'Institut d'Urbanisme de Paris qui ont été choisis¹ » [Claude, 2006]. En cela, il est important de noter que la commande issue de la Loi Cornudet n'autorise pas encore une activité professionnelle autonome d'un ensemble de métiers, résumés par l'appellation « urbaniste » ; elle constitue toujours un segment dans l'activité de professions établies (ingénieurs, architectes, géomètres...), dans la mesure où les « urbanistes » désignés par Viviane Claude précédemment sont des professionnels « établis » (cf. schéma) qui cherchent à développer le champ de l'urbanisme. De plus, il est important de remarquer que, compte tenu de l'application de la Loi, le volume de la commande reste insuffisant pour assurer un véritable champ d'activités.

De cette manière, la Loi n'est pas à l'origine du métier d'urbaniste ; elle en annonce par contre les compétences et les domaines d'application et donne aux problématiques de l'espace une légitimité dans le débat public. D'un point de vue réglementaire, la loi Cornudet ne peut pas être retenue comme un point de départ à la politique d'aménagement et d'urbanisme, même si elle marque la volonté de maîtriser le territoire et de chercher à le connaître.

1.2.2.2 De l'évolution des structures urbaines à la réflexion sur l'ensemble du territoire

La Loi Cornudet se présente ainsi comme la transition entre les réglementations touchant à l'urbanisme et l'urbanisme réglementaire, inaugurant en cela une nouvelle approche de ce champ. Toutefois, les difficultés rencontrées lors de sa mise en œuvre, ce qui a été précédemment exposé, incitent les pouvoirs publics à revoir les dispositifs et à créer des outils, de façon à encadrer l'expansion urbaine. Ce phénomène prend une toute autre ampleur à la suite des deux grands conflits du XX^e siècle, dans un contexte où la reconstruction de logements se doit d'être rapide et massive (après les bombardements et face aux migrations de population). La réglementation de l'aménagement s'apparente alors à la gestion de l'intérêt public, et donne un support pour la régulation. De ce point de vue, il a été souligné que l'Etat choisit ses intervenants, ce que rappelle Viviane Claude en montrant que l'Etat

¹ p.78

« pourvoit à tout, agréé et désigne l'homme de l'art, le rémunère, s'attache les services d'inspecteurs chargés de contrôler son travail¹ », entraînant ainsi une polarisation des décisions par les pouvoirs publics. Le dispositif qui en est issu, la planification, fournit des outils aux représentants politiques locaux pour envisager le développement de leur territoire, mais conserve la centralité du pouvoir de décision, dans une volonté de cohérence spatiale. La dichotomie qui s'instaure, entre études et décisions, territoire et espace, invite à repenser la définition de la planification, ce à quoi s'attache la loi de 1967.

L'objectif de cette partie consiste donc à envisager les différents dispositifs, en mettant en évidence le contexte dans lequel ils émergent, les outils qu'ils délivrent et les acteurs concernés, les échelles envisagées et la représentation qui se dégage de l'urbanisme. Cet exposé n'a pas pour but de lister de façon exhaustive les réglementations relatives à l'urbanisme et à la régulation publique mais de montrer comment sont perçues les problématiques urbaines au fil du siècle, en repérant les points saillants qui appellent à des réglementations particulières. Au-delà de la législation, le but est de caractériser des lois selon qu'elles concernent la régulation publique ou l'administration du territoire. Le tableau ci-après présente certaines réglementations suivant cette distinction.

Pour commenter cette chronologie, il est important de préciser que jusqu'à la Deuxième Guerre Mondiale, les lois édictées ont une portée générale et, si elles proposent des outils de planification (projet d'aménagement, règlement), la prise de décision reste polarisée par les institutions supra-communales. La période de la reconstruction, dès 1940 (Gouvernement de Vichy) et jusque dans les années 1950, impose de donner aux dispositifs réglementaires une forte opérationnalité, un ancrage plus fort de ses acteurs sur le territoire. Cette évolution dans la répartition des pouvoirs n'abolit pas la conception centralisée de l'aménagement du territoire, mais elle permet aux études d'être menées localement, par des acteurs ayant une connaissance du territoire. Jean-Pierre Gaudin note à ce titre que, à partir de 1941-1943, le rôle des préfets devient de plus en plus d'initier et ensuite de financer le travail sur les plans. Il remarque ainsi que « l'Etat [...] choisit désormais les urbanistes qui interviennent localement et il a le pouvoir d'approbation sur leurs plans. Les permis de construire sont, dans ce cadre nouveau, également délivrés par les représentants de l'Etat² » [Gaudin, 1993]. Il est alors possible d'envisager un groupe de professionnels, travaillant pour la sphère publique sans y appartenir, qui apporte son savoir et ses savoir-faire dans la planification de l'aménagement. Dans

¹ p.113

² p.32

l'organisation du schéma, ce sont les « professionnels dédiés », des acteurs dont la pratique s'articule aux problématiques urbaines ; ces dernières n'étant pas exercées à la marge d'autres activités (comme pour les professionnels dits « établis »).

L'après-guerre marque ainsi l'apparition de ce type de métiers, même si leur place au sein de l'espace professionnel est encore restreinte, la concurrence restant très forte. Gilles Massardier décrit les rapports d'influence qui caractérisent cet espace en indiquant que, si les urbanistes « ont réussi, dans un premier temps, à construire un espace relativement autonome de compétences et de pratiques spécifiques à leur savoir « théorique » sur l'urbain à l'intérieur même de l'espace de l'administration française, s'ils ont tenté, dans un second temps, de promouvoir stratégiquement l'Aménagement du Territoire pour élargir son territoire dans cet espace, ils se sont heurtés, pour finir, à la (re) « conquête de l'urbain » par le corps des Ponts et Chaussées. Le groupe des urbanistes s'en est trouvé marginalisé dès 1953 : faute de « complicité » entre ces deux groupes, c'est la concurrence entre les « vocations » savante et administrative qui l'a emporté¹ [Massardier, 1996]. La concurrence qui existe entre les différents professionnels traduit, d'une part, la diversité des compétences à mobiliser dans la réalisation des projets urbains et, d'autre part, l'importance des enjeux relatifs à ces décisions. C'est en cela que l'étude du cadre réglementaire de l'urbanisme prend son sens, dans la mesure où elle permet d'envisager les finalités et les acteurs des dispositifs et de comprendre l'orientation donnée à l'urbanisme.

Dans cette optique, le contexte particulier de ces années, en lien avec l'urgence qu'il y a pour le pays de produire des structures immobilières et urbaines, invite à considérer la centralisation des décisions comme l'option la plus efficace pour répondre à ce défi. Le relevé de la dénomination des lois montre alors des évolutions : il ne s'agit plus de « projet » ou de « règlement », ni de « l'extension » ou de la salubrité mais bien de la « construction », de « plan » pour remodeler un territoire meurtri. Aux destructions liées au conflit s'ajoutent la forte augmentation de la population (baby-boom) ainsi que des phénomènes conjoncturels de migration (Rapatriés d'Algérie, mouvements migratoires...) pour expliquer la pression qui pèse sur l'aménagement du territoire.

Le recul que nous donnent l'Histoire et notre position d'observateur permet d'envisager directement les implications de cette politique. En effet, la construction

¹ pp.96-97

en masse, « la réduction de l'habiter à l'habitat ¹ » [Lefebvre, 1972] ainsi que le désigne Henri Lefebvre, a contribué à produire des formes urbaines où l'échelle humaine est profondément modifiée. En partie inspirées par les écrits des penseurs du XIX^e siècle sur les communautés, et par les publications des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne², ces structures, inédites et prisées au départ, ont été par la suite victime de leur démesure : les quartiers ainsi constitués voient un grand turnover de leur population, ils deviennent un lieu d'habitat par défaut, où les cohabitations de fait peuvent devenir conflictuelles. La mise en place de politiques de « développement social urbain » à la fin des années 1980 concerne en grande majorité les quartiers construits 30 ans auparavant³. Si l'objectif est de moduler le territoire pour atteindre une plus grande cohésion sociale, l'Etat revoit également les dispositifs réglementaires, de façon à donner plus de poids à la coordination des différents segments intervenants dans l'aménagement du territoire.

A ce titre, la Loi de 1967 s'inscrit en rupture, en instaurant d'une part une nouvelle réglementation et d'autre part une nouvelle considération des problématiques urbaines. En effet, en mettant en place deux nouveaux outils, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) à l'échelle de l'agglomération et le Plan d'Occupation des Sols (POS) à l'échelle de la commune, la Loi d'Orientation Foncière (LOF) entend procéder à une planification qui articule les échelles du territoire plutôt qu'elle ne considère chaque espace de manière isolée. En cela, elle s'inspire de l'expérience menée en région parisienne, où il a été décidé de mettre en place un Plan d'Aménagement et d'Organisation Générale en 1958 (celui-ci ayant été approuvé en 1960). Patrizia Ingallina note que cette Loi concourt à renouveler l'image de l'urbanisme, dans la mesure où « elle a introduit la séparation de la prévision (SDAU) et de la réglementation (POS) en urbanisme⁴ » [Ingallina, 2003]. La Loi favorise la pratique concertée et mobilise pour ce faire des Commissions mais également des professionnels privés, alors reconnus comme « aménageurs » et auxquels est confiée la réalisation de ces nouveaux documents. Cette transition vers des services autres que ceux de l'Etat est remarquable à plus d'un titre, puisque un Ministère de l'Equipement (chargé de regrouper les questions d'aménagement du territoire) et des institutions régionales (au sens de territoire et non de circonscription

¹ p.29

² CIAM, notamment *La Charte d'Athènes*, dont la première publication paraît en 1943 ; Le Corbusier, qui est à l'initiative de sa rédaction, propose l'aménagement de la ville à partir de quatre fonctions : habiter, travailler, se déplacer, se recréer. Leur séparation dans l'espace permet d'optimiser les travaux relatifs à l'aménagement et d'envisager leurs réalisations à très grande échelle, répondant ainsi aux enjeux contemporains.

³ Ces politiques sociales qui visent à reconfigurer les formes urbaines s'accompagnent d'une grande campagne de réhabilitation (par exemple pour les barres du « Haut du Lièvre », célèbres à Nancy pour avoir longtemps été les plus longues d'Europe).

⁴ p.33

administrative, chargées de coordonner l'intervention sur les Aires Métropolitaines) ont été constitués en 1966. Ces dernières rassemblent des équipes, souvent pluridisciplinaires, et ont inauguré pour les professionnels établis une organisation du travail singulière, qui consiste à contractualiser avec l'Etat une intervention, tout en conservant en parallèle son activité professionnelle (souvent en libéral). En dehors de l'intérêt que présente cette forme d'organisation du travail (que nous aurons l'occasion de détailler plus après), il est important de souligner la perspective donnée à l'urbanisme par ce système.

En effet, c'est ici un tournant qui s'amorce dans la définition de l'urbanisme comme une *discipline pluridisciplinaire* [Pinson, 2003]. Au regard du statut de l'urbanisme que nous avons précédemment envisagé, cette phrase est lourde de sens. La portée de la LOF réside dans cette double ambition : se rapprocher du terrain et entreprendre une concertation des différents partenaires (seuls manquent encore à l'appel les usagers). Dans cet esprit, Henri Tissot et Jean-Daniel Reynaud remarquent que « la planification de la croissance exige une connaissance exacte du corps social, des groupes qui le composent et de leurs besoins notamment. Dans le même temps la croissance urbaine, à partir de taux de population déterminés, doit être strictement contrôlée pour que puissent être mis sur pied des systèmes de circulation, une distribution des marchandises et une implantation de services répondant aux besoins réels. Pourtant, dans la majorité des grandes villes, le contrôle de la construction n'a pu être effectif ; mais, actuellement, la plupart de ces agglomérations urbaines étendues disposent d'équipes interdisciplinaires, groupant divers spécialistes, tels que démographes, architectes, sociologues et géographes. Leur tâche consiste à ordonner et à contrôler au mieux la croissance urbaine, en étudiant des solutions qui empêchent l'expansion indéfinie et chaotique des grandes villes ¹ » [Tissot et Reynaud, 1976]. C'est donc en lien avec ce défi que s'amorcent les études, qui permettent la constitution des plans et des schémas. La décentralisation des compétences de l'Etat vers les collectivités, dans les années 1980, s'inscrit alors comme une politique qui vient renforcer ces dispositifs.

La décentralisation fait l'objet de nombreuses études ; nous ne l'envisageons ici que dans ses implications sur l'aménagement du territoire. En effet, en relation avec notre objet d'étude, l'urbanisme, la décentralisation se présente comme une opportunité pour consacrer l'autonomie de ce champ. Toutefois, l'enjeu premier pour les auteurs de cette réforme consiste à remodeler les structures administratives du territoire par l'intermédiaire de la redistribution des compétences. Philippe Genestier

¹ pp.39-40

rappelle ainsi que « le pari de Gaston Defferre était en effet, qu'à défaut de réaliser une réforme des structures communales, avant de transférer des compétences à des communes regroupées et devenues puissantes, la décentralisation obligeait les collectivités locales, conscientes de la faiblesse de leurs moyens financiers et plus encore humains, à se regrouper¹ » [Genestier, 1996]. Ce pari, dont l'issue peut encore être discutée, traduit l'ambiguïté de la situation des collectivités. Elles possèdent la connaissance du terrain, parfois quelques professionnels aptes à travailler sur les documents d'urbanisme, mais elles ne sont pas à même d'en mener à bien l'application, par manque de moyens, soit techniques, soit financiers.

La caractéristique nationale qui est d'avoir toujours quelques 36 783 communes, lors même que de nombreux pays européens ont procédé à des regroupements, et que les $\frac{3}{4}$ de ces communes compte moins de 1000 habitants (et une centaine seulement compte plus de 50 000 habitants), s'illustre ici. De plus, la structure territoriale est maillée par d'autres entités que sont la région et le département², qui voient leurs rôles dans l'aménagement du territoire définis au sein de cette politique. Philippe Estebe estime que « les départements sont le cadre historique de la territorialisation de la République depuis 1790 ; ils ont fait depuis la preuve d'une forte capacité d'adaptation et de diversification ; ils jouent aujourd'hui un rôle spécifique dans le système territorial français³ » [Estebe, 2005], alors que les régions « risquent fort de demeurer des financeurs d'infrastructures, confinées à un rôle plus administratif que politique. Les régions n'ont pas de rapport éminent à leur propre territoire⁴ » [Estebe, 2005]. Ainsi, vouloir remanier l'organisation du territoire par l'intermédiaire d'un transfert de compétences et des financements idoines s'avère être une entreprise périlleuse dans le cadre de la mise en place des documents d'urbanisme⁵. En considérant en effet que la réalisation de ces documents nécessite de « développer la fonction d'études, conduire en régie de petits programmes d'aménagement et enfin assumer l'ensemble des tâches réglementaires qu'implique le transfert des compétences d'urbanisme aux communes, ainsi pourrait être résumée la ligne de conduite des responsables de services urbanisme autonomes⁶ » [Martin et Novarina, 1988], il convient de noter la difficulté que cela représente pour les communes en France. La décentralisation, qui semble une vraie opportunité pour

¹ p.7, « l'urbanisme à l'heure des remises en causes », pp.11-14.

² Les autres collectivités territoriales (communauté de communes, de pays...) ne sont pas encore constituées.

³ p.69

⁴ p.74

⁵ Depuis la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain, sont considérés comme documents d'urbanisme les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales et les plans de sauvegarde et de mise en valeur.

⁶ p.206

l'indépendance du champ de l'urbanisme représente donc, dans un premier temps, un obstacle à cette autonomie et à la reconnaissance des professionnels.

Les deux principales raisons qui peuvent être évoquées éclairent également l'évolution du champ de l'urbanisme. Si, d'une part, l'imbrication des collectivités et la difficulté à faire avancer un projet et à en débloquer ses financements peuvent être soulignées, il faut relever, d'autre part, la très grande spécialisation des techniques, des méthodes et des savoirs, en urbanisme. En effet, les équipes pluridisciplinaires qui se sont constituées à la fin des années 1960 ont produit un ensemble de savoirs et de savoir-faire pointus, difficile à maîtriser par une seule personnalité (comme c'est souvent le cas dans les services des communes). De cette manière, la démarche de spécialisation de l'urbanisme, qui va dans le sens d'une prise d'autonomie du champ (cf. schéma) a contribué, a priori, à une crise de l'activité professionnelle. Force est de noter, toutefois, que les professionnels « dédiés » dans le champ de l'urbanisme ne composent qu'une partie marginale des professionnels ; ainsi la crise qui touche cette activité peut se lire comme un retard pris dans l'essor du métier, plutôt qu'un échec dans la constitution du champ.

A ce titre, il est important de rappeler que la fin des années 1960, qui enregistre la LOF, une loi qui joue un rôle majeur dans la structuration de l'urbanisme opérationnel, correspond à la période où les Instituts d'Urbanisme sont créés, dans les villes de province¹, cet investissement dans la formation illustrant la vivacité du champ disciplinaire. C'est en ce sens que nous parlons de changement d'orientation pour caractériser cette période, en posant que « la perte d'autonomie de la municipalité dans le gouvernement urbain et la mobilisation directe des promoteurs privés et publics ont eu, à la fin des années 1980, des effets de rupture dans l'exercice professionnel de l'urbanisme. On est passé de l'intervention structurante de l'Etat central vers des relations plus directes et négociées entre les promoteurs privés et les municipalités sur des grands projets urbains valorisables » [Genestier, 1996]. Ainsi, les métiers de l'urbanisme « se développent sur leurs compétences de montage de projet et de négociations commerciales élevées ² » [Ingallina, 2003].

Cette hypothèse montre combien, au sein du processus de légitimation d'un champ, la concurrence entre les différents partenaires (les professionnels établis et les professionnels spécifiques) est forte pour définir l'objet du champ. En cela, la décision institutionnelle, notamment sous l'aspect réglementaire, comporte des enjeux forts dans la mesure où sont alors définis les objets et les acteurs du champ, ainsi que

¹ Celui de Paris existant depuis 1919.

² pp.112-113

la perspective à partir de laquelle celui-ci doit être abordé. C'est en ce sens que la réglementation tient, au cours du XX^e siècle, une place importante dans l'évolution de l'urbanisme, même si la production de recherches et la pratique dans ce domaine modèlent également le champ et provoquent dans certaines circonstances l'intervention réglementaire.

planification opérationnelle				
date		acteurs	outils	échelle
1919	Loi Cornudet	Commissions Départementales "homme de l'art"	Projet d'Aménagement d'Embellissement et d'Extension des villes permis de construire	communes (de plus de 10000 habitants) ou groupement
1924	19-jul		régime d'autorisation préalable pour les lotissements	quartier
1932	14-mai		Projet d'Aménagement de la Région Parisienne	inter départementales
1935	30-oct		Règlement sanitaire départemental pour les villes de plus de 5000 habitants	département
1940	11-nov	Commissariat Technique à la Reconstruction Immobilière	plan de reconstruction	
1953	Loi foncière		zonage	
1957	construction			
1958	décrets 58-1463		Plan d'urbanisme directeur et de détail	agglomération
1962	décret loi		Plan sommaire	
1962	Loi Malraux	Etat	Secteurs Sauvegardés (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, 1976)	
1967	Loi d'Orientation Foncière	Commission Locale d'Aménagement et d'Urbanisme Groupe de Travail Aménageurs privés	Code de l'urbanisme Plan d'Occupation des Sols Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme Plan d'Aménagement de Zones	agglomérations, communes
1970	10-jul		création de Villes Nouvelles	
1970	Loi Vivien		Suppression de l'Habitat Insalubre	
1985	circulaire du 7 mai	Commune	Programme Local de l'Habitat	agglomération / commune
1995	Loi Pasqua	Etat	Aménagement et Développement des Territoires	national / européen
1999	Loi Voynet: Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires	Etat	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire	national / européen
1999	Loi Chevènement		Renforcement de la Coopération Intercommunale	communauté d'agglomération
2000	Loi Solidarité et Renouvellement Urbain		Schéma de Cohérence Territoriale Plan Local de l'Urbanisme Carte Communale	agglomération / commune
2003	02-jul		Urbanisme et Habitat	communes
2003	1 ^{er} août	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	rénovation urbaine	agglomération / commune

planification prospective				
date		acteurs	outils	échelle
1935	25-jul		Groupement Régional d'Urbanisme plan directeur programme de servitude	inter départementales
1941	23-févr	Délégation Générale à l'Equipement	politique générale de reconstruction	
1943	15-juin	Délégation à l'Equipement National et Régional		
1961	décret du 30-nov	Etat	Règlement National d'Urbanisme	Nationale
1966	Organisations Régionales d'Etudes et d'Aménagement des Aires Métropolitaines	Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire	Schéma Directeur d'Aménagement d'Aires Métropolitaines	inter départementales
1982	02-mars		droits et libertés des communes, des départements et des régions	décentralisation
1983	07-janv		répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat	
1985	09-janv		développement et protection de la montagne	nationale
1986	03-janv		aménagement, protection et mise en valeur du littoral	nationale
1988	décret du 28 octobre		Conseil National des villes et du développement social urbain Comité interministériel des villes et du développement social urbain Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain	
1991	13-mai		Dotation de Solidarité Urbaine	collectivités
1993	08-janv		protection et mise en valeur des paysages	
2003	décret 2003-36	Conseil National du Développement Durable		
2006	13-jul		Engagement National pour le Logement	

Tableau 2 : Urbanisme réglementaire, planification opérationnelle et planification prospective

1.2.2.3 Les limites de la planification : de la réglementation du territoire à la réglementation par enjeux

L'intervention de l'Etat dans ce contexte n'est en effet pas neutre ; elle traduit, quelles que soient ses orientations, les intérêts de tel ou tel groupe d'acteurs. C'est à ce titre que Véronique Biau souligne l'existence « en France [d'] une longue tradition d' « architecture d'Etat », que la Reconstruction puis le développement urbain des années 1950-1970 avait entretenu. La décentralisation administrative au profit des maires a pris le relais au cours des années 1980-90. Mais on peut se demander, paradoxe d'une profession qui se range si spontanément sous l'étiquette de « profession libérale », si les instances publiques ne sont pas en passe de se substituer aux instances de la profession pour désigner les élites professionnelles¹ » [Biau, 1998]. Ce qui est ici mise en évidence, c'est l'imbrication forte existant entre le politique et l'espace professionnel, ce dernier exerçant sa pratique dans un champ dont les enjeux dépassent la question de la compétence professionnelle et rejoignent l'arbitrage politique des questions. Cette implication du politique dans la définition même des activités de l'urbaniste pose une difficulté pour la structuration de ce métier et l'organisation de son exercice, ce qui a des répercussions sur la bonne marche du dispositif réglementaire.

En cela, la mise en place de la décentralisation et ses conséquences dans l'aménagement du territoire invite à considérer de façon critique son impact. En effet, si l'Etat cherche à décentraliser les études et la prise de décision dans le domaine de l'urbanisme, il instaure quasi-simultanément des réglementations nationales (loi sur la protection des paysages, loi montagne, loi littoral...), opposables aux documents en cours. De cette manière, l'implication de l'Etat est toujours prégnante, alors que ce sont les collectivités qui assument le travail de terrain. Cette politique montre dans une certaine mesure les limites, dans un cadre centralisé, de la planification dans l'aménagement du territoire. Il existe ainsi un clivage entre la prise en compte technique de l'ensemble du territoire et la décentralisation des compétences et des études, que les pouvoirs publics tentent de combler en encadrant plus précisément les modalités de l'aménagement du territoire. Or, cette démarche s'accompagne d'une série de lois et de décrets, dont les effets se cumulent ou se neutralisent, ce qui donne une profonde complexité aux documents d'urbanisme et paralyse leur mise en œuvre.

¹ p.24

Les années 1990 constituent de ce point de vue un changement de perspective en urbanisme, tant pour les pouvoirs publics que pour les professionnels, qui investissent des voies alternatives pour proposer un aménagement coordonné et opérationnel des territoires. Florent Champy insiste à cet égard sur cette usure des dispositifs traditionnels. Ils notent ainsi que, « après une dérive réglementaire de l'urbanisme, une volonté semble cependant émerger, tant chez les professionnels que du côté de la puissance publique, pour revenir à des pratiques plus directement opérationnelles¹ » [Paquot, Lussault et Body-Gendrot, 2000]. La remise en cause concerne la décentralisation, en ce qu'elle multiplie les démarches pour la réalisation de projets, et la planification, en ce que les échelles envisagées excluent la prise en compte des usages sur le territoire. Pour dépasser ces difficultés, une alternative s'illustre dans la considération des enjeux du territoire. En effet, il s'agit de concevoir l'aménagement des territoires comme un projet, dans lequel la prospective, les usages, le patrimoine, la cohésion économique et sociale sont les enjeux majeurs à définir. L'originalité ne réside pas dans le choix des enjeux mais dans la démarche retenue pour les aborder. C'est cette démarche que Richard Trapitzine décrit, en remarquant que « planifier ne suffit plus. La crise foncière actuelle nous en donne la preuve flagrante. Il faut désormais préparer l'après planification, c'est-à-dire la gouvernance des territoires. Il s'agit, en d'autres termes, d'assurer le suivi, la gestion, les évolutions de ces territoires et des rapports entre les hommes qui y vivent, ainsi que l'évaluation des politiques qui y sont mises en œuvre² » [Trapitzine, 2005]. La traduction réglementaire de cette orientation de l'urbanisme s'observe à travers une série de lois qui entendent agir sur les structures urbaines en se focalisant sur des segments de l'intervention publique. La décision la plus significative à cet égard est celle de créer, en plus du Ministère de l'Équipement (qui est en charge de l'aménagement du territoire), un Ministère de la Ville en 1990. Un tournant est ainsi pris, qui invite à faire se rejoindre un ensemble de problématiques. Pour Gilles de Robien, cet épisode est caractéristique dans la mesure où « la création d'un ministère de la ville est une révolution terminologique révélatrice d'une triple évolution géographique, culturelle et politique. Il nous faut parler désormais de civilisation urbaine là où, il y a quelques années, on ne parlait qu'en termes de quartiers périphériques³ » [Robien, 1994]. À la planification et aux documents qui en sont les fondements, viennent s'ajouter une réflexion et une intervention sur des segments de politique publique, ce qui modifie le champ d'action de l'urbanisme. L'aménagement se réalise en fonction d'enjeux, articulant ainsi de manière solide plusieurs problématiques. Cette démarche implique la participation d'acteurs ayant des

¹ p.221

² p.22

³ p.430

compétences et des savoir-faire différents, une combinaison de métiers qui va avoir à travailler en équipe. Pour la pratique professionnelle en urbanisme, c'est là une caractéristique majeure qui se trouve illustrée et renforcée.

L'évolution ici décrite dans la pratique de l'urbanisme introduit également un lexique différent, qui prend le « développement » pour racine. Si le développement durable est le concept qui a rencontré le plus d'écho, quels que soient les champs envisagés, la notion de développement reste largement employée et accompagne les programmes d'intervention sur le territoire (Développement Social Urbain, Développement et Protection de la Montagne...). Viviane Claude résume cette évolution sémantique en mettant en relation la portée de cette notion au regard des pratiques professionnelles. Elle indique ainsi que « quel que soit l'adjectif qui l'accompagne, le développement apparaît, après le temps de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, pouvoir donner un horizon commun aux pratiques professionnelles. D'abord, il élargit le champ de l'action, notamment celui de l'action publique. Ensuite, il oblige à penser les politiques publiques en terme de processus et à mettre en avant la dimension temporelle et non plus seulement spatiale de l'aménagement. Enfin, après l'homme de l'art et l'homme d'études, il élargit le milieu professionnel à une troisième figure, le spécialiste en management territorial¹ » [Claude, 2006]. Ainsi, l'ouverture de l'espace professionnel se produit tant sur le plan des méthodes que sur celui des segments d'activités. En cela, la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains², dernière loi qui a réformé les documents d'urbanisme, traduit cette évolution en mettant en avant des objectifs politiques plus que techniques (comme pour la Loi d'Orientations Foncières). Un arbitrage est retenu, qui reconnaît la dimension pluridisciplinaire de l'urbanisme et la nécessité d'associer et de coordonner plusieurs politiques publiques pour procéder à l'aménagement du territoire. C'est en ces termes que le projet de Loi est formulé lors de sa première lecture à l'Assemblée Nationale le 2 février 2000 : « le présent projet de loi vise à rénover le cadre juridique des politiques d'aménagement de l'espace, afin d'assurer un développement et un renouvellement urbain cohérents, solidaires et durables, en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : l'exigence de solidarité (...), le développement durable et la qualité de la vie (...), la démocratie et la décentralisation »³. Les principes ici énoncés s'attachent à des valeurs (qui sont en correspondance quasi-immédiate avec la devise de la République Française) ; l'objectif étant de concevoir une méthodologie pour leur donner une perspective opérationnelle et de mobiliser des acteurs pour porter ces projets.

¹ p.214

² SRU

³ pp.3-4

Dans un premier temps, la Loi prévoit donc des outils, qui reprennent les documents d'urbanisme. Sont ainsi institués les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT, à l'échelle de l'agglomération), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU, à l'échelle de la commune), tous deux composés d'un diagnostic territorial, d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et d'un programme d'orientations ; les cartes communales (à l'échelle de la commune, pour des unités de petite taille, apparentées à un règlement d'urbanisme) et les Zones d'Aménagement Concertée (ZAC) sont des documents qui doivent entrer en cohérence avec les décisions des deux précédents.

Extrait de LOI no 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, JORF n°289 du 14 décembre 2000 page 19777

TITRE Ier : RENFORCER LA COHERENCE DES POLITIQUES URBAINES ET TERRITORIALES

Section 1 : Les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement

Article 1^{er}

« Art. L. 121-1. - Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

« 1o L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

« 2o La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

« 3o Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000207538&dateTexte=>

Ces outils donnent aux collectivités les appuis nécessaires pour prendre en charge l'organisation de leur territoire ; toutefois, l'aménagement du territoire reste une question nationale, traitée de façon centrale. La Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires¹, qui impulse les orientations de la politique d'aménagement, établit également les grands objectifs pour le territoire, auxquels les projets sont censés répondre. La DIACT est en relation avec le Comité du même nom, qui « se prononce sur les objectifs de la politique nationale d'attractivité, de compétitivité et de cohésion des territoires »². L'aménagement

¹ DIACT, remplace depuis 2005 la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, créée en 1963.

² cf. Batiactu (lettre quotidienne du 13 octobre 2005).

présente donc une ambiguïté : il est nécessaire de dégager une vision d'ensemble du territoire lors même que l'action ne peut s'initier que localement, en fonction de problématiques locales. Si la Loi SRU tâche d'instaurer une forte coordination entre ces deux temps, il n'en reste pas moins que l'autonomie des collectivités territoriales dans l'élaboration de leur projet demeure relative. De ce point de vue, la décentralisation reste une volonté, bien difficile à mettre en œuvre, ce qui s'observe jusque dans les discours des représentants du Gouvernement. Ainsi, au cours de l'Université d'été du Conseil Français des Urbanistes en 2005, Dominique Perben, alors Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, déclare, à propos des SCOT, « ces démarches sont bien évidemment portées par les communes et les intercommunalités, mais l'Etat doit en être partie prenante (...) »¹ [Perben, 2005], puis à propos de l'intervention sur le territoire, « l'action foncière est de la responsabilité première et de la compétence des communes ; mais elle nécessite souvent de mutualiser des outils et des financements à des échelles plus vastes, sur lesquelles l'intervention de l'Etat est légitime voire indispensable² » [Perben, 2005]. Bien que sortis de leur contexte, ces propos montrent l'ambivalence constante, quels que soient les acteurs, entre la prise en compte globale du territoire et la décentralisation, entre la polarisation des décisions et l'autonomie des acteurs locaux. C'est pourquoi la Loi insiste également sur le rôle des acteurs, décideurs locaux ou professionnels, pour établir un équilibre entre ces deux impératifs.

La Loi indique alors, dans un second temps, les différents acteurs en charge de la mise en place du dispositif. Il s'agit là aussi d'un arbitrage, qui ne produit pas un consensus. Au cours de l'examen en commission de la Loi, la question est ouverte. Ainsi, le 29 février 2000, « Monsieur Jean-Paul Charié a approuvé les orientations présentées par le rapporteur consistant à reconquérir la ville et à confier à *ceux qui l'habitent*, et non à l'Etat et à ses services, le choix de décider de la qualité de vie dans les villes »³. Toutefois, désigner les professionnels ou les acteurs locaux responsables de l'opérationnalité reste un enjeu, ce qu'illustre la mention suivante : « après les interventions de Messieurs Jean-Marie Morisset, Jean-Paul Charié, Jean-Claude Daniel et le Rapporteur, la commission a rejeté un amendement de Monsieur Marc-Philippe Daubresse prévoyant l'intervention de professionnels qualifiés dans l'élaboration des documents d'urbanisme »⁴. Cet amendement aurait pu constituer l'acte de naissance officiel d'une *profession* d'urbaniste (au sens anglo-saxon du terme). S'il n'a pas été adopté, c'est au profit d'une conception partenariale de la

¹ p.3

² p.8

³ Examen en Commission, réunion du 29 février 2000, Monsieur Patrick Rimbart est le Rapporteur. (souligné par nous).

⁴ Idem. A propos de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

pratique de l'urbanisme, visée par un autre amendement. En effet, il est précisé que « la commission a examiné un amendement de Monsieur Alain Cacheux ajoutant à l'article L.300-4 du code de l'urbanisme, un alinéa autorisant les communes ou les EPCI¹ à confier, par mandat, les études préalables aux projets d'aménagement, à des établissements publics et à certaines SEM². Après que le rapporteur eut fait valoir que cet amendement était contraire au droit commun des marchés publics, Madame Janine Jambu a souligné l'intérêt que présentait le fait de pouvoir associer les SEM en amont des projets. Pour Monsieur Jean-Marie Morisset, cette nouvelle faculté devra être à terme élargie. Le rapporteur ayant indiqué que l'amendement de Monsieur Cacheux répondait aux préoccupations des collectivités locales actives dans le domaine de l'urbanisme, la commission a adopté cet amendement »³. Dans le texte final adopté le 13 décembre 2000, il n'est fait aucune mention des « urbanistes », pas plus que ne sont désignés des « professionnels » spécifiques pour la mise en œuvre du dispositif. Le texte de Loi insiste donc sur l'importance de la coordination et sur les outils à développer, laissant aux collectivités le soin de trouver les équipes pour la mise en place des projets.

La place des professionnels au sein du processus d'urbanisation évolue donc de la participation aux études à l'accompagnement dans la mise en place de projet, de la consultation à la médiation. Ce glissement s'opère alors que les professionnels eux-mêmes investissent la problématique de l'habitant et cherchent à promouvoir le lien entre les usages, les programmes et les formes urbaines. Dans ce contexte, ils se font les relais de ce lien, assurant la part de médiation qui caractérise alors le processus d'urbanisation. L'introduction de ce rôle donne une dimension spécifique au métier d'urbaniste, et transforme la structure de sa pratique. En effet, la médiation apparaît comme une aptitude entrant dans le champ de compétences de l'urbaniste, et vient en organiser la cohérence. En cela, la médiation s'inscrit comme un trait caractéristique de l'urbaniste, qui le distingue des autres acteurs de l'urbanisme. Il ne s'agit pas ici de donner un rôle de coordonnateur incontournable à l'urbaniste, mais de montrer combien la capacité à dialoguer avec des acteurs, des disciplines et des problématiques différents, permet de saisir les enjeux d'un processus d'urbanisation et de proposer un travail collectif autour des logiques territoriales. Cette démarche, initiée par l'Etat à travers la réglementation, tend à intégrer un grand nombre de perspectives, de façon à construire une représentation du processus urbain.

¹ Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

² Société d'Economie Mixte.

³ Examen en Commission, réunion du 29 février 2000, Monsieur Patrick Rimbart est le Rapporteur.

Pour ce faire, un trait d'union, à plusieurs échelles, doit être instauré entre toutes ces dimensions et c'est en cela que le rôle de médiateur prend son sens. Gilles Verpraet témoigne de cette évolution en soulignant que « l'urbanisme français a longtemps été caractérisé par la place importante de l'Etat central et de ses politiques publiques dans sa mise en œuvre. Les transformations des dix dernières années ont accru le rôle des élus locaux, la présence des associations de quartier dans la définition et la négociation des projets. Il en résulte des transformations importantes de l'exercice professionnel des urbanistes : la multiplicité des partenaires accroît la part de la médiation entre les acteurs de l'urbanisme ¹ » [Verpraet, 1988]. La médiation apparaît donc comme une démarche à mener en interne, entre professionnels, et en externe, entre les différents acteurs intervenants dans le processus urbain. Toutefois, savoir qui doit prendre en charge ce rôle pose question. En effet, au sein des professionnels de l'urbain, quels sont les acteurs les mieux placés pour l'assumer ? Cela revient à discuter l'identité de l'urbaniste, à poser une définition de cet acteur. Et c'est en cela que la réglementation intervient comme un élément de régulation (professionnelle), dans la mesure où elle traduit une légitimité. Pour Françoise Dubost, « c'est de l'Etat que le professionnel attend la reconnaissance de son expertise et de son domaine d'intervention ² » [Dubost, 1985], pour se spécialiser et créer ainsi un segment de compétences au cœur de ses savoir-faire.

Si la reconnaissance de la valeur sociale d'une activité, d'un domaine d'intervention (cf. Freidson) est un critère de définition d'un métier, il faut noter que les acteurs impliqués ont également un besoin de légitimité dans leurs interventions (dans leur « expertise » pour reprendre l'expression de Françoise Dubost) et que le rôle de médiateur, qui semble se dégager comme une articulation importante du processus urbain, se présente pour les urbanistes comme un instrument pour appuyer la légitimité de leur intervention. Dans cette perspective, l'espace professionnel d'abord caractérisé par une phase d'émergence (Partie I. Chapitre I), puis par une phase de spécialisation (Partie I. Chapitre II), connaît ainsi une évolution, au cours de laquelle une figure se précise, celle de l'urbaniste. Cette figure se distingue des disciplines ou des métiers connexes à l'urbanisme en développant un rôle autant qu'un champ de compétences. Sans être « nouvelle », l'hypothèse est faite que cette figure est spécifique et donne des repères pour situer l'urbaniste au sein du champ professionnel. Ce raisonnement est synthétisé dans l'évolution du schéma précédemment présenté, où est repris la valeur sociale de l'urbanisme, en lien avec la mise sur l'agenda dans un espace professionnel concurrentiel.

¹ p.98

² p.156

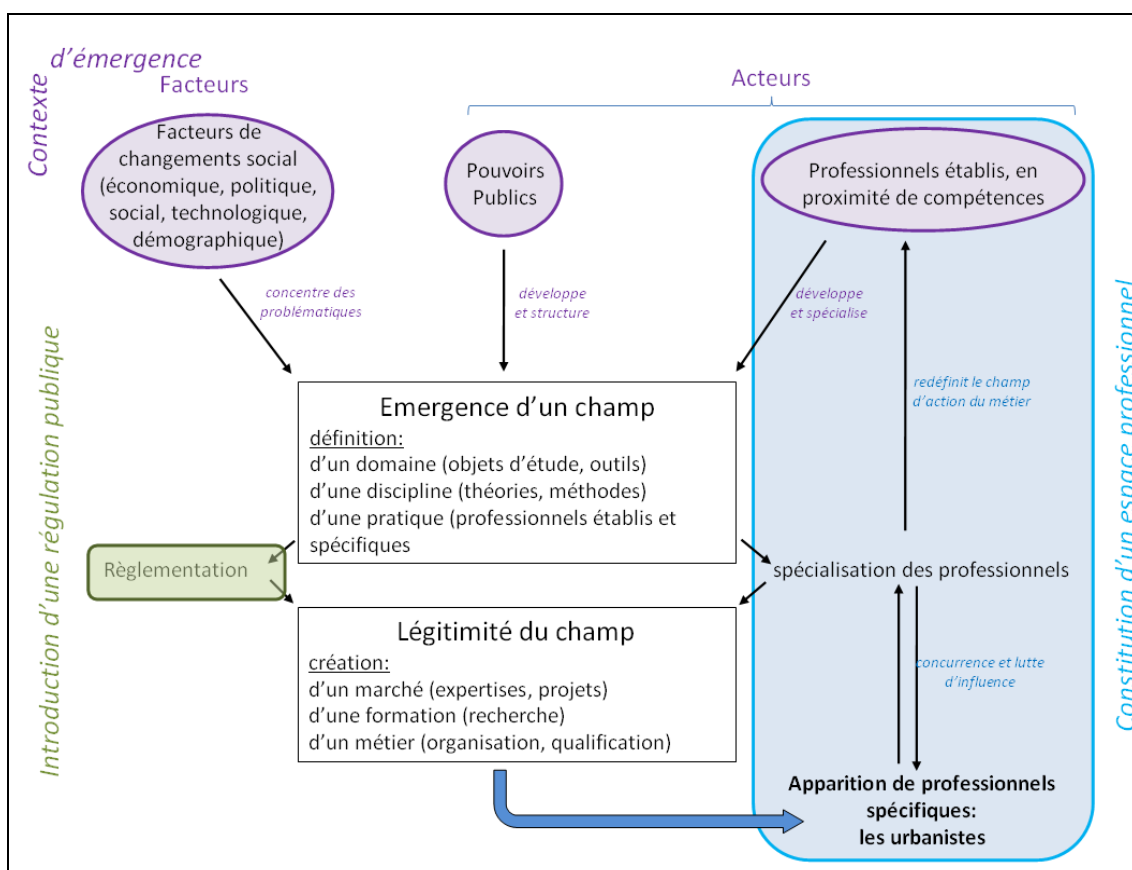


Figure 13 : La « valeur sociale » de l'urbanisme : mise sur l'agenda et espace professionnel concurrentiel

Sont ici mises en évidence les trois dimensions importantes qu'apporte l'intervention de l'Etat dans le domaine de l'urbanisme. Tout d'abord, la réglementation qui se développe au cours du XX^e siècle amène à considérer l'aménagement du territoire comme un domaine régalien, nécessitant une régulation publique. Cette régulation est assumée par un ensemble de professionnels, dont l'activité, le *champ* d'intervention ont ensuite acquis une valeur sociale. Cette légitimité conduit enfin à la création d'un espace professionnel, au sein duquel s'affirment plusieurs figures dont les rôles dans le processus urbain sont distincts. Il appartient donc d'observer la structure de cet espace afin de préciser la figure de l'urbaniste.

1.2.3 Cadre d'exercice et structuration professionnelle : une lecture difficile

L'espace professionnel que nous envisageons s'est structuré au cours du siècle, en enregistrant de profondes mutations. Cet espace, articulé à l'origine à des figures professionnelles anciennes (les architectes, les géomètres, les ingénieurs...), s'est ensuite ouvert à des figures d'autres disciplines ou pluridisciplinaires. Les acteurs ainsi réunis ont renouvelé les limites de l'espace professionnel en intégrant de nouvelles problématiques ou en intervenant sur d'autres domaines d'activités. Il s'agit ici d'envisager le mouvement de cet espace, en observant comment la figure professionnelle de l'urbaniste a progressivement émergé et quel est son degré de lisibilité. Le lien étroit entre évolution des activités, des domaines concernés et construction de la pratique est mis en évidence, ce qui traduit l'originalité de la figure, et qui la distingue d'autres figures mieux identifiées, comme celle de l'architecte. A cet égard, il est important de préciser que toute figure professionnelle évolue dans sa pratique (ce que montre Olivier Chadoin à propos des architectes, cf. Chadoin, 2006), mais ce qui retient notre attention, ce sont les activités à partir desquelles la pratique naît, se transforme, pour acquérir (ou non) une forme, une figure propre. Nous faisons l'hypothèse qu'il en est ainsi des urbanistes.

1.2.3.1 L'organisation institutionnelle des urbanistes

La description que nous avons proposée de l'émergence de l'urbanisme insiste sur la relative absence de professionnels « dédiés », spécialisés au début du XX^{ème} siècle, et sur l'existence d'un champ de compétences vaste, prêt à se mobiliser sur ce nouveau marché. Pour Florent Champy, en 1919 (au moment de la Loi Cornudet), « nombreux sont les professionnels qui revendiquent alors de pouvoir répondre à la volonté étatique d'intervention sur le cadre de vie¹ » [Paquot, Lussault et Body-Gendrot, 2000]. Dès lors, la coexistence de plusieurs figures, l'émergence de nouvelles et les transformations de certaines se sont déroulées au sein d'un même espace, rendant ses acteurs et ses limites floues. Les statistiques sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour commenter la Loi Cornudet montrent qu'il n'existe pas, à ce moment là, de structures d'études dédiées à ces programmes, mais que les collectivités font appel à des libéraux, à des bureaux d'études privés ou à leur propre personnel pour élaborer leurs plans (cf. Claude, 2006). Ainsi, si l'Etat s'investit dans le domaine de l'urbanisme en cherchant à en réglementer et à en contrôler certains

¹ *Les architectes, les urbanistes et les paysagistes*, pp.215-224, p.216

aspects, il donne les instruments d'une intervention légitime pour les professionnels, sans favoriser la constitution d'une organisation institutionnelle. Ce n'est qu'à partir des années quarante que des structures voient le jour et donnent à la pratique et aux professionnels une visibilité. Le tableau ci-après résume (sans exhaustivité) les différentes institutions qui ont contribué à organiser le paysage professionnel.

création			fermeture
1944		Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme	
1947	CEG	Centre d'Etudes Générales	1958
1958		Groupe d'études urbaines au Commissariat Général au Plan	
1960	CEAU	Centre d'Etude, d'Aménagement et d'Urbanisme	1963
1960	IAURP	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne	
1962	CRU	Centre de Recherche en Urbanisme	1980
1963	CEES	Centre d'Etudes Economiques et Sociales	1965
1963	AU	Agence d'Urbanisme	
1963	DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale	
1966	OREAM	Organisation d'Etudes d'Aménagement des Aires Métropolitaines	
1966		Ministère de l'Equipement	
		SRE Services Régionaux de l'Equipement	
		Groupes d'Etudes et de GEP Programmation	
		Service Technique Central STCAU d'Aménagement et d'Urbanisme	1969
1968		Centre d'Etudes Techniques de CETE l'Equipement	
1977	CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme, Environnement	
1980	FNAU	Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme	
1990		Ministère de la Ville	

Tableau 3 : Organismes en lien avec la pratique de l'urbanisme, après 1944 (Source : Claude, 2006)

La présentation de ces organismes a pour but de comprendre la progressive institutionnalisation de l'urbanisme, et les contours ainsi donnée à la pratique. A ce titre, il faut noter que jusqu'à la création de la DATAR¹, en 1963, l'activité d'études

¹ Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

est celle qui concentre toutes les initiatives. Après cette date, les activités sont réparties sur plusieurs segments, celui opérationnel prenant de plus en plus d'importance. Ce glissement trouve ses origines dans la liaison opérée en 1944 entre le Ministère de la Reconstruction et l'urbanisme, dans lequel le corps des ingénieurs va envisager l'urbanisme à travers la problématique des réseaux, donnant ainsi une orientation plus technique à ce domaine. A cet égard, Gilles Massardier observe une évolution structurelle et conceptuelle de l'urbanisme à cette époque, qui marque le passage de l'urbanisme à l'aménagement du territoire. Il indique que « l'urbanisme ne figure dans l'intitulé d'aucun des principaux services, la dominante technique des opérations d'aménagement est évidente¹ » [Massardier, 1996]. En effet, un ensemble de services voient le jour, pour lesquels le Ministère de l'Équipement (en 1966) renforce la perspective technique. Depuis la publication par Jean-François Gravier de son étude *Paris et le désert français*, en 1947, l'État cherche à garantir la cohérence du territoire, à développer les aires urbaines de façon à produire un équilibre. Pour ce faire, il est important de garantir l'accessibilité, le maillage du territoire par des voies de communication denses et modernes. A ce titre, la France présente un réseau viaire peu étendu au regard de ses pays voisins.

Le développement du réseau et des infrastructures d'accompagnement (rocares, dessertes des grandes agglomérations) devient alors une priorité, ce qui se traduit par une forte implication des ingénieurs des Ponts et Chaussées dans cette phase de l'aménagement du territoire. Pour Gilles Massardier, cette situation donne à la pratique professionnelle une définition spécifique, les acteurs étant engagés dans « un travail de spécialisation, de revendication d'un savoir-faire spécifique et différencié dans les structures du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme [...] [qui] conduit à l'institutionnalisation d'un groupe d'acteurs reconnus comme spécialistes de l'Aménagement du Territoire qui va ainsi rimer avec urbaniste jusqu'en 1953² » [Massardier, 1996]. De ce point de vue, le glissement entre l'urbanisme, qui s'articule à une démarche d'études et de terrain, et l'aménagement, qui envisage la cohérence du territoire, est assumée, ce qui élargit l'espace professionnel.

¹ p121.

² p.111

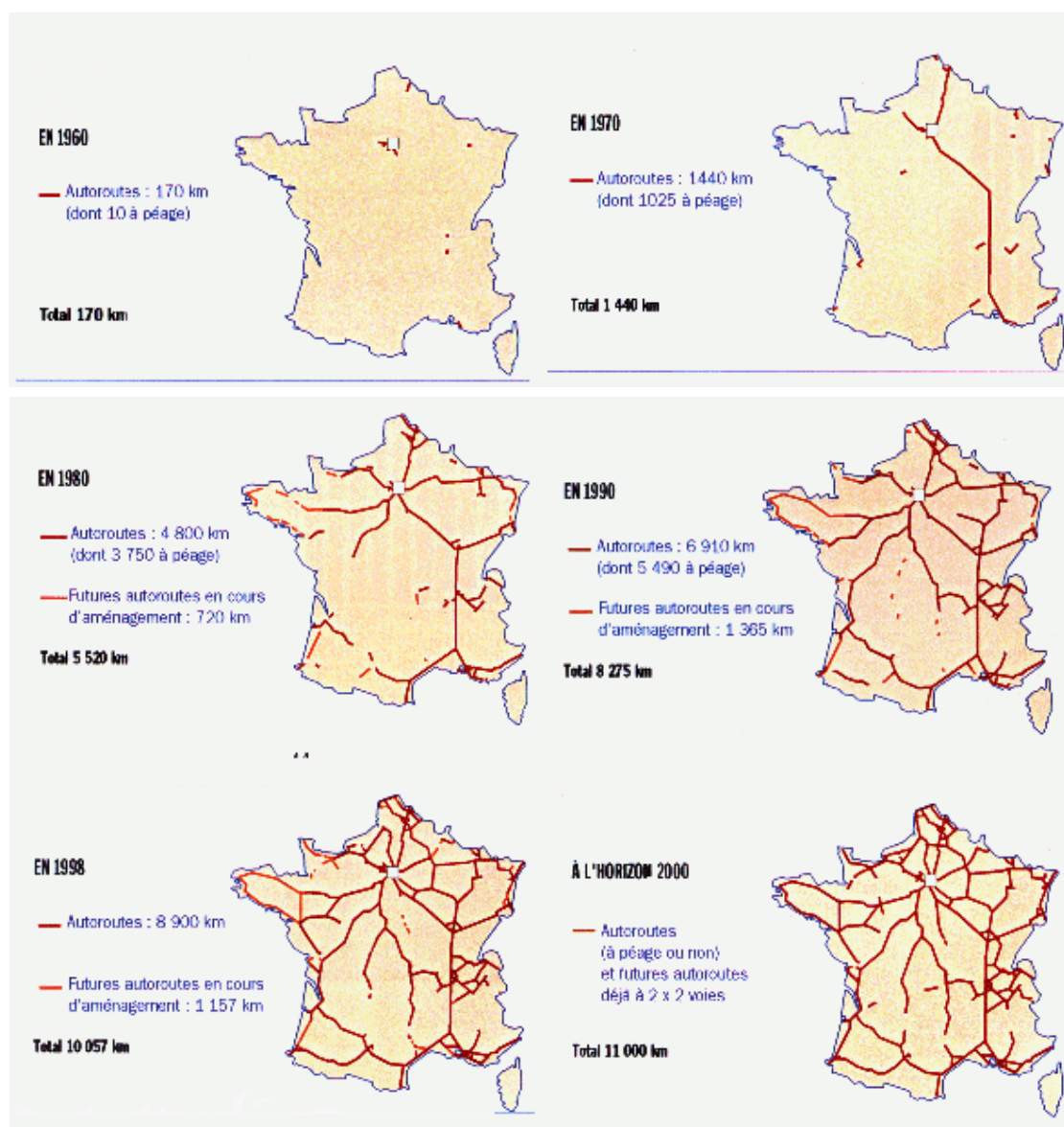


Figure 14 : Cartes de l'évolution du réseau autoroutier depuis 1960 (Source : Ministère de l'Équipement)

En parallèle de cette orientation technique de l'aménagement, se structure un réseau d'études et d'observation du territoire, autour de plusieurs groupements. Ce sont tout d'abord les Agences d'Urbanisme (la première, en 1963, s'établit à Rouen comme un groupe de réflexion), dont les missions sont définies par la Loi d'Orientation Foncière de 1967, qui précise que les agences sont chargées des études d'urbanisme et de l'élaboration des documents réglementaires, des SDAU¹ et des POS² notamment. Envisagées comme des structures de réflexion, d'études et de suivi technique des projets intercommunaux, les agences d'urbanisme représentent un

¹ Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.

² Plan d'Occupation des Sols.

premier outil d'aide à la décision pour les politiques (dans un contexte institutionnel d'administration centralisée et de non regroupement communal). En cela, elles font figure de relais dans le cadre de la préparation puis de la mise en œuvre de la décentralisation. Ce rôle sera entériné dans les textes de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire¹ et de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain², où est précisé que « les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion et d'études appelés "agences d'urbanisme". Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elles peuvent prendre la forme d'association. »³. Dans cette optique, la création en 1966 des Organisations d'Etudes d'Aménagement des Aires Métropolitaines⁴ répond elle aussi à la volonté de l'Etat de soutenir les territoires dans leurs opérations d'urbanisme et leurs projets de développement.

En ce sens, les OREAM sont des organismes d'études et de prospectives, sous l'autorité du groupe central de planification urbaine⁵, dont l'objectif est de mettre en œuvre la politique de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale⁶ (instituée en 1963) ; une politique qui annonce la décentralisation dans la mesure où elle fait valoir le rôle des « métropoles d'équilibre » dans l'aménagement du territoire français. Cinq OREAM vont ainsi voir le jour, à Lille-Roubaix-Tourcoing, Marseille, Nantes-Saint Nazaire, Nancy-Metz et Lyon, et construire avec ces métropoles une vision prospective de leur territoire, appuyée sur des projets d'aménagement. D'autres organismes sont alors créés, pour des aires métropolitaines précises, dans le souci de renforcer les équilibres régionaux. Par ailleurs, les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement⁷, créés par la Loi sur l'Architecture de 1977, s'inscrivent également dans une mission de conseil et d'assistance aux

¹ LOADDT, 1999.

² SRU, 2000.

³ LOI no 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi no 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire : Article 48, Art. L. 121-3.

⁴ OREAM.

⁵ D'après « La création des organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines », séminaire, *Calenda*, publié le vendredi 13 octobre 2006, <http://calenda.revues.org/nouvelle7454.html>.

⁶ DATAR, aujourd'hui devenue la DIACT : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires.

⁷ CAUE.

collectivités locales, en plus de leur activité de conseil et d'information auprès des particuliers. Ces structures ont une représentation départementale.

Les différents organismes, impliqués dans l'étude, la veille et la prospective sur le territoire ainsi que dans l'appui aux collectivités pour le développement de leurs projets, s'inscrivent dans une intervention complémentaire sur le territoire, au regard des services de l'Etat, dont la mission est d'assurer l'expertise de ces programmes (cf. Gaudin, 1993). Ils rassemblent des équipes pluridisciplinaires, afin de multiplier les angles d'analyse de l'espace. A ce titre, les OREAM regroupent, à l'initiative des ingénieurs des Ponts et Chaussées (qui sont les relais de ces organismes avec le Ministère), des architectes, des urbanistes, des ingénieurs, des géographes, des économistes, des sociologues, des écologues et des paysagistes. Les agences d'urbanisme et les CAUE composent également des équipes pluridisciplinaires, ce qui constitue une démarche inédite dans la pratique professionnelle de l'urbanisme. En effet, si plusieurs disciplines se sont intéressées à l'urbanisme (notamment la géographie dès les années 1920), leurs acteurs ont développé indépendamment des analyses et n'ont pas eu de cadre pour croiser leurs approches. Ces pratiques ont néanmoins donné à l'urbanisme des bases méthodologiques et théoriques, dont il s'est renforcé en tant que domaine. C'est pourquoi la constitution d'équipes pluridisciplinaires nous semble être une étape importante dans la pratique professionnelle de l'urbanisme dans la mesure où elle réunit des acteurs de différents horizons disciplinaires pour organiser une connaissance dans le domaine de l'urbanisme. Il y a là à la fois une démarche cognitive et un exercice professionnel spécifiques, que nous allons envisager plus en détails.

1.2.3.2 La pratique au sein des organismes publics : un dialogue des disciplines et des méthodes

Les organismes publics, qui concentrent une grande partie de l'activité d'urbanisme après 1945, initient ainsi une démarche originale de pratique professionnelle, en regroupant des acteurs différents dans un projet commun, sous l'étiquette d'urbanisme. En cela, c'est la pratique pluridisciplinaire de l'urbanisme qui se met en place, après avoir constaté la pluridisciplinarité du domaine. Ces deux moments sont selon nous bien distincts dans la structuration du domaine, dans la mesure où développer avec ses méthodes et ses concepts des analyses dans un domaine extérieur à son propre domaine est une chose ; croiser ces approches au sein d'une pratique professionnelle commune en est une autre. De notre point de vue, cette

démarche, en s'appuyant sur la synthèse de plusieurs approches, inaugure la perception de l'urbanisme comme un domaine à part entière. La constitution de ces équipes donne en effet à l'urbanisme un objet de recherche, qui n'est propre à aucune des disciplines. De cette manière, la façon même d'envisager un programme ou un projet devient particulière et la méthode déployée s'organise à partir de nouveaux axes. Si, comme le remarque Yves Dauge, « dans le partage traditionnel des tâches et des missions, les architectes étaient responsables de la conception du projet et de sa traduction spatiale, de l'esquisse à l'avant-projet détaillé ; les ingénieurs et les bureaux d'études étaient chargés de la technique et de la mise au point de l'exécution ; et les économistes de la construction du contrôle des coûts du projet¹ » [Dauge, 2004], l'intervention des acteurs s'articule ici selon d'autres procédés. Il est donc important de souligner, dans un premier temps, quelles sont les disciplines qui participent de ces équipes.

L'urbanisme a fait l'objet, depuis le XIX^e siècle, de recherches et d'interventions de la part de différentes disciplines et de différents corps de métiers, ce qui a été mis en évidence précédemment (Partie I. Chapitre I, notamment). L'objectif de notre démarche a été de montrer que les décisions en urbanisme comportaient des enjeux et qu'il existait une concurrence entre les professionnels pour les définir et intervenir dans ces domaines. Les ingénieurs, en tant que corps professionnel d'Etat, ont une vocation à investir ces problématiques et leur rôle reste structurant au sein des organismes publics (dans les OREAM par exemple, mais également dans les services en lien avec le Ministère de l'Equipement). Samuel Martin et Gilles Novarina analysent la situation particulière dans laquelle sont placés ces professionnels, en indiquant que, depuis le début du siècle, « ils ont défendu le principe d'une diversité des formations, seule réponse à la multiplicité de leurs missions et se sont opposés au projet d'une école d'Etat unique, qui serait devenue le point de passage obligé pour tout recrutement, à l'instar des écoles existant pour les cadres de la fonction publique d'Etat (Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat). Ces généralistes, pour qui, bien souvent la formation sur le tas a été aussi importante que la formation initiale, pensent, tout naturellement que l'urbanisme est un champ d'action supplémentaire pour les directions des services techniques des villes. Perçu comme une science, située à la confluence de multiples savoirs, qui correspondent à autant de disciplines universitaires (génie civil, architecture, histoire, droit, sociologie, économie, géographie...), l'urbanisme est au centre de la gestion du développement de la ville et sa maîtrise est un enjeu essentiel pour qui veut peser sur le devenir de cette dernière ;

¹ p.6, Commission des Affaires Culturelles du Sénat.

dans ces conditions faire de l'urbanisme c'est non seulement posséder une connaissance particulière, c'est aussi savoir se situer en position de médiateur entre plusieurs champs scientifiques, en position de coordination des interventions de multiples partenaires¹» [Martin et Novarina, 1988]. Sont ici résumés les principaux facteurs de concurrence entre les professionnels pour revendiquer une légitimité de l'intervention dans le domaine de l'urbanisme. Il s'agit de se positionner, par rapport à un ensemble de compétences d'une part, et, d'autre part, par rapport à un ensemble de rôles. En cela, la formation des acteurs introduit une différence sur le plan des disciplines mais aussi dans la distribution des places au sein des équipes, ce qui contribue à forger une figure professionnelle.

A cet égard, Viviane Claude remarque que « l'apparition des « intellectuels » dans les services centraux de l'Etat donne la figure de nouveaux professionnels. [...] L'origine universitaire de ces agents tout comme leur âge les placent à distance des agents de l'administration aussi bien que des anciennes figures de l'homme de l'art² » [Claude, 2006]. Dès lors, une dichotomie s'instaure dans la perception de l'urbanisme, entre une approche technicienne ou disciplinaire des problématiques, ce qui contribue à renforcer la concurrence entre les acteurs pour la pratique de l'urbanisme. Dans ce cadre, des stratégies émergent, en marge des réflexions, pour tenter d'imposer l'objet de l'urbanisme. Ainsi, Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran proposent une lecture de la stratégie des géographes dans ce contexte, tandis que Pierre Merlin et Françoise Choay s'intéresse à l'implication de la sociologie urbaine.

<p>« Les géographes ont ainsi été placés devant une injonction contradictoire : coincés entre la demande de connaissance, impliquant une réduction d'incertitude, et celle de modernité travaillée par l'idée d'émancipation ou d'affranchissement des contraintes. Ils ont échoué à incarner le regard libérateur que réclamait l'urbaniste. Le milieu, notion clé qu'ils portaient, est allé, malgré eux, du côté de la contrainte explicative, appliquée à des sociétés non travaillées par la modernité. En revanche, les historiens, sollicitant l'« évolution créatrice », réussirent mieux à rapprocher connaissance et modernité. Mais</p>	<p>« Un phénomène important pour la recherche en sciences sociales se manifeste en France à partir des années 1960 : l'intervention des planificateurs-aménageurs dans la commandite de recherche. Cette intervention a pour effet d'accroître considérablement les moyens financiers mis à la disposition des chercheurs, mais aussi de peser sur les orientations de la recherche urbaine, qui connaît un développement spectaculaire au cours de la période 1960-1975. En effet, loin de se borner à une neutralité d'utilisateurs, les planificateurs-aménageurs imposent alors à la recherche urbaine, et en particulier à la</p>
--	--

¹ pp.197-198

² p.145, les diplômes obtenus sont à l'origine d'une distinction des acteurs sur le plan des responsabilités professionnelles, ce que Pierre Bourdieu a mis en évidence, en insistant sur le fait que « les individus titrés sont titulaires légitimes des positions rares, mais ils sont aussi possesseurs, dans une certaine mesure, de compétences techniques rares, qui donnent un fondement à leur monopole. Et l'on observe aussi que la valeur marchande du titre, pour si complètement qu'elle dépende de l'effet d'imposition symbolique, est toujours partiellement déterminée par la rareté sur le marché de la capacité technique offerte » (p.167), Pierre Bourdieu, *La Noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*. Les Editions de Minuit, 1989, 576p.

<i>ce fut au prix d'une disjonction entre récit scientifique des possibilités et récit prospectif des préconisations, et tout particulièrement au prix de l'évacuation de la notion de milieu du cœur même de la démarche prospective » [Berdoulay et Soubeyran, 2002]</i>	<i>sociologue urbaine, une conception de la société qui tire principalement ses ressources de la nouvelle économie de la croissance planifiée, issue des travaux des initiateurs keynésiens de la comptabilité nationale » [Merlin et Choay, 2000]</i>
--	--

L'implication des acteurs dans le champ de l'urbanisme, quelle que soit leur formation d'origine, concerne donc un grand nombre de disciplines, à l'instar des regroupements prévus par les OREAM. Cette démarche inscrit l'urbanisme comme une passerelle entre les différentes disciplines et leur savoir-faire, en marge du débat sur la prétention disciplinaire ou scientifique de ce domaine. En effet, en organisant la pratique professionnelle selon cette rencontre d'acteurs, c'est une méthode qui émerge, un exercice particulier qui répond à la difficulté à cerner l'objet de l'urbanisme. Les outils qui permettent de caractériser ce métier sont frappés de la même opacité, ce que constate la Direction à l'Aménagement Foncier et à l'Urbanisme¹, en notant qu'il faut « définir le métier d'urbaniste comme une méthode de travail dans une discipline donnée liée à la possession d'un langage commun. L'expérience joue un rôle déterminant pour l'acquisition de ce métier » [Valéry, 1980]. Sont ici posés les premiers éléments de la discussion sur le statut de métier d'urbaniste : quelle est la formation reconnue pour exercer ? Comment peut-on pratiquer un métier qui ne s'acquiert qu'avec l'expérience ? Peut-il exister un seul exercice du métier d'urbaniste ? Les réponses à ces questions sont à étayer, mais il est important de voir que la pratique s'articule à une démarche originale, qui comprend plusieurs figures professionnelles et plusieurs formes d'exercice, ce qui caractérise le métier.

Si les organismes publics rassemblent un grand nombre de compétences et se positionne dans l'espace professionnel de l'urbanisme, il faut noter la persistance d'un milieu libéral qui s'investit sur ces questions. Présent depuis les premières lois intervenant sur le territoire (cf. Partie I. Chapitre I), ce milieu se renforce avec la création de ces organismes, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ces institutions sont à l'origine de la demande d'études et de programmes de la part des responsables locaux dans la mesure où elles formulent les problèmes et leur donnent ainsi une lisibilité. Par la suite, leur organisation très polarisée (autour de quelques grandes aires urbaines) ne permet pas de répondre à cette demande, ce qui ouvre aux libéraux un marché conséquent. Là aussi, les interactions sont fortes entre milieux libéral et institutionnel, puisque les premiers et les seconds vont échanger des retours d'expérience et des outils, ce qui enrichit mutuellement la pratique. Dans cette

¹ DAFU, note interne, 1971.

optique, Jean-Eudes Roullier souligne l'intérêt de « l'existence d'un milieu professionnel libéral vivant et dynamique, travaillant pour les collectivités locales et pour l'administration [qui] est une garantie de santé et de non-sclérose pour l'urbanisme¹ ». L'espace professionnel de l'urbanisme est donc caractérisé par cette coexistence de professionnels et de structures d'exercice, étroitement imbriqués, qui forme un réseau au sein duquel l'appel à compétences est premier. Effectivement, si les libéraux assurent une partie du marché des études et des programmes, ils s'associent également ponctuellement aux institutions dans le cadre de projet. Dominique Rueff note à cet égard que « le réseau, outre qu'il permet de résoudre en commun quelques problèmes matériels, offre la capacité de monter des équipes pluridisciplinaires temporaires autour de commandes ou à l'occasion de réponses à des appels d'offre² » [Lemonier, 1996]. Cette complémentarité, qui caractérise la pratique professionnelle, témoigne d'une structure flexible, qui évolue en fonction de la demande. Par ailleurs, elle montre que les équipes pluridisciplinaires qui composent les organismes sont difficiles à maintenir dans le temps, quelle que soit l'échelle du territoire envisagée. En ce sens, la délégation des études à des professionnels libéraux est stigmatisée dès 1965 par la Cour des Comptes, qui se demande « si l'on crée des services publics d'études, pourquoi faire appel à des prestataires ?³ » [Claude, 2006]. Cependant, nous l'avons vu, les délégations ne sont pas l'unique lien avec les bureaux d'études privés, la coopération en est un autre, qui assure la richesse de la pratique professionnelle en urbanisme. Cette interaction constitue donc le moteur du développement de l'urbanisme dans cette seconde moitié de siècle, tant sur le plan disciplinaire que professionnel, ce qui va à présent être développé.

1.2.3.3 Le réseau : une forme particulière de pratique

La présentation des liens entre les différents acteurs met en évidence la spécificité de la pratique en urbanisme. La diversité des tâches pouvant relever de ce domaine implique en effet de trouver une forme de la pratique flexible et composite, à l'image de celles évoquées plus avant. Il est important de souligner l'essor et la variété des demandes depuis la seconde moitié du XX^e siècle, en relation avec l'institutionnalisation de la pratique. Dans un contexte d'urbanisation massive, puis de prise de conscience de la qualité de l'environnement, nombreux sont les projets qui trouvent une expression dans les politiques d'aménagement (rendues lisibles par les différents organismes publics) et qui mobilisent les professionnels de l'urbanisme. En

¹ p.20, Interview de Marc Emery, pp.19-24, *Metropolis*, Volume VI, n°46-47, 1981.

² pp.38-39

³ p.177

cela, ce sont à la fois des savoir-faire et des rôles qui sont attendus des acteurs, ce qui implique une grande variabilité, dans la mesure où chaque situation, chaque projet définit un certain profil. La modularité que proposent les équipes pluridisciplinaires et les cabinets privés répond à cette spécificité. Dans cette optique, les Sociétés d'Economie Mixte¹, qui reçoivent des délégations de maîtrise d'ouvrage de la part des communes, connaissent, à partir des années 1980, une forte progression, ce qui vient renforcer cette idée de la création à la demande d'équipes professionnelles ponctuelles.

Il est intéressant de noter qu'à la même période, en 1984, le Plan Urbain est mis en place de façon à constituer l'outil et l'appui théorique et méthodologique des professionnels. Pierre Lassave décrit le Plan Urbain comme l'organisme « appelé à multiplier les interactions entre sciences sociales, ingénierie et collectivités territoriales autour de programmes expérimentaux et thématiques : les mutations économiques, les techniques et les services urbains, l'espace public. Les Annales de la Recherche Urbaine, revue créée par ce ministère en 1979, en publient les résultats² » [Lassave, 1997]. Ces structures viennent renforcer certains dispositifs, ou les compléter et traduisent la démarche retenue pour la pratique. Elles correspondent également au sens donné à l'urbanisme, qui se rapproche ici de l'aménagement et qui « vise une appropriation collective de l'espace géographique par la médiation de réalisations techniques : constructions de dispositifs techniques, modifications de configurations spatiales, toutes initiatives spatiales visant à faciliter cette appropriation³ » [Boutinet, 1996] selon l'expression de Jean-Pierre Boutinet. Deux dimensions sont mises en évidence : l'urbanisme est une inscription sur le territoire d'une part, il se concentre sur les usages d'autre part. Les logiques spatiales et leurs articulations sont sous-jacentes dans cette description.

Préciser ces différents aspects de l'urbanisme nous permet de caractériser la pratique, de montrer comment elle s'organise au-delà des institutions dans lesquelles elle s'inscrit, comment ses acteurs lui impriment une forme originale au regard des métiers traditionnels. De cette manière, la question du statut des professionnels présente un vif intérêt, dans la mesure où elle permet d'envisager la place et la fonction des acteurs au sein de l'espace, et ainsi de comprendre les différents profils de l'urbaniste. La conséquence principale de la variabilité de la demande est bien de créer un professionnel aux multiples facettes, une figure qui comporte un ensemble de profils, ce qui est pour nous au fondement de notre travail. Identifier les profils de l'urbaniste, c'est arriver à définir le métier, la figure, malgré la diversité des tâches et

¹ SEM, qui existent depuis 1968 dans le Code Général des Collectivités Territoriales (L1521-1).

² p.50

³ pp.103-104

leur articulation modulable. A ce titre, les définitions que l'on peut trouver du métier d'urbaniste traduisent la multiplicité de leurs missions et de leurs rôles, tout en soulignant l'unicité nécessaire au bon déroulement des opérations. Ce qui pourrait apparaître comme une contradiction, être un professionnel polyvalent spécialisé et universel, n'est en fait qu'un décalage : les acteurs tiennent effectivement des profils spécifiques, mais le champ de l'urbanisme se doit d'apporter la cohérence à l'opération, par un travail en équipe. De ce point de vue, les deux définitions choisies témoignent de cette difficulté à séparer le professionnel du domaine.

L'urbaniste... Les urbanistes...

« dresse les plans d'aménagement et coordonne le développement des zones urbaines : faire réunir, sous son contrôle, des renseignements sur le développement de ces régions ; étudie ces renseignements pour déterminer la nature, l'ampleur et le rythme du développement de la municipalité ; consulte les spécialistes appropriés et dresse, pour l'avenir, des plans portant notamment sur l'aménagement de zones industrielles et résidentielles, de parcs, d'écoles et de rues ; examine des propositions intéressant directement le développement de la zone urbaine, formule des suggestions ou donne des instructions dans la mesure où il est autorisé et invité à le faire » Office National de l'Emploi, Dictionnaire des Professions, 1965.

*« ils concourent à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'urbanisme, la construction, l'architecture et le patrimoine, l'habitat et le logement, l'aménagement du territoire et l'environnement. Ils contribuent au développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. Ils ont vocation à occuper des fonctions de direction, d'encadrement, de conseil, de coordination, de contrôle et d'expertise dans les administrations et les établissements publics de l'Etat. Ils peuvent être chargés de missions d'enseignement, de recherche et de maîtrise d'œuvre »
Le Moniteur Expert « statut du corps des architectes et urbanistes de l'Etat » n°5249 du 02/07/2004.*

Ainsi, vouloir définir le cadre d'exercice de l'urbanisme peut mener à une confusion avec les missions et les rôles des individus. La pratique de l'urbanisme repose donc sur cette originalité qui est que chaque professionnel compose son profil, en articulant des savoir-faire et des attitudes, et s'adapte aux contenus et aux enjeux des missions dans lesquelles il s'investit. Dans cette optique, la proposition de Pierre Merlin de définir l'urbanisme comme étant une pratique [Merlin, 2002], et non un art, une science ou une technique, prend tout son sens. Elle permet de donner un cadre, encore assez large, à l'urbanisme et de prendre en compte la spécificité de la pratique, de la composition individuelle de chaque profil. Si cette question, résumée par la notion de « statut », est centrale pour nous, c'est en raison de l'importance du statut dans l'identification des professionnels et la légitimité de leur intervention. La reconnaissance du domaine est une première étape dans ce processus, « l'étiquette » des professionnels en est une autre, que nous cherchons à mettre en évidence.

Ainsi, l'étude de la forme de la pratique concentre de nombreux enjeux, en termes de définition des missions et donc des limites de l'urbanisme d'une part, mais

aussi de reconnaissance des acteurs dans une organisation du travail spécifique d'autre part. le manque de lisibilité qui caractérise les professionnels de l'urbanisme reste en effet un frein à la légitimité de leur action et au développement raisonné de la pratique. Pourtant, et cela fera l'objet du prochain Chapitre, le champ de l'urbanisme dispose de nombreux supports vecteur de reconnaissance (organisations professionnelles, formations, manifestations), mais leur rôle est encore largement flou au sein de l'espace professionnel. La lecture de la presse en est une preuve quotidienne, et cela nous interpelle dans la mesure où les médias constituent un relais de cette reconnaissance. De cette manière, les propos de Jean-Louis Borloo, alors Ministre délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine, à propos de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine témoignent de ce manque de transparence et d'informations : « pour le lancement de l'agence, nous allons organiser une réunion de tous les opérateurs français, et je demanderais à des représentants des architectes, mais aussi à des urbanistes, de faire une intervention sur la place et la valeur ajoutée de leurs métiers dans le programme que nous avons élaboré »¹. Cet extrait, qui ne vaut que pour exemple, montre la difficile perception de l'urbanisme, de ses acteurs et de leurs rôles, au cœur même de programmes d'intervention sur le tissu urbain. L'intérêt consiste donc pour les acteurs à être identifié dans leurs rôles et leurs savoir-faire.

La dénomination que nous proposons d'adopter, d'une figure professionnelle comportant plusieurs profils, nous semble apte à rendre compte de la spécificité de la pratique et des éléments composant le champ de l'urbanisme. En cela, il est nécessaire de préciser que les acteurs partagent une aptitude commune dans la lecture des problématiques de l'urbanisme et le langage utilisé pour l'analyser. A partir de là s'opèrent de nombreuses combinaisons de rôles et de savoir-faire, qui viennent composer le profil de chaque acteur. Toutefois, cette analyse laisse de côté les professionnels en situation, « dans la pratique », et les normes qui la régissent. Cet aspect est lui aussi capital, dans la mesure où, comme le rappelle Catherine Paradeise, « une profession constituée comporte trois éléments indissociables : un savoir expert, des professionnels comme interprètes de ce savoir, et un code qui régit les conditions d'usage de l'expertise² » [Paradeise, 1985 a]. Nous avons déjà exposé l'enjeu que représente la profession pour un espace professionnel, et indiqué que l'urbanisme n'était pas concerné par cette dénomination. Il est cependant intéressant de noter cette absence de code professionnel dans la démarche de reconnaissance entreprise par les acteurs, puisqu'il constitue lui aussi un élément clé de ce processus. La démarche de reconnaissance connaît ainsi un fort engouement dans les années 1980 et 1990, à une

¹ *Urbanisme* n°332, Françoise Moiroux, 2003, « De banlieues 89 à Jean-Louis Borloo » (pp.38-74), p.4.

² p.25

période où l'urbanisme est reconnu comme un champ mais où ses acteurs et son domaine restent flous, et cherche à donner une représentation des missions des professionnels. Ce sont les organisations et les supports alors mis en place pour donner une lisibilité à ce milieu professionnel qui retiennent notre attention.

Chapitre III : Les composantes de l'espace professionnel.

La description du réseau d'acteurs, telle que nous l'avons présentée, met l'accent sur sa densité et sa diversité. L'espace professionnel qui en découle (cf. schéma) se construit autour et par ces personnalités, chacune cherchant à faire reconnaître la spécificité de son intervention. L'interdisciplinarité qui préside à la pratique de l'urbanisme repose sur un « effet de lisière », sur le dynamisme qui anime les recherches et les travaux situés à la rencontre de plusieurs disciplines et croisant approches, méthodes et expériences. Au sein de cette coopération, les acteurs adoptent des stratégies pour revendiquer une identité et un rôle qui leur sont nécessaire tant pour poursuivre leur démarche que dans le cadre d'une relation commerciale, de la réponse à une offre, où le commanditaire doit pouvoir se repérer pour choisir ses partenaires.

Ainsi, tout en privilégiant une approche pluridisciplinaire, les professionnels sont en concurrence sur le marché pour faire reconnaître leurs savoir-faire et leur statut. En cela, ils inscrivent leur démarche dans la légitimation d'un métier, c'est-à-dire la reconnaissance d'une pratique spécifique, distincte de celle des professionnels « établis » et en mesure de répondre à la demande du marché. A ce titre, la définition de l'espace professionnel prend une autre dimension en intégrant la demande (ce qui sera largement détaillé au cours de la Partie II- Chapitre III). La constitution d'un métier est alors renforcée, ce que décrit Eliot Freidson dans ces travaux, lorsqu'il considère que « le métier implique que l'on s'assure un revenu par l'exercice d'une compétence productive, l'accomplissement d'un faisceau de tâches produisant des biens ou des services auxquels les autres attribuent une valeur. C'est l'exercice d'une compétence spécialisée dans une division du travail. (...) », ce qui lui permet d'ajouter que « le métier est l'objet d'une organisation sociale¹ » [Freidson, 1986]. C'est donc la lisibilité du champ qui est en jeu ; dans ce sens, les stratégies des acteurs pour faire émerger une définition de leur rôle sont autant d'éléments permettant de caractériser l'urbanisme.

L'objectif de ce chapitre est donc d'envisager l'urbanisme à travers ses praticiens, en montrant que les supports sur lesquels ils s'appuient pour revendiquer l'exercice professionnel constituent des références pour comprendre l'organisation de l'espace professionnel. L'approche ici menée permet également de s'intéresser au dénombrement de cette population de professionnels, dimension majeure à considérer

¹ pp.439-440

pour évaluer l'impact des initiatives associatives d'une part, et l'importance de l'espace professionnel d'autre part. Dans cette optique, ce sont les regroupements de professionnels et la question sous-jacente du statut qui se pose dans un premier temps, en envisageant ces associations comme un vecteur de construction d'un rôle commun aux urbanistes. Elles constituent des lieux de croisement de disciplines et d'approches dans lesquels les acteurs se rassemblent pour envisager une même problématique. C'est en cela que la formation retient tout notre intérêt, et fait l'objet de notre second temps, dans la mesure où elle représente la voie par laquelle l'acteur est socialisé à son rôle professionnel. En effet, la formation, si elle délivre un bagage de connaissances et de compétences, elle contribue également à spécifier l'approche de l'acteur et ainsi à construire son identité professionnelle. Bien que celle-ci puisse largement être modifiée au cours de la vie active, la relation étroite entre formation et statut est ici mise en évidence. La formation et les associations de professionnels sont donc considérées comme des éléments structurants de l'espace professionnel, et apportant des précisions statistiques sur la population des urbanistes.

1.3.1 Les associations de professionnels et leur organisation : la question du statut

Connaître les urbanistes était, au début de notre investigation, un enjeu central. La question alors posée était de savoir qui est urbaniste, ce qui impliquait également de définir qui ne l'était pas. Si à présent ce questionnement a évolué, en s'orientant vers la façon dont on *est* urbaniste (comment est-on urbaniste ?, développé notamment dans la Partie II, Chapitre I), il souligne l'importance de pouvoir repérer les professionnels et de comprendre comment se structure le champ. Cette démarche est essentielle pour approcher la population étudiée et pour organiser la réalisation d'entretiens. De ce point de vue, les associations de professionnels sont une première entrée, dans le sens où elles se sont constituées autour d'une valeur, partagée par l'ensemble des membres. En cela, elles produisent une image de l'activité professionnelle, et permettent d'identifier différentes pratiques. Ainsi, par l'intermédiaire des associations, un cadre est donné à l'urbanisme, et permet de compléter la description que nous cherchons à en faire. Par ailleurs, cette adhésion des membres aux différentes associations, si elle traduit la diversité du milieu professionnel, montre également la distinction existante dans les façons de pratiquer. A ce titre, il est possible de s'appuyer sur le statut pour caractériser les professionnels. Toutefois, cette question reste difficile à aborder tant sont nombreuses les appellations des professionnels et confus leur positionnement statutaire les uns par rapport aux autres. La multiplicité des titres (que nous abordons à travers l'étude des offres

d'emploi du milieu professionnel, Partie II, Chapitre I) est un élément qui brouille la lisibilité du milieu et laisse en suspens la distinction statutaire. Ce sont les structures d'exercice qui vont refléter les positions des acteurs dans l'espace professionnel, lors même qu'il existe en leur sein une grande diversité (à l'image de la Fonction Publique, qui distingue également la fonction et le grade). L'étude des associations, qui permet de décrire les réseaux professionnels, est alors envisagée comme un moyen d'approcher les acteurs dans un contexte autre que celui institutionnel, et de mettre en évidence leurs points de rencontre et la définition de l'urbanisme qui s'en dégage.

1.3.1.1 Les débuts de la structuration professionnelle

Ce sont la prise en compte d'intérêts communs et le partage de mêmes pratiques qui motivent des professionnels à définir leur métier, et à se réunir dans une organisation. Cette structuration traduit le dynamisme d'un espace professionnel et la volonté de ses membres de se faire reconnaître dans leurs pratiques, ce qu'indique Eliot Freidson en évoquant la formation d'une « organisation sociale ». Ainsi, le type d'organisation retenue constitue déjà une orientation pour le métier.

1894	Fondation du Musée Social
1900	Fondation de la Société pour la protection des Sites et Paysages
1905	Création de l'Association Générale des Ingénieurs Architectes et Hygiénistes Municipaux (AGIAHM)
1908	Fondation au Musée Social de la Section d'Hygiène urbaine et rurale sous la présidence de Jules SIEGFRIED
1911	Création de l'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux (AGHTM) par fusion de l'AGIAHM et de l'Union des services techniques
	Fondation de la Société Française des Architectes et Urbanistes (SFAU), sous l'égide du Musée Social
1913	Création de la Fédération Internationale des Cités-Jardins et de l'Aménagement des villes, Congrès de Paris
1919	Transformation de la SFAU en Société Française des Urbanistes (SFU)
1933	Fondation du Groupe d'Etudes et de Coordination de l'Urbanisme Souterrain (G.E.C.U.S.)
1937	Congrès de la Fédération internationale pour l'Urbanisme et l'Habitation (FIHUAT) (du 4 au 19 juillet à Paris) (fusion de la Fédération Internationale des Cités-jardins et de l'Urbanisme et de l'Association Internationale de l'Habitation)
1940	Loi 31 Décembre créant l'Ordre des architectes
1942	Création du mouvement Propagande et Action Contre le Taudis (PACT, qui devient en 1975 Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat)
1946	Création de l'Ordre des Géomètres Experts
1947	Création de la Confédération française pour l'habitation et l'urbanisme (CFHU)
1962	Création du corps des Urbanistes de l'Etat
1967	Création des Associations de Restauration Immobilière (ARIM, associées au PACT)
1979	Création de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)
1980	Création de la Fédération Nationale des Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement (FNCAUE)
1982	Création de l'Association des Professionnels de l'Urbanisme dans les Collectivités Territoriales (APUCT), aujourd'hui Urbanistes des Territoires (UT)
1993	Création du corps des Architectes et Urbanistes de l'Etat, par fusion des Architectes des Bâtiments de France (ABF, fondé en 1946) et des Urbanistes de l'Etat (UE, fondé en 1962)
	Création de l'association Profession Urbaniste (PU)
1996	Création de l'association des Aménageurs et Urbanistes Dans l'Etat (AUDE)
	Création du Conseil Français Des Urbanistes (CFDU) à l'initiative de Profession Urbaniste

Tableau 4 : Les principales associations de professionnels de l'urbanisme depuis la fin du XIX^e siècle

Recenser les principales associations de professionnels relatives à l'urbanisme, au cours du XX^e siècle, donne ainsi une lecture des motifs qui ont présidé à leurs constitutions. A ce titre, deux ensembles se dégagent : d'une part, les associations regroupant des professionnels et, d'autre part, des associations structurées autour d'un thème. Les associations regroupant des professionnels se distinguent selon qu'elles rassemblent des acteurs en fonction de leur identité (c'est le cas des ingénieurs, des architectes, des géomètres...) ou de leur statut (comme les associations de la Fonction Publique). Par ailleurs, elles poursuivent des objectifs différents dans le sens où elles s'inscrivent dans le regroupement ou dans la protection de l'exercice (pour les ordres en particulier). Les associations thématiques, quant à elle, rassemblent des acteurs en vue de la promotion ou de la défense de domaines d'activités, ne mettant pas les acteurs au premier plan. La mise en évidence de ces différences d'objectifs dans la constitution des associations traduit les stratégies des acteurs. En effet, il s'agit de donner une lisibilité à un domaine d'activités ou aux professionnels, et il est important de noter que, au fil du siècle, les formulations évoluent, pour se focaliser plus précisément sur la fédération des professionnels. Cette option est intermédiaire entre la défense corporatiste et la promotion d'un domaine (et des échanges au cœur de ce domaine). Ce court historique permet ainsi de situer le contexte de formations des principales associations de professionnels en activité aujourd'hui, que nous allons à présent envisager.

1.3.1.2 Panorama des associations de professionnels

Les associations de professionnels, parce qu'elles traduisent une initiative individuelle (les acteurs sont libres d'adhérer ou non à ce type de regroupement, à l'exception des corps où l'exercice professionnel est conditionné par la reconnaissance des acteurs), constitue une articulation forte de l'étude de l'espace professionnel. Elles expriment une mobilisation, en faveur d'une (ou plusieurs) thématique ou bien d'un métier (comme il a été souligné), qui vise à organiser l'échange et la promotion. En cela, elles forment des viviers de débats et d'initiatives, ce qui contribue à renforcer l'urbanisme en tant que discipline et à forger une identité pour ses acteurs. Par ailleurs, elles ne sont pas des syndicats ou des corps (pour les urbanistes), ce qui signifie qu'elle ne propose aucune protection à leurs adhérents. Néanmoins, par l'intermédiaire de CFDU¹, elles se structurent pour représenter une force de négociation auprès des pouvoirs publics, quant aux questions de statuts, de reconnaissance et de définition de leurs domaines. Nous avons choisi de présenter les

¹ Voir plus après.

différentes associations séparément, en rappelant brièvement leurs grands objectifs et leurs particularités. Loin d'être exhaustive, cette liste s'arrête aux associations françaises.

-Urbanistes des Territoires

Ce groupe, constitué en 1982 sous le nom « Associations des Professionnels de l'Urbanisme des Collectivités Territoriales » dans le contexte de la décentralisation administrative des compétences de l'Etat vers les collectivités, se propose de réunir les professionnels des secteurs public et parapublic. Il revendique aujourd'hui 130 adhérents et s'appuie sur un réseau de 1200 professionnels. L'adhésion est libre, pour autant que l'on appartienne à « des collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs partenaires parapublics ou associatifs ayant des compétences dans les domaines de l'urbanisme »¹. Le groupe s'inscrit dans la promotion de la pratique des urbanistes, que ce soit sur le plan de la formation que sur celui de la reconnaissance statutaire. A ce titre, l'association est souvent mobilisée dans la défense de la place des urbanistes au sein des collectivités territoriales, et dans le maintien de la spécialité « urbanisme, aménagement et paysages » dans la filière technique du concours d'ingénieur territorial et de la spécialité « urbanisme et développement des territoires » dans la filière administrative du concours d'attaché territorial, organisés par le CNFPT² (ainsi que pour les conditions d'accès au concours d'ingénieur territorial, en particulier pour les personnes ayant un cursus universitaire). Cet engagement témoigne de l'importance du statut dans la construction d'un métier. L'association est membre fondateur du CFDU et a participé à la mise en place de l'OPQU.

La dynamique de l'association repose également sur l'animation du milieu professionnel qu'elle propose, à travers des échanges d'expériences, des mobilisations ponctuelles et thématiques qui sont perçues favorablement de la part des professionnels (cf. entretiens). Par ailleurs, l'association participe à la prise en compte des enjeux d'urbanisme au sein des projets d'aménagement menés par les collectivités et relaie, par l'intermédiaire des professionnels, des valeurs auprès des élus.

-Société Française des Urbanistes

La SFU a été largement abordée au cours de ce travail, pour sa participation à la création d'un milieu professionnel. L'association intègre sur dossier les professionnels de l'urbanisme, quelle que soit leur institution d'exercice, à partir de leur expérience. Elle est très investie dans la promotion du statut de l'urbaniste et

¹ Cf. statut de l'association, <http://www.urbanistesdesterritoires.com/>.

² Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

cherche à en protéger l'appellation (et l'exercice lié). Elle est membre fondateur du CFDU et a contribué à la mise en place de l'OPQU avec le Ministère de l'Équipement (1998). L'association travaille à promouvoir l'urbanisme dans tous les domaines liés à l'aménagement (historiquement, les membres de la SFU étaient plutôt des architectes et des géomètres) et à organiser le débat autour de ses grandes problématiques. Elle est très impliquée dans les actions de communication ou de rencontre avec le grand public (université d'été du CFDU, journée mondiale de l'urbanisme, grand prix européen de l'urbanisme...). La SFU est la seule association française membre du Conseil Européen des Urbanistes¹.

-Fédération des PACT-ARIM

Les PACT-ARIM (Propagande et Action Contre le Taudis, fondé en 1942, aujourd'hui appelé Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'Habitat et associé aux Associations de Restaurations Immobilières) sont des organismes spécialisés dans l'intervention sur l'habitat dégradé ou insalubre. En relation avec les particuliers (et dans le cadre de certaines OPAH²), ils mettent en œuvre leur savoir-faire pour restaurer ou adapter l'aménagement des logements. Ils ont vocation à entretenir le débat sur l'habitat et l'habitant, à développer les échanges et les formations et à proposer des rapports de situation aux pouvoirs publics. Leur principal interlocuteur est l'ANAH³, avec laquelle ils travaillent à la valorisation de logements inoccupés ou dégradés, dans les grandes agglomérations où l'offre de logements (sociaux ou à loyers maîtrisés) est insuffisante. En cela, les PACT-ARIM relaient un ensemble de valeurs et un engagement professionnel. Membre du CFDU, la Fédération s'emploie à faire connaître les actions du Mouvement PACT-ARIM plus qu'à revendiquer un statut professionnel.

-AFUA

L'Association Française des Urbanistes des Agences est membre du CFDU. Elle vise la promotion de la pratique et de son rôle de conseil auprès des décideurs. Elle organise des rencontres et des échanges thématiques, dont l'objectif est de contribuer à la veille, la réflexion et la prospective en urbanisme. Les Agences d'Urbanisme recensent environ 1300 salariés (d'après la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme).

-APCAUE

L'Association des Professionnels des CAUE est membre du CFDU. Elle poursuit des objectifs similaires de ceux de l'AFUA, notamment dans l'implication au sein de

¹ CEU.

² Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

³ Agence Nationale de l'Habitat.

réseaux d'études. Par vocation, le CAUE est aussi à la rencontre du public, des particuliers comme des scolaires.

-AUDE

L'Association Urbanistes et Aménageurs dans l'Etat créée en 1996 rassemble les acteurs ayant des fonctions d'encadrements ou d'expertise en tant qu'agent de l'Etat, dans les domaines ainsi énoncés : l'urbanisme, l'habitat, la construction, l'aménagement des territoires, l'environnement et l'enseignement¹. L'association appartient au CFDU. Elle se donne pour mission de développer l'échange entre ses membres et de promouvoir ses réflexions auprès de l'Etat et du public. Elle s'attache également à faire reconnaître le rôle professionnel de ses membres et à défendre leur condition d'exercice.

-AGU

L'Association des Géomètres Urbanistes appartient au CFDU. Le métier de géomètre évolue depuis 1946 au sein d'un ordre professionnel², ce qui traduit une protection du titre de géomètre et des compétences liées. Par ailleurs, l'existence d'un ordre ferme la pratique professionnelle : il est un certain nombre d'activités (défini par l'Etat) qui est exercé exclusivement par les membres de l'ordre.

-ACAD

L'Association des Consultants en Aménagement et en Développement des Territoires regroupe depuis 1998 des entreprises privées de conseil dans les domaines de l'aménagement urbain et du développement des territoires (environ 80 entreprises en 2008³). Elle se présente comme un partenaire privilégié des maîtres d'ouvrage de par l'importance de son réseau de compétences. L'objectif est ici de donner une lisibilité aux acteurs, quelles que soient la taille de leur structure et leur implantation géographique. Par ailleurs, l'association se veut un support de vie du milieu professionnel, en permettant aux acteurs de se connaître et de travailler ensemble. La mise en place depuis 2001 du « prix ACAD », qui cherche à « récompenser de la relation entre maître d'ouvrage et consultant »⁴ est un témoignage de cette volonté de partager des savoir-faire et d'améliorer la connaissance des différents acteurs de la production urbaine.

¹ D'après <http://www.cfdu.org/publicmedia/original/108/21/fr/AUDE.2002.Statuts.doc> .

² « Ensemble des membres d'une profession libérale qui sont constitués en personne morale de droit public par une loi qui définit sa fonction publique et par un décret d'application pris en Conseil d'Etat qui lui donne son statut », d'après http://fr.wikipedia.org/wiki/Ordre_professionnel.

³ D'après : <http://acad.asso.fr/> .

⁴ Idem.

-CFDU

Le Conseil Français Des Urbanistes, qui succède en 1996 à Profession Urbaniste (1993), rassemble les associations de professionnels et tâche de leur apporter une lisibilité et une unité dans la sphère publique et sur le marché du travail. L'intérêt majeur de cet organisme est de s'appuyer sur un réseau de professionnels organisé, regroupant plusieurs structures d'exercice et de faire dialoguer ces spécificités. De ce fait, la mission essentielle de cette association est de représenter les professionnels en communiquant à propos de l'urbanisme. Son action porte sur les conditions d'exercice du métier et sur la qualification de celui-ci, afin de rendre l'espace professionnel lisible pour les partenaires public et privé et de réserver la pratique aux acteurs reconnus. A cet effet a été créé en 1998 l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes, en lien avec le Ministère de l'Équipement, dont nous développerons les objectifs et les missions plus après (Partie III – Chapitre I). Le CFDU s'engage ainsi pour la promotion de l'urbanisme, qu'il définit comme l'action de « contribuer à une organisation réfléchie et responsable des territoires, dans le respect de l'intérêt général et la recherche des équilibres sociaux, économiques et environnementaux, soit la recherche d'un développement durable. »¹. Cette description de l'urbanisme permet de compléter le tableau amorcé ; elle se situe sur le plan des valeurs.

-AUE

Les Architectes et Urbanistes de l'État forment un corps d'encadrement et d'expertise au sein de la fonction publique d'État. En 1993, le corps des urbanistes de l'État celui des architectes des bâtiments de France se regroupent et caractérisent alors les professionnels en charge des domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine, du paysage et des sites. L'intégration de ce corps se fait par concours (interne ou externe) où le diplôme d'architecte est requis (sauf dans le cadre du concours interne pour la spécialité aménagement et urbanisme). Les AUE ont pour mission de veiller aux équilibres du territoire. Pour cela, ils sont amenés à définir les politiques d'aménagement et de développement durable, à conseiller les responsables politiques locaux et à suivre la mise en place des programmes ou des réglementations sur le territoire.

Ce panorama met en évidence aussi bien les groupes de réflexion que les professionnels, réunis pour donner de la lisibilité à leurs activités, faire connaître (et reconnaître dans certains cas) leurs compétences. Dans ce cadre, l'adhésion est libre et témoigne d'un engagement, qu'il soit individuel (défendre sa position dans l'espace

¹ D'après <http://www.cfdu.org/conseil-francais-urbanistes.html>.

professionnel) ou collectif (favoriser l'échange et enrichir les savoir-faire de la discipline). Nous aurons l'occasion de voir, à travers les entretiens réalisés, que les deux attitudes sont souvent évoquées par les acteurs pour expliquer leur appartenance à une association (cf. Partie II).

Un des aspects essentiels de ces associations est ainsi de garder une certaine ouverture, de ne pas être obligatoire pour les acteurs (à l'exception des AUE qui, de par leur exercice, appartiennent au corps de la Fonction Publique). Bien que l'adhésion apporte des avantages (en termes de lisibilité, d'échanges...), elle n'est pas une condition de l'exercice (à l'instar d'un système de corps). C'est en cela que la mise en place de l'OPQU et la démarche que cet office poursuit (à savoir qualifier des professionnels et organiser les marchés publics en fonction de cette étiquette) a suscité de nombreux débats, au sein même des professionnels. Si ces derniers manifestent une envie de reconnaissance, ils restent attachés à l'importance de l'ouverture de ce milieu pour assurer son dynamisme et son renouvellement. Ainsi, les motivations à constituer une association reflètent une caractéristique importante de l'activité professionnelle, le travail en équipe. Le croisement des approches et le besoin de multiplier les compétences sur un projet donnent en effet à la pratique une dimension pluridisciplinaire, qui demande une forte coopération et des structures pour que celle-ci naisse. Cet aspect sera largement discuté par la suite, étant compris comme une articulation essentielle de la pratique. Il apparaît alors que le point commun de ces organismes est de définir une figure professionnelle, un acteur, qui possède un savoir-faire (parmi les savoir-faire relatifs à la pratique de l'urbanisme) et une démarche, commune à l'ensemble des autres professionnels. Cette expression de la pluralité des profils et de l'unicité de la manière d'être caractérise la forme professionnelle du métier d'urbaniste.

Le panorama ici réalisé montre le besoin de lisibilité du milieu professionnel, qu'il soit sur le plan de la reconnaissance professionnelle ou bien sur celui des compétences. Toutefois, si l'ensemble de ces associations permet d'identifier une figure professionnelle, les statuts que celle-ci adopte conservent une importante hétérogénéité, qui brouille la lecture du milieu.

1.3.1.3 Le statut : un élément de lecture du métier ?

L'enjeu de cette question est de montrer comment se revendique l'exercice professionnel de l'urbanisme et quels sont les acteurs concernés par cette pratique. En cela, le statut, entendu comme une position au sein de l'espace professionnel, est un

élément de compréhension de la structure de cet espace. La définition du statut fait l'objet d'une discussion plus étayée (cf. Partie III. Chapitre II), il est toutefois important de préciser que le statut est envisagé dans la perspective de Robert King Merton (et de Ralph Linton), c'est-à-dire comme un ensemble de rôles, un « code de comportement répondant aux attentes des positions complémentaires¹ » [Delas et Milly, 1997]. Les rôles ainsi mis en évidence consacrent le statut comme « l'ensemble des comportements d'autrui auquel un individu peut s'attendre² » [Beitone et al, 1997]. De ce point de vue, le statut est directement lié à la légitimité de l'acteur, qui, en fonction de sa position dans l'espace professionnel, va être reconnu pour exercer tel ou tel type de rôles. La légitimité que confère le statut est à ce titre une dimension capitale dans notre étude. Le statut permet ainsi l'identification des acteurs dans l'espace professionnel et la mise à jour des interactions au sein de cet espace. De façon à illustrer notre perception de l'espace professionnel de l'urbanisme, nous empruntons à Jean Frébault et Bernard Pouyet un exemple de représentation, dans lequel figurent les métiers « connexes » (certains font partie des métiers que nous appelons « établis ») en interaction avec les métiers de l'urbaniste.

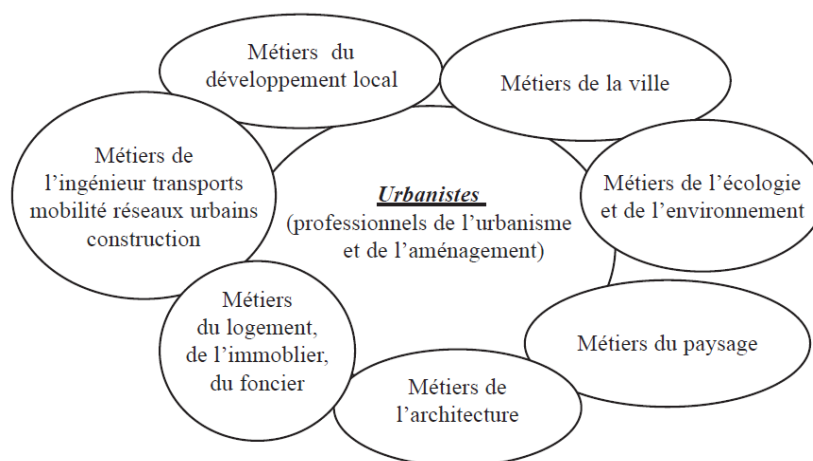


Figure 15 : Les relations entre professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement et les métiers connexes (Source : Frébault et Pouyet, 2006)

Cet effet d'étiquette, véhiculé par le statut, donne une visibilité aux professionnels, et permet leur approche. C'est en ces termes que l'on pose la question du statut pour les urbanistes. Les étiquettes attribuées aux professionnels de l'urbanisme sont multiples, comme nous aurons l'occasion de le développer dans la Deuxième Partie, et rendent difficile l'identification des acteurs. Au-delà de l'hétérogénéité de ces appellations, la question du registre interpelle également. En

¹ p.229

² p.114

effet, l'étiquette peut être fondée sur l'appartenance disciplinaire des acteurs (architecte, géographe, économiste...) ou sur leur fonction au sein de l'espace professionnel (conseiller, chargé de mission, chargé d'étude, chargé d'opération, responsable de projet...). La combinaison des deux donne lieu à une grande créativité, à des appellations individualisées où les acteurs expriment, par l'ordonnancement choisi, leur perception de l'urbanisme. Cette singularité pose un problème pour appréhender le milieu professionnel et le dénombrer. A cet égard, l'approche par les associations de professionnels avait également pour but de produire une estimation du nombre de ces professionnels ; la difficulté à aborder cette information a été mise en évidence et l'information demeure assez incomplète. L'intérêt porté au dénombrement s'inscrit dans l'étude de l'espace professionnel et la description que nous cherchons à faire de celui-ci. Ainsi, selon les sources, les chiffres estimant la population des urbanistes varient sensiblement. Si en 1994 le CNFPT¹ recensait 3000 professionnels dans le secteur privé et 30000 dans le secteur public, Jean Frébault et Bernard Pouyet envisagent en 2006 une population de 18000 professionnels dans le secteur public (toutes catégories confondues) et de 5 à 6000 dans le secteur privé². Tout l'enjeu de cette question réside dans les étiquettes et les secteurs pris en considération, et dans la définition retenue pour comptabiliser les professionnels. Cette difficulté méthodologique est résumée par Jean-Paul Blais, qui indique que « chercher à dénombrer ceux qui exercent un mode particulier des métiers de la ville, celui d'urbaniste, n'est-ce pas faire un plongeon dans l'absurde, dans l'absence de cohérence autour d'un mot qui résume le fait même de faire la ville ou la cité, acte qui nécessite un temps long et une multiplicité d'acteurs, dont l'urbaniste ne peut être que l'un d'entre eux dans une courte période historique » [Blais, 2000]. Tout en soulignant cette difficulté, Jean-Paul Blais insiste également sur le caractère pluridisciplinaire de l'urbanisme, qui exige un travail d'équipe, transversal, au sein duquel il est complexe de désigner précisément les fonctions de chacun. Dans cette perspective, la question n'est plus de savoir qui est ou n'est pas urbaniste, mais bien d'envisager comment on « est » urbaniste, quels types de compétences et de savoir-faire permettent de pratiquer ce métier.

Ainsi, si le consensus sur l'étiquette professionnelle, le statut, pose problème, les associations reconnaissent néanmoins l'importance d'un niveau de qualification homogène pour la pratique. En ce sens, Francis Kramaz précise que « une partie du travail des organisations professionnelles (...) consistent en l'établissement de

¹ CNFPT. *Les mutations de l'urbanisme*. n°41, 1994, p.214.

² Frébault, Jean, et Bernard Pouyet. Renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement. Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer; Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2006.

connexions reconnues et entérinées par l'Etat entre diplôme et droit d'exercer une profession¹ » [Kramaz, 1991]. Ce rôle spécifique des associations, qui s'inscrit dans la promotion du domaine de l'urbanisme (de la discipline et de ses professionnels), constitue également une particularité historique, dans la mesure où la formation en urbanisme s'est construite sous l'impulsion d'une pluralité d'acteurs, intellectuels, professionnels et politiques.

1.3.2 Les enjeux de la formation

Au même titre que les grandes associations de professionnels, la formation est un élément essentiel de la construction du métier d'urbaniste. S'intéresser aux parcours de formation des acteurs plutôt qu'à leurs statuts (dont l'hétérogénéité a été soulignée) est une approche complémentaire, qui donne un éclairage intéressant sur la population de professionnels. En effet, l'analyse du parcours de formation des enquêtés (détaillée dans la Partie II, Chapitre I) souligne l'homogénéité du niveau de formation des professionnels. Ce point commun, s'il n'efface pas les nombreuses disparités par ailleurs, est central dans notre démarche dans la mesure où il est un argument supplémentaire pour parler de « groupe professionnel ». La formation représente à ce titre une institution, qui offre une multitude de voies mais garantit un niveau d'habileté, et donne une assise à la pratique. En ce sens, la formation (ses acteurs, son contenu, ses parcours) crée un cadre d'échange pour l'urbanisme, au sein duquel les différentes disciplines et approches sont mises en dialogue et donnent lieu à la production de savoir-faire spécifiques. Ici réside l'ambiguïté de la formation dans le domaine de l'urbanisme, qui n'est pas reconnu comme une science, comme une discipline autonome mais comme une « discipline pluridisciplinaire » [Pinson, 2003], et qui construit son savoir et ses compétences à partir d'autres sources. Comment considérer alors la dispense d'une formation, sinon à l'envisager dans les disciplines établies, déjà structurées ? Il s'agit donc de montrer, dans un premier temps, de quelle manière l'enseignement de l'urbanisme s'est progressivement constitué au cours du XX^e siècle, pour devenir à la fois un domaine d'études et de recherches et un corpus de savoirs et d'expériences valorisé dans la pratique (savoir si l'urbanisme est une science est un débat mené dans la Troisième Partie). Dans un deuxième temps, ce sont les contenus de la formation qui nous intéressent, tant dans les types de savoirs transmis que dans la rétroaction pratique / enseignement. A cet effet, les acteurs de l'enseignement figurent également au cœur de l'analyse, dans la mesure où ils constituent les relais de cette rétroaction, ce qui implique un investissement dans

¹ p.10

l'exercice professionnel et une position réflexive par rapport aux savoirs. Cette position singulière résume les enjeux de la formation et montre la portée de celle-ci dans la professionnalisation des individus et le développement du métier. Cet aspect, que nous abordons dans un dernier temps, souligne le rôle de la formation dans la construction de l'identité professionnelle ; ce sont les valeurs partagées qui retiennent ici notre attention.

1.3.2.1 Un champ de recherches et de réflexion : les débuts de la formation en urbanisme

La formation en urbanisme se structure au début du XX^e siècle, sous l'impulsion à la fois de personnalités et de la recherche de compétences nouvelles par les institutions. Les conditions d'émergence de la formation sont importantes dans le sens où elles permettent de comprendre pourquoi ce sont des savoirs qui se sont institués plutôt qu'une discipline. Le terme « discipline » est entendu au sens de Pierre Bourdieu, c'est-à-dire « défini par la possession d'un capital collectif de méthodes et de concepts spécifiques dont la maîtrise constitue le droit d'entrée »¹ [Bourdieu, 2001]. En cela, la discipline se réfère à une science établie, ce qui constitue une distinction avec les savoirs en urbanisme, dont le caractère scientifique est sujet à discussion. Ainsi, Gérard Chevalier, dont l'étude sur la création de l'Institut d'Urbanisme de Paris² nous a beaucoup aidé à construire cette partie, considère l'urbanisme, au début du XX^e siècle comme « un savoir sans référent propre dans l'enseignement supérieur³ » [Chevalier, 2000]. De son point de vue, « la science des villes entendait fonder la conception des plans urbains sur une synthèse de connaissances historiques, géographiques, juridiques, économiques et sociales, mais elle n'était pas enseignée en tant que telle à l'université⁴ ». C'est à l'instigation de Marcel Poète, conservateur de la Bibliothèque des travaux historiques de la ville de Paris (en 1903), qu'un cycle de conférences est mis en place sur l'histoire de la capitale, puis, par extension, sur un ensemble de thématiques urbaines. Le dynamisme de ces enseignements aboutit à la création de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines, en 1919, en lien également avec la promotion de la Loi Cornudet et le besoin de compétences professionnelles. Le rattachement⁵ à l'Université sous forme d'Institut d'urbanisme est opéré en 1924, non sans poser de lourdes questions quant à la nature

¹ p.129

² « L'entrée de l'urbanisme à l'Université : la création de l'Institut d'Urbanisme (1921-1924) », *Genèses* n°39, 2000, pp.98-120.

³ p.98

⁴ p.98

⁵ Gérard Chevalier précise en détail les différentes modalités de ce rattachement.

de l'urbanisme. Sa « valeur intellectuelle »¹ ne fait pas l'objet de consensus, ce qui ralentit la procédure de rattachement à l'Université. Dans ces circonstances, le rattachement effectif est une phase importante pour l'urbanisme, ce que précise Gérard Chevalier en indiquant qu'à « travers la reconnaissance universitaire de l'EHEU se jouaient à la fois la légitimation intellectuelle d'un mode d'action publique et la certification d'un corps professionnel candidat à un monopole d'exercice² » [Chevalier, 2000]. Cette reconnaissance porte aussi bien sur l'existence d'un espace professionnel, sur l'exercice qui en découle que sur la nécessité d'une formation. C'est ici le lien étroit entre responsables politiques, professionnels et constitution de la formation qui est souligné. Les premiers enseignants à intervenir dans le cycle de formation sont des acteurs de la vie publique, hommes politiques ou professionnels (architectes, ingénieurs...) engagés dans les débats et la pratique de l'urbanisme. C'est de cet ensemble de personnalités qu'a pu émerger l'Institut d'urbanisme, lors même que la création de cet institut donne à ces acteurs une visibilité plus importante sur le plan professionnel. La forte interaction met ainsi en évidence la place importante de l'espace politique et professionnel dans la constitution de la formation en particulier et de l'urbanisme en général.

Dans cette optique, nous verrons que l'enseignement est aujourd'hui encore organisé pour une large part autour d'intervenants extérieurs (au corps enseignant). Gérard Chevalier résume cette intrication en précisant que « la somme de ces reconnaissances montre que la candidature de l'EHEU s'appuyait sur un capital de légitimités universitaires qu'élargissaient des notoriétés acquises dans d'autres domaines. [...] Il s'avère que l'aire d'influence de cet ensemble s'étendait à la fois au monde politique, aux mouvements réformateurs, à l'enseignement supérieur et à la haute administration³ » [Chevalier, 2000]. Organiser ainsi l'enseignement se traduit en urbanisme par la convocation d'un grand nombre de disciplines et de méthodologies, lors même que deux courants de pensée continuent à nourrir les débats dans le domaine. A l'instar des courants progressiste et culturaliste qui ont structuré la pensée en urbanisme au XIX^e siècle (cf. la distinction, pédagogique, de Françoise Choay, Partie I, Chapitre I.), ce sont les modèles organiciste et culturaliste qui se développent au XX^e siècle. Si le modèle organiciste fonde son intervention sur le lien entre organisation de l'espace et de la société, le modèle culturaliste « s'est

¹ p.103

² p.113

³ p.116-117, ce qui s'inscrit dans un contexte particulier pour l'Université en général. Ainsi, Gérard Chevalier précise que « si l'université avait conquis une indépendance à mesure que s'affirmait la spécialisation des disciplines, il est vraisemblable que les considérations politiques, sociales ou pratiques avaient gardé les droits que leur conférait un passé récent, en matière de jugement scientifique » p.120.

élargi à un projet d'étude multifactorielle »¹ [Chevalier, 2000], associant un ensemble de disciplines dans le but de mener une démarche d'étude en urbanisme. Cette approche est largement inspirée par Marcel Poète, qui entend l'urbanisme comme la « science des villes », qui comprend « l'étude des conditions et des manifestations d'existence et de développement des villes en général² » [Chevalier, 2000]. En cela, ce sont auprès de l'histoire, de l'économie, du droit, de la géographie, des sciences naturelles, des sciences humaines que les professionnels prennent leurs outils et leurs concepts pour appréhender leurs terrains ou leurs thématiques.

Au cœur des enseignements, la même concurrence s'instaure, accentuée par la volonté de donner à l'enseignement un cadre plus large que la seule démarche d'étude. Laurent Coudroy de Lille inventorie, pêle-mêle, quelques uns de ces enseignements. Il précise que « l'historien chartiste Marcel Poète, premier directeur, y enseigne l'"évolution des villes", Édouard Fuster leur "organisation sociale", Gaston Jèze, juriste, leur "organisation administrative" et Auguste Brugemann, qui sera directeur à la suite de Poète jusqu'en 1937, leur "organisation économique" (programme de 1926). Enfin, le cours "Arts et techniques de la construction des villes" sera assuré tour à tour par des architectes-urbaniste aussi renommés que Léon Jaussely, Louis Bonnier, Jacques Greber et Henri Prost. Des "conférences annexes" portent sur "l'hygiène de l'habitation" (M. Guilhaud), "l'organisation des services publics dans la banlieue parisienne" (Henri Sellier), les "questions législatives actuelles sur l'organisation des capitales" (Joseph Barthélémy), "l'autonomie communale à l'étranger", "le maintien de l'ordre dans la cité" (Louis Rolland), l'art de l'ingénieur municipal (François Sentenac) ou "le municipalisme" (William Oualid)³ ». Cet éventail, qui prend pour objet commun la structure urbaine et y multiplie les perspectives d'études, contribue à fonder les bases d'un enseignement en urbanisme. Néanmoins, la formation conserve un dualisme fort, entre savoirs disciplinaires et savoirs propres à son domaine, dualisme dans lequel les professionnels doivent construire leur image, non sans difficultés. Viviane Claude indique alors que « les urbanistes sont alors amenés à pratiquer le double discours : entre eux ils rivalisent d'arguments (le sens du beau, du site ou de l'organisation) pour défendre leur prédisposition respective, mais à l'égard de leurs anciens confrères, ils signalent la nécessité qu'il y a de se former à l'urbanisme et pour cela d'acquérir de nouvelles connaissances, un nouveau savoir-faire. Ce double discours, qui n'est en réalité que les deux faces d'un même discours, celui de l'urbaniste, on le trouve tant chez le

¹ p.107

² Marcel Poète, repris p.107.

³ D'après Histoire de l'IUP - Eléments chronologiques, par Laurent Coudroy de Lille, 1997, révisé en 2002.

http://urbanisme.univ-paris12.fr/82065437/0/fiche__pagelibre/&RH=URBA_FR .

géomètre R. Danger que chez les architectes G. Sebille ou A. Dervaux¹ » [Claude, 1989]. Se trouve ainsi résumée la spécificité de la formation sur le plan des enseignements, qui oscille entre acquis des disciplines instituées et savoirs en composition, tout en s'affirmant dans le paysage universitaire. A cet égard, le développement des filières de formation est effectif dans les années 1960, et notamment « à partir de 1969, [où] des formations en urbanisme ont été créées au sein de l'université, trois à Paris (dont l'une hérite de l'Institut d'urbanisme de Paris) et trois dans des villes de province, à Grenoble, Tours et Aix en Provence² » [Claude, 2006]. Cet essor est manifeste et se poursuit, comme l'illustrent les nombreux parcours de formation aujourd'hui proposés à l'Université (nous reviendrons dessus dans la partie suivante). En parallèle de l'organisation de l'offre de formation, la recherche se structure, à destination de la réflexion publique dans un premier temps, puis dans les principaux organismes de recherches dans un second temps.

Le développement de la recherche, activité complémentaire de la formation au sein d'une discipline, traduit une institutionnalisation progressive de l'urbanisme dans le cadre de l'Université. Pierre Lassave expose les principales évolutions de cette démarche depuis les années 1960, en indiquant que « les années 60 sont celles de la mise sur orbite de dispositifs de recherche sous l'égide du Plan³. Un tissu national de prestataires d'études et de recherche se crée autour de grands bureaux parapublics. L'économétrie, la géographie, la sociologie et la psychologie sociale dominent alors les études urbaines. Les urbanistes en sont les principaux utilisateurs. Les années 70 sont celles de la structuration des missions d'incitation par les ingénieurs de l'Équipement. Le tissu de prestataires s'étend en une constellation de centres et associations de recherche, à proximité des universités et soutenus par contrat. La sociologie urbaine s'assure le leadership disciplinaire et noue des liens de coopération internationale. Les réseaux techniques de l'État et des collectivités locales en sont les principaux utilisateurs. Les années 80, enfin, sont celles de l'éclatement des centres de commandes publiques entre administrations locales, nationales et européennes. Les prestataires se diversifient en conséquence, entre la recherche-action locale et la collaboration ponctuelle des pôles d'excellence. L'anthropologie, l'histoire, la science-politique dominent l'hybridation disciplinaire. Les utilisateurs s'élargissent

¹ p.77

² pp.179-180

³ Le Plan Urbain, devenu Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) en 1998, « développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentations et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine », d'après le site du Ministère du Logement et de la ville,

http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/puca/frame_accueil.htm .

aux multiples métiers de la communication dans la ville¹ » [Lassave, 1997]. Ce panorama souligne à la fois la diversité des perspectives intégrées dans la recherche et l'importance du contexte sociopolitique dans les orientations retenues. Par ailleurs, il illustre la dispersion des lieux de synthèse de l'activité de recherche, qui nuit à la lisibilité de son objet et à l'émergence de pratiques concertées.

Conscients de cette difficulté, les pouvoirs publics reviennent sur l'organisation de la recherche à partir de 1978 ; « c'est ainsi que d'un côté nombre de chercheurs ont été intégrés au CNRS, et que de l'autre les dispositifs de recherche incitative sont sévèrement élagués² » [Paquot, Lussault et Body-Gendrot, 2000]. Ce mouvement s'inscrit dans une politique plus générale de la part de l'Etat, où « l'impulsion donnée à la recherche pour le ministère de la Recherche et de la Technologie (loi d'orientation de 1982) stabilisait les chercheurs et lançait de grands programmes mobilisateurs³ ». Sont ainsi réunies les points forts d'une recherche institutionnalisée : une dynamique de réflexion et un ensemble de problématiques à éclairer. Il s'agit, en effet, de s'inscrire dans une démarche prospective et de construire les outils d'analyse de cette projection. En cela, les acteurs ont un ancrage dans un contexte politique et social, ce qui leur donne une certaine légitimité.

De ce point de vue, la recherche contribue à donner une assise à l'urbanisme, à tisser un lien entre mondes professionnel et universitaire et à nourrir leur pratique. La recherche comporte alors également un rôle, en plus de l'activité qu'elle génère, qui est de « désigner en toute indépendance et parfois avant les acteurs économiques et politiques, les enjeux et les questions qui émergent », comme le formule Claude Domenach⁴. Cette forme particulière de « recherche-action » (cf. Philippe Genestier) interroge dans le sens où les limites entre chaque position dans l'espace professionnel sont brouillées : quels sont les acteurs en charge de la recherche ? Quels sont les acteurs de terrain ? Quels sont les acteurs chargés de diffuser les outils et les méthodes, de les inscrire dans un cadre pédagogique ? La difficulté ici relevée est celle d'un « champ de recherche, qui produit à la fois des connaissances et des analyses critiques des acteurs contemporains, [et qui] est confronté à une interrogation particulièrement vive : comment les milieux professionnels qu'il étudie sont-ils susceptibles de contribuer, de recevoir et, au-delà de cela, de tirer profit de cet ensemble de travaux ?⁵ ». La recherche urbaine doit, dans un premier temps, répondre

¹ pp.55-56

² p.271

³ Idem p.272.

⁴ Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, interview recueillie par Magali Laurencin, encart Diagonal n°100, juin 1993, p.10.

⁵ D'après Véronique Biau,

<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/CDU/DATAS/docs/ouvr19/chap63.htm>.

à ce défi de la diffusion et de la vulgarisation, et, dans un second temps, trouver une articulation à l'espace professionnel qui donne un poids à chaque acteur.

La difficulté à situer la recherche dans le champ de l'urbanisme renvoie à la question de la définition de cet ensemble, aux limites de l'objet d'étude. La multitude de thématiques envisagées par les acteurs, croisant différentes disciplines et formes d'action¹, ne donne pas, là encore, de contours précis à l'objet, qui permettent de préciser les ressorts de l'urbanisme. Présenter ainsi l'organisation de la recherche urbaine laisse place à une certaine confusion ; il s'agit cependant de mesurer l'importance de cette démarche de recherche dans le processus de professionnalisation d'un domaine (cf. Nathalie Heinich, 1987) et de comprendre les effets de cette interaction dans la pratique des urbanistes. De façon à approfondir cette question, l'enseignement, le contenu même de la formation doit à présent être observé.

1.3.2.2 L'enseignement

Les formations en urbanisme sont aujourd'hui nombreuses et rassemblent quelques 3650 étudiants (d'après le rapport de Jean Frébault et Bernard Pouyet, pour l'année 2003-2004, sur les 88 filières recensées). Ce sont chaque année 2300 étudiants qui obtiennent un diplôme en urbanisme, 1000 d'entre eux se retrouvant directement sur le marché du travail². En effet, sur les 88 formations, 60% sont de troisième cycle et 40% de second cycle. [Frébault et Pouyet, 2006]. A ce titre, il est important de souligner que la France recense environ 2254386 étudiants (pour l'année 2006-2007, pour la globalité de l'enseignement supérieur³).

Types de formation	Nombre d'étudiants inscrits
16 licences	400
10 maîtrises + 3 Maîtrise de Science et Technique	450
9 Instituts Universitaire Professionnalisés	945
31 Diplômes d'Etudes Supérieures Spécialisées + 3 DESS en formation continue	1324
14 Diplômes d'Etudes Approfondies	240
3 Magistères + 1 Mastère	245
90 formations	3644 étudiants

Tableau 5 : Composition des formations et répartition des étudiants pour l'année 2003-2004

¹ Comme l'indique dans un entretien Pierre Veltz : « la recherche urbaine, on ne sait pas où ça commence et où ça s'arrête. (...) Dans la mesure où on vit dans un monde à 100% urbain, tout problème devient de la recherche urbaine. Il y a donc des réductions à opérer et il faut peut-être renouveler le panel des thèmes » [Lassave, 1997] (p.144).

² La revue *Urbanisme* n°364 (janvier-février 2009) relaye le nombre de 1200 diplômés, ce qui montre une fois encore la difficulté à s'entendre sur la définition de l'urbanisme et des formations relatives.

³ Sources : INSEE.

Il est à noter que les cursus en urbanisme sont dispersés en plusieurs disciplines. Si les Instituts d'Urbanisme regroupent la majeure part des étudiants, la Géographie, le Droit, les Sciences-Politiques ont également développé des filières en urbanisme et aménagement. De plus, les Ecoles d'Architecture et certaines Ecoles d'Ingénieur proposent elles-aussi des diplômes. Jean Frébault et Bernard Pouyet estiment à une centaine les filières de formation en urbanisme en s'appuyant sur les travaux de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU), institution chargée depuis 1984 de donner une lisibilité à cette formation.

Statuts de l'association, Article 2 :

L'association a pour but d'organiser des activités susceptibles :

de promouvoir la recherche, la formation initiale et/ou continue, l'information en urbanisme et aménagement et l'insertion professionnelle;

de représenter les intérêts collectifs et/ou communs des institutions membres de l'APERAU chargées de l'enseignement et/ou de la recherche en urbanisme et/ou aménagement;

de développer la coopération et les échanges entre les membres;

de promouvoir la coopération et les échanges avec les organismes professionnels, les administrations, les institutions internationales, les centres de formation et de recherche;

de favoriser l'évaluation réciproque de programmes de formation.

Les activités de l'association peuvent comporter notamment l'organisation de rencontres, conférences, séminaires, colloques, voyages, stages, l'organisation de cycles de formation, le suivi des programmes de formation, d'innovations et d'expérimentations, et la réalisation d'études, de recherches, de publications et d'éditions.

Source : APERAU, <http://www.aperau.org/presentation.html>

Dans cette optique, l'APERAU cherche à valoriser les cursus fondés sur la pluridisciplinarité et la transmission à la fois d'études théoriques et de pratiques professionnelles. La démarche de l'APERAU fait l'objet d'une Charte, cosignée par le Ministère de l'Équipement et qui sert de référence lors de l'habilitation des diplômes. Cette charte repose sur l'objectif général de renforcer la lisibilité de l'urbanisme et s'attache à la promotion de trois catégories : l'enseignement (promouvoir l'interdisciplinarité, la culture commune, l'expérience professionnelle en réalisant des stages, le développement de la recherche et l'intégration de ses apports dans l'enseignement), le corps enseignant (qui doit représenter cette interdisciplinarité) et les étudiants (dont le recrutement doit privilégier la diversité des formations initiales). Retenir ces trois ensembles pour caractériser la formation témoigne de l'importance du lien entre formation et monde professionnel, entre

structuration d'une discipline et émergence d'un métier. La mise en place de l'APERAU montre ainsi l'intérêt de l'Etat et des professionnels (l'APERAU est associée à la SFU et au CFDU) de garantir une formation rigoureuse et complète et de construire une image de l'urbaniste, à travers les différents métiers qu'il est possible d'exercer. L'enseignement de l'urbanisme est donc relativement développé et comporte une assise intéressante au regard à la fois de sa présence sur le territoire et de la diversité des options proposées.

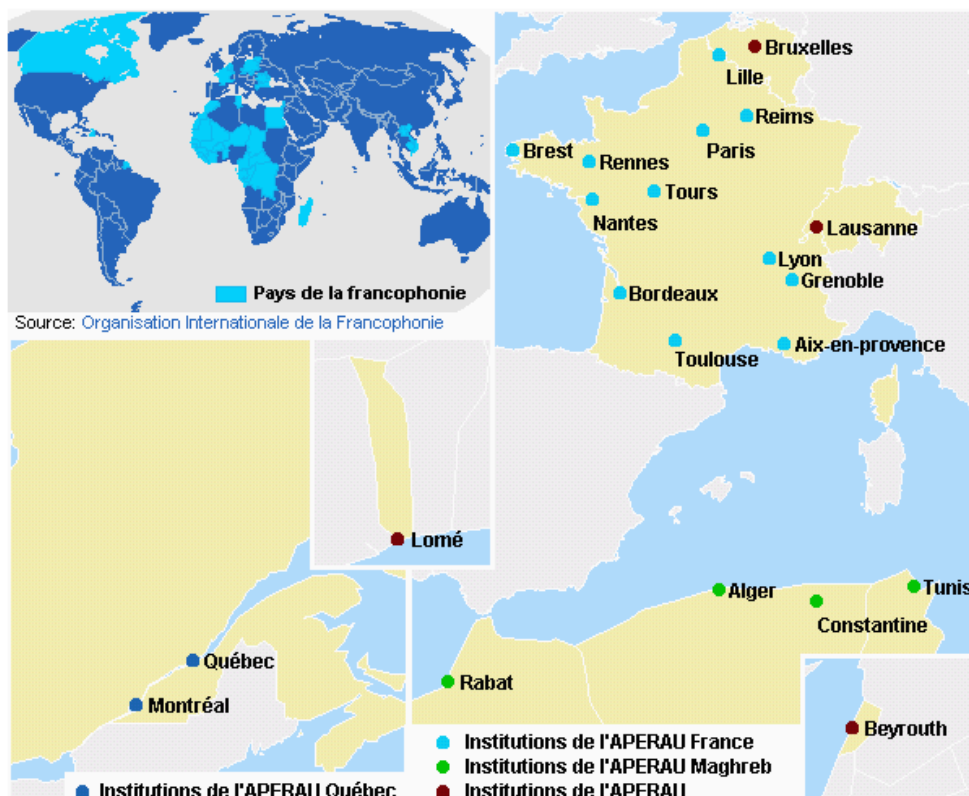


Figure 16 : Distribution géographique des membres de l'APERAU (Source : APERAU)

La multiplication des formes de pratiques professionnelles depuis la Seconde Guerre Mondiale a conduit à la diffusion d'expériences et à la constitution d'un ensemble de savoirs, savoir-faire, compétences qui forment à présent des pans entiers de l'enseignement. Cette organisation des études amène à envisager comment se construit l'enseignement dans un domaine opérationnel et dans quelle mesure la formation apporte les outils liés à la pratique. L'enjeu est de comprendre de quelle manière sont véhiculés les codes de la pratique professionnelle, en tenant compte de leur changement et en intégrant une dimension réflexive dans l'apprentissage. Dans ce sens, c'est aux composantes de la formation, puis à son organisation en différents cycles que nous nous intéressons.

La formation est ici envisagée dans une acception large, qui met l'accent sur son double rôle d'apport de connaissances d'une part, et de socialisation à un métier d'autre part. En cela, la formation est entendue comme l'« ensemble des connaissances générales, techniques et pratiques liées à l'exercice d'un métier, mais aussi aux comportements, attitudes et dispositions qui permettent l'intégration dans une profession et, plus généralement dans l'ensemble des activités sociales¹ » [Férréol, 1995]. Dans le champ de l'urbanisme, la formation se présente ainsi à la fois comme le creuset des expériences professionnelles et le vecteur de leur transmission, et le lieu où se forge un langage commun, porteur d'identité. La nécessité de constituer une formation ouverte, évolutive et adaptable aux besoins du terrain donne tout son poids à cette dimension. Dans cette optique, l'enseignement en urbanisme se traduit par une forte pluridisciplinarité, qui est au principe de son émergence mais également une condition de sa pertinence. Ainsi, plus qu'une ouverture, la pluridisciplinarité constitue une articulation de l'urbanisme, à tous les stades de la formation. Pierre Merlin en expose les motifs, indiquant que « l'urbaniste doit avoir une formation pluridisciplinaire. Cela ne signifie pas qu'on cherchera à lui donner les rudiments de toutes les disciplines qui concernent a priori l'urbanisme, ceux-ci seraient superficiels. La pluridisciplinarité doit apparaître à plusieurs niveaux : dans le choix des enseignants où aucune discipline ne doit prédominer et où on préférera ceux qui ont eux-mêmes reçu plusieurs formations ; dans le choix des étudiants qui seront issus d'origines très diverses (ainsi l'échange entre étudiants, de leurs connaissances, de leurs approches, de leurs méthodes de travail sera au centre du système de formation) ; dans l'enseignement lui-même, à travers des cours non pas d'initiation (on peut lire les manuels secondaires) mais de spécialisation aux problèmes d'analyse de l'espace² », [Merlin, 1981]. Dans cette perspective, l'ouverture se concentre sur les trois catégories déjà envisagées, les enseignements, les enseignants et les étudiants, que nous allons à présent développer.

Dès les débuts de l'enseignement supérieur en urbanisme (années 1910), la pluridisciplinarité a constitué le socle de la formation. Exprimant le dessein de l'urbanisme d'être une pratique tout autant qu'une science, Donat Alfred Agache témoigne des pré requis de la formation, et distingue alors un « haut niveau de compétences sur des champs très variés et une capacité de synthèse jugée décisive ; une rigueur d'analyse appliquée à de nombreux domaines, mais aussi la faculté d'organiser les connaissances pour l'action³ » [Gaudin, 1987]. L'objectif, toujours

¹ p.77

² pp.47-48

³ p.185, « les grandes villes modernes et leur avenir », Actes de l'Exposition « la Citée reconstituée », 1916.

poursuivi, est donc de délivrer une compétence, qui comprend des savoirs et des savoir-faire. Il s'agit de développer aussi bien des connaissances fondamentales que des aptitudes, de façon à ce que les acteurs puissent se comprendre sans posséder les mêmes fondements. Cette composition des enseignements vise à orchestrer un travail d'équipe, pluridisciplinaire par nature, dans lequel les acteurs apportent chacun leur approche du sujet et possèdent un langage commun pour échanger et croiser ces approches dans une synthèse. L'analyse du contenu des enseignements pour quelques grandes filières de formation illustre cette articulation. Est ici présenté un ensemble d'enseignements figurant dans les cursus reconnus par l'APERAU (synthèse effectuée par Jean Frébault et Bernard Pouyet).

-Connaissances et culture commune de la ville :

- Histoire et théorie de l'aménagement et de l'urbanisme
- Histoire des politiques publiques d'aménagement et de l'urbanisme
- Histoire de l'art
- Dynamiques et morphologie de la ville
- Sociologie urbaine

-Connaissance de la vie locale et du contexte des projets :

- Economie locale et finances locales
- Institutions locales, sciences politiques et administration des collectivités locales, sociologie des acteurs
- Droit de l'urbanisme et droit des collectivités locales

-Connaissance des politiques urbaines et de l'action publique :

- Environnement, développement durable
- Aménagement du territoire
- Patrimoine
- Habitat-logement (politiques de ; économie de)
- Transports, mobilité, déplacements
- Lutte contre l'exclusion
- Méthodologie et outils du projet urbain

-Autres : langues vivantes, cartographie, SIG...

Ce descriptif concerne des enseignements dispensés dans le cadre de master, en troisième cycle¹, et sont donc pensés comme une formation pour un public déjà diplômé de l'enseignement supérieur (Licence, dans l'architecture du Processus de Bologne). Cette formation préalable apporte des méthodes et des outils théoriques qui trouvent un écho dans les enseignements ici proposés. Les enseignements alors retenus délivrent à la fois les fondements de l'approche en urbanisme et les bases d'un langage commun. Ainsi, la composition de l'enseignement, qui constitue une forme originale de transmission des savoirs, est une réponse à la difficulté à définir le métier d'urbaniste, à l'absence de consensus sur les savoirs à maîtriser, au constat de ne pouvoir que « devenir » urbaniste par la pratique professionnelle. La création d'un

¹ Dans l'ancienne formulation ; depuis 2007, les masters sont intégrés à la formation de deuxième cycle.

lien fort entre mondes professionnel et universitaire se présente comme un dépassement de ces obstacles et une complémentarité garante de la légitimité des futurs professionnels. A ce titre, Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran notent à leurs propos que « non seulement doivent-ils accorder une grande attention à une collaboration avec d'autres sciences ou disciplines, mais aussi la légitimité de leur démarche scientifique devient inséparable de son caractère opératoire dans l'action¹ » [Berdoulay et Soubeyran, 2002]. Ce lien est assuré en partie par les interventions de professionnels au sein des filières de formation.

Le corps enseignant est en effet structuré autour d'acteurs ayant des parcours spécifiques. Qu'ils soient universitaires ou professionnels, les acteurs ont un cursus mixte, composé de plusieurs expériences, qui alimentent ainsi la formation. La démarche des professionnels s'inscrit dans une dynamique, que décrit Daniel Pinson en montrant que « généralement ouvert à l'interdisciplinarité, souvent formé dans une discipline précise dont il a dépassé les frontières, fréquemment intégré dans une équipe pluridisciplinaire, l'urbaniste est conduit à mettre sa spécialisation initiale au service d'une pratique d'urbanisme dont il peut en retour nourrir la construction théorique² » [Pinson, 2003]. Dans cette optique, les enseignements s'organisent autour de méthodes (elles-mêmes issues de plusieurs disciplines), qui ouvrent aux étudiants une perspective pour appréhender les problématiques urbaines. Jean-Pierre Gaudin précise ainsi que « les cours s'appuient non sur le découpage scientifique des disciplines mais sur la spécialisation des expériences professionnelles : étude des plans, économie urbaine ; assainissement ; services municipaux...³ » [Gaudin, 1987], ce qui montre combien les enseignements cherchent à transmettre des aptitudes tout autant que des savoirs.

L'articulation n'est cependant pas si évidente et interroge l'organisation même de la formation. En effet, François Ascher souligne qu'« il faut être capable de former des spécialistes, aptes bien sur à travailler avec d'autres », et ajoute « mais on ne peut pas se contenter de former des gens qui seraient seulement capables de travailler avec d'autres...⁴ » [Ascher, 2004]. Cette remarque permet de souligner le clivage entre les volontés de constituer une discipline et de renforcer la pratique, qui s'illustre dans l'enseignement dans le sens où celui-ci s'oriente assez largement dans la formation de professionnels, sans forcément prendre la mesure des savoirs qu'il construit et les

¹ p.24

² p.1

³ p.188

⁴ p.3

constituer en savoirs autonomes¹. Au-delà de cet aspect, François Ascher pointe la difficulté de former à des savoir-faire, tant sur le plan de l'expérience (quelle pratique, au sein même de la formation ?) que sur le plan évolutif (quelle adaptation aux exigences des modalités de la pratique ?). Il préconise alors de « fabriquer (...) des lieux et des modes de travail qui permettront à des spécialistes de participer à des productions collectives (...) ces structures seront capables de développer toutes sortes de formations, de leur faire partager des bouts de programme, de créer des synergies ; elles seront surtout capables de faire évoluer leurs formations en fonction de l'évolution de l'emploi comme des métiers et des techniques² » [Ascher, 2004]. Cette modularité nécessite l'intervention d'enseignants et de professionnels dans le cursus de formation, de façon à répondre au caractère encore émergent de l'urbanisme. La confirmation de cet aspect est donnée dans l'analyse du lien entre l'urbanisme et les politiques publiques. Bernard Pouyet montre ainsi que, après avoir été largement assimilé à l'aménagement depuis le milieu du XX^e siècle, l'urbanisme opère un glissement vers la politique de la ville, à partir des années 2000. Le recensement des principaux contenus des formations en urbanisme en 2001 est à ce titre éloquent : sont mentionnés l'« urbanisme et la politique de la ville ; le droit de l'urbanisme et de la construction, l'économie urbaine, l'administration et la gestion territoriale ; le développement local et l'aménagement du territoire, les politiques culturelles et la valorisation du patrimoine ; le développement social, l'animation, la médiation, l'insertion, l'intégration³ » [Pouyet, 2003]. L'intrication entre professionnel, politique et formation est renforcée et témoigne de l'importance d'un enseignement mixte, assuré par des intervenants extérieurs et des enseignants représentant plusieurs profils disciplinaires. Pour autant, Bernard Pouyet reconnaît que l'arbitrage dans l'enseignement repose également sur ces disciplines représentées à l'Université. Il indique que « les programmes d'enseignement de l'urbanisme ont été en France davantage structurés à partir de l'offre universitaire que de la demande sociale, elle-même faiblement exprimée et difficile à cerner⁴ » [Frébault, 2005]. Cette remarque vient renforcer la demande d'un enseignement articulé à l'espace professionnel et à l'Université.

¹ A ce titre, il faut noter le manque d'attractivité des Diplômes d'Etudes Approfondies (DEA) en urbanisme pour les étudiants français, alors qu'ils préparent à la recherche (seulement 7.68% des étudiants pour 15.9% des formations en urbanisme pour l'année 2003-2004). La réforme LMD (Licence, Master, Doctorat) n'a pas tout à fait joué en leur faveur, permettant la création de master-recherche dans des universités où le DEA n'existait pas mais diminuant également la lisibilité de ces formations en les transformant en « filière » au sein d'un cursus (cf. Frébault, Pouyet, 2006).

² p.3

³ p.24

⁴ p.27

Ainsi, cette pluri ou trans-disciplinarité composée dans l'enseignement de l'urbanisme, tant par le contenu que par l'équipe pédagogique, s'adresse à un public lui-même hétérogène. En effet, les étudiants qui poursuivent un cursus de formation en urbanisme ont des origines disciplinaires différentes, quel que soit le niveau d'études. Il s'agit là d'une particularité de la formation en urbanisme que d'être structurée à partir du deuxième cycle (40% des formations, 60% étant de troisième cycle) et de ne pas avoir de premier cycle dans lequel les étudiants pourraient commencer leur cursus. Cela traduit la conception de l'urbanisme, en appui sur un bagage disciplinaire pour délivrer des savoirs et des savoir-faire spécialisés. Toutefois, cette conception ne fait pas l'unanimité dans le sens où il est également considéré que l'urbanisme peut faire l'objet d'un apprentissage complet, qui permet la spécialisation. Les étudiants sont donc, en troisième cycle, pour la moitié des effectifs issus de filières géographie ou aménagement (de deuxième cycle), l'autre moitié provenant de filières sociologie, droit, économie, sciences-politiques, architecture et biologie pour l'essentiel (les proportions de chaque filière varient en fonction de la spécialité de la formation)¹. Les origines des étudiants de deuxième cycle sont elles aussi distinctes ; cependant, leur bagage de savoirs et de savoir-faire peut-être considéré comme moins conséquent pour « greffer » une formation qui prend elle-même appui sur un ensemble d'acquis. L'angle par lequel la formation est ici envisagée est loin d'être partagé par l'ensemble des acteurs du champ de l'urbanisme ; la discussion reste entière à propos de l'organisation en différents cycles de la formation.

La question de l'organisation de la formation continue, après le Processus de Bologne, à faire débat. Comme il a été souligné plus avant, la formation a une portée significative dans la reconnaissance des professionnels et dans la constitution de leur métier. La formation représente donc un enjeu, voire un outil pour l'image du métier d'urbaniste. C'est en cela que les débats sur la formation prennent leur sens, dans la mesure où elle peut délivrer une *qualification* qui permet l'exercice (comme pour les architectes Diplômés Par Le Gouvernement) ou bien un ensemble de *compétences* à faire valoir sur le marché du travail, permettant la diversité des profils et l'adaptation aux différents contextes. Dans cette perspective, la discussion sur les niveaux de formation et leurs implications dans la définition du futur professionnel devient centrale. Deux positions se distinguent alors : soit dispenser un enseignement à plusieurs niveaux (deuxième et troisième cycle), soit concevoir l'enseignement comme un renfort de la formation préalable de deuxième cycle. Comme nous l'avons

¹ D'après Frébault, Pouyet, 2006.

vu précédemment, ce sont des conceptions différentes de l'urbanisme qui sont alors engagées.

L'objectif commun est de garantir une aptitude, de transmettre les normes et les valeurs de la pratique. Le parcours par lequel cet apprentissage est délivré comporte ensuite plusieurs variantes. Ainsi, Robert Auzelle estime, en 1971, que « l'apprentissage de l'urbanisme n'est sérieux que lorsqu'il s'ajoute à une formation d'architecte, d'ingénieur, de géographe ou d'économiste. Au cours d'une première année d'information générale et d'initiation aux méthodes et diverses techniques de prévision, les futurs praticiens doivent acquérir un langage qui leur soit commun ; ils doivent apprendre ce que sont les disciplines qu'ils ignorent et présenter à leurs collègues celle qu'ils connaissent, ce qui les conduit à dépasser cette discipline. Dépassement dont la condition est la participation à des recherches concrètes. D'où l'intérêt d'une école d'application qui, pour assurer au mieux cette formation complémentaire dans le dépassement commun de chacune des disciplines, doit se tenir en liaison avec l'Université¹ » [Auzelle, 1971]. Robert Auzelle défend ici non seulement la complémentarité des cursus mais également la position charnière de l'Université dans la formation des urbanistes. L'Université représente en effet le lieu de rencontre des étudiants dans la mesure où elle autorise les passerelles (ce qui n'est pas toujours possible dans l'autre sens, vers une Ecole d'Architecture ou une Ecole d'Ingénieur par exemple). Par ailleurs, viser une complémentarité entre les formations implique de pouvoir proposer un cœur de savoirs et de savoir-faire caractérisant les apprentissages en urbanisme et permettant les déclinaisons par spécialité.

Dans cette optique, c'est bien la transdisciplinarité qui est illustrée comme la synthèse et la mise en synergie des différents apports pour forger un ensemble de connaissances. La complémentarité qui en est à l'origine se traduit par une démarche qui « en contrepoint de cette ouverture et de cette nécessaire diversité, [doit] identifier ce que les professionnels appellent « un cœur de métier », commun à tous les urbanistes, à travers quelques dimensions fortes : l'approche de l'espace, la vision transversale, la relation avec les enjeux de société, le projet... Cela nous a conduit à proposer la définition d'un « socle commun » à toutes les formations à l'urbanisme et à l'aménagement, socle autour duquel chaque organisme pourrait décliner dans la diversité un certain nombre de spécialités ou d'approfondissements² » [Frébault, 2005], comme l'explique Jean Frébault. Les fondements de ce socle commun sont présentés dans le rapport de Jean Frébault et Bernard Pouyet.

¹ pp.152-154

² p.27

Esquisse de proposition de trame d'un socle commun¹

Beaucoup d'avis convergent pour inclure dans les formations initiales à l'urbanisme et à l'aménagement un socle commun consistant de connaissances et de culture générale (*les fondamentaux*), d'apprentissage de méthodes, de savoir-faire et de "*savoir-être*", qui serait partagé par la communauté professionnelle, au-delà des connaissances acquises par chacun dans une spécialité ou discipline d'origine. Par exemple, il est tout aussi essentiel d'initier les non-architectes à la problématique du projet dans l'espace, que d'initier les architectes aux sciences humaines et sciences de l'ingénieur. Nous esquissons ci-après une proposition de trame qu'il conviendrait de développer et d'approfondir :

- *la culture urbaine, l'histoire des villes et de la pensée urbaine, la forme urbaine et les tracés, l'histoire des politiques publiques...*,
- *l'initiation aux savoirs théoriques dans les différentes disciplines, l'approche systémique, le lien avec la recherche, la capacité de croiser les disciplines et de dialoguer avec des professionnels de formation différente (apprentissage des pratiques pluridisciplinaires),*
- *des savoir-faire : la capacité d'appréhender l'espace et de pratiquer les outils de représentation spatiale, de participer à l'étude de projets urbains ou de territoires à différentes échelles, la maîtrise des méthodes de la prospective, de la stratégie, des outils d'étude et de conception, du droit et des procédures, la gouvernance et le rôle des acteurs, la distinction maîtrise d'ouvrage - maîtrise d'œuvre, les outils de la concertation, la compréhension des processus décisionnels,*
- *les grandes approches thématiques et sociétales dans le champ de l'urbain, leurs interrelations (démographie et modes de vie, habitat, transports et mobilité, développement économique, écologie et environnement, formes urbaines et processus d'urbanisation, les problématiques de l'exclusion sociale, du développement durable...), et la connaissance de champs professionnels connexes (l'immobilier, le partenariat public-privé...),*
- *le "savoir-être" : l'approche du travail en équipe, la capacité d'écoute, d'animation, la médiation, la négociation, la concertation, l'éthique...*

La formation initiale des urbanistes devrait aussi comporter :

- *une ouverture internationale,*
- *une immersion professionnelle de plusieurs mois, en France, voire à l'étranger.*

Ainsi, au-delà de savoir si la formation doit commencer en deuxième ou en troisième cycle, il est important de noter que l'enseignement repose sur des apports disciplinaires et sur la transmission d'une culture de métier. Dans cette perspective, ce sont avec les métiers les plus identifiables (architectes, ingénieurs...) que les liens sont les plus étroits. François Ascher considère cette caractéristique comme la force de l'enseignement en urbanisme, qui peut se prévaloir d'une forte spécialisation et d'un ancrage solide dans les problématiques de terrain. Il indique à ce titre que « l'enseignement en urbanisme à l'université, en France, risquerait gros s'il s'appuyait de façon trop forte, voire exclusive, sur le groupe des professionnels « non architectes, non ingénieurs, non écoles de commerce ou IEP, non grands corps de l'Etat »² » [Ascher, 2004]. L'articulation des métiers et des disciplines dans la formation en urbanisme témoigne d'une mise en synergie de ces ensembles de connaissances plutôt que d'une concurrence, comme la proximité de ces métiers

¹ Frébault, Pouyet, 2006, p.37.

² p.4

pourrait laisser le supposer. Cette concurrence existe dans l'espace professionnel, mais il est important de remarquer qu'elle profite de l'absence de frontières nettes entre les activités. En effet, les professionnels ont, a priori, des segments de travail différents, des tâches spécifiques qui donnent à chacun sa place dans l'espace. C'est lorsque les différents segments ne sont plus clairement répartis que la concurrence est de mise. Ainsi, Isabelle Ferré-Lemaire se penche sur les luttes au sein de l'espace professionnel pour occuper les différents segments et s'appuie sur l'exemple des architectes pour montrer en quoi la formation peut être un vecteur d'organisation de cet espace. A partir d'un témoignage, elle note que « les architectes ont créé leur propre crise, affirme Thierry Bouchet (architecte libéral), en laissant un vide dans l'élaboration du projet. Focalisés sur le dessin, ils ont laissé de côté la coordination de travaux, l'économie de la construction... Des pans entiers du travail de l'architecte se sont individualisés et les donneurs d'ordre ne pensent plus à eux en tant qu'assistants à la maîtrise d'ouvrage. Il faudrait remonter aux sources et créer deux diplômes – l'un d'architecture et l'autre d'architecte – pour développer dans ce corps de métier la capacité d'être chef de projet, au-delà du dessin¹» [Ferré-Lemaire, 1997]. L'intrication forte entre savoirs et savoir-faire délivrés et définition du corps du métier est ici soulignée.

Si l'enjeu de l'enseignement en urbanisme repose sur la pluridisciplinarité, la mise en œuvre pose des questions quant à la légitimité de ces futurs professionnels, ayant été formés en empruntant des connaissances, mais sans représenter de véritable figure disciplinaire. Jean Frébault et Bernard Pouyet le rappelle, « parce que les métiers de l'urbanisme sont divers, les professionnels souhaitent que dès la formation, soit développée une culture de la pluridisciplinarité, du projet, des dynamiques en œuvre aux différentes échelles du territoire²» [Frébault et Pouyet, 2006], mais il faut noter l'importance de constituer une *figure*, de délivrer au cœur même de la formation les éléments constitutifs de l'identité des professionnels, de manière à ce que ces derniers occupent leur place dans l'espace professionnel. Cela implique donc que la formation, en plus d'être le moment où les individus apprennent leur métier, s'envisage comme l'entité dans laquelle ils le construisent.

¹ p.57

² p.12

1.3.2.3 Rôle de la formation dans la structuration professionnelle

Se former à un métier intègre ainsi plusieurs dimensions, qui dépassent le seul apprentissage de savoirs et de savoir-faire. Conscient de la part de formation « en situation » (« sur le tas »), il s'agit ici de décrire comment la formation prend une part importante dans la construction de l'espace professionnel, en s'organisant autour d'une grande réflexivité. En cela, « la formation ne correspond plus à un métier traditionnel mais à une familiarisation avec une famille ou une branche d'activités¹ » [Colardyn et Lantier, 1982] d'une part, et imprime un constant aller-retour entre constitution des apprentissages et constitution du métier d'autre part. Ce que nous cherchons à décrire correspond à l'évolutivité du métier d'urbaniste, caractéristique qui l'inscrit en marge des formes traditionnelles d'emploi. En effet, ce métier, ouvert sur un large panel de thématiques (ce qui nous amène à parler des *métiers* de l'urbaniste), s'inscrit dans un grand nombre d'activités et dans les différents temps du projet, de son élaboration au processus de décision. La formation intervient donc comme un espace de construction des savoirs, simultanément à leur mobilisation dans l'action. A travers elle s'organise les fondements de la pratique ; son organisation traduisant les principales orientations du métier. Dans cette optique, la formation poursuit trois objectifs : préparer à des rôles, délivrer un ensemble de savoirs et de savoir-faire et socialiser à la pratique professionnelle (et à la diversité des attitudes requises).

Dans un premier temps, il s'agit de comprendre l'acteur dans son espace professionnel et d'envisager la composition de son rôle (l'allusion au théâtre donne toute sa portée à la formation). L'acteur ne se positionne pas seulement sur des savoirs, il est également impliqué dans le cours du projet et son évolution. Samuel Martin et Gilles Novarina expliquent ainsi que « l'ingénieur gardera toujours sa capacité technique, scientifique, elle lui vient de sa formation, mais il devra s'exprimer autant en gestionnaire qu'en constructeur, donc intégrer la dimension économique... Dans un rapprochement indispensable de la technique et de l'homme sa démarche devra avoir une connotation plus sociologique... Homme de dialogue mais aussi de terrain, technicien accompli, véritable acteur social, son action se situe à l'interface entre le domaine technique et le monde socio-politique » [Martin, Novarina, 1988]. L'exemple des ingénieurs traduit la polyvalence des pratiques et montre la complexité à recenser des apprentissages pour ces formations. Cela souligne la diversité des savoirs à mobiliser et la difficulté à les formuler systématiquement au cours d'une formation. A cet égard, Jean-Yves Trépos précise

¹ p.9

que « les savoirs (...) sont engagés dans l'action sous la forme de qualification, comprises comme ensembles de savoirs issus de formations explicites et susceptibles de faire l'objet de mesures et/ou de certificats divers et sous la forme de compétences, comprises comme ensemble de savoirs indissociablement issus de la formation initiale et de l'expérience de l'action et plus difficiles à évaluer¹ » [Trépos, 1992]. Ainsi, si la formation a pour mission fondamentale de délivrer des connaissances, leur contenu conserve une part flexible, ce qui pousse à s'interroger sur les modalités de ces apprentissages.

Dans ce deuxième temps, ce sont donc les voies d'accès au métier qui nous interrogent dans le sens où elles reflètent la nature des apprentissages requis. En effet, il existe deux possibilités de formaliser les apprentissages pour l'accès à l'emploi : soit ouvrir à un niveau de formation (bac +5, par exemple), quelle que soit la filière (ou bien avec une spécialisation de troisième cycle) ; soit passer un concours pour exercer le métier (à l'instar des avocats). L'arbitrage entre ces deux voies reste aujourd'hui entier, chacune permettant d'accéder à l'exercice du métier. Les acteurs ont effectivement la possibilité d'intégrer l'espace professionnel par voie de concours (ceux de la Fonction Publique, qui propose le grade « attaché territorial » ou « ingénieur territorial » en fonction du niveau et du type de formation, et le concours des architectes urbanistes de l'Etat) ou par recrutement ouvert, en examinant les curriculum-vitae. La mise en place de la qualification par l'OPQU, qui s'effectue sur dossier, est un élément supplémentaire dans la codification du recrutement. Nous aurons l'occasion de revenir sur les discussions que cela soulève (Partie III, Chapitre D). L'enjeu du mode d'accès à l'espace professionnel est d'éviter d'uniformiser les voies, de façon à garantir la multiplicité des profils, pendant de la pluridisciplinarité promue lors de la formation. De cette manière, les candidatures au métier d'urbaniste peuvent émaner d'étudiants, d'actifs (ayant déjà une expérience professionnelle) et enrichir de leurs parcours le profil du poste recherché. La volonté de préserver cette diversité pour l'urbanisme fait coexister les deux voies. L'objectif reste de parvenir à croiser des parcours individuels et un socle de connaissances relatives à l'urbanisme. En cela, c'est tout autant un bagage de savoirs et de savoir-faire qui est délivré qu'une socialisation au rôle d'urbaniste. Construire un parcours s'apparente ainsi à intégrer les éléments identitaires du métier.

Il s'agit bien, dans ce dernier temps, de mettre en évidence la constitution de l'identité de métier au sein de la formation. Florence Osty souligne à ce titre l'« importance accordée à la formation, comme mode d'intégration des savoirs et savoirs pratiques

¹ p.16

mais aussi comme vecteur du modèle culturel sous-jacent¹ » [Osty, 2003]. Le parcours de formation est le temps de la prise de connaissance avec le métier et son espace. La notion d'espace recouvre un ensemble à la fois de relations et de références, pour lequel une approche est nécessaire. Par ailleurs, le rôle à tenir au sein de cet espace est lui-même une composition dans laquelle certains codes interviennent. Cet apprentissage est bien sur le fruit de l'expérience mais il est largement préparé par la formation. Ainsi, Gilles Verpraet relève que « les résultats de l'enquête auprès des praticiens montrent comment l'acquisition du diplôme d'urbaniste et son utilisation professionnelle accroissent la perception de l'identité professionnelle² » [Verpraet, 1988]. De cette manière, il n'est pas seulement question de transmettre des connaissances ; la formation en urbanisme cherche également à véhiculer une identité du métier, à socialiser à sa pratique. Dans cette optique, Christian de Montlibert note à propos des architectes que « au cœur de l'apprentissage de la profession d'architecte se trouve la transmission de « manières d'être architecte » et donc un sens social attaché à l'activité³ » [Chadoin, 2006]. C'est l'objet même de la formation, qui constitue en cela un vecteur important de la structuration professionnelle, dans la mesure où elle contribue à élaborer les cadres au cœur desquels le métier s'exerce. Bien que dépassée par l'expérience professionnelle au cours de la carrière des acteurs (comme semblent l'indiquer une part des enquêtés, voir Partie II. Chapitre II), la formation conserve un statut particulier dans le processus de professionnalisation et reste une approche privilégiée par les acteurs dans leur manière d'exercer.

L'espace professionnel est donc constitué à part entière par le processus de formation des acteurs. Le terme processus est ici choisi pour qualifier au plus juste la démarche dans laquelle les acteurs s'inscrivent et envisager en dynamique cette socialisation à un métier. La formation dépasse le cadre de l'apprentissage en étant fondée sur l'interaction connaissances disciplinaires / espace professionnel, où l'acteur apprend à posséder un rôle et à le jouer. En ce sens, la socialisation est entendue dans la perspective de Jean Piaget et de ses études sur le développement de l'enfant. Elle correspond à « un processus actif d'adaptation discontinu à des formes mentales et sociales toujours plus complexes⁴ » [Beitone et al, 1997]. En cela, elle intègre un double mouvement qu'Annick Percheron décrit de la manière suivante : « par l'assimilation, le sujet chercherait à modifier son environnement pour le rendre plus conforme à ses désirs (...) par l'accommodation, au contraire, le sujet tendrait à

¹ p.99

² p.104

³ Ici p.241

⁴ pp.110-111

se modifier pour répondre aux pressions de l'environnement¹ » [Beitone et al, 1997]. Le parallèle établi avec la formation consiste à montrer combien l'adaptation est une valeur clé dans la pratique de l'urbanisme. Les connaissances délivrées par la formation sont ainsi teintées par cette caractéristique, ce qui se traduit par la pluridisciplinarité (qui ouvre le panel des savoirs) et la l'aspect transférable des compétences. Ce dernier point permet de préciser la question de l'apprentissage, en soulignant que « les compétences et les caractéristiques personnelles transférables sont les compétences, connaissances, attitudes et caractéristiques généralement applicables dans de multiples situations ou dans différentes circonstances² » [Colardyn et Lantier, 1982]. A ce titre, Danielle Colardyn et Françoise Lantier indiquent que « la transférabilité des compétences n'est pas liée à leur nature mais à leur applicabilité³ » [Colardyn et Lantier, 1982]. La formation est donc clairement envisagée dans son interaction avec l'espace professionnel, ce qui en fait un processus participant à la constitution de cet espace et aux dynamiques qui l'animent, notamment la professionnalisation.

En conclusion de ce chapitre, il faut noter l'importance pour les professionnels de construire un rôle lisible de leurs actions, démarche au cours de laquelle des éléments porteurs d'identité émergent. Ainsi, se forger une identité, si cela ne constitue pas une volonté première des acteurs, contribue à professionnaliser le métier et à le faire reconnaître dans la sphère publique. De ce point de vue, la production d'une identité est l'hypothèse à partir de laquelle nous conduisons notre analyse des entretiens (dans la Deuxième Partie), en envisageant cette émergence en parallèle de la pratique des professionnels. Les modalités de la pratique sont donc au cœur de l'étude de la reconnaissance des urbanistes et de la lisibilité de leurs rôles. Cette 3lisibilité s'observe sous deux angles différents. Tout d'abord celui de l'espace professionnel, dans lequel l'acteur cherche à faire valoir sa spécificité au regard de métiers « établis » ou connexes⁴. Il s'agit là du processus de professionnalisation tel qu'il a pu être illustré dans le schéma envisagé précédemment. Mais la reconnaissance doit aussi être développée auprès des commanditaires, second partenaire pour lequel les urbanistes ont à clarifier leur rôle. A cet égard, le travail des associations de professionnels vise à produire du rassemblement (des urbanistes concernés par une même problématique) et de l'étiquetage (des missions que ces derniers proposent et de leur inscription territoriale). Elles ont comme objectif de faire connaître les

¹ p.111

² Centre National de Recherches sur l'Education Professionnelle de l'Université d'Ohio, p.11.

³ p.13

⁴ Pour reprendre la terminologie de Jean Frébault et Bernard Pouyet.

professionnels en donnant des cadres de référence pour appréhender leur espace. A ce sujet, elles contribuent également à la prise en compte statistique de cette population.

En cela, l'institution que représente la formation fournit elle aussi des indicateurs sur les caractéristiques de ces professionnels. En parallèle de l'apprentissage des savoirs et des savoir-faire qu'elle délivre aux acteurs, la formation transmet une lecture de la pratique professionnelle, qu'elle contribue à façonner. A ce titre, le foisonnement de cursus et de voies d'accès à l'exercice professionnel traduit également la concurrence et le manque de lisibilité du rôle de l'urbaniste. De même, la difficulté à définir le contenu des enseignements renvoie à la discussion sur le statut épistémologique de l'urbanisme et à son éventuelle prétention à être une discipline scientifique. Françoise Choay donne un éclairage précis, en soulignant que « les soubassements idéologiques et utopiques de l'urbanisme sont mis en évidence avec les choix de valeurs que suppose tout aménagement (F. Choay, 1965) : l'urbanisme ne peut pas être une science. La dimension politique inéluctable des options urbanistiques est analysée et ses conséquences développées par H. Lefebvre (1968), M. Castells et la recherche marxiste. De façon plus générale, le mouvement de l'advocacy planning aux Etats-Unis (R. Goodman, 1971) et les travaux sur la participation comme ceux de C. Alexander (1975) rappellent la nature dialogique de l'aménagement de l'espace, son insertion dans la temporalité et dans un permanent processus de sémantisation¹ » [Choay, 2002]. La relation réflexive entre les structures de formation et l'espace professionnel est une façon de contourner ce débat, au profit de la continuité de l'intervention, sans pour autant le trancher.

Ce sont donc les stratégies mobilisées pour rendre compte des différences de ce métier et pour en donner une lecture qui nous ont intéressée. Articulées à la mise en place d'un statut (par l'intermédiaire des associations notamment) et au processus de formation, ces stratégies éclairent l'espace professionnel et donnent une portée particulière à la pratique.

¹ p.185

Ainsi, l'urbanisme est envisagé dans notre perspective comme un domaine en émergence depuis un siècle, dans lequel une pratique professionnelle se construit en s'appuyant sur les institutions et les organisations qui composent l'espace professionnel. Cette pratique se renforce à mesure que l'urbanisme se distingue de champs disciplinaires et professionnels établis et qu'il occupe une place spécifique auprès des pouvoirs publics et des principaux commanditaires. L'objet de cette Partie a donc été de montrer dans quel contexte l'urbanisme est devenu un domaine autonome et quels ont été les enjeux de ce processus, notamment pour la pratique. La mise en évidence de professionnels spécifiques, « dédiés » à l'intervention dans ce domaine en est une illustration majeure. En cela, la description de ce processus donne les premiers éléments de caractérisation de la population des urbanistes. Il en ressort que, malgré une institutionnalisation de plus en plus forte du domaine (à travers la réglementation, les organismes publics, les associations de professionnels et la formation), l'identification des professionnels reste confuse. C'est pourquoi l'intérêt se porte sur la pratique (et la formation à cette pratique), de façon à mettre en évidence ce qui distingue ces acteurs au sein de l'espace professionnel.

C'est en faisant l'hypothèse d'une spécificité de la pratique que nous construisons notre Deuxième Partie. En effet, si nous retenons un urbanisme « contemporain » comme cadre d'étude¹, la figure professionnelle de l'urbaniste nous paraît être originale, dans sa pratique comme dans la manière de concevoir cette pratique. Jean-Pierre Frey explique cette démarche en notant que « toute compréhension des mots « urbanisme » et « urbaniste » renvoie donc, selon nous, à une épistémologie qui ne peut faire l'économie de l'analyse de l'urbanisation (ou la spatialisation) progressive des objets et des cadres théoriques de chaque discipline qui s'intéresse au fait urbain, mais surtout à une analyse sociologique des rivalités idéologiques, pratiques et institutionnelles de ce qu'on peut considérer comme des groupes de locuteurs cherchant à faire valoir la légitimité de leur présence dans le champ et des prérogatives d'un métier ou d'activités professionnelles concurrentes ou complémentaires² » [Frey, 1999]. Dans cette optique, le sens de la pratique, qui traduit en creux la définition considérée de l'urbanisme, est une valeur que nous considérons comme propre aux urbanistes et qui garantit leur légitimité dans l'espace professionnel. L'interrogation porte alors sur les conditions de cette légitimité, c'est-à-dire la reconnaissance de cette valeur par les acteurs d'une part, par les professionnels périphériques d'autre part, et enfin par les commanditaires.

L'objet de notre travail de terrain se situe là, dans la connaissance de l'activité et de ses ressorts et dans l'approfondissement de la pratique, de son contenu, de ses

¹ Cf. Partie I. Chapitre I et l'approche de Françoise Choay.

² p.69

conditions et des valeurs qui lui sont rattachées. Il s'agit d'étudier si un ensemble se dégage des perspectives individuelles des acteurs, si des valeurs sont communément partagées. En cela, la question de la reconnaissance d'une éthique présidant à l'exercice professionnel est posée. Elle ne sera abordée que dans la Troisième Partie mais sa définition par les acteurs est un vecteur de professionnalisation, c'est pourquoi elle nous semble incontournable.

Cette démarche d'analyse repose sur la réalisation d'entretiens semi-directifs avec des professionnels en exercice, ce qui constitue une grande partie de notre travail de terrain. En effet, la méthode retenue pour étudier la pratique a consisté à partir du discours des enquêtés pour construire une typologie plutôt que de valider une typologie existante. L'intérêt de cette démarche inductive¹ est de recenser tous les aspects de la pratique et d'en avoir une description, à partir de laquelle sont repérées les orientations des acteurs dans leurs interventions. Cela permet, en marge de la définition des pratiques et de l'activité, d'analyser plus généralement l'espace professionnel et ses articulations. Ainsi, c'est maintenant le champ de l'urbanisme que nous cherchons à envisager, en éclairant la logique de ses métiers. Après avoir considéré les institutions au sein desquelles les urbanistes se rassemblaient, la question se pose à présent de savoir qui sont ces professionnels.

¹ Explicitée dans la Deuxième Partie et formalisée par le un groupe de travail du CEREQ, sous le nom de méthode ETED (Emploi Type Etudié dans sa Dynamique).

Partie II. L'urbaniste : un professionnel aux multiples facettes

Présenter le contexte d'émergence et les éléments fondateurs du champ de l'urbanisme s'inscrit comme une étape dans la démarche de recherche ; l'analyse des pratiques des professionnels étant ainsi abordée avec ce prisme et dans l'environnement particulier qui est le sien. Pour Erhard Friedberg, « il revient en effet chaque fois au processus de recherche de décrire et de spécifier les caractéristiques des espaces d'action dont on cherche à comprendre la structuration et qui au départ ne sont rien d'autres que des cases ou des cadres vides. Et les seules typologies, les seuls modèles interprétatifs que l'on peut construire sont de nature locale, c'est-à-dire partielle et limitée, car ils sont irréductiblement liés au processus de recherche qui leur aura donné naissance et dont le corpus circonscrit aussi la validité¹ » [Friedberg, 1997]. Fort de cette présentation, le contenu et le sens des pratiques peuvent donc être abordés comme autant de facteurs à analyser pour répondre à la question « comment est-on urbaniste ? ».

Dans cette perspective, il faut noter que l'institutionnalisation des pratiques des urbanistes, telle qu'elle a été décrite plus avant, si elle est effective pour l'exercice des professionnels, manque de reconnaissance pour les partenaires. Ce point traduit une double difficulté pour les partenaires des urbanistes (les maîtres d'ouvrage, le plus souvent). D'une part, ces commanditaires n'ont pas toujours une idée précise des compétences dont ils ont besoin pour mettre en place le projet qui les occupe. De ce fait, ils font appel à des professionnels qui proposent des panels de compétences très variés (de la société immobilière au bureau d'études spécialisé en urbanisme) et le critère de sélection devient le prix de la prestation. D'autre part, si les commanditaires ont la conviction que leur projet nécessite une étude approfondie et non un seul montage d'opération, il leur est difficile de trouver le bon interlocuteur dans la multitude de titres existants pour désigner les équipes de professionnels ou les individus eux-mêmes.

Ce manque de transparence constitue une difficulté pour l'espace professionnel et motive les démarches de qualification menées, entre autres par l'OPQU. S'interrogeant sur cette problématique, Philippe Genestier² note que, « en somme, parce qu'il ne peut plus étayer sa pratique sur une définition suffisamment

¹ p.9

² « L'urbanisme à l'heure des remises en cause ? », pp.11-14.

claire et simple, c'est-à-dire opératoire, du juste, du vrai et du bien, le métier et la vocation de l'urbaniste, ses savoir-faire et le sentiment de la mission dont il se sentait investi à l'égard de la société et de l'avenir, se sont altérés. Chacune de ses valeurs de référence s'est nuancée. Perdant de la sorte une part de leur aptitude à indiquer un horizon souhaitable, elles se vident de leur capacité à constituer une ressource d'autorité offrant au professionnel de l'aménagement le moyen de faire face, tant vis-à-vis des différents pouvoirs économiques et politiques locaux que vis-à-vis des citoyens assujettis à la réglementation et aux opérations publiques d'aménagement¹ » [Genestier, 1996]. Deux aspects nous intéressent particulièrement dans ce constat. En premier lieu, la référence à l'*autorité* comme facteur nécessaire à l'institutionnalisation de la pratique. L'autorité est ici comprise comme la légitimité, la production d'une image forte, significative pour les professionnels comme pour leurs partenaires. Cet aspect nous a particulièrement interpellé dans une autre circonstance, celle du discours de Jacques Chirac du 31 mai 2005, après le référendum sur la proposition d'adoption par la France du Traité Constitutionnel Européen, où il annonçait notamment le choix d'un nouveau Premier Ministre en la personne de Dominique de Villepin. A cette occasion, le Président s'est exprimé en ces mots : « telle est, mes chers compatriotes, la mission essentielle que j'ai décidé de confier à Dominique de Villepin. Parce qu'il a *l'autorité, la compétence et l'expérience nécessaires*² ». En mettant en avant cette notion d'autorité, sur le même plan que la compétence et l'expérience, le Président veut faire valoir qu'il confère à la personne en question une légitimité, et qu'il attend que celle-ci lui soit reconnue par ses interlocuteurs. C'est en cela que Pierre Bourdieu indique que « la spécificité du discours d'autorité (cours professoral, sermon, etc.) réside dans le fait qu'il ne suffit pas qu'il soit compris (il peut même dans certains cas ne pas l'être sans perdre son pouvoir) ; il n'exerce son effet propre qu'à condition d'être reconnu comme tel³ » [Bourdieu, 1975]. Pour nous, l'impact de cette notion a été de remettre au centre de notre travail la question de la légitimité, en analysant au sein des interactions les processus de légitimation, de mise en évidence des caractéristiques du métier. Dans cette optique, le discours recueilli sur les pratiques lors des entretiens constitue une base très riche pour l'analyse. En second lieu, nous retenons de la réflexion de Philippe Genestier l'importance à accorder à la mise en avant des valeurs qui orientent la pratique. L'intérêt d'une réflexion sur les compétences et les savoir-faire, au-delà de l'aspect « répertoire », est de dégager des valeurs, formes primaires d'une éthique, que les urbanistes construisent, prennent en référence, diffusent et revendiquent. Autour de cette idée et des attitudes qu'elle suscite, nous construisons

¹ pp.12-13

² Souligné par nous.

³ p.186

l'unicité des urbanistes. Ainsi, c'est en cherchant à analyser les processus de légitimation au sein des interactions que l'on peut mettre en évidence les caractéristiques du métier et avoir dès lors une vision plus claire de la façon dont « on est urbaniste ».

Cette partie va donc s'attacher à développer le contenu des pratiques des urbanistes, en termes de méthodes, d'activités et de compétences, mais également à analyser le rapport à la pratique de ces professionnels, à poser la question du sens de la pratique comme un fondement de la spécificité de leur métier. La réflexion de Bernard Haumont¹ dans l'ouvrage collectif *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment ? Pour qui ?* fait ici écho à cette hypothèse : « faut-il considérer alors les architectes et les urbanistes, non plus comme les conseillers du prince, mais comme ce que Kant appelait les spectateurs et les citoyens du monde, c'est-à-dire ceux qui donnent sens à l'action en favorisant l'émergence et le déploiement « d'enthousiasmes », comme « analogues des ferveurs civiques » ?² » [Genestier, 1996]. Dans une certaine mesure, il s'agit bien de mettre en évidence le rôle que tiennent les urbanistes, qu'ils construisent au fil de leurs expériences. De ce point de vue, il est important de noter que l'on n'est pas urbaniste (au terme d'une formation ou d'une première expérience professionnelle), on le devient ; pour reprendre le sens de l'expression de Simone de Beauvoir, sans en respecter complètement la forme. L'étude des processus de légitimation qui ressortent des discours des urbanistes est donc aussi une approche de la socialisation à ce rôle d'urbaniste que connaît l'acteur. Dans cette optique, deux voies sont à prendre en considération : les activités des urbanistes, qui permettent de saisir la pratique en mouvement, et l'espace professionnel ; deux perspectives que nous allons analyser.

En effet, s'intéresser aux activités des professionnels présente plusieurs avantages. Tout d'abord, dans le recueil du discours, il est plus facile de faire parler un individu sur son activité que sur la façon dont il pratique cette activité. Dans un autre contexte, André Béraud³ témoigne de cette difficulté que l'on rencontre dans la discussion en entretien : « il semble impossible dans l'état actuel des connaissances sur le travail de dire avec précision quelles sont les compétences réellement utilisées par un ingénieur dans l'exercice de son métier (...) A un niveau superficiel, il peut décrire ce qu'il fait mais il lui est beaucoup plus difficile d'avoir conscience des compétences mobilisées⁴ » [Younès et Toussaint, 1997]. Adopter une position

¹ « Engagement, déontologie, éthique », pp.199-207.

² p.206

³ « Les sciences humaines et sociales dans les écoles d'ingénieurs, tentative de typologie », pp.167-172.

⁴ p.170

réflexive sur sa pratique n'est pas une évidence, et ce d'autant moins dans une situation d'entretien, plus ou moins programmée. Par ailleurs, évoquer les activités, c'est aussi chercher à rendre compte du changement, de la façon dont les acteurs passent d'une activité à une autre et constituent ainsi une organisation professionnelle particulière. Pour Howard Becker, il est nécessaire de « se concentrer sur les activités plutôt que sur les gens, [afin de] s'intéresser au changement plutôt qu'à la stabilité, à la notion de processus plutôt qu'à celle de structure¹ » [Becker, 2002]. Dans ces conditions, la variable d'appartenance à un statut ou à une institution peut provisoirement être mise de côté au profit de l'analyse des changements et des conditions du changement. L'effet de flou produit par ces variables est alors atténué. En ce sens, la référence n'est plus le ou les groupes, suivant leurs compétences disciplinaires, mais le mouvement qui s'instaure entre les pratiques, au sein même de l'activité. Frédérique Leblanc, dans sa thèse sur les libraires, rappelle à cet effet le dessein de Bernard Zarka² pour l'analyse des métiers : « le sociologue n'a pas à décider de ce que devraient être les frontières des groupes sociaux, mais à analyser selon quelle logique les groupes se font, se maintiennent ou se défont, pourquoi et comment un découpage d'une région de l'espace social a prévalu et continue de prévaloir sur d'autres découpages possibles » [Leblanc, 1998]. De cette manière, le recueil des discours sur les activités donne des éléments pour construire l'analyse des acteurs en situation, en mettant en évidence leurs pratiques et le mouvement qui les conduit de l'une à l'autre. Pour comprendre et répertorier ces pratiques, il est important de connaître leurs contextes de mise en application, le sens de leur inscription dans ce processus. C'est pourquoi la place de l'urbaniste au sein de l'espace professionnel revêt une dimension particulière pour notre étude.

Ainsi, situer les urbanistes dans leur espace professionnel est un moyen de déterminer, pour les acteurs, les compétences, les méthodes, les outils et les interlocuteurs qui sont mobilisés, mais dont l'identification précise ne ressort pas toujours dans le discours. En cela, François Dubet³ propose de qualifier « d'expérience sociale du travail » cette description qui consiste à situer le professionnel dans son univers. Cette description repose pour lui sur trois notions : le rôle, le métier et la personnalité. C'est ainsi que « le 'métier' est une « qualification sociale « substantielle » appartenant à la personne au terme d'un apprentissage méthodique et complet (...) Avoir un 'métier', c'est être capable de produire un travail autonome et prévisible dans des contextes différents ». Le 'rôle' est lié, lui, à la

¹ p.90

² Bernard Zarka, « identité de métier et identité artisanale », *Revue Française de Sociologie*, XXIX-2, 1988.

³ *Déclin de l'institution*, Seuil, 2003.

division du travail, « il relève de la position de l'individu dans l'organisation. Il est relationniste, il n'appartient pas à la personne mais à la place qui lui est donnée dans l'organisation du travail. Enfin, la 'personnalité' est ce que l'on appelle couramment le « savoir être » qui procède de la socialisation de l'individu, de son expérience personnelle, de ses capacités d'engagement et de sa maîtrise de soi »¹ » [Chadoin, 2006]. Caractériser de cette manière « l'expérience sociale du travail », les acteurs en situation, présente l'avantage de s'intéresser à la fois aux pratiques et aux interactions de ces pratiques au sein de l'espace professionnel. Cela résume notre démarche méthodologique, appuyée sur des entretiens et sur l'observation, qui vise à connaître l'activité, la pratique de l'urbaniste et les conditions de la pratique, l'espace professionnel et son articulation. L'objectif est donc de parvenir à une description de l'espace professionnel des urbanistes pour en comprendre la logique de fonctionnement et les ressorts de l'action. Dans cette perspective, des groupes de travail² ont mis au point une représentation schématique de cette méthodologie, en formalisant celle-ci en ces termes : « le repérage des activités émergentes nécessite la prise en compte de deux éléments : la description fine des composantes concrètes de l'activité (les actions et séquences d'actions qui les caractérisent) ainsi que leur mode d'exercice (caractéristiques de celui qui exerce l'activité et de son environnement) ; la description du contexte de l'action, avec ses contraintes juridiques, économiques, sociales et leur évolution³ » [Barraud, Kittel et al., 2001].

¹ pp.423-424

² Groupe de Prospective Vision Paris-Caen.

³ pp.4-5

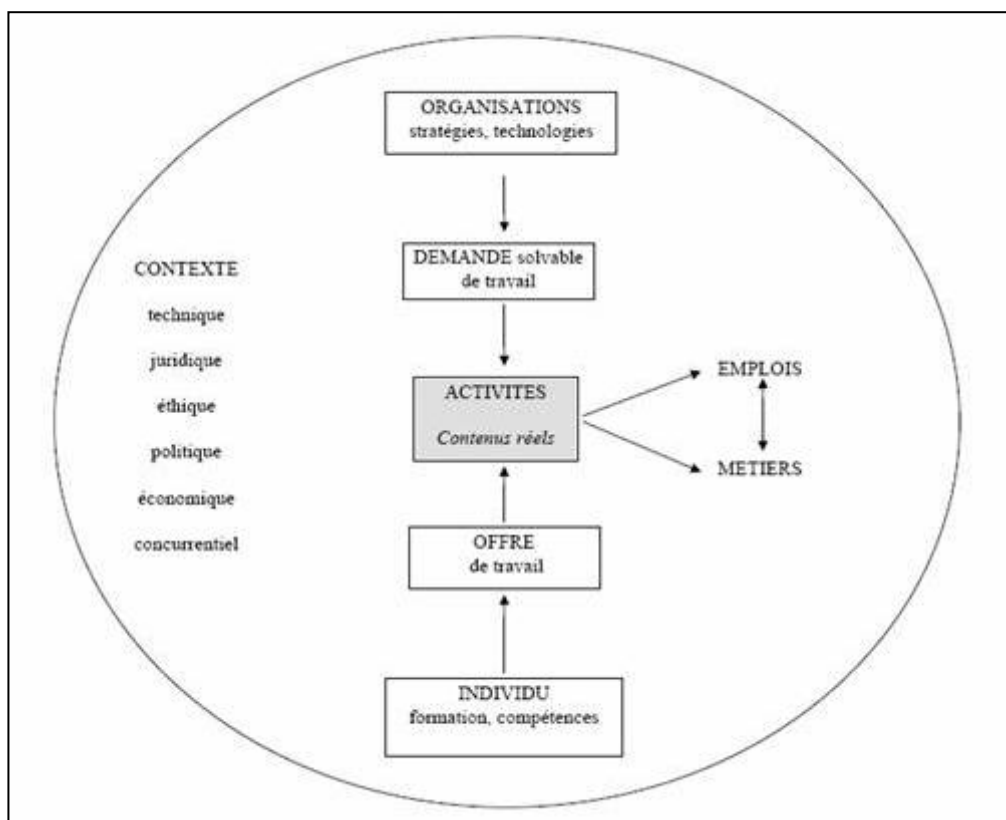


Figure 17 : Les activités au cœur des environnements (Source : Barraud, Kittel et al., 2001)

Basée sur la « méthode ETED » développée par les chercheurs du CEREQ¹, et notamment Nicole Mandon, ce concept d'Emploi Type Etudié dans sa Dynamique (ETED) est présenté par Bertrand Hugues comme une « démarche ascendante, allant des activités et du travail vers les emplois, en regroupant les postes et les activités selon leur proximité et leur finalité dans ce système de repérage, plutôt que selon une classification ex-ante. (...) [Il s'agit] d'intégrer la variabilité des modes d'exercice des activités de travail (...) comme une source d'informations supplémentaires précieuses et unique sur les facteurs d'évolution des emplois, des organisations et du travail lui-même² » [Liaroutzos et Sulzer, 2006]. Destinée principalement à l'élaboration de référentiels compétences au sein des entreprises, cette méthode constitue pour nous une approche complémentaire de l'investigation que nous avons entreprise et nous aide à construire l'analyse de notre matériau.

L'objectif de cette deuxième partie est donc de présenter l'urbaniste « en situation », d'envisager les activités, les pratiques et les interactions qui se nouent autour de ce métier. Dans cette perspective, c'est tout autant la posture que les attitudes, les rôles que les compétences qui retiennent notre attention. En effet, il faut

¹ Centre d'Etudes et de REcherches sur les Qualifications.

² p.5

considérer, avec Michel Micheau¹, que « l'urbaniste continue à se définir par sa pratique, son savoir faire, sa capacité à interpréter ou à mettre en débat² » [Genestier, 1996] ; et s'appuyer sur ces données pour étudier les caractéristiques de ce groupe. Dans cette optique, notre travail ne consiste pas à produire un référentiel compétences des urbanistes mais à chercher à mettre en place une grille d'analyse d'une organisation professionnelle en émergence et à caractériser le contenu des activités et des pratiques afin de contribuer à une meilleure connaissance du champ dans lequel l'urbaniste évolue.

Cet objectif est né au fil de la démarche d'investigation, c'est pourquoi celle-ci est longuement détaillée dans le premier chapitre, comme à la fois une note méthodologique et une étape de la réflexion. C'est en effet au cours des entretiens que l'étude des urbanistes « en situation » a pris une portée heuristique pour comprendre la logique de ce métier. Suite à la présentation de la population étudiée, le deuxième chapitre aborde l'organisation professionnelle des urbanistes comme une articulation d'activités, de compétences (dont le sens reste à préciser) et de rôles. Ces trois éléments ressortent de l'analyse des entretiens comme les fondements de la pratique. A ce titre, les traits caractéristiques de ces éléments sont détaillés dans le but de comprendre l'articulation des activités des urbanistes et sans prétendre à l'exhaustivité. Par ailleurs, pour compléter cette approche, le troisième chapitre expose les composantes et les interactions de l'espace de travail des urbanistes, en tentant de répondre à la question « comment est-on urbaniste ? », question issue du cheminement méthodologique précédemment abordé. Il s'agit alors de s'intéresser à la place de l'urbaniste au sein de l'espace professionnel, au(x) processus à l'œuvre dans le déroulement d'une opération ainsi qu'aux vecteurs de la commande. Ce dernier point qui concerne la relation entre le professionnel et son objet permet également de poser la question « qui fait l'urbaniste ? » ; question dont les principaux éléments de réponse feront l'objet de la prochaine Partie.

¹ « Ethique et urbanisme. Problèmes professionnels, demande d'éthique et réponses pédagogiques », pp.185-187.

² p.185

Chapitre I : Comment est-on urbaniste ? Détails sur la méthode d'enquête

Dresser un portrait de la population qui intervient dans le domaine de l'urbanisme permet de donner les contours (perméables) de l'espace professionnel et de saisir l'extrême diversité des formes d'exercice et des domaines d'application. L'objectif de ce chapitre est ainsi de présenter la méthode d'enquête et la population¹ qu'elle nous a permis de rassembler. Par ailleurs, au fil de l'investigation, des problématiques différentes nous sont apparues et ont réorienté notre réflexion sur les pratiques des urbanistes. En effet, si les questions qui avaient mobilisé notre travail en DEA étaient : « qu'est-ce qu'un urbaniste » et « qui est urbaniste ? », les entretiens menés par la suite sont basés sur un autre questionnement. Il s'agit plus précisément d'aborder ce que fait un urbaniste et de rendre compte de la manière dont « il est » urbaniste. Ce glissement dans l'approche des métiers est survenu pendant l'enquête, au fur et à mesure des rencontres avec les professionnels et de la réflexion sur le discours émis lors des entretiens. De ce fait, nous avons axé la démarche d'analyse et la méthode d'enquête sur une logique de mise en relation, d'interaction, pour envisager les urbanistes « en situation », la dynamique et le sens des pratiques.

L'objet d'investigation devient l'urbaniste dans son espace professionnel, et cette mise en perspective pose la question de la forme de l'organisation professionnelle, outil conceptuel qui nous semble plus fécond pour mener une analyse des professionnels de l'urbanisme, sans avoir à déterminer leur statut (dans un premier temps au moins). C'est pourquoi nous avons relancé une démarche d'entretiens, pour compléter l'approche des urbanistes « en situation ». Cela nous conduit à préciser l'espace de travail des professionnels et à s'appuyer sur des méthodes d'analyse différentes afin de déterminer les caractéristiques de la pratique des urbanistes et de leur posture dans cet espace.

L'enjeu principal est de parvenir à isoler ces pratiques et postures comme des composantes propres d'un métier, distincts d'autres métiers, avec lesquels il est courant de faire correspondre le métier d'urbaniste. En effet, l'absence de définition précise du terme « urbaniste » produit des amalgames avec des métiers plus clairement identifiés. Les architectes sont souvent la référence citée, à la fois par le sens commun et par certains professionnels qui assimilent les deux métiers (qu'ils

¹ Les principales caractéristiques des enquêtés figure en [Annexe 1.1](#).

soient ou non architectes d'ailleurs). Mais c'est aussi le cas des géographes, des ingénieurs, des géomètres, des métiers dont l'image est plus évidente et pour lesquels les compétences mobilisées ne font pas de doute. L'objectif de notre travail d'enquête est donc de montrer que, en dépit de ces représentations, il existe une véritable place des urbanistes au sein de l'espace professionnel, et que les éléments caractéristiques d'une activité et de pratiques indépendantes sont réunis pour décrire une forme d'organisation du travail. Ainsi, après avoir exposé notre approche et la démarche méthodologique sur lesquelles nous nous sommes appuyées (avec les allers-retours constants entre les deux), nous chercherons à dresser un portrait de la population que nous étudions, en présentant les principales caractéristiques qui permettent de la définir.

2.1.1 Présentation

Le point de départ de ce travail est donc de mieux connaître un champ et ses professionnels. L'urbanisme, mot dont le sens n'est pas clairement posé et qui n'est utilisé quasi exclusivement que dans la langue française, est un champ investi par de nombreux professionnels, aux identités plus ou moins fortes. Au sein de cet espace, existe-t-il une place pour des « urbanistes » ? Et dans ce cas, qui sont-ils ? Quelle est leur pratique ? Présentent-ils une spécificité qui permette de les regrouper, de construire une identité forte et mobilisatrice ?

A partir de ces interrogations, nous avons dégagé les éléments nécessaires à la construction d'une réflexion sur le groupe des urbanistes et leur identité. Nous avons établi que les compétences, les rôles, les statuts, les activités, les pratiques, l'expérience professionnelle, la formation et les perceptions de l'urbanisme par les professionnels sont les matériaux à partir desquels on peut étayer la réflexion. Dans cette perspective, il est nécessaire de mettre en place des outils de recueil et d'analyse de ces éléments.

2.1.1.1 Les motifs de l'enquête

La méthodologie a alors pour objectif de mettre à jour les pratiques des professionnels inscrits dans cet espace et d'essayer de repérer des tendances, des points communs qui permettent de construire une définition des métiers de l'urbaniste. Pour ce faire, il est indispensable de rencontrer une pluralité d'acteurs, « urbanistes » (en sachant que cet item reste à préciser) mais aussi professionnels du champ, partenaires pour croiser les perceptions et les approches. Ainsi, avant même

de décider des méthodes à employer, il est important de déterminer les données que l'on cherche à recueillir pour structurer notre terrain de recherche.

Cette démarche est liée à notre sujet d'investigation, qui comporte en lui-même l'enjeu de la délimitation de la population à étudier. En effet, nous cherchons à rencontrer des urbanistes, sans déterminer par avance un profil type d'individus que l'on pourrait qualifier d'urbaniste puisque c'est cette qualification que l'on cherche à connaître et, éventuellement, à caractériser. En cela, nous nous situons dans la perspective de Howard Becker, qui est de « bien voir que la définition des concepts repose sur ce que les exemples sur lesquels elle s'appuie ont en commun. (...) C'est pourquoi j'ai insisté sur la nécessité d'atteindre à des représentations qui ouvrent le plus possible notre esprit à ce qui peut être présent dans le monde que nous étudions. Si nos représentations sont fondées sur un échantillon biaisé, nous aurons des problèmes. Si nous recherchons systématiquement les cas laissés de côté, notre travail gagnera en qualité¹ » [Becker, 2002]. Dans cette optique, il nous revient d'interroger et la constitution de notre corpus, et les sources d'informations qu'il est pertinent de mobiliser.

Les données que nous cherchons à recueillir sont donc de deux ordres. Tout d'abord, il s'agit de travailler à partir du témoignage des professionnels, de leur perception de leurs activités, de la pratique et de l'urbanisme. Ce matériau constitue la base de notre connaissance de l'espace professionnel et permet de construire des typologies descriptives des compétences, des méthodes et des activités des urbanistes. L'entretien semi directif² est l'outil utilisé pour susciter ces témoignages, nous avons rencontré 55 individus, en essayant de former un corpus le plus vaste possible. Ainsi, pour multiplier les profils, trois pistes ont été suivies. Nous avons contacté les individus :

en fonction de l'institution dans laquelle ils exercent (et des compétences rattachées à cette institution : collectivité locale ou territoriale, agence d'urbanisme, agence privée, cabinet, libéral, universitaire, centre de formation ; cette approche par les compétences a ménagé quelques surprises dans la mesure où les contacts établis n'ont pas toujours été en adéquation avec la pratique de l'urbanisme que nous cherchons à rencontrer, même si l'on a déjà précisé qu'aucun profil n'a été préalablement dégagé (service urbanisme d'une mairie qui s'occupe du droit des sols uniquement ; service aménagement d'un conseil général qui ne pratique que l'entretien des routes et voiries...) ;

¹ p.194

² La grille d'entretien figure en [Annexe 1.7](#).

en fonction de l'appellation qu'ils utilisent (statut, mis en avant soit dans les Pages Jaunes, démarche qui nous a amené à rencontrer des individus qui ne pratiquent pas l'urbanisme (dans le quotidien de leur activité) mais qui en font mention dans leur appellation (à juste titre souvent puisqu'ils ont suivi une formation complémentaire en urbanisme / aménagement) ; soit lors de la prise de contact avec de grandes institutions où je n'avais pas de références, ce qui est, par ailleurs, une autre façon d'apprécier l'image des « urbanistes » dans la mesure où j'ai souvent été réorientée vers les services techniques ou l'ingénierie, pour trouver – selon la personne – le « bon interlocuteur ») ;

en fonction enfin de l'interconnaissance propre à cet espace (un premier « carnet d'adresses » a pu être dressé au contact des enseignants de l'IAR¹, les personnes alors rencontrées m'indiquant elles-mêmes d'autres personnes, la moitié du corpus s'est ainsi composée en « boule de neige »).

Les modalités de construction de ce corpus, et les surprises que cela nous a réservées invitent à considérer combien, au-delà de la pratique urbanistique, il existe une façon de concevoir, un « regard » d'urbaniste que les acteurs peuvent poser sur des problématiques relatives à d'autres champs.

Cependant, les données collectées lors des entretiens sont à compléter par d'autres types de données pour deux raisons. La première tient à la situation d'entretien, qui est particulière dans la mesure où l'on sollicite un discours « à froid », sans préparation ou réflexion préalable. Le sujet de l'entretien est bien sûr évoqué lors de la prise de contact, mais les individus n'ont pas l'intégralité du questionnaire avant l'entretien, et le rendez-vous est parfois pris longtemps à l'avance : le jour de la rencontre, il est nécessaire de redonner des informations sur le sujet, de replacer l'investigation dans son contexte. Néanmoins, la durée des entretiens étant en moyenne d'une heure, cela a souvent laissé le temps aux enquêtés de mûrir les thèmes de l'enquête et de préciser certaines de leurs réponses lors de l'entretien. A de nombreuses reprises, des phrases comme « pour revenir à la question de toute à l'heure... », « ce qui me fait penser à la question que vous aviez posée... », « ça me permet de compléter ce que je disais au début... » figurent dans les entretiens. Ce que l'on présente ici comme une difficulté est en réalité une caractéristique de ce mode de recueil de données par entretien ; elle ne discrédite en rien les informations obtenues, mais elle implique de les confronter à d'autres sources et d'autres perspectives sur le sujet.

¹ J'en profite ici pour remercier vivement Denis Berthelot, qui m'a permis de rencontrer de nombreuses personnes.

La difficulté plus délicate à gérer consiste en la manière dont les acteurs rendent compte de leur pratique. En effet, et cela est notre seconde raison, se poser la question de savoir comment l'on fait ce que l'on fait est rare et les individus, quel que soit leur domaine d'activité, n'ont pas ce rapport réflexif à leur pratique. Anne-Marie Chartier pose que cet obstacle est un phénomène où « de fait, les informations sont recueillies dans l'action et sont intégrées à la poursuite du travail, sans être thématiques pour elles-mêmes¹ » [Chartier, 2003]. Ce point est important dans notre analyse car c'est l'exercice que nous proposons aux individus de faire lors des entretiens et nous avons rencontré des difficultés à enregistrer des réponses fournies et complètes. C'est pourquoi il est important de bien réfléchir à la formulation des questions, puisqu'elles orientent nettement le contenu des réponses. Une circonstance de ce type nous a particulièrement sensibilisée à cet aspect. Nous cherchons à savoir comment s'organise la pratique des urbanistes, comment les professionnels passent d'une activité à une autre, comment leur temps se répartit entre toutes leurs activités (d'urbanisme, d'administration et d'autres domaines, pour ceux qui exercent plusieurs métiers dans leur fonction ; ceci est d'autant plus important que l'un des critères de qualification de l'OPQU est la pratique de l'urbanisme comme *activité principale*, ce qui implique de pouvoir rendre compte de celle-ci). Dans un premier temps, nous avons pensé laisser des « agendas », feuille hebdomadaire où les professionnels auraient inscrit leur emploi du temps. Cette idée a été rejetée par les professionnels, pour qui cela signifiait une disponibilité quotidienne pour remplir ce document, trop « chronophage ». Dans le même temps, la question de la répartition du temps entre les différentes activités était posée lors des entretiens, mais les réponses apportées étaient soit évasives, soit simplifiées sur le modèle : un tiers de terrain, un tiers de travail d'études et de réflexion, un tiers d'administratif et de réunions (ce qui est sans doute réel, mais qui ne donne pas d'éléments sur l'articulation dans le temps). C'est pourquoi nous avons tenté de poser la question : « pouvez-vous me raconter comment s'est passée votre journée d'hier (ou autre, c'est selon) ? », qui a connu un plus grand succès en terme de contenu. Les individus ont repris leurs agendas, et ont décrit les différentes activités qui avaient composée cette journée. Malheureusement, nous n'avons pas pensé à cette alternative suffisamment tôt et cette question n'a été posée qu'à un petit nombre d'enquêtés. Cependant, le fait de se déplacer sur le lieu de travail des individus nous a donné des indications sur le contexte et sur l'approche des activités, dans le sens où les professionnels terminaient une chose, étaient dérangés lors de l'entretien par des personnes ou par le téléphone, ce qui donnait d'ailleurs souvent matière à leurs réponses (en m'expliquant les diverses circonstances), avaient un rendez-vous à honorer juste après l'entretien (ce qui était encore une occasion pour

¹ p.26

m'expliquer le contenu de leurs pratiques)... Tous ces éléments permettent de renforcer notre approche, sans remplacer complètement la précision de la question que nous avons envisagée.

C'est dans cette perspective que nous avons trouvé important d'employer d'autres méthodes d'enquête pour venir nourrir, confronter et appuyer les données recueillies par les entretiens. Il s'agit de trouver des angles différents pour envisager la situation professionnelle des urbanistes, afin de cerner au mieux leur pratique, ce que Howard Becker présente comme : « toutes sortes d'exercices (...) visant à aider les gens à redéfinir des sujets vagues ou mal définis ont souvent pour but de faire tomber l'écran que les mots placent entre nous et le réel¹ » [Becker, 2002]. C'est dans ce but que nous avons mené une démarche d'entretiens complémentaires, ciblés sur la présentation par un professionnel d'une opération dont il avait pu suivre le déroulement, mais aussi que nous avons cherché à multiplier les situations d'observation de professionnels. L'idée est de diversifier les points de vue sur ce métier afin d'en saisir (ou non) la spécificité. L'analyse des offres des emplois constitue, dans cette optique, un autre vecteur pour comprendre le sens de la pratique des urbanistes. L'objectif que nous nous donnons revient à se poser la question de la finalité de cette pratique, question que nous n'avions pas forcément à l'esprit au début de cette enquête et qui a émergé au fil des discussions et des entretiens avec les urbanistes. Pour renforcer cette approche, nous avons également entrepris de faire une comparaison avec des professionnels de l'urbanisme à l'étranger, en mettant à jour les différences et les similitudes entre les façons de faire, et en considérant les résultats comme autant de caractéristiques propres aux métiers de l'urbaniste. Cette démarche est présentée dans les chapitres suivants.

2.1.1.2 Les entretiens : une approche par les acteurs

Le choix des entretiens semi directifs comme méthode principale d'enquête et le travail sur le matériau qui en est issu tient largement à ma formation initiale, poursuivie en sociologie. L'exposition que nous allons maintenant entreprendre des apports de l'entretien pour notre démarche ne se veut pas une justification de notre méthode mais une présentation de notre approche, qui met en avant les caractéristiques des données recueillies et ce qui les rend, de mon point de vue, intéressantes. Ainsi, un des enjeux de cette approche est de nous familiariser avec un espace professionnel qui nous était jusqu'alors inconnu. Le travail et la formation

¹ p.143

reçue en DEA ont permis les prises de contact et la connaissance avec le milieu de l'urbanisme, mais la question de la légitimité de notre étude reste posée. En effet, les travaux de l'OPQU, les recherches d'universitaires¹ sur les urbanistes ne me confortaient pas dans la poursuite de mon investigation : qu'est-ce qu'il était possible d'apporter à ce sujet, en étant encore moins au fait des rapports historiques entre les différentes disciplines et de leurs enjeux que des personnes depuis longtemps intéressées par ces questions ? Cette question de la légitimité a d'ailleurs été soulevée lors de l'audition pour la candidature aux bourses ministérielles de thèse, par un membre du jury qui, prenant l'exemple de Pierre Georges et de son ouvrage sur *Le métier de géographe*², me trouvait un peu jeune et sans expérience pour entreprendre une telle étude sur le métier d'urbaniste. Il convient donc de préciser que ce travail de thèse est une approche des métiers qu'exercent les urbanistes, une analyse des pratiques et une mise en évidence des caractéristiques identitaires, à partir du discours des acteurs. Dans une optique de formation, cette recherche est pour nous un exercice et une réflexion, dont nous capitalisons les enseignements.

Le matériau qui structure notre travail est donc le discours des acteurs, produit lors des entretiens. Cette situation particulière, puisque créée pour les besoins de l'enquête, permet de mettre en évidence des faits et des éléments vecteurs de sens pour l'approche des métiers de l'urbaniste. Considérons les conditions de production du discours : Everett Hugues définit l'entretien comme « une relation entre deux personnes où les parties se comportent comme si elles avaient un statut égal pendant sa durée – qu'il en soit ainsi ou non en réalité; où, aussi, les deux parties se comportent comme si leur rencontre n'avait de sens que par référence à un grand nombre de rencontres du même type³ » [Hugues, 1996]. A partir de là, un rapport s'institue, à la fois entre l'enquêteur et l'enquêté, mais aussi entre l'enquêté et le sujet de l'enquête. L'individu doit adopter une posture réflexive pour répondre aux questions, et c'est un des grands intérêts de cette méthode d'enquête. Pour Pierre Bourdieu, « c'est en effet à condition de mesurer l'ampleur et la nature du décalage entre l'objet de l'enquête tel qu'il est perçu et interprété par l'enquêté, et l'objet que l'enquêteur lui assigne, que celui-ci peut essayer de réduire les distorsions qui en résultent, ou, du moins, de comprendre ce qui peut être dit et ce qui ne le peut pas, les censures qui empêchent de dire certaines choses et les incitations qui encouragent à en accentuer d'autres⁴ » [Bourdieu, 1993]. A ce titre, Jean-Claude Kaufmann rappelle que « Paul Rabinow (1988) montre que c'est bien en faisant sortir l'informateur de

¹ Je pense notamment à celles de Viviane Claude et de Gilles Verpraet.

² Pierre George, *Le métier de géographe, un demi siècle de géographie*, Paris, Armand Colin, 1990, 249p.

³ p.288

⁴ p.905

son cadre habituel, en l'engageant dans une démarche réflexive par rapport à lui-même et à l'objet, que l'enquêteur obtient les données les plus riches¹ » [Kaufmann, 1996]. C'est précisément l'exercice mis en place durant les entretiens.

Néanmoins, cela implique de saisir dans le discours les niveaux de langage, de comprendre les inflexions ou les allusions, ce sur quoi insiste Everett Hugues dans sa définition de l'entretien. L'enquêteur est ici dans une posture délicate où il doit savoir « l'importance des références à connaître pour comprendre ce qui nous est dit ou, à l'inverse, ajuster le choix des mots à la situation telle qu'elle se présente² » [Kramaz, 1991]. Cette particularité de l'entretien nous a conduit à adopter une vision très partisane au cours de l'enquête menée en DEA sur le même sujet, parce que nous n'avions pas de recul et de connaissances suffisamment fondées pour aborder la situation des urbanistes. Notre objectif était alors de montrer que si les urbanistes ne constituaient pas encore une profession, ils construisaient petit à petit les bases de leur organisation en profession établie (au sens anglo-saxon). Toutefois, la multiplication des lectures et des rencontres nous a orienté vers d'autres perspectives, qui modèrent ce point de vue. En effet, les individus rencontrés en DEA avaient été contactés suite à leur participation à une Université d'été du Conseil Français Des Urbanistes (2003), ils représentaient donc des personnes engagées ou du moins intéressées par les débats autour de la reconnaissance et de la construction d'une organisation professionnelle. Le discours émis lors des entretiens était donc orienté, même si certains adoptaient une attitude critique vis-à-vis de ces démarches. Pour l'enquêteur que j'étais à ce moment là, cela a conduit à placer au centre de ma réflexion les travaux de l'OPQU, posture dont je me suis à présent distanciée en prenant conscience que les associations de professionnels étaient loin de regrouper tous les professionnels pratiquant l'urbanisme.

De ce point de vue, la construction de notre corpus (que nous avons détaillée plus avant) constitue une étape importante dans notre recherche. Il ne s'agit pas d'évaluer la qualité du discours, mais de multiplier les approches pour faire émerger de nouvelles questions et comprendre les logiques des différents acteurs. Nathalie Heinich³ pose les termes mêmes de cette approche : « plus encore qu'une différence d'objet, de problématique ou de méthode, il s'agit là d'un changement de posture de recherche : posture que l'on pourrait dire « a-critique », en vertu de laquelle ce n'est plus tant la question de la vérité des discours qui est pertinente pour le chercheur que la question de la cohérence entre les différents moments de l'expérience que ces

¹ pp.61-62

² p.20

³ Nathalie Heinich, 1995.

discours permettent de construire : de sorte qu'on ne se demande pas si un discours est vrai ou faux (sauf pour mesurer le travail de déformation de la réalité qui aura été nécessaire à celui qui le tient), mais quelle est la nécessité pour les acteurs de tenir le discours qu'ils tiennent¹ » [Lassave, 1997]. Cette posture, plus féconde, nous permet de fonder des catégories d'analyse à partir de ces discours.

Il s'agit de s'intéresser aux activités et à l'articulation des pratiques qu'elles impliquent, en termes de compétence, de rôles et d'expériences. Ce sont les éléments que nous étudierons en détails dans le prochain chapitre, en proposant également une synthèse des grilles descriptives existantes, à titre comparatif. En mettant en avant le discours des acteurs, on vise à connaître le sens *vécu* des activités, leur pratique *en situation*. C'est en partie l'objectif que se donne Madeleine Grawitz à propos d'une méthodologie par entretien, en indiquant que « le problème consiste à découvrir, au-delà de ce matériel verbal, certaines attitudes, certains traits personnels ou une structure cognitive² » [Grawitz, 1990]. Dans cette optique, le travail sur les entretiens nécessite un long et minutieux dépouillement, en structurant les données de façon progressive suivant un processus en entonnoir (classer, regrouper, synthétiser les différents éléments jusqu'à obtenir une grille de lecture de la variable choisie).

Ainsi, les données extraites des entretiens constituent un matériau riche sur lequel porte largement notre réflexion et notre analyse. Une caractéristique fondamentale de ce matériau est de produire une vision dynamique de la pratique des urbanistes. Est en effet mise en évidence la variabilité des activités, dressant un panel assez complet des segments sur lesquels l'urbaniste intervient. Si il est difficile de saisir précisément l'articulation entre ces différentes activités, on peut répertorier les pratiques (et ce qui les compose : les compétences et les rôles) et, à travers le discours, la *manière* de réaliser ces pratiques. C'est en ce sens que notre problématique s'est inscrite dans une perspective dynamique (comment est-on urbaniste ?) plutôt que descriptive (qu'est-ce qu'un urbaniste ?). Il s'agit de caractériser les urbanistes *en situation*, de chercher à comprendre comment les différentes activités s'articulent et comment les professionnels passent de l'une à l'autre (ce qui est encore un autre registre de compétences). A ce titre, William Thomas considère que « le sociologue doit observer non les situations sociales, mais l'interprétation qu'en donnent les acteurs, ce qu'il appelle la « définition de la situation³ » » [Delas et Milly, 1997]. C'est cette définition de la situation que nous cherchons à aborder et à éclairer par les analyses effectuées sur les pratiques. Dans

¹ p.129

² p.815

³ p.83

cette optique, d'autres méthodes d'investigation sont à employer pour présenter une analyse précise des articulations et des pratiques mêmes qu'elles impliquent.

2.1.2 Les urbanistes en situation, dynamique et sens des pratiques

Travailler sur les entretiens semi directifs nous a donc amené à repreciser les contours de notre champ de recherche. Pour rendre compte des urbanistes en situation, il importe en effet de développer d'autres pistes d'enquête qui permettent de mettre en évidence ces moments, inhérents à l'activité mais qui échappent à la description des professionnels pour des raisons que nous avons exposées (difficulté de la prise de recul, faits considérés comme mineurs...). Pour étayer notre réflexion sur les urbanistes en situation, sur la question de savoir comment on *est* urbaniste, notre démarche d'enquête est entrée dans une nouvelle phase, en privilégiant l'observation des situations de travail des urbanistes. Dans ce cadre, la pratique de l'observation participante était une option séduisante mais difficile à mettre en oeuvre, compte tenu de mes propres compétences et du contexte de réalisation de ma thèse. J'ai donc opté pour une observation en situation ; moins systématique que l'observation participante dans ses relevés, cette technique a été envisagée à la fois comme une manière de confirmer certaines intuitions (issues de la familiarisation avec le terrain et les professionnels) et comme un moyen de mieux connaître l'espace professionnel. Par ailleurs, la confrontation des données cumulées par nos démarches à une méthode de travail élaborée par des groupes de travail appartenant au CEREQ a donné lieu à un épanouissement de ces « intuitions ». C'est effectivement sous les mots et les concepts développés par cette méthode (des emplois type étudiés dans leur dynamique) que ce sont affirmées certaines idées, appuyant ainsi la problématique sur laquelle repose notre travail.

Nous allons présenter cette méthode et ses principaux ressorts, afin de saisir en quoi elle nous a permis d'articuler notre travail. Enfin, pour alimenter ces orientations, nous avons aussi entrepris de mener une comparaison avec des données produites par des organismes ou des personnes extérieures. Cette démarche comparative est utilisée dans la troisième partie pour caractériser l'organisation professionnelle des urbanistes (en envisageant les professionnels de l'urbanisme en Allemagne), mais nous la mettons également en place pour mettre en avant les représentations extérieures de la pratique des urbanistes. Pour ce faire, nous avons recensé les offres d'emploi pour des postes d'urbaniste, dans la presse spécialisée, sur une période donnée, en répertoriant les caractéristiques techniques et normatives des postes afin de produire une série de profils des métiers de l'urbaniste. En présentant

cette démarche, on s'attache à montrer à la fois les distorsions entre les différents angles d'approche du sujet (ce qui témoigne du flou entourant ces métiers), et les caractéristiques des pratiques des urbanistes telles qu'elles sont exposées par ceux qui les exercent.

2.1.2.1 Les conditions de l'observation

Il est préférable de parler de « conditions d'observation », plutôt que d'observation pour mieux traduire le fait que cette méthode a été utilisée comme une approche, et qu'une démarche d'observation n'a pas été suivie, nous n'avons pas adopté une posture d'observateur. Par ailleurs, évoquer les conditions de l'observation nous permet de faire un retour sur les méthodes existantes dans ce domaine et ce qu'elles nous ont apporté après coup.

Il convient de commencer par définir ce que nous entendons par observation. Là encore, nous mobilisons les travaux de Everett Huges, pour qui « le travail de terrain sera envisagé ici comme l'observation des gens in situ: il s'agit de les rencontrer là où ils se trouvent, de rester en leur compagnie en jouant un rôle qui, acceptable pour eux, permette d'observer de près certains de leurs comportements et d'en donner une description qui soit utile pour les sciences sociales tout en ne faisant pas de tort à ceux que l'on observe¹ » [Huges, 1996]. En ce sens, nous avons pu être dans une posture d'observation à deux reprises.

Pour la première, il s'agit des moments que nous avons passés avec les professionnels lors des entretiens. Les professionnels ont été rencontrés sur leur lieu de travail pour la plupart (48 d'entre eux, sur 55), ce qui a été l'occasion de découvrir certaines institutions (conseil régional, conseil général, DDE, DIREN, SAHLM, Pact-Arim, CAUE, agence d'urbanisme, mairie, collectivités territoriales, agences privées et bureaux d'études) et d'avoir un aperçu sur l'univers de travail de ces professionnels. C'est à partir de cette première approche que nous avons fait l'hypothèse d'un sentiment d'identité à une organisation professionnelle, de l'existence d'un groupe, les « urbanistes », nom que l'on retient dans la mesure où il faut en choisir un (parmi les multiples appellations : aménageur, développeur, assembleur, chargé d'étude, chargé de mission, chargé d'opération, manager territorial...) et que celui-ci résiste plutôt bien aux temps. En effet, dans l'agencement des bureaux (et des services ou des agences en général), on perçoit une ambiance

¹ p.267

spécifique, qui s'appuie sur plusieurs éléments dont on peut faire état quasi systématiquement. Il s'agit notamment de cartes géographiques, à différentes échelles, de représentations cartographiques d'un territoire (analyse en SIG), de nombreuses revues (collections) et de livres et de la présence d'une table ronde en plus du bureau (à l'intérieur même du bureau ou à proximité). Ces éléments peuvent se retrouver dans d'autres bureaux que ceux occupés par des urbanistes, mais le fait qu'ils soient récurrents dans tous les bureaux des enquêtés est pour nous un repère à ne pas négliger¹. Ainsi, ces aspects se révèlent à la simple « observation », au simple regard de l'enquêteur lorsqu'il arrive sur son terrain. Beaucoup d'autres sont répertoriés, tous ne faisant pas sens dans notre problématique, mais ce qui nous intéresse dans cet exercice, ce sont les données « immatérielles » qu'il nous est possible de retranscrire. A travers ces éléments, il est possible de mettre en évidence quelques généralités des métiers de l'urbaniste : la prise en considération du territoire dans sa globalité, la veille thématique et l'actualisation des références de travail, la place du travail en équipe ; généralités qu'il conviendra d'argumenter et d'approfondir.

La réalisation de stages dans des services d'urbanisme constitue la seconde opportunité qui s'est présentée à nous pour « observer » les professionnels en situation. J'ai en effet eu l'occasion d'effectuer deux stages, à la fin de l'année de DEA et pendant la période de thèse. Le premier consistait à me rôder à l'espace professionnel dont j'avais cherché à esquisser les traits dans mon mémoire de DEA. Il s'est déroulé au Conseil Général de l'Hérault (34), à la Direction de l'Aménagement du Territoire, Direction des Etudes Territoriales dans le Service Observation et Analyses Territoriales. Il m'a été proposé de travailler sur la question du logement étudiant dans l'agglomération montpelliéraine. Cette question faisant écho à plusieurs problématiques, j'ai pu rencontrer un grand nombre de personnes de services différents. Le second stage consistait à réaliser une étude bibliographique au sujet des techniques de construction pour envisager de faire de la qualité sans surcoût dans le logement neuf. C'est au sein de la Direction Régionale de l'Equipement de la région Provence Alpes Côte d'Azur que je l'ai réalisé, ce qui m'a permis d'entrer en contact avec les seules personnes légalement concernées par le titre d'urbaniste : les Architectes Urbanistes de l'Etat (AUE).

Chaque stage a duré deux mois, ce qui m'a laissée l'occasion d'observer les relations entre les professionnels et la façon dont ces derniers articulent leurs activités. L'observation n'a pas été participante dans le sens où je ne peux pas prétendre exercer

¹ A ce propos, les bureaux des architectes (notamment) présentent de multiples autres caractéristiques « symboliques », qu'il serait intéressant de répertorier et d'analyser.

les fonctions d'urbaniste alors même que je cherche à connaître ces métiers (sans compter mon manque d'aptitudes). L'exercice pratiqué consiste donc en une approche de l'espace professionnel, en s'intéressant spécifiquement au rythme de l'activité et aux interactions entre les partenaires. Si nous mettons l'accent sur cette expérience, c'est qu'il nous a paru important de la réaliser précisément dans ces conditions, pour ne pas être tentée d'adopter un point de vue tronqué suite à ces différentes rencontres (ce qui s'est produit pendant notre investigation pour le mémoire de DEA). En ce sens, la remarque de Everett Hugues à propos de la pratique de terrain, où « chaque rôle social est un ensemble complexe de distances. Le chercheur de terrain doit un jour repartir, et doit y être préparé. Pour rester objectif, il doit garder une certaine distance – finalement il ne doit pas devenir un indigène.¹ » [Hugues, 1996] a pour nous un écho particulier. Pour autant, les différents éléments recueillis lors de ces observations sont à organiser pour alimenter les démarches d'enquête menées en parallèle, voire les appuyer. La méthode développée par le CEREQ sur les emplois type étudiés dans leur dynamique (ETED) est un outil qui nous a aidé à organiser ces données.

Cette méthode cherche à mettre en évidence des compétences propres à un cadre de métier en envisageant ce dernier dans sa « dynamique », en situation, comme un ensemble d'activités. Pour Nicole Mandon, qui est à l'origine de cette méthode, il faut entendre les compétences comme « le savoir-mobiliser ses connaissances, capacités et qualités pour faire face à un problème donné² » [Liaroutzos et Sulzer, 2006]. De ce point de vue, il s'agit de s'intéresser aux « savoirs en actions », à une réalité des métiers dont le seul référentiel de compétences ne rend pas compte. Dans la préface du document de présentation de la méthode, Hugues Bertrand la définit comme « une démarche ascendante, allant des activités et du travail vers les emplois, en regroupant les postes et les activités selon leur proximité et leur finalité dans ce système de repérage, plutôt que selon une classification ex ante ». Dans cette perspective, l'originalité de la démarche consiste à « intégrer la variabilité des modes d'exercice des activités de travail (...) comme une source d'informations supplémentaires précieuses et uniques sur les facteurs d'évolution des emplois, des organisations et du travail lui-même³ » [Liaroutzos et Sulzer, 2006]. Conçue plus particulièrement comme un outil opérationnel pouvant assister la gestion des ressources humaines dans une entreprise, la méthode ETED propose de constituer un dossier en neuf étapes.

¹ p.313

² p.7

³ p.5

Structure d'un dossier ETED¹

Présentation du processus productif : « schéma indiquant les grandes étapes ou séquences de production des biens, services ou prestations offerts par la structure (dit processus principal de production) ainsi que les séquences des processus connexes nécessaires au fonctionnement de toute structure (logistique, gestion des ressources humaines...). »

Résumé : mise en évidence de ce qui distingue l'emploi étudié d'autres, proches ou en relation. Les grandes activités, la position d'interface ainsi que la finalité globale sont décrits.

Finalité globale : « la finalité est considérée du point de vue de celui qui tient l'emploi, elle l'oriente dans ses démarches, dans ses choix de solutions. (...) On peut aussi considérer que la finalité globale désigne la raison d'être de l'emploi ou encore son out put : ce qui est injecté dans le système productif. »

Le réseau de relations : « mise en évidence des aspects relationnels de l'emploi sous forme d'un tableau ou d'un schéma. L'une et l'autre forme recensent l'ensemble des interlocuteurs internes et externes avec lesquels le titulaire d'emploi est en relation, ainsi que l'objet et les circonstances des relations. »

La chaîne d'activités : « schéma qui décline, au niveau des individus, les séquences du processus sur lesquelles interviennent les personnes occupant l'emploi analysé. Ce schéma reconstitue l'enchaînement de leur activité productive et traduit le cheminement qu'elles suivent pour parvenir au résultat qu'elles visent. »

Démarches spécifiques : « chaque séquence de la chaîne d'activités est examinée sous l'angle des démarches spécifiques caractérisant l'emploi analysé. Les démarches spécifiques traduisent la manière dont les personnes occupant l'emploi abordent leur situation de travail, la perçoivent comme problème à résoudre. Dans ce dessein, l'analyste recense toutes les données que ces personnes prennent en compte, leurs actions clés et les finalités qu'elles visent. »

Variabilité et élasticité : distinguer « la variabilité de l'emploi-type ETED lorsque les variantes présentées par les situation de travail sont liées au contexte local (choix local d'organisation, de management, composition du collectif de travail, caractéristiques de la clientèle des usagers...) » de « l'élasticité de l'emploi-type ETED lorsque les variantes présentées par les situations de travail sont liées aux profils des personnes qui tiennent l'emploi (expérience, cursus, affinités, perception de l'extension possible du poste de travail. Ces deux notions traduisent un éventail de possibilités, certaines d'entre elles préfigurant une évolution du métier, d'autres profilant des itinéraires professionnels possibles. »

Plage de l'emploi : « image cumulée et synthétique des différentes façons observées d'occuper l'emploi. Présenté sous forme de schéma ou de tableau, l'espace professionnel est structuré de façon à faire apparaître des lignes de progression dans la maîtrise de l'activité sur les dimensions techniques, relationnelles et gestionnaires de l'activité »

Tendances d'évolution : « signale les mouvements ou le changements socio-économiques, techniques et organisationnels, en cours, amorcés, présentant des impacts perceptibles ou possibles sur les emplois et les compétences. »²

¹ D'après Liaroutzos Olivier et Sulzer Emmanuel (2006). *La méthode ETED, de l'analyse du travail aux référentiels d'emploi / métier*, Relief, échanges du CEREQ. 84p.

² Eléments issus du glossaire réalisé par Nicole Mandon, Michel Rousseau et Anne-Lise Ulmann, pp.69 et suivantes.

Décomposer ainsi les segments de l'analyse d'un métier permet une présentation claire et assez précise des articulations de compétences et de rôles dans les activités que mènent les acteurs. Dans notre démarche d'analyse, cela nous a aidé à poser des mots sur certains phénomènes, comme la finalité globale, le réseau de relations, les démarches spécifiques, la variabilité ou les plages de l'emploi. En effet, ce sont des points que nous considérons comme structurants le métier mais qui ne sont pas évidents à caractériser. De ce point de vue, la finalité globale est un élément auquel nous avons été particulièrement sensible. Elle s'assimile selon nous au « sens de la pratique » que nous cherchons à dégager dans le discours des enquêtés et dans les phases d'observation. Cette « raison d'être » de l'activité selon les auteurs acquiert une place particulière dans le dossier ETED dans la mesure où « sa concision peut agir comme un déclic identitaire auprès de ceux qui exercent ce travail sans toujours être dans la position d'en percevoir toute la portée¹ » [Liaroutzos et Sulzer, 2006]. On remarque ici la visée appliquée de la méthode, qui envisage un impact sur la population étudiée des résultats de la démarche. Toutefois, ce concept porte en lui les fondements de la reconnaissance identitaire des acteurs et c'est en cela qu'il nous semble intéressant pour l'analyse des données. Cette question n'a pas été abordée directement dans les entretiens, mais de nombreux éléments y font référence dans les thématiques abordées. Si cela se résume souvent par la promotion de la défense de l'intérêt général pour les urbanistes, on peut noter d'autres éléments qui se rattachent à la « finalité globale », au sens de la pratique, et qui sont plus complexes. La troisième partie de cette étude sera une tentative de conceptualisation de ces éléments, en partant de l'hypothèse que les signes d'une identité existent pour un groupe qui, pourtant, ne cherche pas à la revendiquer. L'enjeu est alors de montrer que cette identité peut être vecteur de structuration professionnelle.

Les données que nous pouvons mettre en évidence au moyen de l'observation sont donc un matériau sur lequel il est possible de s'appuyer mais qu'il importe de structurer autour des hypothèses de travail. Il existe un lien étroit entre l'observation et la formulation de ces hypothèses, puisque, comme il a été montré plus avant, les éléments qui ont attiré notre attention en situation d'enquête ont servi d'appui à la réflexion et à la construction du guide d'entretien. Ce lien est dynamique, ce qui implique une modulation constante de l'enquête et de sa démarche pour constituer une réponse aux nouvelles interrogations. C'est dans cette optique que nous avons entrepris une approche par les offres d'emploi, afin de donner un ancrage supplémentaire à certaines hypothèses, issues du recueil de données.

¹ p.15

2.1.2.2 Les offres d'emploi comme miroir des représentations

L'analyse des offres d'emploi est envisagée comme un axe de la méthodologie destiné à mettre en évidence les représentations des métiers de l'urbaniste à la fois des personnes extérieures à l'espace professionnel (recruteurs) et des personnes responsables au sein de cet espace (directeurs d'agence ou de bureau qui procèdent à un recrutement interne). Il nous est utile pour confronter nos propres éléments de figuration de cet espace et ceux que l'on recueille auprès des individus. Nous avons donc travaillé sur 255 offres d'emploi, extraites de la presse spécialisée, sur une période d'un an (novembre 2004 – novembre 2005), en consultant les recrutements de la fonction publique territoriale (relais de nombreuses collectivités, institutions para publiques et SEM), du Moniteur (qui recense les offres du monde de la construction, dans le privé comme dans le public), des CAUE, de la FNAU, du CFDU et de l'APERAU¹. Suivant les sources, la recherche s'est faite par mots clé (en utilisant les moteurs de recherche, avec 'urbaniste', 'chargé d'étude', 'ingénieur territorial' pour la Fonction Publique) ou en consultant directement l'ensemble des offres (CAUE, FNAU). En s'en tenant à ces appellations, de nombreuses offres ont été répertoriées sans pour autant concerner des activités d'urbaniste. Par ailleurs, il faut souligner que les champs de la recherche et de l'Université ne sont pas représentés dans ce corpus d'offres dans la mesure où leurs procédures de recrutement sont spécifiques (ponctuelles dans le temps et rattachées à des départements). Ainsi, on considère que le corpus constitué a une valeur indicative et comparative pour notre démarche d'investigation.

Les offres d'emploi constituent en effet un outil intéressant pour connaître un métier, dans la mesure où elles en présentent la carte d'identité. Sont résumées dans les offres d'emploi les principales caractéristiques des métiers, en termes de compétences, d'activités, de méthodes et de « savoir être » (les attitudes, les aptitudes), ainsi que les principales activités à mettre en œuvre et pour lesquelles ces caractéristiques sont nécessaires. En ce sens, une offre d'emploi présente une combinaison entre un rôle et une activité bien précise, créant de cette manière un profil (on peut par la suite imaginer toute une série d'autres combinaisons qui définissent autant de profils). Le panorama ainsi dressé est un bon outil pour rendre compte de la diversité des profils en urbanisme. L'équipe de recherche du CUCES Université², qui s'appuie sur les offres d'emploi pour caractériser les métiers du développement social urbain, considère de cette façon que « en quelques lignes,

¹ Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et en Urbanisme.

² Maurice Blanc, Gilbert Grandjean, Jean-François Sipp et Gérard Vautrin.

l'employeur doit formuler à la fois la conception qu'il se fait de la fonction et du professionnel à recruter. Toutes les offres étudiées comportent ces deux parties qui combinent les exigences techniques liées au métier et les qualités techniques et relationnelles attendues du futur professionnel. Il s'agit là du premier enseignement, les offres d'emploi sont autant de *mini objets* dans lesquels sont mis en cohérence un profil de poste objectivé et un profil de professionnel. Il n'est pas étonnant alors que les offres d'emploi ne diffèrent guère les unes des autres. Ce qui est remarquable, et cela constitue le deuxième enseignement, c'est l'étendue des exigences des employeurs. Ils cherchent tous le professionnel *super expert*, véritable *mouton à cinq pattes*¹ » [Blanc, Grandjean et al., 2002]. Sur cette dernière remarque, il importe de préciser combien les offres sont à la fois précises dans le contenu des activités et diffuses dans la quantité d'informations délivrée. Ainsi, l'analyse des offres d'emplois nous permet de mettre en évidence plusieurs éléments qui étayent notre approche sur les principaux vecteurs de l'activité des urbanistes. L'attention va donc être portée sur trois dimensions : la question du statut, la démarche par compétences et la formation ; en esquisant de cette manière les différentes représentations de l'urbanisme et des professionnels qui émergent de ce matériau.

Le premier constat qu'il est possible de faire concerne l'atomisation des appellations relatives aux métiers de l'urbaniste. Derrière cette diversité, la question du statut se pose comme une problématique dans la mesure où le flou qui règne sur les appellations des urbanistes traduit le flou des perceptions de l'urbanisme et de sa structure même. En effet, le terme « urbaniste » n'obtient pas le consensus, dans la mesure où sa définition reste un enjeu dans le champ de l'urbanisme et où son sens recoupe à la fois de nombreuses disciplines et semble n'en désigner précisément aucune. La dénomination des professionnels s'établit donc, comme il a déjà été souligné plus avant, avec un autre vocabulaire, ou en composant son étiquette (architecte-urbaniste, sociologue-urbaniste, paysagiste-urbaniste...). La formulation des offres d'emploi donne à ce titre un véritable panel de cette diversité. Sur les 255 offres analysées, 143 appellations différentes sont recensées. Pour avoir une vision synthétique du phénomène, une grille de lecture a été construite, qui traduit les ambiguïtés que comporte cet exercice de dénomination. Ainsi, si pour des raisons pratiques 13 étiquettes peuvent être mises en évidence pour l'analyse (celles qui représentent plus de 1% des offres répertoriées), nous avons conservé dans cette présentation synthétique un ensemble plus large afin de montrer sur quoi reposent les différences entre les dénominations (la liste complète des appellations figure en Annexe 1.2).

¹ p.16

LES APPELLATIONS ET LEUR REPRESENTATION (en % des offres d'emploi répertoriées)			
<i>adjoint au directeur</i>	1,6%	chef de service action foncière	0,4%
administrateur du SIG	0,4%	chef de service patrimoine	0,4%
<i>architecte</i>	8,2%	chef du pôle infrastructure et déplacement	0,4%
<i>assistant d'études</i>	3,1%	chef du service urbanisme	0,4%
attaché territorial	0,4%	conducteur d'opérations	0,4%
cartographe	0,8%	dessinateur cartographe	0,4%
chargé de la politique d'urbanisme durable	0,4%	<i>directeur</i>	11,8%
<i>chargé de mission</i>	2,7%	<i>ingénieur</i>	14,5%
chargé de programmation	0,4%	instructeur du droit des sols	0,8%
chargé de projet	0,8%	manager pôle urbanisme	0,4%
chargé de secteur PLU	0,4%	paysagiste	0,4%
<i>chargé d'étude</i>	17,6%	paysagiste ou urbaniste	0,8%
<i>chargé d'opération en aménagement</i>	2,7%	<i>responsable de projet</i>	7,8%
<i>chargé d'opérations</i>	5,9%	sous directeur	0,4%
chef d'agence	0,4%	<i>technicien d'études</i>	5,9%
<i>chef de projet</i>	3,9%	<i>urbaniste</i>	5,1%

Tableau 6 : Synthèse des étiquettes professionnelles recensées dans le corpus d'offres d'emploi

Trois dimensions descriptives du professionnel sont ici réunies et mélangées : il s'agit du statut hiérarchique, de la compétence disciplinaire requise et de l'activité concernée par l'offre d'emploi. En effet, si l'on s'attache aux principales étiquettes, *adjoint au directeur, architecte, assistant d'études, chargé de mission, chargé d'études, chargé d'opérations en aménagement, chargé d'opérations, chef de projet, directeur, ingénieur, responsable de projet, technicien et urbaniste*, on constate que sont évoquées tout autant la position hiérarchique que la fonction ou la mission du poste. Il n'y a pas de formulation uniforme, désignant plusieurs profils et correspondant aux métiers de l'urbaniste. L'ambivalence entre ces trois éléments descriptifs d'un métier traduit à la fois le flou qui caractérise l'espace professionnel et le manque de clarté qu'ont les professionnels de l'activité même qui est en jeu.

Pour autant, ces trois éléments ainsi mis en évidence peuvent être considérés comme des critères descriptifs d'un métier, dans le sens où ils caractérisent ce métier sans forcément le nommer (dans notre cas, faute d'avoir une étiquette de référence). Dans leur étude sur le *marché des offres d'emploi depuis 1960*, Emmanuelle Marchal et Didier Torny¹ présentent ce phénomène, en soulignant l'implication majeure. De cette manière, « l'analyse des annonces destinées à une profession particulière, comme celle des animateurs, aboutit aux mêmes conclusions : les auteurs relèvent le foisonnement récent de nouvelles appellations, qui opère un brouillage des frontières du champ de l'animation et contribue à soulever la question de l'identité

¹ Marchal Emmanuelle et Torny Didier (2003). "Des petites aux grandes annonces: le marché des offres d'emploi depuis 1960." *Travail et Emploi* n°95: pp.59-72.

professionnelle de la population étudiée (Akin et Douard, 1999)¹ » [Marchal et Torny, 2003]. Ainsi, de façon générale, cette profusion des appellations traduit la difficulté à appréhender des métiers récents, en construction et dont l'identité n'est pas encore affirmée. Ce qu'il est important de souligner dans notre situation, c'est que cette confusion gagne également les professionnels, que ce soient ceux qui occupent un poste (et pour lesquels l'étiquette professionnelle ne fait pas forcément sens et est utilisée différemment en fonction des contextes, comme en témoignent les individus dans les entretiens) ou pour ceux qui cherchent à recruter un individu (et dont les choix reflètent leur définition de l'urbanisme, entre pluridisciplinarité et spécialité). Ce commentaire doit être nuancé dans la mesure où les recrutements ne sont pas mis en œuvre par les mêmes personnes selon les structures. Dans la Fonction Publique Territoriale, un répertoire des métiers territoriaux peut servir de références pour le service des ressources humaines en charge du recrutement. A contrario, un tel service n'existe pas dans toutes les structures, ce qui induit que le recrutement soit mené par une personne elle-même professionnelle, donc peut-être plus certaines des compétences requises et du titre à mentionner. Ceci constitue un biais pour l'analyse du corpus d'offres d'emploi sur lequel nous nous appuyons, dans la mesure où les offres de la Fonction Publique Territoriale sont majoritaires.

Organismes recruteurs	Effectifs	Représentation
FPT	173	68%
CAUE	13	5%
FNAU	57	22%
AUTRES (CFDU, APERAU)	12	5%
TOTAL	255	100%

Tableau 7 : Distribution des offres d'emploi suivant les organismes recruteurs

De ce point de vue, la « crise » statutaire peut paraître exagérée puisque le répertoire des métiers territoriaux est composé de six groupes de 35 familles regroupant en tout 255 métiers (sources : Centre National de la Fonction Publique Territoriale²). Il est sur que les six groupes ne concernent pas tous l'urbanisme, mais il existe de nombreux cadres d'emplois dans lesquels des compétences en urbanisme sont mentionnées³. A cette première difficulté s'ajoute celle du classement statutaire, propre à la Fonction Publique, où les emplois dépendent d'une filière, administrative ou technique, ce qui organise également le recrutement (notamment les concours à

¹ p.67

² <http://www.cnfpt.fr/fr/particuliers/contenu.php?id=42&action=vis>.

³ Les six groupes sont : pilotage, management et gestion des services publics ; politiques publiques d'aménagement et de développement ; intervention technique et environnement ; animation et service à la population ; sécurité, prévention et médiation ; fonctions.

présenter). Philippe Mouton, dans son *enquête sur les services d'urbanisme des villes de plus de 2000 habitants*, relaye ces difficultés de la Fonction Publique à organiser les métiers relevant de l'urbanisme. Il note que « l'observation des offres d'emploi publiées dans la presse spécialisée montre que les collectivités qui souhaitent recruter des professionnels de l'urbanisme justifiant d'une qualification, ont du mal à rattacher les postes à une « filière » statutaire. Selon les cas, les offres d'emplois situent les postes soit dans les emplois administratifs, soit dans les emplois techniques, soit dans aucune de ces « filières » et parfois dans les deux¹ » [CNFPT, 1994]. Toutefois, il est important de considérer pour notre analyse que les offres que nous avons classées comme émanant de la Fonction Publique, ne sont pas exclusivement pour des postes de la Fonction Publique. Ainsi, les offres recensées concernent des institutions voire des organismes distincts, qui n'ont pas les mêmes modes de recrutement.

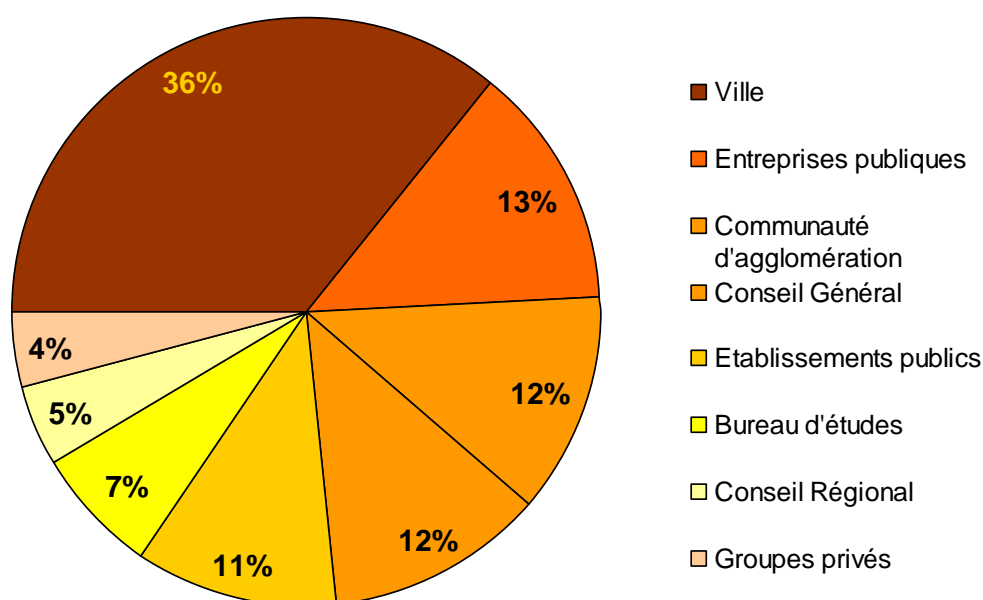


Tableau 8 : Distribution des offres d'emploi de la Fonction Publique suivant les échelles des collectivités et les organismes concernés.

On peut alors établir plusieurs distinctions. En effet, sous le regroupement « offres de la Fonction Publique », on constate que 4% des offres concernent des groupes privés (aménageurs lotisseurs, banque, groupe régional d'immobilier, groupe financier ou immobilier) et 12% des bureaux d'études (indépendants). Les entreprises publiques, qui représentent 13% de l'ensemble, et les établissements publics (11%), regroupent des organismes comme La Poste, des SEM, une agence foncière et technique pour les premières et des Groupements d'Intérêt Public², des Offices Public

¹ p.152

² GIP.

d'Aménagement et de Construction¹, des syndicats (de transport, intercommunal), la Chambre de Commerce et d'Industrie, des offices HLM et la Préfecture pour les secondes. Décomposer ainsi la distribution des offres par secteurs permet de mettre en évidence deux choses. D'une part, le répertoire des métiers territoriaux du CNFPT ne produit pas, par sa complexité, *plus* de confusion dans les appellations. Les offres sont structurées en fonction des caractéristiques du poste (celles considérées comme primordiales aux yeux du recruteur). D'autre part, les organismes répertoriés à cette occasion dressent un portrait (à compléter) des institutions mobilisant des compétences en urbanisme.

Cet éventail donne la mesure de l'interactivité qui est à l'œuvre en urbanisme, en illustrant également la dimension pluridisciplinaire (l'une n'allant pas sans l'autre). Sans avoir un statut « d'urbaniste » (l'activité n'étant pas exclusivement dédiée à des pratiques d'urbaniste), l'acteur mobilise dans certains organismes des compétences, en relation avec d'autres secteurs d'activités. C'est pourquoi le titre retenu pour l'offre peut être composé, plus descriptif voire statutaire dans la mesure où il désigne un emploi non lié directement avec l'espace professionnel des urbanistes. Cela donne une indication forte sur la valeur accordée au statut : celui-ci ne définit le métier d'urbaniste que dans une certaine mesure ; les caractéristiques disciplinaires, de compétence, de types d'activité ou de formation prenant souvent le premier plan. A ce titre, Emmanuelle Marchal et Didier Torny note que « dans leurs formes extrêmes, certains titres récents n'évoquent plus des métiers ou des fonctions mais des actions à entreprendre (...) De tels titres signalent la diffusion de nouveaux modes d'évaluation ancrés sur la situation concrète de travail et sur la réalisation d'objectifs, renvoyant au modèle de la compétence² » [Marchal et Torny, 2003]. Le constat de la distance entre l'appellation et les caractéristiques du poste témoigne à la fois de la standardisation des noms de postes, quel que soit les secteurs professionnels, et d'une approche par les « situations concrètes de travail », les compétences nécessaires à l'individu dans sa démarche professionnelle. C'est pourquoi l'analyse des compétences et des « profils » des offres d'emploi permet de rendre compte des perceptions de la discipline et de la représentation véhiculée des professionnels.

La question des compétences et de la logique d'analyse qu'elles portent va être développée dans le prochain chapitre. Les compétences requises dans les offres d'emploi seront comparées aux compétences évoquées par les acteurs dans les entretiens, afin de présenter les deux perspectives et de s'arrêter sur leurs différences et leurs similarités. La démarche adoptée ici consiste à envisager les compétences

¹ OPAC.

² p.67

comme autant de critères de définition des professionnels et de s'interroger sur les combinaisons de ces critères dans les offres. Ce point est nécessaire dans la mesure où l'on constate que sous le terme « compétence » sont compris autant les savoirs (techniques, théoriques, pratiques) que les savoir faire, les aptitudes, les attitudes, les qualités et les activités attendus du professionnel. Ainsi, on peut mener un parallèle entre l'atomisation des statuts que l'on vient de décrire et la multiplication des compétences requises pour un même profil. Pour Ewan Oiry et Alain d'Iribarne, « la déstabilisation de la notion de poste de travail a remis en question sa capacité à définir la qualification des individus¹ » [Oiry et d'Iribarne, 2001], ce qui transparait largement dans les annonces. En effet, la dénomination de l'offre d'emploi ne permet pas directement de connaître les compétences liées à l'emploi. L'image de cet emploi n'est pas claire au point de faire référence à un ensemble de compétences et d'activités à son seul énoncé, comme il est implicitement attendu qu'un infirmier soit rôlé au protocole de soins (les compétences relatives à ces actes ne sont pas mentionnées dans une offre d'emploi ; en revanche, la rubrique « qualités » est utilisée pour faire état des aptitudes personnelles). De cette manière, les compétences et les activités renseignent sur le profil du candidat et sur les perceptions des recruteurs vis-à-vis de la discipline, c'est pourquoi une telle attention leur est portée. Ainsi, il est possible de relever plusieurs aspects descriptifs.

Tableau 9 : O-205

POSTE : URBANISTE

Urbaniste (H/F)

Chargé de mission planification

Missions :

- Gestion du dossier révision du POS en PLU;
- Gestion du dossier d'aménagement d'un site de 40 ha;
- Suivi des dossiers de ZAC en cours;
- Intégration du PHL avec le CCAS et des PLD, Schéma directeur de l'assainissement et SD des déchets de la Communauté d'Agglomération avec l'ingénieur des Services Techniques;
- Participation à l'élaboration du SCOT local avec la Communauté d'Agglomération;
- Assistance sur l'instruction des gros permis de construire;
- Mise en place d'un observatoire d'urbanisme, une analyse du territoire.

Poste à pourvoir immédiatement

Localisation : 91-Essonne

PROFIL

- Compétences juridiques et réglementaires dans le domaine de l'urbanisme
- Expérience d'aménagement urbain appréciée
- Capacité de management et de travail en équipe
- Qualités rédactionnelles
- Maîtrise de l'informatique spécialisée (Livre Foncier et SIG,...)

EMPLOYEUR : Commune de Bretigny-sur-Orge

22 000 habitants - Ligne C du RER

¹ p.58

Tout d'abord, les compétences et les activités requises dans les offres d'emploi définissent des profils professionnels complexes. L'analyse des appellations répertoriées soulignait la difficulté à caractériser un professionnel ; force est de constater ici que dans l'énoncé des compétences, la même difficulté survient. En effet, suivant les annonces, la place et le rôle du professionnel ont du mal à être identifiés clairement, ce qui se traduit par des formules floues ou générales, associées à l'énoncé d'activités ciblées par objectifs. Ainsi, l'annonce ci-dessus, pour un poste « d'urbaniste » (O-205¹), illustre-t-elle cette tendance. Nous remarquons une appellation brève, « urbaniste », complétée ensuite par la mention « chargé de mission planification », ce qui introduit une équivalence entre les deux expressions. Les « missions » sont énoncées en fonction des objectifs à atteindre, mais la dernière à figurer dans la liste, « mise en place d'un observatoire d'urbanisme, une analyse du territoire », est générale et imprécise (en fonction de quels critères ? sur la base de quelles données ?...). A cette succession d'activités (dressant un éventail assez large pour un seul individu, allant du réglementaire à la gestion de l'habitat – PLH² – des transports – PLD – des déchets à la réflexion prospective), le « profil » envisagé est succinct et pointe des compétences nominales ou des aptitudes (qui figurent plus souvent dans les « qualités »). Au travers de cette offre, nous pouvons lire le manque de clarté de la notion d'urbanisme, qui joue à double sens : à la fois pour cibler un profil (en utilisant la dénomination « urbaniste ») et pour résumer l'ensemble des attentes, sans qu'elles soient peut être parfaitement identifiées (« observatoire d'urbanisme »).

La réunion de tous ces critères compose un profil complexe, où la place et le rôle du professionnel ne sont pas clairement établis. A cet égard, on peut relever d'autres offres (O-110³) qui semblent définir plus précisément le profil de leur (futur) professionnel (sont évoqués le réseau hiérarchique et de relations, les missions, les compétences, la formation, les aptitudes). A ce stade de notre analyse, la question est de savoir si il existe un réel problème de formulation ou si il s'agit d'un problème d'identification des compétences et des activités nécessaires à la collectivité ou à l'organisme recruteur. Cet aspect constitue à la fois une limite de notre étude et un éventuel prolongement dans le cadre d'un approfondissement de cette approche par les offres d'emploi.

¹ Source : Le Moniteur.

² PLH : Plan Local de l'Habitat ; PLD : Plans Locaux de Déplacements ; CCAS Centre Communal d'Action Sociale.

³ Source : Le Moniteur.

Tableau 10 : O-110

POSTE : Technicien Supérieur Territorial

Par voie de mutation, de détachement ou d'inscription sur liste d'aptitude

Un Technicien Supérieur Territorial ou Un Rédacteur Territorial
 Assistant en Urbanisme, Service Renouvellement Urbain (ANRU)
 Direction Aménagement Programmation

Missions

Au sein du service «Renouvellement Urbain» de la direction de l'aménagement et de la programmation et en étroite collaboration avec la responsable du service, vous devrez assister un chargé d'opération (ingénieur ou architecte) sur le suivi des projets de rénovation urbaine des quartiers Mosson et Cévennes, déposés par la Ville auprès de l'ANRU pour les missions suivantes :

- suivi des équipes opérationnelles mises en place sur les deux quartiers, équipe de MOUS et opérateur missionné dans le cadre d'une convention publique d'aménagement,
- intervention auprès des différents maîtres d'ouvrages afin de tenir les objectifs et le calendrier de réalisation des différentes opérations,
- collaboration avec les différents partenaires des projets de rénovation urbaine (bailleurs sociaux, Etat, ANAH, GIP-DSUA,...)

Localisation : 34-Herault

PROFIL

- formation initiale en urbanisme ou en aménagement,
- aptitude à maîtriser les procédures administratives et juridiques en matière de législation des copropriétés, DUP, OPAH copropriété dégradée,
- bonne connaissance des dispositifs opérationnels relatifs à la politique de la Ville,
- sens du travail en équipe, de l'organisation, disponibilité et rigueur,
- maîtrise de l'outil informatique.

EMPLOYEUR : Mairie de Montpellier

Néanmoins, la démarche peut être poursuivie pour envisager des offres d'emploi dont la structure se réfère soit à l'individu, soit à un objectif précis de l'activité. De ce point de vue, il faut noter qu'il existe plusieurs tendances dans la façon de structurer une annonce de recrutement. Faire référence aux savoirs et aptitudes de l'individu (O-158¹) ou faire référence au projet que l'on souhaite mettre en place (O-166²) traduit un diagnostic interne différent. En effet, il s'agit d'un côté de recruter un individu pour construire un projet, tandis que d'un autre côté, on cherche un individu pour mettre en place le projet (tel qu'il est déjà défini). Ce sont là les deux phases d'un même processus, qu'il est possible de distinguer par l'analyse des compétences requises. En ce sens, le statut (les appellations des postes) donne un éclairage particulier : dans le premier cas on demande un « chargé de la politique d'urbanisme durable » ; dans le second, un « chef de projet rénovation urbaine ».

Tableau 11 : O-158

POSTE

Chargé de la politique d'urbanisme durable
 Pour la direction de l'environnement, service du
 paysage et de l'écologie
 Un Chargé de la politique d'urbanisme durable et des

Tableau 11 : O-166

POSTE

Chef de projet Rénovation Urbaine
 Pour le Service Habitat - Rénovation Urbaine
 Chef de projet Rénovation Urbaine et Sociale
 Recrutement titulaire ou contractuel, Attaché ou
 Ingénieur (H ou F)

¹ Source : Le Moniteur.

² Idem.

<p>paysages Ingénieur territorial (h/f) Consciente de la valeur de ses paysages et soucieuse de répondre aux fortes attentes environnementales des bretons, la Région souhaite promouvoir un mouvement d'innovation urbaine et de reconquête paysagère. Vous contribuerez activement à définir les orientations, en partenariat avec l'ensemble des acteurs professionnels du paysage et de l'urbanisme. Vous piloterez la mise en place des outils opérationnels et instruirez les dossiers. Vos fonctions requièrent une collaboration efficace avec de nombreux intervenants : service du patrimoine naturel, service de l'eau, mission énergie, direction de la culture, services extérieurs de l'État, professionnels de l'architecture et de l'urbanisme, etc. Localisation : 35-Ille Et Vilaine PROFIL Vos atouts : une formation doublée d'une expérience dans les différents domaines de l'urbanisme, de l'architecture et des paysages, confirmant votre connaissance approfondie des milieux professionnels et des organismes techniques. Entreprenant et dynamique, vous montrez un vif intérêt pour le développement durable. Vos aptitudes à la réflexion stratégique et vos qualités relationnelles seront déterminantes. EMPLOYEUR Région Bretagne</p>	<p>Le projet de rénovation urbaine de l'agglomération clermontoise déposé auprès de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine constitue une réalisation essentielle de la politique d'équilibre social de l'habitat engagée depuis plusieurs années. Sous la responsabilité du Directeur «Habitat-Développement Urbain-Solidarité Communautaire, vous serez chargé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> · finaliser la phase de conception et de contractualisation, · animer les instances de conduite du projet sur les choix stratégiques et veiller à la cohérence des actions à différentes échelles territoriales, · coordonner l'intervention des différents acteurs et articuler les problématiques urbaines et sociales, · assurer le montage, le suivi opérationnel du projet et son évaluation, · participer à l'organisation d'une stratégie concertée de promotion des projets d'aménagement. <p>· Vous disposerez pour cela d'une assistance opérationnelle et administrative dans le cadre de la mutualisation des services. Localisation : 63-Puy De Dome PROFIL · connaissance du fonctionnement des institutions partenaires du projet de rénovation urbaine, · méthodologie d'ingénierie de projet, · bonne connaissance des enjeux et pratiques du développement urbain, de l'aménagement de la construction, · connaissances en matière de montage financier et de gestions de financements publics, · maîtrise des outils de suivi et d'analyse d'activités. EMPLOYEUR Clermont Communauté</p>
--	---

Ces titres ne donnent pas d'indications sur les compétences effectives à mobiliser pour le poste, ce qui vient appuyer l'idée émise plus avant que le titre (le statut) ne résume pas les caractéristiques du professionnel. Ainsi, quel que soit le mode de recrutement (sur la définition d'un projet ou sa mise en place), c'est la description du rôle de l'individu qui prime sur celles des compétences ou des activités. L'emploi des verbes d'actions en constitue un signe fort : *définir, piloter, instruire, collaborer* pour la première ; *finaliser, animer, veiller, coordonner, articuler, assurer, participer* pour la seconde. La description de deux rôles différents se distingue alors : d'un côté fonder une démarche, de l'autre, la mettre en place. L'énoncé des activités se confond avec les rôles attendus du professionnel, que l'on décrit le plus largement possible. Il est possible de conclure qu'il n'existe pas de nomenclature des activités suffisamment consensuelle pour que la seule mention de cette activité permette de comprendre de quoi il en retourne. Cette remarque va dans le sens du manque de lisibilité des termes et des concepts composant le champ de

l'urbanisme. Les offres d'emploi sont une manière de lire ce champ, et la représentation qui en est tirée n'est pas une image claire, qui permet de reconnaître un groupe. Toutefois, cette caractéristique, qui est constatée pour de nombreux autres champs (les métiers de la ville¹ par exemple, mais aussi les champs de l'animation, du conseil... qui émergent et construisent leur identité), produit des repères et donnent des éléments pour construire des grilles d'analyse. C'est en ce sens que nous avons répertorié les compétences et les activités et que les classifications obtenues seront comparées à celles construites à partir des entretiens. De cette manière, il est important de revenir sur le point mis en évidence précédemment, qui constitue un autre apport de l'analyse des offres d'emploi, à savoir le rôle des professionnels.

En effet, il faut constater que la formulation des offres se concentre sur la définition de rôles. Cela attire particulièrement notre attention dans la mesure où notre objectif dans cette étude est de montrer *comment* on est urbaniste, en postulant qu'une des caractéristiques du professionnel est d'articuler différentes activités, de passer de l'une à l'autre et ainsi de constituer une figure professionnelle spécifique. Dans cette optique, la question du rôle est en premier plan puisque cette aptitude (passer d'une activité à une autre, ce qui devient aussi une attitude) configure le rôle du professionnel. Synthèse de toutes les attitudes que le professionnel est amené à développer, le rôle se compose dans la pratique et en relation avec les partenaires. A cet égard, la diversité des activités notée dans certaines annonces de recrutement (O-069²) concerne aussi les attitudes à adopter, les réseaux de partenaires (internes et externes) et les registres de compétences. Face à cette diversité, le critère de sélection devient l'aptitude à passer d'une activité à une autre, à composer un rôle qui intègre ces éléments. Plus que des compétences (ou au même titre ?), il est demandé au professionnel de savoir endosser ce rôle. Il est possible, de ce fait, de considérer que ce rôle, cette aptitude, sur lesquels il sera nécessaire de revenir pour en approfondir la teneur, sont un élément de définition même de l'urbaniste. Ils en organisent l'ensemble des activités à mettre en œuvre et en constituent la principale attente pour le recruteur. Dans cette optique, la notion de « regard » d'urbaniste peut être avancée, entendue comme cette aptitude à la fois de passer d'une activité à une autre (d'un domaine de compétences à un autre) et de construire une figure professionnelle de cette diversité (« tenir » un rôle). Cette hypothèse sera étayée dans le prochain chapitre, en parallèle de la mise en évidence des principaux vecteurs définissant l'organisation du travail des urbanistes.

¹ Cf. Brévan Claude et Picard Paul (2000), *Rapport: de nouvelles ambitions pour les villes, de nouvelles frontières pour les métiers*, La documentation française, 188p.

² Source : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme.

<p>Tableau 12 : O-069</p> <p>L'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours recrute un chargé d'études principal (H/F) Planification – Implication transversale dans l'Agence. L'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours est une association « loi 1901 », affiliée à la FNAU. Son équipe, pluridisciplinaire, compte 20 personnes. Ses missions, au profit des collectivités membres de l'association (3 communautés, 30 communes et l'Etat) sont nombreuses : PLU, SCOT, PLH, PDU, études urbaines, études préalables et accompagnement d'opérations d'aménagement, plan de déplacements, aménagement d'espaces publics, protection et mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, mission-conseil auprès des collectivités...</p> <p>L'Agence intervient à différentes échelles : l'aire urbaine de Tours, le SCOT de l'agglomération tourangelle, les communautés de communes et d'agglomération, les communes et les quartiers, pour un bassin de population de plus de 340000 habitants.</p> <p>Missions</p> <p>Ce poste comporte plusieurs facettes (par ordre décroissant) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -vous traiterez les questions de planification supra communale (l'Agence est associée aux démarches de PDU, PLH et SCOT), avec l'appui des chargés d'études thématiques, et serez associé aux réflexions d'agglomération (grands équipements, projet métropolitain...). -vous assisterez l'équipe et conseillerez les collectivités sur les aspects réglementaires des procédures d'aménagement et d'urbanisme mises en œuvre. -vous contribuerez à l'amélioration des productions de l'Agence par votre appui méthodologique, à la valorisation et au développement du SIG et de l'Observatoire. -vous assisterez le Directeur dans la mise en œuvre du programme de travail et dans les relations avec les collectivités membres et avec les partenaires locaux. Vous serez placé sous la responsabilité du Directeur. <p>Profil</p> <p>Une expérience professionnelle minimale de cinq ans est exigée en Agence d'urbanisme, collectivité, CAUE ou Bureau d'études spécialisé dans ce domaine, ainsi qu'une formation supérieure de niveau bac+5 en droit, aménagement urbanisme ou développement local. La maîtrise de l'outil informatique bureautique est nécessaire.</p> <p>Vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> -être autonome dans votre travail, -témoigner de capacités d'analyse et de synthèse, de pédagogie et d'écoute, -posséder des qualités rédactionnelles et oratoires, -savoir conduire une procédure et encadrer une « équipe projet », -disposer d'un réel « bagage » technique et réglementaire, -savoir animer des réunions, -être force d'interrogation et de proposition. <p>Vous serez très souvent en contact avec des élus et des techniciens.</p> <p>Poste à pourvoir rapidement (libre au 1^{er} avril 2005). Contrat à durée indéterminée. Rémunération selon expérience.</p>	<p>Tableau 13 : O-122</p> <p>POSTE</p> <p>Chargé de mission Chargé de mission " Déplacements et Environnement " h/f</p> <p>Cadre d'emploi des ingénieurs et attachés ou par voie contractuelle Proche de Paris, La Communauté de Communes " Les Portes de l'Essonne " regroupe 3 communes de l'Essonne (49500 habitants) : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste.</p> <p>Elle recrute au sein de la Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et des Déplacements, un(e) chargé(e) de mission " Déplacements, Environnement " Ce chargé(e) de mission assumera, en collaboration avec la Direction, le pilotage et le suivi de la réalisation des projets concernant la Politique des déplacements de la Communauté (Plan Local de Déplacements, Schéma communautaire de circulations douces, contrats d'axe, contrats de pôles, PDU Plateforme aéroportuaire d'Orly, aménagements en faveur des transports en commun, tramway, Journée sans voiture, accessibilité aux PMR)</p> <p>Il (ou elle) sera aussi chargé(e) de la mise en place et du suivi d'actions s'inscrivant dans une démarche de promotion de la qualité environnementale du territoire (valorisation des espaces naturels, opération " Points Noirs Bruit ferroviaire, agenda 21 communautaire...)</p> <p>Il (ou elle) assistera également la Direction dans le suivi des opérations d'aménagement de type ZAC dont la communauté est compétente.</p> <p>Localisation : 91-Essonne</p> <p>PROFIL</p> <p>De formation supérieure DESS URBANISME- à forte connotation TRANSPORTS Connaissance de l'environnement des collectivités locales appréciées Ouverture et sens des relations avec les partenaires extérieurs (autres collectivités locales notamment les Villes, partenaires financeurs, maîtres d'oeuvre...) Connaissance en matière de démarche HQE appréciée Maîtrise des outils bureautiques : EXCEL, WORD Permis B indispensable.</p> <p>EMPLOYEUR Communauté de Communes " les Portes de l'Essonne "</p>
--	--

Pour l'heure, nous allons revenir sur l'aspect que nous avons souligné plus avant : la diversité des activités. En effet, à l'instar de l'équipe de Maurice Blanc¹, la

¹ Blanc Maurice, Grandjean Gilbert, et al. (2002), référentiel de compétences des métiers du DSU : le métier de chef de projet politique de la ville, CUCES-Universités, 53p.

lecture des offres d'emploi donne souvent l'impression de rechercher « le mouton à cinq pattes ». La multiplication des compétences et qualités requises dans une offre fait l'objet d'un constat général. Ainsi, Emmanuelle Marchal et Didier Torny notent dans leur étude sur *le marché des offres d'emploi depuis 1960* « un accroissement continu des exigences formulées dans les annonces ayant trait aussi bien à la formation ou à l'expérience, qu'à la maîtrise des langues ou de connaissances informatiques, sans oublier la demande de qualités personnelles qui ne cesse, elle aussi, d'augmenter¹ » [Marchal et Torny, 2003]. Ainsi, la tendance générale pour les offres d'emploi serait de multiplier les exigences en termes de compétences, de formation et d'aptitudes. Plusieurs explications peuvent être mobilisées. Tout d'abord, le marché de la formation s'est lui-même complexifié, ce qui rend l'offre moins lisible et élargit également le panel des compétences. Pour les personnes en charge de recruter, il s'agit donc de permettre au plus grand nombre de candidats de se reconnaître dans l'offre et de postuler. A l'inverse, le marché de l'emploi s'est aussi tendu, entraînant un déséquilibre entre l'offre et la demande de travail (au profit de cette dernière, le rapport étant inverse au début des années soixante). De cette manière, la multiplication des requêtes intervient comme un réel critère de sélection des candidats. Plusieurs autres explications pourraient être convoquées, mais il faut déjà noter que ce phénomène n'est pas spécifique à l'espace professionnel étudié, même si celui-ci l'illustre particulièrement. L'exemple suivant (O-122) montre une figure produite par une combinaison d'activités (et de savoir faire liés) différentes. En effet, le professionnel s'inscrit à la fois dans le conseil, le pilotage, le suivi, le soutien, la mise en place d'actions. Dans la même thématique (les transports), ces missions recourent des niveaux d'expertise, de connaissances et de relations distincts, produisant ainsi un large panel d'activités. La transversalité affichée de cette mission n'est pas traduite dans le statut de l'offre, « chargé de mission », l'appellation n'étant alors pas une donnée permettant de définir le profil du professionnel. L'indication à extraire du constat de la multiplication des critères requis dans les offres d'emploi est donc que la forme d'organisation du travail que nous cherchons à caractériser, sans être forcément nouvelle ou différente de celles déjà mises à jour, peut être décrite par cette combinaison complexe de compétences, activités et rôles multiples définissant un profil, et concerne de ce fait un grand nombre d'espaces professionnels.

La multiplication des critères s'illustre également dans les mentions relatives à la formation. Au sein de notre corpus d'offres, la formation se révèle être un élément décisif car elle permet de préciser le profil de l'individu et constitue pour nous un véritable outil pour appréhender les représentations de l'urbanisme.

¹ p.59

Dans la structure des offres d'emploi, la partie consacrée à la formation tient une place importante dans la mesure où elle suffit bien souvent à détailler le poste. Dans le cadre de professions établies comme les avocats ou maintenant les infirmiers¹, la seule mention du titre, qui désigne aussi bien le professionnel que sa formation, renseigne sur le cursus de formation requis. Dans cette optique, il existe une différence marquée entre les annonces recherchant un profil architecte et celles, déjà présentées, recrutant pour des métiers d'urbaniste. En effet, les annonces (par exemple O-012²) mentionnent la formation d'architecte, ce qui les dispense de préciser les compétences requises, la formation étant garante d'un certain nombre de savoir-faire. La place est donc laissée aux qualités personnelles et aux modalités de l'exercice.

Tableau 14 : O-012

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne
RECRUTE : un(e) CHARGE(E) d'ETUDE

Architecte diplômé(e), vous assurerez des missions d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique et la mission de conseil architectural aux particuliers.
Responsable des missions qui vous sont confiées, vous avez le sens de la relation avec les acteurs de terrain et du travail en équipe.

Ce poste de salarié(e) à temps plein vous interdit d'exercer dans le département de la Haute- Garonne.

La formation se présente donc comme un segment fort de l'identification d'un métier, le vocabulaire s'harmonisant d'ailleurs pour désigner l'un et l'autre, ce qui accroît encore la lisibilité de l'espace. Le travail aujourd'hui mené sur les formations en urbanisme (voir Partie I, Chapitre III) est orienté par cette volonté de clarifier les échanges entre l'espace professionnel et ses partenaires (les maîtres d'ouvrage, les particuliers, les élus...) et, au sein même du champ de l'urbanisme, de rendre plus lisible les parcours de formation pour les renforcer et asseoir la légitimité de certains cursus. En ce sens, organiser la formation par niveaux (à l'instar des niveaux mis en place dans le cadre de la réforme LMD³) constitue un moyen de reconnaissance des savoir-faire pour les professionnels. En effet, les formations en urbanisme étant multiples et n'ayant pas une unité d'appellation, dans les annonces, les recruteurs évoquent plus souvent un niveau de formation qu'un cursus particulier. Certaines annonces, notamment celles rédigées par la FNAU, sont plus détaillées quant à la formation, elles font mention de parcours spécifiques (comme le CESA⁴ de Tours ou l'IFU⁵ de Paris) et requièrent parfois la qualification OPQU (pour 2% du total des annonces, 5% des annonces recueillies sur le site de la FNAU). Pour un tiers des

¹ Ordre National des Infirmiers, créé par la [Loi n° 2006-1668 du 21 décembre 2006](#).

² Source : Fédération Nationale des Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement.

³ Licence Master Doctorat.

⁴ Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement.

⁵ Institut Français d'Aménagement.

annonces cependant, il est fait état d'un *niveau* de formation, traduit par l'utilisation soit du titre « d'ingénieur » (qui garantit une formation de niveau master), soit de la mention « formation supérieure ». Cela traduit le manque de lisibilité des formations en urbanisme et de l'espace même, dans la mesure où les intitulés « ingénieur » ou « formation supérieure » sont souvent complétés par des noms généraux (urbanisme, environnement, architecture, géographie, aménagement, économie, droit, développement, sciences humaines...) visant à indiquer des domaines de compétences, sans en cerner pour autant les limites. Les offres O-061 et O-062¹ illustrent cette tendance à l'énumération des disciplines ou des métiers (avec une ponctuation différente), à partir d'un niveau défini de formation (bac +5).

<p>Tableau 15 : O-061 un(e) Assistant(e) d'Études Habitat/Démographie Formation universitaire : Bac + 5 en géographie, ingénierie, démographie, aménagement ou urbanisme avec une spécialisation indispensable en habitat.</p>	<p>Tableau 16 : O-062 un(e) chargé(e) d'études expérimenté(e) aux problématiques de l'habitat et du foncier Bac+5 : géographe, aménageur, sociologue, démographe, spécialisation en urbanisme et en habitat</p>
---	--

Le fait de mentionner des métiers (O-062) traduit bien la forte analogie entre formations (et leurs intitulés) et activités. Dans ce sens, il faut remarquer que les « urbanistes » ne sont pas cités, leur identification n'étant pas aussi aboutie que les autres métiers évoqués. Au sein de notre corpus d'offres d'emploi, il est plus souvent fait référence à un niveau de formation, jugé garant d'un certain nombre de savoirs et de savoir-faire, qu'à une formation spécifique, relative à un métier. Cette caractéristique de l'espace professionnel est manifeste dans d'autres domaines, comme le souligne Jean-Yves Toussaint en indiquant que « de fait, la pratique sur le marché de l'emploi, telle qu'elle oriente le discours et la perception des modalités d'insertion professionnelle, tend à privilégier des niveaux de formation – sanctionnés par des diplômes – aux dépens de catégories telles que métier² » [Toussaint, 1996]. Cette tendance décrit donc autant le domaine spécifique que nous étudions qu'une organisation du travail, dont nous cherchons à définir les rouages. Par ailleurs, le niveau de formation en question dans les offres d'emploi est en majorité (96% des offres) à bac +5, ce qui va dans le sens de l'analyse menée par Jean Frébault et Bernard Pouyet dans leur rapport³, qui propose notamment de développer « des formations substantielles, en durée et en moyens » (proposition n°5). Les métiers de l'urbaniste reposent donc largement sur une formation supérieure (bac +5) dans des disciplines multiples, ou sur l'expérience de professionnels, qui est mentionnée dans 82,7% des annonces.

¹ Extraits d'offres recueillies sur le site de la FNAU.

² p.87

³ Frébault Jean et Pouyet Bernard (2006), *renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement*, 94p.

En effet, la place de l'expérience joue un rôle important dans les offres d'emploi, relativement à la formation. Ces deux notions sont à la fois indépendantes et liées dans le sens où la réflexion sur les cursus de formation intègre la dimension « professionnalisante » dans ses perspectives : il est question de donner un plus grand nombre de crédits aux ateliers et de réserver plus d'heures aux stages professionnels. Il s'agit là de donner à la formation un côté appliqué qui permet aux jeunes diplômés de faire état « d'expériences » dans leurs candidatures. L'expérience est une notion que nous développerons dans le prochain chapitre comme un facteur descriptif des profils d'urbaniste. L'interaction forte qui est établie entre formation et expérience se traduit dans les offres d'emploi par une référence soit au niveau de formation, soit au parcours professionnel.

FORMATIONS		
non précisé	51	20,0%
ingénieur avec spécialité	32	12,5%
ingénieur	21	8,2%
formation supérieure	16	6,3%
urbanisme avec spécialité	15	5,9%
architecte ingénieur ou urbaniste	15	5,9%
autres	14	5,5%
aménagement	13	5,1%
architecte	12	4,7%
architecte spécialité urbanisme	12	4,7%
bac + 2	11	4,3%
architecte ou ingénieur	11	4,3%
urbanisme	9	3,5%
géographe	9	3,5%
architecte avec spécialité	6	2,4%
droit	4	1,6%
dessinateur	2	0,8%
paysagiste	2	0,8%

Tableau 17 : Effectifs et proportions des formations requises dans les offres d'emploi

L'observation porte sur l'offre O-1691 : il est requis une formation (où l'on fait appel à un éventail large de domaines) ou un statut (technicien de la Fonction Publique, titre obtenu par concours, et dont les modalités d'inscription sont en fonction soit d'un niveau de formation, soit de la situation personnelle – enfants, sportif de haut niveau, expérience dans la Fonction Publique en tant que contractuel... -). L'équivalence qui s'instaure montre la difficulté à définir le profil professionnel de l'urbaniste.

Tableau 18 : O-169

CHARGE D'ETUDES URBANISME

Vous êtes :

- soit titulaire d'un diplôme universitaire de niveau maîtrise ou DESS, ou d'un diplôme d'ingénieur dans les métiers de l'urbanisme, de la géographie urbaine, de l'aménagement, de la topographie, des travaux publics, de l'économie, du management des collectivités ou du droit public ;
- soit technicien de la fonction publique expérimenté, rompu dans le domaine prioritaire de l'urbanisme réglementaire, pré-opérationnel et opérationnel.

¹ Extrait d'une offre recueillie dans Le Moniteur.

Ainsi, l'analyse des offres d'emploi montre que la description des professionnels consiste en un appel à compétences plutôt qu'en une définition d'un profil. La confrontation des offres donne une lisibilité sur un ensemble de compétences nominales, c'est-à-dire de compétences que l'on peut directement rattacher à l'exercice des métiers de l'urbaniste. Ce « cœur de métier », comme ont pu le désigner Jean Frébault et Bernard Pouyet¹, qui représente les savoir-faire, les outils, les attitudes et les rôles du professionnel, peut se décliner en quatorze items, classés en quatre registres, et qui synthétise les compétences requises pour exercer un métier en urbanisme. Par ailleurs, des compétences génériques sont également énoncées dans les offres d'emploi. Il s'agit de compétences relatives à un niveau de qualification, de formation, qui permettent de recueillir des indications sur le statut du poste proposé.

COMPETENCES NOMINALES	
SAVOIR-FAIRE	expertise
	conception
	connaissance du terrain
	force d'échange
OUTILS	connaissance de la procédure
	outils techniques
	conduite de projets
ATTITUDES	animation
	démarche prospective
	sens relationnel
	travail en équipe
RÔLES	adaptation
	management
	initiative

COMPETENCES GENERIQUES	
SAVOIR-FAIRE	analyse
	organisation
	synthèse
OUTILS	rédaction
	maîtrise des outils informatiques
ATTITUDES	langues
	motivation
RÔLES	rigueur
	responsabilités
	manager

Tableau 19 : Grille de lecture des compétences nominales et génériques relevées dans les offres d'emploi

Reproduire l'analyse pourrait être envisagé, sur d'autres offres, recrutant à des niveaux de formation similaires, pour généraliser cette grille de lecture des compétences génériques. De cette manière, le niveau de formation devient un critère d'étude et peut être caractérisé plus finement. En effet, le choix de classer les compétences dans un registre nominal ou générique² est, pour notre étude, déterminé par la connaissance que nous avons du champ de l'urbanisme. Ce choix doit faire l'objet d'une discussion, afin de mettre en évidence son organisation et d'éprouver sa pertinence. Le modèle ici présenté sera donc comparé dans le prochain chapitre aux compétences relevées dans les entretiens, pour construire l'analyse des profils des urbanistes et, dans une certaine mesure, éprouver cette classification. Pour l'heure, il

¹ Op. Cit.

² Leur détail est présenté en Annexe 1.6.

est important de noter que, aux savoir-faire spécifiques de l'exercice du métier d'urbaniste, s'articule toujours la capacité à travailler en équipe, à manager une équipe ou à communiquer.

Ce constat permet de souligner deux choses. D'une part, l'exercice professionnel en urbanisme repose sur des compétences issues de registres différents. C'est pourquoi nous entendons par compétences un ensemble de savoir-faire, d'outils, d'attitudes et de rôles, ce qui permet d'appréhender le rôle de l'acteur comme un élément aussi déterminant que ses activités pour le définir. Cette composition spécifique d'aptitudes et de savoirs dans l'exercice d'un métier semble caractériser, d'autre part, une forme d'organisation du travail. Ce qui est observé pour les urbanistes est illustré dans d'autres domaines professionnels et s'inscrit comme un segment fort de l'organisation du travail. En cela, il alimente la description du modèle professionnel que nous cherchons à définir pour les urbanistes.

Ainsi, en s'appuyant sur les offres d'emploi comme outil méthodologique d'approche des professionnels, il est possible de mettre en évidence des caractéristiques de la population étudiée. La structure d'une offre d'emploi donne effectivement les principaux éléments de définition d'une population professionnelle. Il est possible de retenir de cette manière une forme de présentation générale, dans laquelle figure en premier lieu le statut (la mention du poste à pourvoir), puis un descriptif de l'institution (ses missions, ses moyens et ses objectifs), l'énoncé des missions en lien avec les compétences à mobiliser (les compétences nominales, rattachées à l'exercice du métier, qui ne sont pas mentionnées si ce dernier a une forte identité, comme pour les infirmiers par exemple) et, enfin, l'expérience et la formation requises dans ce cadre. Certaines offres d'emploi précisent le salaire (5% d'entre elles dans notre étude, dont 77% indique une fourchette de salaire), les conditions de travail (type de contrat, nombre d'heures, congés, avantages divers) voire même l'âge attendu du candidat (pour 1% des annonces dans notre étude). Ces éléments ne distinguent pas nos annonces de l'ensemble des offres d'emploi (ils sont communs à l'ensemble); de plus, ils ne figurent pas systématiquement dans les annonces étudiées (ou dans une proportion trop peu significative), c'est pourquoi ces données n'ont pas été exploitées pour notre analyse. En se concentrant sur le statut, les missions et les compétences, l'expérience et la formation, nous avons réuni des instruments pour définir la population des urbanistes et fournir une base d'analyse et de comparaison à l'approche menée en parallèle sur la base des entretiens. En cela, le travail sur les offres d'emploi donne un autre éclairage sur le métier et les professionnels étudiés. L'exercice de formalisation des compétences, des objectifs, des activités et de toutes les autres requêtes concernant le recrutement d'un

professionnel est source de données, qui enrichissent la connaissance de l'espace professionnel.

Pour appréhender notre terrain, il a donc été décidé de multiplier les points de vue et les méthodes d'approche, afin de mettre en évidence des pistes d'analyse de ces professionnels et de leur domaine d'exercice, pistes qui seront à développer et à argumenter. Ces outils ont permis de construire des hypothèses fortes, qui ont orienté à mesure la démarche d'investigation par entretiens. De cette façon, plusieurs éléments ont été soulignés :

- caractériser les urbanistes en situation ;
- définir le sens de la pratique ;
- envisager ce métier comme étant en construction (ce que montre la diversité des appellations dans les offres d'emploi) et le considérer à ce titre comme « en émergence » (et non en évolution) ;
- adopter une logique d'analyse par les compétences, en distinguant notamment les compétences nominales et les compétences génériques, et en insistant sur les rôles comme composants de cette compétence des professionnels de l'urbanisme, comme une aptitude à les articuler et à passer d'une activité à une autre, ce qui est également caractéristique de la forme d'organisation du travail que nous cherchons à connaître.

Cette approche, sans doute lourde et maladroite, revêt pour nous une importance particulière dans la mesure où elle nous a donnée des éléments solides pour renouveler notre démarche et notre problématique après le travail effectué pour le mémoire de DEA. En effet, l'enjeu principal consiste pour nous à montrer que les professionnels de l'urbanisme développent des pratiques dans leur exercice qui ont de nombreux points communs. A ce titre, ils forment un groupe, dans le sens où ils travaillent sur les mêmes problématiques, en utilisant les mêmes outils et en mettant en œuvre un ensemble de compétences spécifiques. De ce point de vue, il est possible d'envisager ces professionnels comme constituant un groupe, dont l'identité et la structure sont à construire. En cela, la réflexion de Erhard Friedberg selon laquelle « il n'y a pas d'action collective un tant soit peu durable qui ne produise un minimum d'organisation et qui ne génère à terme un noyau organisationnel plus ou moins formalisé, autour duquel « s'organisera » la mobilisation et pourront s'agréger les intérêts ¹» [Friedberg, 1997], donne un cadre d'analyse aux hypothèses posées, et notamment à l'étude des formes de l'organisation professionnelle en question.

¹ pp.23-24

Ainsi, avec la diversité des profils professionnels et des activités qui relèvent du domaine de l'urbanisme, il est possible de faire émerger une figure, l'urbaniste, non pas synthèse des différents rôles et compétences, mais ayant l'*aptitude* à exercer ces activités. Cet aspect présente une double portée : pour notre étude, il s'agit de définir cette aptitude et de comprendre comment elle est mise en œuvre ; dans un contexte plus général, il est possible de considérer cet aspect comme un dénominateur commun d'une forme d'organisation du travail, une caractéristique des métiers qui combinent plusieurs activités. Pour affiner cette approche, le discours des professionnels sur leurs activités et les ressources qu'ils utilisent ainsi que leurs propres expériences d'exercice nous permettent de formuler des perspectives.

2.1.3 Portrait d'une population

Après avoir détaillé les ressorts de notre méthodologie d'investigation, en insistant sur le rôle des outils et ce qu'ils nous permettent de mettre en évidence, nous pouvons proposer un portrait de la population sur laquelle nous avons fondé l'essentiel de notre analyse. Sans revenir sur les compétences et les activités (que nous développerons dans le deuxième chapitre), les caractéristiques générales de la population composant notre corpus peuvent être évoquées. Il s'agit à la fois de présenter et de situer notre corpus par rapport à la population dont il est le témoin. Dans les ouvrages consacrés à l'étude de la population des professionnels de l'urbanisme, on recense différents milieux d'exercice, différentes institutions où la pratique et la compétence en urbanisme sont reconnues. Par contre, il est difficile d'accéder à des données chiffrées, de se figurer une représentation de ces milieux les uns par rapport aux autres. C'est pourquoi la composition d'un échantillon d'individus pour notre enquête ne pouvait pas reposer sur des statistiques disponibles ou des références claires quant au dénombrement de cette population ; constituer un corpus (regrouper un ensemble de personnes sans souci de représentativité des individus) est alors la démarche que nous avons suivie. Les modalités de construction de ce corpus ont déjà été décrites ; il faut seulement rappeler les principales estimations quantitatives au sujet des urbanistes.

Ainsi, selon le CNFPT¹, en 1994, on comptait en France 3 000 professionnels privés, contre 30 000 publics (soit 33 000 professionnels en tout), estimations que le rapport Frébault-Pouyet² actualise en 2006 en indiquant 5 à 6 000 privés et 18 000

¹ CNFPT, Les mutations de l'urbanisme, 1994, n°41: 214p.

² Frébault Jean et Pouyet Bernard (2006), renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement, 94p.

professionnels exerçant dans le secteur public (soit 24 000 professionnels). Cette baisse peut sembler curieuse étant donné l'essor de l'espace professionnel, y compris ces dernières années avec la deuxième vague de décentralisation (Lois Pasqua, Chevènement puis Voynet et enfin Acte II de la décentralisation sous le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin) et l'attribution de compétences réglementaires aux collectivités territoriales. Cependant, les deux sources étant différentes, nous pouvons imaginer qu'elles se réfèrent à une définition plus ou moins large de l'urbanisme pour recenser ces professionnels. En effet, la *note de conjoncture* du CNFPT¹ de janvier 2007 établie à propos de l'emploi territorial, évalue l'effectif du secteur « Politiques publiques d'aménagement et de développement » à 71 890 individus (Au 01/01/06). Au regard de la composition de ce secteur, il faut noter que la section « urbanisme et aménagement » compte 20 050 individus, ce qui est supérieur à l'estimation proposée dans le rapport Frébault-Pouyet. L'objectif n'est pas de savoir quels sont les chiffres qui s'approchent de la réalité, mais de reconnaître la difficulté à dénombrer la population des urbanistes, à les repérer dans les institutions où ils exercent, à identifier les pratiques qui s'en réclament.

POLITIQUE PUBLIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	
politique de la ville	6160
<i>urbanisme et aménagement</i>	<i>20050</i>
transports et déplacements	9950
environnement	13950
action économique et développement local	11000
emploi et insertion professionnelle	5330
formation professionnelle	3720
international - Europe	1730
TOTAL	71890

Tableau 20 : Détails des sections et de leurs effectifs, secteur des Politiques publiques d'aménagement et de développement (4,4% de l'emploi territorial)

Fort de ces repères, quelques caractéristiques de notre corpus d'étude peuvent être mises en avant.

2.1.3.1 Présentation générale

La population enquêtée compte 55 individus, réparti entre 27,3% de femmes et 72,7% d'hommes. L'espace professionnel de l'urbanisme, souvent en lien avec les métiers du bâtiment et de la construction, est réputé masculin, mais dans notre corpus, la proportion de femmes est significative, même si les hommes restent majoritaires.

¹ Observatoire De La Fonction Publique Territoriale (2007), *Tendances de l'emploi territorial*, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, 12p.

La moyenne d'âge se situe à 45,5 ans, avec un écart type de 11 ans, ce qui signifie que 79% des individus a entre 34 et 56 ans.

Représentation des enquêtés par âge

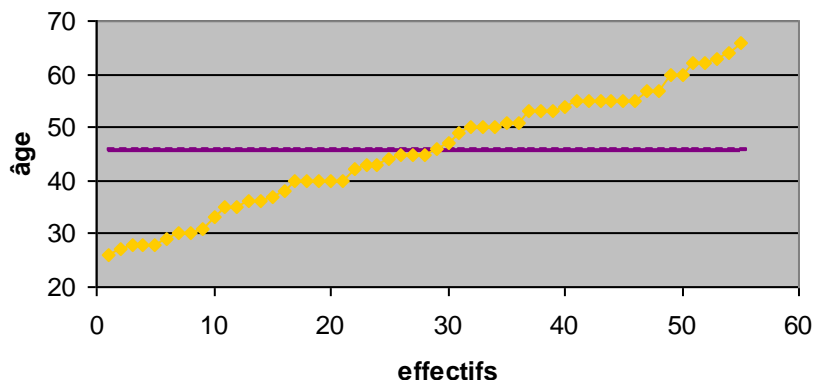


Tableau 21 : Représentation graphique de l'âge de la population enquêtée, avec mention de la moyenne d'âge

Ces chiffres témoignent de l'existence de plusieurs générations de professionnels. Si le terme « génération » est utilisé, c'est pour mettre en évidence une tendance de notre population, où statut d'exercice et âge sont, dans une certaine mesure, corrélés. En effet, la moyenne d'âge des enquêtés exerçant dans une collectivité locale est de 38,25 ans, alors que la moyenne d'âge de ceux exerçant en libéral ou indépendant est de 50,38 ans. De même, 10,9% des enquêtés a moins de 34 ans et travaille dans une collectivité, il n'y a pas de libéraux ou d'indépendants dans cette classe d'âge ; tandis que 18,18% de la population ayant entre 34 et 56 ans travaille dans une collectivité contre 23,63% des libéraux et indépendants. Ceci traduit à la fois la recrudescence des collectivités (dans lesquelles se mettent en place de nouveaux services et se développent de nouvelles compétences) qui implique de recruter du personnel (dans la Fonction Publique Territoriale, donc avec les concours correspondants, ce qui configure un peu le profil des individus : plutôt des jeunes diplômés que des individus ayant déjà une dizaine d'années d'expérience ou plus), et l'importance du secteur libéral, composé en majorité d'individus expérimentés (plus de 10 années d'exercice).

SECTEURS D'ACTIVITE	effectifs	moyenne d'âge
public collectivités locales	16	38,25
public Etat	5	60,2
para public	14	47,29
libéral indépendant	16	50,38
privé cabinet et BET	4	30,25

Tableau 22 : Répartition de la population enquêtée entre les différents secteurs d'activités et moyenne d'âge des groupes

Toutefois, cette tendance doit être nuancée dans la mesure où les salariés du privé qui composent notre corpus ont une moyenne d'âge de 30,25 ans, ce qui assure un renouvellement du secteur. Il importe donc de recenser d'autres éléments pour confirmer ou non un effet de génération. A cet effet, une représentation de la population enquêtée par classes d'âge montre une structure assez homogène, qui compte 76% des individus entre 30 et 59 ans, ce qui constitue le cœur de la vie active pour la majorité des secteurs d'activités (a fortiori, l'espace professionnel de l'urbanisme regroupe des personnes ayant mené des études supérieures – comme nous l'avons envisagé plus avant – et entrant donc dans la vie active plus tardivement).

Répartition des enquêtés par classes d'âge

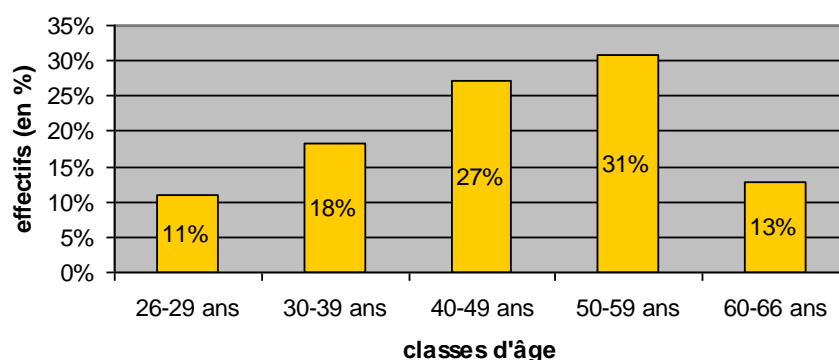


Tableau 23 : La population enquêtée répartie en classes d'âge

Par ailleurs, une caractéristique importante de la population enquêtée est son engagement dans des associations. Sur les 55 individus, 35 appartiennent à une ou plusieurs associations. Parmi ces individus, 15 appartiennent à l'Ordre des architectes par obligation professionnelle (condition d'exercice). L'appartenance associative se fait aussi bien en direction de groupes professionnels que de groupes de travail thématique. Ainsi, 27 individus appartiennent à des associations de promotion de la profession (sous différents statuts : Urbanistes des Territoires, Société Française des Urbanistes, Ordre des architectes...) et 15 à des associations de réflexions, des groupes de travail. On dénombre 11 individus qui ont plusieurs engagements (soit dans plusieurs groupes de travail, soit dans une association professionnelle et un groupe de travail, soit dans plusieurs associations professionnelles). L'engagement associatif est une donnée à souligner dans la mesure où les individus ont répondu avec une grande clarté à cette question. Ils ont en effet distingué les engagements caducs, militants, bénévoles, passifs ou participatifs. De cette façon, l'engagement ne s'arrête pas avec la prise de contact et l'éventuelle adhésion à un groupe ; il est compris comme une participation (dans le cas contraire, les individus ont précisé la teneur de

leur engagement : « c'est à la marge », « j'y suis pour la forme »... , et cela n'a donc pas été répertorié). Cette conception de l'engagement s'illustre également dans ce témoignage :

« Non, je ne fais pas partie d'association, je me suis dit, peut être faussement, je suis trop jeune pour me marier, trop jeune pour etc., j'ai 29 ans, j'ai commencé à travailler à 25 ans, pour moi, c'est un peu tôt, mais peut-être que plus tard je ferais la démarche d'intégrer ce genre d'association, pour être au courant, être reconnue, avoir une certaine qualification, mais c'est vrai que je ne peux pas me dire urbaniste aujourd'hui, c'est pas possible, pour moi, c'est pas possible. » (E-06)

Appartenir à une association (y compris à un groupe de travail) est donc implicitement lié à la détention de compétences, de savoir-faire, que l'on peut partager ou promouvoir. Pour autant, l'âge des enquêtés n'entre pas en compte dans l'appartenance associative. La qualification des urbanistes, délivrée par l'OPQU¹, répond à cette conception de l'engagement, mais les motivations portées par les enquêtés pour entreprendre cette démarche sont, par contre, d'une autre nature. Si 37 individus, soit 67% de notre corpus, connaissent les activités de l'OPQU et l'existence de la qualification, ils sont 9 à être effectivement qualifiés (16% de l'ensemble). Pour l'essentiel, les motifs sont d'ordre militant ou individuel. Il s'agit de faire la promotion de la profession, ou bien de se faire reconnaître (permet de valider des expériences et de faciliter par la suite la « carrière »). Dans tous les cas, une certaine maturité vis-à-vis de son expérience est témoignée. Cela est particulièrement perceptible dans le discours des individus qui n'ont pas encore entrepris la démarche, à l'instar de l'extrait présenté plus avant (E-06). Ces derniers ont par ailleurs d'autres motivations pour ne pas s'inscrire dans cette procédure, traduisant ainsi le manque de consensus autour de la qualification. Nous reviendrons sur ces aspects dans la Troisième Partie. Il faut toutefois souligner que si la qualification de l'OPQU ne fait pas encore l'unanimité, le parcours de formation confère aux enquêtés une identité et une image fortes.

2.1.3.2 Des profils multiples : la formation comme élément de définition des professionnels

C'est effectivement par l'énoncé des parcours de formation que les individus se présentent et justifient leurs approches et leurs conceptions de l'urbanisme. Avant même de détailler tout l'éventail de formations suivi par les enquêtés avant ou pendant l'exercice de leur métier, il convient de préciser deux aspects. D'une part, la

¹ La démarche de l'OPQU et le processus de qualification seront détaillés dans la troisième et dernière Partie (III- ChapitreI).

formation est, à l'exception d'un individu, de niveau supérieur (Bac +5) pour tous les enquêtés, tendance qui a déjà été mise en évidence dans l'étude des offres d'emploi. D'autre part, le parcours de formation est composé majoritairement de deux ou trois orientations (plus de 85% des enquêtés). Cela signifie que les individus ont suivi un cursus, puis ont bifurqué vers une autre formation, pour compléter ou en complément de leur premier apprentissage. La question de l'organisation des études en urbanisme revient ici et le débat entre un parcours de formation complet en urbanisme ou le suivi d'une formation initiale puis l'orientation vers une spécialité en urbanisme où un tronc commun de connaissances serait délivré est relancé. L'impressionnante diversité des formations en urbanisme (quel que soit le niveau de diplôme) donne à cette question un véritable poids dans le sens où la clarification et l'homogénéité des intitulés de formation constitueraient un premier repère pour l'identification d'un métier d'urbaniste.

Les cursus suivis par nos enquêtés témoignent de cette diversité. Rendre compte de leurs parcours et traiter ces données en vue de produire une analyse de la place de la formation dans la définition des professionnels a présenté pour nous une franche difficulté. Nous avons donc choisi de détailler les formations dans un premier temps, puis de regrouper les individus selon leur dernière formation et enfin de les regrouper par leur formation « souche », celle qui participe de l'identité des professionnels. Ce choix est motivé par l'observation et le relevé des manières de se définir qu'adoptent les professionnels. Il a déjà été mis en évidence le jeu qui s'instaure dans la déclinaison de son titre (Partie II- Chapitre I); nous pouvons remarquer également dans le discours l'importance que recouvre le parcours de formation une fois inscrit dans le métier. La citation suivante illustre cette dimension :

« Si on dit urbaniste, il faut préciser si on est plutôt géographe, designer, juriste... »
(E-15)

A l'inverse, nous pouvons insister sur une autre perspective où les individus considèrent la formation comme un point de départ, dont l'importance décline à mesure que l'expérience professionnelle s'allonge. Le témoignage ci-après en rend compte :

« J'ai plus appris dans ma pratique au quotidien, on n'a plus rien à voir en tant que produit personnel, quelques années après, avec sa formation ; mon étiquette d'économiste, je ne le dis jamais » (E-46)

Ces remarques permettent d'apprécier l'enjeu que constitue la formation dans le processus de définition des professionnels. De ce point de vue, la présentation de l'ensemble des formations suivies par les enquêtés est un bon élément pour discuter de l'identité véhiculée par les différents cursus.

Les cursus suivis par les enquêtés :

Aménagement	Mécanique des fluides
Droit	Mécanique
Géographie	Maçonnerie
Sciences-économiques	Géomètre
Construction	Travaux Publics de l'Etat
Sciences-humaines	Dessin
Sciences-politiques	Commerce
Beaux-Arts	Paysage
Sciences et techniques	Arts et Métiers
Architecture	

En effet, parmi les formations évoquées ci-dessus, certaines relèvent d'Ecoles (Travaux Publics de l'Etat¹, Arts et Métiers², Beaux-Arts, Architecture, Paysage, Commerce, Géomètre) et d'autres de l'Université (Aménagement, Droit, Géographie, Sciences-Economiques, Construction, Sciences-Humaines, Sciences-Politiques, Sciences et Techniques, Mécaniques des Fluides, Dessin) ou de l'apprentissage (Mécanique, Maçonnerie). A ce titre, les diplômes délivrés portent une plus ou moins grande image, une identité plus ou moins forte. Par ailleurs, les niveaux de diplôme varient d'un cursus à l'autre, c'est pourquoi les parcours des enquêtés sont importants pour montrer l'articulation et le sens que peuvent prendre ces cursus. En prenant comme référence le dernier diplôme obtenu par les enquêtés, on obtient treize « parcours » de formation.

¹ TPE

² CNAM

Formation Initiale	Formation Complémentaire	Dernière Formation Diplômante
Aménagement Droit Géographie Sciences Economiques BTS Construction Architecture Ingénieur TPE Architecture	<i>Architecture</i> <i>Sciences Humaines</i>	DESS Aménagement (27)
Sciences Politiques Beaux Arts Ouvrier mécanicien CAP Maçonnerie	<i>Aménagement</i> <i>Architecture</i> <i>BTS Géomètre Expert Ingénieur CNAM DESS Droit de l'urbanisme</i>	Doctorat Aménagement (4)
Droit Sciences et Techniques		DESS Droit de l'urbanisme (2)
Géographie Architecture		Sciences Humaines (2)
Sciences Economiques		Doctorat de Droit (1)
Sciences Economiques Architecture		Sciences Politiques (3)
Architecture		Sciences Economiques (1)
Architecture Ingénieur CNAM		Architecture (6)
Ingénieur TPE	<i>Architecture</i>	Ecole Normale Supérieure du Paysage (1)
		Doctorat Mécanique des fluides (1)
		Ingénieur TPE (3)
		Dessinateur (1)
		Ecole de Commerce (1)

Tableau 24 : les parcours de formations des enquêtés

Cette mise en évidence des parcours (avec les effectifs qu'ils représentent) donne des indications quant à la formation des professionnels mais permet difficilement de produire une synthèse de leur démarche de formation. On peut relever que pour les individus ayant fini leurs études par un DESS en aménagement, 17 ont moins de 40 ans (soit près des deux tiers), ce qui correspond à l'essor même de ces formations (L'APERAU¹, qui regroupe les instituts d'urbanisme ayant mis en place des formations pluridisciplinaires en urbanisme, est créée en 1984, en partenariat avec le Ministère de l'Equipement, puis approuvée par le Ministère de l'Education Nationale). Par ailleurs, sur les 28 individus titulaires d'un DESS en Aménagement, 13 ont une formation préalable en architecture. Ce constat invite à considérer la population enquêtée par sa formation de « souche », afin de saisir les disciplines qui contribuent à caractériser l'urbanisme et l'aménagement. Par formation de souche, nous entendons un cursus de formation supérieure, qui peut être prolongé ou non, et qui permet la pratique professionnelle. Ainsi, établir la liste des

¹Association pour la Promotion des Etudes et de la Recherche en Aménagement et en Urbanisme.

disciplines des formations de souche des enquêtés permet de mener une comparaison avec la liste des cursus suivis par les enquêtés.

DISCIPLINES		FORMATION FINALE	
architecture	27	DESS aménagement	28
géographie	6	Architecture	7
droit	5	Doctorat aménagement	4
sciences-économiques	4	ingénieur TPE	3
aménagement	4	Sciences politiques	3
ingénieur TPE	3	DESS droit de l'urbanisme	2
géomètre	1	Sciences-humaines	2
doctorat mécanique des fluides	1	Doctorat mécanique des fluides	1
dessinateur	1	Doctorat droit	1
commerce	1	Dessinateur	1
BTS construction	1	Ecole de commerce	1
sciences-politiques	1	Sciences-économiques	1
		Ecole du paysage	1
TOTAL	55	TOTAL	55

Tableau 25 : Comparaison entre les disciplines de formation des enquêtés et la formation finale de leur cursus

De cette manière, l'importance des formations types DESS en aménagement est plus relative dans le parcours de formation des enquêtés : elles concernent 4 individus dans leur formation de souche, alors qu'elles rentrent dans le parcours de formation de 28 individus. Par contre, l'architecture est une formation de souche pour 27 individus, ce qui lui confère une plus grande représentation que dans les cursus des enquêtés, où elle ne clôt le parcours que de 7 individus. A ce titre, il faut souligner que les individus ayant effectué une formation en architecture ont tous présenté un diplôme de fin d'études intégrant des problématiques et des perspectives urbaines¹. Cela témoigne d'une structure particulière de la formation en urbanisme : les individus ne suivent pas un cursus complet en aménagement mais s'inscrivent dans des disciplines et construisent alors un parcours de formation en fonction des rencontres et des thématiques abordées. C'est du moins ainsi nous le percevons dans le discours des enquêtés, où la référence à la formation initiale reste prééminente :

« On n'est jamais urbaniste tout seul, on est urbaniste quelque chose et ce quelque chose, c'est souvent la formation initiale. Je suis plutôt architecte urbaniste qu'urbaniste architecte. Ma discipline, c'est architecte et par cette clé d'entrée, je me suis éveillé à la problématique urbaine, l'urbanisme et donc j'ai essayé de décroisonner ma formation initiale pour m'ouvrir à un travail d'équipe avec d'autres formations. » (E-12)

La formation finale en urbanisme est effectuée dans le but de se spécialiser dans ce domaine et d'en devenir un professionnel (ce qui est le cas de tous nos enquêtés ;

¹ Annexe 1.8.

une approche de l'insertion professionnelle de tous les étudiants poursuivant une formation en aménagement apporterait sans doute d'autres tendances). L'orientation successive (dans le parcours de formation) vers l'aménagement traduit le manque d'information dont disposent les étudiants au moment de leurs choix, et, pour l'aménagement plus encore, le manque de lisibilité de certaines filières. Ainsi, la formation se révèle être la véritable construction d'un profil, singulier et pluridisciplinaire. L'extrait suivant en est une illustration :

« Je ne peux pas dire que je me qualifie d'urbaniste, pas du tout, même si au sein de ma formation juridique j'ai fait du droit de l'urbanisme et après j'ai travaillé sur une agence territoire et c'est là que j'ai envisagé la globalité de l'urbanisme, la façon d'intervenir dans les villes, mais c'est resté dans le cadre des études et des travaux pratiques qu'on a eu à réaliser pour l'IUP. On apprend à aborder un territoire, à comprendre les points positifs, les points négatifs, pour éventuellement essayer de mettre en place des politiques ou des choses comme ça, et après, j'ai fait un DESS droit des collectivités et j'ai commencé à avoir le souhait de travailler au sein d'une administration, dans une collectivité, dans un service qui intervenait au niveau de l'urbanisme, le service qui aidait à fabriquer la ville. » (E-06)

De cette manière, l'espace de la formation présente un enjeu fort pour la constitution d'une discipline et / ou d'une identité de l'urbanisme. En cela, la formation continue ou les formations professionnelles occupent une grande place dans le parcours professionnel de nos enquêtés. 60% d'entre eux suit (ou a suivi) effectivement une formation continue (diplômante, notamment des DESS en aménagement) ou une formation dans le cadre de son exercice (majoritairement dans le cadre de la Fonction Publique, qui, par l'intermédiaire du CNFPT, programme un ensemble de formations concernant la pratique et permettant des remises à jour). Ainsi, le profil de l'urbaniste se construit autant lors de la formation que dans la pratique professionnelle.

2.1.3.3 Des secteurs d'activité hétérogènes : branches et pluri activité

De même que pour les filières de formation, les professionnels s'inscrivent dans un large ensemble de secteurs d'activités. Néanmoins, cette diversité se fait la synthèse de l'espace professionnel de l'urbanisme, et correspond assez bien avec le paysage mis en évidence par les offres d'emploi. Au-delà de la diversité, c'est la pluri activité qui a retenu notre attention. En effet, 30% des individus de notre corpus exerce une double (voire une triple pour un cas) activité. Il s'agit là d'une activité supplémentaire, menée en parallèle de leur activité et non d'une activité secondaire, indispensable au fonctionnement (comme la charge administrative qui incombe aux indépendants, ce qui concerne 34,5% de notre population). Pour 13 de nos individus

(soit 23% des enquêtés), cette activité supplémentaire se traduit par de l'enseignement, à l'université ou au CNFPT ; les 4 autres individus (soit 7%) exerçant une activité libérale. Leur petit effectif peut permettre de rentrer dans le détail : deux individus sont salariés d'une agence (CAUE et bureau d'études), les deux autres sont enseignants à l'Université. Ils ont donc conservé une activité libérale en parallèle de leur activité. Même si dans les faits une activité prend le pas sur l'autre, on ne peut pas en qualifier une de principale dans la mesure où les deux constituent le profil des individus. Toutefois, pour permettre le travail sur les données, nous avons choisi de classer ces individus dans le secteur d'activité qui nous a permis de les rencontrer (ce qui réduit à une dimension leur profil), en gardant à l'esprit leur spécificité. Ainsi, le paysage institutionnel composé par l'agrégation des situations individuelles donne un aperçu de l'étendue de l'espace professionnel de l'urbanisme.

Les différentes institutions regroupant des professionnels de l'urbanisme (d'après notre corpus)

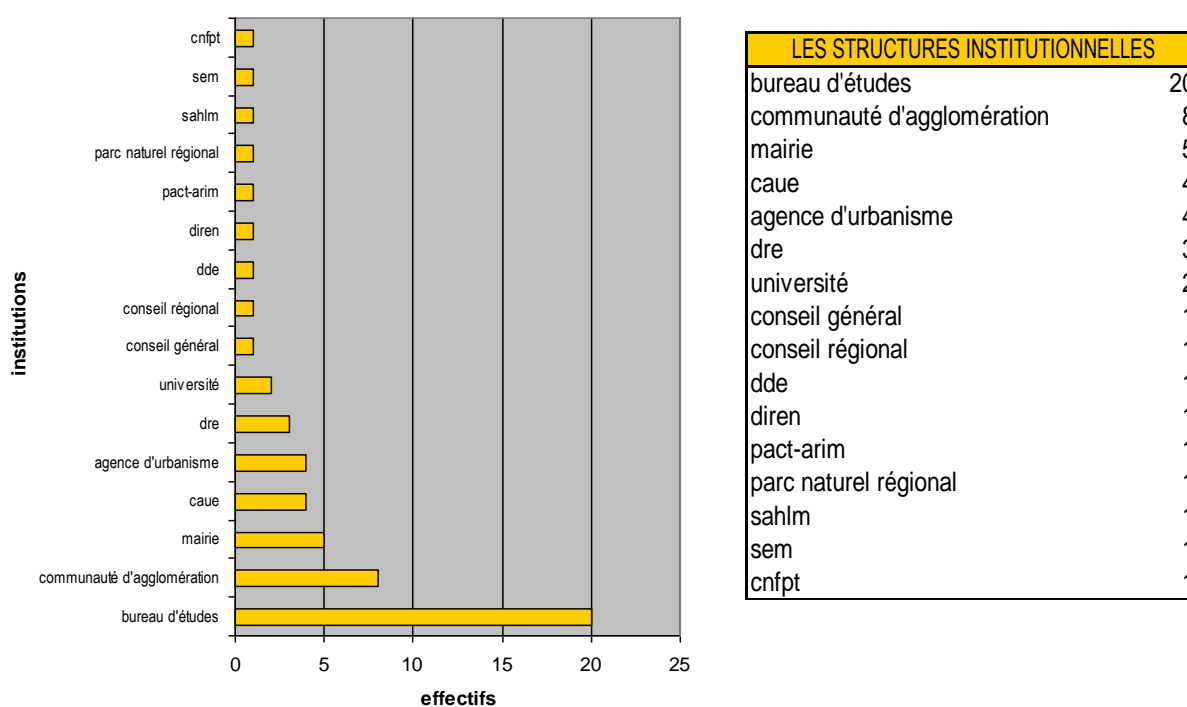


Tableau 26 : Représentation des enquêtés suivant leurs milieux institutionnels

Sans prétendre avoir brossé le tableau de l'espace professionnel de l'urbanisme, l'objectif a été de multiplier les situations d'observation et d'enquête. En regroupant les différents organismes, on constate que l'exercice libéral ou salarié du privé est autant représenté que l'exercice dans le secteur public. Cela constitue un biais dans notre échantillonnage dans la mesure où les chiffres estimant la population professionnelle présente une répartition différente (avec ¼ des individus exerçant

dans le privé et ¾ dans le public). Ce biais a une origine méthodologique (dans la façon de conduire l'enquête et de choisir les enquêtés) mais aussi géographique, dans le sens où l'on peut supposer que la composition de la population professionnelle varie suivant les territoires, la structure administrative en place, les impulsions et la demande existantes (à ce titre, on peut noter que les CAUE et les agences d'urbanisme ne couvrent pas de façon systématique le territoire national ; il n'y a pas de CAUE dans les Alpes de Haute Provence, il n'y a pas d'agence d'urbanisme dans les Hautes Alpes ni dans les Alpes de Haute Provence, il y en a deux dans les Bouches du Rhône...).

SECTEURS D'ACTIVITE	
Public collectivités locales	16
Public Etat	5
Para public	14
Libéral indépendant	16
Privé cabinet et BET	4

Tableau 27 : La population enquêtée répartie par secteurs d'activités

La pratique de l'enseignement est une dimension importante à souligner pour conclure sur cette présentation des secteurs d'activités. En effet, elle concerne 13 individus en tant qu'activité parallèle. Cette pratique est vécue, en dehors de l'activité salariée qu'elle représente, comme la transmission et le partage de l'expérience professionnelle et est considérée comme une mission au moins aussi importante dans sa portée que les autres réalisations. Cette spécificité est également relevée dans le rapport sur les formations à l'urbanisme et à l'aménagement de Jean Frébault et Bernard Pouyet¹, où il est précisé qu'une grande partie du personnel enseignant est composée d'intervenants extérieurs. Ce type d'organisation se présente comme une caractéristique de la forme professionnelle adoptée par les urbanistes et elle retient donc notre attention dans le cadre de la description et de la définition de cette organisation professionnelle.

2.1.3.4 La trajectoire professionnelle : durée des expériences et mobilités

Un dernier élément dans cette présentation de notre corpus d'enquête et des traits de l'organisation professionnelle concerne la trajectoire professionnelle. En

¹ Frébault Jean et Pouyet Bernard (2006), *renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement*, 94p., p.40

effet, à travers l'étude des parcours de nos enquêtés, des trajectoires sont mises en évidence et donnent un éclairage sur l'articulation des fonctions et des compétences dans cet espace professionnel. Cette démarche permet de s'intéresser à la notion de carrière et de mesurer son impact dans notre cadre d'étude ; elle permet également de poser les termes d'un paradoxe, celui qui veut que l'on ne peut que *devenir* urbaniste par la pratique. Pour commencer, nous allons développer ce que nous entendons par paradoxe.

Il s'agit de décrire la situation telle qu'elle est vécue des professionnels exerçants dans l'espace de l'urbanisme. Il est reconnu (par l'OPQU notamment, et par les associations qu'il fédère) que les individus ne sont pas urbaniste suite à leur formation (c'est pourquoi il est proposé une qualification « junior » pour les jeunes diplômés, nous y reviendrons) mais par l'exercice de leur pratique. Ainsi, ne deviendrait urbaniste que les individus pouvant faire état d'une pratique dans le domaine. Cet enchaînement a sa logique mais entraîne une réelle difficulté à se faire reconnaître comme professionnel et à établir une identité dans le domaine. Dans chaque ensemble de métier, les individus connaissent une difficulté à l'insertion professionnelle, mais en raison de leur manque d'expérience et non parce qu'ils ne sont pas encore qualifiés pour exercer leur métier. C'est pourquoi la situation des urbanistes nous semble présenter un paradoxe et l'étude de leurs trajectoires aide à comprendre comment s'organise leur insertion professionnelle et leur pratique.

C'est dans cette perspective que la notion de carrière contribue à l'analyse de ces trajectoires. Cette notion nous a interpellée dans la mesure où elle participe de l'organisation professionnelle. Je n'avais pas pris conscience de cela jusqu'à ce qu'une intervention de François Aballéa au cours du colloque « Actions publiques et légitimités professionnelles »¹ le souligne. Pour lui, le groupe que forment les assistantes maternelles ne peut pas devenir une profession car ses membres n'ont pas la volonté (et la possibilité) de « faire carrière » dans ce domaine. Cela implique que tout groupe professionnel ayant la volonté d'être reconnu comme tel doit être en mesure de montrer qu'il est possible de « faire carrière » au sein de son organisation. Cet aspect me pose problème dans le sens où pour certains enquêtés, la mobilité professionnelle que suppose la notion de carrière n'existe pas (notamment en ce qui concerne les libéraux indépendants, qui ont toujours été à la tête de leur bureau). Il est important de préciser le sens donné à ce terme : la « voie où l'on s'engage » intègre

¹ « Actions publiques et légitimités professionnelles », Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, les 21 et 22 janvier 2005, avec le concours du Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail, du Groupe d'Analyse des Politiques Publiques et du Centre de Sciences Politiques Comparative. (responsables scientifiques : Thomas Le Bianic et Antoine Vion).

effectivement une notion de progrès, et s'entend alors comme « le métier, la profession qui présente des étapes, une progression »¹. De cette façon, il est nécessaire d'envisager la notion de carrière en urbanisme tant dans la progression hiérarchique que dans le cumul de compétences. Or, cela peut paraître ambigu, au regard du paradoxe que nous avons évoqué plus avant : comment peut-on changer de poste (et de missions) alors qu'il faut de l'expérience et de la pratique pour prétendre travailler dans un nouveau domaine de compétences ? Ainsi, il convient de préciser que la notion de carrière dans l'espace de l'urbanisme revêt un caractère particulier : elle est certes la notion qui permet d'articuler les différentes expériences professionnelles des individus, mais en prenant un sens spécifique, celui de la composition d'un rôle. Le chapitre suivant s'attachera à étayer cette hypothèse, qui envisage la trajectoire professionnelle comme une convocation à l'urbanisme, une façon de construire son profil. Dans cette optique, la définition proposée par Everett Hughes de la carrière nous permet de préciser encore l'analyse. Il considère ainsi que « en règle générale, une carrière correspond pour une part à des changements dans la répartition du temps et de l'effort entre les diverses activités constitutives d'un métier et les autres activités qui se créent au sein du système global dans lequel s'insère la carrière considérée² » [Hughes, 1996]. Cette définition intègre les aspects individuel et collectif à l'analyse et suppose de mobiliser plusieurs facteurs (en plus des trajectoires individuelles) pour comprendre ce phénomène.

Pour l'heure, il est possible de caractériser les trajectoires de la population enquêtée en indiquant que le nombre moyen d'expériences professionnelles (de postes différents occupés) est de trois, pour une durée moyenne de la vie professionnelle s'établissant à 22 ans (rappelons que l'âge moyen de notre population est de 45,5 ans et que les individus commencent en moyenne à travailler vers l'âge de 23-26 ans). La durée moyenne des expériences professionnelles est de 7,4 ans. Plusieurs profils se distinguent au sein de notre population. Tout d'abord, les « jeunes professionnels », âgés de moins de 35 ans cumulent au maximum trois expériences professionnelles : sur les 12 individus concernés, cinq sont dans leur première expérience professionnelle, quatre ont deux expériences et trois en ont trois. Ainsi, il semble logique que plus les individus avancent en âge, plus la trajectoire professionnelle se complexifie et s'enrichit de nouvelles expériences. Toutefois, ce modèle, dont on constate la validité, est bousculé sur deux plans. D'une part, 7 individus (âgés de plus de 35 ans) ont une trajectoire qui se décline avec deux expériences au maximum ; il s'agit d'individus qui ont toujours été en libéral ou qui se sont installés après une

¹ Le nouveau petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Paris, 2003. 2952p.

² p.181

courte première expérience (quatre individus) ou d'individus qui ont intégré des agences ou des administrations et qui ne les ont jamais quittées (trois individus). D'autre part, 6 individus ont menés une carrière dans la Fonction Publique d'Etat, où ils ont régulièrement changé de poste mais où ils n'ont pas changé d'employeur. Ces considérations montrent combien il est ardu de retracer des trajectoires, et les critères qu'il importe de définir pour en comprendre la signification. Pour notre part, nous avons cherché à distinguer les différentes prises de poste, même lorsqu'il s'agit d'une mutation « interne », en considérant que celles-ci s'accompagnent de prise de fonctions différentes (ce qui va dans le sens de la carrière). Les périodes de chômage, de congé prolongé ou de formation sont également à prendre en compte, elles figurent comme des expériences dans notre étude dans la mesure où elles ont constitué un tremplin pour les enquêtés concernés.

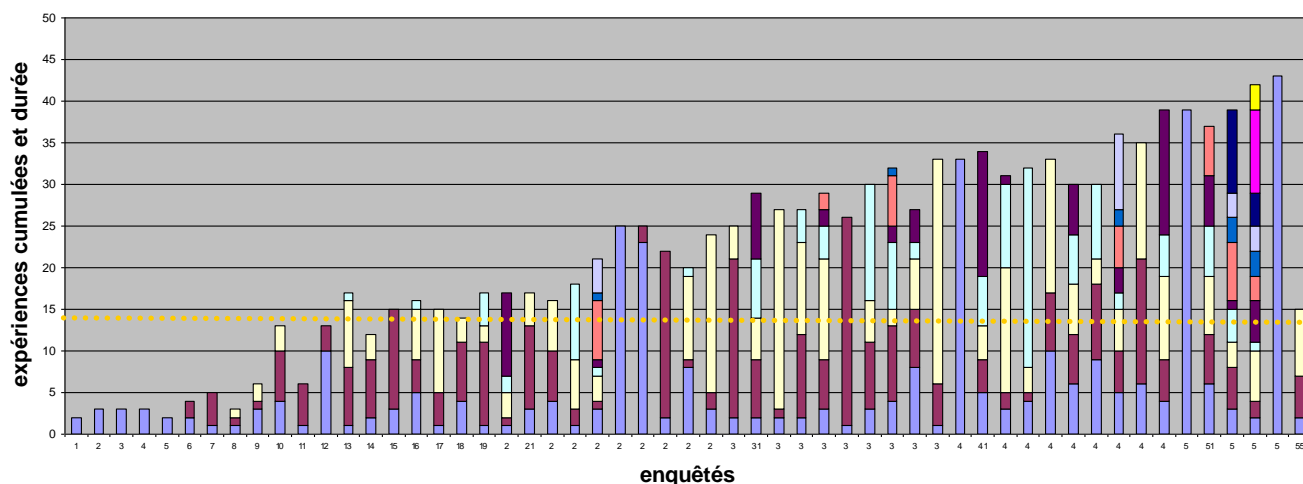


Tableau 28 : Les différents postes occupés par les enquêtés (durée et nombre) et la durée moyenne de la vie active en 2005 (en années)

Cette présentation met en évidence les limites de la statistique sur de telles données. En effet, il est difficile de vouloir lisser les données pour proposer des profils quand la diversité des situations impose de rentrer dans le détail. Néanmoins, c'est la production de classifications qui nous permet de formuler une analyse et des hypothèses, il est donc nécessaire d'aborder ces données sous un autre angle pour faire émerger des profils qui ne soient pas que des cas particuliers et trouver un lien qui donne du sens à notre classification. C'est dans ce sens que Claude Dubar explique qu'il « est donc aussi important – et même bien plus – pour cerner l'identité professionnelle, de comprendre le sens des trajectoires professionnelles des sujets que d'évaluer la perception qu'ils pensent avoir de l'image qu'on se fait d'eux¹ » [Dubar, 1999]. Cette démarche sera menée dans le prochain chapitre, en

¹ p.37

centrant la recherche sur la définition de profils et sur la compétence qui émerge de ces trajectoires.

Ainsi, la démarche d'investigation entreprise se concentre sur le recueil de données de diverses origines (l'observation, les offres d'emploi, les entretiens, la comparaison entre deux pays et entre deux métiers) afin de multiplier les points de vue sur l'espace professionnel de l'urbanisme, que nous ne connaissons que sous ces aspects et par les rencontres qu'ils nous ont permis de faire. L'urbaniste est un professionnel qui construit ses pratiques et son identité dans un espace en émergence, telles sont nos hypothèses, issues des lectures, des premiers contacts avec le terrain et du travail d'étude mené dans le cadre du DEA pour notre mémoire. La méthode mise en place cherche donc à mettre en évidence des facteurs et des données pour construire une analyse qui argumente ces hypothèses ; elle se développe et se diversifie à mesure que nous avançons dans ce travail et que les hypothèses elles-mêmes évoluent. En effet, les orientations empruntées dans notre étude sont dictées par les résultats obtenus au fur et à mesure de l'investigation, qui confirment et infirment nos pistes d'analyse. Ce cheminement est à la fois enrichissant et éprouvant, dans la mesure où il impose de trouver de nouvelles données source pour construire un raisonnement en cohérence avec notre ensemble de données et nos hypothèses.

C'est dans ce sens que nous proposons, à partir des analyses ici présentées, de considérer l'organisation professionnelle des urbanistes comme une structure triangulaire, qui repose sur des compétences (dont l'étendue du sens sera précisée), des rôles et des activités. Ces trois éléments sont à la base de la pratique de l'urbaniste, ils permettent d'appréhender comment le professionnel *est* urbaniste et l'ensemble de relations que cette pratique engendre. De cette manière, il est possible de décrire un espace et de comprendre son articulation. C'est dans cette optique que nous nous référons à la perspective de Michel Crozier dans *l'acteur et le système*, où il indique que « fondée sur les relations de pouvoir et de négociation, l'organisation est un système dont il faut découvrir les règles réelles et les enjeux, bref le jeu qui l'anime¹ » [Férréol, 1995]. La description des pratiques professionnelles et du sens qu'elles revêtent pour les acteurs et l'espace dans lequel elles s'exercent, est l'outil que nous mettons en œuvre pour faire émerger ce « jeu » et analyser l'animation qui en est le produit et le facteur, afin de pouvoir discuter des formes de l'organisation professionnelle des urbanistes.

¹p.141

Chapitre II : Une organisation triangulaire du travail

La question centrale de ce travail, dont les éléments ont été amenés précédemment, s'articule donc autour de la notion de métier, de la recherche des vecteurs le structurant, en poursuivant en parallèle la réflexion sur les enjeux de cette forme d'organisation professionnelle pour la légitimité des pratiques et l'identification du domaine d'intervention. Définir la notion de métier est un exercice important dans la mesure où cette définition nous oriente dans le choix des éléments caractéristiques à mobiliser et à analyser pour envisager les professionnels de l'urbanisme. En cela, il existe plusieurs approches de cette notion, et leur mise en avant permet de situer notre travail et l'investigation que nous menons. Pour entamer cette discussion, la position de Erving Goffman constitue une base de réflexion. En effet, « E. Goffman aborde ainsi la relation professionnelle au sein des « professions » comme le point de rencontre de trois éléments : le « praticien », le client et l'objet de l'interaction client-« praticien »¹ » [Leblanc, 1998]. La « profession » n'est pas comprise dans notre étude au sens anglo-saxon, et, pour éviter toute ambiguïté, nous parlerons de métier. L'angle d'analyse ici proposé place le métier dans une perspective dynamique. La description des pratiques professionnelles ne prend sens qu'avec la mise en évidence des interactions qu'elles impliquent. Dans cette optique, le 'praticien', le 'client' et 'l'objet de l'interaction client-praticien' sont respectivement l'urbaniste, la demande (la commande) et le projet en urbanisme ; l'analyse de ces trois segments et de leurs intersections offrant une définition du métier d'urbaniste. L'objectif des deux prochains chapitres va donc être de présenter ces segments et leurs ressorts, en commençant par les praticiens et leurs domaines d'activités, puis en complétant la recherche sur les domaines d'activités par la lecture du processus à l'œuvre dans la commande.

Ainsi, s'intéresser aux pratiques des professionnels suppose que puissent être reconnus les « urbanistes ». Le problème soulevé par cette étiquette a déjà été exposé, en insistant notamment sur le fait que les professionnels ne s'identifient pas forcément sous l'appellation urbaniste. Toutefois, l'étude des premiers entretiens réalisés pour le mémoire de DEA nous a permis de formuler l'hypothèse d'un groupe réunissant les urbanistes dans une organisation professionnelle. La définition que propose Claude Dubar du « groupe professionnel » nous permet d'appuyer cette approche. Il retient en effet des critères relevés au sein de l'espace professionnel. Ainsi, pour lui, un « groupe professionnel » est « un ensemble flou, segmenté, en constante évolution,

¹ p.221

regroupant des personnes exerçant une activité ayant le même nom doté d'une visibilité sociale et d'une légitimité politique suffisantes, sur une période significative (cf. Emile Durkheim, *De la division du travail social*, 1902), (...); [il] suppose l'existence d'un nom de métier reconnu, partagé, ayant une valeur symbolique forte¹» [Menger, 2003]. De cette manière, les urbanistes forment un groupe dans la mesure où cette entité se construit en partageant les mêmes pratiques, en adaptant son exercice aux évolutions historiques et institutionnelles de son domaine et en ayant obtenu une forme de légitimité à travers la reconnaissance par le Ministère de l'Équipement de son action². Cependant, la visibilité sociale et le partage d'une identité sont sujets à débat, la question étant perçue différemment suivant le statut, l'âge et la formation des individus (nous y reviendrons dans la Partie III, Chapitre II). La question qui nourrit ces discussions est de savoir si l'on réserve la pratique « urbaniste » à un groupe de personnes, reconnues et assermentées, ou non.

Aujourd'hui, la constitution d'une profession au sens anglo-saxon du terme (dont les membres ont des droits spécifiques, réglementent l'accès à la pratique et organisent la formation), sous la forme d'un ordre, est très largement écartée, au profit de la qualification ou du statu quo. L'enjeu perçu, au-delà des différentes prises de position, est la possibilité d'exister en tant que métier, groupe, pour promouvoir un cadre d'échange avec les partenaires, un respect et une valorisation des travaux menés et une exigence dans les prestations effectuées. A ce titre, Terttu Nupponen rappelle, dans un autre contexte, ce qui fait la force d'un groupe, et son intérêt à se constituer en groupe : « le pouvoir d'un groupe professionnel consiste en sa capacité d'action, et non en une simple défense d'intérêts corporatistes ou en la recherche de privilèges³ » [Shapiro, 1999]. C'est de ce point de vue que l'on considère comme légitime la recherche des éléments permettant de caractériser le « groupe professionnel » des urbanistes. Ce long préalable nous paraît nécessaire pour aborder l'organisation professionnelle des urbanistes et le lien que nous cherchons à établir entre définition de la pratique, identification de l'acteur et forme d'organisation. Cette analyse se veut une tentative de généralisation, une façon de faire apparaître « la reconnaissance non seulement d'un acteur particulier exécutant une action de type x, mais aussi de l'action de type x comme pouvant être exécutée par n'importe quel autre acteur à qui la structure de pertinence en question peut être imputée de façon plausible⁴ » [Berger

¹ Claude Dubar, « sociologie des groupes professionnels en France : un bilan prospectif » pp.51-60, in Menger Pierre-Michel (Sous La Dir.) (2003). *Les professions et leurs sociologies, modèles théoriques, catégorisations, évolutions*. Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 272p., pp.52-53.

² Cf. la démarche de l'OPQU.

³ « Stratégie professionnelle et reconstruction, les architectes finlandais durant la seconde Guerre Mondiale » pp.47-54, in Shapiro (Sous La Dir.) Roberta (1999). "Métiers." *les Cahiers de la Recherche Architecturale et Urbaine* 2/3: 250p. p.54 pour la citation.

⁴ pp.101-102

et Luckmann, 1996], à l'instar de la démarche proposée par Peter Berger et Thomas Luckmann, où l'action présente un intérêt pour son contenu mais aussi pour la manière dont elle est intériorisée et vécue par ses protagonistes.

De ce point de vue, l'étude de la forme d'organisation professionnelle permet de poser un cadre pour notre analyse, en repérant les éléments vecteurs d'organisation. L'objectif est donc de procéder à une description des pratiques en rendant compte en parallèle de leurs articulations et des situations induites. Pour Denys Cuche, « il s'agit de comprendre pourquoi et comment des activités individuelles deviennent (ou pas) une profession reconnue ; pourquoi et comment se structure (ou pas) autour d'elles un groupe ; pourquoi et comment se construit (ou pas) une identité professionnelle collective ¹ » [Cuche, 1991]. C'est dans cette optique qu'est abordé le matériau fournit par la réalisation des entretiens. Olivier Chadoin propose la formule de « sociologie du travail professionnel » pour caractériser cette approche. Menée dans sa thèse à propos des façons d' « être architecte », elle consiste en « l'analyse de la manière dont le travail et les pratiques des architectes renvoient simultanément à une construction architecturale réelle et à une construction sociale du fait professionnel ² » [Chadoin, 2006]. C'est bien la perspective que nous poursuivons, en cherchant, à travers l'analyse des pratiques professionnelles, à mettre en évidence les caractéristiques du domaine d'intervention et de l'organisation professionnelle.

Pour ce faire, la pratique professionnelle est considérée comme l'agrégation d'activités, de compétences et de rôles. Cette première dimension de l'organisation professionnelle abordée se veut donc descriptive, tout en envisageant la dynamique du passage de l'une à l'autre de ces activités (la coordination des compétences alors à l'œuvre, ce qui se traduit par la constitution de rôles), afin de saisir les urbanistes « en action », de comprendre comment on « est » urbaniste. Envisagées comme des notions structurantes de notre sujet, la pratique et la compétence nécessitent d'être éclairées. Dans leur introduction sur le dossier « « Professionnels » de l'urbain ? » de la revue *Histoire et Sociétés*³, Caroline Valet et Juliette Aubrun relèvent que « les pratiques s'affirment tout d'abord autour de la détermination de l'action, avec définition des objectifs et des moyens. Les contributions [du présent dossier] mettent en avant ce qui se joue en arrière-plan des actions : la délimitation des champs et des

¹ p.12

² Chadoin Olivier (2006). Etre architecte: les vertus de l'indétermination, de la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel. *Faculté des Lettres et Sciences Humaines*. Limoges, Université de Limoges: 439p. pp.24-25 pour la citation.

³ Varlet (Coord.) Caroline et Aubrun Juliette (2004). ""Professionnels" de l'urbain?" *Histoire et Sociétés, Revue Européenne d'Histoire Sociale* n°12: pp.4-48.

échelles d'intervention, d'expérimentation, d'application par les stratégies des acteurs¹ » [Varlet et Aubrun, 2004]. Par ailleurs, pour introduire la notion de compétence (sans toutefois anticiper la présentation des débats autour de cette notion), nous nous référons à la formulation de Jean-Marie Barbier et Olga Galatanu pour qui « elle est utilisée tantôt pour désigner la légitimité d'un sujet à engager une activité, tantôt pour désigner ce qui suppose chez lui une activité concrète, en situation, tantôt encore pour désigner ce qui finalise un parcours scolaire ou un parcours de formation, ce qui est produit et évalué à son terme² » [Barbier et Galatanu, 2000]. En lien avec ces approches qui multiplient les échelles d'analyse et les angles d'observation, nous avons construit notre démarche d'investigation et déterminé les segments à étudier.

2.2.1 Définition de du champ d'intervention des urbanistes

Evoquer les domaines d'activités constitue donc la première étape dans la mise en évidence des éléments clés de la pratique. Cette étape est d'autant plus importante qu'elle permet de donner des contours à l'espace professionnel des urbanistes, exercice difficile et non consensuel. La grande diversité des activités dans lesquelles sont impliqués les urbanistes est comparable à un inventaire à la Prévert dans la pluralité des références et l'étendue des domaines qu'elles convoquent. A ce titre, les auteurs du *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*³ soulignent, à l'article « urbaniste » que « l'aspect diversifié de la pratique de l'urbaniste se retrouve à travers la multiplicité de ses domaines d'intervention : recherche fondamentale, études urbaines, élaboration de documents d'urbanisme, conception d'espaces, urbanisme d'opérations » [Merlin et Choay, 2000]. Classer ces activités en de grands domaines d'action traduit donc un enjeu important de la définition de l'espace professionnel des urbanistes. Le dessein de cette partie est ainsi de présenter les différentes classifications des interventions en urbanisme qui font référence, puis de proposer une grille de lecture des activités extraites du discours des enquêtés lors des entretiens et enfin de s'interroger sur l'articulation des activités dans l'exercice pour un même individu.

¹ p.5

² p.11

³ Merlin Pierre et Choay Françoise (2000). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF. 902p.

2.2.1.1 Les classifications existantes

Les classifications des domaines d'intervention de l'urbaniste sont nombreuses et constituent autant de points de repère pour la réflexion. Sept classifications ont été retenues, d'origines différentes et témoignant également d'approches spécifiques des domaines d'intervention. De cette manière, les sources privilégiées sont à la fois institutionnelles (Ministère de la Fonction Publique, Ministère de l'Équipement pour un document de communication, ainsi que Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec le *rapport sur les formations à l'urbanisme et à l'aménagement* de Jean Frébault et Bernard Pouyet), professionnelles (Conseil Européen des Urbanistes, Office Professionnel de Qualification des Urbanistes) et universitaire (grille proposée par Jean-Paul Lacaze). Elles représentent des perceptions différentes du métier d'urbaniste mais aussi des approches singulières de la notion même de métier. Ce choix peut toutefois être discuté dans la mesure où il est loin d'assurer l'exhaustivité des propositions de classement concernant les activités des urbanistes.

Ainsi, nous allons exposer ces classifications puis comparer les perspectives qu'elles permettent de dégager.

1. Palmarès des jeunes urbanistes 2005¹

Trois grands domaines de l'urbanisme :

L'urbanisme stratégique : « ce domaine recouvre les analyses urbaines, les analyses stratégiques et prospectives, les projets de territoire et les propositions qui découlent de ces analyses, ainsi que les documents de planification (SCOT, PLU...) »

La conception urbaine : « elle recouvre la conception de projets urbains à différentes échelles, de projets de quartier (renouvellement urbain, îlots urbains...), de projets d'aménagement d'espaces publics »

La conduite de projet : « elle correspond au montage (faisabilité ou mise en œuvre des projets), au pilotage d'opérations à toutes les échelles (aménagement urbain, projet urbain, projet de quartier), à la gestion urbaine (communication et concertation avec la population et processus partenarial avec les acteurs du projet...) » [Lecomte, 2005]

2. Grille d'analyse des méthodes de l'urbanisme par Jean-Paul Lacaze²

Cinq types de méthode :

Planification stratégique : modifier les structures de l'espace (*ingénieur, économiste*)

Composition urbaine : créer des quartiers nouveaux (*architecte-urbaniste, aménageur*)

Urbanisme participatif : améliorer la vie quotidienne des habitants (*sociologue, animateur*)

Urbanisme de gestion : renforcer la qualité des services existants (*gestionnaire*)

Urbanisme de communication : attirer les entreprises (*architecte spécialiste de la communication*)

3. Jean Frébault et Bernard Pouyet, Renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement, 2006³

Cinq champs principaux d'activités :

L'urbanisme stratégique (analyses et études urbaines, diagnostics, prospective, stratégie et projets de territoire, document de planification locale, DTA, schémas d'aménagement du territoire...);

La conception urbaine (urbanisme de projets : espaces publics, composition spatiale...);

La maîtrise d'ouvrage urbaine (programmation, pilotage, conduite de projets, *métier d'ensemblier*, concertation...);

L'urbanisme opérationnel (les *métiers de l'aménageur*, les montages d'opérations...);

L'urbanisme de gestion (urbanisme réglementaire et gestion des procédures, gestion territoriale, instruction des permis de construire et autorisation...). [Frébault et Pouyet, 2006]

4. Michel Visteaux⁴

« Dix fonctions en urbanisme » :

Prospective urbaine (études thématiques et schémas d'agglomération)

Etudes urbaines ou de faisabilité

Planification urbaine (documents réglementaires et de planification)

Restructuration des espaces (programme de substitution et de transformation de la ville, recomposition des espaces)

Programmation urbaine (définition des besoins, élaboration des dossiers d'aménagement)

Contrôle du droit des sols (suivi de la production et de la transformation du bâti)

Action foncière (gestion et maîtrise des sols)

Communication (concertation, information et sensibilisation de la population)

Observation urbaine (rassemblement des principaux indicateurs ou clignotants)

Maintenance géographique (documentations cartographiques et topographiques) [CNFPT, 1994]

5. Office Professionnel de Qualification des Urbanistes⁵

Sept domaines d'activités :

Production des savoirs, de la formation, de l'information

Prospectives et stratégies

Montage de projets ou d'opérations territoriales ; de programmes immobiliers

Gestion territoriale

Programmation, composition et aménagement spatial

Communication et concertation

Coordination et mise en réseaux

6. Charte du Conseil Européen des Urbanistes⁶

Cinq missions :

Etudes, diagnostic, observatoire

Elaboration de programmes, politiques

Médiation, interface

Pilotage, assistance à maîtrise d'ouvrage

Suivi, gestion

¹ Lecomte Alain (2005). *Palmarès des jeunes urbanistes 2005*, Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, DGUHC. 90p. p.89.

² Lacaze Jean-Paul (1993). *Les méthodes de l'urbanisme*. Paris, PUF. 128p.

³ p.23

⁴ « Quels professionnels au service de collectivités territoriales ? Professionnels de la ville, quels métiers ? » p.158.

⁵ Tapie (Dir.) Guy (2005), étude portant sur le référentiel métier des urbanistes, OPQU, 117p.

⁶ Sources : <http://www.ceu-ectp.org/f/index.html>.

Plusieurs points sont à relever. Tout d'abord, les grilles proposées sont soit descriptives (grilles 1, 2, et 3) soit thématiques (grilles 4, 5 et 6). La grille est descriptive lorsqu'elle retrace l'ensemble des missions en urbanisme ; elle est thématique lorsqu'elle énonce des activités dont la pratique, coordonnée ou non, permet d'accomplir des missions. Cette dualité organise l'ensemble de nos remarques. En effet, elle traduit la différence entre les approches du métier. Les grilles descriptives se rapportent à une fonction, elles établissent un lien entre la mission à effectuer et le professionnel concerné. En revanche, les grilles thématiques font référence à des compétences nécessaires pour la pratique des activités, mais sans définir de profil professionnel. Le métier est donc envisagé d'un côté par les missions que les professionnels effectuent, de l'autre par les compétences que les professionnels mettent en œuvre. Ces deux visions s'avèrent alors assez complémentaire pour la connaissance générale du métier. Cependant, dans notre perspective d'étude du métier dans sa dynamique, la classification que l'on proposera dans la prochaine partie sera thématique, l'analyse du processus de la commande (du « client », si l'on reprend la typologie de Erving Goffman) donnant, selon nous, les éléments descriptifs du domaine d'intervention des urbanistes. De cette façon, ces caractéristiques mises en avant, il est possible de souligner les traits marquants des domaines d'intervention de l'urbaniste.

On constate dès lors que programmation, composition, stratégie, gestion et communication sont des termes récurrents dans les différentes grilles, qui manifestent les grandes orientations de l'urbanisme. Qu'elles soient envisagées comme des méthodes, des compétences ou des missions, ces orientations donnent les contours de l'exercice professionnel et témoignent de la diversité des registres d'action mobilisés. De ce fait, la difficulté à rendre compte des métiers de l'urbaniste se noue ici : un profil professionnel ne peut résumer l'ensemble de ces savoir-faire et répondre à la totalité des missions, de même qu'il existe autant d'articulations de ces registres que de professionnels, ce qui limite les possibilités de créer une typologie des métiers. Ainsi, cette difficulté invite à considérer le domaine d'intervention de l'urbanisme comme un espace d'intersections entre les registres d'activités, non coordonnées dans le temps ou dans un processus établi. A ce titre, François Ascher note que « l'urbanisme s'inscrit de plus en plus dans des démarches « procédurales » (à la différence de substantielle), « incrémentales » de négociation entre acteurs, disciplines, usagers. L'urbanisme suit de moins en moins une chronologie qui passerait du diagnostic, aux propositions, à la décision (règle, plan) et à l'exécution (opérationnel). Il s'appuie sur des itérations multiples qui engagent une redéfinition des tâches et des moments de la pratique : l'analyse devient action, l'action devient outil d'analyse (de la participation à la didactique du projet). L'important ce sont, en

outre, les savoirs, les lieux et les formes d'exercice ; et la capacité à mobiliser autour de projets commun des disciplines et des techniques très pointues¹ » [Jeanneret, 1995].

C'est en cela que notre objectif est d'observer l'articulation des pratiques et les compétences mises en œuvre pour rendre ces articulations possible. La particularité de cet exercice, qui implique de mobiliser un grand nombre de savoir-faire regroupés sous divers métiers, constitue un enjeu majeur dans la mesure où nous tentons, à partir de son étude, de mettre en évidence les structures d'une organisation professionnelle du métier d'urbaniste. La difficulté que nous venons de présenter nous permet donc d'aborder ce domaine avec une autre approche et nous aide, d'une certaine manière, à dépasser la représentation classique du professionnel « démiurge », homme de synthèse transcendant tous les registres d'activités, en distinguant plusieurs métiers d'une même figure professionnelle, l'urbaniste. C'est dans ce sens que la remarque de Bernardo Secchi est comprise, qui indique que « on peut penser que ce spectre d'action est trop large et qu'il est difficile de trouver une correspondance entre une pratique aussi diversifiée et un savoir théorique spécifique et unitaire suffisamment profond et rigoureux² » [Secchi, 2006]. La composition des activités, des compétences et des rôles orchestrée par les professionnels en est un témoignage caractéristique.

2.2.1.2 Des profils singuliers : grille de lecture des activités

Les différents registres mis en évidence, et les activités qui leur sont rattachés, permettent de conforter l'hypothèse d'une figure professionnelle urbaniste. En effet, si cette étiquette semble déranger par son imprécision, elle n'en désigne pas moins des métiers dont les activités sont spécifiques et qui acquièrent une véritable place dans le champ de l'urbanisme. Ainsi, la formulation de Everett Hughes donne un cadre d'analyse à cette hypothèse. Pour lui, « un poste de travail – c'est-à-dire le travail que fait un individu désigné dans une terminologie quelconque par une appellation comme celle d'infirmière – correspond toujours à une position dans une organisation. (...) Pour chacune de ces nombreuses tâches, il faut se demander : « pourquoi est-elle accomplie par l'infirmière plutôt que par quelqu'un d'autre, ou par quelqu'un d'autre plutôt que par l'infirmière ? »³ » [Hughes, 1996]. Dans cette optique, le poste de travail étudié s'inscrit dans un espace professionnel et se

¹ p.35

² p.43

³ p.70

caractérise par des activités qui ne sont pas assumées par d'autres professionnels. En cela, la façon dont les professionnels enquêtés se définissent traduit cette segmentation de l'espace entre activités reliées à la pratique « urbaniste » et activités exercées dans l'espace professionnel de l'urbanisme. Cette dualité est intégrée à leur profil professionnel :

« Je ne me définis pas, je ne cherche pas forcément à me définir, je me définis comme un maillon, comme quelqu'un qui intervient dans une équipe, qui conjugue ses compétences pour mener à bien un projet. Alors je suis architecte, mais je suis sensible à autre chose, à la sociologie, à l'environnement... » (E-11)

Cet aspect donne un éclairage différent à la question des trajectoires, dans la mesure où, au fil des expériences professionnelles, l'individu compose son profil en fonction des activités qu'il mène. C'est pourquoi les activités des professionnels sont envisagées comme autant d'éléments composants la figure de l'urbaniste, mais aussi les profils individuels des enquêtés afin d'identifier les métiers qui structurent cette figure.

La première phase de notre travail sur les entretiens consiste donc à relever les activités citées par les professionnels concernant leur exercice « en tant qu'urbaniste » (c'est-à-dire les activités qu'ils considèrent relever de l'urbanisme dans leur pratique ; pour certains, elles sont l'essentiel de leur pratique, pour d'autres une composante seulement). Au sein de ce répertoire, des grandes familles d'activités ont été mises en évidence et constituent à présent notre classification. Ainsi, la grille¹ se décompose en cinq activités, qui sont ici illustrées par des témoignages d'enquêtés.

ETUDES / CONSEIL : Assistance à maîtrise d'ouvrage Conseil Etudes Analyse	Ce domaine comprend les études, c'est-à-dire la connaissance du terrain et des usages et l'analyse des projets d'aménagement (en tant que projet ou comme phase d'un ensemble de projets), et le conseil, qui est à destination des élus ou des partenaires et qui découle de la pratique des études.
--	---

« Il y a aussi des projets de programmation d'équipements culturels ou scolaires. Quand une commune a un projet comme ça, il faut essayer de se pencher sur l'opportunité du projet, sans remettre en doute les choix qui ont été faits, mais voir si c'est pertinent vis-à-vis de tous ses enjeux territoriaux et puis après mettre en place un programme en termes de surface, d'occupation de l'espace, de types d'équipements, de projets de fonctionnement, voir les usages et les besoins, est-ce que c'est une intercommunalité qui mène tout ça ou une commune, comment monter un plan de financement, quels sont les moyens, les formalités en matière d'architecture et de choix du maître d'œuvre, parce qu'on ne fait pas le projet d'architecture mais on le prépare, on met en place tous les éléments pour que ça

¹ Le détail complet des activités figure en [Annexe 1.4](#).

réussisse et donc lancer un concours ou pas, une consultation d'architectes, en respectant le code des marchés publics, le faire de façon légale et transparente, ce qui est le rôle des communes, parce que c'est quand même de l'argent public et des grosses sommes. Donc le montage et puis le passage à l'action après. Tous les travaux de charte paysagère, de réflexions sur des territoires particuliers, des projets aussi particuliers pour les collectivités locales qui sont sur ces territoires là, souvent liés à des enjeux touristiques ou urbanistiques, là, il faut qu'on trouve un compromis entre développement économique et protection de ces paysages ou mise en valeur, c'est souvent le boulot des collectivités, trouver le compromis pour faire le développement sans compromettre ce qui est le moteur même de ce développement là, surtout dans des coins comme ici qui sont à vocation touristique depuis au moins 30 ans. On a aussi des projets de publications des brochures qui permettent de conseiller les particuliers, comment construire suivant les endroits, l'Embrunais, le Gapençais, le Buech... » (E-22)

« J'ai cherché à élargir par exemple le domaine d'études, mais c'est assez difficile parce que l'image d'un bureau d'études, c'est pas celle d'un bureau de recherche, donc on est plutôt rentré là-dessus sur des questions d'évaluation, donc j'en ai fait un petit peu, mais pas énormément, et on peut dire que j'ai eu une spécialité en diagnostic de quartier, élaboration de projets, alors aussi bien quartier ancien que quartier d'habitat social, morceau de ville, études générales en matière d'habitat, j'ai fait des PLH, pas mal de petites OPAH, j'ai construit beaucoup de conventions politique de la ville, animer, faire des diagnostics, des phases de concertation avec des acteurs locaux pour construire un programme... Mais par contre, je ne me suis plus retrouvée en gestion d'opération comme j'avais fait à Port de Bouc. Donc c'était un peu large quand même, problématique des quartiers, changement de référence, études habitat, réflexions sur l'habitat la question des loyers... donc des études très, très ciblées, études de marché... » (E-24)

« On nous disait de faire « l'éponge » quand on arrive sur un site, il ne faut pas se jeter sur sa table à dessin et moi je passe plus de temps à l'extérieur que dans mon bureau, je vais écouter les élus, on s'imprègne du site sur place, au niveau sensible et puis après, par contact avec les gens : sur 4 demi journées, je dois en passer 3 en dehors de mon bureau, j'essaye de privilégier le conseil appliqué. Et je m'efforce quand je donne un conseil de voir ce que ça donne après, de faire un suivi. Ça paraît idiot de le dire, mais souvent on fait une étude, un boulot et puis après on ne voit pas ce que ça donne. Moi, j'essaye toujours de voir ce que ça va donner, et même, quand j'envoie un dossier, c'est que j'ai un rendez-vous le lendemain, je privilégie le contact avec les MO. » (E-29)

GESTION TERRITORIALE :

Pilotage
Accompagnement
Diagnostic
Réflexion prospective
Suivi

Par 'gestion', on entend toutes les activités de suivi, bilan, prospective, conduite des projets en cours sur le territoire. Il s'agit de produire à la fois une veille sur le territoire et de piloter une ou des opérations en cours, en intégrant les dimensions issues de l'observation.

« J'ai été embauchée pour faire la révision du POS en PLU, donc on a fait le diagnostic, c'était ma mission principale pour l'instant, je vais m'occuper du PADD et toute l'équipe marche en fonction du PLU maintenant. On est 7, le service, c'est « études et planification », donc il n'y a pas que le PLU, nous c'est la gestion des POS actuels, la collègue est chargée des procédures parce qu'on fait le POS avec toutes les modifications, c'est souvent très long comme procédures, on est en instance de révision pour le PLU mais on a eu quand même 2 ou 3 modifications dans l'année, on a aussi la gestion de la ZPPAUP, ça aussi ça prend beaucoup de temps, et puis on s'occupe aussi de tout ce qui est études d'urbanisme en fait. Il y en a certaines qu'on a pu faire en interne, avant que j'arrive, mais dès qu'on peut le faire en interne, on le fait, sinon, on sous traite à des bureaux d'études, avec un principe d'appel d'offres, et là, on s'occupe de l'analyse des dossiers, sauf quand c'est des concours, là on n'a parfois même pas le droit de participer à un dépouillement. Mais pour des petites études, on le fait nous, on a une grille de références qui permet de déterminer au mieux la proposition la plus adéquate par rapport au cahier des charges. Et après, on a le suivi d'études, le comité de pilotage, on pilote l'étude en fait. Donc il y a quand même plusieurs notions et c'est super intéressant. Mais le territoire reste le même, c'est la commune de Toulon, c'est un peu la différence qu'on peut avoir avec un bureau d'études dans le privé, là, on reste sur notre commune. C'est vachement bien parce qu'on en a le suivi, le gestion, on voit les choses évoluer, on se rend compte de nos erreurs, avec l'expérience, le chef de service, ça fait au moins 20 ans qu'il est là, donc il a capitalisé les choses qu'on a faites, qui n'ont pas abouties, sur lesquelles on peut revenir... » (E-09)

<u>REALISATION D'UNE OPERATION :</u> Documents réglementaires Conception Montage d'opération Programmation	Ce domaine est opérationnel dans la mesure où il donne lieu à la production de documents porteurs de projets ou de directives pour le projet (PLU, SCOT, PDU...). Les projets en eux-mêmes sont parfois suivis mais pas mis en œuvre. C'est la préparation de leur mise en œuvre qui est du ressort des professionnels.
--	---

« Un boulot sur Cosne sur Loire dans le cadre du 1% paysage et développement, il s'agissait de redéfinir les quartiers, les nouveaux quartiers de Cosne sur Loire et notamment toute la zone sud, avec des zones d'activités, des zones commerciales, etc., qui se branchent sur la sortie d'autoroute. Bon, j'ai fait un boulot de planificateur urbain, mais avec, c'est vrai, nous, une entrée paysagère très forte, c'est-à-dire une entrée sur la morphologie des paysages, des perceptions, perception de la ville, c'est le premier endroit depuis Paris, quand on est sur l'A7, sur cette nouvelle autoroute, où on voit la Loire, c'est tout des petites choses comme ça qui on fait que le projet se dessine, c'est un projet de n'importe quels urbanistes je dirais, il s'agit de mettre de la voirie qui distribue des résidents, qui fasse quartiers, qui fasse quartier où on a envie de se déplacer, où on a envie de vivre, où on est bien, où on s'y reconnaît, où on se trompe pas, etc. » (E-36)

« Le deuxième axe, c'est des dossiers beaucoup plus pré opérationnels, et d'autorisations, sur tout ce qu'on appelle les unités touristiques nouvelles pour la finalisation de la création de lits banalisés, de lits touristiques, de lits économiques qui font tourner les machines que sont ces stations de sports d'hiver, et leurs conséquences pré opérationnelles qui sont souvent des études de ZAC, on finalise les opérations ZAC existantes que l'on modifie ou ZAC que l'on crée » (E-43)

INTERFACE : Concertation Coordination Animation	L'interface consiste à être à la fois dans la communication et dans la coordination. La coordination opère aussi bien pour les membres d'une équipe que pour les opérations en cours. La concertation est une phase de l'enquête, elle renseigne sur les usages et enrichit les projets.
---	--

« L'écrit n'a plus de poids, les élus sont sur des tas de choses, ils n'ont plus le temps de lire on fait des dossiers mais ils demandent des versions light, des 4 pages qu'ils ne lisent même pas, donc tout se joue à la communication orale. Lorsque vous avez bossé sur un dossier important, vous avez passé 6 mois, même s'il est complet, les gens ne vont pas le lire et le jour où vous le présentez, même si vous l'envoyez à l'avance, ils ne vont pas le lire et c'est l'oral qui va donner la possibilité de revenir sur des enjeux ou pas. Si vous le présentez bien, vous allez donner envie aux élus de revenir sur l'écrit. Si on rate l'oral, le projet peut passer à la casserole. Donc voilà, les réunions, j'essaie de bien les préparer, je suis animateur du club depuis 2 ans et puis pour la mission qu'on a mené sur 6 mois, on faisait déplacer les gens de loin, de Perpignan, de Montpellier, donc si ce n'était pas préparé, s'il n'y avait pas un rendu, les gens ne venaient qu'une fois, et c'était fini. » (E-25)

« Quand on est urbaniste, on fait peu de projets en tant que tel, on a une principale mission quelle que soit la structure, c'est de faire émerger du consensus sur la ville. C'est pas la même chose de produire un projet, c'est-à-dire que la difficulté qu'on a c'est que quand on construit une maison individuelle, il y a un MO, c'est le propriétaire, il y a un architecte, la maître d'œuvre et l'entreprise. C'est le propriétaire qui décide, l'architecte accepte ou pas, propose des solutions... Quand on travaille sur l'urbain ou l'urbanisme même si je préfère dire l'urbain ou l'urbanité, il n'y a pas de MO, il y a comme ça 10, 15, 20 intervenants, dont les décisions et les avis s'entrechoquent et donc il faut de cet espèce de mouvement brownien arriver à faire quelque chose, c'est pas une décision collective. C'est d'abord là-dessus qu'on travaille quand on est urbaniste, fabriquer une décision collective, de cette multitude de personnalités morales voire souvent de personnalités physiques, arriver à fabriquer une démarche collective, pas nécessairement recueillir leur avis, c'est plus compliqué que ça, parce que c'est un avis collectif qui n'est pas l'addition des avis individuels. Alors il y a des formes plus simples d'urbanisme : les lotissements, les choses comme ça qui sont des formes intermédiaires entre le projet d'une famille x et

un projet de cette nature, mis à part ça, ce qu'on fait aujourd'hui c'est impalpable, j'ai du mal par exemple à expliquer à ma fille ce que je fais, ça reste abstrait. Fabriquer des décisions collectives, ça n'a pas de sens, on ne peut pas l'écrire, ce n'est pas instantané. Donc décision collective, qui après peut se décliner en transversalité, diagnostic partagé... » (E-37)

RECHERCHE / FORMATION :	On distingue enseignement (à l'Université) de formation (auprès du CNFPT, de groupe de travail...).
Recherche	
Formation	La recherche urbaine répond aux commandes des différents Ministères et la recherche est le fait des enseignants mais aussi de libéraux, qui conservent cette démarche en parallèle de leurs activités.
Enseignement	
Recherche urbaine	

« Alors, là, on a un travail, nous, qui est assez fin, qui est lié à l'ancienneté donc de l'organisme dans lequel je travaille, c'est le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, qui a depuis tout temps affiché des formations sur les questions d'urbanisme, qui les renforce, parce qu'avec la décentralisation et notamment l'instruction des permis, les collectivités sont vraiment de plein pied confrontées à répondre elle-même, sans les DDE sur ces questions ; donc ces stages sont montés en puissance. On a un pôle national qui réfléchit sur les questions d'urbanisme, comme on a un pôle national sur d'autres questions. Ça veut dire que l'ensemble des besoins des collectivités remonte par ce pôle qui chaque année produit une note de conjoncture en disant : voilà quels types de préoccupations on rencontre dans les collectivités là-dessus. Après, nous, notre rôle, c'est de regarder si cette offre on l'a déjà dans l'offre donc de la délégation régionale, si elle y est, on la conforte par des questions qui sont amenées par des gens qui suivent les stages, qui nous disent : bien voilà, j'ai fait un stage sur la ZAC, c'était bien mais j'ai besoin de regarder tel volet de la ZAC ou tel aspect, le PAE par exemple ; et donc l'année suivante on met ces informations. Mais on a aussi des groupes de travail thématique, sur des thèmes un petit peu donnés, je pense notamment à l'intercommunalité, au paysage, aux questions d'inter modalités par exemple, où on travaille avec des professionnels pour voir quelles sont les questions d'actualités, quelles sont les questions sur lesquelles on pourrait faire une offre plus consistante. Donc, en fait, les besoins des territoriaux sont à la fois ceux qui remontent par eux-mêmes à l'occasion des stages et à la fois, dans les groupes de travail dans lesquels il y a aussi des territoriaux, c'est l'actualité qui est, je dirais mise en lumière par ces groupes qui permet d'identifier à plusieurs quels sont les besoins pour l'année suivante. (...) Comme nos formations sont en grande partie assurées par des professionnels territoriaux, c'est-à-dire des gens qui œuvrent comme eux vont œuvrer, exactement dans les mêmes fonctions, on a une garantie aussi que le dire rejoint la pratique, qu'on n'est pas en trop gros décalage. Mais en même temps, on essaye à ce que au moins 30% de l'offre soit assurée aussi par des gens qui sont des professionnels privés de l'urbanisme. Dans un stage de PLU, c'est très bien de faire, sur trois jours, c'est très bien d'avoir deux jours qui sont assurés par des fonctionnaires territoriaux qui montrent comment ils ont fait dans leur commune, et puis c'est aussi formidable d'avoir par exemple quelqu'un du ministère

qui vient tenir un propos sur le PLU et puis un urbaniste libéral qui vient expliquer comment il a fait le PLU de la commune ou le PADD de trucmuche. Voilà, c'est à peu près comme ça qu'on monte les stages. Donc ils n'ont jamais un seul regard, ils ont plusieurs regards sur la manière de s'y prendre. » (E-41)

« Là on a monté avec la région PACA une recherche sur 3 ans pour essayer d'analyser, en faisant des interviews d'ailleurs, là, à la fois quelles ont été les études commandées à nos étudiants, comme corpus, on prend l'ensemble des travaux qui ont été commandés aux étudiants en mémoire de stage et en ateliers régionaux qui sont des choses de l'Ecole de Versailles et des paysagistes de Versailles et qui sont assez bien payés par les collectivités donc qui demandent, c'est quasiment d'ailleurs de la concurrence pour les bureaux d'études, il faut bien le dire, puisqu'on demande 250 000F pour chaque activité, donc on en a, un échantillon qui est relativement significatif puisqu'on a à peu près 200 études... (...) Et donc, ce corpus, on est en train de le travailler pour voir quels sont les champs sur lesquels on a fait bossé, quels sont les champs qui reviennent le plus souvent, quelle est la localisation, c'est-à-dire tout ce qu'on peut tirer comme enseignement de ces thématiques, thématiques de recherches, par rapport à une question aussi qui est posée par le Conseil Régional, c'est : quelle politique du paysage pour l'aménagement du paysage sur la région PACA ? Donc nous les études, elles nous servent à cadrer, à voir quelles sont les demandes, aussi bien de gens aussi différents que les collectivités territoriales, les communes, les grandes agglomérations, la DIREN, le conservatoire du littoral, enfin tous les acteurs de l'aménagement. Ce corpus, on l'a donc mis en friche et on le travaille sur le plan statistique, sur le plan de la répartition spatiale... ça c'est pour la première étape, la deuxième étape consistera à aller voir le commanditaire, donc on va travailler avec une sociologue, pour voir à la fois les suites à donner à cette étude, l'impact qu'ont pu avoir ces études dans la pénétration de la culture du paysage dans la maîtrise d'ouvrage. Voilà. Pour ça, c'est presque fini, c'était sur 3 ans. » (E-42)

Cette classification en cinq familles rassemble les activités par registres d'action. Il s'agit en effet de regrouper les activités énoncées dans les entretiens par les types de missions (finalité) qu'elles impliquent de mettre en œuvre. Il faut noter que n'ont pas été représentées dans cette classification toutes les activités concernant la gestion administrative d'un bureau d'études ou d'une agence (cela concernant, nous l'avons vu, 34,5% de notre corpus). La typologie obtenue est donc le fait de plusieurs arbitrages. En ce sens, elle n'est pas orientée par le programme ou le projet urbain, mais par un ensemble de tâches, constitutif d'une démarche globale, portée par plusieurs métiers, pour envisager les domaines d'intervention où les savoir-faire « urbaniste » sont nécessaires. A ce titre, il est possible de se référer à la notion « d'arc de travail » développée par Anselm Strauss pour caractériser cet ensemble. Appliqué à son domaine d'investigation, Anselm Strauss indique ainsi que « le médecin, dans son schéma de trajectoire, visualise ce qu'on pourrait appeler un arc de

travail, c'est-à-dire l'ensemble du travail qui aura besoin d'être fait pour maîtriser le cours de la maladie et remettre le patient dans une forme suffisamment bonne pour que celui-ci puisse rentrer chez lui¹ » [Strauss, 1992]. Cette notion nous semble féconde pour décrire les domaines d'intervention de l'urbaniste. Il s'agit effectivement d'un ensemble de tâches nécessaires à la prise en compte des usages et de l'environnement dans l'aménagement et le développement des territoires. La dimension opérationnelle ne résume pas l'intervention de l'urbaniste et les activités menées n'ont pas toutes pour finalité le projet, mais intègrent à leur procédé des missions de prospective, d'organisation, de gestion, de diagnostic qui sont autant d'éléments qui permettent de poser un « regard » urbaniste sur l'évolution des territoires. L'extrait suivant témoigne de cette combinaison entre démarche technique et angle particulier d'approche :

« L'avantage, c'est ce qui me plaît ici, c'est que c'est très varié, on s'adapte beaucoup, on répond à des commandes publiques donc ça varie beaucoup suivant les périodes, les orientations politiques. Il y a eu des moments où c'était beaucoup de PLH, donc on a travaillé sur celui de la CPA², de la COGA³, on travaille un petit peu sur des missions d'ingénierie sociale lors de réhabilitation de cités HLM, donc là, c'est à la demande de bailleur HLM, donc il y a une réhabilitation et nous on est chargé de faire le diagnostic social, l'accompagnement à la réhabilitation, pour informer les locataires, voire ce qui va, ce qui ne va pas... Bon, on est un petit peu en train de mettre ça de côté, on a quelques missions qui finissent, mais on n'en reprend plus, c'est assez lourd comme boulot et l'expérience n'est pas forcément épanouissante tout le temps, c'est marrant un temps parce que c'est vraiment du terrain, c'est du porte à porte en HLM, mais sur du long terme, ça fatigue. En ce moment on travaille beaucoup sur les politiques d'intégration, on a un contrat sur l'intégration des immigrés en milieu rural. Après on intervient, des fois avec d'autres structures, des bureaux techniques sur des projets urbains, de la requalification urbaine de quartier, des choses comme ça, des études pré opérationnelles de MOUS, des OPAH, on intervient à chaque fois sur le côté socio de l'histoire. » (E-04)

Pour donner consistance à cette hypothèse, nous allons présenter les différents « métiers » exercés par nos enquêtés.

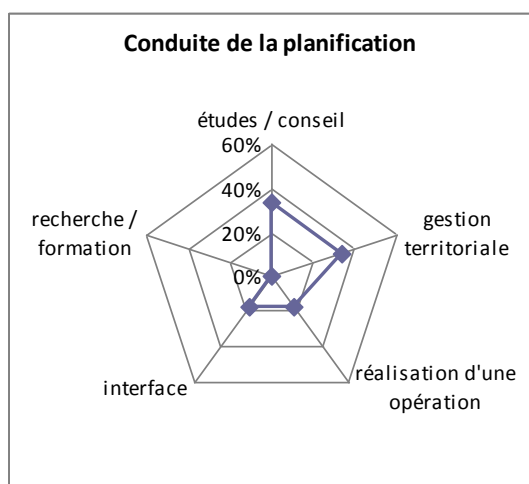
Cette deuxième phase de l'analyse des activités des enquêtés consiste à replacer, pour chaque individu, son énoncé dans la classification, et à caractériser ainsi son « profil », la composition qu'il met en œuvre. Cette opération réalisée sur les 55 individus interrogés donnent lieu à sept grands types de profil, regroupant 45 individus, les autres ayant des profils singuliers à notre échelle (regroupant au maximum deux individus ; trois étant notre nombre plancher pour constituer un type

¹ p.176

² Communauté du Pays d'Aix

³ Communauté du Grand Avignon

particulier). D'un point de vue méthodologique, il est important de préciser que les activités représentées pour chaque individu ont été pondérées pour éviter la prépondérance de certaines variables. En effet, les activités sont recueillies dans le discours, où certains individus sont plus prolixes que d'autres. C'est pourquoi le nombre d'activités pour chaque individu a été ramené au nombre total d'activités évoquées, ce qui relativise cet effet du discours. Toutefois, si la représentation graphique est proportionnellement bâtie, cela n'empêche pas que certains enquêtés apparaissent avec un nombre relativement faible d'activités, qui ne correspond peut-être pas parfaitement avec la vision qu'ils ont de leur pratique. A ce titre, ce travail d'analyse serait à poursuivre en contactant à nouveau les enquêtés et en leur demandant, en fonction de la typologie proposée, dans quelles activités ils s'inscrivent. Cette démarche a été partiellement menée lors des entretiens complémentaires, mais sur un effectif restreint d'enquêtés. En revanche, au cours des entretiens semi directifs, j'avais commencé à proposer aux enquêtés de se situer dans les activités à partir des grilles de classification exposées précédemment. Cela a eu pour effet de réduire la discussion autour des activités et de neutraliser la question (dans le sens où les enquêtés ne se retrouvaient pas forcément dans ces grilles et résumaient la question en disant : « oui, c'est forcément un peu tout ça... »). Cette initiative a donc été stoppée, au profit de celle décrite plus avant, reposant sur le discours. Cette précision faite, il est possible de présenter ces sept types de profils, en prenant un exemple individuel pour chaque type.



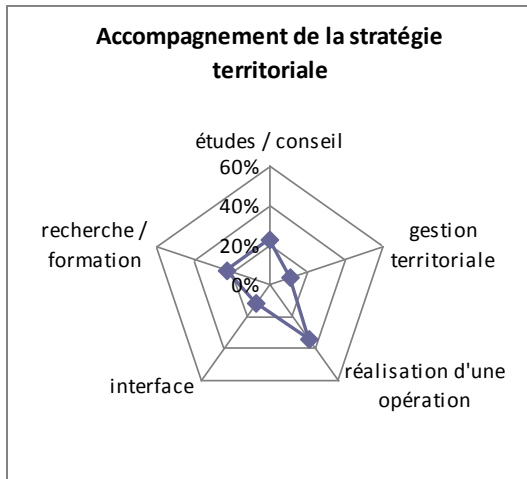
21 individus

Formations majoritaires : aménagement (2), architecture (10), géographie (3), sciences économiques (4)

Composition statutaire : libéraux (8), salariés du privé (6), salariés du public (7)

Moyenne d'âge : 39 ans

Les professionnels sont dans une démarche de coordination et de conception. Ils établissent les études et les documents réglementaires afin de préparer et d'accompagner la planification, en lien avec les élus et les partenaires techniques.



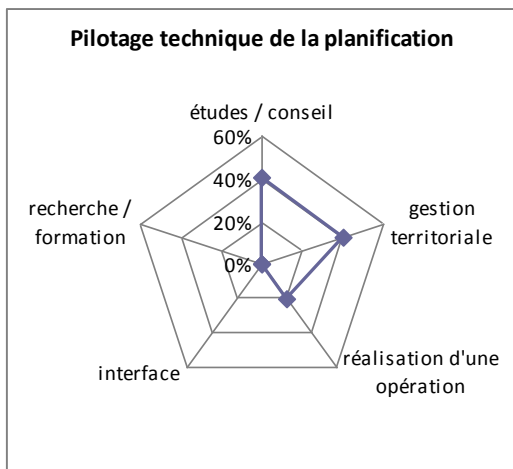
9 individus

Formations majoritaires : architecture (5)

Composition statutaire : libéraux (5), salarié du privé (1), salarié du public (3)

Moyenne d'âge : 55 ans

Les professionnels s'inscrivent ici dans l'accompagnement, c'est-à-dire qu'ils sont force de proposition et apportent des éléments d'aide à la décision, issus de leur connaissance et expérience du territoire et de ses usages, ils coordonnent la mise en œuvre de programmes. L'enseignement est un partage de l'expérience acquise.



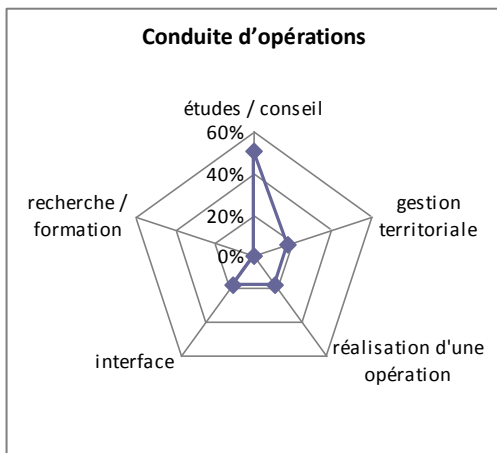
6 individus

Formations majoritaires : architecture (4)

Composition statutaire : libéral (1), salariés du privé (3), salarié du public (2)

Moyenne d'âge : 39 ans

Les professionnels sont mobilisés autour des études, du diagnostic, de l'élaboration de documents réglementaires et de la conception. Ils accompagnent et conseillent les élus, tout en ayant une vision prospective de l'aménagement.



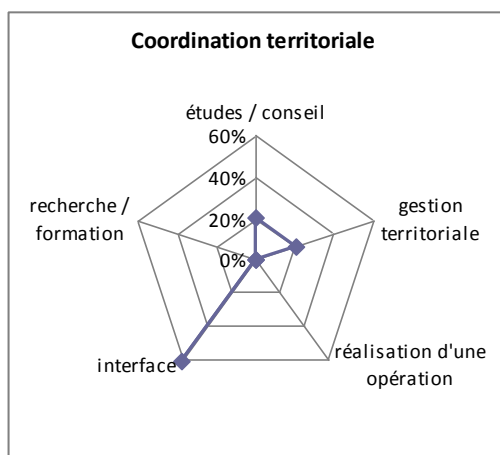
4 individus

Formations majoritaires : architecture (1), droit (1), géographie (1)

Composition statutaire : libéral (1), salariés du public (3)

Moyenne d'âge : 39 ans

Les professionnels conduisent le processus opérationnel, ils sont chargés des études préalables et des documents réglementaires, puis de la mise en œuvre du programme, c'est-à-dire de l'enquête publique, la concertation et du montage et du suivi de l'opération. L'assistance à maîtrise d'ouvrage donne un cadre à cette démarche de coordination.



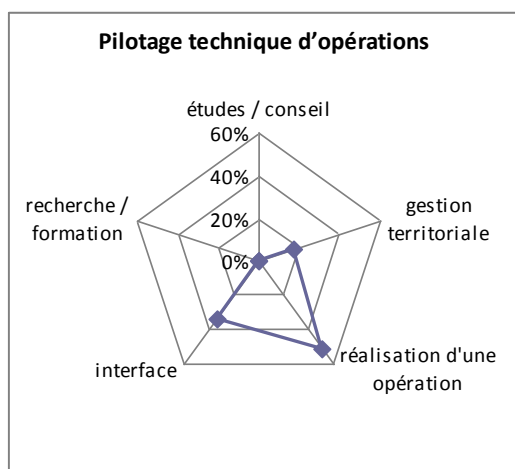
3 individus

Formations majoritaires : architecture (1), sciences économiques (2)

Composition statutaire : salarié du privé (1), salariés du public (2)

Moyenne d'âge : 57ans

Les professionnels sont en charge des études sur le territoire, ils proposent une vision prospective de l'aménagement à partir de leur connaissance du terrain et des usages. Ils coordonnent les différents acteurs et leurs points de vue sur le territoire, et animent des équipes de travail.



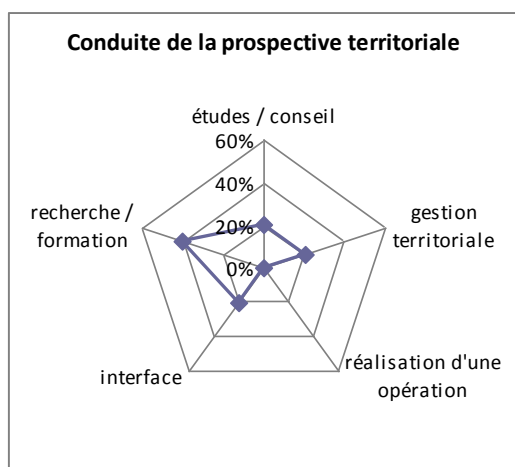
3 individus

Formations majoritaires : droit (2), commerce (1)

Composition statutaire : salariés du public (3)

Moyenne d'âge : 35,5 ans

Les professionnels sont des acteurs de terrain et assurent la mise en œuvre technique des opérations. Ils ont en charge le montage et le pilotage des programmes et animent et coordonnent des équipes de travail.



3 individus

Formations majoritaires : architecture (1), géographie (1), sciences politiques (1)

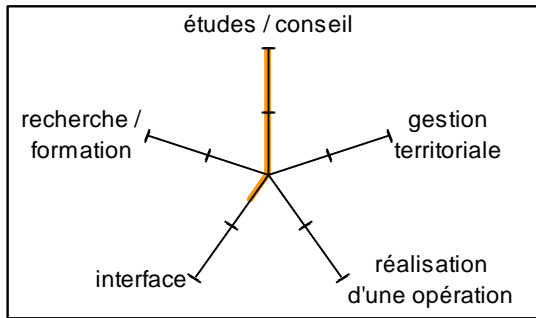
Composition statutaire : libéral (1), salarié du privé (1), salarié du public (1)

Moyenne d'âge : 45 ans

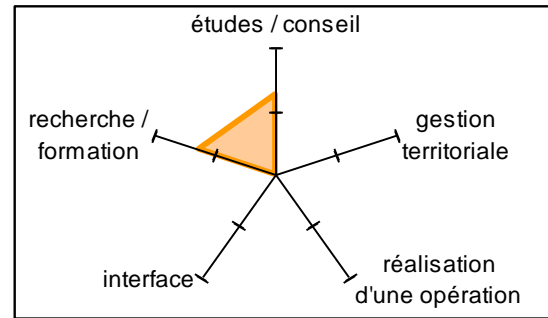
La réflexion stratégique et prospective, par le biais d'études et de contact avec le terrain caractérise ce profil. Les professionnels s'inscrivent dans l'aide à la décision et l'animation de groupe de travail. La recherche est universitaire ou sur commande ; l'enseignement compose le programme universitaire.

Tableau 29 : les profils d'activités des professionnels

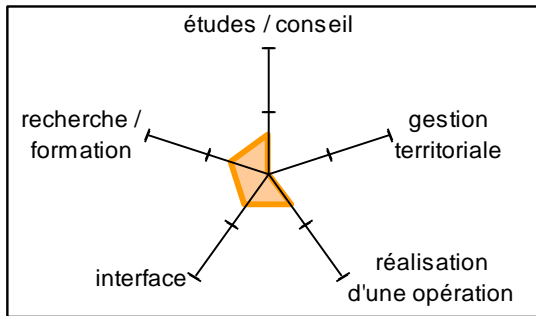
Pour être complet, les cinq autres profils (regroupant 6 individus) sont également présentés.



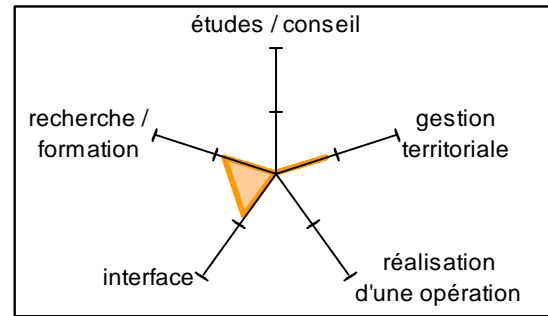
E-22



E-24



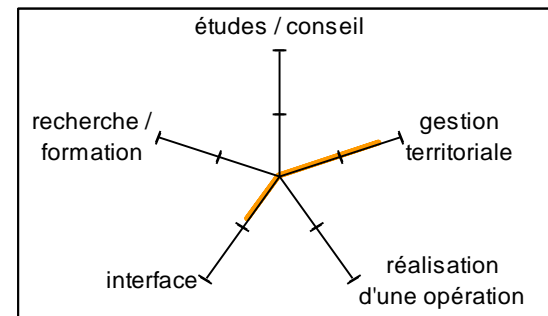
E-12



E-41

6 individus

Les caractéristiques que l'on peut relever pour l'ensemble de cette population est qu'elle s'inscrit dans la réflexion prospective, les études pour établir des documents réglementaires et participer du montage d'opérations. Les professionnels coordonnent les actions et les équipes, et assurent un suivi de l'opération. Ils ne font pas de pilotage. L'enseignement et la formation constituent un partage d'expériences.



E-51

Dans un premier temps, un constat rapide s'établit : sur 55 individus, 6 ne pratiquent pas l'étude ou le conseil, 7 la gestion territoriale, 11 la réalisation d'opération et 7 l'interface ; 15 individus s'inscrivent dans la recherche et la formation. Cet aperçu chiffré pour montrer que, dans l'ensemble, les métiers de l'urbaniste présentent une certaine homogénéité et seule la composition effectuée par les individus des activités permet des distinctions. De même, parmi les cinq domaines d'activités, aucun n'est représenté systématiquement dans les profils mis en évidence. Si de grandes tendances existent, il n'y a pas un domaine d'activité incontournable, dans l'ensemble structurant les métiers de l'urbaniste. C'est pourquoi, dans la partie suivante, l'articulation individuelle des activités est étudiée comme la définition d'un rôle, ce qui permet d'envisager le professionnel « en situation ».

Dans un deuxième temps, il faut relever, toute chose égale par ailleurs, les écarts entre les moyennes d'âge des différents profils. La moyenne d'âge du corpus

est de 45,5 ans, celle du profil « conduite de la prospective territoriale » est la seule à s'en rapprocher. Les écarts sont intéressants dans la mesure où la moyenne d'âge de 55 ans pour le profil « accompagnement de la stratégie territoriale » témoigne d'une longue expérience professionnelle pour les individus exerçant ces cinq activités, c'est-à-dire composant le profil « complet » (et improbable) de l'urbaniste. Le choix du terme « accompagnement » est fait à dessein : il s'agit de mettre en évidence le rôle de ces individus plus que leurs actions techniques dans chacune des activités. La stratégie est envisagée comme une démarche, il s'agit d'un « ensemble d'objectifs opérationnels choisis pour mettre en œuvre une politique préalablement définie »¹. Il n'est pas question de décrire des démiurges de l'urbanisme mais de transcrire l'apport de l'expérience professionnelle dans la pratique des individus.

De la même manière, il est possible de souligner la composition de la pratique autour de trois activités pour des professionnels proportionnellement plus « jeune », dont la moyenne d'âge se situe entre 35,5 et 39 ans (profils « pilotage technique d'opérations », « pilotage technique de la planification », « conduite d'opérations »). Toutefois, les individus du profil « coordination territoriale » (également structuré autour de trois domaines d'activités) ont une moyenne d'âge de 57 ans. Dans le même ordre d'idée, on observe que les profils « conduite de la planification » et « conduite de la prospective territoriale », dont les moyennes d'âge sont respectivement de 39 et de 45 ans, comportent quatre activités. Cela traduit une polyvalence, explicable pour une part par l'expérience professionnelle plus importante pour les individus concernés. En ce sens, la notion de « carrière », dont les implications pour notre étude ont été présentées, prend une certaine acuité. Cet aspect sera développé par ailleurs.

Enfin, nous notons que les statuts professionnels des individus appartenant à un même profil sont relativement homogènes, il n'existe pas, au regard de nos effectifs, de réelles prépondérances d'un milieu professionnel par rapport à un autre (sauf pour le profil « pilotage technique d'opérations » qui ne regroupe que des individus salariés du public ; le faible effectif nous empêchant de conclure à une tendance). Il est nécessaire de préciser que les salariés des agences d'urbanisme, des CAUE et des SEM ont été enregistrés comme salariés du privé. En ce qui concerne la formation, la représentation massive des architectes est due à leur part déjà importante dans l'effectif du corpus (27 individus), elle ne permet pas, là non plus, de décrire un phénomène singulier. Cette homogénéité invite à concevoir les domaines d'activités de la pratique de façon indépendante et sans ordonnancement particulier. L'intervention des professionnels en urbanisme est structurée par ces activités, mais

¹ Le nouveau petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Paris, 2003. 2952p.

toutes ne sont pas nécessaires pour qualifier un métier. Il est possible d'avoir une intervention « d'urbaniste » sans s'inscrire dans un des profils présentés ci avant.

Ces profils constituent un outil méthodologique pour caractériser un domaine professionnel ; ils recouvrent la majeure partie des situations, tout en en laissant certaines de côté. C'est pourquoi nous insistons sur la « manière » d'être urbaniste, sur « comment on est urbaniste » pour comprendre ces métiers, étant supposé que ces métiers relèvent au moins autant de savoir-faire que d'attitudes, de façons d'appréhender, de regards. L'analyse des compétences et de la structure professionnelle complète donc ce tableau de l'urbaniste. A ce titre, la réflexion de Everett Hughes sur la relation métier / activité nous donne un profond éclairage. En effet, Everett Hughes propose de « [considérer] donc l'activité centrale dans un métier, qui peut être également celle qui donne son nom au métier. Tout métier consiste inévitablement en une combinaison de cette activité et d'autres qui lui sont accessoires, soit par nature, soit en raison de l'organisation institutionnelle du travail.¹ » [Hughes, 1996]. Ici, l'hypothèse est formulée qu'il existe plusieurs activités centrales pour composer le métier d'urbaniste, donnant lieu à une forme originale d'organisation du travail. L'articulation pratiquée par chaque individu entre ses différentes activités constitue une des dimensions structurantes de ces métiers.

2.2.1.3 La dynamique du champ: quelle articulation entre les différentes activités ?

La problématique de l'articulation des activités au sein d'un même profil a été soulevée par Isabelle Hajek dans son étude sur les chercheurs et enseignants-chercheurs². Il s'agit de comprendre comment les professionnels articulent les activités de leur pratique (faisant appel, a priori, à des registres de compétences différents), passent de l'une à l'autre, constituant par cette dynamique même une organisation professionnelle spécifique. François Ascher formule les enjeux de cette problématique en remarquant que « se pose ainsi dans le domaine de l'urbanisme une question fondamentale qui se pose dans tous les domaines : comment développer des techniques et des spécialités de plus en plus pointues, et en même temps assurer la coordination et la complémentarité entre toutes ces interventions ?³ » [Ascher, 2004]. Il existe donc une alternative entre la spécialisation, qui peut devenir extrêmement pointue suivant les aspects traités, et l'orchestration d'une démarche pour caractériser

¹ p.180

² Hajek Isabelle (Avec La Collaboration De Jean-René Pendariès) (2005), pratiques et représentations de la valorisation de la recherche en sciences de l'homme et de la société, enquête auprès de Chercheurs et Enseignants-chercheurs en région PACA, LEST, 94p.

³ p.2

la pratique de l'urbaniste. Celle-ci se présente de façon récurrente puisqu'elle est retrouvée également dans la réflexion sur l'organisation du parcours de formation. Afin de comprendre comment cette alternative se traduit dans les pratiques des urbanistes, il a été demandé (lors des entretiens complémentaires seulement, dans la mesure où la prise de conscience de l'importance de cette information s'est faite au fur et à mesure de l'enquête) à deux individus de nous décrire leur « journée type ». Par l'intermédiaire de ces récits, nous pouvons retracer l'enchaînement des activités dans une journée et faire émerger les méthodes et l'organisation du travail. Cette phase de l'enquête constitue un regret pour ma part, car la question sur la journée type des individus a donné lieu à des témoignages fournis, denses et très descriptifs sur les activités professionnelles, ce que la question propre sur les activités n'a pas permis d'obtenir. Les deux témoignages recueillis sont ceux de professionnels travaillant dans la fonction publique territoriale (mairie et communauté d'agglomération). Voici les relevés que l'on peut faire de ces « journées type » :

9h	travail avec un bureau d'études	<i>mise à disposition de l'information</i>
12h		<i>analyse des projets d'aménagement à venir sur le territoire pour cadrer l'intervention en matière d'infrastructures routières</i>
14h	travail sur les dossiers en cours	
15h	réunion sur une commune de l'agglomération	<i>émettre un avis, en tant que personne publique associée, sur des révisions de POS</i>
16h30	réunion de direction	<i>état d'avancement des dossiers directives de la direction</i>
18h30	courrier	
9h	travail sur un dossier	<i>mise au point des dossiers de l'ANRU</i>
10h	échange avec l'Université	<i>soutenance des diagnostics de l'atelier de géographie</i>
12h		<i>échange avec les professeurs et les étudiants</i>
13h30	travail sur un quartier	<i>bilan des études d'impact</i> <i>contact avec le bureau d'études pour régler des problèmes cartographiques et règlementaires</i>
14h	échange téléphonique	<i>entretien avec le chef de projet environnement de la mairie pour préciser la démarche à suivre dans les études en matière d'environnement</i> <i>mise au point d'un "cahier des charges", de critères à faire valider aux bureaux d'études ou aux promoteurs pour intégrer une série de données environnementales (avec des aspects prépondérants) dans le projet</i>
16h	réunion du service politique urbaine	<i>échanges sur le contrat de ville (autour d'un thé, pour déroger à la "réunionite")</i>
18h	courrier	

et, au quotidien: personnes qui appellent, qui viennent dans le bureau...

Tableau 30 : Journées types, E-C 1 et E-C 2

Les principaux axes d'activité sont la mise à jour ou le bilan sur des dossiers, l'échange constructif avec des partenaires, l'échange d'informations entre services et au sein de la hiérarchie, le traitement du courrier. Les grands domaines d'activité mis en évidence figurent au menu de ces journées : les acteurs pratiquent l'étude, le conseil, la gestion territoriale (accompagnement, diagnostic, suivi), la réalisation d'opération (montage d'opération, documents réglementaires), l'interface (coordination) et l'enseignement comme intervenants extérieurs. Les activités s'enchaînent donc et se croisent au sein d'une même journée. Les intersections entre les différents domaines, qui se traduisent par la pratique d'activités menées dans un domaine et qui enrichit une (ou des) activités d'un autre domaine (aller à l'Université : il y a échange avec les étudiants et les professeurs, mais aussi apport de connaissances par l'intermédiaire des diagnostics) sont également à noter. Dans cette optique, la réflexion de Florence Osty qui consiste à montrer que « le métier renvoie au contenu du travail, c'est-à-dire au rapport que l'individu entretient avec un domaine de responsabilité¹ » [Osty, 2003], nous semble caractériser précisément la posture des urbanistes. La composition du rôle qui s'effectue à travers l'articulation de ces activités correspond en effet à la place du professionnel au sein de l'espace, ce qui en profile également sa structure.

En cela, l'articulation présentée comme une composante de l'organisation professionnelle des urbanistes est aussi une compétence à développer pour les individus. Ce que Anselm Strauss, à propos de la notion « d'arc de travail » présente à l'échelle de l'équipe, doit s'accomplir pour l'individu. Ainsi, Anselm Strauss indique que « ensemble, tâches et lignes de travail constituent l'arc de travail anticipé pour une trajectoire donnée. Toutes deux appellent une « coordination » car elles ne s'organisent pas, automatiquement d'elles-mêmes en séquences d'action et de temps appropriées. En d'autres termes, un travail supplémentaire – un travail d'articulation – doit être fait pour que les efforts collectifs de l'équipe soient finalement plus que l'assemblage chaotique de fragments épars de travail accompli² » [Strauss, 1992]. C'est en ce sens que nous comprenons l'articulation des activités pour les professionnels, en la considérant comme une aptitude à mobiliser différents registres de compétences. Nous rejoignons de cette manière la question du sens des pratiques, dans la mesure où la multiplication des activités impose aux professionnels de travailler sur ce lien, sur l'arc qu'ils ont à constituer. La notion « d'expérience sociale du travail » (dont quelques éléments ont été exposés plus avant) de François Dubet traduit ce processus. En effet, François Dubet pose que c'est une « notion qui désigne les conduites individuelles et collectives dominées par l'hétérogénéité de leurs

¹ p.212

² p.191

principes constitutifs, et par l'activité des individus qui doivent construire le sens de leurs pratiques au sein même de cette hétérogénéité¹ » [Dubet, 1994]. L'expérience, cette notion problématique au regard de l'employabilité des individus, repose donc pour une part sur la maîtrise de ce travail d'articulation.

L'étude des différents registres de compétences mis en œuvre dans les activités permet de compléter cette analyse.

2.2.2 Les compétences : une acquisition en mouvement

« dans tous les cas, on attend des jeunes recrues aussi bien des compétences qu'un comportement. Il faut être en mesure de comprendre son environnement et de travailler au sein d'équipes composées à la fois d'économistes, de juristes, d'architectes, d'environnementalistes, d'urbanistes... » Jean-Paul Blais²

La question des compétences recouvre de nombreux enjeux, de la formation aux domaines d'activités et à l'organisation de l'espace professionnel. En effet, poser la problématique des compétences, c'est chercher à savoir dans quel espace se positionne le professionnel et quels sont les domaines dans lesquels son intervention est pertinente, sinon légitime (cf. Everett Hugues). Derrière la mise en évidence des compétences se joue donc la définition de l'exercice professionnel et la place des acteurs au sein de l'espace professionnel de l'urbanisme. Ainsi, les urbanistes mobilisent différents registres de compétences pour articuler leur pratique autour d'activités hétérogènes. Pour comprendre le sens de la pratique, nous nous appuyons alors sur l'étude des compétences, envisagée comme une logique d'analyse de l'organisation professionnelle autant que comme l'ensemble des savoirs utilisés par les professionnels. En ce sens, on rejoint la démarche présentée par Charles Gadéa et Paul Bouffartigue à propos du groupe professionnel formé par les cadres. En effet, un des préalables de leur étude est de poser que « le problème n'est donc pas de savoir qui est « vraiment » cadre ou non-cadre, mais de comprendre la genèse politique de la catégorie³ » [Bouffartigue et Gadéa, 2000]. Cela leur permet par la suite de décliner les accents de leur projet de recherche, soit considérer que « le point de vue classique de la sociologie du travail – comment le travail est-il divisé et coordonné ? – doit

¹ p.15

² [Frébaud et Pouyet, 2006] p.48 (annexes).

³ p.32

aujourd'hui être combiné avec le regard de l'ergonomie – quelles sont les tâches prescrites et les activités réelles des cadres ? – et celui de la psychologie – comment les cadres construisent-ils le sens personnel donné à leur travail ?¹ » [Bouffartigue et Gadéa, 2000]. De ce point de vue, poser aux professionnels la question des compétences mises en œuvre dans leur pratique constitue un moyen de mieux connaître leurs activités.

Toutefois, la notion de compétence n'est pas neutre, elle recouvre en plus de sa définition une logique d'analyse de la structure professionnelle, ce qui implique de clarifier le sens qui lui sera conféré tout au long de cette réflexion. De cette manière, il est important de distinguer le « modèle de la compétence », cette logique d'analyse que nous mettons en avant comme un cadre pour penser la dynamique de travail des urbanistes, des « compétences », ensemble de savoirs et de savoir-faire relatifs à la pratique, dont nous présentons les caractéristiques pour notre population. Afin de préciser le débat, on s'appuie sur la définition de Francis Minet, où « la compétence est, pour lui, « la mobilisation pour l'action, des connaissances nécessaires à la compréhension de son contexte et à l'élaboration des procédures, des techniques à investir dans l'action ; des procédures, des techniques et des méthodes adaptées au résultat visé ; des automatismes et des gestes nécessaires à la mise en œuvre de l'action ; de l'expérience acquise nécessaire à la régulation »² » [Jouvenot, 2005]. Cette formulation synthétise les quatre pivots qui structurent la compétence, les savoir-faire, les outils, les attitudes et les rôles, pivots qui émergent de l'étude des compétences. Ces deux traits de la compétence évoqués, il sera possible de mettre en perspective les activités des professionnels et les compétences évoquées, pour étayer notre connaissance des pratiques et des manières « d'être » urbaniste.

2.2.2.1 Quelle logique d'analyse ?

S'appuyer sur le modèle de la compétence pour caractériser notre population, c'est envisager l'organisation professionnelle sous un certain angle. En effet, Philippe Zarifian présente la compétence comme « une attitude de prise d'initiative et de responsabilité que l'individu exprime dans l'affrontement réussi aux enjeux et problèmes qui caractérisent les situations de travail que cet individu prend en charge³ » [Zarifian, 2006]. La compétence se trouve donc être une façon de décrire l'individu dans son rapport au travail, ce qui renvoie à l'acteur plutôt qu'à l'activité,

¹ p.74

² Ici p.32

³ p.10

et qui autorise un éventail large de compétences mobilisables pour une même activité. Pour Philippe Zarifian la « logique compétences » consiste alors « à qualifier directement les individus (et les réseaux d'individus) du point de vue des qualités professionnelles qu'ils ont acquises et mobilisent en situation de travail¹ » [Zarifian, 2006].

Cette posture théorique a renouvelé, dans les années 1980, la perception du monde du travail. Françoise Piotet résume les enjeux des deux modèles, maintenant traditionnels. Ainsi, le monde industriel du travail peut être décrit par le modèle de la « qualification », dans lequel « la qualification liée au métier est un « acte éduqué » (Naville, *Essai sur la qualification*, 1956). Elle s'appuie à la fois sur une formation spécialisée, plus ou moins théorique selon les métiers, et sur un apprentissage plus ou moins long des règles de l'art du métier. Elle confère au détenteur d'un métier une autonomie forte dans l'exercice de l'activité. Les métiers ou les professions (i.e. les métiers intellectuels) s'organisent pour contrôler le respect des règles de l'art ou de la déontologie² » [Piotet, 2002]. L'activité constitue un poste de travail défini, avec un ensemble de savoirs que le professionnel doit maîtriser afin de l'exercer. Par ailleurs, le modèle de la compétence, dit « nouveau » au regard de l'autre modèle et de la période qu'il caractérise, s'attache à décrire le professionnel dans son rapport à l'activité. Pour Françoise Piotet, il s'agit d'un « nouveau modèle de qualification caractérisé par des normes de recrutement qui privilégient le diplôme au détriment de l'expérience, l'adjonction pour l'appréciation du salarié de qualités personnelles aux qualités professionnelles, et une individualisation de la relation d'emploi³ » [Piotet, 2002].

Ces deux prismes permettent de saisir les situations de travail, en proposant des perspectives différentes. Ce qui nous intéresse dans la « logique compétence », c'est la référence qu'elle constitue pour préciser l'organisation professionnelle de l'activité. Le modèle donne un cadre pour décrire l'organisation, comprendre le sens de la pratique et les interactions entre le professionnel et l'activité. Florence Osty traduit l'intérêt de cette approche en montrant que « si la compétence est « une compétence requise par l'organisation des opérations avant d'être une compétence acquise par la personne », c'est que l'organisation est qualifiante en ce sens qu'elle laisse suffisamment de latitude aux opérateurs pour trouver les modes d'adaptation à des situations nouvelles, et leur permet de générer de nouveaux savoir-faire » (P. Zarifian, « compétence et organisation qualifiante en milieu industriel », in F. Minet, M. Parlier, S. de Witte, *Compétence, mythe, construction ou réalité ?*, Paris,

¹ p.9

² p.13

³ p.16

l'Harmattan, 1994)¹ » [Osty, 2003]. De cette manière, il est possible d'intégrer l'adaptation et la réactivité comme axes structurants de l'activité. C'est dans ce sens que Florence Osty définit la compétence comme la « reconnaissance des qualifications assises sur l'observation de l'activité réelle des individus au travail² » [Osty, 2003].

C'est donc dans la prise en compte des professionnels en situation que nous percevons ces différentes articulations et la structure qui en résulte. Christian Bessy résume ainsi les particularités de cette approche théorique : « à une conception des compétences renvoyant à des savoirs professionnels pratiques, conception qui correspond à la notion “ d'acquis professionnels ” et qui est plutôt orientée vers l'expérience des personnes, va s'opposer une conception qui repose plus sur l'idée de potentiel et de transférabilité dans différents contextes professionnels, approche qui s'inscrit dans ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la “ logique compétence ” (Chatzis, de Coninck, Zarifian, 1995).³ » [Bessy, 2000]. L'expression de la variabilité et de la modularité dans l'activité s'inscrit donc dans la compétence et la logique d'analyse qu'elle suppose.

Ces prémices théoriques posés, comment penser la compétence et que retenir de cet outil ? André Sauvage, Jean-Yves Toussaint et Chris Younès⁴ ont cherché à décomposer cette notion. Ils retiennent que sa racine latine signifie « ce qui est adapté », faisant ainsi de la compétence à la fois l'ensemble des dispositions acquises et l'implication dans l'action, ce qui amène à penser la compétence dans l'articulation connaissances-action [Toussaint, 1996]. De ce point de vue, la compétence n'est pas seulement un répertoire de caractéristiques, elle porte également une dynamique. C'est d'ailleurs en cela qu'il est difficile pour un individu (quelle que soit son activité) de détailler précisément les compétences qu'il met en œuvre dans sa pratique, tant lui semble naturelle cette articulation, forgée par l'expérience plutôt que par la formation. Pour Florence Osty, cette dynamique est un enjeu du rapport à l'activité, dans la mesure où « les savoirs engagés dans l'activité de travail sont difficilement accessibles et transférables car ils se situent à l'intersection des savoirs acquis et d'une situation de travail⁵ » [Osty, 2003]. La spécificité de la pratique des urbanistes trouve ici un cadre d'interprétation dans le sens où les attitudes et les savoirs développés dans l'action (et par l'action) peuvent être pris en compte.

¹ pp.65-66

² p.62

³ p.5

⁴ «Architectes et ingénieurs aujourd'hui, les métiers des uns et des autres », pp.3-23.

⁵ p.58

Cette réflexion a donné lieu à la mise au point d'un concept particulier aux compétences, celui du « savoir en action ». Elisabeth Dugué en présente ainsi les implications : « les compétences sont définies comme des « savoirs en action » (Cannac, 1985), c'est-à-dire un ensemble de connaissances et de manières d'être qui se combinent harmonieusement pour répondre aux besoins d'une situation donnée à un moment donné. Alors que les diplômes valident des savoirs, les compétences renvoient à un mélange de savoirs et de comportements qui donne une place prépondérante aux « savoir-être » et à l'investissement psychologique. Alors que les diplômes sont acquis une fois pour toutes, donnant à la notion de qualification une dimension stabilisatrice, la compétence, par définition « inqualifiable » (Stroobants, 1994), est de l'ordre du conjoncturel et ne peut être considérée comme un attribut définitif¹ » [Dugué, 1999]. Ce concept permet de comprendre le processus à l'œuvre dans la pratique, qui rend possible l'articulation des activités et construit l'expérience. Florence Osty considère que ce concept s'inscrit dans la dynamique même du travail puisqu'il « renvoie essentiellement à un processus cognitif d'analyse, de jugement et d'arbitrage, même si celui-ci se nourrit de perceptions sensorielles. Jamais stabilisé, ni balisé, le savoir en action se construit en situation et dans une dynamique s'auto-alimentant² » [Osty, 2003].

A partir de ces analyses, la présentation des compétences énoncées par les enquêtés s'opère suivant une structure particulière. Il s'agit de mettre en évidence les registres de la compétence pour ensuite décliner ces dernières. Quatre registres de la compétence ont été repérés, les savoir-faire, les outils, les attitudes et les rôles. Les savoir-faire regroupent les savoirs (mobilisant une expertise) et les savoir-faire proprement dit (ce que les savoirs ne peuvent pas formaliser). Pour éclaircir cette distinction, la définition suivante des savoirs est proposée : « les savoirs (...) sont engagés dans l'action sous la forme de qualifications, comprises comme ensembles de savoirs issus de formations explicites, et susceptibles de faire l'objet de mesures et / ou de certificats divers et sous la forme de compétences, comprises comme ensemble de savoirs indissociablement issus de la formation initiale et de l'expérience de l'action, et plus difficiles à évaluer³ » [Trépos, 1992] ; et celle-ci pour les savoir-faire : « cependant, affilié à cette ancienne notion qu'est la métis, le savoir-faire réhabilite et revalorise le bricolage, l'expérimentation, le tâtonnement comme processus de construction du savoir et non comme forme dégradée et non optimisée d'un savoir savant⁴ » [Osty, 2003].

¹ p.11

² p.60

³ p.16

⁴ p.59

2.2.2.2 Les registres de compétences

Les registres ont été élaborés, dans un premier temps, à partir des réponses fournies par les enquêtés sur la question des compétences mises en œuvre. On a déjà précisé combien les conditions de production du discours peuvent influencer sur la teneur des réponses : certains individus sont plus prolixes que d'autres, certains anticipent les finalités d'une question en formulant une réponse déjà problématisée... Le témoignage suivant en est une illustration :

A la question : « Dans votre pratique quotidienne, quelles sont les compétences que vous mettez en œuvre ? », la réponse...

« Quelques unes, essentiellement celles que je n'ai pas ! Il y a des aptitudes et après des compétences. Les aptitudes, c'est la réactivité, la souplesse, la capacité à s'ouvrir à des champs qui ne sont pas forcément les miens et à les comprendre. Parce que c'est un travail d'équipe et je pense que c'est le cœur du métier d'urbaniste. Et après, il y a les compétences spécifiques qui relèvent des disciplines d'entrée. » (E-12)

Tous ces éléments enrichissent fortement le contenu des entretiens, mais sont difficiles à intégrer dans un travail sur les typologies ! C'est pourquoi, dans un second temps, les compétences ont été recensées tout au long de l'entretien, notamment lors de la discussion sur les activités, ou sur un point particulier d'un projet en cours (où les enquêtés, dans un contexte précis, détaillent plus évidemment leurs pratiques). La démarche alors adoptée se décline en plusieurs points, résumés sous la plume de Anselm Strauss :

« nous allons décrire en quatre étapes la méthode de comparaison continue :

comparer les occurrences relatives à chaque catégorie : « lorsqu'on code une occurrence dans une catégorie, on doit la comparer avec les occurrences précédentes codées avec la même catégorie dans le même groupe et dans des groupes différents » (p.288) ; « arrêter le codage et enregistrer un memento concernant vos idées » (p.290)

intégrer les catégories et leurs propriétés : « comparaisons entre des occurrences et les propriétés de la catégorie qui a été forgée à partir des comparaisons initiales entre occurrences » (p.291)

délimiter la théorie : « la délimitation apparaît à deux niveaux : la théorie et les catégories. Tout d'abord, la théorie se durcit, au sens où les modifications majeures deviennent de plus en plus rares à mesure que l'analyste compare les nouvelles occurrences d'une catégorie avec ses propriétés déjà consignées » (p.293) ; « le second niveau de délimitation de la théorie est la réduction de la liste initiales des catégories de codage (...) un autre facteur délimite encore plus la liste des catégories : leur progressive saturation théorique » (p.294)

écrire la théorie : « quand le chercheur est convaincu que son cadre analytique constitue une théorie systématique, qu'il est une formulation juste des questions étudiées, et qu'il est énoncé dans une forme que d'autres allant sur le même terrain pourraient utiliser – alors il peut publier ses résultats avec confiance » (p.297) [Strauss, 1992]

C'est donc par comparaisons successives entre le répertoire en constitution et l'émergence d'axes structurants qu'a été construite une typologie des registres de

compétences de l'urbaniste. On compte donc quatre registres de compétences, autour desquels s'articule la pratique. Ces registres se déclinent en plusieurs compétences, et nous pouvons alors les détailler¹. Ainsi, seize compétences se distinguent.

SAVOIR-FAIRE	analyse approche sensible savoir-faire connaissance du territoire prise de recul
OUTILS	outils connaissance de la procédure
ATTITUDES	animation adaptation communiquer travail d'équipe
RÔLES	aide à la décision démarche prospective management force de propositions médiateur

Les savoir-faire sont composés des savoirs (expertise) et des savoir-faire (selon la distinction présentée plus avant) ; les outils regroupent la mise en œuvre de techniques et de procédures ; les attitudes comprennent la démarche d'équipe et la communication, enfin les rôles se concentrent autour de la prise d'initiative, de l'anticipation et de la position de médiateur. La grille que nous avons mise au point ne correspond pas à celle établie pour lire les compétences issues des offres d'emploi (cf. Partie II, Chapitre I). Les compétences ne sont pas citées dans le même contexte, elles sont orientées par des finalités différentes. Pour les offres d'emploi, il s'agit de décrire des aptitudes, des capacités à mettre en place certains processus, en s'appuyant sur des savoir-faire et des outils, tandis que dans les entretiens, ce sont les professionnels en situation qui évoquent leurs compétences, en insistant sur les attitudes et les rôles à adopter pour exercer. De cette façon, il est difficile de recenser des compétences « génériques » (comme définies plus avant) dans le discours des enquêtés, puisqu'ils s'attachent à décrire les axes de leur pratique, sans forcément évoquer les détails et les articulations entre les différentes activités (c'est pourquoi l'investigation sur une journée de travail est-elle aussi cruciale). Les positions de chaque acteur dans l'espace professionnel se dessinent par ces différences dans l'expression des compétences. Néanmoins, le fond évoqué est largement commun. Il n'existe pas d'élément clé ne figurant pas dans l'une ou l'autre des grilles. Les compétences retenues dans les offres

¹ Le détail complet des registres de compétences figure en [Annexes 1.3 et 1.5](#).

d'emploi sont orientées vers l'aspect opérationnel, alors que les individus enquêtés témoignent plus en détail des façons dont ils procèdent. Cela explique la mise en forme différente des compétences suivant les sources. En ce sens, le registre du rôle que l'on dégage dans l'analyse des entretiens s'apparente à la place que les individus tiennent dans l'espace professionnel, place qu'ils façonnent plus qu'elle ne leur est attribués. Cette dimension peut donc difficilement apparaître dans une offre d'emploi. Par ce biais, la singularité des profils est mise en évidence et pose la question de l'opportunité d'une typologie de ces rôles.

L'ensemble composite de compétences, réunies de diverses manières par les acteurs ne permet pas de distinguer des « *figures* », des profils qui réunissent un nombre significatif d'individus. Ainsi, il semble plus pertinent de présenter l'éventail de compétences que de chercher à dégager des groupes d'individus partageant les mêmes compétences (l'opération a été faite, 42 modèles différents en sont sortis). A ce titre, la réflexion de Frédérique Leblanc sur les savoir-faire attire particulièrement notre attention dans la mesure où elle souligne la complexité de cette notion, à la fois qualifiante et structurante pour l'activité. Il s'agit pour elle de reconnaître que les savoir-faire composent « un ensemble de connaissances à la fois théoriques, techniques et pratiques intégrées et interprétées par une personne, qui se combinent avec les acquisitions antérieures et l'héritage social de celle-ci. C'est pourquoi la principale caractéristique d'un savoir-faire est de n'être jamais intégralement reproductible. Ce qui le distingue alors d'une simple compétence professionnelle est la qualité d'unicité qu'il donne à celui qui le pratique dans la totalité de son activité et non sur un ou plusieurs points précis seulement¹ » [Leblanc, 1998]. Ce point nous intéresse particulièrement, dans le sens où il est un outil pour décrire la situation que nous observons et qu'il est représenté dans la majorité des profils de nos individus (chez 50 individus précisément). Ce point sera l'enjeu de la partie suivante. Pour l'heure, il s'agit de produire une représentation des registres de compétences.

La représentation graphique est intéressante pour dresser une image de l'ensemble des compétences.

¹ pp.216-217

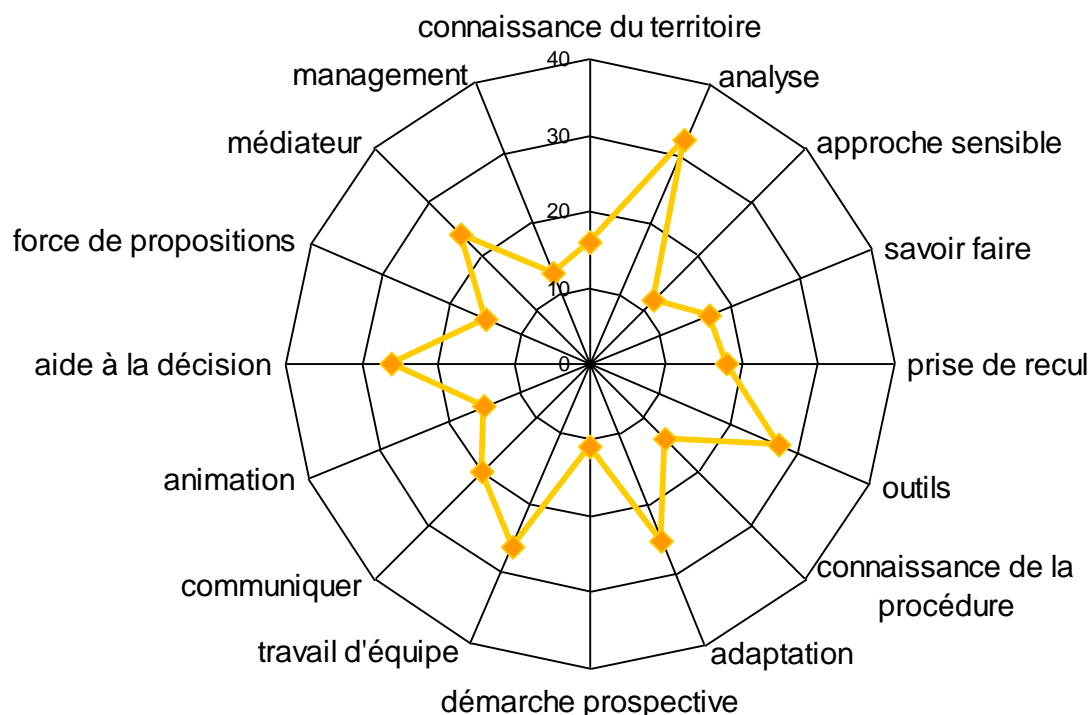


Figure 18 : Les compétences issues des entretiens et leur représentativité

Les compétences apparaissent en fonction de leur fréquence dans les entretiens. Regroupées dans les différentes catégories des registres, elles donnent un aperçu des traits notables de pratique en situation. En effet, l'analyse, la mise en œuvre d'outils, l'adaptation, le travail en équipe, la communication, l'aide à la décision et la position de médiateur sont prépondérants dans cette représentation. Si nous nous intéressons à la répartition des compétences individuelles des enquêtés (ils en ont cité en moyenne sept), on remarque que l'aide à la décision, l'analyse, l'adaptation, les savoir-faire, les outils la position de médiateur et le travail en équipe sont, relativement aux autres éléments, saillants dans leurs profils. La différence entre ces deux portraits tient donc à ce que, dans l'ensemble, la communication soit mise en évidence, alors qu'individuellement, ce sont les savoir-faire qui ressortent. Cela s'explique, sur le plan arithmétique, par le fait que la représentation de l'ensemble des compétences est constituée par les effectifs cumulés de chaque élément, dont le résultat traduit une tendance générale. Sur le plan individuel, une compétence peut être citée, sans être retenue comme un trait saillant du profil ; mais l'agrégation des données individuelles lui donne une prépondérance (si le cas se répète). Par exemple, un individu peut produire un discours dans lequel on répertorie huit éléments de compétence, que l'on classe dans notre grille en remplissant six champs de compétences. Il existe donc deux champs où l'individu aura une prépondérance, ce qui constitue les traits saillants de son profil ; les quatre autres champs n'en demeurant pas moins renseignés. Dans

notre cas, cette différence traduit donc une fréquente évocation des éléments relatifs à la communication (effectifs cumulés prépondérants dans l'ensemble des compétences) mais sans que cette compétence soit prépondérante par rapport aux autres dans les profils individuels. Par contre, les savoir-faire ont une prépondérance dans le profil de quelques individus, sans représenter un effectif cumulé prépondérant dans l'ensemble.

Pour résumer, on peut établir que parmi les seize compétences composant les registres, huit occupent une place prépondérante dans la pratique des professionnels. Il s'agit de l'analyse, des savoir-faire, des outils, de l'adaptation, du travail d'équipe, de la communication, de l'aide à la décision et de la position de médiateur. Cette combinaison de compétences, variable dans l'espace et le temps (suivant l'activité des professionnels), représente une forme particulière d'organisation du travail dans la mesure où les registres qu'elle mobilise relie plusieurs champs de leur espace professionnel. En effet, au travail d'expertise et de technicien s'agrège celui de médiateur, qui implique un vaste panel de partenaires et de segments d'échanges. Cette terminologie, empruntée à Gilles Verpraet¹, permet de synthétiser la place spécifique du professionnel dans son espace et la dynamique qui lui est attachée. L'urbaniste n'est pas défini par l'une ou l'autre de ces figures ; il compose un domaine d'intervention en convoquant un ou plusieurs aspects de ces figures. La place ainsi construite dépend assez largement du profil du professionnel et du contexte de l'intervention, ce qui ne contribue pas à clarifier le paysage professionnel de l'urbanisme.

La complexité de ces places, qui articulent des segments distincts de l'espace dans leurs pratiques, caractérise des acteurs de nombreux domaines professionnels. Claude Jacquier propose une lecture de la place de ces acteurs dans leur espace professionnel. Il montre que « les personnes qui occupent ces fonctions relèvent de ce qu'on appelle les T men ou women, à savoir des professionnel(le)s à la fois très qualifié(e)s, dans une domaine précis qui, lui, peut relever d'une culture technique ou administrative (la barre verticale du T) mais en disposant de compétences autres dans de multiples domaines (la barre horizontale du T) leur permettant d'entrer en relation d'échange et de production avec d'autres spécialistes (...). Ces fonctions de médiation et d'interface relèvent toutefois d'un domaine encore trop peu codifié qui fait peu l'objet d'enseignements et de formations reconnus² » [Jacquier, 2000]. En adoptant une présentation de ce type, il est possible d'envisager les professionnels « en situation »,

¹ Verpraet Gilles (2005). Les professionnels de l'urbanisme, socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme, Edition Economica, Anthropos. 234p.

² p.22

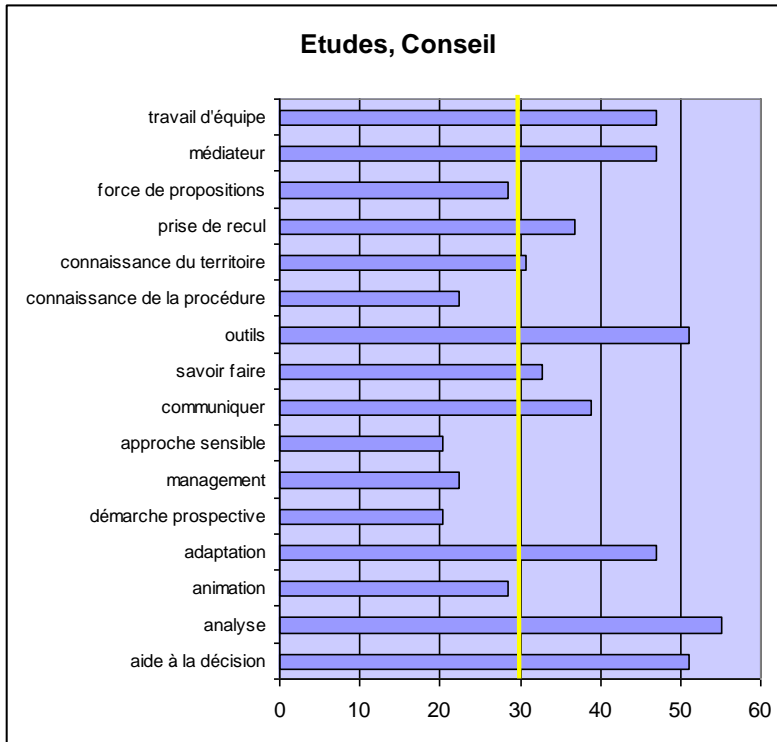
et de comprendre comment on est urbaniste, ce que fait un urbaniste et quel est son espace d'intervention (domaine et partenaires). Le recueil alphabétique est suffisamment varié pour trouver une configuration appropriée à la situation que l'on cherche à décrire.

L'organisation professionnelle dont les traits s'épaississent au fil de notre étude repose donc sur les activités et les compétences dont les éléments constitutifs ont été classés. Ces deux axes, qui sont associés pour composer la pratique des professionnels, peuvent-ils se caractériser ? Certaines compétences sont-elles rattachées à une même pratique ? C'est la question à présent abordée.

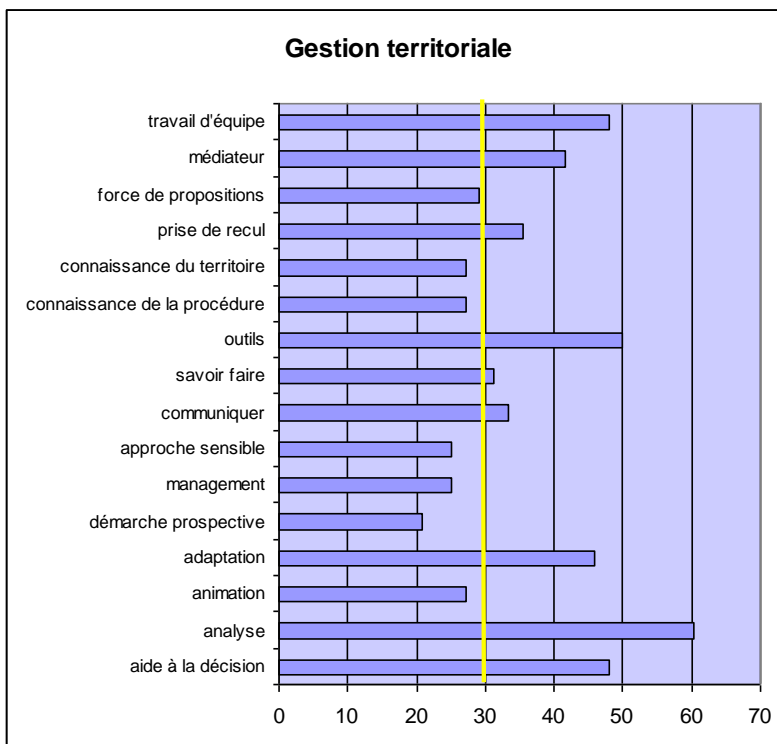
2.2.2.3 Mise en perspective des activités et des compétences

L'élaboration des modèles et de typologies, que ce soit pour les activités ou pour les compétences, permet d'établir des comparaisons. La mise en perspective ainsi dégagée fait ressortir des tendances et sert d'appui pour caractériser les activités par la mise en œuvre de compétences. Il s'agit de travailler de manière isolée sur les domaines d'activités et les acteurs qui s'y inscrivent. Les compétences de ces acteurs sont confrontées puis additionnées par catégories afin de faire émerger les grandes composantes de l'activité. Cette approche, contingente des facteurs descriptifs des professionnels, donne un éclairage complémentaire de deux ordres. Sur le plan des activités d'abord, la mise en perspective est un outil qui permet de détailler chaque domaine d'activités en énonçant les principales compétences mises en œuvre lors de la pratique. La connaissance des activités s'en trouve ainsi renforcée. Par ailleurs, sur le plan des compétences, les éléments émergents pour chaque domaine forment un ensemble, considéré comme le « cœur de métier »¹, les compétences nominales du métier d'urbaniste ; de même que les compétences communes aux cinq domaines d'activités constituent pour nous les compétences génériques de ce type d'exercice. Les cinq domaines d'activités vont donc être caractérisés par les seize catégories de compétences mises en évidence dans l'étude des entretiens, et l'on va distinguer deux niveaux d'analyse des effectifs cumulés : le premier concerne les catégories de compétences qui représentent plus de 50% des individus mettant en œuvre cette compétence et le second celles qui représentent plus de 30% des individus (respectivement en italique et en normal).

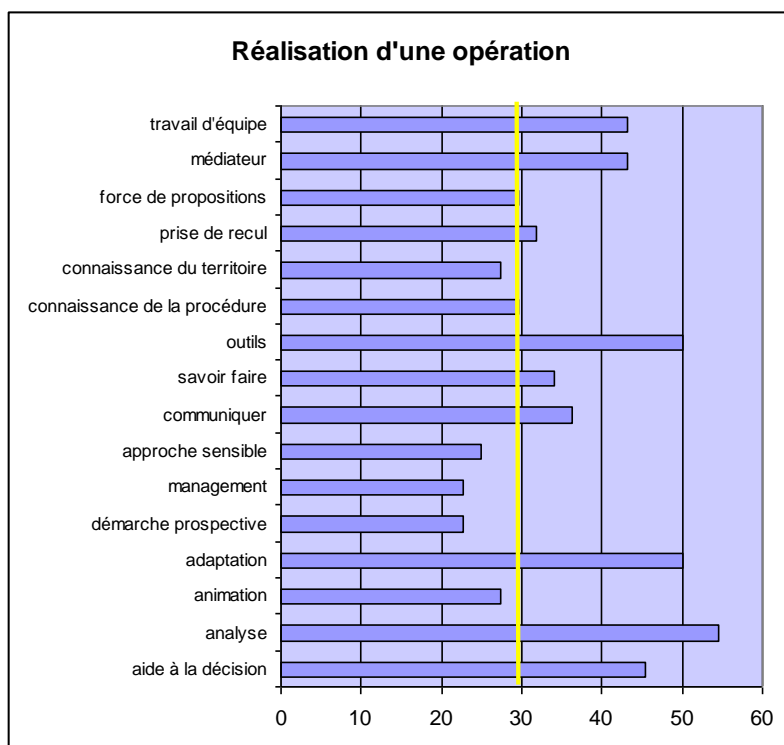
¹ Cf. J. Frébault et B. Pouyet.



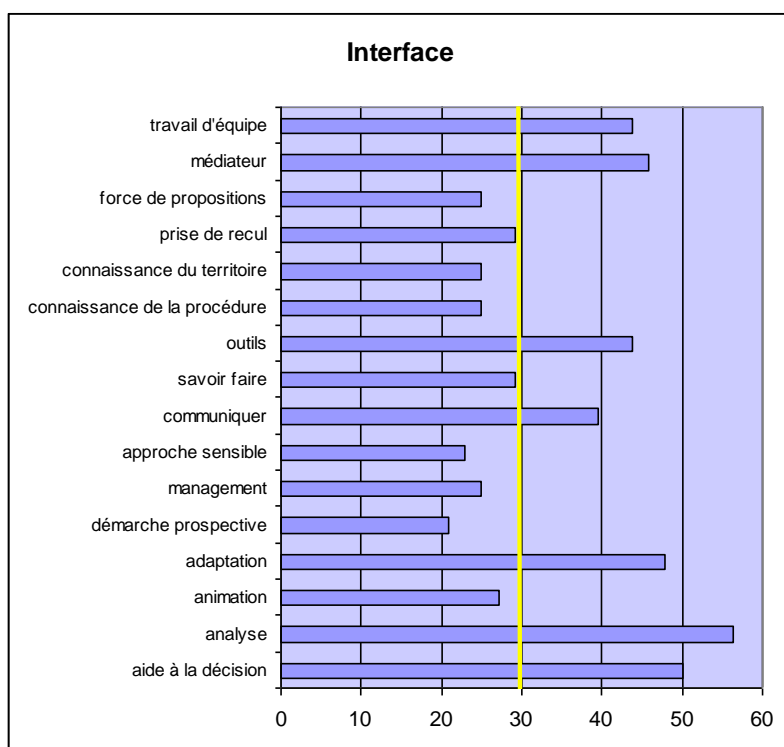
Aide à la décision
Analyse
Outils
 Adaptation
 Communication
 Savoir-faire
 Connaissances du territoire
 Prise de recul
 Médiateur
 Travail d'équipe



Analyse
Outils
 Aide à la décision
 Adaptation
 Communication
 Savoir-faire
 Prise de recul
 Médiateur
 Travail d'équipe



Analyse
Adaptation
Outils
Aide à la décision
Communication
Savoir-faire
Prise de recul
Médiateur
Travail d'équipe



Aide à la décision
Analyse
Adaptation
Communication
Outils
Médiateur
Travail d'équipe

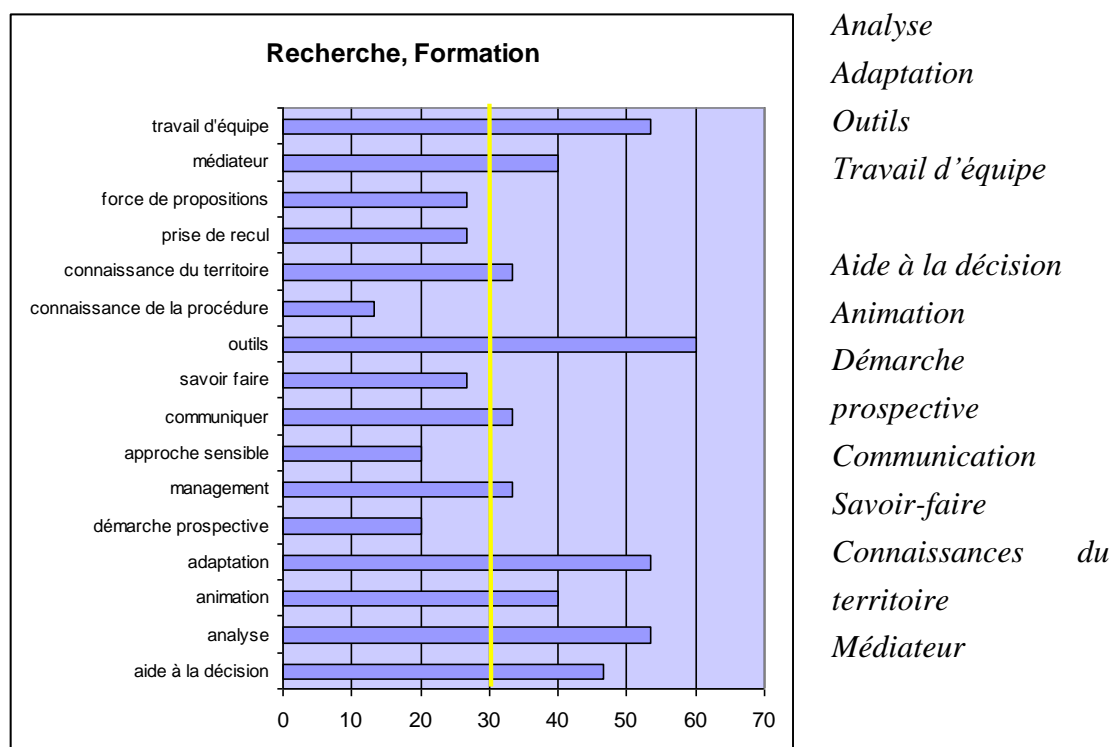


Tableau 31 : Les activités caractérisées par la mise en œuvre de compétences

Il est important de préciser que 49 individus sont répertoriés dans la pratique de l'activité « Etudes, Conseil », 48 dans celle de la « gestion territoriale », 44 dans la « réalisation d'une opération », 48 dans « l'interface » et 15 dans la « Recherche, Formation ». A partir de ces éléments, la liste des compétences génériques (à ce type d'exercice et d'organisation professionnels) et nominales (des métiers de l'urbaniste) peut être établie. L'analyse et la mise en œuvre d'outils constituent donc les compétences génériques, et l'adaptation, l'aide à la décision, le travail d'équipe, la communication et la médiation les compétences propres à l'urbaniste. Quant aux activités, les catégories de compétences évoquées en précisent le sens ; il ressort des éléments intéressants comme la « prise de recul », la « connaissance du territoire », la « démarche prospective » ou les « savoir-faire », qui permettent de saisir la pratique dans sa dynamique. Les registres de compétences des savoir-faire et des rôles apparaissent alors comme structurants de la pratique. Pour illustrer cette dimension, un extrait d'entretien relatif à la description de la pratique nous semble représenter cette dynamique :

« J'ai commencé à travailler avec l'équipe opérationnelle du contrat de ville d'Avignon sur la politique de la ville. Là, je faisais des montages, des dossiers d'investissement du contrat de ville. Des fois, c'était des trucs simples, des petits équipements de quartiers (bibliothèque, terrain de foot...), c'était avec le maître d'œuvre, les demandes de subventions, le suivi de l'opération. Et au sein de l'équipe opérationnelle, on était organisé à la fois par quartiers et par thématiques, parce qu'on avait plusieurs sites en politique de la ville sur Avignon, on avait un chef de

projet quartier, qui suit transversalement tout ce qui se fait sur le quartier, aussi bien dans les différentes thématiques, volet accompagnement du contrat de ville..., et après, on avait chacun une spécialité thématique : l'éducation, l'insertion, les structures de quartiers et les opérations d'investissement et d'aménagement, mon domaine. Et ça, c'est que je fais encore, pratiquement !

Après, on a monté quelques projets plus conséquents, des projets de quartiers, je me suis occupé de la Croix des Oiseaux, pour la première version avec les bâtiments, mais après on a démolit 360 logements, reconstruit, réaménagé des espaces extérieurs, refait un stade, et puis on avait fait les maisons à 100 000€, comme Borloo maintenant ! On avait donc détruit deux tours et une barre, mais ça ne faisait pas une assiette foncière énorme et comme le foncier appartenait à tout le monde, que c'était déjà dans un environnement dense, on a décidé de faire des maisons de ville, foncier=0, prix des maisons anciennes dans le quartier mais en neuf.

Bon, dans le même temps il y avait des projets à l'échelle politique de la ville sur Avignon. Je me suis aussi occupé de la grande piscine couverte au niveau de Cap Sud où il y avait un problème de sécurité (parce que les jeunes s'ennuyaient et avaient tendance à faire n'importe quoi, alors on a monté des activités). Intra muros, on a aussi lancé les premières OPAH, on s'est occupé d'opération de curetage d'îlots, en centre ancien, racheter plusieurs maisons, les mettre par terre et reconstruire pour faire des placettes de cœur d'îlots. Donc c'est des opérations à différents niveaux, des projets de différentes importances, c'est assez varié. Bon c'est vrai qu'à cette époque sur Avignon, il n'y avait pas d'agence d'urbanisme, il n'y avait pas trop d'espace de réflexion, on ne faisait vraiment que de l'urbanisme réglementaire à Avignon, pas trop de projet ou de vision d'ensemble, de réflexion. Et nous, par le contrat de ville, on a commencé à travailler sur le PLH, on a commencé à être un peu plus un lieu d'anticipation, d'études, d'aide à la décision, et puis on a continué avec quelques documents de portée un peu générale sur Avignon : schéma de développement, certains secteurs qui étaient moins en politique de la ville, sur les bords de Rhône...

On a été plusieurs au sein de l'équipe, avec le chef de projet, à vouloir sortir un peu des domaines stricts de la politique de la ville, et on commencé à travers le PLH, parce que c'est des dimensions assez larges et il y a la notion de territoire : les quartiers en devenir, en mutation, quels services de proximité... Là on sort des petits bouts quartiers politique de la ville, et ça notamment parce qu'on était plusieurs à avoir une sensibilité aménagement, urbanisme, c'était élargir la réflexion sur d'autres quartiers que les quartiers d'habitat sociaux, où on travaillait de manière plus prioritaire. Mais c'est aussi lié à l'évolution de la politique de la ville, on pouvait prendre en compte le quartier au sens plus large que le groupe HLM. On a commencé à travailler sur les copropriétés, c'est différent des bailleurs sociaux où on n'a qu'un seul interlocuteur en face de soi. Et ça, c'est la prise en compte de difficultés qui débordent le parc social. Donc on s'est autosaisi, occupé d'autres sites, d'autres quartiers, c'était un peu plus intéressant !

Et puis début des années 2000, ça a été les lois Chevènement et tout et la montée en régime de l'intercommunalité. Et à partir de 2002, j'ai commencé à venir à la Communauté, parce qu'on y a transféré les opérations politique de la ville. Sur la

contractualisation actuelle 2000-2006, la Communauté a repris toutes les actions, les opérations d'investissement, les projets quartiers, les travaux du contrat de ville ; la commune a conservé tout le volet accompagnement, financement des structures de quartiers et toutes les thématiques d'accompagnement. Bon, c'est de nouvelles organisations, la Communauté, elle existait depuis 95, elle a monté en charge, donc c'est tout un transfert de compétences et il faut assurer. Pour les ordures ménagères par exemple, c'est le service concerné, le matériel, les bâtiments qui doivent être transférés, ça pose pas mal de difficultés. Pour la politique de la ville, c'est pareil, il y avait des choses en cours, d'autres qui démarraient, il fallait faire le transfert des domanialités, parce que souvent on intervient sur le domaine public...

C'est aussi une autre approche, une autre dimension avec les élus, parce que dans l'intercommunalité, il y a des élus qui se sentent moins concernés par des compétences qui sont transférées comme celle de la politique de la ville : intellectuellement, c'est intéressant de le savoir, mais pour eux, ils ne sont pas concernés en tant que communes. Mais bon, ça, c'est la composition d'une intercommunalité, on a souvent le poids d'une ville centre qui est prédominant et après des couronnes de communes autour avec des petites qui ne sont pas du tout dans les mêmes problématiques. Donc, voilà, c'est pas une difficulté, mais il faut expliquer un petit peu l'intérêt que ça peut avoir, ça fait partie de l'esprit de l'intercommunalité : la solidarité... (E-21)

Il s'agit ici de donner un aperçu de l'étendue des situations dans lesquelles les professionnels ont à intervenir et des compétences qu'il est alors nécessaire de convoquer, compétences aussi bien acquises que forgées.

Ainsi, le travail sur les compétences permet de préciser l'objet de notre recherche, les pratiques professionnelles des urbanistes, en produisant un regard sur la *manière* de faire des individus. Les activités se trouvent de cette façon caractérisées, non moins comme spécifiques à l'urbaniste, mais comme différentes de celles des autres métiers relatifs à l'urbanisme. Il s'agit en effet de mettre en évidence les articulations de l'organisation professionnelle, en s'appuyant sur les compétences et les activités pour en analyser les fondements. Le travail sur ces éléments fait émerger une autre dimension, elle aussi fondamentale dans l'approche de l'organisation, qui est celle des profils. Les profils constituent une manière d'appréhender la situation du professionnel dans sa dynamique puisqu'ils sont la conjonction de la mise en œuvre de compétences, au sens large, et de l'intervention dans les différents domaines d'activité. En cela, la composition de profil à laquelle se livre chaque professionnel dans l'exercice de sa mission permet de faire émerger des rôles, qui sont autant de facettes de la figure professionnelle de l'urbaniste. La mise en perspective effectuée précédemment se situait sur le plan des activités : l'enjeu est de repérer si les domaines d'activité distingués peuvent être caractérisés par des compétences. Ce que nous proposons à présent de réaliser, c'est la mise en perspective des compétences et

des modèles d'activités, en regroupant les individus en fonction de leur appartenance à l'un de ses modèles (sur les sept dégagés) et en confrontant alors les catégories de compétences mises en œuvre.

Ces associations de facteurs participent de l'approche dynamique de la pratique en complétant les typologies construites par des éléments descriptifs et des articulations entre les vecteurs de la pratique. En effet, la pratique est considérée comme composée de trois vecteurs, les activités les compétences et les rôles, les deux premiers étant descriptifs. Or, ainsi que le souligne Anne Killi dans la situation professionnelle des développeurs territoriaux, « la description des compétences ne suffit pas pour rendre compte de tout ce qui fait le professionnalisme des développeurs territoriaux. Le professionnalisme engage également les qualités de l'individu, la motivation et l'engagement personnels, la sédimentation des différentes expériences professionnelles ou non professionnelles ainsi que sa posture, le positionnement qu'il adopte dans l'action¹» [Killi, 2005]. C'est ce que nous synthétisons sous la forme du rôle, en intégrant à cette notion l'articulation des deux vecteurs de la pratique et la façon dont les professionnels conçoivent leur exercice, la position réflexive qu'ils adoptent et qui renseigne sur la « manière » d'être urbaniste.

2.2.3 La composition de profils : rôles et figure de l'urbaniste

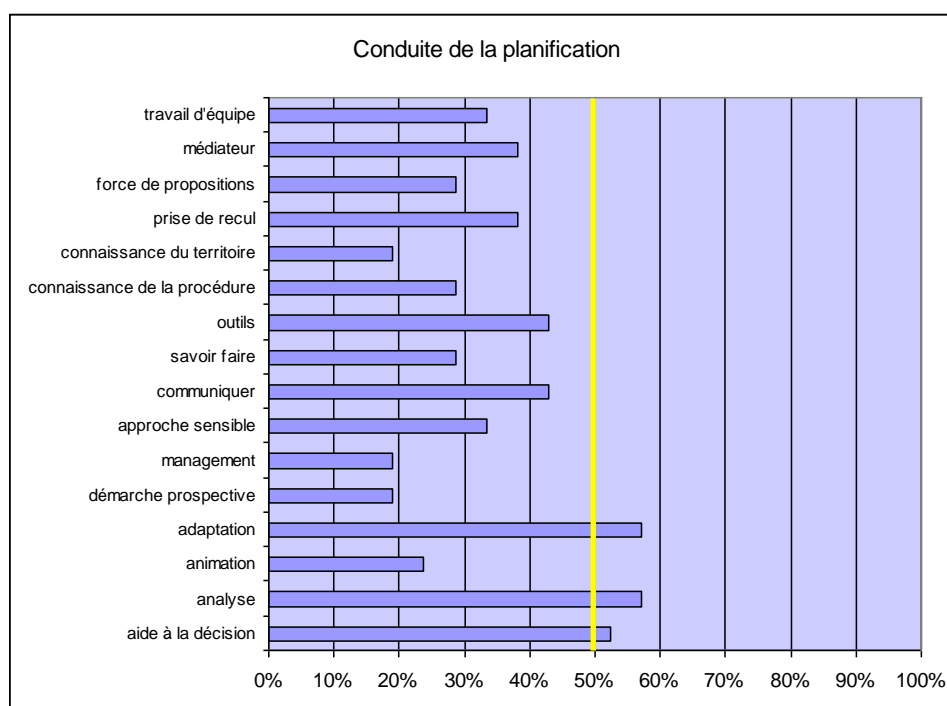
Ce qui est entendu par profil consiste donc en la combinaison d'activités pour un professionnel et la mise en œuvre de compétences qui en résulte. Toutefois, le tableau des profils brosse plusieurs dimensions dans le sens où cette combinaison se nourrit également des ressources du professionnel, son expérience, sa trajectoire dont les éléments participent de la pratique. C'est en cela que nous pouvons analyser les profils composés par les compétences, mais aussi les profils issus des trajectoires individuelles des enquêtés, en se concentrant sur la place de l'expérience dans la pratique professionnelle. En effet, cette notion est très largement utilisée, que ce soit dans les annonces de recrutement ou dans les débats sur les modalités de la qualification professionnelle (cf. OPQU), et nécessite alors de s'entendre sur sa définition, ses implications et ses interactions avec l'ensemble des éléments mis en jeu dans le rôle. L'importance de cette question tient à ce que les rôles constituent pour nous la définition de la figure de l'urbaniste ; c'est pourquoi l'analyse de leur composition permet de comprendre cette figure. C'est la démarche entreprise dans les parties suivantes, en commençant par établir un lien entre profil d'activités et

¹ p.6

compétences dans un premier temps, puis en mettant en évidence les profils individuels afin de compléter l'analyse dans un deuxième temps et enfin en produisant une mise en perspective des rôles au sein de l'espace professionnel de l'urbanisme dans un troisième temps.

2.2.3.1 Convergence des profils et figure de l'urbaniste

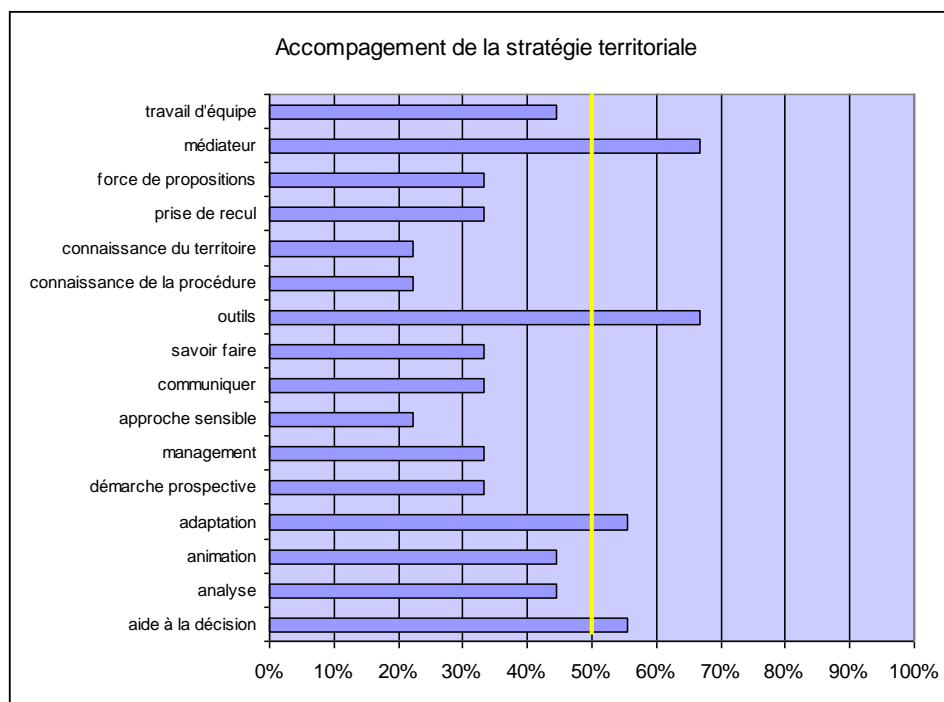
Le travail ici mené consiste à mettre en relation les activités et les compétences en fonction de la pratique professionnelle, c'est-à-dire en se référant aux modèles d'activités élaborés et en cherchant à les caractériser par les compétences mises en œuvre par les individus que ces modèles regroupent. Les principales compétences qui émergent de cette analyse se distribuent alors comme suit :



Conduite de la planification

Les professionnels sont dans une démarche de coordination et de conception. Ils établissent les études et les documents réglementaires afin de préparer et d'accompagner la planification, en lien avec les élus et les partenaires techniques.

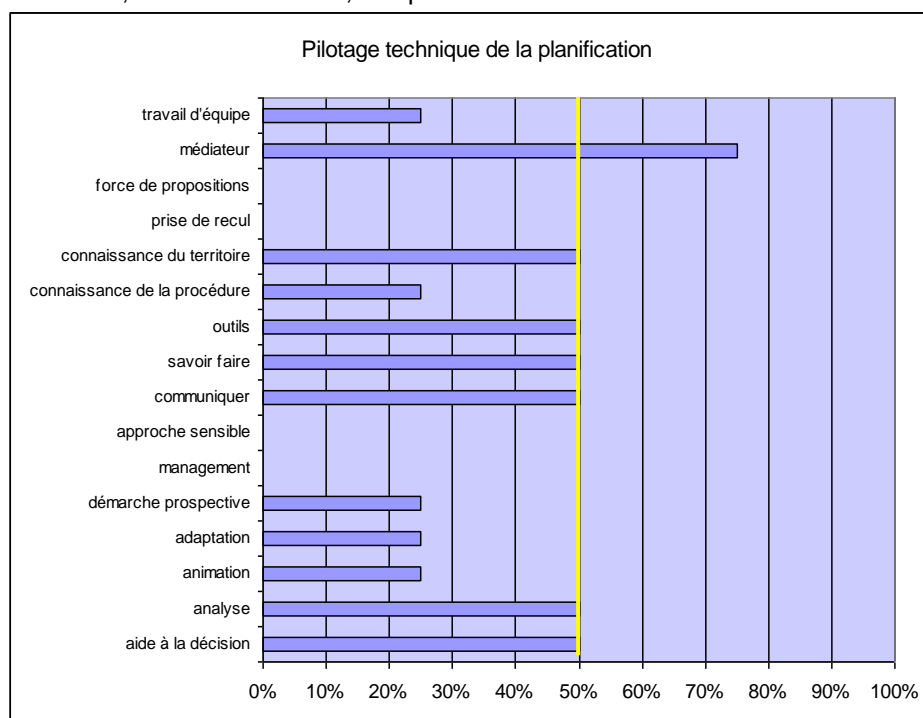
Aide à la décision, Analyse, Adaptation



Accompagnement de la stratégie territoriale

Les professionnels s'inscrivent ici dans l'accompagnement, c'est-à-dire qu'ils sont force de proposition et apportent des éléments d'aide à la décision, issus de leur connaissance et expérience du territoire et de ses usages, ils coordonnent la mise en œuvre de programmes. L'enseignement est un partage de l'expérience acquise.

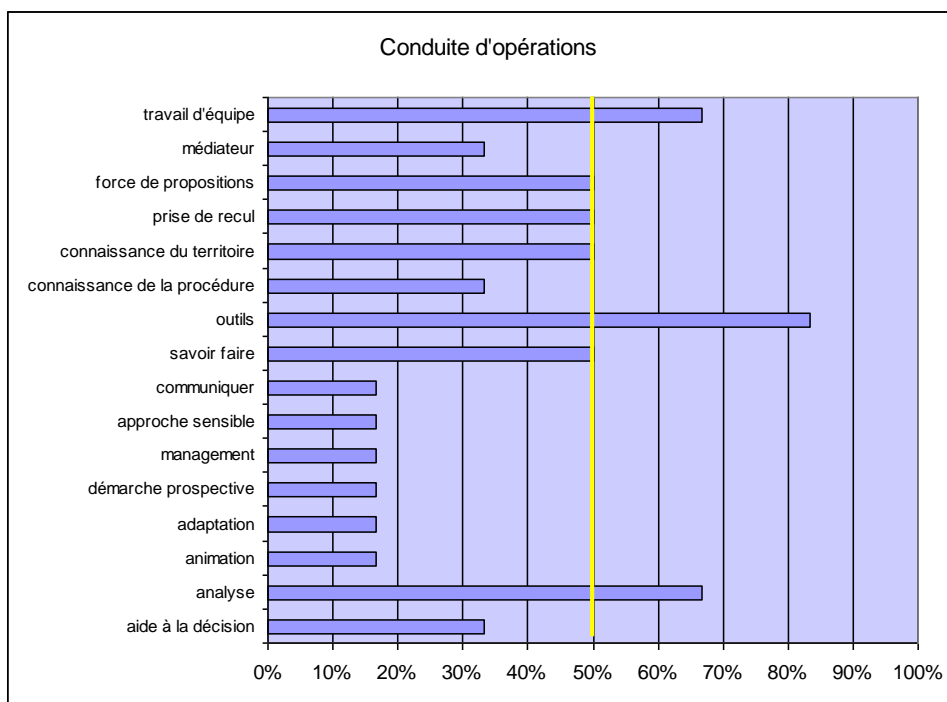
Outils, Médiateur, Aide à la décision, Adaptation



Pilotage technique de la planification

Les professionnels sont mobilisés autour des études, du diagnostic, de l'élaboration de documents réglementaires et de la conception. Ils accompagnent et conseillent les élus, tout en ayant une vision prospective de l'aménagement.

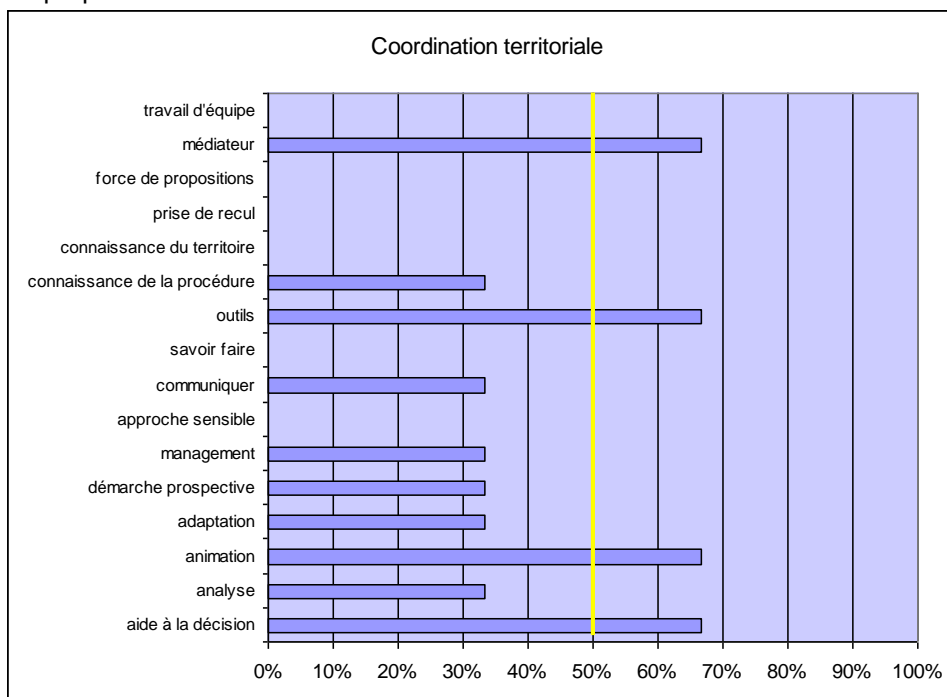
Médiation, Outils, Analyse, Communiquer, Savoir-faire, Connaissance du territoire, Aide à la décision



Conduite d'opérations

Les professionnels conduisent le processus opérationnel, ils sont chargés des études préalables et des documents réglementaires, puis de la mise en œuvre du programme, c'est-à-dire de l'enquête publique, la concertation et du montage et du suivi de l'opération. L'assistance à maîtrise d'ouvrage donne un cadre à cette démarche de coordination.

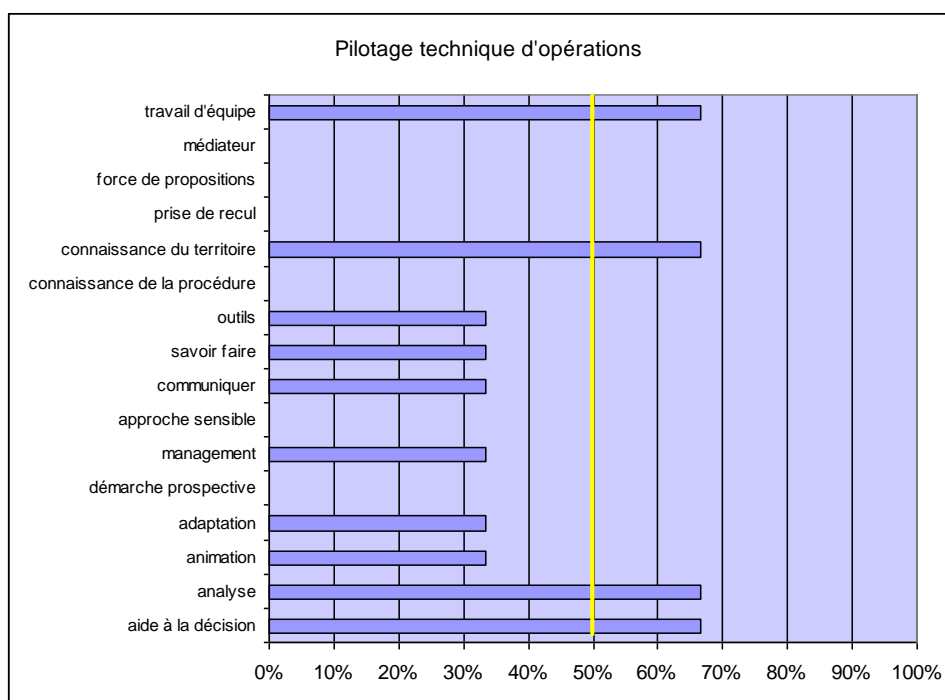
Analyse, Outils, Travail d'équipe, Savoir-faire, Connaissance du territoire, Prise de recul, Force de propositions



Coordination territoriale

Les professionnels sont en charge des études sur le territoire, ils proposent une vision prospective de l'aménagement à partir de leur connaissance du terrain et des usages. Ils coordonnent les différents acteurs et leurs points de vue sur le territoire, et animent des équipes de travail.

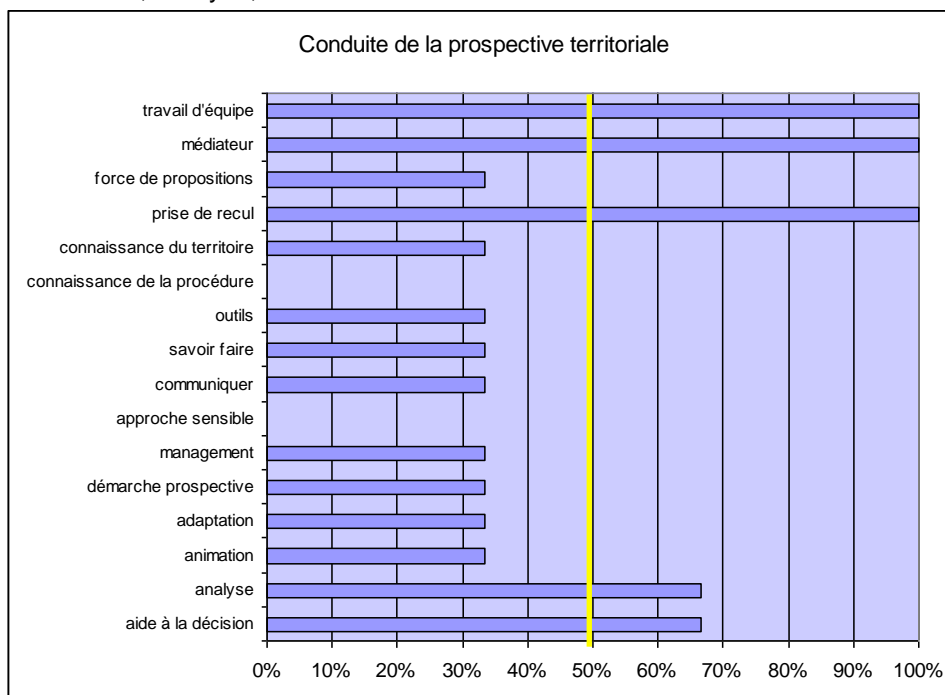
Aide à la décision, Animation, Outils, Médiateur



Pilotage technique d'opérations

Les professionnels sont des acteurs de terrain et assurent la mise en œuvre technique des opérations. Ils ont en charge le montage et le pilotage des programmes et animent et coordonnent des équipes de travail.

Aide à la décision, Analyse, Connaissance du territoire



Conduite de la prospective territoriale

La réflexion stratégique et prospective, par le biais d'études et de contact avec le terrain caractérise ce profil. Les professionnels s'inscrivent dans l'aide à la décision et l'animation de groupe de travail. La recherche est universitaire ou sur commande ; l'enseignement compose le programme universitaire.

Aide à la décision, Analyse, Prise de recul, Médiateur, Travail d'équipe

Tableau 32 : Typologie des profils des urbanistes et compétences

Il est à noter ici que les compétences prépondérantes pour chaque modèle d'activité sont plus fortement représentées que lorsque nous avons travaillé sur les domaines d'activités. Cela a notamment pour explication que les effectifs des modèles d'activité sont plus restreints que ceux des domaines d'activités ; les résultats alors obtenus sont sujet à précautions dans la mesure où les proportions ne se rapportent pas à des effectifs significatifs pour l'interprétation. Néanmoins, le relevé des compétences majeures peut être comparé à celui établi plus avant, afin de dégager des tendances. Ainsi, avec un premier tri effectué sur les proportions dépassant 60%, l'aide à la décision, l'analyse, l'animation, les outils, la connaissance du territoire, la prise de recul, le médiateur et le travail d'équipe sont les compétences relevées, ne caractérisant toutefois pas uniformément les sept modèles d'activités. Le second relevé, sur les proportions supérieures à 50%, permet de conforter la prépondérance de ces compétences, en caractérisant plus de modèles. Il est également à souligner que certaines compétences sont absentes de la composition de quatre modèles, ce qui témoigne de l'hétérogénéité de ces structures de compétences. La synthèse des résultats est présentée dans le tableau ci-après.

Modèles d'activité Compétences	Conduite de la planification	Accompagnement de la stratégie territoriale	Pilotage technique de la planification	Conduite d'opérations	Coordination territoriale	Pilotage technique d'opérations	Conduite de la prospective territoriale
aide à la décision	52%	56%	50%	33%	67%	67%	67%
analyse	57%	44%	50%	67%	33%	67%	67%
animation	24%	44%	25%	17%	67%	33%	33%
adaptation	57%	56%	25%	17%	33%	33%	33%
démarche prospective	19%	33%	25%	17%	33%	0%	33%
management	19%	33%	0%	17%	33%	33%	33%
approche sensible	33%	22%	0%	17%	0%	0%	0%
communiquer	43%	33%	50%	17%	33%	33%	33%
savoir faire	29%	33%	50%	50%	0%	33%	33%
outils	43%	67%	50%	83%	67%	33%	33%
connaissance de la procédure	29%	22%	25%	33%	33%	0%	0%
connaissance du territoire	19%	22%	50%	50%	0%	67%	33%
prise de recul	38%	33%	0%	50%	0%	0%	100%
force de propositions	29%	33%	0%	50%	0%	0%	33%
médiateur	38%	67%	75%	33%	67%	0%	100%
travail d'équipe	33%	44%	25%	67%	0%	67%	100%

Tableau 33 : Présentation des résultats de la mise en perspective des compétences et des modèles d'activité

Les données se lisent ainsi : 52% des enquêtés qui s'inscrivent dans le modèle de la conduite de la planification met en œuvre l'aide à la décision dans sa pratique

Au regard des deux séries de compétences (celles concernant les domaines et celles concernant les modèles d'activités), il est nécessaire de poser des conclusions. On peut donc établir que les compétences nominales, le cœur de métier, s'organisent autour de l'aide à la décision, l'adaptation, le travail d'équipe, la médiation et la communication. A cela s'ajoutent les compétences génériques, l'analyse et la mise en œuvre d'outils, spécifiques à la pratique.

Ce tableau brossé, quelques précisions sont à apporter. Outre les modes de calcul statistique, la façon dont les compétences ont été relevées dans le discours peut avoir une incidence sur la typologie établie. Bien qu'une grande hétérogénéité dans les catégories de compétences mises en œuvre par les acteurs dans leur pratique soit notée, il faut se demander si cela ne dépend pas du milieu institutionnel dans lequel ils interviennent. Cela revient à poser la question de l'influence du statut sur la pratique. A l'instar de Pierre-Michel Menger dans sa réflexion sur les professions¹, il nous semble que cet élément ne soit pas une donnée discriminante dans le recueil des informations. En effet, « l'opposition salarié / indépendant ne paraît pas jouer, dans les évaluations directes données par les personnes, un rôle aussi structurant que celui lui est donné dans l'architecture de codes des CSP² » [Menger, 2003]. La construction d'un tableau des compétences rattachées à un mode institutionnel d'exercice permet de témoigner de l'homogénéité des situations et d'appuyer cette hypothèse.

Les compétences par secteur d'activité

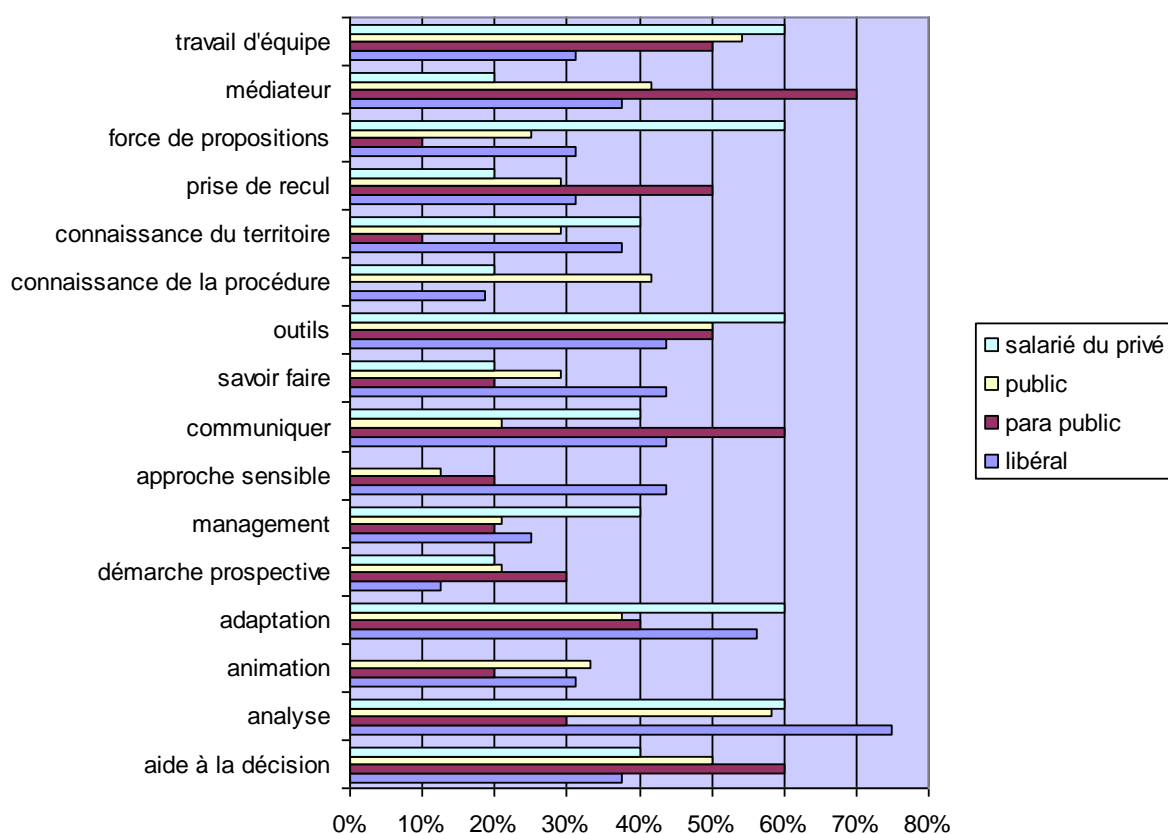


Tableau 34 : Secteurs institutionnels d'exercice des enquêtés et compétences mise en œuvre

(les données se lisent ainsi : 60% des acteurs exerçant comme salariés du privé s'inscrit dans le travail d'équipe)

¹ Menger (Sous La Dir.) Pierre-Michel (2003). *Les professions et leurs sociologies, modèles théoriques, catégorisations, évolutions*. Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme. 272p.

² p.107

Ainsi, à partir d'un fond commun d'outils et d'approches, les acteurs composent des profils qui s'expriment dans la pratique. Ce que nous remarquons, c'est qu'avec cette diversité de compétences mobilisées se construit une unicité dans la façon de pratiquer. Par cette expression, nous entendons répondre à notre question de départ dont l'enjeu est de savoir « comment on est urbaniste », en envisageant la manière dont les urbanistes traduisent leurs compétences dans leurs interventions, quel que soit le domaine d'activité. L'hypothèse élaborée est que les acteurs partagent deux appartenances majeures : la première est celle à l'espace professionnel de l'urbanisme, la seconde, celle à une organisation du travail. En cela, ils développent une pratique, structurée par une façon de faire (relative à l'organisation du travail) et des compétences (relatives à l'espace professionnel). L'habitus, notion forgée par Pierre Bourdieu, rend compte de cette double appartenance, à une organisation et à un espace, en donnant un cadre d'interprétation à la nature des savoir-faire mis en œuvre. Edmond Marc Lipiansky en propose une définition dans sa contribution « *Comment se forme l'identité des groupes* »¹ en soulignant que « Pierre Bourdieu a proposé la notion d'habitus pour rendre compte de « ce système de dispositions durables et transposables qui, intégrant toutes les expériences passées, fonctionne à chaque moment comme une matrice de perceptions, d'appréciations et d'actions »² ; cet habitus est commun aux membres d'un groupe qui ont généralement le même type d'expérience³ » [Ruano-Borbalan, 1998]. Dans cette optique, il est possible de poser l'existence d'un « regard », qui traduit la façon de pratiquer et qui se rattache à une certaine forme d'organisation du travail (qui, donc, peut caractériser d'autres expressions de métiers) et de pratiques, dont le point commun est de s'appuyer sur un fond de compétences, d'intervenir dans un ensemble d'activités et de présenter une approche particulière des problématiques.

Cette dernière dimension, dont les éléments structurants feront l'objet d'un développement dans la Partie III, se dégage de l'investigation comme un lien entre tous les acteurs. Il s'agit en effet de traduire le sens de la pratique qui transparait dans le discours. Ces valeurs qui semblent orienter la pratique profilent la définition, pour l'instant en débat, d'une éthique. Elles se concentrent dans la recherche de l'intérêt général et du vivre ensemble, caractéristiques déjà mises en avant par Michel Micheau⁴, pour qui « la valeur de référence fondamentale demeure l'intérêt général ; la norme professionnelle de l'urbaniste étant de proposer ses capacités de synthèse au

¹ In Ruano-Borbalan (Coord.) Jean-Claude (1998). *L'identité, l'individu, le groupe, la société*, Editions Sciences Humaines. 402p. (pp.143-150).

² C. Camilleri et al., *Stratégies identitaires*, PUF, 1989.

³ p.144

⁴ « Ethique et urbanisme. Problèmes professionnels, demande d'éthique et réponses pédagogiques ? », pp.185-197.

service d'un bien public non défini de fait¹ » [Genestier, 1996]. Cette perspective fait écho au sens étymologique de l'urbanisme ainsi qu'à la perception de sa mise en œuvre : Alain Rey, chroniqueur quotidien des mots (maux ?) de notre société s'en fait le relais en concluant que « comme la ville est un espace de vie pour le plus grand nombre, on aboutit à une idée bien nécessaire : l'urbanisme, de même que l'architecture, n'est pas seulement une technique de l'espace, c'est, ce doit être en tous cas, un art de la vie en commun. » [Rey, 2005]. La question de l'éthique, que l'on rattache au sens de la pratique, constitue donc pour nous une dimension structurante de l'organisation du travail, ce qui sera développé par la suite.

L'analyse des compétences au regard de l'appartenance des acteurs à un modèle d'activités appuie la composition d'un cœur de métier autour de compétences nominales. Cette synthèse renforce l'idée que les acteurs forment un groupe, dont les caractéristiques et les ressorts sont à comprendre. Un premier aperçu des compétences relatives à chaque acteur renvoyait plutôt à une grande diversité, dont il n'émergeait pas de tendances. Le manque de lisibilité de cette analyse manifeste plus la polyvalence de la pratique, requise par les activités, qu'un flou, empêchant de définir des critères généraux de la pratique. Se trouve ainsi mise en évidence la capacité à articuler les domaines d'activité et les compétences dans une pratique qui peut se définir, mais qui a largement besoin d'être interprétée par ses professionnels. Elisabeth Dugué témoigne de cette capacité en notant que « sans la participation active et dynamique des travailleurs au processus de production, les méthodes idéales conçues par les experts seraient vouées à l'échec² » [Dugué, 1994]. Cette adéquation à géométrie variable caractérise des expressions de métiers, qui peuvent être définies par un ensemble d'activités mais dont les professionnels ne pratiquent qu'une combinaison de ces activités. Il s'agit de proposer une figure apte à répondre à la multiplicité des domaines, à la perméabilité de leurs frontières et à leurs évolutions réglementaires et institutionnelles récurrentes. C'est en raison de cette spécificité que nous pensons important de distinguer une forme d'organisation du travail adaptée aux professionnels dont la pratique est étudiée.

A l'instar de nombreuses autres expressions de métiers, l'éventail des savoirs à mobiliser ne doit pas être un obstacle à l'étude de la pratique, mais souligne l'importance de la réactivité comme disposition. Caractéristique de l'époque industrielle, cette disposition instaure de nouveaux rapports aux métiers et aux savoirs. Florence Osty indique que « le savoir de métier ne repose plus, comme dans un modèle traditionnel, sur la transmission du savoir-faire hérité de l'expérience par

¹ p.194

² p.275

un système de compagnonnage, mais doit faire face à l'infini du savoir à mobiliser face à l'aléa¹» [Osty, 2003]. C'est en effet ce que nous pouvons noter, malgré l'influence certaine de l'expérience dans la pratique. Il s'agit sans doute de préciser ce qui est entendu par « expérience », notion à cheval entre la capitalisation des savoirs et la trajectoire individuelle qui multiplie les domaines d'intervention et les situations. La partie suivante s'organise autour de cette discussion sur l'expérience et sa place dans les profils constitués par les individus dans leur pratique professionnelle.

2.2.3.2 Les trajectoires individuelles

L'enjeu est donc de savoir quelle place l'expérience des acteurs acquiert-elle dans la pratique. Parallèlement, la notion d'expérience même peut être discutée. En effet, elle présente une ambivalence, tant sur le plan de son évaluation (des critères de sa définition) que sur le plan de sa constitution. Yves Schwartz résume cette ambivalence en précisant qu'il « n'y a pas de connaissances sans expériences ; en même temps, l'expérience est ce qui nous donne quelque chose mais pas ce qui nous permet de penser² » [Schwartz, 2004]. A ce titre, il faut se demander comment l'expérience contribue-t-elle à la formation des profils des acteurs, tout en caractérisant des situations précises de travail. L'ambiguïté autour de cette notion nous encourage à choisir le terme « trajectoire » pour désigner le processus individuel de passage entre plusieurs situations, en cherchant à définir une place pour l'expérience dans ce parcours.

La trajectoire des enquêtés, définie comme l'ensemble des situations où le professionnel exerce, avec un statut précis, un panel d'activités, représente à la fois une capitalisation des savoirs et une formation au métier. La différence entre ces deux aspects se situe sur le plan des registres de compétences mobilisés. Il s'agit effectivement dans un premier temps de conforter les savoir-faire et les outils, puis, dans un second temps, de construire les attitudes et les rôles propres à la situation en question. De ce point de vue, la notion de trajectoire participe de la définition du métier d'urbaniste, en ce que le parcours des professionnels est constitutif de la pratique. L'ambiguïté de cette notion se trouve alors confortée dans la mesure où la trajectoire, et l'expérience qu'elle permet d'acquérir, sont partie prenante d'un métier, dont l'exercice s'effectue pourtant, quelles que soient les générations. Cette problématique de « l'expérience », qui intervient lourdement dans le recrutement, joue également un rôle important dans la façon de concevoir le métier d'urbaniste. La

¹ p.77

² p.14

démarche de qualification de ce métier entreprise par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes¹ fonde en effet la reconnaissance sur la trajectoire des professionnels et leurs expériences dans les différents domaines retenus. Toutefois, une qualification « junior » peut être obtenue pour les individus venant d'achever leur formation ou ayant débuté leur vie active. On constate ainsi la place occupée par l'expérience dans la constitution même du savoir-faire de métier. A ce titre, Paul Bouffartigue et Charles Gadéa notent, dans leur étude sur les cadres, que « parmi les compétences que l'on attend d'un cadre, une partie repose sur l'expérience sur le tas à des niveaux inférieurs de la hiérarchie des emplois²» [Bouffartigue et Gadéa, 2000]. Ces éléments sont présents dans le discours des enquêtés, pour qui l'expérience constitue tout autant une capitalisation des savoir-faire qu'une ressource mobilisable dans la pratique. L'extrait suivant illustre le sens particulier que prend l'expérience pour les professionnels :

« Je suis à mi-parcours dans ma carrière et ce que je vois par rapport au passé, c'est que l'âge n'est pas un handicap, contrairement à pas mal d'autres métiers. Ça, c'est important. L'expérience est fondamentale. On peut être jeune, très compétent, brillant, si vous ne comprenez pas qu'il y a une assise territoriale, plein de paramètres, ça fait référence à un territoire, à des gens, à des réseaux, à des mentalités, bien il faudra le comprendre ! Cela s'apprend, et il faut s'imbiber des dossiers, bien écouter les anciens qui ont la mémoire des dossiers souvent et aussi parce qu'en urbanisme, on invente rarement les choses et donc chercher à capitaliser cette expérience. » (E-25)

Cette remarque permet de préciser l'importance de l'expérience dans la structuration professionnelle (en généralisant à d'autres groupes de professionnels l'impact de cette notion) et dans la façon de pratiquer (en intégrant cette notion à la notion de compétence). Au regard de cette double implication, la trajectoire se présente comme une donnée de poids dans l'analyse des profils des enquêtés. Cependant, la diversité des trajectoires rend difficile une interprétation globale, permettant d'identifier des parcours ou des enchaînements de situations significatifs. C'est pourquoi nous avons choisi de nous intéresser à la trajectoire en soulignant les aspects collectifs et individuels de cette notion et en cherchant à comprendre la place qu'elle occupe dans la pratique.

Sur le plan collectif tout d'abord, plusieurs points méritent d'être retenus. En effet, la trajectoire des enquêtés dessine les contours du métier d'urbaniste dans la mesure où toutes les générations appartenant à la population active sont représentées et que les différentes situations professionnelles qu'elles ont connues sont autant de

¹ OPQU.

² p.93

déclinaisons du métier. A partir de là, deux types d'approches peuvent être menés. Il s'agit d'une part de répertorier, de façon horizontale, l'éventail des activités menées par les enquêtés au cours de cette trajectoire (ce qui fait l'objet du premier chapitre de cette Partie), et, d'autre part, de mener une analyse, de façon verticale, sur ces trajectoires dans le temps. A ce titre, il est possible de broser un tableau, à plusieurs instants, de l'évolution des pratiques. Toutefois, cette approche est limitée dans notre étude par la taille de notre corpus, trop peu représentative. Les éléments mis en évidence ne sont donc que des tendances, qu'il conviendra d'affiner.

Ainsi, il faut préciser que les enquêtés comptent en moyenne un peu plus de trois situations professionnelles dans leur parcours, d'une durée de presque sept ans en moyenne, pour une durée moyenne de la vie active de 22 ans. Il faut noter, à ce sujet, qu'il est parfois difficile de distinguer les situations lorsqu'il s'agit d'une mutation au sein d'un même service ou de l'évolution d'un libéral qui constitue une véritable agence au cours de son parcours, tout en restant « libéral ». Le critère retenu a été celui du changement d'activités dans la situation professionnelle, lorsqu'il nous est possible de le connaître. Par ailleurs, les périodes de formation, de coupure ou de chômage n'ont pas été comptabilisées comme des situations. La moyenne d'âge de notre corpus étant de 45 ans, la méthode synchronique d'analyse des données indique que les individus ont en moyenne, à cet âge là, 3,4 situations professionnelles à leur actif (avec un effectif de 30 individus). De même, à l'âge de 30 ans (effectif de 49 individus), les individus comptent en moyenne deux expériences professionnelles. Ces éléments donnent des indications quant à l'évolution du métier et de sa pratique, car dans la mesure où, en synchronique, les individus capitalisent à 30 ans les deux tiers de l'expérience moyenne. Il est vrai que cette donnée est une moyenne sur une population hétérogène en âge, et qu'elle n'indique pas à ce titre le *nombre total moyen* de situations qu'un individu peut connaître dans une vie active. Pour corriger cet effet, nous cherchons à calculer une moyenne à partir de la trajectoire des individus ayant 60 ans et plus (âge généralement considéré comme référent pour la fin de la vie active, l'exemple présent étant mal choisi puisque les individus en question sont encore en activité). De cette façon, sont réunis sept individus dont la durée moyenne de la vie active est de 39 ans, au cours de laquelle ils ont vécu, en moyenne, plus de quatre expériences professionnelles, dont la durée est en moyenne de 9,1 ans. En lien avec ces résultats, les moyennes établies en synchronique pour les individus à 30 ans et à 45 ans ne présentent pas de singularité.

Néanmoins, l'homogénéité des résultats masque des parcours bien différents, en nombre de situations abordées et dans leur durée. Cet ensemble hétéroclite trouve une interprétation dans une approche par la globalité des parcours. En effet, pour

chercher à analyser les trajectoires dans leur diversité, c'est le milieu institutionnel de départ et celui d'arrivée (provisoire pour la majeure partie des enquêtés) de la vie active des enquêtés qui ont été considérés. De cette façon, cinq parcours sont obtenus, qui réunissent 41 individus (74,4% de la population étudiée). Il s'agit des individus ayant été dans le privé puis dans le public (21,8% des enquêtés), toujours dans le public (12,7%), toujours dans le privé (12,7%), dans le privé puis en libéral (14,5%), toujours en libéral (12,7%) (il faut noter que certains individus sont passés dans de nombreux milieux institutionnels ; est présentée ici une synthèse d'un ensemble de données).

Types de parcours	effectif	moyenne d'âge	moyenne de la durée de la vie active	moyenne du nombre de situation
privé --> public	12	44,6	21,75	4,3
public	7	34	10,4	2,4
privé	7	38,4	15	2,3
privé --> libéral	8	48,75	25,9	2,9
libéral	7	49,4	21,4	2,4
ensemble	55	45,5	22	3,2

Tableau 35 : Synthèse des informations sur les trajectoires des enquêtés

Ces éléments nous aident à présenter le contexte institutionnel des trajectoires, même si le tableau établi ne compose qu'une partie de l'espace professionnel (tous les milieux institutionnels ne sont pas évoqués). Les caractéristiques mises en évidence dressent le portrait « type » des individus investis dans ces parcours. Nous remarquons ainsi la moyenne d'âge plus élevée dans les groupes exerçant en libéral ou exerçant en libéral après une expérience dans le secteur privé. Toutefois, l'information est lissée dans la mesure où ces données ne reposent que sur une synthèse, avec des effectifs réduits ; les résultats alors obtenus témoignent de tendances plutôt que de conclusions. Si l'ensemble des individus et de leurs trajectoires sont envisagés, le tableau dressé est nettement plus composite.

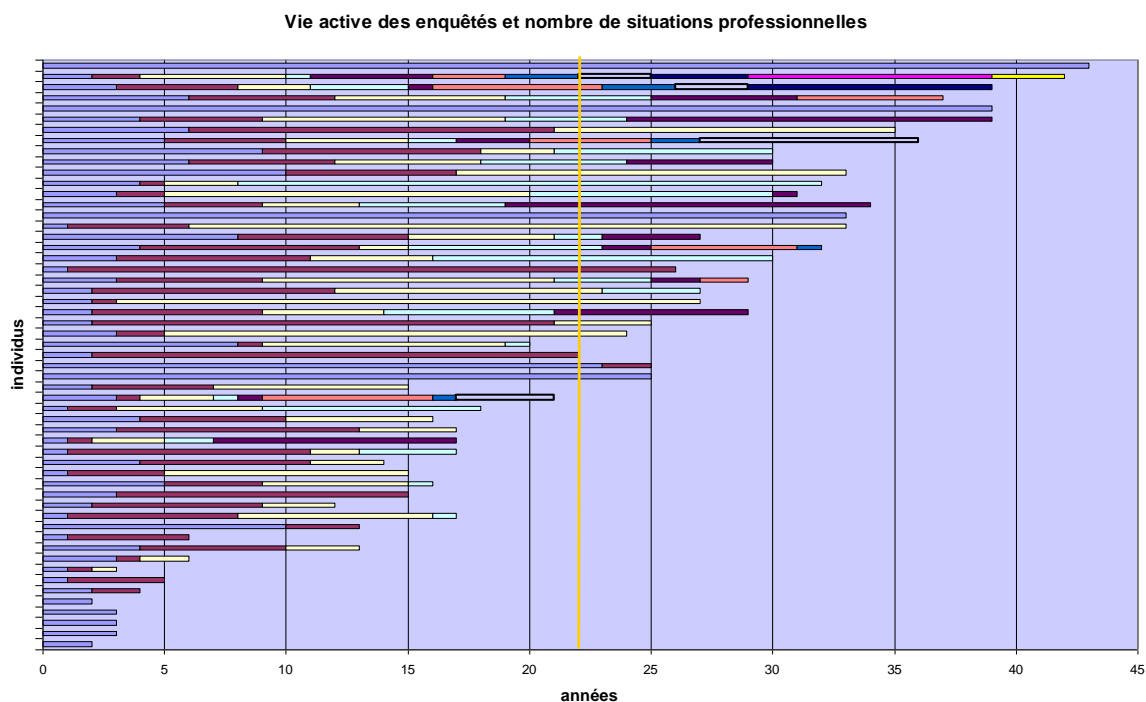


Tableau 36 : Présentation des trajectoires des enquêtés, avec le relevé des différentes situations professionnelles et leurs durées

(le trait jaune à 22 années indique la durée moyenne de la vie active ; les barres indiquent, pour chaque enquêté, la durée totale de la vie active)

De plus, cette présentation ne permet pas de faire figurer les milieux institutionnels de ces situations. En ce sens, on peut noter que les différents types de parcours sur lesquels nous avons travaillé traduisent des façons d'exercer le métier d'urbaniste, mais ne résument pas l'ensemble des pratiques. C'est pourquoi la trajectoire est envisagée sur le plan individuel pour compléter la réflexion sur la place de l'expérience dans la pratique.

En effet, l'hétérogénéité des informations réunies dans la définition de la trajectoire ne doit pas masquer une donnée commune à tous les enquêtés (à deux exceptions près) qui est celle de la continuité du parcours professionnel dans le domaine de l'urbanisme. Le fil conducteur de la trajectoire des individus se trouve ainsi dans le lien constant à l'urbanisme. Ce trait est singulier dans la mesure où la réorientation professionnelle est courante dans une vie active. L'urbanisme, discipline volontiers définie comme pluridisciplinaire, constitue un espace propice à la réorientation, incitant même l'individu au changement en multipliant les contextes d'intervention dans lesquels il peut exercer. Le témoignage suivant en est une illustration :

« Je suis rentré pour traiter le recensement de 1982, ça m'a collé un peu à la peau parce que je suis resté à l'observatoire, puis j'ai fait un peu de démographie, puis on

m'a demandé de travaillé sur l'habitat, ce que j'ai fait pendant 7 ou 8 ans, puis notre économiste est parti, on m'a demandé de passer à l'économie, j'ai travaillé 10 ans à l'économie et au sein de la FNAU et de ses clubs thématiques, de mutualisation des savoir-faire, de partage des expériences, des connaissances et je suis co-animateur de ce club depuis 2 ans avec ma collègue de Marseille, donc en 10 ans j'ai pris un peu d'épaisseur dans ce domaine là. Et en 2002, on m'a demandé de passer en fonction de transversalité, d'être un petit peu sur tous les dossiers, mon expérience sur des réseaux et mon ancienneté dans cette structure font qu'on m'a demandé cette vision un peu transversale, la transversalité est un peu de mode aujourd'hui, c'est la mise en cohérence des politiques sectorielles. » (E-25)

Il se lit à travers ce témoignage une façon de concevoir l'organisation de la pratique. En effet, les changements dans la trajectoire des enquêtés ne se font pas uniquement en fonction de compétences supplémentaires acquises dans les registres du savoir-faire ou des outils (au contraire) mais dans le registre des attitudes et des rôles. En réalité, les changements dans les situations des professionnels s'opèrent non en fonction d'un savoir-faire (d'une *expérience*) dans le domaine disciplinaire d'affectation, mais en fonction des rôles et attitudes capitalisés au cours de la pratique et dont la mise en œuvre dans un domaine disciplinaire *nouveau*, c'est-à-dire différent de celui précédemment exercé, sera efficiente. Ainsi, cet angle d'étude des trajectoires donne un éclairage sur les registres de compétences qui fondent l'expérience dans la pratique des urbanistes. En cela, les connaissances fondamentales sur les différentes disciplines composant l'urbanisme sont importantes dans la mesure où le professionnel acquiert les dispositions (attitudes et rôles) pour les mettre en œuvre, ce qui constitue une définition de l'expérience.

Cette hypothèse permet de concevoir les changements de situations dans la trajectoire des enquêtés comme une continuité dans la formation au métier du professionnel et dans la construction des modalités de sa pratique. Les changements de secteur ou de domaines d'activités dans les trajectoires des professionnels, que compris comme ambigu au regard de l'expérience requise, reposent alors sur la maîtrise de registres de compétences permettant l'adaptation et l'apprentissage des spécificités de ces nouvelles interventions. Lorsque les enquêtés expliquent les raisons d'une rupture dans leur trajectoire, ils mentionnent plusieurs ordres de motivations. Aux motivations d'ordre personnel s'ajoutent celles qui sont une demande de renouveau. Pour les individus, si le « tour de la question » a été fait, si « l'envie de voir autre chose » se manifeste (et si l'opportunité se présente), alors le changement de situation est considéré comme une façon d'avancer dans la construction de son profil professionnel (dans sa carrière). Toutefois, ces « changements » sont difficiles à établir en tant que tels dans les trajectoires singulières dans la mesure où ils ne s'accompagnent pas systématiquement de « rupture », c'est-à-dire de changement de

situation (hiérarchique, statutaire...). Au cœur même de leur activité, les professionnels jonglent avec ces changements de contenu de leur mission. La mesure de cette opération est prise dans ces quelques lignes :

« On est souvent amené à se rattacher à de nouveaux sujets, là, en l'occurrence, c'est le champ de la migration, de l'immigration, c'est une question que je connaissais un petit peu, mais pas plus que ça, donc c'est vrai que si à un moment donné je dois travailler vraiment là-dessus et que les commanditaires de l'étude vont nous considérer comme des experts, il faut le minimum de garanties de l'être. » (E-04)

La question qui se pose alors n'est plus celle de l'expérience ou de la multiplication des situations au cours de la trajectoire professionnelle des individus, mais de la place des professionnels dans l'espace, de l'opportunité de leur pratique dans l'ensemble des interventions. Dans cette optique, nous reprenons la formulation en terme de position de Everett Hughes [Hughes, 1996]. Cette façon d'envisager les rapports entre l'activité, l'acteur, ses compétences et l'espace professionnel donne toute sa dimension au rôle du professionnel. La trajectoire des individus se décompose alors en situations qui viennent enrichir ce rôle et ont pour lien l'assise de savoir-faire (savoir-faire et outils) du professionnel. L'organisation du travail se trouve ainsi orchestrée par cette pratique, qui articule l'intervention dans les activités et l'acquisition des connaissances relatives à ces activités. L'adaptation, la mise à jour et la polyvalence en sont les éléments clés.

Le travail mené sur les critères de la trajectoire des enquêtés donne un éclairage particulier sur la question de l'expérience. Les longs développements effectués permettent d'envisager que, plutôt que d'être un état de fait, un bagage en possession des aînés, l'expérience se dévoile comme un processus, une composante même de l'activité des urbanistes. Elle constitue en cela une spécificité de l'organisation du travail, puisqu'elle ne résulte pas seulement de l'activité, mais elle en participe. De ce fait, l'élaboration du rôle des acteurs est un point central de la pratique des urbanistes, dans la mesure où cette opération détermine leur(s) domaine(s) d'intervention, leur place au sein de l'espace professionnel en tant que groupe. Ici se profile un des enjeux de la reconnaissance des urbanistes, qui est la détermination de leur espace d'intervention. Pour Anne Querrien et Jean-Paul Lacaze, cet enjeu se traduit dans la pratique. Ainsi, ils remarquent que « le métier d'urbaniste ne se distingue-t-il pas chaque jour davantage de celui d'architecte, par son anonymat, par sa fonction de médiation, par son insertion dans des organisations ? Pour catalyser les projets, deux compétences alternatives doivent être cultivées de manière séparée : la connaissance des procédés d'aménagement de l'espace et la compréhension des

processus socio-politiques ¹» [Querrien, Lacaze et al., 1989]. Plusieurs dimensions s'articulent alors autour de la figure de l'urbaniste, dont chaque acteur présente une synthèse. Dans cette perspective, le rôle s'apparente au numérateur d'une opération qui a pour dénominateur commun la pratique.

2.2.3.3 Les métiers de l'urbaniste : le rôle comme définition

Le rôle constitue en effet l'élément individuel le plus hétérogène, qui permet, en rassemblant les données, de dresser un portrait significatif des formes d'exercice du métier d'urbaniste. La multiplication des appellations ou des titres de fonctions employées pour caractériser ces professionnels témoigne de cette diversité, voire de l'individualisation des statuts des acteurs. Cette singularité est rendue possible par le partage d'un même espace d'activités, dont l'articulation a déjà été présentée.

Le rôle des urbanistes se décline sous plusieurs facettes, dont les répertoires sont nombreux. Ainsi, pour Jean-Paul Blais, la question est posée en ces termes : « l'urbaniste est-il un chef d'orchestre créateur, un compositeur urbain ou un médiateur, un négociateur, un traducteur ? ² » [Querrien et Lassave, 2000]. Catherine Feldman, dans un article consacré à Anne Péré³, livre un registre presque poétique, en retranscrivant sa description professionnelle comme « technicienne, diplomate et alchimiste⁴ » [Feldman, 2006]. Le point commun de ces répertoires est de faire référence à des domaines d'activités différents de l'urbanisme ; il ne s'agit pas de décliner des synonymes de l'intervention des urbanistes mais de caractériser la pluriactivité des professionnels. Viviane Claude propose une synthèse de l'ensemble des perspectives dans lesquelles l'urbaniste intervient. Dans cette optique, elle remarque que « l'on attend de ces praticiens qu'ils soient non seulement des « chefs d'orchestre », ce que les hommes de l'art prétendaient être entre les deux guerres, mais qu'ils soient en outre capables d'interpréter des transformations, d'avoir une approche prospective, de concevoir et adapter différentes méthodes d'action, de maîtriser la coordination des politiques publiques, d'envisager des expérimentations, de pouvoir faire appel à des experts, d'assurer la concertation avec la population.⁵ » [Claude, 2006]. De cette manière, les professionnels, loin de cumuler dans les faits toutes ces attributions, articulent quelque unes de ces facettes pour composer leur propre rôle, et interviennent dans les domaines d'activités par cette entrée. C'est en ce

¹ p.4

² Jean-Paul Blais, « comment peut-on être urbaniste ? », pp.73 à 76, p.75.

³ Architecte, qualifiée OPQU, Toulouse.

⁴ p.36

⁵ p.227

sens que Jean Dumas¹ souligne que « savoir dire et faire la ville du point de vue de l'urbaniste, ce n'est ni être sociologue (la tentation se présente), ni géographe (elle est moins fréquente mais existe), ni économiste (ce n'est que prudemment recherché), ni architecte (que c'est banal et délicat !) mais avoir les langues nécessaires à l'utilisation des approches et la connaissance des finalités de l'action publique pour assurer les rapprochements nécessaires (et non les pseudo-synthèses)² » [Frébault et Pouyet, 2006].

Nous retrouvons dans cette réflexion l'approche de la pratique en termes de socle commun de savoir-faire et d'outils et construction individuelle de rôles et d'attitudes en fonction de la place investie dans l'espace professionnel. D'un point de vue structurel, cette perspective manque de critères objectifs de définition d'un métier. Néanmoins, les rôles décrits par les enquêtés présentent une figure de l'urbaniste, qui se décline en plusieurs métiers. Ces métiers, dont une typologie a été esquissée, sont caractérisés par une combinaison de domaines d'activité, pour laquelle des compétences sont mobilisées et construites. La souplesse de cette organisation est une réponse à la complexité de l'espace professionnel et de la pratique qui y est relative. L'intrication de ces éléments est mise en évidence par Joseph Ben-David, pour qui « beaucoup de rôles ne peuvent pas se définir sous l'angle d'un ensemble d'attentes unique et sociologiquement cohérent, mais plutôt, ils impliquent un rapport avec des attentes diverses qui ne sont pas nécessairement compatibles³ » [Ben-David, 1997]. Dans ce sens, la construction d'un modèle d'organisation du travail repose sur cette modularité, issue de l'activité et nécessaire à la pratique, que l'on retrouve dans d'autres expressions de métiers.

Le point important que la constitution des rôles par les professionnels nous permet d'aborder est l'existence d'un groupe. En effet, l'individualisation des rôles est possible dans la mesure où un socle de compétences et de pratiques communes est mis en œuvre. Et cet aspect est un argument en faveur de la perception des urbanistes comme un groupe professionnel, partageant une identité. Cette perception, étayée par la réalisation de ce travail, repose par ailleurs sur d'autres éléments, comme la formation, le regroupement en associations, la publication de revues spécialisées, la création de concours et de distinctions, la qualification, l'organisation de manifestations (envisagés au cours de cette étude). Nous émettons alors l'hypothèse, avec Bernardo Secchi, que « l'urbaniste qui a recours aux figures du discours se fait ainsi pédagogue : il a recherché les fondements de sa propre discipline et construit son

¹ Professeur Emérite, Sciences-Politiques.

² pp.96-97 (annexe).

³ p.93

propre programme de recherche et son projet de ville en essayant de donner une cohésion à travers des arguments à caractère universel, aux individus, à la société et à l'environnement¹ » [Secchi, 2006]. L'enjeu ainsi détaillé peut presque être assimilé à la définition d'une éthique, d'un code des pratiques, ce qui n'est pas notre propre objet. La question de l'identité sera traitée dans la prochaine partie, en envisageant sa place dans la structuration professionnelle des urbanistes.

La constitution de rôles, qui est notre point de départ, se positionne alors comme une articulation de l'organisation professionnelle dans la mesure où, étant investi (dans sa définition même) d'une dynamique, il relie l'acteur à son espace et à ses partenaires. La notion d'échange s'inscrit ici au cœur de la dynamique induite par le rôle. En effet, la particularité du rôle, dans notre situation, est de mettre en relation des acteurs, en dehors de la prestation client / fournisseur. Le « travail en équipe », aptitude requise et indiquée comme primordiale, implique un réseau d'acteurs qui dépasse les limites de l'espace professionnel. Dans leur intervention, cette situation d'interrelation est un élément moteur de la pratique. Cette « interprofessionnalité » est au cœur de l'organisation du travail, et conditionne également la définition des rôles. Elle peut être comprise comme l'expression de la pluridisciplinarité, à l'instar de Olivier Chadoin, qui insiste dans sa présentation de la sociologie du travail professionnel relative aux architectes sur le fait que « ce sont des professions qui ont à collaborer² » [Chadoin, 2006]. Il s'agit bien, au-delà du panel de connaissances dont l'envergure a été mesurée, de solliciter des savoir-faire, nécessaires à l'action. Daniel Pinson résume cette opération en proposant la « transdisciplinarité » comme une « posture d'ouverture aux autres savoirs qui n'exclut en aucune manière la spécialisation³ » [Pinson, 2003]. L'enjeu réside dans la mise en cohérence de ces relations au sein de la pratique. Il apparaît donc que cette position d'interface, ces interactions caractérisent le métier d'urbaniste par leur inscription tant horizontale que verticale dans l'espace des partenaires.

La définition de « l'interaction », telle que la propose Everett Hughes, désigne précisément ce phénomène. Everett Hughes indique en effet que « le terme « interaction » désigne à la fois l'interaction face à face (...) ; il renvoie aussi souvent au fait que les actions des individus constituent des réponses aux actions des autres (cf. Mead)⁴ » [Hughes, 1996]. C'est donc au sein de ce système que se noue l'intervention des urbanistes, dans un contexte variable, qui implique une flexibilité

¹ pp.33-34

² p.149

³ Ici p.4

⁴ p.47

quant aux savoirs mobilisés et aux méthodes mises en œuvre. Pour Gilles Verpraet, cette dimension du rôle constitue la troisième figure du métier d'urbaniste, le médiateur. Il présente l'espace professionnel de l'urbanisme en trois figures, le technicien, l'expert et le médiateur. Le processus – la notion de médiation – « désigne de manière descriptive et normative le système d'action, où peut se développer l'action des professionnels et l'intervention de leurs techniques propres. Ce système d'action est composé par les différentes institutions de l'urbanisme, mais aussi par les rapports de dépendance et de concertation, noués entre les acteurs de l'urbanisme dans un contexte d'intervention¹ » [Verpraet, 1988]. Dans cette perspective, l'élaboration d'un rôle par les professionnels constitue plus qu'une adaptation au contexte d'intervention ou un ressort même de la pratique, elle participe de l'organisation du travail, de la description du métier.

Tenir un rôle se présente ainsi comme une activité à part entière, dans la pratique des urbanistes. Cette aptitude est à la fois une cheville et une composante de l'activité. La particularité de l'organisation du travail tient en ce que la pratique s'articule à cette dynamique. La pratique repose sur un ensemble de compétences, vaste et ouvert, et sur des domaines d'activité ; les individus intervenant dans une partie des activités en composant avec les différents ressorts des registres de compétences un mode d'action. L'identification de ces différentes composantes permet de définir la pratique et le sens qu'elle acquiert pour ses acteurs. En cela, la pratique se démarque d'autres métiers relatifs à l'urbanisme et se présente comme une organisation spécifique, dont les formes sont à reconnaître et à développer.

Le regard porté sur cette pratique s'attache à relever les mises en œuvre, les dynamiques et les interactions dans lesquelles s'inscrivent les acteurs. Cela implique de considérer aussi bien l'organisation des professionnels que la façon dont ces derniers prennent part à cette organisation, optique que Erhard Friedberg décrit en insistant sur le fait que « la compréhension du fonctionnement et des résultats de l'un et de l'autre exige donc que l'on s'attache à l'analyse des processus d'organisation plutôt que de l'organisation figée, du structurant plutôt que du structuré, de l'institutionnalisation des pratiques plutôt que du cadre institutionnel établi² » [Friedberg, 1997]. Le fil de cette réflexion nous oriente ainsi sur les manières de faire, les façons de pratiquer, et place l'analyse de ces processus au cœur de la compréhension de l'organisation professionnelle des urbanistes. De cette manière, l'organisation professionnelle se nourrit et repose sur cette dynamique. Il importe alors de présenter l'ensemble de cette dynamique, le *réseau* au sein duquel les

¹ pp.102-103

² p.11

urbanistes exercent leur pratique, en lien avec des protagonistes, des institutions et les outils partagés au sein de cet espace. Pour ce faire, la notion de *réseau* semble rendre compte précisément du phénomène observé, dans la mesure où elle permet de décrire l'interaction en même temps que la pratique qui en résulte, ce qui pose les fondements de l'action des professionnels. A cet égard, Ulf Hannerz note que « la notion de réseau est tout à fait utile dès lors qu'on s'intéresse à des individus et à l'usage qu'ils font de leurs rôles plutôt qu'à des rôles et à la manière dont ils investissent des individus ; à des pratiques qui jouent des limites institutionnelles ou qui les traversent plutôt qu'à des pratiques qui les confirment¹ » [Hannerz, 1983].

Le travail ici présenté a donc pour ambition de proposer un cadre d'analyse des métiers de l'urbaniste, en relation avec son espace professionnel dans le sens où celui-ci est partie prenante de l'activité des urbanistes. Ainsi, l'étude des formes que prend le métier d'urbaniste s'enrichit de ces critères, ce qui nous permet pour la suite d'envisager un modèle descriptif du métier particulier. A partir de l'analyse d'Eliot Freidson, nous avons caractérisé l'émergence du métier d'urbaniste, en développant les éléments qui permettent de « concevoir le métier comme une entreprise humaine organisée visant à l'accomplissement de tâches spécifiques auxquelles on reconnaît une valeur sociale² » [Freidson, 1986] (cf. Partie I- Chapitre II). Le prolongement de ces analyses donne à la construction du modèle descriptif du métier d'urbaniste un véritable support. La permutation des points de vue élargit donc la perspective des métiers et est à la base de notre approche des urbanistes. Dans cette optique, l'étude des réseaux, qui va à présent être développée, est une opportunité pour définir et analyser les différentes places et les interactions qu'elles génèrent. A cette occasion, on peut s'interroger sur l'environnement qui « produit » l'urbaniste, ou, comme le formule Pierre Bourdieu à propos des artistes, « on est obligé de se demander non ce que fait l'artiste, mais qui fait l'artiste, c'est-à-dire le pouvoir de transmutation qu'exerce l'artiste³ » [Bourdieu, 1984]. Cette question est posée dans les chapitres suivants ; elle est, selon nous, une clé de l'identification des professionnels.

¹ p.223

² p.440, reprise.

³ p.220

Chapitre III : L'espace de travail : précisions sur l'objet

Chercher à préciser ce dernier segment qu'est le « client », en référence à la typologie de Erving Goffman, c'est à la fois présenter les caractéristiques de la commande, en construisant une lecture de l'organisation des opérations, et décrire le réseau dans lequel agissent les urbanistes. Ce troisième élément de la relation professionnelle participe de la définition même de l'urbanisme dans le sens où nous cherchons à mettre en évidence les spécificités de la commande et des acteurs impliqués (appartenant à une diversité de secteurs), plaçant alors au cœur de l'analyse les rouages des opérations en urbanisme. Entendu comme un secteur d'activités, l'urbanisme est ainsi présenté par ses praticiens, le réseau d'acteurs mobilisé et les secteurs investis lors de la réalisation d'une opération. Ces aspects permettent de poser les contours du domaine que nous cherchons à connaître ; ils sont les critères retenus pour en construire la définition (qui sera exposée dans la prochaine Partie).

Par ailleurs, envisager la commande et son environnement (l'ensemble des processus et des interactions qui en résultent) donne à l'étude un axe nouveau dans la mesure où le lien est ici noué entre la sociologie des pratiques professionnelles et celle du réseau, qui prend appui sur les rapports de force en œuvre pour analyser les tensions et les contraintes institutionnelles et organisationnelles qui influent sur la pratique. De ce point de vue, la mise en perspective de ces dimensions micro et macro sociologiques intègre à notre démarche le contexte institutionnel, politique, historique et théorique de la France comme un élément majeur dans l'émergence de la pratique professionnelle de l'urbanisme et sa constitution. Les réflexions d'Eliot Freidson orientent alors notre démarche. Il s'agit en effet pour lui de poser les termes mêmes de la comparaison, de savoir, « considérant les différences qui existent entre professions, quels que soient les pays, et considérant l'effet des forces historiques globales comme l'industrialisation, la révolution et la guerre, comment cela pèse-t-il sur les privilèges professionnels, sachant que chaque pays a sa logique historique et institutionnelle ?¹ » [Chapoulie, 1998]. Sont ici mêlées deux dimensions, l'une qui tient aux formes de l'organisation professionnelle des urbanistes ; l'autre, composée par le contexte institutionnel de l'espace de ces pratiques. Leur articulation donne un éclairage particulier aux métiers de l'urbaniste ; elle permet d'en dégager la singularité (vis-à-vis des autres professionnels du réseau) et l'unité (autour de la *figure* professionnelle de l'urbaniste).

¹ p.53

De ce point de vue, la décomposition du processus lié à la commande (le dernier segment dans la géométrie que nous cherchons à construire de l'urbaniste) pose l'interaction au centre de l'analyse et sont alors envisagées les différences entre les groupes professionnels appartenant au même espace professionnel et la spécificité des pratiques des urbanistes au regard de ces mêmes groupes, quels que soient les *métiers* exercés. C'est pourquoi l'espace professionnel est abordé tout d'abord sous l'angle de la commande, du *client* (cf. Goffman) et du réseau de compétences qu'elle mobilise ensuite, de manière à saisir, pour finir, l'objet de l'interaction praticien – client dans le processus de réponse à une commande.

Il s'agit ici de mettre en évidence la commande, les liens et les échanges à l'œuvre au sein de ce processus. Pour ce faire, la commande est tout d'abord entendue comme la volonté politique d'organiser le territoire. L'acception du mot *politique* rend alors l'expression redondante, dans le sens où l'intérêt porte sur la *polis*, sur l'exercice du pouvoir dans une société organisée (cf. entrée « politique » du dictionnaire *Le Petit Robert*, 2003). En cela, ce sont à la fois la structure du pouvoir (et de l'administration qui en émane) et la vision du territoire qui donnent naissance à un projet, dont la commande est une des manifestations. Est ainsi souligné une fois encore le lien important entre contexte institutionnel et évolution de la figure professionnelle de l'urbaniste (comme l'expose la Partie I. Chapitre II). A cet effet, Jean-Claude Jager note que « dans un laps de temps très court, depuis le début des années 60, nous sommes passés (en grandes tendances) d'un urbanisme de planification « autoritaire », puis « participatif », à un urbanisme de partenariat, combiné aujourd'hui à un urbanisme de formes, dans un contexte économique et décisionnel fortement bouleversé¹ » [Querrien, Lacaze et al., 1989]. Cette observation pourrait être actualisée ; cependant, elle caractérise un enjeu fort de la commande qui est la souplesse et l'incertitude nécessaires de la démarche face à des programmes au long terme et aux impacts non moins durables.

Pour le professionnel qui s'inscrit sur le marché, l'exercice doit être adapté à cette caractéristique, ce qui explique la complexité de l'espace professionnel de l'urbanisme et les multiples terminologies utilisées pour désigner les acteurs. Les compétences ainsi mobilisées sont à appréhender à travers la notion de réseau de façon à saisir, d'une part, le processus par lequel un projet s'élabore en urbanisme et, d'autre part, les logiques d'intervention des acteurs au cours de ce processus et la place des urbanistes dans cet espace. Ces deux dimensions éclairent avec force la définition de l'urbanisme dans la mesure où elles en soulignent le contenu et la

¹ « Former pour quels métiers ? Une enquête auprès de 200 professionnels et partenaires » par Jean-Claude Jager, pp.205- 212. Ici p.205.

singularité au regard des autres disciplines. C'est donc dans le réseau de professionnels mobilisés par la commande que nous cherchons à distinguer la figure de l'urbaniste, compte tenu des compétences alors mises en œuvre (en référence à la typologie établie plus avant). L'objet même de l'urbanisme, identifié par cette approche, est le support de l'interaction praticien / client (cf. Goffman). La description de deux « projets », où la pratique des urbanistes et l'ensemble de l'opération sont mis en perspective illustre cette démarche d'investigation. Il s'agit de montrer comment, au cours d'un processus d'échange praticien / client, le travail se structure et les compétences, les rôles de chaque acteur s'organisent. L'enjeu est de rendre compte de ce qui fait la spécificité de l'urbaniste durant ce processus. Qualifier ce processus est d'ailleurs au centre de notre analyse ; le terme de « projet » est le plus souvent employé pour désigner l'interaction issue de la commande, mais il est lui-même connoté, ayant une définition précise en architecture. L'approche du réseau de professionnels mobilisé par la commande est donc au cœur de notre examen, en s'appuyant sur les pratiques des professionnels, sur des situations d'interaction, de façon à comprendre les logiques qui les organisent.

2.3.1 Les ressorts de la commande

La commande se présente comme un lien entre le client et le praticien et ne se résume pas, à ce titre, à une demande de prestation. La relation qui s'instaure à cette occasion constitue une spécificité de la pratique des urbanistes dans la mesure où l'interaction avec le client est partie intégrante de l'activité professionnelle. De plus, le « client » ou maître d'ouvrage est le plus souvent, dans le domaine de l'urbanisme, un partenaire public, travaillant directement ou indirectement avec des responsables politiques. L'imbrication forte avec le monde politique et ses représentants donne une coloration particulière à la commande, dans la mesure où ses acteurs n'ont pas les mêmes registres de compétences. Inscrits dans un registre technique, les urbanistes doivent prendre en compte le registre politique de leurs partenaires. Les approches du projet reposent sur des logiques différentes qui ont à définir un objectif commun ; cette difficulté est au cœur de la relation nouée à l'occasion de la commande, ce que nous envisagerons dans un premier temps.

Cette question permet de préciser l'organisation de l'espace de la commande et de souligner la place et le rôle des protagonistes. Pour ce faire, nous nous appuyons sur le vocabulaire de la construction pour distinguer le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre et considérer les urbanistes au regard de ces deux grandes fonctions qui représentent aussi les deux grandes phases du projet. La légitimité de l'intervention

des professionnels dans ce cadre repose alors sur l'interaction développée dans la « réponse », sur le processus d'échanges au cours duquel le projet se structure. Il s'agit là d'aborder, dans un deuxième temps, comment s'articulent aux fonctions et aux rôles les compétences des urbanistes au sein de la commande. L'enjeu est de réussir à reconnaître, parmi les compétences mobilisées par le processus de la commande, les compétences propres aux urbanistes des autres. Dans cette perspective, la commande représente un espace où s'organise le projet en urbanisme, les acteurs étant alors mis en évidence par leurs rôles respectifs. La complexité de ce processus, quelles que soient les échelles de projets, est à éclairer, ce qui est l'objet de la troisième partie, dans le sens où sont analysées à travers elle les caractéristiques de l'urbanisme et de son espace professionnel. A cet égard, le témoignage d'un élu local illustre les multiples dimensions comprises dans la commande. Ainsi, l'élu indique que, « à Mulhouse, lorsque j'ai lancé le projet de tram-train en 1995, après avoir longuement discuté avec le directeur de la SNCF, et fait réaliser des études légères de faisabilité, je ne m'imaginai pas que ce serait si long ! Trois ans de maturation, huit ans de travail pour envisager les connexions avec le réseau ferré périurbain, pour une inauguration vers fin 2005... Le tram-train, c'est un projet de transport au cœur d'une ville abîmée par la révolution industrielle et les autoroutes urbaines. Mais c'est aussi l'occasion de redessiner une partie de la ville, de créer la future gare TGV, de requalifier certains secteurs, de mettre sur pieds des partenariats public-privé... Au-delà de la dimension « transports » et de l'aspect « amélioration urbaine », il existe une troisième dimension, moins visible, humaine et sociale, celle-là. Nous reconstituons un puzzle : le projet, fédérateur, permettra de désenclaver des quartiers excentrés et de retrouver le modèle mulhousien du XIXe siècle. La ligne SNCF Mulhouse-Thann a été créée en 1839 et c'était la troisième ligne de France »¹. Les intrications de ce processus vont donc être mises à jour dans notre développement.

2.3.1.1 Définition de la commande

Ce segment de l'espace professionnel, le « client », est représenté en urbanisme par des collectivités territoriales. En effet, dans la plupart des situations, les élus et leurs services sont à l'origine de la commande. La spécificité du statut du client est une donnée importante pour comprendre l'interaction qui se noue au cours de la commande. Le processus qui se construit autour de cette commande engage

¹Jean-Marie Bockel (maire de Mulhouse, président de l'Association des maires des grandes villes de France) in *Gazette des communes* n°1714, 2003, « Urbanisme : la parole aux professionnels », Ariella Masboungi (architecte-urbaniste en chef de l'Etat) : « grâce à l'intercommunalité, on est enfin en présence d'élus responsables de grands territoires, capables de poser les questions à la bonne échelle ».

ainsi les protagonistes, client et praticien, dans l'élaboration conjointe d'un projet, ce qui est différent, dans la forme et la pratique, d'un marché où le professionnel répond à une demande. Cet ensemble de relations est donc à présenter de façon à saisir l'organisation de la commande en urbanisme.

La commande est en majorité formulée par des partenaires publics, qui ont la responsabilité de l'organisation du territoire. En cela, les représentants politiques sont les principaux interlocuteurs des urbanistes. Le décalage entre les approches du territoire et les logiques de projet sont donc au centre du processus d'élaboration de la commande. Les élus sont en effet des personnes de la société civile qui ont recueilli le suffrage universel, direct ou indirect, et qui représentent la population, sans maîtriser tous les dossiers techniques inhérents à la gestion d'une circonscription. Jusqu'en 1884, les maires étaient nommés et les équipes municipales étaient élues (depuis 1831). Ils sont des représentants de l'Etat, à titre bénévole [Aubrun, 2004]. Par la suite, leur rôle se professionnalise, une indemnité leur est attribuée, ce qui contribue à accroître leur domaine de compétences et leurs responsabilités sur le territoire.

Au moment des réflexions sur la Loi Cornudet (cf. Partie I. Chapitre II.), le maire est alors perçu comme l'acteur essentiel des opérations d'aménagement. Ce rôle s'affirme, compte tenu des effectifs réduits des professionnels au début du siècle d'une part, et du morcellement du territoire en plus de 36000 communes d'autre part. Les communes, ainsi appelées depuis 1793, sont en effet estimées à 36800 sur le territoire français, une sur quatre ayant moins de 200 habitants et une sur deux ayant moins de 400 habitants¹. Le maillage renforce la position des élus locaux en matière d'aménagement du territoire et leur confère une responsabilité dans la mise en place des projets, ce qu'indique Philippe Genestier en montrant que « l' élu local devenu le premier urbaniste est à la fois impliqué dans la définition des stratégies de développement de sa commune et responsable du contrôle urbanistique selon le règlement national d'urbanisme et selon le POS communal² » [Genestier, 1996]. Une relation entre ces acteurs et les professionnels se construit donc, avec pour objectif d'atteindre l'intérêt général, une notion qui peut accepter plusieurs déclinaisons.

L'enjeu consiste alors à savoir comment s'élabore une décision, un projet au cours de cette relation. Dans cette optique, il est important de souligner que les élus s'appuient sur des services municipaux pour formuler leur projet, ce qui constitue une première phase de la commande. A ce titre, les rapports mêmes des élus à ces services ont évolué au cours du temps et de la professionnalisation des projets. Il est ainsi

¹ D'après la Documentation Française.

² p.217

possible de noter que la « relation entre le directeur général de services et le maire a changé : d'un directeur général qui assurait la conformité des décisions avant la décentralisation, on est passé à un rôle de technicien avec un maire « bâtisseur » ; puis, à la fin des années 80, à un rôle de financier avec un maire gestionnaire, pour arriver maintenant à un couple stratège, où l'élu a un projet et le directeur général l'aide à le traduire en politiques publiques¹ ». Cette remarque souligne l'inscription de la relation dans un rapport de force, où le but pour le professionnel est de faire valoir et adopter l'intérêt général (défini par les réglementations ou par un ensemble de valeurs), en intégrant les différentes logiques des partenaires. L'expression « rapport de force » est choisie pour traduire l'asymétrie des positions dans l'espace de la commande, tant en termes de compétences que d'influence. La spécificité de la relation tient alors dans la manifestation du pouvoir des acteurs, entendu au sens de Erhard Friedberg, à savoir que « le pouvoir peut et doit être défini comme la capacité d'un acteur à structurer des processus d'échange plus ou moins durables en sa faveur² » [Durand et Weil, 1997]. Le processus de la commande permet ainsi de mettre en évidence le décalage entre les registres de compétences des acteurs et la nécessité de trouver un langage commun pour faire aboutir un projet. Ces difficultés sont déclinées dans le témoignage suivant :

« On a une commune, Bormes, où ça n'a pas très bien démarré, on a failli divorcer très vite et puis bon, on a un peu avalé des couleuvres, on souffre un peu du pouvoir mais de toute façon, c'est son projet, c'est pas le notre. C'est là où il faut faire le tri, leur montrer que les choses ne sont pas toujours décidables et qu'il faut prendre en compte la force du territoire... Et on a eu des accrochages violents, et je lui ai dit : si vous continuez, je pense que mon collègue va rendre son tablier et sa réaction a été de dire : qu'il le rende. Ça faisait 8 ans qu'on travaillait pour lui, il savait notre « valeur » et là j'ai compris que c'est tout un jeu d'influences, et j'avais eu le mauvais rôle parce qu'à la réunion d'après, il avait digéré et ça s'est très bien passé. Le problème se passe aussi avec des maires mauvais qui sont dans le compromis ; en urbanisme, pas de compromis, les solutions bâtardes sont les pires, donc il ne faut pas avoir peur de faire des propositions qui vont complètement à l'encontre de ce qu'ils disent, c'est des petites batailles mais on y arrive, même si il faut de temps en temps faire son deuil de la perfection. Et puis faire son métier, c'est ça aussi, si c'est pas vous c'est un autre, faire son métier, c'est tenir jusqu'à la limite de la rupture, et si notre projet est fort, il doit passer, il s'impose. Mais il faut accepter le choix qui est fait, ce qui ne veut pas dire de l'accepter sans lutter mais à un moment donné la politique c'est ça, c'est faire le tri et décider. C'est aussi le respect de la démocratie représentative. » E-39

¹ La Gazette des communes, des départements des régions, n°44/1814, 21/11/05, « relations élu et territoriaux, l'union sacrée ? » (pp.30-39).

² Le pouvoir et la règle, ici p.486.

Dans ce contexte, la question de la légitimité des professionnels est essentielle dans la mesure où c'est la reconnaissance de leur travail qui leur donne un poids dans cette relation. Si les professionnels ont d'abord du montrer l'intérêt de les solliciter (cf. Partie I, Chapitre II), ils doivent aujourd'hui faire comprendre leur approche. A cet effet, la démarche d'études qui s'intègre au processus de la commande est largement discutée, n'étant pas une étape visible du projet et nécessitant un budget conséquent. La réflexion d'un professionnel vient souligner cette ambiguïté : « on n'a jamais autant eu besoin de réflexion sur la ville, tous les maires en conviennent mais on ne sait pas comment financer la commande d'études en urbanisme. (...) Les villes sont au cœur de la compétition. Elles souhaitent pour cela être plus efficaces, belles, confortables sans toutefois y consacrer le budget nécessaire¹ ». Le fait de ne pas avoir le même langage que celui de son interlocuteur (et donc le sens de sa démarche) constitue bien une difficulté majeure dans l'interaction qui se noue entre professionnels et élus au cours du processus de la commande. C'est pourquoi la formulation de la commande nous semble capitale pour comprendre le rôle des urbanistes.

La commande en urbanisme répond à un besoin de changement, quel que soit l'orientation de celui-ci. Son préalable est la mise en forme d'une question (l'appel d'offres), qui donne lieu à un panel de réponses, parmi lesquelles la plus conforme à l'attente des acteurs sera choisie. Dès lors, le processus de la commande est enclenché, à savoir une relation entre élus et professionnels pour décliner un programme dont le contenu reste à élaborer. Cette présentation maladroite des prémices de la commande a pour objectif de souligner l'appui, très en amont des projets, des élus sur un ensemble de compétences. La définition même de la question revêt une dimension technique, dont la maîtrise ne peut incomber directement aux responsables politiques. C'est dans cette optique que des équipes municipales sont constituées, voire un service dédié à ces problématiques. Mais, de la même manière que le budget pour financer des études est difficile à justifier, la mise en place d'un service urbanisme correspond à une volonté de procéder à un travail en équipe et ne s'impose pas toujours. Samuel Martin et Gilles Novarina exposent ainsi la démarche des acteurs : « la décision de créer un service urbanisme ou un service économique dépend tout d'abord de la nature des tâches qu'il va être amené à accomplir, de leur ampleur (qui est souvent mais pas exclusivement fonction de la taille de la commune), elle dépend ensuite des orientations politiques de la municipalité (volonté de développer la capacité d'intervention directe de la ville ou au contraire désir de sous

¹ Gérard Blanc, propos recueillis par Marc Lemonier, p.17, dossier « Urbaniste : une profession, des métiers », Diagonal n°120-121, août-octobre 1996, pp.12-42.

traiter le plus grand nombre de tâches possibles à des partenaires privés)¹» [Martin et Novarina, 1988]. La question de l'échelle du projet est donc capitale dans le choix de mobiliser une équipe pour définir la commande². Celle-ci permet en effet de prendre la mesure du programme à mener et des compétences à mobiliser. Cette démarche témoigne de la pédagogie déployée dans le champ de l'urbanisme face à la difficile lisibilité des compétences des professionnels, de leur domaine d'application et du déroulement d'une opération. De ce point de vue, des repères sont à créer (nous en évoquerons certains dans la Partie III, Chapitre I.) pour l'espace professionnel. En outre, ces repères contribuent également à clarifier les positions des acteurs dans le processus. Il ne s'agit effectivement pas de donner aux professionnels une suprématie sur les décisions, mais bien de montrer comment ils servent d'appui pour la prise de décision et de force de propositions dans la réalisation du programme, en accompagnant la réflexion des élus. Selon les mots mêmes des professionnels, il s'agit de considérer que :

« L'urbaniste n'est pas à lui seul le territoire de la ville, il y a des conditions locales. Et l'urbaniste, sans jeu d'acteurs locaux, sans élus et sans fric, si il n'y a pas de développement économique, il n'y a pas d'urbanisme. Donc il faut mesurer tous les aspects, l'urbaniste y contribue, il a sa place, mais après, il y a des éléments... Moi je ne fais rien sans commande politique, ça ne m'intéresse pas, il faut qu'elle existe, même brute de décoffrage. » E-37

A ce titre, la démarche des professionnels n'est pas politique ; elle s'attache à mettre en œuvre des techniques et des compétences, orientées par des valeurs (que nous pouvons rapprocher d'une éthique), pour faire exister le projet. Ainsi, comme le présente Henri Lefebvre, « ou bien l'urbaniste s'inspire dans sa pratique de connaissances partielles qu'il applique, ou bien il met en action des hypothèses ou des projets au niveau d'une réalité globale. Dans le premier cas, l'application des connaissances partielles donne des résultats qui permettent de déterminer l'importance relative de ces connaissances ; ces résultats, montrant des vides et des lacunes, permettent de préciser expérimentalement, sur le terrain, ce qui manque. Dans le second cas, l'échec (ou la réussite) permet de discerner ce qu'il y a d'idéologique dans les présuppositions, et de déceler ce qu'elles définissent au niveau global. Il s'agit donc effectivement d'un examen critique de l'activité dénommée « urbanisme » et non point de croire sur parole les urbanistes, ni d'admettre sans les

¹ p.196

²Ariella Masbouni (architecte-urbaniste en chef de l'Etat) note à ce propos que « grâce à l'intercommunalité, on est enfin en présence d'élus responsables de grands territoires, capables de poser les questions à la bonne échelle » *Gazette des communes* n°1714, 2003, « Urbanisme : la parole aux professionnels ».

contester les effets de leurs propositions et décisions¹ » [Lefebvre, 1972]. Le lien étroit à la politique et à ses représentants impose une rigueur dans l'approche des professionnels, de façon à ce que l'intérêt général (i.e. les valeurs) prime sur la solution technique et sur la pression partisane. Pour décrire l'espace de la commande, il est alors possible de s'appuyer sur les appellations de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre, afin de préciser la position des acteurs.

Maître d'ouvrage

« il décide de réaliser l'opération, en fixe le programme, dispose du terrain, réunit le financement et paie, fixe le calendrier, choisit les professionnels chargés de la réalisation (le concepteur du projet, le ou les entrepreneurs, le contrôle technique et parfois même les fabricants de produits), signe les marchés et contrats d'étude et de travaux » p.481 [Merlin, Choay, 2000]

Maître d'œuvre

« il doit s'assurer que le programme est viable et réalisable eu égard au terrain et à son environnement ; concevoir le projet et en établir les pièces écrites et dessinées en respectant la réglementation, les règles de l'art, le programme et le coût d'objectif fixé par le maître de l'ouvrage ; introduire les demandes d'autorisation administrative (permis de construire par exemple) ; préparer le dossier de consultation des entreprises ; participer à la négociation avec les entreprises et à la mise au point du marché ; proposer les versements d'acomptes aux entreprises ; assister le maître de l'ouvrage lors des opérations de réception des travaux. » p.482 [Merlin, Choay, 2000]

Le maître d'ouvrage peut avoir recours à une assistance (bureau d'études notamment) dans la définition de son programme ; il peut également choisir de déléguer une partie de la maîtrise d'ouvrage, notamment dans les phases de pilotage du programme. Dans ce cadre, le maître d'œuvre s'inscrit ou non dans ce rôle, sa mission principale étant l'organisation du programme décidé. Les urbanistes, tels que nous les entendons, sont quant à eux des partenaires de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, suivant les étapes du programme. C'est pourquoi leur position dans l'espace de la commande peut paraître ambiguë : ces professionnels peuvent avoir les compétences pour être dans le rôle de conception du programme et dans celui de développement de ce programme². Dans ce cadre, une procédure précise doit indiquer les modalités de leur intervention. Cet arbitrage constant donne une coloration particulière à l'exercice professionnel, ce que Jean-Paul Blais traduit en notant que « l'urbaniste est d'abord un métier politique puisqu'il donne des outils pour configurer l'espace des rapports sociaux que les pouvoirs souhaitent et que les lobbies cherchent à imposer³ » [Blais, 2000]. Ainsi, la définition des rôles dans le processus

¹ pp.47-48

² La Loi MOP (maîtrise d'ouvrage public) de 1985 définit les rapports entre la maîtrise d'ouvrage public et la maîtrise d'œuvre privée, et précise que le même acteur ne peut pas être à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

³ p.74

de la commande est un préalable pour assurer à chaque acteur sa légitimité. L' élu la puise dans le suffrage universel, le professionnel dans l'organisation scientifique des compétences relatives au projet. Toutefois, ce dernier doit également disposer d'une reconnaissance dans sa capacité d'intervention, pour que les élus sachent qu'il existe d'une part, et qu'il constitue une ressource d'autre part. La question de la légitimité devient centrale dans la mesure où elle inscrit l'exercice dans une dimension professionnelle, elle donne au métier une visibilité et permet que ce dernier se développe.

La quête de la légitimité (dont nous avons déjà parlé et que nous approfondirons dans la Troisième Partie) est un élément essentiel de la construction professionnelle des urbanistes et elle se joue dans les relations avec ses partenaires, ainsi que le rappelle Olivier Chadoin en indiquant que « aucune profession ne peut effectivement se penser en dehors de sa relation à la société qui lui octroie une légitimité d'intervention ¹ » [Chadoin, 2006]. Or cette légitimité s'acquiert, comme nous venons de l'envisager, en affirmant ses compétences, en revendiquant un exercice dans un espace où d'autres acteurs ont des éléments à faire valoir. Dans cette optique, la composition de l'identité des urbanistes est un processus, qui « ne peut s'analyser en dehors des systèmes d'action dans lequel l'individu est impliqué et résulte de « rapports de force » entre tous les acteurs concernés et de la légitimité – toujours contingente – des catégories utilisées² » [Dubar, 1995] selon la formulation de Claude Dubar. L'analyse du processus de la commande donne du relief à cette question et permet, en en approchant plus finement les rouages, d'observer les segments à partir desquels se structure l'identité.

2.3.1.2 Répondre : l'arbitrage entre politique, réglementaire et intérêt général

La commande constitue ainsi un processus au cours duquel se tisse un projet, dont l'exécution est ensuite programmée. En cela, les professionnels engagés dans la commande ne travaillent pas à une réponse mais à son élaboration, en partenariat avec les commanditaires. La démarche professionnelle des urbanistes s'appuie sur cette rétroaction, comme le souligne l'extrait d'entretien suivant :

« Alors avec mon diagnostic territorial sur Tarado, mon devoir c'est de dire à l' élu ce que je pense de sa commune, comment je la vois, comment son projet peut s'insérer, et comment je peux l'aider à le construire puisqu'un projet, ce n'est pas la première

¹ pp.152-153

² p.113

idée qui est la bonne. Donc les questions de méthode... (...) : il faut arriver à leur raconter une histoire dont le point de départ est un peu chiant mais le point d'arrivée est leur projet, c'est les rendre acteurs. C'est le diagnostic partagé, il faut prendre son temps aussi pour ne pas avoir ensuite à revenir en arrière, à regretter des choix. Il y a quand même un effet cliquet, on avance, on revient, mais quand le diagnostic est fait, on passe au projet d'aménagement, de développement durable mais on ne remet pas en cause le diagnostic, sinon, on ne s'en sort pas. » E-39

L'enjeu pour le professionnel est de positionner le projet au regard de la réglementation, de la faisabilité, de l'intérêt général et des aspirations des commanditaires. Il s'agit ici d'intégrer les différentes logiques, comme nous avons pu le voir, et de définir un objectif de manière à pouvoir reconstruire ces logiques au sein du projet. Chaque acteur conçoit en effet une façon d'atteindre l'objectif, et intègre au fur et à mesure du processus des variantes, sans que l'objectif ne soit changé. En cela, le rôle des urbanistes est bien de mobiliser des arguments pour *convaincre* d'une orientation à suivre, inscrire leur réflexion dans la logique de leurs partenaires. Nous ne cherchons pas à décrire une manipulation mais un processus au cours duquel les acteurs ont des rôles différents dont l'articulation concourt à la formation du projet. Ainsi, « le message est reçu, pas seulement en fonction de ses qualités intrinsèques mais des stratégies des récepteurs¹ » [Bernoux, 1996], ce qui traduit le sens de cette interaction. La remarque suivante en est une illustration :

« Un urbaniste c'est quelqu'un qui donne des pistes, qui peut en donner quatre pour sortir d'un problème. Mais il n'a pas non plus à crisper sur une seule solution, c'est pas de son ressort de décider quelle est la meilleure des quatre, il peut exposer, mais après c'est un travail qui concerne l'élu quand même. Donc, un élu qui a à ses côtés quelqu'un qui est suffisamment souple pour lui montrer le complexe de la chose, pour lui montrer que cette piste est intéressante mais celle-là aussi etc. Après, l'élu, il sait très bien faire d'arriver à assembler etc. » E-41

Cet aspect nous semble essentiel dans la lecture de la commande et la compréhension du rôle des urbanistes. Pour en éclairer les rouages, il convient d'introduire la notion de rationalité limitée, qui permet de saisir le ressort de cette interaction. En effet, la notion a été forgée par James March et Herbert Simon (1958) pour désigner la situation où « l'individu ne choisit pas la meilleure parmi toutes les solutions possibles, mais seulement celle qui lui semble satisfaisante parmi les quelques-unes qu'il entrevoit² » [Delas, Milly, 1997]. L'analyse des rapports entre les acteurs de la commande s'appuie sur ce postulat, ce qui explique les effets

¹ p.50

² (p.XIII) Il est précisé que « la rationalité est « limitée » à la fois parce que l'esprit humain ne peut envisager toutes les possibilités, parce qu'il dispose d'une information imparfaite et parce qu'il subit l'influence de son environnement » p.133.

d'asymétrie, tant sur le plan des compétences que celui des objectifs dans la réalisation du programme. A ce titre, les auteurs soulignent que « il y a dans les organisations des décalages entre les objectifs et les résultats. (...) [les raisons] relèvent en fait du cadre cognitif dans lequel les individus prennent des décisions et du processus administratif qui régit la prise de décision¹ » [Ballé, 2006]. Ainsi, l'organisation de la commande se présente comme une succession d'étapes au cours desquelles les acteurs ajustent leurs réflexions et leurs discours à la situation, ce qui amène à « considérer la structuration de tout contexte d'action comme une solution chaque fois spécifique que des acteurs, relativement autonomes et agissant dans les contraintes générales d'une rationalité limitée, ont trouvé pour régler leur coopération conflictuelle et pour gérer leur interdépendance stratégique² » [Friedberg, 1997]. La modularité de ce processus donne aux professionnels la capacité de constituer en concertation avec les élus le contenu de la commande. Cette souplesse est un critère incontournable dans la mesure où la co-élaboration du projet s'inscrit également dans un contexte réglementaire avec lequel les professionnels vérifient constamment la compatibilité.

Le contexte réglementaire comprend à la fois la législation en vigueur, relative à l'urbanisme et à la construction, et les documents d'urbanisme, dont les collectivités locales doivent se doter, qui donnent un cadre réglementaire à l'ensemble des projets à venir sur ces territoires. Il s'agit là, pour l'essentiel, des PLU, des SD, des PAZ et des PSMV³, les principaux documents d'urbanisme qui énoncent des orientations pour le territoire et sont opposables aux programmes futurs. Dans ce contexte, la prise de position et la réflexion sur le territoire, pour les élus comme pour les professionnels, doivent s'organiser en tenant compte de ces règles, ce qui introduit une contingence dans la réalisation des programmes. En l'absence de tels documents, la conformité avec leurs prescriptions est tout de même à envisager. La complexité du schéma tend à ce que les professionnels développent des stratégies pour que le lien entre les différents documents ne devienne pas une contrainte. Ainsi en témoignent les acteurs de l'urbanisme, à l'instar de Jean-Eudes Roullier, pour qui « la seule réponse durable aux problèmes de l'urbanisme consiste à développer à la fois les documents d'urbanisme, la prise en compte des préoccupations d'urbanisme dans l'action locale et les responsabilités des collectivités locales⁴ ». Il ajoute alors « il ne s'agit plus,

¹ p.63

² p.29

³ Plan Local de l'Urbanisme (ou la carte communale), Schéma Directeur, Plan d'Aménagement de Zone et Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, les documents d'urbanisme sont une « expression, sans valeur juridique, qui désigne les instruments de la planification, en particulier les différents « plans » d'urbanisme. » [Merlin, Choay, 2000].

⁴p.23, Interview de Jean-Eudes Roullier (Directeur de l'Urbanisme et des Paysages) par Marc Emery (pp.19-24), *Metropolis*, vol VI, n° 46/47, 1981.

sinon sur des points mineurs, de modifier ou de compléter la réglementation. Il s'agit, et c'est le cas avec les plans de référence, les études préalables, les opérations greffe, de multiplier les études concrètes, préopérationnelles, engagées sous la responsabilité des collectivités locales, et peu à peu, de mieux les articuler avec l'élaboration de documents d'urbanisme¹ ». De ces démarches, il résulte que la réglementation est appréhendée comme une donnée technique supplémentaire, qui peut supporter des adaptations. A cet égard, la réglementation intervient parfois en aval de grandes mutations, pour encadrer les opérations en s'appuyant sur les expériences observées.

La relation au processus de la commande connaît ainsi une certaine évolutivité, ce qui a été envisagé dans la Partie I. (Chapitre II.). De ce point de vue, et avec le recul dont nous disposons depuis la première Loi en urbanisme (1919), il est possible de penser que « les bonnes lois sont celles qui codifient après coup des pratiques nouvelles² » [Querrien, Lacaze et al., 1989], sans pour autant réduire la place de la réglementation dans la démarche professionnelle. L'extrait suivant d'entretien traduit ce rapport du professionnel à la loi, fait de prise d'autonomie et de conformité :

« On ne raisonne plus à la parcelle ou à une ZAC, on raisonne dans la globalité du développement urbain, ce n'est plus la même dimension et c'est ce qui le rend plus intéressant d'ailleurs. On évolue aussi dans l'intercommunalité et même nous, on est obligé de s'intéresser à l'agglomération, déjà on est obligé d'être en cohérence avec le SCOT, même s'il n'est pas encore fait, on est obligé d'anticiper, au niveau surtout des limites communales : on ne va pas faire tout un environnement urbain dense alors qu'à côté on a un espace préservé ou des problèmes géologiques... » E-09

Ainsi, envisager la réglementation comme un registre de compétences à maîtriser permet de mettre en évidence un second registre à prendre en compte dans l'élaboration de la commande qui est la multiplicité des échelles spatiales. En effet, les documents réglementaires que nous avons cités se rapportent chacun à des échelles territoriales différentes (respectivement communale, intercommunale et régionale) et sont liés par un ensemble de dispositions. L'articulation de ces différentes échelles suppose une combinaison complexe de compétences et multiplie les partenaires dans le processus de la commande. En écho aux remarques sur l'architecture administrative du territoire français, il est important de noter que, « chacun en convient aujourd'hui : des trente-six mille communes à l'Europe, en passant par les organismes intercommunaux, les départements, les régions et l'Etat, les structures administratives et politiques françaises s'empilent dans une inextricable

¹ p.21, *ibid.*

² p.38

imbrication de leurs compétences¹ » [Chambraud, 1998]. Le rôle des professionnels est alors de proposer aux élus un prisme pour envisager leur projet, prisme qui organise l'ensemble de ces dimensions. La déclinaison de ces enjeux, sur les plans thématique et réglementaire, est une caractéristique essentielle de la pratique des urbanistes. Le témoignage ci-après l'illustre précisément :

« dans le cadre du projet d'agglomération, il y a des bassins de vie, dans les 34 communes du Pays d'Aix, et pour la vision politique du territoire à l'horizon de 20 ans, il y a un diagnostic qui a été fait, mais à une échelle générale, à l'échelle du pays, donc l'idée, c'est de passer de cette échelle globale à l'échelle des bassins de vie parce que c'est une communauté qui est très grande, il y a 300 000 habitants, elle est très diversifiée, sur deux départements, avec Marseille au sud et le parc du Luberon au nord... Donc la communauté a travaillé sur les bassins de vie et maintenant on fait des diagnostics pour essayer de qualifier chaque territoire. Ça rentre dans le cadre de l'élaboration du SCOT et de l'articulation surtout entre les PLU de chaque commune et la future directive un peu supra communale qui sera le SCOT, donc l'harmonisation des deux. Et le SCOT « oblige » d'avoir une vision qui ne soit pas trop générale, mais une approche ciblée à un niveau de territoire, de bassin de vie. » E-07

Cette combinaison d'échelles spatiales et de compétences (réglementaires et techniques) ajoute à la complexité de la commande et au flou des activités des professionnels. Au cœur du processus de la commande s'inscrivent des mutations profondes de la société, des impacts sur l'organisation du territoire « vécu ». La spécificité du contexte et la particularité des enjeux entrent ainsi en conflit avec la généralisation de la commande, qui prend appui sur des lois collectives et se construit à partir de compétences globales. Ce clivage impose une attitude rigoureuse de la part des partenaires, élus et professionnels, de manière à faire de la commande une réponse aux difficultés rencontrées sur le territoire. Dans cette optique, Pierre Muller et Yves Surel proposent de « s'interroger sur le fonctionnement de la démocratie à partir du moment où la dimension technique (au sens le plus large du terme) de l'action publique s'accroît fortement, au point que finit par se poser le problème de la réintégration du citoyen dans la « boucle de la décision »² » [Muller et Surel, 1998]. Cette remarque permet de souligner la place de l'urbanisme dans l'organisation de la société et, en conséquence, de renforcer les démarches professionnelles dans leur quête d'indépendance et de reconnaissance. Cette double revendication, outre qu'elle s'inscrit dans la construction d'une figure professionnelle, marque également la volonté des acteurs à faire de l'urbanisme une discipline de l'intérêt général, et de donner au public des outils pour la comprendre. En cela, l'urbanisme recoupe

¹ p.6

² p.14

différents domaines, sans les synthétiser, et décrit un processus plus qu'un ensemble de normes et de règlements.

2.3.1.3 L'espace de la commande, aménagement et planification

Situer l'urbanisme par rapport aux domaines techniques ou politiques proches permet de compléter la définition de ce champ et de montrer en quoi l'urbanisme repose, dans sa démarche, sur des valeurs. Cet aspect est important à souligner pour éclairer la discussion sur le caractère scientifique de l'urbanisme (cf. Merlin et Choay, 2000), que nous aborderons dans la prochaine Partie. Par ailleurs, ces précisions soulignent également les distinctions à faire entre urbanisme, aménagement et planification, qui sont trois dimensions du projet. En cela, elles interviennent à plusieurs degrés de la commande, mobilisant tour à tour des compétences et des professionnels différents. Si l'urbanisme a déjà fait l'objet d'une définition (Partie I.), il convient maintenant de détailler l'aménagement et la planification, en se référant au *Dictionnaire de l'aménagement et de l'urbanisme* de Pierre Merlin et Françoise Choay.

Aménagement du territoire

« action et pratique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'il peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines, économiques, voire stratégiques. »

Planification

« processus qui fixe (pour un individu, une entreprise, une institution, une collectivité territoriale ou un Etat), après études et réflexion prospective, les objectifs à atteindre, les moyens nécessaires, les étapes de réalisation et les méthodes de suivi de celle-ci. »

Ainsi, si l'urbanisme est entendu comme une perspective engagée par les professionnels au cours du projet, l'aménagement intervient comme une déclinaison sur le territoire des processus mis en forme et construits dans la planification. Dans cette optique, il faut préciser que « l'aménagement vise une appropriation collective de l'espace géographique par la médiation de réalisations techniques : constructions de dispositifs techniques, modifications de configurations spatiales, toutes initiatives spatiales visant à faciliter cette appropriation¹ » [Boutinet, 1996]. L'aménagement se situe alors sur un segment différent de celui de la planification dans le cadre du projet : il s'agit de mettre en œuvre les outils élaborés, en travaillant à leur cohérence. Jean-Claude Jager rappelle alors qu'« il ne faut pas confondre planification et

¹ pp. 103-104

aménagement même si l'aménagement doit être planifié¹ » [Querrien, Lacaze et al., 1989], ce que traduit cette organisation en plusieurs dimensions du projet. A ce titre, Daniel Pinson souligne que la planification de l'espace est « bien un processus politique visant à atteindre un équilibre par consensus entre l'ensemble des intérêts concernés - publics et privés - pour résoudre des demandes conflictuelles sur l'espace et réaliser des programmes de développement adaptés² » [Pinson, 2003]. Il est donc possible de présenter la planification comme le segment où se construisent les relations avec les acteurs d'un projet (élu, professionnel, société civile) et se définissent les enjeux d'un projet. De ce point de vue, cette démarche « cherche à promouvoir une conception nouvelle de l'organisation économique de la société³ » [Amiot, 1986], en lien avec la structure du territoire. Ainsi décliné, le projet est compris comme une entreprise visant à articuler les différentes échelles et dimensions de réflexion sur le territoire d'une part, et les multiples acteurs de cette réflexion d'autre part. La synthèse de ces échelles, ces dimensions de la problématique territoriale et des acteurs peut être présentée de façon schématique, ce que propose Richard Trapitzine dans le modèle de la « gouvernance territoriale ».

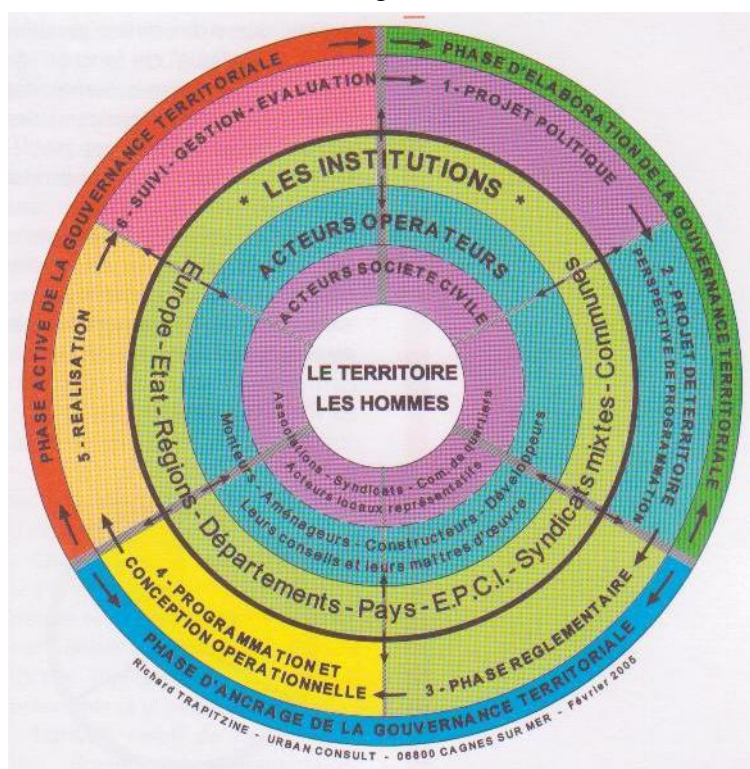


Figure 19 : Roue de la gouvernance territoriale (Source : Trapitzine, 2005)

¹p.209. Cynthia Ghorra-Gobin ajoute : « puisque la planification ne peut plus affirmer sa suprématie en raison de la faiblesse de ses fondement théoriques, elle devrait par contre être en mesure de susciter une série d'actions qui, si elle font l'objet d'un suivi méthodologique, autoriseraient les professionnels à constamment chercher à adapter les moyens aux objectifs. » [Querrien, Lacaze et al., 1989] p.228.

² p.5

³ p.53

« La mise en œuvre d'une « gouvernance territoriale » par les responsables politiques locaux ne consiste pas seulement dans un cadrage juridique du droit des sols, mais aussi dans un management stratégique de la gestion du territoire et un pilotage de ses évolutions par une coordination des logiques d'acteurs. La réussite d'une telle démarche repose principalement sur la volonté du pouvoir politique local à la concevoir, la mettre en œuvre et la gérer.¹ ».

A travers ce schéma se distingue la forte interaction entre les dimensions du projet et la complexité du processus qui mène à la mise en œuvre de ce dernier. L'introduction dans la construction du projet des aspects réglementaires, des rapports de force entre les acteurs et des enjeux hétérogènes sur le territoire montre comment les questions urbaines sont devenues un sujet régalién, pour lequel une démarche professionnelle doit être adaptée. C'est en ce sens que nous envisageons un urbanisme « contemporain », différent de celui pratiqué jusqu'au milieu du XIX^e siècle (cf. Partie I. Chapitre I.). Dans cette optique, François Ascher montre que « le néo-urbanisme bouleverse ainsi les anciennes chronologies qui enchaînaient le diagnostic, l'identification des besoins et l'élaboration éventuelle de scénarios, la programmation, le projet, la réalisation et la gestion. Il remplace cette linéarité (...) par des actes qui servent en même temps à élaborer et tester des hypothèses, par des réalisations partielles qui réinforment le projet et rendent possible des démarches plus précautionneuses et plus durables, par des évaluations qui intègrent les feed-back et se traduisent éventuellement par la redéfinition d'éléments stratégiques² » [Ascher, 2001].

C'est donc sous la forme du projet que la synthèse des trois dimensions que sont l'urbanisme, l'aménagement et la planification s'effectue, projet qui sert de point de départ pour initier la commande. Avant de revenir sur la définition précise de ce concept (dans la partie suivante, en relation avec les acteurs mobilisés), il est important de compléter la description de ce processus. Ainsi, selon Alain Bourdin, il est nécessaire d'« organiser la relation entre cinq pôles : les collectivités territoriales, les grands groupes de génie urbain et de construction, l'Etat, les professions et les investisseurs. La grande utilité du projet urbain est qu'il permet de donner une place à chacune de ces catégories d'acteurs tout en établissant un équilibre entre l'échelle locale et l'échelle nationale ou internationale. En effet, le projet urbain associe la flexibilité dynamique, qui permet à de nombreux acteurs d'intervenir, dans des positions et avec des objectifs différents, la rhétorique mobilisatrice du changement qui valorise toutes les interventions, et la référence à une symbolique ou une emblématique, souvent celle du geste architectural, qui produit un effet d'image dont chacun peut user comme bon lui semble³ » [Bourdin, 2001]. La commande constitue

¹ p.23

² p.80

³ p.159

donc le cadre à partir duquel les professionnels s'engagent dans un processus de transformation du territoire.

Toutefois, les traductions que connaît le projet sont multiples, compte tenu des échelles nombreuses auxquelles ce projet se réfère. Si la mise en forme de plans permet de passer du programme à l'image, il ne faut pas oublier, comme l'indique Jean-Pierre Epron, que « cette idée d'un « projet d'architecture » qui serait un acte de synthèse, acte spécifique et global dont on ne pourrait accepter qu'il soit divisé en parties ou en séquences, s'écroule rapidement devant l'évolution de la construction, la complexité des procédures et des techniques, de la structure des opérations immobilières, de la législation et des transformations successives des politiques techniques de l'Etat¹ » [Ringon, 1997]. Cette précision est importante dans la mesure où elle soulève la question des rôles et des domaines de compétences des professionnels investis dans ces missions. La volonté de détailler le processus de commande répond en effet au besoin de distinguer les places de chaque acteur et de définir leurs rôles, les limites entre les différents domaines étant assez floues.

Les acteurs sont engagés dans un profil aux rôles multiples (ce que nous avons envisagé dans les Chapitres précédents), qui peuvent s'adapter en fonction du contexte et des relations nouées au cours de la commande. Alain Bourdin témoigne alors que l'« on attend d'un concepteur qu'il produise un projet d'ensemble et l'on admet avec quelques difficultés qu'il puisse plutôt intervenir au quotidien pour ajuster, réguler, faire évoluer. D'un autre côté, avec les usagers que l'on peine à consulter, les habitants dont on surestime souvent l'importance par rapport aux précédents ou tout simplement les citoyens, on préfère la consultation sur un projet complet au travail régulier sur l'évolution du contenu des qualifications d'un territoire² » [Bourdin, 2001]. La question des rôles préside donc à la description des pratiques et, dans notre étude, à la définition de l'urbanisme, par la mise en évidence de la spécificité de ses professionnels et des domaines dans lesquels ce champ n'est pas opérationnel. En cela, caractériser le réseau de professionnels à l'œuvre au sein de la commande revient à envisager la situation des urbanistes et leur domaine de compétences propre.

L'hypothèse de cette étude repose ainsi sur la particularité du rôle des urbanistes dans l'élaboration du projet urbain, particularité qui n'est pas une exception mais le résultat d'une demande. En effet, ce qui suppose cette caractéristique est sa capacité à s'inscrire dans l'échange entre partenaires, à endosser

¹ p.114

² p.156

un rôle non pourvu jusque là. La réflexion que nous menons emprunte à Howard Becker ses appuis. Howard Becker se demande effectivement ce qui fait « qu'un savoir-faire est rare ?¹ » et approfondit alors cette question en montrant que « même un savoir-faire très rare peut ne rien vous apporter du tout s'il ne se trouve pas de gens qui, d'une part, en aient vraiment besoin et, d'autre part, soient suffisamment riches pour le rémunérer au tarif auquel vous espériez le vendre² » [Becker, 2002]. Dès lors, notre hypothèse est que les urbanistes se positionnent dans l'espace de la commande avec une compétence « rare », qui contribue à renforcer la professionnalisation de l'élaboration du projet et s'organise dans un ensemble de compétences complémentaires, nécessaires à la réalisation de ce dernier. Cette compétence spécifique aux urbanistes se présente comme la propension à articuler plusieurs rôles, à différents stades de la réflexion du projet (i.e. dans plusieurs de ces dimensions). Parmi ces rôles celui de médiateur entre les partenaires semble prééminent, ce qui est traduit dans les entretiens, et notamment dans cet extrait :

« Etre urbaniste, c'est un jeu de rôles, c'est un assembleur, un facilitateur d'émergence de projets, un accoucheur, c'est un metteur en scène quelque fois, c'est quelqu'un qui raconte une histoire qui plait à des élus, qui eux-mêmes allaient sur ce champ de l'histoire et on les aide, à formuler leurs idées... » E-39

C'est donc l'organisation de ces partenaires dans le processus de la commande qui va maintenant nous intéresser.

2.3.2 Acteurs et processus de décision

La commande en urbanisme s'insère dans un contexte politique et réglementaire, et s'appuie sur des compétences à mobiliser pour le projet. Le projet est ainsi un élément à préciser, dans son contenu et ses acteurs, afin de comprendre comment s'articulent les différentes interventions. De cette manière, la prise de décision est éclairée, mais également le réseau de professionnels investis. Il est alors important de constater que les professionnels « historiques », à l'origine de l'émergence du champ de l'urbanisme, exercent au sein du projet, en parallèle d'autres champs de compétences (en particulier celui des urbanistes). A l'intersection de ces différents exercices, l'enjeu est donc de repérer la pratique des urbanistes, en revenant sur les multiples dimensions de son objet.

¹ p.184

² p.185

2.3.2.1 Quelle chaîne d'intervention ?

Détailler les interventions à l'œuvre au sein du projet permet de caractériser les modalités de la décision et de comprendre comment est orienté le projet en urbanisme. En cela, Jean-Paul Lacaze rappelle que « en matière d'urbanisme, le mode de décision a finalement beaucoup plus d'importance que la nature de la décision¹ » [Lacaze, 1993]. Ainsi, il existe plusieurs façons de présenter cette chaîne d'intervention, en prenant tout d'abord comme entrée les professionnels. Dans cette optique, Roberta Shapiro propose d'envisager trois figures dans le projet urbain, *l'architecte urbaniste concepteur*, qui « participe à l'identification d'objet socioéconomique et définit une méthode d'intervention, dimension organisationnelle fondamentale pour traiter de l'urbain » ; *l'architecte médiateur*, « à l'articulation de la stratégie urbaine, du conceptuel, des méthodes et du contrôle de la continuité des projets d'aménagement » et *l'architecte traducteur* dont « la compétence spécifique d'architecte lui permet d'assurer le passage d'objectifs socioéconomiques et de contraintes réglementaires à la matérialité des formes, dans un contexte où l'on recherche la préservation du patrimoine et l'intégration avec l'existant² » [Shapiro, 1999]. Ce qui est ici retenu, ce sont les multiples dimensions d'un projet, qui nécessitent des savoir-faire distincts, qu'une seule figure professionnelle ne peut réunir. Toutefois, d'après cette approche, la figure de l'architecte s'impose comme la synthèse des activités en urbanisme, se déclinant en fonction des phases du projet. En envisageant ainsi le projet, une certaine unité se dégage, sous la figure générale de l'architecte, mais cette unité masque le réseau de professionnels qui interagit dans la mise en œuvre du projet. C'est pourquoi, en complément de cette approche, une entrée par les phases du projet est ensuite envisagée.

Il s'agit en effet de caractériser les interventions plutôt que les intervenants. A ce titre, Jean-Pierre Boutinet distingue quatre grandes phases du projet, à savoir le diagnostic de situation, l'élaboration du projet, la mise en œuvre du projet et l'analyse du projet [Boutinet, 1996]. Dans ce sens, ce sont bien les étapes du projet, et non seulement ses modalités, qui informent sur les compétences mobilisées et les professionnels concernés par l'intervention en urbanisme. Ainsi, la réflexion se doit, au delà de l'analyse des activités des professionnels, de considérer que « le projet urbain est pensé à la fois comme processus et résultat, et non comme résultat sans son processus (ses moyens et ses chemins)³ » (Daniel Pinson, 2000). Dans cette

¹ p.14

² p.72-73

³ Cours sur les « principes du projet urbain ».

perspective, c'est la définition même du projet qui doit être abordée, de façon à montrer les implications de ce processus dans l'organisation du travail des urbanistes.

Savoir ce que recouvre le projet en urbanisme permet de comprendre de quelle manière se structure la pratique professionnelle de l'urbaniste. Jean-Paul Lacaze précise à cet effet que le projet est « la démarche intellectuelle qui permet de proposer une réalisation en justifiant à l'avance, par un ensemble de plans et de calculs, la cohérence de l'objet à construire et son adéquation au programme défini au départ par le maître d'ouvrage¹ ». Il indique alors que « ce mode de travail suppose donc une réelle maîtrise de son propre champ disciplinaire ainsi que la capacité à dégager des solutions non strictement optimales par rapport à une gamme de critères uniques, mais néanmoins acceptables de ce point de vue parce qu'elles permettent d'aller plus loin dans la recherche de l'optimum multi-critères² » [Lacaze, 1993]. C'est ici la démarche du professionnel qui est désignée, la combinaison établie entre les activités, leurs enchaînements (comprenant les allers-retours inhérents à certaines phases du projet) et la finalité du projet ; combinaison qui donne son essence à la pratique. En cela, « programme, plan, règlement forment un tout indivisible dont l'articulation fait la compétence de l'expert³ » [Querrien, Lacaze et al., 1989]. Le lien étroit entre formes de la pratique professionnelle et déclinaison du projet urbain met ainsi en évidence les caractéristiques de l'organisation professionnelle, à l'intersection de plusieurs milieux d'exercice d'une part, de plusieurs champs de compétences d'autre part, et de plusieurs types de procédures enfin. Si le projet urbain est le nœud de cette articulation, il s'inscrit également dans la perspective d'un urbanisme « contemporain », articulé à un réseau de professionnels. Patrizia Ingallina témoigne de cette approche du projet urbain en montrant qu'« il s'agit d'un concept et d'une manière d'agir en formation qui marquent un moment de transition entre la manière traditionnelle de penser l'urbanisme et une nouvelle approche, moins figée et plus ouverte aux transformations et aux débats⁴ » [Ingallina, 2003]. Définir le projet urbain est donc un enjeu, et le but de notre analyse est de réunir un corpus d'approches de façon à appuyer cette hypothèse.

¹ p.18

² p.118

³ p.79, « Le chef d'orchestre, un cliché de l'entre deux guerres, contours d'une rhétorique inquiète » par Viviane Claude, pp.69-80. V. Claude désigne alors par expert l'architecte urbaniste, et la définition du programme par *Le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* souligne également la place de cette figure professionnelle (le programme est l'« intention du maître d'ouvrage, interprétée par l'architecte (le dialogue entre les deux donne forme au projet) » [Merlin et Choay, 2000]). La discussion à propos de l'unité de cette appellation, mais aussi de son insuffisance à qualifier les processus d'élaboration du projet et de prise de décision est ainsi relancée.

⁴ p.3

Ainsi, le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* présente le projet urbain comme une terminologie (encore imprécise) qui désigne une stratégie de développement d'un territoire dans le cadre de la mutation, depuis les années 1980, des facteurs de la croissance économique. En effet, après avoir accompagné la croissance et tenté de gérer spatialement ses effets, l'urbanisme est ensuite pensé en tant qu'outil, susceptible à son tour de générer de la croissance économique. Il s'agit alors d'un passage « d'une planification essentiellement quantitative à une vision plus qualitative par le biais de l'adaptation des principaux documents d'urbanisme » [Merlin et Choay, 2000]. Le *Dictionnaire* précise que « dans un projet urbain, il y a de nombreux problèmes techniques, parce qu'il mobilise plusieurs compétences d'aménagement, de construction, d'écologie. Cette multiplicité des techniques n'a de sens que si elle a une légitimation globale (dans la conception même des choses et dans les moyens d'articuler toutes ces techniques) de nature politique. Le projet urbain comporte une série d'opérations emboîtées qui remontent au niveau décisionnel (planification stratégique), chargé d'articuler acteurs intéressés, techniques mobilisées, compétences sollicitées¹ » [Merlin et Choay, 2000]. La définition de François Ascher permet de synthétiser ces idées en envisageant le projet urbain comme une « opération urbaine complexe dont un acteur assure la maîtrise d'ouvrage dans sa globalité et qui réunit des interventions variées dans un programme d'ensemble² ». Le projet urbain se réfère donc à une démarche autant qu'à une série d'outils et un ensemble d'acteurs, qui interviennent dans la réflexion (et l'accompagnement ou l'initiative) sur les mutations du territoire. Patrizia Ingallina propose de schématiser ce processus, en indiquant que le projet urbain est un « outil qui permet la lisibilité et la communication des prescriptions d'urbanisme et une démarche d'analyse urbaine visant à faire émerger la qualité des espaces urbains et aidant à la mise en place de règles d'urbanisme mieux adaptées et plus concrètes³ » [Ingallina, 2003].

¹ Par ailleurs, il est précisé que « la notion de projet, dans la mesure où elle ne détermine pas de schémas stricts, mais s'inscrit plutôt dans une finalité plus large –économique, sociale et culturelle- et dans un concours de compétences, peut alors se diviser (non pas chronologiquement mais logiquement) entre une perspective générale économico-socio-culturelle et les choix spatiaux : organisation de la trame, des espaces publics, du paysage en relation avec la ville existante » [Merlin et Choay, 2000].

² François Ascher, 1995, cité in Bertoncello et Rodrigues-Malta, 2003.

³ pp.36-37

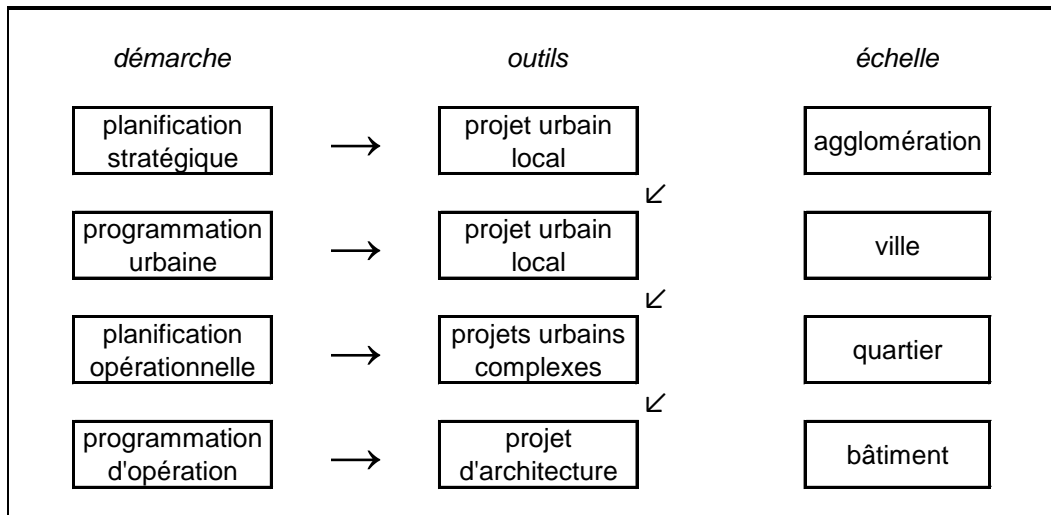


Figure 20 : Le projet Urbain, détails (Source : Ingallina, 2003)

Cette présentation rejoint la perspective de François Ascher, qui considère le projet urbain sous trois angles, qui intègrent les échelles d'intervention des professionnels. Il décline alors le projet urbain « comme dessein politique fixant les contenus des nouvelles politiques urbaines (marketing urbain, attractivité des villes, cohésion sociale, participation...) ; le projet urbain opérationnel entendu comme méga-projet architectural (politique des grands projets architecturaux spectaculaires, urbanisme dit de projets...) ; le projet urbain comme dessin global déterminant la forme urbaine et sa croissance, en un ensemble cohérent et unitaire (définition traditionnelle de la composition, urban design...) ¹ ». Dans cette optique, « le projet urbain recherche des effets de cristallisation et des effets de sens ² » [Bourdin, 2001], pour reprendre la formulation d'Alain Bourdin ; ces sont les logiques d'acteurs et l'articulation des différentes pratiques dans l'exercice qui confèrent au projet sa portée dans la transformation urbaine. Patrizia Ingallina note alors qu'« on n'analyse plus la forme urbaine comme une donnée, mais on s'intéresse plutôt aux mécanismes de sa formation en considérant la forme dans une logique de processus, et non pas d'objet ³ » [Ingallina, 2003].

L'approche du projet urbain (ici bibliographique), si elle révèle une autre façon de pratiquer l'urbanisme, s'inscrit également dans une réflexion sur les acteurs du changement social (professionnels, société civile, politiques) et donne une place importante à la perception du territoire, qui entre alors en compte dans le processus d'analyse. Dans ce sens, Christian Devillers ⁴ précise, lorsqu'il le définit, que le projet

¹ In Genestier, 1996, p.231.

² p.156

³ p.121

⁴ Grand prix d'urbanisme, 1998.

urbain est une « démarche ayant pour but de rendre l'espace à l'usage¹ ». Cette dimension est intéressante car, par sa centralité et sa symbolique, elle met en évidence la transition que constitue le projet urbain dans la pratique professionnelle de l'urbanisme. Mettre en relation l'usage et le territoire, c'est placer l'intérêt général dans les critères d'élaboration des décisions en urbanisme, contribuant ainsi à former une éthique pour la pratique. François Ascher traduit cette évolution en montrant que dans l'identification et la formulation des problèmes par les professionnels, la démarche est passée de l'intérêt général *substantiel* (où l'on privilégie le résultat) à l'intérêt général *procédural* (où l'on privilégie la manière de faire)² [Ascher, 2001]. Envisager l'urbanisme par l'analyse du projet urbain met donc l'accent sur les processus à l'œuvre dans la prise de décision et sur les pratiques professionnelles que cette mise en interaction d'acteurs, de procédures et de problèmes génère.

Ce corpus de définitions donne la mesure du projet urbain dans notre analyse des pratiques professionnelles des urbanistes. Il est en effet considéré comme le processus dans lequel s'organisent les compétences des acteurs et se structure la pratique des urbanistes, au contact d'un ensemble de partenaires. L'enjeu est alors de repérer, parmi ces compétences, celles qui composent le profil de l'urbaniste, ou plutôt, celles qui ne concernent pas les professions historiques ou distinctes de celles des urbanistes. Au sein de ce nuage d'acteurs, il convient donc de caractériser les différents types d'exercice et de montrer comment les profils d'urbaniste s'expriment au cours de ce processus. A ce titre, Jean-Pierre Boutinet note que « penser les problèmes en terme de projets peut s'apparenter à une nouvelle activité professionnelle : celle de chef de projet, directeur de projet, ingénieur projet, conseiller en projet, analyste de projet, toutes personnes chargées d'identifier les conditions propices pour la mise place, la réalisation ou l'évaluation d'une certaine activité inédite³ » [Boutinet, 1996]. C'est pourquoi l'approche par le projet, la démarche d'élaboration des décisions en urbanisme nous paraît importante pour comprendre la combinaison des pratiques des urbanistes et leur forme d'organisation professionnelle, en considérant, avec Robert Prost, que « le projet permet de saisir la contribution ou le travail (pour éviter le mot métier) des acteurs, non seulement en regard des savoirs substantifs qui fondent leur légitimité, mais également par rapport aux savoirs / savoir-faire « en action »⁴ » [Toussaint, 1997]. Ce sont donc ces différents milieux d'exercice que nous allons détailler, afin d'appréhender les différentes dimensions de la pratique des urbanistes.

¹ In Ingallina, 2003, p.18.

² pp.88-89

³ p.243

⁴ « Le projet comme perspective pour interroger les mutations des métiers de l'architecture et de l'urbanisme », pp.69-78.

2.3.2.2 Superposition de plusieurs milieux d'exercice et pratique des urbanistes

Les différents milieux d'exercice intervenant dans le projet urbain ont déjà été répertoriés (cf. Frébault et Pouyet, 2006, et la présentation du CFDU), en étant décrit comme les partenaires de l'urbaniste au cours de cette démarche. Le but de cette partie est de revenir sur les différents exercices, bien identifiés, dont l'implication dans ce champ est une prolongation de leur métier d'origine, de façon à montrer comment leur pratique contribue à renforcer leur propre champ, en rendant difficile l'autonomisation de l'urbanisme. La stratégie alors développée nous intéresse dans la mesure où elle a un impact fort sur l'organisation professionnelle des urbanistes et sur la manière dont se constitue le champ de l'urbanisme. En effet, si au début du XX^e siècle les acteurs « périphériques » qui s'impliquent dans le champ de l'urbanisme ont contribué à son développement, ils entrent maintenant en concurrence avec des acteurs spécialisés, dans un champ où les activités ont elles aussi évolué. Cependant, pour les acteurs, il s'agit d'acquérir une légitimité dans le champ et d'occuper une place qui alimente en retour sa propre pratique. La position dans l'espace professionnel est ainsi renforcée, et caractérise le pouvoir de l'acteur. La stratégie consiste donc à prolonger le rayon d'action de ses compétences en dehors de son champ d'activité, de façon à prendre un avantage dans la concurrence entre professionnels. Or, cette stratégie influence directement l'organisation des champs émergents, dont les activités ne sont pas systématiquement attribuées¹ (comme celui de l'urbanisme). Pour Luc Boltanski, « moins un champ est autonome, plus l'occupation de positions de pouvoir dans ce champ inclut l'occupation de pouvoirs dans d'autres champs² », ce qui traduit la « colonisation » de milieux d'exercice au sein d'un champ. Un exemple de ces milieux d'exercice dont la pratique se prolonge dans l'intervention en urbanisme est celui des économistes de la construction. Yves Dauge présente leurs activités dans son rapport sur les métiers de l'architecture :

« Issus de l'ancienne profession des « métreurs vérificateurs », les économistes de la construction tendent à s'émanciper progressivement de la tutelle de leurs premiers employeurs, entreprises et architectes, pour obtenir un accès plus direct à la commande des maîtres d'ouvrage. Ils sont actuellement de l'ordre de 6 000 à 7 000, regroupés en 2 500 cabinets dont la taille ne dépasse généralement pas cinq salariés. Leur chiffre d'affaires est évalué par le ministère de l'Équipement à 500 millions d'euros environ. Partant du cœur de leur métier, qui est axé sur l'estimation, la description des travaux et le contrôle des coûts de la construction, ils se sont engagés avec succès dans une extension de leur compétence vers l'assistance à la maîtrise d'ouvrage en s'inspirant des modèles anglais du « quantity surveyor ». Leur volonté de constituer une profession centrée sur l'économie de

¹ A l'instar des marchés du travail fermés, comme celui des notaires, des médecins ou des architectes.

² p.12

la construction rencontre un écho favorable chez les maîtres d'ouvrage soucieux de maîtriser les coûts tout au long du processus de construction, depuis la conception jusqu'à la maintenance. ¹» .

Ce processus, dont la concurrence et la volonté d'assurer sa position dans l'espace professionnel sont le moteur, peut être traduit par l'effet Gerschenkron, selon lequel, « étudiant les évolutions du droit en Italie, au Moyen-âge, l'historien Gerschenkron explique que dès que les juristes ont eu conquis leur autonomie, chacun a commencé à diviser la discipline de manière à « être le premier en son village plutôt que d'être le deuxième à Rome ». ²». En cela, les acteurs contribuent à l'évolution de l'espace professionnel en cherchant à optimiser l'affectation de leurs compétences, au delà des frontières de leur champ. Si ce processus est à l'origine de la formation de nouveaux champs, ce qui est notre hypothèse pour le champ de l'urbanisme³, il participe également de l'organisation de la pratique qui s'y développe. Lorsqu'une figure professionnelle émerge, comme c'est le cas pour les urbanistes, elle structure sa pratique autour de compétences, qui peuvent entrer en concurrence, mais aussi en complémentarité, avec celles des autres acteurs. En ce sens, il faut noter les transformations qui s'opèrent au sein d'un champ et qui témoignent de ces luttes d'influence.

Une illustration en est donnée en urbanisme avec le remplacement, dans la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses relations avec la maîtrise d'œuvre privée, de l'expression « *d'architecture et d'ingénierie* » par le terme de « *maîtrise d'œuvre* » [Cossalter, 2006]. Ce ne sont plus ici les disciplines qui donnent accès à la pratique mais les compétences. C'est pourquoi la notion d'espace résume bien l'organisation de ces champs professionnels et des positions des acteurs, en termes de compétences et de pouvoir (axes horizontal et vertical). Toutefois dans cette conceptualisation du champ professionnel, il est important d'éviter l'écueil de la réflexion à partir d'une figure hégémonique. Un champ comporte ses acteurs, dédiés, spécifiques ou spécialisés, mais leur coordination s'opère dans la mise en œuvre de leurs pratiques autour d'un projet et non par l'action de l'un des leurs. Cette position de chef d'orchestre, de démiurge ne se fait en urbanisme qu'à l'issue du processus, qui retiendra (peut-être) un acteur plus que d'autres, mais elle n'est jamais effective au cours du processus. Ce que décrit Howard Becker à propos du milieu artistique⁴, en indiquant que « tout ce qui n'est pas fait par l'artiste, c'est-à-dire par celui qui exerce l'activité cardinale sans quoi l'œuvre ne serait pas de l'art, doit être fait par

¹ pp.13-14

² Cité in Chadoin, 2006 (p.291), d'après Pierre Bourdieu, *Choses dites*, Editions de Minuit, 1987, pp.52-53.

³ Mise en évidence dans le schéma « de l'émergence d'un champ à sa légitimation », Partie I. Chapitre II.

⁴ *Les mondes de l'art*, 1982.

quelqu'un d'autre. L'artiste se trouve ainsi au centre d'un réseau de coopération dont tous les acteurs accomplissent un travail indispensable à l'aboutissement de l'œuvre¹ » [Becker, 1982], ne tient sa validité que par la spécificité de la production artistique, qui engage, en plus des compétences des professionnels, des capacités individuelles à la création². Dans le champ de l'urbanisme, si les professionnels tiennent à un moment donné du processus ce rôle, ils le font en coopération avec un ensemble d'acteurs ou de cadres d'action³. Le rôle mis en évidence par Howard Becker a donc une validité dans la caractérisation des urbanistes mais il ne représente qu'une facette de leur pratique. Le retour sur cette question a pour objectif de montrer combien le champ de l'urbanisme s'appuie sur la complémentarité des compétences, détenues par un éventail d'acteurs, autant que sur la spécialisation de professionnels, occupant un rôle particulier au sein du champ.

De cette façon, les savoirs sont amenés à se modifier lorsqu'ils sont réinterprétés dans un autre champ de compétences que celui qui les a fait naître. En ce sens, les architectes sont un exemple de cette mutation. En effet, ce qui caractérise la pratique des architectes est le rapport au plan et la compétence de dessin. Cette image, qui veut que « le dessin n'est pas simplement l'outil de représentation par lequel l'architecte traduit le projet de l'édifice à construire, il est devenu le symbole même de l'acte créateur de l'architecte⁴ » [Ringon, 1997], se modifie lorsque les architectes s'investissent dans le champ de l'urbanisme. D'une part, ils s'intéressent à un autre terrain et, d'autre part, leur savoir-faire s'adapte à ce nouvel objet. Ainsi, « le plan est un plan d'architecte car il comporte outre un dessein d'ensemble, volontariste, des idées d'esthétique urbaine ; il est un plan d'urbaniste en ce qu'il est chargé d'une conscience obscure des forces sociales⁵ » [Moulin, Dubost et al., 1973]. De cette manière, le professionnel met en œuvre sa compétence mais dans un cadre d'application différent, ce qui implique d'en modifier en partie l'exécution⁶, et contribue à forger des savoir-faire propres au champ de l'urbanisme (et potentiellement maîtrisable par d'autres professionnels, dans la mesure où ces

¹ p.49

² Sur la question du talent, nous retenons la définition de T. Stoppard : « un artiste est quelqu'un d'assez doué pour faire plus ou moins bien ce que d'autres, qui ne possèdent pas de tels dons, ne pourraient faire que mal ou pas du tout » cité par Becker, 1982.

³ A ce titre, le choix de l'équipe de Jean Nouvel pour la coordination des projets de l'île Seguin (depuis le 7 juillet 2009) témoigne de la complexité du rôle : coordonner, dans un cadre préétabli, aménager sans construire, superviser des partenaires ayant reçu l'aval des autorités politiques (voir notamment « Jean Nouvel, grand coordonnateur du réaménagement de l'île Seguin », mercredi 8 juillet 2009, *AFP*).

⁴ p.7

⁵ p.290

⁶ Dans ce contexte, Viviane Claude précise que pour les professionnels qui investissent le champ de l'urbanisme, leurs compétences se trouvent en retour modifiées, y compris dans leur propre champ d'activités [Claude, 2006].

compétences ne font pas, dans ce champ, l'objet d'un monopole d'exercice). La mutation ici décrite nous permet donc de montrer que l'urbanisme constitue un champ à part entière et n'est pas une extension d'autres champs professionnels. La difficulté réside bien dans le fait que ce champ soit le résultat d'une superposition d'acteurs, représentant des milieux d'exercice différents, et comprenant des professionnels qui, eux aussi, divisent leur exercice en plusieurs champs. L'enjeu est ainsi de montrer comment ces différents acteurs influencent le champ de l'urbanisme dans sa constitution, son exercice et sa finalité, et de quelles manières les urbanistes façonnent, au cœur de ces complémentarités, une pratique spécifique et identifiable.

Afin de dépasser cette difficulté, il importe de mettre l'accent sur les savoir-faire pour distinguer ce qui, chez un professionnel, le définit comme un urbaniste, pour une partie de son activité (ou la totalité, suivant les individus). De cette manière, il est possible d'envisager cette figure professionnelle sous l'angle d'une composition, qui peut être attachée à d'autres figures professionnelles, ayant des activités dans d'autres champs. Il s'agit de montrer qu'un acteur peut avoir une « polyvalence professionnelle » [Menger, 1997], avoir plusieurs identités, étiquettes professionnelles (urbaniste et architecte, géographe, économiste, sociologue... dans le cas qui nous intéresse) et que dans ce contexte, c'est la figure de l'urbaniste que nous interrogeons. La réflexion est ainsi retournée dans la mesure où, si l'objectif est toujours d'envisager ce que recouvre l'urbanisme, il ne s'agit pas pour autant de vouloir faire correspondre l'ensemble de ses segments avec la pratique de l'urbaniste. En ce sens, le choix est ici fait de se recentrer sur le noyau structurant de la pratique plutôt que sur ce que n'est pas ou n'a pas l'urbaniste. Cet angle d'analyse est appuyé par la remarque de Gilles Verpraet¹, qui souligne que « l'originalité des nouvelles théories américaines de l'aménagement urbain tient à ce qu'elles prennent en compte les comportements et les attitudes des aménageurs dans l'analyse des processus qui façonnent la ville. (...) Cette conceptualisation permet de sortir du face à face entre la réduction de l'urbanisme à la composition architecturale pratiquée par la profession libérale et la confusion de l'aménagement avec les pratiques techniques et administratives² » [Querrien, Lacaze et al., 1989]. Les savoir-faire des professionnels sont ainsi parties prenantes de la définition de leur objet, et du regard porté sur l'urbanisme, ce qui explique l'importance accordée à leur évolution et aux acteurs qui les mettent en œuvre.

Pour saisir cette dynamique, les logiques des professionnels dans leurs activités retiennent notre attention dans la mesure où elles sont la combinaison des

¹ « Les théories américaines de l'aménagement urbain, la question des professions », pp.15-24.

² p.15

savoir-faire et du projet, et qu'elles révèlent en cela l'essence de la pratique des urbanistes. Cette approche est celle qui a prévalu dans la mise en évidence des activités à partir de l'analyse des entretiens. En effet, Philippe Bernoux rappelle que « l'interprétation en termes de logiques d'action permet de comprendre la manière dont chaque acteur se situe face à un problème, non seulement en fonction de l'action dans laquelle il est plongé, de ses jeux de pouvoir, de ses cités, mais aussi de son passé, qui a forgé ses représentations¹ » [Bernoux, 1996]. Ainsi, en s'appuyant sur les activités des urbanistes, comme nous les avons répertoriées, et sur la combinaison qu'en effectue chaque enquêté, sept profils professionnels sont obtenus (cf. Partie II. Chapitre II).

PROFILS des acteurs de l'urbanisme et activités liées	études / conseil	gestion territoriale	réalisation d'une opération	interface	recherche / formation
conduite de la planification territoriale					
accompagnement de la stratégie territoriale					
pilotage technique de la planification					
conduite d'opérations					
coordination territoriale					
pilotage technique d'opération					
conduite de la prospective territoriale					

Tableau 37 : Grille de lecture des profils professionnels : une combinaison d'activités

Ces profils éclairent la pratique des urbanistes et montrent comment celle-ci peut s'articuler à plusieurs formes d'exercices, c'est-à-dire à plusieurs figures professionnelles (celles des architectes, géomètres, ingénieurs, géographe, sociologue...) comme à plusieurs statuts (chargé d'études, chargé de projet, chargé d'opération, mais aussi statut institutionnel : exercice dans le public, le privé ou en libéral). Par ailleurs, l'intérêt de ces profils est de revenir sur les savoir-faire. A ce titre, il a été mis en évidence plus avant que les traits communs à l'ensemble de ces profils étaient l'aide à la décision, l'analyse, la médiation, la maîtrise d'outils et l'adaptation. Ces savoir-faire ne sont pas caractéristiques de la pratique en urbanisme mais d'une forme d'exercice professionnel, entre le métier et la profession (cet aspect sera discuté au cours de la prochaine Partie). C'est pourquoi il est important de préciser les implications de ces savoir-faire dans la pratique des urbanistes.

Tout d'abord, un constat est à souligner, « les activités de conseil prennent une place croissante au sein des activités de la profession et illustrent un élargissement du champ des prestations intellectuelles rendues. En effet, les missions sans exécution, dans les secteurs du conseil, de l'expertise et de l'urbanisme, ont augmenté de 61% entre 1991 et 1997. Elles représentaient, à la fin des années 90, 28% de l'ensemble de

¹ p.51

leurs missions contre 21% au début de la décennie¹ » [Dauge, 2004]. En cela, les savoir-faire mis en évidence témoignent de la prépondérance du rôle de conseil et d'expertise dans la pratique des urbanistes. La démarche des professionnels s'appuie alors sur l'analyse, entendue comme la capacité à interroger un territoire et à prendre du recul sur celui-ci afin d'en comprendre les enjeux. Ce savoir-faire articule un ensemble de compétences, que Pierre merlin décrit en indiquant que « [celui-ci] ne doit pas être un simple exercice formel, qu'on oublie à l'étape des propositions. [II] doit conduire à un diagnostic ferme, à l'élaboration de solutions alternatives soumises à la réflexion prospective, testées au filtre des moyens mobilisables pour choisir une stratégie et en détailler les étapes² » [Merlin, 2002]. Ainsi, les savoir-faire génériques de l'urbaniste prennent sens dans le déroulement du projet, les professionnels leur imprimant une spécificité. Cette combinaison de savoir-faire et de pratiques définit le rôle de l'urbaniste, et établit une distinction avec les autres disciplines.

En cela, Guy-Louis Vallet précise que « ce qui caractérise cette profession qui prouve son existence par sa pratique sur le terrain, ce sont l'éthique et les démarches utilisées : vision d'ensemble, prospective, recherche globalisantes, approches transversales, synthèses, diagnostics, évaluations critiques, prise en compte de la durée, propositions d'actions et propositions dans le sens de l'intérêt général³ » [Vallet, 1995]. Cette remarque met en évidence deux aspects fondamentaux de l'organisation professionnelle : l'expérience et l'éthique, qui s'inscrivent comme une spécificité du métier d'urbaniste. Il s'agit ici de retenir les éléments permettant de décrire la structure d'exercice des urbanistes, d'un point de vue sociologique d'une part, en insistant sur les caractéristiques du groupe professionnel, et disciplinaire d'autre part, en observant les implications de cette organisation sur la définition même de l'urbanisme. De ce point de vue, c'est au cours du projet, au cœur de l'exercice des professionnels, qu'il est possible de saisir ces aspects, et d'identifier, en filigrane, les modes de structuration. De cette manière, la démarche méthodologique se fonde sur l'étude des professionnels en mouvement, reconnaissant, avec Roberta Shapiro que « le pouvoir d'un groupe professionnel consiste en sa capacité d'action, et non en une simple défense d'intérêts corporatiste ou en la recherche de privilèges⁴ » [Shapiro, 1999]. L'étude de deux segments d'activité de professionnels de l'urbanisme vient alors renforcer cette hypothèse.

¹ p.32

² p.63

³ p.10

⁴ p.54

2.3.3 Les manifestations du projet

Cette étude constitue un prolongement de la méthode d'enquête basée sur des entretiens. A l'issue de ces entretiens, il ressort en effet qu'il est difficile de saisir, de manière lisible, les pratiques quotidiennes de travail d'une part, et la portée du projet urbain d'autre part. Sans vouloir faire une chronique ethnographique de cette population, une approche des activités, de leur articulation au cours d'un programme de travail est intéressante pour caractériser la pratique professionnelle que nous cherchons à connaître et son objet. En cela, c'est une grille de lecture d'un projet que nous proposons d'établir, de façon à repérer les différents éléments de la pratique des professionnels et ce qui fonde leur cohérence. L'étude de deux projets d'urbanisme, envisagée à travers le discours d'un professionnel, permet de donner un contenu aux remarques précédemment émises. Ainsi, il s'agit de rendre compte de la question « qu'est-ce qui « fait tenir » ?, qui est assez partagé dans un groupe pour que l'action collective et la production des accords soient possible ?¹ » [Durand et Weil, 1997]. Interroger cette cohésion revient à caractériser les fondements de l'urbanisme, et à appréhender une trame de l'éthique qui prévaut dans la pratique des professionnels. A ce titre, il est possible de relever des traits saillants de la discipline dans la synthèse européenne² des objectifs des politiques communautaires en matière d'urbanisme, qui « visent à assurer un développement équilibré et durable : le renforcement de la cohésion économique et sociale, la préservation des bases naturelles de la vie et du patrimoine culturel, une compétitivité plus équilibrée du territoire européen³ » [Guder, 2003].

L'enjeu de cette étude est donc de comprendre comment se pratique l'urbanisme sur le terrain, en examinant la posture des acteurs et leurs interactions. De ce point de vue, ce ne sont plus directement les données qui nous intéressent mais la façon dont elles sont produites ; cette orientation méthodologique est résumée par Nathalie Heinich, qui indique « qu'on ne se demande pas si un discours est vrai ou faux (sauf pour mesurer le travail de déformation de la réalité qui aura été nécessaire à celui qui le tient), mais quelle est la nécessité pour les acteurs de tenir le discours qu'ils tiennent⁴. » C'est en ce sens que l'on appréhende ces projets sous les angles suivants :

- commanditaire
- objectifs

¹ p.487, Luc Boltanski et Laurent Thévenot (Ecole des Conventions).

² Il s'agit du travail préambule à la déclinaison du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC), dont Ute Guder reprend les principes dans son rapport « L'aménagement du territoire et la politique régionale en Allemagne », 2003.

³ p.33

⁴ p.129 in [Lassave, 1997].

- partenaires
- échelle
- articulation des pratiques
- activités de l'urbaniste

2.3.3.1 Plan d'urbanisme et concertation : Stadtumbau in Hessen

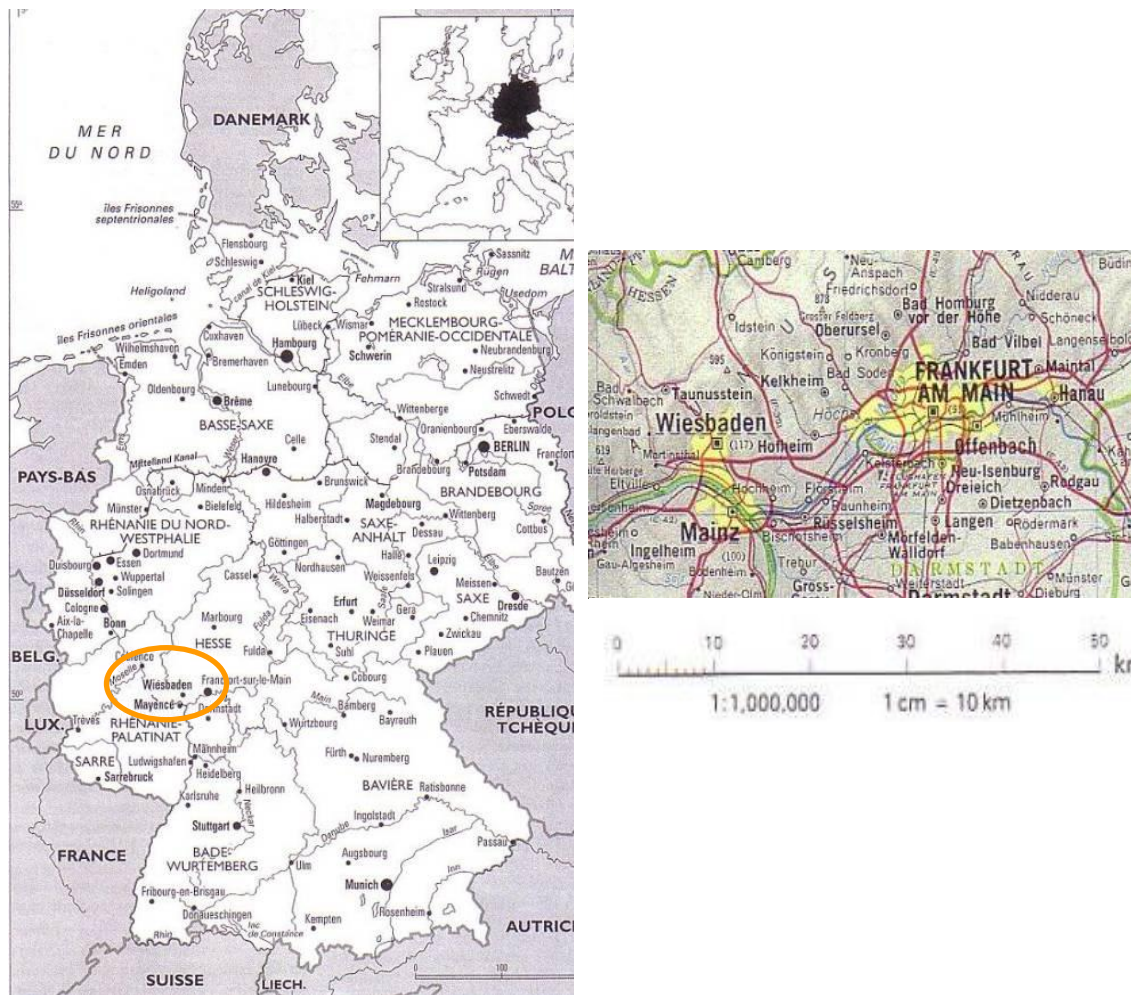
Le premier projet auquel nous nous intéressons se déroule en Allemagne, au cours de l'année 2006 (pour la période que nous avons étudiée). Il s'agit d'un projet ambitieux de concertation publique conduit par des professionnels et s'appuyant sur leurs analyses, qui doit mener à l'élaboration d'un plan d'urbanisme à l'échelle régionale. L'enjeu de cette concertation est à la fois de faire prendre conscience à la population de la valeur du territoire et de recueillir l'adhésion aux projets en impliquant le plus grand nombre d'acteurs à la définition du processus. Ainsi, dans le processus participatif de réflexion sur des quartiers en mutation qui s'est tenu à Wiesbaden, il est possible de mesurer l'importance des représentations du territoire dans l'élaboration d'un projet d'urbanisme. En effet, la ville de Wiesbaden, en s'appuyant sur un programme fédéral intitulé « Stadtumbau in Hessen » (Ville en mutation), organise des rencontres et met en place des ateliers de dialogue entre la population, les professionnels de l'urbanisme et les représentants d'associations ou d'organismes, pour conduire une réflexion prospective sur un territoire en proie à de profondes mutations économiques. L'idée est de chercher à connaître les problèmes et les représentations du terrain des citoyens afin de construire des enjeux de développement et de proposer des projets, à insérer dans un plan cadre. Au cœur des problématiques économiques, démographiques et sociales de l'Allemagne, ce processus crée une manière originale d'appréhender le territoire, et donne aux professionnels des outils supplémentaires pour alimenter leur réflexion. Il convient dès lors de préciser l'architecture générale de la planification spatiale en Allemagne. Celle-ci repose en effet sur « un système hiérarchique de coordination et de prise de décision : l'Etat fédéral définit les orientations et principes applicables à l'ensemble du territoire, inscrites dans la Loi fédérale. Sur cette base, les Länder adoptent leurs propres lois sur l'aménagement du territoire¹ » [Guder, 2003]. Dans cette optique, « Stadtumbau » in Hessen est un programme initié par le gouvernement fédéral pour intervenir sur les défaillances d'un territoire, en soutenant les pratiques urbaines alors mises en œuvre. Ce dispositif, destiné à l'origine aux villes allemandes de l'Est, est depuis 2004 élargi à l'Allemagne fédérale. C'est dans ce cadre que Wiesbaden a

¹ p.7

demandé à bénéficier de ce soutien afin de mettre en place une stratégie pour l'avenir de deux de ses quartiers, Kastel et Kostheim. Il s'agit à la fois de réfléchir à leur développement économique, dans un contexte de délocalisation industrielle, et d'appréhender leur structure spatiale, ces deux quartiers étant physiquement et historiquement éloignés du centre de Wiesbaden.

Figure 21 : Plan de situation des villes de Wiesbaden et de Mayence.

Wiesbaden est divisée en 26 quartiers et compte 275 422 habitants, Kastel représente 4,5% de la population et Kostheim 5%.



Allemagne (p.28)

Les pays, Encyclopédie Universalis, tome 24, 2002

Le grand Atlas de Géographie, Encyclopédie Universalis, France, 1994, p.60

Kastel et Kostheim sont deux anciens faubourgs de Mayence, situés au confluent du Rhin et du *Main* (Mein). Après la Seconde Guerre Mondiale, la géographie des *Länder* a été modifiée, plaçant ces deux faubourgs sous l'autorité du *Land* de Hesse et les faisant donc appartenir à la ville de Wiesbaden (1949). Situés à 10 km du centre de la ville, l'intégration dans le tissu urbain n'a pas été effective. De plus, de traditions et de mémoire, les habitants de ces deux quartiers restent attachés à Mayence et à son

Land (Rhénanie-Palatinat). Cette double distance est un élément à prendre en compte dans le programme d'aménagement urbain. Par ailleurs, le site industriel de *Linde-Areal* (fabrication de composants pour les appareils frigorifiques), qui occupe quelques 80 hectares sur le territoire de Kostheim a été démantelé en 2005, laissant les immenses halles vides de toutes activités. Cette délocalisation de l'outil industriel (vers les pays de l'est de l'Europe) concerne un grand nombre de villes en Allemagne et invite à la reconversion des territoires. Les mutations démographiques et sociales qui accompagnent ce phénomène tendent à composer une image sinistrée de la région. Or, en s'appuyant sur l'analyse structurelle de la population à Kastel et Kostheim, les urbanistes de Wiesbaden et les bureaux d'études mobilisés pour participer au programme « Stadtumbau in Hessen » ont fait le constat d'une situation plus contrastée en matière de démographie et d'économie, ce qui les a renforcés dans l'idée de construire une vision prospective de ce territoire, avec des axes de développement.

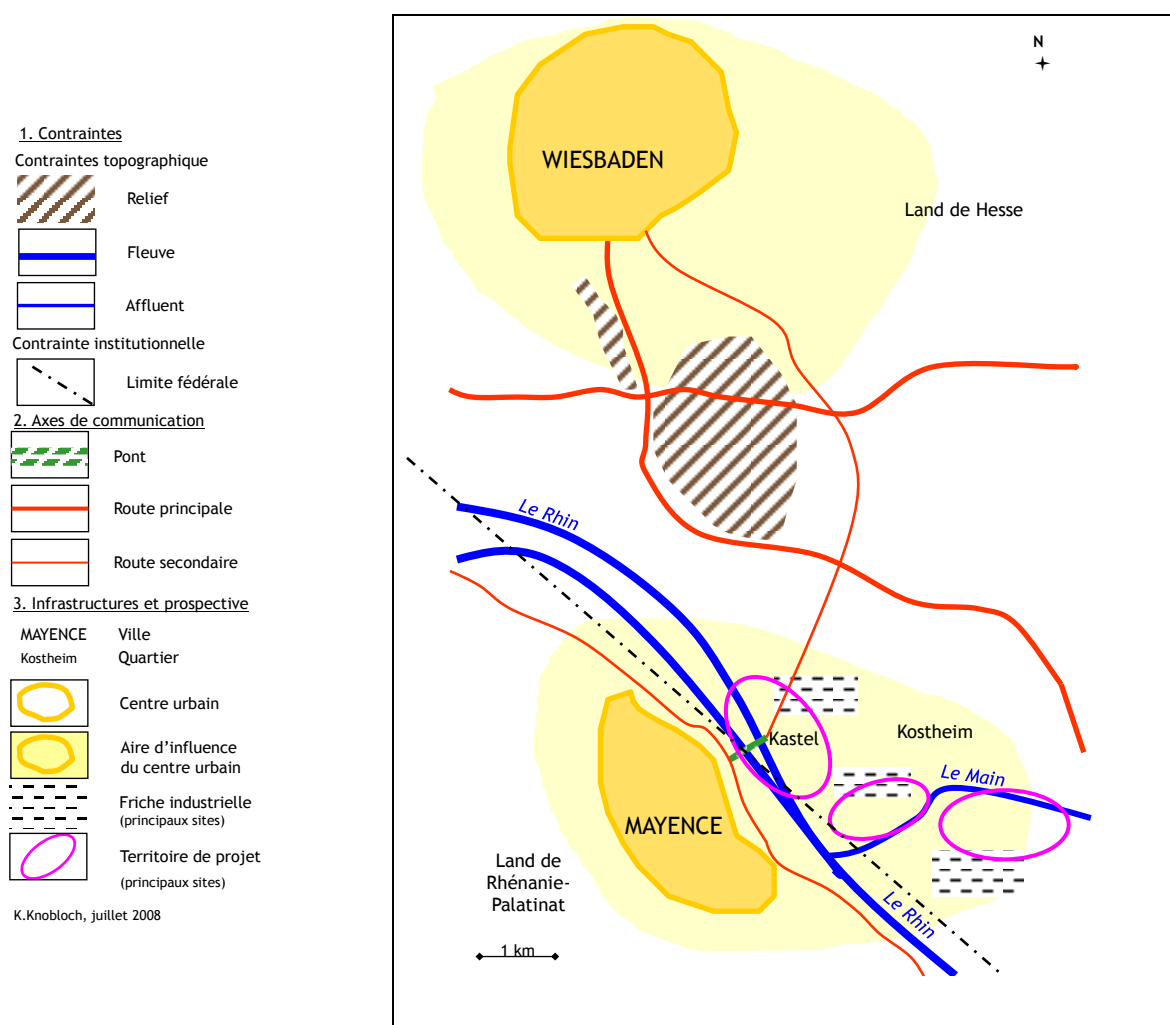


Figure 22 : Espaces à requalifier, espace à identifier, place et enjeux de Kastel et Kostheim dans la ville de Wiesbaden

En effet, le bilan démographique de ce territoire est positif, dans un pays où les grandes villes perdent, en tendance, des habitants. Cette croissance démographique s'appuie principalement sur le solde migratoire, qui comprend les arrivées de populations d'autres régions Allemandes comme les arrivées d'étrangers (la population compte 17.5% de non-Allemands, d'après les statistiques de la ville de Wiesbaden). Cette attractivité du territoire, sur le plan démographique et économique, a été mise en évidence lors de la phase de diagnostic, réalisée par le bureau d'études, et a incité à organiser un plan d'urbanisme centré sur la mixité (développer des logements et des activités).

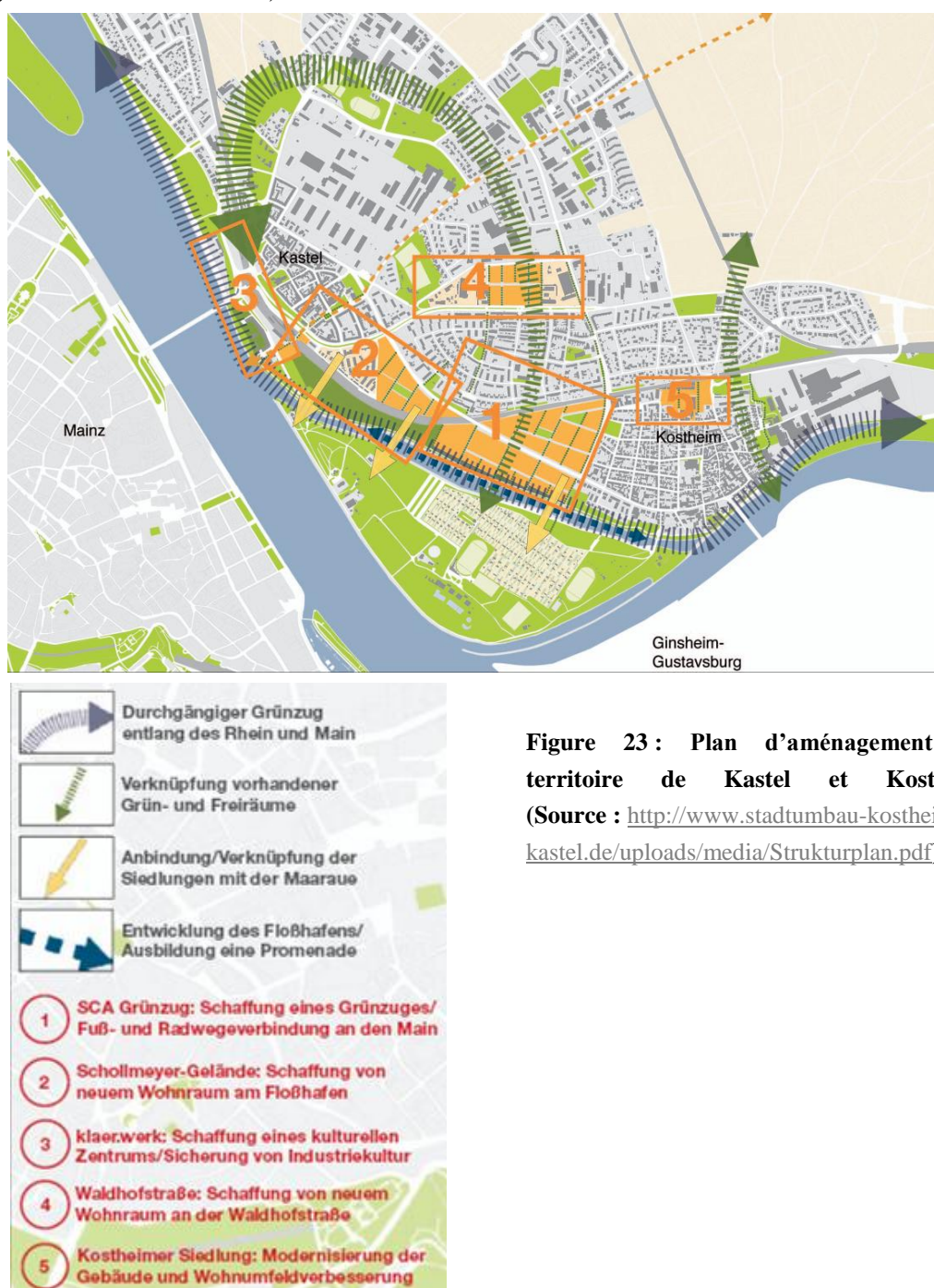


Figure 23 : Plan d'aménagement du territoire de Kastel et Kostheim
(Source : <http://www.stadtumbau-kostheim-kastel.de/uploads/media/Strukturplan.pdf>)

Ainsi, ce projet s'organise autour de plusieurs entités :

- commanditaire : Ville de Wiesbaden
- objectifs : construire des enjeux de développement pour un territoire en mutation
- partenaires : services municipaux de la Ville (habitat, circulation, paysage, architecture, environnement), bureaux d'études (le premier étant notre interlocuteur, le second prenant le relais dans la phase opérationnelle), élus
- échelle : communale et régionale

En effet, la démarche originale mise en place par la mairie de Wiesbaden rassemble les professionnels de l'urbanisme (retenus après avoir répondu à un appel d'offre), les urbanistes de la ville et des représentants d'associations locales ou d'organismes privés et publics. La population est invitée à écouter et à participer aux débats. Ces journées, du 1^o au 5 novembre 2006, font suite à un premier forum, organisé en avril, où les citoyens étaient sollicités pour exprimer leurs opinions sur l'ensemble de l'organisation spatiale, économique et sociale de leur espace. Par la suite, pour les professionnels des services de la ville et des bureaux d'études, une nouvelle phase a commencé, dans laquelle les problématiques saillantes ont été étudiées et plusieurs scénarios ont été construits. Les ateliers du mois de novembre s'organisent alors autour de deux dimensions : poursuivre et élargir la démarche participative, et exposer les diagnostics et les hypothèses envisagées, en vue de recueillir le plus grand nombre d'observations et d'avancer dans la réflexion prospective sur ces territoires.

Dans cette optique, ces journées s'articulent autour des ateliers, prévus le matin et l'après-midi, ainsi qu'autour de manifestations conviviales, en soirées ou le week-end, destinées à la fois à rassembler un public large et à présenter le territoire de Kastel et de Kostheim sous un autre angle que celui vécu par les habitants. Il s'agit, pour les urbanistes, de présenter ce territoire tel qu'il leur apparaît : un espace attractif, chargé d'histoire et ayant des atouts à développer. Ce sont en effet les caractéristiques de cette région, où la population est en légère croissance du fait des migrations, et où elle trouve sa place dans le contexte économique, qui leur donnent le « courage d'imaginer des quartiers nouveaux, de prévoir de répondre aux besoins en logement »¹. De cette manière, les professionnels ont dégagé huit thématiques à partir desquelles ils entendent aborder la planification de ce territoire. Ces thématiques sont étudiées par atelier, en présence d'experts et de représentants de différentes structures, de groupes d'investissements, d'associations, de politiques.

¹ Propos recueillis auprès de D.W. Dreyse, membre de l'équipe d'organisation de ces journées, professionnel architecte urbaniste sélectionné pour travailler sur ce projet.

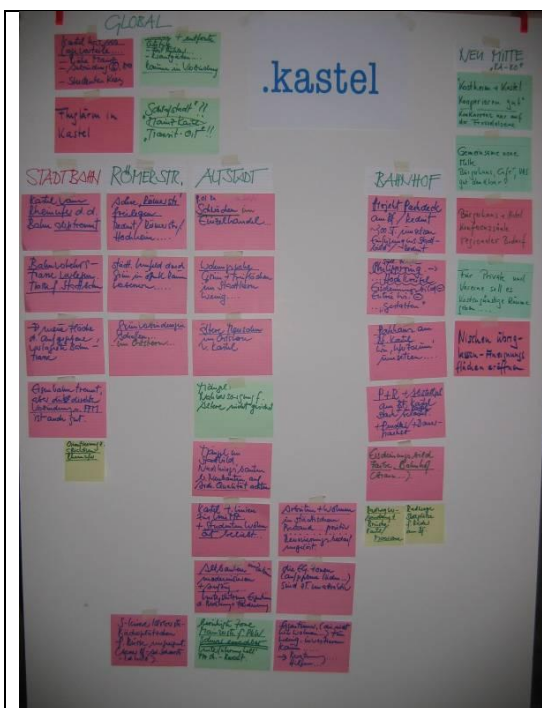
Les thématiques de réflexion des professionnels (définies sur la base du diagnostic) :

- démographie et marché du logement
- transport et mobilité
- site portuaire
- offre culturelle des quartiers
- caractéristiques des quartiers et marketing
- économie des quartiers
- paysage et espace « libre » (freiraum : espace à la fois libre d'installations -vert- et d'accès)
- restructuration de l'espace



Figure 24 : Les ateliers : du dialogue à la mise en forme de projets

Nous présentons ici deux exemples d'ateliers que nous avons pu suivre :



Autour de la table pour l'atelier « démographie et marché du logement », sont représentés : un investisseur public qui produit du logement social, un investisseur privé qui fait de la promotion immobilière, une représentante d'association qui regroupe des personnes qui veulent construire leur logement eux-mêmes, des responsables politique de quartiers... Et des urbanistes qui animent le débat, font valoir certaines analyses et recueillent les difficultés rencontrées par chacun. En pratique, chaque idée nouvelle, ou question, fait l'objet d'une retranscription manuelle ; à la fin de l'atelier, ces « papiers » sont classés thématiquement et affichés sur les panneaux qui encadrent la séance : cela constitue une matière à la fois pour la synthèse présentée le soir même et pour le travail d'analyse et de réflexion qui attend les professionnels à l'issue de ces journées.



L'atelier « caractéristiques des quartiers et marketing » est à mes yeux celui qui résume le mieux la problématique de ce territoire. Il y est établi que Kastel et Kostheim souffrent d'un déficit d'image, que l'on attribue tout d'abord à leur problème identitaire. Il est cependant souligné que savoir si ces deux quartiers appartiennent à Mayence ou à Wiesbaden est une question qui ne se pose plus pour les nouvelles générations, qui n'ont pas connu la situation antérieure. Néanmoins, quelques aspects pratiques sont encore à résoudre ; le fait, par exemple, que les bus de Mayence desservent ces quartiers, alors qu'administrativement, on change de Land. L'enjeu ici est de parvenir à reconstituer des logiques territoriales, au plein sens du terme. Certains slogans voient le jour, comme celui-ci « Rhein, Mainz, Fein, Wein »¹, qui cherchent à ne pas dissocier ces espaces. Ils mettent également à jour les atouts de la région – il en existe beaucoup d'autres – qui constituent autant de vecteurs d'activités économiques à ne pas négliger. L'idée est émise d'avoir à inventer « son propre concept de développement », à partir de ce patrimoine. Elle est étayée par des propositions comme « étudier à Mayence, habiter à Kastel », « refaire un pont sur le Rhin »... Ce concept doit être un outil de communication en même temps qu'un point de départ pour le renouveau de la région. Le projet d'un musée sur le Rhin est évoqué comme support de ce changement. On se demande si l'on peut prendre appui sur une architecture signée d'un grand nom, ou s'il faut partir de ce qui existe. Les exemples affluent, de Bilbao à la Ruhr, pour illustrer la pertinence de ces formules. Le mot d'ordre est donné : trouver autre chose, quelque chose d'innovant, se décider sur l'image de la région que l'on cherche à faire passer.



¹ « Rhin, Mayence, art de vivre, vin » littéralement...

Le débat qui s'instaure lors des ateliers a une dimension assez théorique. Les urbanistes introduisent des concepts d'aménagement, qui sont largement discutés par l'ensemble des professionnels. Ils en traduisent les implications sur des fonds de cartes, formalisant ainsi les idées et les propositions dégagées lors de ces débats. Ce travail d'animation repose sur tout un préalable d'études et d'analyse sur le territoire de ces deux quartiers, réalisé en amont de ces journées. La « concertation » permet quant à elle de donner (ou non) une cohérence à ces études et aux résultats ici présentés ; elle donne aussi une dimension spatiale aux projets dans la mesure où elle permet d'intégrer certaines préoccupations des habitants dans les logiques d'aménagement. C'est un des buts visés par les rencontres sous forme de groupe de travail, organisées en soirée.

Cette démarche s'est voulue novatrice en donnant à toutes les idées une opportunité d'être exprimées, créant ainsi une base de travail solide pour la conception du projet¹. Le rôle des professionnels de l'urbanisme est maintenant de réunir et de confronter toutes ces informations dans un protocole, qui servira de base pour organiser un plan et des propositions d'aménagement sur ce territoire. Jusqu'en janvier 2007, les bureaux d'études et le service urbanisme de la ville de Wiesbaden (avec les services habitat et économie) vont coopérer pour concevoir un plan cadre, qui rassemblera les objectifs d'aménagement et la programmation. Ce plan va être soumis à l'appréciation des élus de la ville et de la population. Il peut être approuvé ou rejeté avec des appels à modifier tels ou tels aspects, mais une fois que ce plan aura obtenu un consensus, il sera voté. Par la suite, il est envisagé de décliner ce plan en un certain nombre de plans d'urbanisme institutionnels (plan de circulation, plan d'affectation des zones, plan de modernisation...) qui définissent un ensemble de règles et de projets sur ce territoire pour les vingt ans à venir.

Exposer ce projet donne un éclairage sur les pratiques des professionnels, sur la diversité et l'articulation des situations qu'ils conduisent. Par ailleurs, analyser les pratiques sous l'angle du projet permet de décrire les professionnels en situation et de comprendre comment s'organise l'ensemble de leurs activités. A cet égard, il nous est possible de compléter la grille de lecture :

→ Articulaton des pratiques : la réponse à un appel d'offre de la commune de Wiesbaden qualifie le bureau d'études pour la réflexion sur l'avenir de deux quartiers. En coordination avec l'équipe municipale, les professionnels sont donc en charge de l'analyse puis de l'étude de la reconversion de ces territoires. La démarche comprend

¹ Pour suivre cette expérience, deux sites peuvent être consultés : <http://www.stadtumbau-kostheim-kastel.de/> ; <http://www.wiesbaden.de/>

une phase de concertation avec les partenaires, publics et privés, et la population, que les professionnels engagent (aux côtés des équipes municipales). Ils commencent ainsi la présentation de leur réflexion aux différents acteurs et organisent le dialogue, la concertation en communiquant sur le projet. Ils ont un rôle de conseil, ils apportent également des précisions techniques ou théoriques sur les éléments du projet. De plus, ils traduisent les remarques issues des discussions en critères à prendre en compte et ils les spatialisent, permettant de cette façon de nourrir la réflexion. En cela, ils synthétisent et structurent les données dans l'optique de l'élaboration du plan cadre d'urbanisme.

L'ensemble ici décrit résume les compétences et les rôles mis en œuvre au cours de ce projet. A cela correspondent plusieurs activités, que nous reprenons :

→ Activités de l'urbaniste : cette phase du projet mobilise les professionnels autour de quatre grandes familles d'activités : **études / conseil** (conseil, analyse), **gestion territoriale** (diagnostic, réflexion prospective), **réalisation d'une opération** (construction de scénarios, élaboration d'un plan d'urbanisme) et **interface** (animer, coordonner).

Il ressort de ces analyses que les professionnels composent une figure pour répondre au projet. Cette aptitude est possible dans la mesure où la palette de compétences des professionnels est transposable (donc les professionnels peuvent s'adapter) et ouvre à un grand réseau de partenaires, avec lesquels les acteurs peuvent échanger et être complémentaires. La spécificité de ce groupe professionnel réside ainsi dans cette faculté à pouvoir travailler de concert avec d'autres acteurs, ce qui implique de maîtriser un minimum de langage commun et de partager certaines compétences. Si cette spécificité caractérise les urbanistes, elle ne contribue pour autant pas à la lisibilité des frontières du champ de l'urbanisme, dans le sens où la polyvalence des compétences constitue une difficulté à l'identification des professionnels. Pour illustrer cette remarque, nous pouvons chercher à envisager un projet sous un autre point de vue que celui du bureau d'études privé, ce que le second exemple se propose de faire.

2.3.3.2 Entre requalification et aménagement : le site de la Sacristie à Avignon

Ce second exemple contribue en effet à approfondir la compréhension du jeu de rôles entre les différents partenaires. Il s'agit d'un projet communal, initié par le service études de cette ville, dont un des membres nous a détaillé le déroulement¹. L'analyse que nous pouvons en présenter repose sur ce témoignage ainsi que sur quelques documents cartographiques, mais il n'a pas été réalisé de travail de terrain autour de ce projet (à l'instar du premier²). Le compte-rendu que nous en présentons est donc un peu plus succinct. Néanmoins, il permet d'adopter un autre point de vue, qui prolonge celui précédemment exposé. Nous avons choisi d'aborder en premier lieu le projet, puis de synthétiser la démarche des professionnels en second lieu.

Le projet de la Sacristie à Avignon (Vaucluse) concerne un quartier en périphérie de la ville, où habitat dispersé (maisons individuelles en mitage), agriculture et industrie cohabitent avec un ensemble d'espaces naturels. Ce site, de 30 hectares, est la cible d'une étude d'impact habitat dans le cadre de la réflexion générale sur la création de logement menée par les services de la ville. Elle est menée par un bureau d'études, choisi par les services de la ville.

- commanditaire : commune d'Avignon
- objectifs : urbaniser un secteur paysager, identifier les besoins en matières de circulation, de réseaux et d'habitat
- partenaires : services municipaux, Conseil Général, promoteurs publics ou privés (à définir), élus
- échelle : communale³

¹ Cet entretien s'inscrit dans le second temps de l'enquête réalisée, il est recensé comme un entretien complémentaire (E-C 2).

² L'enquête réalisée en Allemagne a bénéficié du soutien financier du programme « aires culturelles » du Ministère de l'Education Nationale.

³ Le territoire jouxte une commune, le Pontet, qui est confrontée aux mêmes problématiques ; le projet aurait pu être envisagé à l'échelle intercommunale si une coordination avait eu lieu. Outre l'intercommunalité (la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon), l'Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise à travers la réalisation du SCOT aurait pu tenir ce rôle.

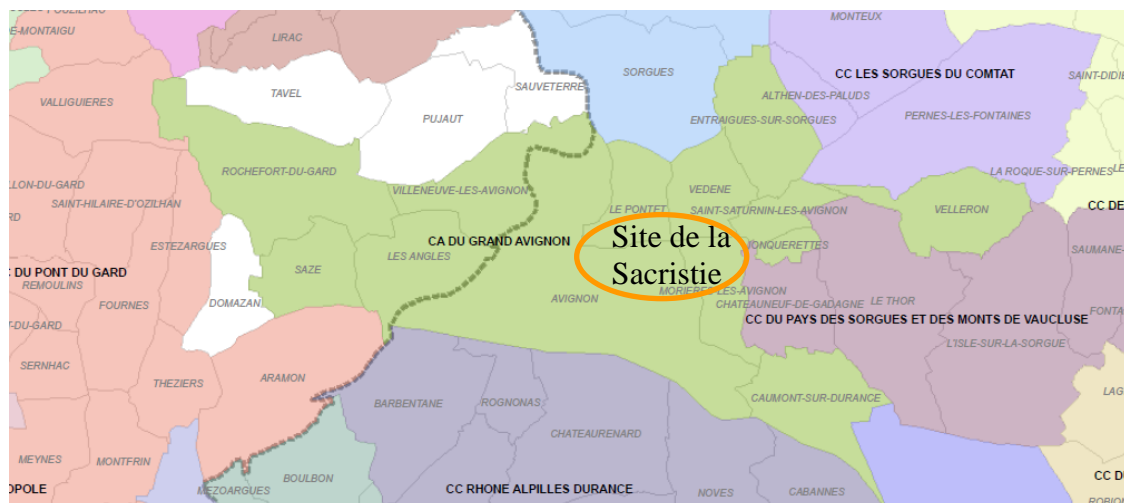


Figure 25 : Carte des EPCI¹ extraite du site de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

Le diagnostic de ce territoire en frange de zone urbaine met en évidence un ensemble d'éléments physiques, économiques et techniques. Ainsi, il existe un bâti, datant en majorité du XIX^e siècle, et un environnement qui sont à préserver. Par ailleurs, des maisons individuelles sont dispersées sur le site, ce qui entre comme une contrainte pour l'aménagement. Par ailleurs, le territoire est occupé en partie par deux pépinières, dont les activités sont en train de changer. L'une souhaite déménager et l'autre s'arrêter. Une industrie a également quitté les lieux. Les terres agricoles sur ce territoire sont en mutation, les conditions économiques d'une agriculture pérenne n'étant plus réunies. Enfin, certains bâtiments abritent des bureaux, mais leurs occupants ne sont pas strictement attachés au lieu. L'objectif de l'étude est donc de proposer des solutions pour requalifier et aménager cet espace, en évaluant le nombre de logements qu'il est possible de construire, dans le respect du site (paysager) et des contraintes techniques (notamment la gestion des eaux).

¹ Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

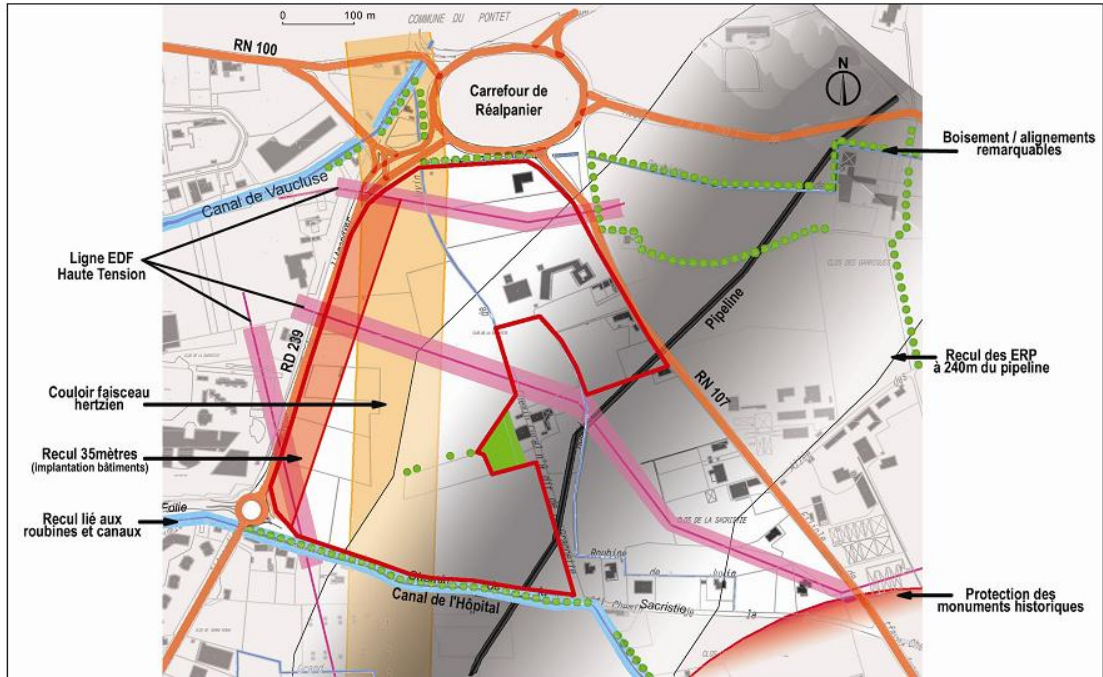


Figure 26 : Synthèse des contraintes techniques (Source : Carte fournie par le service « études, maîtrise d'ouvrage, habitat », mairie d'Avignon)

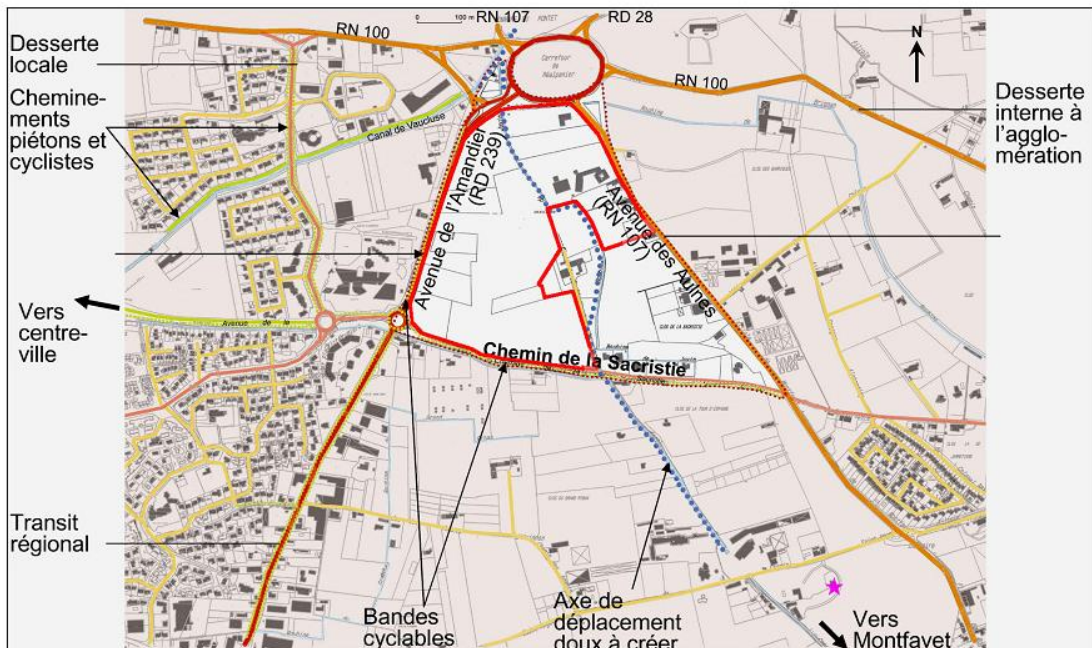


Figure 27 : Accès et dépalcements (Source : Carte fournie par le service « études, maîtrise d'ouvrage, habitat », mairie d'Avignon)

La localisation de ce site, à proximité d'un tissu urbain dense, et dans un réseau de voies de communication complexe (en témoigne la capacité du carrefour, au nord, dont la perception par les équipes d'études est plutôt négative), appelle à une réflexion particulière sur le développement des moyens de circulation et sur la préservation des espaces naturels encore existants (« poche verte »). A ce titre, les propositions des professionnels s'orientent vers un nombre de logements moins important que ce qui est potentiellement réalisable (700 logements), pour un aménagement plus qualitatif. La dimension privilégiée est donc l'étude des réseaux, que ce soit en prévoyant des voies de circulations douces (piétonnes, non-motorisées ou transports en commun), ou en organisant la rétention des eaux pluviales par zones plutôt que dans un bassin¹.

Par ailleurs, un des enjeux de l'aménagement de ce territoire est d'envisager son intégration, présente et à venir, dans le tissu urbain alentour. Si les éléments que nous venons de mentionner concernent le très court terme, il est important de mener une réflexion prospective sur le territoire à cinq ou dix ans. En cela, les professionnels déclinent une série de critères à prendre en compte pour l'aménagement du site. Il s'agit principalement de l'intégration complète à la ville (les axes de communication ne sont donc peut être pas à traiter comme des routes mais comme de futurs boulevards urbains), et de l'installation d'un réseau d'eau en conformité avec les nouvelles réglementations (même si les équipements actuels, et notamment la station d'épuration, ne répondent pas aux normes européennes). Au regard de ces données, l'organisation du site se décline, depuis les abords du carrefour, où des résidences (R+4, R+5) sont prévues, jusqu'à la proximité du canal, où des maisons de ville, en bandes orientée est / ouest (qui alternent végétal et urbain, à l'image du quartier de Montfavet, également proche) sont envisagées. L'objectif est de rééquilibrer le territoire en en atténuant les effets du carrefour et en produisant un aménagement plus mesuré de l'espace, voire même paysager, dans le sens où une grande attention est portée à la place des jardins et des surfaces vertes. Le plan de masse est ainsi élaboré et les modifications du POS sont en cours.

Toutefois, la phase opérationnelle du projet (au moment de notre entretien, à la fin de l'année 2006) est suspendu par un arrêt d'ouverture à la mise en urbanisation des territoires dont la station d'épuration n'est pas en conformité avec les directives européennes, ce qui est le cas à Avignon (La France a été sanctionnée de lourdes

¹ Sur un territoire où cette gestion est capitale, en témoigne les Plans de Prévention de Risques Inondation relatifs à la Durance et au Rhône qui concernent la commune d'Avignon.

amendes financières journalières dans ce cadre¹). Tant que cette mise en conformité n'est pas effective (au environ de 2010), les ZAC d'envergure ne pourront pas voir le jour.



Figure 28 : Un parti d'aménagement en harmonie avec le site (Source : Carte fournie par le service « études, maîtrise d'ouvrage, habitat », mairie d'Avignon)

L'étude d'impact de ce territoire a donc été menée à bien et a préparé la phase opérationnelle du projet. C'est à présent sous l'angle de la démarche technique, institutionnelle et politique que nous allons considérer ce projet.

En effet, le service « études, maîtrise d'ouvrage, habitat » de la commune d'Avignon s'intéresse à ce territoire pour mener à bien (en partie) l'objectif de construction de logements. De leur point de vue, cette question de la construction peut se décliner en plusieurs axes : la densification, la requalification, la réhabilitation, le renouvellement urbain, l'aménagement. Dans cette perspective, le site de la Sacristie est envisagé sous l'angle de la requalification (départ d'usine et d'entreprise, mutation des activités agricoles) et de l'aménagement (espace naturel). Après avoir identifié les contraintes du site et ses caractéristiques techniques, l'équipe a défini un périmètre d'intervention, comprenant un périmètre opérationnel et un périmètre d'études. Un cahier des charges, validé par les élus, présente les enjeux de l'étude : urbaniser un secteur paysager et qualifier les besoins en matière de circulation et VRD². L'étude

¹ Consulter notamment « la France tarde à respecter les règles environnementales » de Gaëlle Dupont, *Le Monde*, 15 juin 2007.

² Voirie et Réseaux Divers.

est chiffrée, elle repose ici sur un montant de 120000€, et l'appel d'offres est monté puis lancé. Le bureau d'études est sélectionné en fonction de trois critères : le prix proposé, la méthodologie et la composition de l'équipe. Sur ce dernier point, les professionnels municipaux entendent mettre en œuvre une coopération entre corps disciplinaires ; cela implique, pour cette étude, de réunir (au moins) un architecte-urbaniste (et son équipe), un paysagiste et un bureau d'études techniques (pour la VRD). La démarche des acteurs du service études est de demander aux candidats de les accompagner pour une visite sur le site, de façon à prendre contact et à évaluer les personnalités. Cet aspect souligne une dimension particulière au métier qui est d'avoir à travailler ponctuellement mais sur des durées plus ou moins longues avec des partenaires différents. Dans le cadre de cette étude, les professionnels savent qu'ils vont rester de un an à un an et demi en contact avec le bureau d'études, ils cherchent donc à privilégier le relationnel. Il est nécessaire de préciser que pouvoir « choisir » ses interlocuteurs n'est pas toujours effectif et que cette disposition constitue en cela une exception.

3 ans auparavant	étude paysagère générale sur le territoire de la commune
calendrier défini par les marchés publics 3 mois	détermination du cahier des charges lancement de l'appel d'offre cloture de l'appel d'offre et sélection des candidats avec les élus
1 an - 1,5 an	résultat et première réunion des services réunions régulières de cadrage avancées de l'étude et validation régulière des travaux diagnostic schéma et scénarios propositions validation de l'étude d'impact modification du POS traduction réglementaire de l'étude
délai dépend de l'organisme en charge de les effectuer	réunion avec les personnes publiques associées réunion de concertation travaux de VRD
de 3 à 5 ans	début de la phase opérationnelle (avec une SEM ou des promoteurs)

Lorsque l'appel d'offres est clôturé, l'examen des candidatures se fait en deux temps, le premier pour vérifier la régularité des dossiers (est-ce qu'ils fournissent toutes les pièces demandées ?), le second pour l'analyse par l'équipe du service études. Cette analyse repose sur une grille de lecture, que chacun remplit et dont ils confrontent ensuite les résultats. Le choix s'effectue lors d'une réunion avec le directeur des politiques urbaines (dont dépend le service), le directeur de la commande publique et les élus concernés par cette étude. A partir de là une réunion est organisée avec l'ensemble des services et des partenaires (le Conseil Général, les lotisseurs privés ou publics) et le bureau d'études retenu afin d'établir le contact et d'ajuster le calendrier de l'étude. Sur ce point, il est important de noter la difficulté à coordonner les emplois du temps, ce qui a pour conséquence d'allonger le temps consacré aux études. En théorie, selon notre interlocuteur, cinq mois sont nécessaires pour réaliser une étude de ce type ; en pratique, celle-ci va s'étaler sur une année voire plus. Le terme « étaler » est choisi à dessein dans la mesure où il ne s'agit pas du temps effectif consacré à l'étude (chaque partenaire avance par ailleurs dans un ensemble d'autres travaux) mais du temps nécessaire pour organiser les rencontres entre les différents interlocuteurs et les validations de chaque étape. A ce stade du projet, l'organisation de la trésorerie se met également en place (le démarrage du projet confirme son financement et les acteurs savent comment répartir dans leur budget le coût de l'étude, en fonction des comptes publics). A partir de là, les relations entre le bureau d'études et l'équipe municipale sont régulières, que ce soit pour échanger des informations (l'équipe municipale apporte une connaissance du territoire) ou pour organiser des réunions de présentation du travail, avec des phases de validation qui réunissent d'autres services et les élus.

Tableau 38 : Présentation linéaire des différentes étapes du projet, centrée sur l'étude d'impact

Le bureau d'études produit ainsi un diagnostic du site, soumis à validation, un schéma avec des propositions pour le territoire, parmi lesquelles les élus choisissent, ce qui permet de définir une base de travail à développer, pour travailler le règlement, organiser le POS, et préciser le plan de masse¹. La réalisation de ces documents demande à la fois de prévoir des aménagements en fonction du diagnostic élaboré mais aussi d'anticiper le devenir du territoire. Ce dernier aspect implique d'envisager le site autant sous l'angle de sa localisation (si le site est en frange urbaine, il sera à court terme lui-même urbain, ce qui a une incidence sur la façon dont les axes routiers et la circulation sont pensés) que de ses caractéristiques techniques (veiller à la conformité des installations, voire anticiper les mises aux normes). En cela, l'équipe municipale intervient d'une part pour faire émerger ces conjectures, et, d'autre part, pour négocier auprès des partenaires et des élus leur prise en charge.

Une fois cette étude d'impact finalisée, une réunion préalable est organisée avec toutes les personnes publiques associées (les services de l'Etat) pour présenter les principaux axes du projet et anticiper la réunion de concertation avec le public et les principaux propriétaires fonciers (et les promoteurs ou la SEM chargés de la construction). Cette dernière a lieu une fois que la traduction réglementaire de l'étude d'impact est effectuée, par le service réglementaire, et que la révision du POS est acceptée. En effet, une fois les modifications du POS enregistrées, il est possible de procéder à l'examen des permis de construire sur cette ZAC². A ce moment du projet, le travail du bureau d'études est terminé, et l'équipe municipale, qui reste le maître d'ouvrage du projet, peut choisir les services d'un architecte-conseil pour superviser la phase opérationnelle, ou assumer elle-même cette fonction. Ce rôle est nécessaire dans la mesure où tout ne peut pas être traduit dans le plan de masse ; le déroulement de l'opération doit donc être suivi.

La phase opérationnelle, quant à elle, s'organise sur les trois ou quatre années à venir, en fonction de la rapidité des travaux de VRD (préalable à toute construction) et du contexte institutionnel et réglementaire (qui peut interférer avec le calendrier de l'opération, comme c'est le cas pour le site de la Sacristie). La temporalité d'un projet est donc assez difficile à maîtriser, que ce soit pour un professionnel, qui doit

¹ Le plan de masse est une « représentation cotée du projet qui, dans le dossier de permis de construire, en décrit le contenu. (...) Mais l'expression « plan de masse » est aussi employée à propos du plan d'occupation des sols. En effet, celui-ci édicte des règles d'urbanisme qui fixent l'implantation et la hauteur des constructions. Ces règles sont écrites dans le règlement d'urbanisme et s'appliquent à chaque propriété. Il est également possible de les exprimer graphiquement sur le document graphique du POS, par le dessin de l'emprise au sol maximale que pourront occuper les constructions et par une cote fixant la hauteur maximale dans laquelle devront se loger les constructions. Ce plan de masse est un contenant. » [Merlin, Choay, 2000].

² Zone d'Aménagement Concertée.

travailler sur un ensemble d'études, que pour un élu, qui est confronté aux échéances électorales.

Par ailleurs, il faut noter le rôle central des élus dans la construction du projet, articulé autour de la validation, étape après étape, et de l'implication pour des choix engageant l'avenir des territoires (être réceptif aux messages d'anticipation, d'innovation et de prospective). L'aboutissement d'une étude, et de l'opération liée, repose donc sur une série d'acteurs, ce que souligne Sylvie Weil¹ en notant que « pour mener à bien un projet, il faut tout d'abord désigner l'élu qui se rendra assez disponible pour porter « politiquement » le projet. Ensuite, il faut créer une organisation du pôle de la maîtrise d'ouvrage : un groupe de pilotage composé des personnes qui auront le plus à dire sur le sujet »². Le projet ci-décrit illustre l'importance de ce jeu d'acteurs. A travers cet exemple, c'est l'observation de la démarche de travail d'une équipe municipale qui est mis en évidence, plus que la procédure générale d'une étude d'impact. Si les grandes étapes du projet sont une constante, les différentes prises en charge et les relations entre les partenaires dépendent essentiellement des individus et de la structure des services (l'existence d'un service « études » au sein d'une commune n'est pas systématique). Les compétences en présence contribuent à la distribution des activités et à la structuration des relations au cours du projet. Il est alors possible de compléter la grille de lecture :

→ Articulation des pratiques : les compétences mobilisées par l'équipe municipale sont à l'intersection des domaines technique, relationnel et institutionnel. En effet, l'équipe s'appuie tout d'abord sur ses compétences techniques pour définir le cadre du projet. La connaissance du territoire est un préalable pour mettre en œuvre une politique du logement à construire. Cette connaissance permet d'identifier les contraintes et de définir un périmètre d'études. En arrière-plan de cette démarche se situe la réflexion sur l'intégration urbaine, qui témoigne de la maîtrise de la stratégie territoriale. Le travail sur la traduction règlementaire et opérationnelle (le plan de masse) implique de comprendre les rouages de ces systèmes, de façon à partager l'information avec les différents acteurs. L'équipe articule ici compétences techniques et relationnelles dans la mesure où, pour constituer son projet, elle travaille avec un ensemble d'interlocuteurs. Communication, négociation, contact, médiation interviennent dans l'élaboration même du projet (et non seulement dans certaines phases de sa validation).

En parallèle de ce réseau, l'équipe gère le circuit institutionnel, à travers lequel le projet s'organise (étape après étape) et qui contraint sa progression. La tenue de

¹ Chargée de mission à la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques.

² Article de la *Gazette des communes* n°1714, 2003, « Urbanisme, la parole aux professionnels ».

réunions, la mise en validation des phases du projet, la gestion comptable, la réalisation de dossiers sont autant de compétences à mettre en œuvre dans le cadre du projet. Dans l'exemple que nous venons de développer, un point résume précisément cette articulation de compétences : celui du choix d'un système de rétention pour les eaux de pluie. En effet, il a été indiqué que la rétention des eaux de pluie s'organiserait en petites zones végétalisées plutôt qu'en un bassin unique. Or cette décision n'a pas fait l'unanimité et s'est opérée suite à la volonté de l'équipe municipale. A l'origine, le service technique de la ville avait opté pour un bassin, au centre du site, dans la mesure où cette solution est la plus couramment utilisée dans ces circonstances. Cependant, les proportions de cette installation sont telles que l'impact visuel sur le territoire serait important. Pour le service études, cela aurait constitué un « cratère ». La proximité du carrefour de Réalpanier (dont l'image est négative auprès des professionnels) avait conduit l'équipe à réfléchir à un aménagement à taille humaine, qui respecte le cadre naturel, et le bassin unique de rétention s'inscrit, selon eux, comme un obstacle supplémentaire pour atteindre cet objectif. Si l'équipe du service études parvient à argumenter en faveur de leur projet auprès des élus, le service technique reste sur sa position et c'est en réunion que le choix est discuté. L'élu s'appêtant à valider le bassin unique de rétention, notre interlocuteur lui rappelle, de façon imagée, l'enjeu de cet aménagement en remarquant : « vous voulez donc d'un cratère au milieu des maisons ? »¹. De ce fait la discussion est ouverte et l'élu finit par valider cette orientation du projet. Cette anecdote montre l'espace réservé à la négociation (et, en lien direct, la part d'incertitude) dans l'élaboration des projets en urbanisme et souligne l'importance de la polyvalence des professionnels. En effet, sans statuer sur la pertinence de ce choix, ce sont les motifs de la décision qui retiennent notre attention, dans le sens où ils mobilisent une vision prospective du territoire et ils engagent également une vision du bien-être de l'habitant. A cet égard, ces éléments sont à inscrire dans une réflexion sur la définition collective d'une éthique, propre à la pratique de l'urbanisme, de façon à légitimer ces critères et à éviter les conflits d'intérêts au sein d'une même institution. Cette démarche a été initiée par le Conseil Européen des Urbanistes², qui a proposé, en 1985, une charte codifiant les principes et les règles de l'urbanisme et de sa pratique, de façon à donner une base commune de discussion aux pays européens partenaires³. Il est notamment stipulé que « ménageant l'avenir, l'urbanisme contribue au développement harmonieux des Communautés humaines, en simulant les transformations physiques et sociales des milieux, en proposant l'utilisation optimale des ressources, et en prévenant les conflits d'intérêt ou en les atténuant. C'est à la fois

¹ E-C 2

² CEU.

³ La Charte du CEU figure en [Annexe 2.3](#).

une discipline de conception et de gestion, qui s'applique aussi bien à la préservation qu'à la transformation des structures et du patrimoine des régions urbaines et rurales. » (Annexe 2.3). Toutefois, ainsi qu'il a pu être exposé au cours de notre travail de thèse, ces postulats n'ont pas été traduits explicitement dans la pratique des urbanistes, et cette question de l'éthique est encore à construire. Elle recouvre un enjeu important, comme l'illustre cet exemple du choix du mode de rétention des eaux de pluie sur le site de la Sacristie à Avignon. Jean-Paul Lacaze caractérise cet arbitrage par l'expression « valeur d'usage vernaculaire »¹, qui désigne « les critères de choix qui se dévoilent au cours du processus participatif, pour souligner le rôle essentiel des microritualisations dans l'agrément d'usage d'un espace urbain.² » [Querrien, Lacaze et al., 1989]. Cette dénomination nous semble répondre, en l'état, à la logique des acteurs dans leur pratique. A travers cet exemple, l'articulation de compétences de registre différent est également envisagée comme un savoir-faire propre, qui est une condition de la pratique des professionnels. En cela, un certain nombre d'activités sont déclinées.

→ Activités de l'urbaniste : à l'instar de l'étude précédente, l'équipe municipale est mobilisée sur les quatre premières familles d'activités, en développant plusieurs segments. Ainsi, les professionnels sont investis par **l'étude, le conseil** (conseil : aide à la décision, études : études urbaines, analyse : faire ressortir les enjeux, stratégie urbaine, analyse économique, technique et physique, étude du territoire), la **gestion territoriale** (montage d'opération : cahier des charges, lancement d'appel d'offres, sélection d'un bureau d'études, conception : transformation urbaine, proposer des solutions, programmation : stratégie foncière, suivi : maîtrise d'ouvrage), la **réalisation d'une opération** (pilotage : choisir les prestataires, accompagnement : suivi, animation, diagnostic, réflexion prospective : anticiper, prendre du recul) et **l'interface** (concertation : recevoir les propositions de chacun, coordination : coordonner les partenaires, relations aux élus, animation : travail d'équipe, faire connaître les travaux). Cette présentation met en évidence toute la latitude dans la composition d'une figure professionnelle et souligne la complexité à identifier ces professionnels sous une seule typologie. C'est pourquoi toute notre attention porte sur la manière d'articuler ces compétences, rôles et activités, de façon à faire émerger les rouages d'une organisation professionnelle particulière.

Ces expériences nous renvoient ainsi à la place de l'urbaniste dans l'espace professionnel et aux frontières de l'urbanisme, envisagées non comme des limites mais comme les intersections avec les autres champs relatifs à l'aménagement du

¹ « L'urbanisme existe, je l'ai rencontré du côté du pouvoir », pp.34-39.

² p.36

territoire. Elles donnent à voir un professionnel qui ne supervise pas les activités mais qui interagit avec les différents partenaires afin de comprendre les enjeux du territoire. Ce rôle particulier, porté par un ensemble de compétences (prise de recul, adaptation, travail d'équipe, communication, médiation), est ce qui distingue le métier d'urbaniste. En effet, l'urbaniste occupe une position dans l'espace de la commande pour des tâches peu circonscrites, dont la portée n'est pas mesurée. Ces interstices sont développés et assumés par les professionnels, jusqu'à bénéficier d'une terminologie et à devenir une activité en particulier. La mise en évidence de ces activités, et de leurs acteurs, contribue à préciser la pratique des urbanistes ; elle permet également de saisir l'émergence d'une tâche et le processus par lequel celle-ci devient, éventuellement, un métier. Ainsi, le métier d'urbaniste est envisagé sous une double fonction : intervention technique dans le projet et mise en communication des partenaires. Bernardo Secchi formule cette dualité, en insistant sur le fait que « l'urbaniste, plutôt que producteur de projets à contenu technique de qualité, est créateur d'images, de récits, de mythes¹ » [Secchi, 2006]. Sans revenir sur la poésie de cette description, il faut préciser que la mise en perspective des différentes approches du territoire est bien une production d'image, une synthèse destinée à rendre intelligible les enjeux d'un territoire et à les accompagner d'une réflexion. De cette manière, à travers l'éventail des métiers de l'urbaniste, une continuité est assurée dans le déroulement du projet par un ensemble de professionnels dont l'objectif est de créer du lien entre les différentes activités nécessaires à l'aboutissement de ce projet. Pour ce faire, ils s'appuient sur des activités autant que sur des compétences qui façonnent leur rôle et sont parties prenantes du projet. En cela, la discussion sur la pertinence des approches disciplinaires du territoire est contournée au profit du dialogue de ces disciplines sur les enjeux de terrain, qui incrémente la démarche de projet. Pour Robert Auzelle, cette approche se singularise en ce que « le choix et les décisions sont, après les consultations populaires, le fait des responsables politico-administratifs. Les propositions constituent la partie majeure de l'acte créateur ; elles exigent intuition, imagination, force de synthèse. (...) Concevoir le principe de cette organisation polyphonique, c'est, du même coup, se délivrer de la fausse question : quelle est en matière d'urbanisme, la discipline majeure ?² » [Auzelle, 1971].

Ainsi, la pratique des urbanistes repose sur des activités qui contribuent par ailleurs à construire leur organisation du travail. Cette équation est rendue possible par l'existence d'un ensemble de compétences qui permet aux urbanistes une certaine polyvalence et la maîtrise de savoir-faire transposables. C'est pourquoi nous avons focalisé notre attention sur l'étude des compétences *en situation*, au cœur de la

¹ p.144

² pp.154-156

pratique des professionnels, de façon à comprendre comment se structurait l'activité des urbanistes et quel était son objet. L'analyse des formes professionnelles de la pratique des urbanistes ne peut donc se dissocier de la recherche d'une définition de l'urbanisme. A ce titre, l'étude de la commande et du projet qui en émerge permet de mettre en évidence la composition de l'espace professionnel, de repérer les différents domaines d'activités et d'identifier les éléments structurants de l'urbanisme.

Les projets ici présentés distinguent l'urbanisme des autres activités et illustrent sa pratique, ce qui est un atout important pour saisir cet objet. A cet égard, Kevin Lynch propose une interprétation de ce processus d'identification qui nous a inspiré dans notre démarche méthodologique. Il considère en effet qu'« une image utilisable requiert d'abord l'identification d'un objet, ce qui suppose qu'on le distingue des autres choses, qu'on le reconnaisse comme une entité séparée. Cela se nomme identité, non pas au sens d'égalité avec quelque chose d'autre, mais dans le sens d'individualité ou d'unicité. En second lieu l'image doit comprendre la relation spatiale ou paradigmatique de l'objet avec l'observateur et avec les autres objets. Enfin, cet objet doit avoir une signification, soit pratique soit émotive, pour l'observateur¹ » [Lynch, 1976]. Cette description reprend les termes du triangle proposé par Erving Goffman, qui compte le client, le praticien et l'objet de l'interaction client / praticien, et donne des orientations pour la réflexion sur la définition de l'urbanisme que nous allons à présent aborder.

¹ p.9

L'exploitation de notre matériau d'enquête a donné lieu à de nombreux développements, qui représentent les étapes de notre raisonnement. Si certaines options que nous avons poursuivies n'ont pas produit de résultats tangibles, elles nous ont en général aidée à aiguiller notre réflexion vers des pistes plus fructueuses. Ainsi, observer les urbanistes en situation, à travers les entretiens, les différentes situations d'investigation et des outils d'approche de leurs pratiques, s'est imposé comme la condition pour comprendre comment se façonne cette pratique spécifique et identifiable au sein de l'espace professionnel. A travers cette posture, nous avons focalisé l'analyse sur les pratiques, dans la mesure où elles constituent une approche du professionnel en action, à la fois dans sa socialisation au rôle et dans sa place au sein de l'espace professionnel. En cela, l'intérêt s'est porté sur un ensemble d'éléments, relatif selon nous à la description de la pratique. Ce sont les savoir-faire, les activités, le réseau d'acteurs que nous avons cherché à analyser. Il a été établi que, dans leur démarche, les professionnels composaient une pratique singulière, reposant sur les méthodes et les compétences des disciplines historiques autant que sur des savoir-faire forgés par l'expérience et l'adaptation à des problématiques nouvelles.

De ce mouvement émerge une pratique de plus en plus spécialisée (à la fois spécifique et différente des autres types de pratiques), qui contribue à faire de l'urbanisme un champ autonome d'exercice professionnel et de réflexions. En cela, le rôle des professionnels nous a semblé central dans l'analyse, compris dans une double dynamique : à la fois celle de l'urbaniste investi dans sa pratique et celle de l'urbaniste dans la construction même de son exercice. Ce sont en effet par leurs expériences, leurs trajectoires individuelles, que les acteurs composent des profils d'exercice différents. Néanmoins, la confrontation des profils permet de mettre en évidence des régularités et de dresser une typologie de ces modes d'exercice. Les profils se définissent alors comme l'aptitude à mobiliser plusieurs registres de compétences, à articuler plusieurs domaines d'activités. De cette manière, l'appellation « urbaniste » recouvre un panel de pratiques, dont l'analyse dépasse les cadres traditionnels d'interprétation. Il ne s'agit plus de savoir si les urbanistes forment un métier ou une profession, mais de mobiliser d'autres critères pour comprendre ces formes professionnelles en mouvement et mesurer les implications de cette réflexivité. Dans cette optique, la réflexion se déplace alors vers d'autres modèles d'analyse pour décrire ces formes professionnelles.

Ainsi, la démarche que nous avons menée a permis de mettre en évidence l'existence d'un groupe, fondé sur le partage de pratiques professionnelles plus que sur la reconnaissance d'une étiquette commune. De ce point de vue, après avoir pris comme point de départ la question « comment est-on urbaniste ? », c'est à présent la

question « qui fait l'urbaniste ? » qui oriente notre réflexion. Cette hypothèse de travail nous incite alors à poser la discussion autour des critères de définition d'un groupe professionnel, discussion qui trouve des arguments dans la bibliographie mais aussi dans les articulations mises en évidence par l'étude de cette population. Les caractéristiques de ce groupe, ses fondements et son identité vont donc être mis en perspective dans la Troisième Partie, de façon à proposer une grille de lecture de cette forme d'organisation professionnelle.

Partie III. Constituer un groupe : place des professionnels, statut de l'urbanisme et identité

Si la démarche méthodologique suivie nous conduit à proposer l'existence d'un groupe professionnel, composé des acteurs ayant une pratique d'urbaniste, il convient alors de caractériser les formes d'organisation de ce groupe, son essence et son identité. De cette manière, il faut souligner combien cette organisation est en mouvement, à la fois en cours de constitution et en perpétuelle adaptation au contexte. Forts de ces appuis, les acteurs posent les premières pierres d'un domaine professionnel, lors même qu'ils continuent à en élaborer le ciment. Cette dualité nous amène à envisager ce qui fait l'urbaniste, c'est-à-dire à distinguer, dans l'exercice des professionnels, comment se définit l'urbanisme. Cela implique de poser l'existence d'un champ, d'un rouage particulier d'organisation des activités et de signes distinctifs dans lesquels les acteurs se reconnaissent et fixent par là leur appartenance au groupe.

Insister sur ce sentiment d'appartenance est important dans la mesure où le groupe n'a pas de visibilité à l'extérieur, ne produit pas une image qui donne un socle de référence pour les professionnels. A cet égard, une enquête menée en 1994 par le Ministère de l'Équipement relève « l'image d'une profession très inégalement répartie sur le territoire. Une profession dont les compétences sont variées, les conditions d'exercice parfois difficiles et qui doit faire face à des problèmes tels que : l'approche pluridisciplinaire, la définition de la commande, la rareté des financements, la brièveté des interventions, la longueur et la complexité des circuits de décision...¹ ». La difficulté à définir et circonscrire les pratiques renvoie les urbanistes au double rôle d'acteur et de créateur d'image, mené depuis l'émergence du domaine professionnel², et conforte ainsi la réalité du groupe dans l'accomplissement de ce rôle. Parler de groupe marque donc la spécificité du domaine professionnel, pour lequel les cadres d'analyse traditionnels semblent incomplets pour appréhender son fonctionnement. S'il est possible de s'appuyer sur le modèle entrepreneurial (cf. Renaud Sainsaulieu) pour décrire le groupe professionnel, en soulignant que « cette construction identitaire positive repose sur une alliance de valeurs traditionnelles

¹ D'après Catherine Bersani, Directeur de l'Architecture et de l'urbanisme, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, « les professionnels de l'urbanisme du secteur privé, enquête auprès des DRE et DDE » par Jacques Lechelle, 1994, préface pour l'extrait sélectionné.

² Bernardo Secchi note que dès l'après guerre, « les urbanistes ont une lourde responsabilité : rendre plus évidente leur propre position dans la société, affermir le statut de leur discipline, faire reconnaître l'autonomie de leur champ de compétence ; surtout institutionnaliser d'une manière plus rigoureuse les pratiques qu'ils ont promues. », p.63 [Secchi, 2006].

(esprit, maison, loyauté...) et de nouvelles rationalités liées aux changements dans les entreprises ¹» [Ruano-Borbalan, 1998], les limites de cette présentation apparaissent également. En effet, les structures d'exercice des urbanistes ne sont pas exclusivement salariales, d'une part, et les valeurs partagées ne font pas l'objet d'une formalisation d'autre part, dans la mesure où c'est justement sur cet aspect que les associations de professionnels cherchent à avancer, en travaillant à une déontologie. Ce que nous essayons de montrer, c'est que les acteurs sont dans une pluralité d'exercice et que leur dénominateur commun est leur pratique professionnelle (leurs savoir-faire en action, pour reprendre la formulation d'Elisabeth Dugué). Ainsi, le segment que nous tenons à approfondir est celui professionnel, sans pour autant recouvrir le modèle de la profession. De ce fait, plusieurs précisions sont à apporter.

En reprenant les analyses de la profession, nous constatons qu'elle désigne initialement un processus. Pour Carr-Saunders et Wilson, en 1933, « une profession émerge quand un nombre défini de personnes commence à pratiquer une technique définie fondée sur une formation spécialisée² » [Dubar, 1995]. De cette manière, les professions représentent alors « l'idéal de service » fondé sur une compétence spécialisée (*adequate qualification*) et constituent « un progrès de l'expertise au service de la démocratie »³ » [Dubar, 1995]. De ce point de vue, les pratiques de l'urbaniste peuvent être décrites par ce modèle, qui laisse une marge pour ses aspects « en devenir ». Parsons, dans une étude sur le milieu médical, poursuit alors la description (dans un texte traduit en 1955⁴) en indiquant que le professionnel occupe un rôle qui articule trois dimensions : un savoir pratique (double compétence : formation et pratique), une compétence spécialisée (double capacité de l'autorité du professionnel et de son pouvoir social de diagnostic et de prescription), et un intérêt détaché (double attitude de neutralité affective et d'intérêt empathique). Cette perspective s'accorde sur l'articulation entre les rôles, les compétences et les activités pour caractériser un professionnel et légitimer sa pratique. En cela, l'analyse des métiers de l'urbaniste pourrait avoir des prolongements au sein de ce modèle, la pratique des acteurs s'organisant dans cette articulation. Toutefois, il est apparu au cours de l'étude de l'espace professionnel que *l'autorité*, dont Parsons fait une composante du rôle, n'était pas acquise pour les urbanistes. Il ne s'agit pas de contester les fondements de leurs pratiques, mais de noter l'inégale légitimité qui leur est accordée (en témoigne les aléas dans la prise en compte de certaines interventions lors de l'élaboration de projet urbain).

¹ p.206

² Ici p.136

³ p.136

⁴ « Structure sociale et processus dynamique : le cas de la pratique médicale moderne », pp.138-139, [Dubar, 1995].

Le modèle de la profession évolue ainsi, des caractéristiques liées à l'individu vers la prise en compte de l'ensemble du domaine professionnel. Les développements de Hughes sont, à cet égard, illustratif du glissement de l'analyse. Hughes propose en effet de « saisir le phénomène « professionnel »¹ » au travers de deux notions que sont le « diplôme » (licence) et le « mandat » (mandate) » [Dubar, 1995]. La notion de « mandat » rejoint celle d'autorité, c'est-à-dire de délimitation d'un domaine d'activités propre aux professionnels. Cette question de l'autorité a de fortes implications pour l'organisation des acteurs dans la mesure où, si elle se concentre sur la définition d'un domaine professionnel, elle suppose alors l'établissement de critères (autres que ceux concernant la pratique) pour l'accès des acteurs à la pratique. Dans cette optique, Larson² indique alors, en 1977, que les professionnels sont : « ceux qui sont parvenus à « organiser l'acquisition et la légitimité de leur compétence, dans de vastes champs fonctionnels, sur la base des titres officiels détenus par eux ». Ils doivent se doter pour cela « d'institutions propres disposant, par délégation de puissance publique, du pouvoir de valider et de sanctionner leurs membres » [Dubar, 1995], comme le relève Catherine Paradeise³. Ainsi, le mandat et le contrôle de l'offre de travail s'inscrivent en tant que critères pour caractériser un domaine, construire le modèle de la profession, distinct de la définition du professionnel. Marie-José Legault⁴ résume ce modèle en soulignant que « la profession est une organisation susceptible de standardiser la formation, de définir le savoir légitime et de contrôler l'offre de travail au moyen du monopole de ladite définition⁵ » [Dubar, 1995]. C'est en référence à ces analyses que nous avons montré que la pratique des urbanistes n'était pas une profession ; même si ces acteurs peuvent être qualifiés de « professionnels ». Ce qui pourrait apparaître comme un badinage lexical est, à nos yeux, une précision importante pour aborder le travail d'identification de la forme d'organisation des urbanistes.

Ce sont bien les segments structurants les métiers de l'urbaniste que nous cherchons à formaliser, de façon à construire une grille de lecture de cette organisation. L'élaboration de cette étude a comme objectif de faire émerger d'autres critères de constitution d'un groupe professionnel que ceux précédemment mobilisés, et à comprendre les propriétés du mode d'organisation des pratiques et du domaine professionnel des urbanistes. Parmi ces critères, l'identité est un élément incontournable de l'analyse. A ce titre, l'identité est envisagée non comme un

¹ p.142

² Larson, 1977, *The rise of professionalism*, Berkeley, University of California Press.

³ Paradeise, 1987, « des savoirs aux compétences », *Sociologie du travail*, XXIX, 1/87, pp.35-46.

⁴ « Le métier de chercheur scientifique en sciences sociales et la sociologie des professions », *Sociologie et société*, XX, n°2, 1988, pp.163-176.

⁵ Ici, p.161

dénominateur commun mais comme un processus, qui voit les professionnels se reconnaître dans une pratique (et dans les valeurs qui l'accompagne). De cette manière, pour un groupe professionnel, « l'affirmation de l'identité est moins la manifestation ou le reflet de l'unité culturelle et sociale d'un groupe qu'un des moyens par lesquels ce groupe cherche à construire cette unité. Ce mythe mobilisateur propose à ses membres l'image d'une totalité unifiée au-delà des diversités réelles. L'identité n'est plus alors le fondement de l'unité d'un groupe ; elle est aussi la résultante des processus d'identification et de distinction par lesquels ce groupe cherche à fonder sa cohésion et à marquer sa position par rapport à d'autres groupes¹ » [Ruano-Borbalan, 1998] ainsi que le souligne Edmond Marc Lipiansky². Il s'agit là de montrer en quoi les acteurs, de par la construction de leur objet, fondent une approche, une manière de faire, un *regard*, partagés par l'ensemble des acteurs confrontés à la même situation.

La dynamique ici décrite prend sa signification en considérant, à l'invitation de Alex Mucchielli, que « chaque identité est, à chaque instant, une émergence de sens, résultant d'un ensemble de négociations circulaires des identités de chacun. Chaque identité trouve donc son fondement dans l'ensemble des autres identités s'exprimant à travers le système des relations³ » [Mucchielli, 2002]. La notion d'identité recouvre alors l'interaction, l'évolutivité et la co-élaboration, ce qui permet de décrire les phénomènes relevés dans l'espace professionnel de l'urbanisme. Ce processus tisse un lien étroit entre les différents protagonistes envisagés au cours de cette étude (personnes et institutions), et ne peut, de ce fait, « s'analyser en dehors des systèmes d'action dans lequel l'individu est impliqué et résulte de « rapports de force » entre tous les acteurs concernés et de la légitimité – toujours contingente – des catégories utilisées⁴ » [Dubar, 1995]. De cette façon, pour Claude Dubar, « l'espace de reconnaissance des identités est inséparable des espaces de légitimation des savoirs et compétences associés aux identités. La transaction objective entre les individus et les institutions est d'abord celle qui s'organise autour de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance des compétences, des savoirs et des images de soi qui constituent les noyaux durs des identités revendiquées⁵ » [Dubar, 1995]. A travers la notion d'identité, c'est donc l'organisation professionnelle des urbanistes que nous cherchons à préciser ; c'est le fil conducteur du champ de l'urbanisme, organisé par un domaine professionnel, une discipline et une pratique, que nous tentons de construire. En déclinant ces éléments, il est possible d'élaborer une définition du

¹ p.146

² « Comment se forme l'identité des groupes », pp.143-150.

³ p.36

⁴ p.113

⁵ pp.125-126

champ de l'urbanisme, de relever les propriétés qui le distinguent des champs connexes qui ont contribué à son essor.

En ce sens, nous envisagerons dans un premier temps l'organisation de l'espace professionnel, en mettant en perspective le cadre d'exercice des professionnels avec celui d'acteurs structurés en profession d'une part, et d'acteurs pratiquant dans un autre pays d'autre part. L'objectif est ici de montrer en quoi les urbanistes s'inscrivent dans une pratique indépendante, quel que soit le contexte institutionnel. Cela permet de revenir sur le sens des initiatives menées pour la reconnaissance des professionnels et sur le processus observé de professionnalisation des pratiques des acteurs. Ce point nous semble crucial dans la façon de concevoir la forme d'organisation du travail dans la mesure où c'est alors la pratique que nous cherchons à identifier plus que le professionnel. Dans cette optique, notre second temps se consacre à la discussion autour du statut de l'urbanisme. Il s'agit de comprendre à partir de quels éléments le champ se structure et comment cette construction va dans le sens de la légitimation des pratiques. Il revient dans ces conditions de préciser comment penser l'identité des professionnels au sein de cet espace, si nous faisons l'hypothèse que c'est la pratique qui bénéficie d'une reconnaissance. Ce dernier chapitre pose la question du sens de la pratique, en regardant notamment qui fait l'urbaniste, c'est-à-dire ce qui articule l'acteur à son objet.

Chapitre I : L'organisation des urbanistes en question

L'étude des formes d'organisation professionnelle est centrale pour nous car elle décline un ensemble d'enjeux et pose l'architecture de la figure urbaniste. S'intéresser à l'organisation, au-delà de la construction de modèles théoriques, permet alors de comprendre autour de quels critères fondamentaux se forment une figure professionnelle et, en retour, l'autorité de sa pratique, entendue dans le double sens du pouvoir et de l'auteur¹. C'est donc sous la question à la fois de la visibilité et de la légitimité des professionnels que nous envisageons l'organisation des urbanistes.

La légitimité des pratiques, outre qu'elle inscrit l'urbaniste dans son espace professionnel en identifiant les activités relevant de son exercice, retentit également dans le domaine de la responsabilité. Les projets mis en œuvre, leurs implications, sont associés à un ensemble de responsabilités pour lesquelles le professionnel est engagé. Dans la mesure où les projets concernent des décisions et des actions sur le terrain, il est important de délimiter les obligations des urbanistes, pour l'individu de même que pour la société. Ainsi, « il serait utile que les urbanistes, ceux qui sont responsables de l'urbanisme, soient clairement identifiés, sinon personne ne sera jamais responsable de rien² » [Lemonier, 1996]. En cela, préciser les formes d'organisation des professionnels, c'est également pouvoir définir leur rôle et ses implications, ce qui est une condition dans le cadre du marché du travail. En effet, au cours de l'échange avec le prestataire, les obligations et responsabilités de chacune des parties doivent être précisément connues, sans pour autant faire l'objet d'un contrat (elles doivent être parties prenantes de l'engagement des professionnels, de la même façon qu'il est attendu de l'infirmière qui réalise une prise de sang qu'elle utilise un matériel stérile). C'est pourquoi Lucien Karpik pose, à propos des formes de l'organisation, la question « comment les professionnels sont des entités qui doivent répondre à différents problèmes dont celui, capital, de la confiance des clients ?³ » [Paradeise, 2003]. Le statut est bien la variable qui, dans ces circonstances, confère à l'individu sa dimension professionnelle, et c'est cette relation que nous cherchons à

¹ A l'instar de Jacques Ferrier, architecte, qui considère que « pour l'architecte, la question est de ne pas être inféodé à l'entreprise. Il doit conserver sa liberté, son autonomie et son autorité. Je tiens particulièrement à ce mot : dans « autorité » il y a « auteur ». L'architecte est dépositaire de la vision du projet qu'il initie, accompagne et « tient » d'un bout à l'autre ». Entretien-rencontre, *Le Moniteur*, 6 mai 2005 (p.38).

² Propos de Charles Lambert, Président de la SFU, p.18.

³ p.29

approfondir à travers l'analyse de l'organisation. De ce point de vue, la discussion rejoint la question de la visibilité puisque le statut en est aussi une traduction.

La visibilité constitue, il est vrai, le corollaire de la légitimité, dans le sens où les professionnels à qui il est attribué une pratique seront reconnus compétent par un commanditaire dans l'exercice de cette pratique. Il est nécessaire, dans cette optique, de bénéficier d'un statut qui reflète cette propriété. A ce titre, les déclinaisons du statut (entre la fonction, la position hiérarchique, administrative, l'étiquette) ne facilitent pas toujours la compréhension des structures de l'espace professionnel. Ainsi, le constat est fait en 2003 que « 25% des 4000 urbanistes recensés en France travaillent au sein des collectivités locales. Ils sont ingénieurs subdivisionnaires, ingénieurs chefs, techniciens territoriaux, ou encore attachés, inclus dans des filières et des grades qui ne recouvrent pas la diversité de profils de ces professionnels¹ ». Distinguer la forme d'organisation professionnelle des urbanistes contribue à répondre à ces questions sur le rôle et la place des acteurs dans le domaine et à mettre en évidence à partir de quels segments ces derniers structurent leur champ. La définition de ces segments est au cœur de notre étude, étant donné que les critères traditionnels permettant d'identifier une forme professionnelle ne sont pas tous réunis à propos des urbanistes. J-F Boyé² propose, à titre de provocation, un répertoire de ce qui n'existe pas dans le domaine professionnel des urbanistes. Il relève alors que le terme « urbaniste » n'est pas une « appellation contrôlée » à l'exception du titre « d'urbaniste de l'Etat ». N'importe qui peut se décréter urbaniste. L'urbaniste n'est pas une appellation ou un titre. Il relève de ces professions « non bornées » comme voyante, astrologue ou professeur d'aérobic. En effet, on ne retrouve :

- Ni un ordre comme pour les architectes, médecins, avocats,
- Ni un concours d'accès sanctionné par un titre (à l'exception des « rares-
« Urbanistes de l'Etat »),
- Ni une autorisation (carte de presse pour le journaliste, autorisation préfectorale pour l'équarisseur départemental),
- Ni un agrément comme pour les experts auprès des tribunaux,
- Ni un statut comme pour les militaires, les fonctionnaires,
- Ni un poste. L'APUCT fait d'ailleurs remarquer que le cadre d'emploi « urbaniste » dans les communes a été fondu dans le cadre des « ingénieurs territoriaux »,
- Ni une inscription (répertoire des métiers pour l'artisan),

¹ Agnès Gautheron, « Les urbanistes défendent leur spécificité », *La Gazette des Communes*, n°1686, 2003. Nous notons que cette évaluation est encore différente de celles que nous avons présentées plus avant.

² *Métier de la ville et du territoire*, PACA-LR, 1993.

- Ni une responsabilité comme pour les architectes,
- Ni l'observation de « règles de l'art » comme pour les architectes, les ingénieurs,
- Ni même une Convention Collective en propre pour les personnels des bureaux d'études, le plus souvent rattachés à SYNTEC¹ ».

En nous appuyant sur cette démonstration et sur les éléments précédemment exposés, notre objectif est de comprendre les manifestations et les articulations de cette forme d'organisation professionnelle, et d'en saisir les spécificités par la mise en perspective des urbanistes avec d'autres professionnels, d'un domaine d'activités différent d'une part, et dans un autre pays d'autre part. Cette confrontation des modes d'organisation nous aide à envisager la professionnalisation des urbanistes comme un processus et à en dégager les principales implications pour le champ de l'urbanisme.

3.1.1 Les acteurs et leurs structures dans d'autres contextes : mise en perspective

La comparaison avec une autre catégorie de professionnels, les géomètres, ainsi qu'avec des professionnels exerçant dans un autre pays, les urbanistes allemands, constitue une méthode intéressante pour appréhender les effets macrosociologiques (cf. Freidson, 1986) sur l'organisation d'un métier. Il est alors possible de regarder si les difficultés de structuration professionnelle rencontrées par les urbanistes trouvent une origine dans la spécificité des institutions d'un pays ou du système professionnel dans lequel ils cherchent à s'insérer. Par ailleurs, la mise en perspective des situations donne à voir des dimensions particulières de notre objet d'étude, qui échappent à notre questionnement de départ. Pour Everett Hughes, « Le travail d'objectivation du monde social que poursuivent les sciences sociales exige donc la construction de catégories dégagées des points de vue particuliers des acteurs sociaux qui participent aux phénomènes étudiés. La principale ressource utilisée par Hughes pour élaborer de telles catégories d'analyse et pour contrôler leur validité est la démarche comparative. (...) Pour Hughes la démarche comparative est donc essentiellement un instrument de critique des évidences qui s'imposent à l'observateur ² » [Hughes, 1996]. En cela, la comparaison nous apprend sur notre objet et permet de mieux cibler les questions de recherche. De ce fait, elle est une méthode pour instaurer une distanciation [Cuiche, 1991] et contourner les écueils éprouvés dans les analyses que nous avons mobilisées. Pour autant, cette méthodologie, pour laquelle une « mise en regard systématique, la confrontation d'au moins deux cas sous

¹ Fédération qui rassemble les métiers du savoir.

² pp.51-52

un angle particulier, défini par le chercheur ¹ » [Vigour, 2005] sont nécessaire, fait appel à un protocole rigoureux, qu'il ne nous a pas été possible de mener, *stricto sensu*, dans notre démarche. Il s'agit donc de procéder, plus exactement, à une mise en perspective de différentes situations, sur un ensemble de points, afin de compléter notre réflexion sur le thème de l'organisation professionnelle.

3.1.1.1 Géomètre, une profession historique

Par « profession historique », nous entendons à la fois une profession investie en urbanisme depuis les origines de celui-ci (l'urbanisme « contemporain ») et une profession qui s'est construite dans le temps, à partir de savoir-faire anciens. En cela, les géomètres constituent une illustration dont nous allons présenter le détail. Cette mise en perspective est structurée autour de plusieurs interrogations. Tout d'abord, envisager comment une profession se construit. Le choix des géomètres s'explique par la proximité de leur champ d'exercice avec celui de l'urbanisme. A ce titre, les géomètres ont cherché à définir leur place au sein des activités relevant de l'urbanisme. C'est précisément pour cela que nous essayons, par la suite, de comprendre pour quelles raisons cette stratégie n'a pas abouti. Cette hypothèse, qui confirme l'existence de professionnels spécifiques pour le domaine de l'urbanisme, nous amène alors à considérer dans quelle mesure les urbanistes ne peuvent pas se réclamer du modèle de la profession pour leur organisation.

Les éléments historiques et institutionnels sur lesquels nous nous appuyons pour envisager la profession de géomètre sont en grande partie tirés des travaux de Hélène Vacher². La profession apparaît à partir de 1807, date à laquelle une Loi est votée pour mettre en œuvre le cadastre parcellaire. Si le cadastre est un outil qui existe, en France, depuis le XII^e siècle, ce n'est qu'à cette époque qu'il est systématisé et attribué à des professionnels, les géomètres arpenteurs, qui sont rattachés par un corps à la Fonction Publique³. Cette période est marquée par l'essor des ingénieurs, en tant que corps professionnel et dans la gestion des aménagements du territoire, et le déclin des architectes dans ce domaine, Napoléon considérant que cette profession a contribué à l'endettement de l'Etat (notamment par les travaux entrepris pour la construction de Versailles). De ce point de vue, le terrain des relevés topographiques est relativement neutre, l'appel aux savoir-faire anciens des arpenteurs pour constituer une profession ne rencontre pas de concurrence. A ce titre,

¹ p.10

² *Le géomètre urbain et l'urbaniste*, Rapport du PUCA, 2000, 90p.

³ Les arpenteurs, quant à eux, ont une pratique qui remonte bien avant l'ère Chrétienne (-1700 ans).

« l'analyse des modalités de succès des stratégies de professionnalisation doit être replacée dans le contexte des mutations du cadre organisationnel dans lequel elles s'inscrivent¹ » [Feroni, Kober-Smith, 2005], de façon à considérer la plus ou moins forte propension de réussite pour une pratique à devenir une profession.

La structuration professionnelle des géomètres se poursuit avec la création, en 1847, d'une Société des Géomètres, qui n'a pas un statut particulier (elle n'est pas le témoignage d'une reconnaissance ou la validation d'un cursus de formation) mais qui montre la volonté de ce groupe à être représentée. Dans cette optique, c'est en 1878 qu'est créée la Fédération Internationale des Géomètres (FIG) qui se réunit régulièrement en congrès et renforce ainsi la visibilité de la profession (la FIG se réunit notamment à Paris en 1926). Si les formations sont demeurées, tout au long du XIX^e siècle, hétérogènes, le premier cursus formant exclusivement des géomètres ouvre à Paris en 1922 avec l'Ecole Supérieure de Topographie qui délivre un diplôme d'ingénieur géomètre. Cette formation est portée par René Danger qui y enseigne la topométrie et qui cherche à orienter la pratique des géomètres vers l'urbanisme (il se définit lui-même comme un « géomètre-urbaniste » et assure des cours d'urbanisme à l'Ecole Spéciale des Travaux Publics). En 1946, sous l'impulsion notamment de René Danger, l'Ordre des Géomètres-Experts est institué, avec pour mission de « dresser les plans et les documents topographiques à incidence foncière » d'après les mots de l'Ordre des Géomètres-Experts, qui rappelle également les termes de la Loi du 7 mai 1946, Article 1^{er}, « Le géomètre-expert est un technicien exerçant une profession libérale qui, en son propre nom et sous sa responsabilité personnelle : 1- Réalise les études et les travaux topographiques qui fixent les limites des biens fonciers et, à ce titre, lève et dresse, à toutes échelles et sous quelque forme que ce soit, les plans et documents topographiques concernant la définition des droits attachés à la propriété foncière, tels que les plans de division, de partage, de vente et d'échange des biens fonciers, les plans de bornage ou de délimitation de la propriété foncière ...», et Article 2, « peuvent seuls effectuer les travaux prévus au 1^o de l'Article 1^{er} les géomètres-experts inscrits à l'Ordre...». L'Ordre précise aussi les compétences nécessaires (formation supérieure) et le respect de la déontologie comme conditions d'exercice.

Ainsi, la profession est organisée ; disposant d'une « formation réglementée, régie par un ordre, les géomètres-experts ont pour vocation première d'établir les données de division parcellaire et de lotissements. C'est dans le domaine de l'aménagement qu'ils exercent des missions de maîtrise d'œuvre. Au nombre de

¹ p.487

1800, ils sont regroupés en 1600 structures qui emploient 10000 personnes environ et réalisent un chiffre d'affaires évalué à 600 millions d'euros » [Dauge, 2004]. A partir de cette rapide présentation des géomètres-experts, il est possible de mettre en évidence les critères de définition d'une profession.

La profession se structure à partir d'un marché du travail identifié, reposant sur des savoir-faire anciens, et qui ne suscite pas, ou peu, la concurrence entre plusieurs figures professionnelles. Catherine Paradeise indique alors que « la « profession » est donc une « occupation » régie par un marché du travail protégé par la rareté socialement construite de la compétence, qui tout à la fois procure à ses membres des avantages matériels et symboliques et les légitime¹ » [Chapoulie, 1998 ; Paradeise, 1985 b]. La question de la légitimité nous conduit à penser la profession dans un processus, où l'Etat intervient en règlementant l'accès au marché du travail. A ce titre, la profession s'institutionnalise au moment où les professionnels bénéficient des conditions suivantes : la promulgation d'une Loi déterminant leurs missions, la mise en place d'un cycle de formation dont le diplôme assure l'accès à la profession (et supervisé par l'Etat) et la création d'un organisme de représentation, qui réunit les professionnels, dont la forme la plus aboutie est celle de l'ordre professionnel. La profession ainsi constituée assure à ses membres un monopole d'exercice, une reconnaissance, la référence à une déontologie. Le processus est alors accompli, si nous rejoignons la perspective de Wilensky² selon laquelle pour être reconnue comme une profession, une occupation doit être exercée à plein temps, comporter des règles d'activité, comprendre une formation et des écoles spécialisées, posséder des organisations professionnelles, comporter une protection légale du monopole, avoir établi un code de déontologie [Dubar, Tripier, 1998]. En cela, les géomètres ont constitué, depuis le début du XIX^e siècle, une profession. Le schéma ci-après synthétise les éléments constitutifs de la profession, et traduit en cela la définition qu'en propose François Aballea, selon lequel, « pour qu'une profession se constitue et se développe, cinq conditions sont nécessaires : la délimitation d'un objet, un système d'expertise, un système de références, la reconnaissance sociale de l'expertise et du système de références, un système de contrôle de l'expertise et du système de références³ » [Aballea, 1992].

¹ p.46

² 1964.

³ pp.45-46

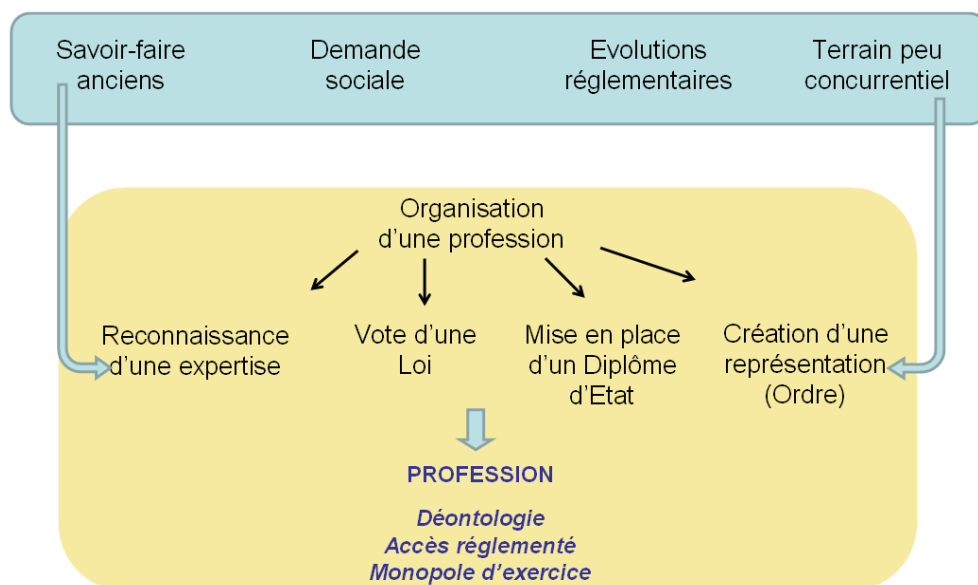


Figure 29 : Le processus de constitution d'une profession : critères de définition

Au cours de cette histoire, les géomètres ont eu la volonté de s'inscrire dans le champ de l'urbanisme, sans pour autant parvenir à y instituer leur place. Plusieurs facteurs d'explication peuvent être mobilisés, la profession étant ici centrale pour comprendre ce phénomène. Le contexte est posé par le Président de la société des ingénieurs-géomètres de la ville de Paris, R. Mestais qui se demande si le géomètre ne doit pas être un urbaniste, en déclarant que « nous allons entrer dans une période de modification des grands plans de ville, et ce sera là un débouché nouveau tout indiqué pour les géomètres. (...) Je crois donc que l'urbanisme est le complément indispensable de la fonction de géomètre. Nous sommes toujours battus en brèche par les architectes ; or, ce qui constituerait véritablement le panache du géomètre, ce serait d'apporter dans ses fonctions les connaissances nécessaires pour dresser le plan des villes. (...) ; on le considère comme un simple mesureur, alors que, s'il était considéré comme un urbaniste, cela lui donnerait un caractère de culture tout à fait général¹ » [Vacher, 2000]. Les pratiques liées au champ de l'urbanisme sont, nous l'avons vu, convoitées par un ensemble de professionnels, qui enrichit de leur diversité le capital de compétences et de savoir-faire attachés à l'urbanisme. Dans cette lutte d'influence, la place des géomètres n'a pas été à la hauteur de leur ambition (cf. intervention de R. Mestais), même si leur contribution à la formation de ce capital a été effective. La rivalité entretenue avec les architectes est une clé de lecture de cette situation, non pour la concurrence qui en résulte mais plus pour mettre en évidence l'importance de l'image et de la cohésion d'un groupe.

¹ p.33

Au début du XX^e siècle, les architectes se présentent en effet comme une profession identifiée, influente (la Loi Cornudet les désigne pour réaliser les premiers plans d'urbanisme et les considère comme les « hommes de l'art »), dont l'image apparaît robuste. Les géomètres, quant à eux, posent les jalons de leur profession et, si sous l'impulsion de personnalités très investies, ils constituent un groupe solide, une grande partie des acteurs se sent peu concernée par la structuration professionnelle et par l'image de la profession. Les efforts de René Danger pour promouvoir le diplôme se heurtent à un constat : en 1935, seul 1/5^{ème} des géomètres pratiquants est diplômé. René Danger (1872-1954) est une des personnalités qui a œuvré pour le développement de la profession de géomètre. Praticien, il fonde en 1919 la Société des plans régulateurs de villes¹ qui est une première forme de représentation de la profession. Il s'associe pour cette entreprise avec son frère, son fils et sa fille le rejoignant également, à titre professionnel. Il enseigne, nous l'avons indiqué, à l'Ecole Supérieure de Topométrie, dont il pense qu'elle est « la seule garantie de stabilité de la « condition sociale » du géomètre² » [Vacher, 2000], et dispense le premier cours d'urbanisme à l'Ecole Spéciale des Travaux Publics en 1928.

René Danger envisage une pratique des géomètres élargie à la prise en compte des problématiques de l'urbanisme, ces domaines étant indissociable. Pour lui, « aménager la ville, c'est d'abord présenter les conditions actuelles de son existence, c'est ensuite constater avantages, inconvénients, excès, insuffisances, obligations, possibilités des éléments du site, de son évolution naturelle et humaine et rechercher un programme de correction, de prévision, de conservation³ » [Vacher, 2000]. En cela, René Danger peut être perçu comme l'un des moteurs de la structuration professionnelle des géomètres et de leur ouverture à d'autres activités que celles définies par la Loi de 1807. La précocité de cette ouverture, la profession établissant tout juste ses bases, peut expliquer le manque d'adhésion des acteurs et la difficulté à impliquer la profession dans le champ de l'urbanisme. René Danger apparaît alors comme un précurseur, ayant largement anticipé les orientations de sa profession, en témoigne cette remarque, en 2003, de A. Gaudet, Président de l'Ordre des Géomètres Experts, « insensiblement, nous nous dirigeons vers la certification de notre métier : de plus en plus de géomètres la réclament, et depuis 2001, l'Ordre incite ses membres à se tourner vers l'OPQU⁴ ». Si une partie de la pratique des géomètres s'inscrit aujourd'hui dans des activités relatives à l'urbanisme, ces derniers ne tiennent pas leur reconnaissance du champ de l'urbanisme. De ce point de vue, par le concours des

¹ Dissoute en 1942, les architectes ne souhaitant pas d'association de leur profession avec d'autres activités, la création en 1940 de l'Ordre des Architectes protégeant son titre.

² p.28

³ p.60

⁴ *La Gazette des communes*, n°1714, 2003.

enjeux de constitution professionnelle, les géomètres n'ont pas imposé leurs pratiques dans la formation de l'urbanisme.

La profession constitue donc une forme d'organisation puissante mais également rigide, dont les urbanistes, tels que nous les envisageons, ne peuvent pas se réclamer. En effet, la profession délivre une légitimité et une visibilité à ses membres. Soutenue par l'Etat (cf. schéma), ses membres sont partie prenantes et acteurs dans le processus réglementaire. Les Lois encadrant leur domaine d'activités leur confèrent un monopole d'exercice, qui est aussi une garantie de leur professionnalité. L'exemple des corporations en Angleterre l'illustre ; appelées à se transformer (sans être interdites), elles obtiennent un monopole pour l'exercice de leur fonction et une autonomie vis-à-vis de l'Etat. L'enjeu est alors de protéger le public contre les charlatans, ce qui a pour incidence que les professionnels « ont du constituer des associations réglementaires prenant en charge l'enregistrement et le contrôle de leurs membres¹ » [Dubar, Tripier, 1998]. Ainsi, le monopole permet une identification des domaines d'activités et du professionnel et clarifie les perceptions. Le soutien de l'Etat est précieux, apportant légitimité et assurance, ce qui fait toujours défaut pour les professionnels de l'urbanisme. A ce titre, l'absence de référence aux urbanistes dans la Loi SRU de décembre 2000 souligne à la fois le manque de signification de cette appellation et l'absence d'appui de l'Etat pour ce groupe professionnel en émergence (malgré l'aval donné à un certain nombre d'initiatives par ailleurs). En cela, le fait que les urbanistes ne constituent pas une profession souligne les spécificités de leur organisation.

Relativement au parcours des géomètres, nous pouvons noter que les professionnels de l'urbanisme ne présentent pas une unité autour d'un domaine d'activités et qu'en cela, ils ont besoin de pouvoir encore évoluer. Pouvoir constituer, comme le propose H. S. Larson, « un monopole légal de certaines personnes sur certaines activités, une reconnaissance d'un savoir légitime acquis, sans lequel l'exercice professionnel serait impossible et qui implique donc une fermeture culturelle de certains groupes professionnels à ceux qui ne peuvent pas faire la preuve de la possession de ce savoir² » [Dubar, Tripier, 1998] n'est pas possible pour les acteurs, ni souhaitable pour la discipline. Les « urbanistes » recouvrent un ensemble de figures qui consacrent tout ou partie de leur pratique à l'exercice de certains segments de l'urbanisme. De plus, l'accès à l'exercice n'est pas restreint à une filière d'études ; la question de la formation est à consolider, notamment pour homogénéiser les appellations ou pour trouver un consensus sur les caractéristiques du parcours. La

¹ p.78

² p.130

mise en place d'un diplôme d'Etat¹ n'est pas à l'ordre du jour. En outre, la déontologie est une question régulièrement travaillée par les professionnels, le CEU ayant quant à lui proposé une Charte². Parce qu'elle engage une définition de l'urbanisme et une présentation des arbitrages en matière d'aménagement, ce travail s'avère difficile et peut être idéologique. Pourtant, pouvoir s'appuyer sur une déontologie est un argument de poids dans la pratique, lorsque des décisions d'intérêt général ne sont pas guidées par celui-ci. Ce projet n'est pas abouti et ne dépend pas uniquement des professionnels, un engagement de la puissance publique semble nécessaire pour le finaliser.

Dans cette perspective, le rôle des professionnels est de faire émerger un lien entre l'ensemble de ses pratiques et de poursuivre son travail de mise en cohérence, afin de montrer la pertinence de leurs actions, leur « efficacité » à long-terme et de faire valider ces interventions. Pour ce faire, les acteurs ont besoin d'une forme professionnelle qui leur permette des ajustements, des ouvertures, des associations, tout en leur donnant les moyens d'organiser ces disciplines et ces compétences dans un cadre porteur d'identité et de reconnaissance. Il s'agit ainsi de prendre la mesure du capital formé par ces savoir-faire hétérogènes et de lui donner une portée opérationnelle (cf. Pinson, 2003). Dans ce contexte, la profession, malgré les possibilités qu'elle peut offrir à ses membres, ne constitue pas le processus adéquat pour caractériser l'élaboration professionnelle des urbanistes. A ce propos, Raymonde Moulin note, dans le cas des architectes, une difficulté à penser l'avenir du métier dans la profession. Elle indique alors que, « au moment où la profession d'architecte est affrontée (...) et au moment où elle se révèle pour ce qu'elle est, une version pré moderne de la profession inadaptée à la modernisation du processus de construction, il semble bien qu'une nouvelle forme de professionnalisation, fondée sur une redéfinition de compétence soit en gestation³ » [Moulin et al., 1973]. C'est en cela nous cherchons à approfondir les modalités de la professionnalisation des urbanistes, cette mise en perspective nous ayant permis de mettre en évidence les principaux critères pour lesquels une alternative est à construire.

3.1.1.2 Les professionnels Allemands : quelle influence des contextes institutionnel et culturel ?

Dans la poursuite de la description des urbanistes français, une question fait particulièrement sens, celle de savoir comment s'expriment les pratiques qui ont été

¹ Qui donne lieu à la dénomination DPLG (Diplômé Par Le Gouvernement).

² Voir Annexe 2.3.

³ p.188

identifiées à l'étranger. Il s'agit de prolonger l'investigation sur ce groupe professionnel en envisageant sa situation hors de nos frontières. L'objectif de cette mise en perspective est de faire ressortir les invariants et les spécificités de la pratique, en expliquant leurs origines. De cette manière, un état des lieux du développement et de l'influence de la pratique, ici en Allemagne, peut être dressé. Le Conseil Européen des Urbanistes est à ce titre une institution de référence pour comprendre la pratique professionnelle de l'urbanisme à travers l'Europe. Fondé en 1985, le Conseil Européen des Urbanistes (CEU) regroupe 24 associations de professionnel dans 22 pays. Le CEU s'intéresse à la promotion des pratiques et de la formation en urbanisme, il encourage la structuration professionnelle et travaille à la définition des responsabilités professionnelles de ces acteurs. Il mène des actions de communication sur les projets impliquant des urbanistes et entretient le dialogue avec les responsables politiques, à différentes échelles du territoire. Il définit¹ les professionnels comme des spécialistes de l'analyse spatiale et de l'animation, organisant le travail avec des professionnels issus d'autres disciplines de façon à faire avancer le développement durable des territoires construits et naturels. Cette représentation des urbanistes est intéressante dans la mesure où elle synthétise un grand nombre d'informations sur les pratiques professionnelles d'une part, et où, d'autre part, elle témoigne des difficultés à exporter certains concepts dans un autre langage et à établir des relations entre des pratiques supposées avoir le même objet. C'est cette seconde partie que nous allons envisager plus en détail.

En effet, le CEU est appelé en anglais European Council of Spatial Planners et désigne les urbanistes par le terme « planner », traduisible par « urbaniste » ou « planificateur ». Les associations qu'il regroupe utilisent, selon les pays, des déclinaisons de ce vocabulaire, urbanisme et planification. Pour la France, seule la SFU est membre (nous avons pu montrer que la pratique professionnelle française échappait à la synthèse sous une seule étiquette) ; quant à l'Allemagne, elle ne possède qu'un organisme en tant que correspondant, la Deutsche Akademie für Städtebau und Landesplanung. Si l'action du CEU est importante et courageuse, nous cherchons juste à souligner la difficulté qu'il y a à établir une réflexion à partir de ces outils. D'une manière générale, cet exemple nous conduit à être attentive aux erreurs d'appréciations qu'il est possible de commettre dans le cadre d'une confrontation des pratiques entre plusieurs pays. Ainsi, mener une comparaison implique de produire une connaissance détaillée et minutieuse des fonctionnements à l'œuvre dans le pays. C'est pourquoi nous avons opté pour une projection de quelques unes de nos questions de recherche dans le contexte allemand plutôt qu'une enquête sur les

¹ Ces informations sont extraites du site <http://www.ceu-ectp.eu/index.asp?id=25> .

pratiques professionnelles, que nous n'avons pas pu mener avec le même suivi que celle développée en région PACA. Il s'agit alors de comprendre le cadre institutionnel et historique allemand dans lequel l'urbanisme émerge, d'identifier les pratiques professionnelles et les ressorts de la discipline et d'appréhender leurs perspectives. L'objectif est de relever les influences sur la structuration professionnelle, de se demander, avec Eliot Freidson, « considérant les différences qui existent entre professions, quels que soient les pays, et considérant l'effet des forces historiques globales comme l'industrialisation, la révolution et la guerre, comment cela pèse-t-il sur les privilèges professionnels, sachant que chaque pays a sa logique historique et institutionnelle ?¹ » [Chapoulie, 1998].

Le but de cette mise en perspective est donc de mesurer l'impact des différents contextes dans la formation des pratiques d'urbaniste en Allemagne. Pour ce faire, un court historique réglementaire nous sert d'appui pour aborder les pratiques. Ainsi, en 1845, la Confédération Germanique vote une Loi qui institue une « police urbaine » [Sutcliffe, 1981] dont la mission est de contrôler le devenir du territoire et de veiller à la cohérence des projets, pour le territoire et la société. Cette première réglementation, dans un pays dont les frontières sont encore mouvantes et dont les régions ont des fonctionnements quasi-autonomes, traduit un principe qui reste important de nos jours : savoir où l'on ne construit pas, déterminer le « freiraum² ». Par la suite, le pays va chercher à répondre aux transformations spatiales inhérentes à l'industrialisation, en favorisant le développement de la coopération intercommunale. La structure administrative de l'Allemagne présente de ce point de vue la spécificité d'avoir des Länder qui sont des entités institutionnelles. C'est pourquoi la Loi Fondamentale, votée en 1949, ne donne « qu'une compétence cadre à la Fédération en [la] matière, en laissant aux Länder la compétence pour la mise en œuvre et l'organisation³ » [Guder, 2003]. Les institutions Fédérales se limitent donc à la création, en 1955, d'un ministère (le comité interministériel pour l'aménagement du territoire), qui réunit un comité d'experts oeuvrant pour la coordination verticale (entre les Länder) et horizontale (avec le niveau fédéral) [Guder, 2003]. Cette instance adopte en 1975 le premier (et seul) programme d'aménagement du territoire pour l'ensemble du territoire allemand, alors qu'une Loi cadre fédérale a été adoptée dix ans plus tôt, portant « obligation pour les Länder d'adopter une planification de leur territoire et de préciser les orientations pour les collectivités régionales et locales, chargées de la mise en œuvre⁴ » [Guder, 2003]. A partir des années 1990, marquées par la

¹ p.53

² Espace libre, espace à la fois libre d'installations -espace vert- et libre d'accès.

³ p.5

⁴p.6

réunification, l'urbanisme doit répondre aux problèmes de disparités régionales et s'attacher à préserver l'équilibre territorial du pays. Par ailleurs, les lois et les projets doivent intégrer la poursuite d'un développement durable dans leurs perspectives, cette dimension figurant comme « orientation principale dans la Loi cadre Fédérale » [Guder, 2003] depuis 1992. Cette rapide présentation des principales institutions régulant l'urbanisme en Allemagne nous permet de poser le cadre d'interprétation des pratiques professionnelles.

A partir de la bibliographie et des quelques entretiens menés avec des professionnels et des universitaires¹ en Allemagne, nous pouvons avancer que, au début du XX^e siècle, « l'urban planning » est reconnu en Allemagne comme une activité nécessaire et opérationnelle au sein des municipalités [Sutcliffe, 1981]. L'importance du territoire et de sa perception, à différentes échelles, est prise en compte très tôt par l'Etat, qui fixe un certain nombre de règles, organise la stratégie territoriale et s'appuie sur des professionnels de terrain. C'est là une des caractéristiques de l'urbanisme en Allemagne d'avoir reconnu des compétences en aménagement du territoire aux services des municipalités comme aux Länder, cette répartition entre les différentes échelles du territoire ayant donné une cohérence et une pertinence à l'élaboration des documents réglementaires et à la mise en œuvre des projets. Ainsi, il convient de préciser selon quelle architecture sont coordonnés les documents d'urbanisme. Les explications de Ute Guder² et de Joël Vincent³ nous aident à envisager ces articulations et les correspondances linguistiques. De cette manière, l'urbanisme est considéré en Allemagne selon une double perspective, celle du *Raumordnung* et de la *Raumplanung*. Le *Raumordnung* « définit les lignes directrices et les principes de l'organisation et du développement d'un espace déterminé, ainsi que les mesures particulières qui sont nécessaires à son exécution. (...) C'est la notion de planification spatiale, la *Raumplanung* (ou *Landesplanung*, planification des Länder) qui désigne les interventions visant à coordonner les différentes fonctions consommatrices d'espace, au niveau du Land, de la région et de la commune⁴ » [Guder, 2003]. La cohérence entre les politiques menées d'une part, et les projets de territoire d'autre part, est assurée par la concertation et la transversalité de la *Raumplanung*.

¹Rencontrés à Wiesbaden (programme « Stadtumbau in Hessen »), Hambourg (HafenCity Universität, Universität für Baukunst und Metropolentwicklung, Department Stadtplanung, Institut für Stadt und Regionalökonomie-soziologie) et Berlin (Technische Universität Berlin, Institut für Stadt und Regionalplanung).

² *L'aménagement du territoire et la politique régionale en Allemagne : vers une européanisation en douceur ?* 2003.

³ *France-Allemagne : les pratiques et phases de conception*, 1994.

⁴ p.2

En termes réglementaires, les documents se déclinent en fonction des échelles territoriales. Le « Bau GB¹ » fixe, au plan fédéral, le contenu et les procédures d'élaboration des documents d'urbanisme, la « ROG² » le cadre dans lequel les plans d'aménagement des « Länder » doivent s'insérer. Les « Länder » de leur côté définissent les règles générales concernant les constructions et l'utilisation des terrains dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, le « Landesentwicklungsplan » ou encore le « Regionalplan ». Ces plans fixent les grandes lignes et les axes de priorité pour une répartition équilibrée entre les zones d'habitation, les zones commerciales et industrielles, les réserves naturelles et les coulées vertes. Ils doivent être conformes aux principes des lois-cadres et être établis en coordination avec les autres « Länder ». A l'échelle de la commune, les plans locaux d'aménagement, « Flächennutzungsplan » (plan d'utilisation des sols qui délimite les différentes zones en fonction des besoins de la commune) sont constitués, et, pour déterminer en détail l'aménagement local, la commune élabore ensuite le « Bebauungsplan » (équivalent du POS). Il sert de référence pour l'établissement du permis de construire et fixe les dispositions concernant l'infrastructure, la structure et la densité, et certaines prescriptions architecturales [Vincent, 1994]. Poser l'imbrication de ces différents documents permet de comprendre la logique d'aménagement du territoire et d'envisager la place et le rôle des professionnels dans cette ossature. A cet effet, Joël Vincent précise que « le principe à retenir c'est que les documents fournis doivent permettre aux autorités compétentes de vérifier que le projet répond à toutes les prescriptions de droit public. L'instruction ne porte pas uniquement sur le respect des règles d'urbanisme, mais également sur les règles de construction qui entrent dans le droit public³ » [Vincent, 1994]. En cela, ce sont les compétences mobilisées qui retiennent notre attention, car elles permettent de situer le champ d'intervention des professionnels.

¹ Baugesetzbuch.

² Raumordnungsgesetz.

³ p.25

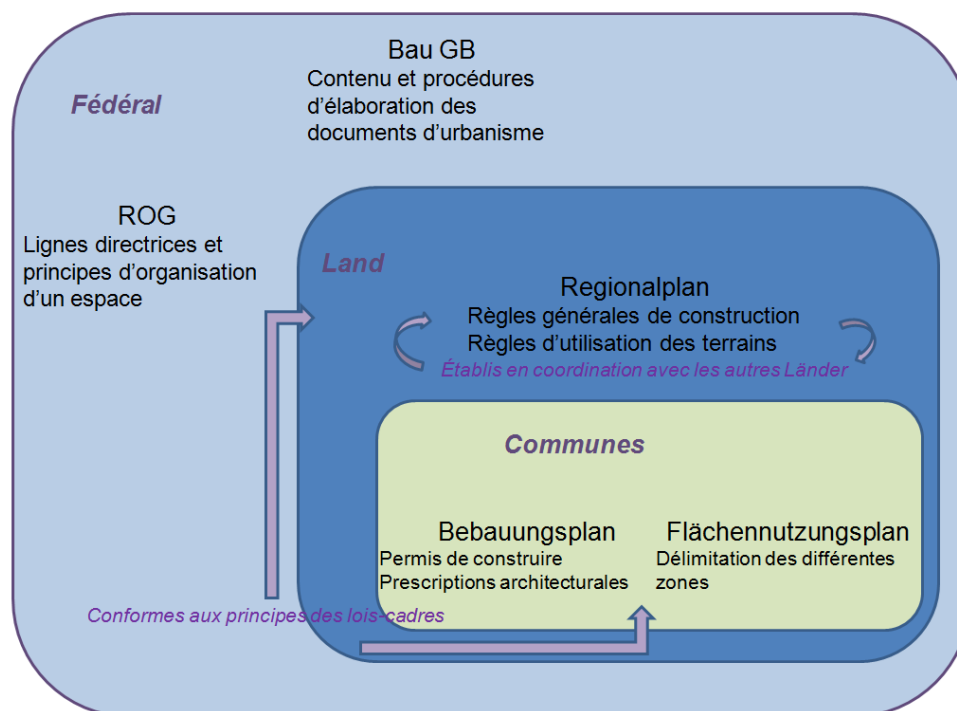


Figure 30 : L'articulation des documents réglementaires d'urbanisme en Allemagne.

La place et le rôle des professionnels sont également une caractéristique importante dans la structuration de l'urbanisme en Allemagne. En effet, les premières mesures prises pour contrôler l'organisation du territoire (milieu du XIX^e siècle) ont eu comme interprètes des professionnels, reconnus par l'Etat (les architectes étaient alors en grande partie des fonctionnaires) et présents dans les services techniques des municipalités. Cette proximité avec le terrain est un atout pour l'essor des compétences en urbanisme et la constitution d'un espace professionnel solide. Par ailleurs, la formation des acteurs, structurée à partir des années 1970 par deux filières, le Raumplanung, qui délivre un cursus universitaire pluridisciplinaire et forme des ingénieurs (qui intègrent la fonction publique) et le Stadtplanung, qui forme les architectes dans des écoles, donne une visibilité particulière aux professionnels. Si les parcours de formation sont nombreux et ne présentent pas forcément une homogénéité dans leurs appellations, leur pouvoir réside dans la constitution de leur cursus (pluridisciplinaire, orienté vers la prise en compte économique et sociale du territoire) et dans l'autorité du diplôme qu'ils délivrent. En effet, l'image de l'ingénieur possède une forte représentativité en Allemagne¹ et procure une légitimité aux professionnels. A ce titre, Viviane Claude précise que, « en Allemagne, les professions se sont organisées sous des impulsions venues « d'en haut » à travers les examens d'Etat qui étaient indispensables pour obtenir les diplômes et les autorisations officielles

¹ Sur le plan de la formation, la comparaison avec les ingénieurs français n'est pas possible ; il s'agit de professionnels intermédiaires entre le technicien et l'ingénieur en France.

d'exercer. Les historiens reconnaissent dans ces professions des formes d'équilibre instable entre l'autonomie et la protection juridique contre les effets de la concurrence (cf. Kochka, Jürgen, *Les bourgeoisies européennes au XIXème siècle*). Cet équilibre est compromis à certains moments de l'histoire, lorsque les effectifs de diplômés augmentent trop rapidement ou que le marché du travail se resserre. L'octroi d'un statut « universitaire » aux écoles techniques allemandes en 1899 visait précisément à étendre une telle protection contre les praticiens sans formation¹ » [Claude, 2006].

Ainsi, la mise en place d'une offre de formation reconnue donne à l'espace professionnel une lisibilité par rapport aux pouvoirs publics et aux institutions ; elle offre également l'opportunité de construire une forte association de compétences pour mener les projets urbains. Toutefois, l'espace professionnel ne se limite pas à la fonction publique, le milieu libéral (surtout animé par des architectes, qui peuvent inclure dans leurs équipes des ingénieurs) est aussi très investi dans la réflexion sur l'aménagement du territoire². Ce qui attire notre attention ici, c'est la délimitation du domaine d'intervention des professionnels, en lien avec la grande implication de l'Etat, depuis la formation jusqu'à l'organisation des compétences dans les services municipaux. Cette caractéristique nous semble permettre une lecture claire du champ de l'urbanisme, même si nous avons conscience de n'avoir pas envisagé tous les partenaires des professionnels et tous les rouages du projet urbain.

Les enquêtés traduisent cette limite en abordant la question des projets d'urbanisme pour la période récente. L'ensemble des discours convergent sur le constat du manque de capacité de financement de la puissance publique, qui compromet, à terme, les projets d'urbanisme sur le terrain et le recrutement de la fonction publique. Les étudiants qui achèvent leurs parcours rencontrent des difficultés sur le marché du travail, de même que certains professionnels cherchent à recycler leurs expériences dans d'autres domaines d'intervention (exercer à l'université par exemple, le diplôme d'ingénieur donnant accès à l'enseignement sans avoir à passer de thèse). Par ailleurs, ce constat incite les professionnels à renouveler leurs pratiques, à trouver de nouveaux processus qui puissent faire vivre les démarches de projet urbain. Une conscience assez précise de vivre une phase transitoire de l'urbanisme existe et la promotion de nouveaux partenaires, de nouveaux échanges, de nouveaux segments de l'urbanisme est mise en avant pour dépasser les stratégies jusqu'alors déployées et devenues aujourd'hui trop coûteuses. En cela, les professionnels anticipent un changement dans leur rôle : si les outils et les compétences mobilisés restent les mêmes, leur rôle n'est plus forcément de proposer

¹ p.245

² Ce que nous avons pu constater dans l'organisation du projet « Stadtumbau in Hessen ».

des solutions mais d'être le médiateur entre plusieurs interlocuteurs qui disposent de ressources, de volonté et de solutions alternatives et d'animer les échanges entre ces différents protagonistes. Cette pratique suppose de cibler les analyses sur le micro territoire, et de décliner les problématiques des habitants de façon à les impliquer dans leur cadre de vie. Ainsi, cette mutation des pratiques est perçue comme l'avenir des professionnels et impose une remise en question de certains dispositifs.

Cette mise en perspective nous permet de souligner plusieurs traits de l'urbanisme et de l'espace professionnel. Tout d'abord, l'implication de l'Etat dans la structuration de la formation est à noter. En effet, la légitimité qu'il transfère aux acteurs par l'intermédiaire du diplôme assure une visibilité à leurs actions, qui, même si elle n'est pas sociale (une de nos enquêtés soulignait le manque de vulgarisation de l'urbanisme en Allemagne), contribue à la définition d'un espace professionnel. Bien que les situations, en France comme en Allemagne ne soient pas aussi contrastées, ce segment est important à approfondir dans le cadre de la production d'une image du professionnel. Par la suite, les mutations envisagées par les professionnels témoignent du processus dans lequel est engagée cette discipline. Plus qu'un changement, il s'agit, à nos yeux, d'une étape dans la formation de ce champ, tant sur le plan disciplinaire que sur le plan des pratiques. Par ailleurs, ce constat et le renouvellement qui l'accompagne sont la confirmation de la place occupée par l'urbanisme dans l'organisation de la société. Sans être centrales, les pratiques d'urbanisme contribuent à répondre aux mutations sociales et économiques des pays, ce qui confère à l'urbanisme une dimension particulière. Les réflexions à venir s'attacheront à comprendre son sens, en posant notamment la question du statut scientifique de cette discipline. Pour l'heure, ce positionnement délivre aux professionnels un rôle, ce qui institue leur place au sein de l'espace professionnel, pour lequel l'adaptation à l'évolution des problématiques est une propriété essentielle. Cela renforce le poids des savoir-faire transférables, de la capacité de synthèse et de communication dans le profil des professionnels. De ce point de vue, la forme d'organisation professionnelle reste à définir de manière à construire autour de ces caractéristiques une figure identifiable. Ainsi, les difficultés de lecture de l'espace professionnel sont liées tout autant à la constante évolution de sa discipline qu'à la forme particulière d'exercice qui en résulte. C'est pourquoi les modalités de la professionnalisation entrent en résonance avec les évolutions de l'urbanisme.

3.1.2 La professionnalisation en débat

L'intérêt que nous portons à la professionnalisation est motivé par deux types de raisons, la première d'ordre lexical et la seconde d'ordre identitaire. En premier

lieu, il s'agit de distinguer clairement la profession, que nous avons envisagée comme un modèle théorique, de la professionnalisation, qui caractérise les modalités d'exercice d'une fonction et qui donne lieu à un ensemble d'expressions comme le professionnalisme, l'espace professionnel pour décrire les acteurs. En cela, sauf indication contraire (sous la forme « profession réglementée »), le terme « profession » peut apparaître au cours de l'analyse sans se référer au modèle théorique. En second lieu, la professionnalisation est considérée comme un processus dans lequel tout à la fois les pratiques se structurent et acquièrent une identité. Cette dernière dimension est importante dans la mesure où l'image qui résulte de ce processus est professionnelle mais aussi sociale. Max Weber note en effet le « passage d'un ordre traditionnel à un ordre social où le statut de chacun dépend des tâches qu'il accomplit et qui lui sont allouées selon des critères rationnels de compétences et de spécialisation¹ » [Terrenoire, 1991] et souligne alors l'enjeu que représente l'activité dans la définition sociale de l'individu.

Ces aspects mettent en évidence la difficulté des formes professionnelles à produire une image, à faire parler les compétences mises en œuvre dans la pratique pour l'identification de leurs acteurs. A ce titre, Janine Roche précise que « la professionnalisation est en question lorsque les savoirs ne garantissent plus de façon linéaire la compétence ou le professionnalisme des individus dans un environnement économique et social qui connaît de profonds changements depuis les années 1970² » [Roche, 1999]. Ainsi, poser la question de la professionnalisation, c'est examiner les critères de constitution d'un groupe et comprendre la place qu'il occupe et les relations qu'il entretient dans l'espace professionnel. En cela, « l'étude des professions, quel que soit leur statut social, passe par le repérage des étapes et la découverte des circonstances dans lesquelles des groupes d'individus partageant les mêmes occupations s'organisent, se structurent, acquièrent un pouvoir ou parfois le perdent » [Férréol, 1995], ce que nous cherchons à saisir. Pour ce faire, ce sont d'abord les initiatives menées pour qualifier les acteurs de l'urbanisme qui vont être abordées, puis les processus perçus au cours de notre enquête, que nous tenterons de mettre en évidence et de caractériser afin de montrer à partir de quels critères se structurent cette forme d'organisation professionnelle.

¹ p.8

² p.35

3.1.2.1 La démarche de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes¹

Choisir de présenter l'OPQU, qui ne regroupe pas tous les professionnels, s'explique par deux raisons. Tout d'abord, leur démarche a été construite avec le soutien de l'Etat, qui a délivré une délégation de service public à l'Office. C'est donc sous une forme institutionnalisée que se décline ce projet, qui est le seul dans l'espace professionnel à proposer ce type d'initiative. Ensuite, l'enjeu de la démarche est une réflexion sur les termes de la reconnaissance des urbanistes, sur la définition de leur statut et contribue, à ce titre, à préciser le domaine d'activité des professionnels et les modalités de leur pratique. En ce sens, il est intéressant de pouvoir l'aborder, tout en envisageant son inscription dans l'espace professionnel.

L'OPQU est un organisme mis en place par le CFDU en 1998 pour donner forme à une forte aspiration de reconnaissance des différents professionnels intervenant dans cet espace. Initié par la SFU depuis les années 1980, « ce projet s'appuie sur la situation jugée paradoxale qui fait qu'une « discipline homogène de synthèse » fait travailler des compétences dispersées² ». En effet, outre les difficultés à dénombrer la population de professionnels, le recensement des structures pratiquant l'urbanisme témoigne également de la grande diversité de cette population et du morcellement des compétences. La volonté d'homogénéiser cet ensemble est renforcée par la précarité du statut dans la Fonction Publique dans la mesure où après avoir mis en place en 1984 des emplois spécifiques en urbanisme, le Gouvernement a intégré le recrutement des professionnels au cadre du concours d'ingénieur subdivisionnaire en 1990, ce qui permettait aux urbanistes d'intervenir dans la filière territoriale de la Fonction Publique, puis a décidé de fermer cet accès au concours en 2002, laissant alors à la filière administrative le soin d'organiser l'intégration des urbanistes. L'accès au concours d'ingénieur territorial (filiale technique) dans la spécialité urbanisme a depuis été de nouveau ouvert. Dès lors, l'affirmation de la pratique en urbanisme passe par la clarification de son milieu professionnel, ce que pose Jean Cabanel³ en 1981, en indiquant qu'il « est nécessaire que les Pouvoirs Publics puissent s'appuyer sur des professionnels qualifiés pour mettre en œuvre dans de bonnes conditions les politiques qu'ils entendent mener, et que les personnels concernés forment de véritables réseaux de compétences aussi bien dans les services

¹ OPQU.

² « Enquête sur le milieu professionnel de l'urbanisme », *Telex, DAU* (Paris), n°37, février 1993, pp.21-22.

³ Directeur d'Etudes au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Direction de l'Urbanisme et des Paysages.

de l'Etat et des collectivités locales que dans le secteur privé¹ ». Le début des années 1980 voit réellement naître l'expression de personnalités professionnelles en faveur de la création d'un métier d'urbaniste.

Hubert Thiébault, alors Président de la SFU en définit les conditions dans son article « Un projet pour la profession »² où il expose les éléments stratégiques à négocier avec l'Etat. Il s'agit de montrer que l'urbanisme est d'intérêt public, qu'il recouvre un certain nombre de domaines d'intervention³, qu'il peut être exercé dans tous types de structures, qu'il nécessite une formation, dont l'un des objectifs est de produire une image claire des professionnels et, enfin, qu'il doit être défini une responsabilité professionnelle pour les acteurs de l'urbanisme. Dans ce cadre, « des règles d'exercice professionnel devront définir les droits et devoirs des urbanistes vis-à-vis de leurs clients, de la population et des autres professionnels. Elles devront mettre en évidence : la nécessité de l'exercice de la profession à titre principal, la nécessité d'entretien de la compétence (formation permanente), la responsabilité technique et ses limites, la responsabilité administrative ; la notion de secret professionnel, la notion d'incompatibilité des missions d'urbanisme et d'autres fonctions, la propriété intellectuelle ». En cela, Hubert Thiébault compose un programme solide, à l'issue duquel « c'est la place de l'urbaniste dans la société qu'il convient de définir ». La qualification élaborée par l'OPQU marque une avancée plus modeste dans la structuration professionnelle, même si les acteurs du projet ont l'intention d'engager les institutions, comme l'exprime Philippe Jouvin⁴ en indiquant qu'« il ne s'agira pas d'auto-qualification. Nous souhaitons que se retrouvent autour d'une table le ministère de l'Equipement, l'Association des maires de France, la DATAR, ou la DIV ainsi que les ministères en charge de l'Architecture et de l'Enseignement Supérieur⁵ » [Lemonier, 1996].

L'objectif de l'OPQU est donc « l'harmonisation d'une profession d'intérêt public (non réglementée au niveau européen), qui construit de l'espace social et qui

¹ *Métropolis* volume VI n°46/47, 1981.

² *Métropolis* volume VI n°46/47, 1981.

³ Hubert Thiébault précise alors : « les domaines d'intervention de l'urbanisme sont les suivants : faire des diagnostics et élaborer des stratégies d'aménagement, mettre en évidence les contraintes et conséquences de telle ou telle action ou projet d'aménagement après les avoir étudiés, fournir les éléments nécessaires et les critères aux prises de décision, aider à la définition des entités homogènes d'organisation de la vie collective, proposer, dans les domaines de la création et de la recherche urbaine, les éléments nécessaires à la gestion des espaces et leurs conséquences, ainsi que la rédaction et la mise en forme des éléments réglementaires et de planification, animer les groupes de réflexion et d'élaboration formels ou non, assister les divers groupes sociaux dans l'élaboration, l'amélioration et la gestion de leur cadre de vie, participer à des structures qui aient pour tâche de veiller au bon fonctionnement du projet et à son adaptation dans le temps ».

⁴ Président de la SFU (hors mandat à ce moment là).

⁵ p.18

visé à l'amélioration du cadre de vie des habitants de nos territoires¹ » [Pouyet, 2003] comme le rappelle Bernard Pouyet. C'est la production d'un titre recouvrant des activités et des compétences précises qui est alors visée. Cependant, les démarches menées dans ce sens s'accompagnent de perspectives pour l'organisation professionnelle. Bernard Pouyet relève en effet que la qualification « doit développer une culture commune, favoriser les décloisonnements entre les disciplines, rapprochant généralistes et spécialistes, concepteurs et opérateurs, aménageurs et managers... » [Jeanneret, 1995]. A la croisée de ces deux ambitions, structurer les professionnels ou faire reconnaître un titre, la démarche de l'OPQU se positionne sur un segment particulier que nous allons commenter.

La qualification est délivrée par l'Office après examen d'un dossier ; les professionnels ont à faire état de leur formation, de leurs expériences et des missions sur lesquelles ils sont investis. Cela implique de pouvoir se référer à une typologie des missions, à une définition de l'urbanisme, fondements que l'OPQU a dû constituer en préalable. Le protocole est donc une occasion pour caractériser à la fois l'urbanisme, l'urbaniste et les missions dont est chargé ce dernier. L'urbanisme est alors envisagé comme « une pratique spécifique qui a pour objet de proposer une organisation réfléchie et responsable des espaces naturels, ruraux, urbains dans le respect de l'intérêt général et de la recherche d'équilibres territoriaux. L'îlot, l'espace public, le quartier, la ville, l'agglomération et le pays sont les différentes échelles de l'urbanisme et s'inscrivent dans l'aménagement du territoire et le développement durable »². L'OPQU précise ensuite les conditions dans lesquelles un projet d'urbanisme doit être mené, en soulignant que « l'urbanisme [...] est étroitement lié à la société, au processus de décision politique et à l'exercice de la démocratie participative concernant l'ensemble des acteurs de cette même société. Dans ce contexte, la démarche d'urbanisme doit être caractérisée par : un travail en équipe, afin d'appréhender le plus grand nombre possible des dimensions à prendre en compte ; le dialogue avec tous les acteurs de l'urbanisme, au premier rang desquels se trouvent les habitants et les citoyens ; l'élaboration de synthèse nécessaire à la réflexion des responsables politiques et la traduction, en termes de projets, de leurs choix politiques »³. La mise au point sur ces notions est un appui pour formuler une

¹ p.19

² D'après le Règlement Intérieur de l'OPQU.

³ Dans la Charte pour l'urbanisme des villes du XXIème siècle, ces aspects sont également rappelés, dans une perspective plus humaniste qui considère la ville avant tout comme un foyer de civilisations. Ainsi, la Charte propose de « prendre en compte le temps, les ressources des lieux, développer la polycentralité et la mixité des fonctions, établir systématiquement un audit stratégique de l'environnement et en assurer l'évaluation transparente régulière, ménager beaucoup d'espaces ouverts dans la ville, analyser les cycles de développement d'un territoire afin de veiller à prendre en compte tous ses acteurs, servir l'équité par rapport aux services urbains et à l'environnement ». Charte pour l'urbanisme des villes du XXIème siècle, Société Française des Urbanistes, 1998.

typologie des missions de l'urbaniste. En plus de délimiter les domaines d'activités, la typologie précise les caractéristiques du mode d'exercice. Ainsi, « la pratique [...] est au moins définie comme résultant d'une activité professionnelle continue et récente sur les dernières années, consacrée à titre principal à l'urbanisme au travers des types de missions suivantes :

- conseil et assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- réalisation d'études pour l'aménagement du territoire, la planification urbaine, le développement local, l'urbanisme, la politique de la ville et de l'habitat et les projets d'aménagement, dans l'optique du développement durable,
- élaboration de directives et de schémas d'aménagement du territoire, de documents d'urbanisme et de planification urbaine,
- gestion du droit des sols et des politiques foncières, d'équipements, d'habitat...,
- élaboration et évaluation des politiques publiques, des actions et des réalisations de l'ensemble des acteurs,
- assistance à la maîtrise d'œuvre,
- direction d'études, direction d'équipes de projets et de responsabilité d'études,
- formation et information,
- recherche »

C'est donc en fonction de l'implication des acteurs dans ces domaines d'activités et de l'organisation de leur exercice que la qualification sera délivrée. Les critères ont été construits en référence aux principes de la Charte Européenne des Urbanistes de 1988. Anne-Michèle Donnet les répertorie ainsi : définir et faire évoluer la qualification professionnelle ; déterminer le degré d'aptitude (ou de qualification) professionnelle pour que cette profession s'exerce dans des conditions administratives et techniques satisfaisantes ; établir les dispositions dans lesquelles sera attribuée la qualification (évolution possible en fonction des évaluations) ; attribuer la qualification à toutes les personnes qui rempliront les conditions précises au règlement intérieur, pour une durée limitée et renouvelable de cinq ans ; évaluer les formations liées à la qualification professionnelle (proposer des aménagements si besoin) ; porter ces décisions à la connaissance des tiers par tous les moyens appropriés (publications d'annuaires, listes de références...) [Donnet, 2000]. Ainsi, la mise en place d'un protocole¹ entre le Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement et l'OPQU en 1998, entend donner à la qualification une dimension

¹ Voir Annexe 2.2.

institutionnelle. Dans le Règlement intérieur de l'OPQU est précisé le sens donné au terme qualification : « l'expression « qualification » désigne, dans le présent règlement intérieur, la qualification attribuée exclusivement à toute personne physique (la qualification des personnes morale étant reportée, si elle doit exister, à une date ultérieure) en sa qualité d'urbaniste, pratiquant à titre principal cette activité ». Il s'agit plus de définir qui est en droit de prétendre à la qualification, que ce qu'implique cette qualification. En cela, Didier Lenoir précise que la qualification donnera « une information aux donneurs d'ordre qui, au final, sélectionneront selon leurs propres appréciations. Ce n'est pas un Ordre des urbanistes, mais un repère, qui définira les capacités des différents types de professionnels à aborder ce domaine¹ » [Ferré-Lemaire, 1997]. La question du statut des acteurs est centrale, et est directement liée à l'ambition initiale de structurer l'espace professionnel.

La tension est bien là : s'agit-il de faire reconnaître une pratique ou de définir un modèle d'exercice ? Le processus mis en œuvre par l'OPQU s'attache à évaluer la pratique des acteurs relativement à la définition des missions en urbanisme, ce qui entre dans une logique de compétence, envisagée par Philippe Zarifian comme consistant « à qualifier directement les individus (et les réseaux d'individus) du point de vue des qualités professionnelles qu'ils ont acquises et mobilisent en situation de travail² » [Zarifian, 2006]. Dans ce cadre, la distinction est nette puisqu'« on ne qualifie effectivement pas des métiers mais une capacité à réaliser telle ou telle mission³ » [Chadoin, 2006]. Nous observons ainsi que l'écart entre la qualification, qui est le but de l'Office, et la définition d'une forme professionnelle est ténue, dans la mesure où « la qualification représente une *relation stabilisée*⁴ entre les qualités supposées acquises par des catégories d'individus et des qualités supposées requises par des catégories d'emploi⁵ » [Stroobants, 2007], et que les procédures mises en place sèment parfois la confusion. Il est alors important de prolonger la réflexion autour de la qualification, en envisageant notamment les difficultés posées par ces procédures.

Initier un travail de reconnaissance des pratiques professionnelles engage forcément l'institution qui s'y livre à prendre position sur un ensemble de critères et, en cela, à construire une représentation de son objet. La qualification prévue par l'OPQU montre ainsi une volonté de constituer un espace professionnel autour de la reconnaissance de compétences et d'un ensemble d'activités. Toutefois, cette posture,

¹ p.55

² p.9

³ p.270

⁴ Souligné par nous.

⁵ p.65

qui fait se réunir les différences, doit aussi s'attacher à définir un fond commun, de façon à ce que l'espace ne soit pas une simple agrégation de ces différences. De ce point de vue, Florent Champy¹ indique que « l'efficacité de l'OPQU suppose que les urbanistes réussissent à surmonter l'absence de doctrine, de méthodologie et de concepts communs et la cohabitation entre les disciplines, plus que la collaboration qui en résulte² » [Paquot, Lussault, Body-Gendrot, 2000]. La mise au point d'une démarche professionnelle, qui organise les compétences des acteurs dans le projet, est alors une perspective pour permettre le croisement et l'échanges. Alain Bourdin précise l'intérêt d'une « action collective fondée sur la mise en cohérence, accordant la primauté à l'usage et aux services, remplaçant la commande par la coproduction, la concertation par la coopération régulière avec la société civile, abandonnant la supposée synthèse ou la pluridisciplinarité verbeuse pour une confrontation organisée entre des cultures professionnelles hétérogènes. Cela pourrait s'appeler management de territoires urbains³ » [Bourdin, 2001]. L'objectif de ces réflexions est bien de chercher un compromis pour le champ de l'urbanisme, dont l'OPQU essaie d'homogénéiser les pratiques et l'appellation des professionnels, tout en sachant que c'est de la diversité de ses membres que cette discipline et ses pratiques se construisent.

En ce sens, le débat mené autour de la formation résume les principaux enjeux de cette question : est-il possible de définir un seul cursus pour accéder à la pratique de l'urbanisme ? Un seul niveau de formation ? D'après les études et le travail de terrain que nous avons envisagés, les caractéristiques de cette pratique peuvent être condensées comme suit : « l'urbaniste est avant tout, un technicien dont le cœur de métier est dans les études stratégiques et la planification territoriale, dans l'organisation des fonctions et des formes urbaines, dans la conduite de projets et la réalisation d'opérations d'aménagement. (...) Les métiers de l'urbanisme sont des métiers transversaux qui requièrent de nombreux savoirs et savoir-faire qui ne peuvent s'acquérir en trois années de formation⁴ ». Cette remarque, que nous empruntons à dessein, permet de souligner la portée de la démarche, entre maintien de la diversité et approche typologique de la pratique, le risque étant toujours de passer de l'unité du groupe à son uniformité, risque que l'OPQU ne prend pas. Néanmoins, la difficulté est grande, et peut conduire à penser que l'urbanisme ne constitue pas un domaine d'activités et, conséquemment, ne rassemble pas des professionnels en un groupe, mais convoque ponctuellement des compétences.

¹ « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », pp215-224.

² p.220

³ p.165

⁴ Laurence Denès, « les urbanistes, exclus de la Fonction Publique ? », *La Gazette des communes*, n°1699, 2003.

Si Viviane Claude rappelle que cette conception a présidé aux débuts de l'urbanisme, où il était considéré que « l'urbanisme est une activité subsidiaire servant d'appoint à l'activité principale de géomètre ou d'architecte¹ » [Claude, 2006], François Ascher tempère lui aussi les ambitions de reconnaissance d'un groupe et d'une discipline en indiquant que « l'urbanisme ne peut plus prétendre être une discipline de synthèse ; c'est un des champs professionnels dans le domaine de la conception-réalisation-gestion des espaces » [Ascher, 2004]. Faut-il, à ce stade, parler d'« intervenants en urbanisme » [Tribillon, 2002] plutôt que d'urbaniste, ou considérer les pratiques et leur mise en synergie par les acteurs, de façon à envisager la forme professionnelle de leur organisation ? A travers cette question, nous cherchons à mettre en balance l'arbitrage de l'OPQU, si sa démarche est de tenter de constituer une profession sur le modèle anglo-saxon, à partir des pratiques. La difficulté se situe sur le plan de la concurrence des professionnels dans cet espace et de l'assimilation, encore importante, de l'urbanisme à d'autres disciplines. En cela, Howard Becker précise que « le paradoxe apparent découle du fait que les items de l'ensemble que la définition a été conçue pour couvrir ont été choisis sur la base d'une variable non reconnue : le prestige social des métiers en question² » [Becker, 2002]. Le prestige tient, selon nous, au caractère d'intérêt général de l'urbanisme, qui place ses acteurs dans une proximité particulière avec le politique et la société civile. De ce fait, comme Pierre-Michel Menger le remarque, « dans tous les métiers de l'Etat d'intervention, qu'ils soient directement nés de cette intervention ou que leur exercice soit remis en cause par le développement de l'Etat-Providence, les individus donnent un sens à leurs conduites professionnelles, en oscillant, dans leur relation à leur métier, entre mission humaniste ou politique et rendement ou efficacité³ » [Menger, 2003]. Ainsi, vouloir qualifier les pratiques et les compétences qui leur sont attachées, c'est restreindre l'exercice à la mise en œuvre de ces compétences et laisser de côté la synthèse et la production de savoir-faire qui naissent de l'association des professionnels.

Nous l'avons déjà indiqué, l'urbanisme est un champ qui se construit dans son évolution et pour lequel des formes renouvelées d'analyses doivent être convoquées. C'est pourquoi nous nous orientons sur le modèle de la professionnalisation pour comprendre l'organisation des acteurs, attendu que « la professionnalisation passe par la construction d'un métier qui n'est pas la propriété d'un individu ni d'un groupe, mais d'un secteur d'activité » [Piotet, 2002]. Il s'agira alors de montrer que la professionnalisation est, dans notre contexte, un processus et non pas une évolution

¹ p.189

² p.183

³ p.215

d'un exercice vers une profession réglementée. Ce questionnement nous aide à poser les critères à partir desquels il est possible de définir une forme professionnelle, ce que nous illustrons dans l'étude des urbanistes.

3.1.2.2 Les critères de définition d'une forme professionnelle

Au cours de notre travail, nous avons présenté l'exercice de l'urbaniste comme un métier (Osty, 2003 ; Freidson, 1986), en insistant sur ses évolutions et sur la relative inadaptation des modèles pour décrire son organisation. En cela, préciser la « forme professionnelle » (terme que nous avons choisi pour sa neutralité) est une étape importante de notre réflexion dans la mesure où elle constitue la synthèse des analyses menées et l'un des objectifs de notre thèse, qui est de caractériser les urbanistes dans leurs pratiques professionnelles. A ce titre, il ne s'agit pas « d'inventer » un nouveau modèle, mais bien de voir en quoi les critères utilisés pour définir les modèles traditionnels d'analyse peuvent servir d'appui pour nous aider à envisager les urbanistes. A l'instar de Bernard Haumont, il est intéressant de remarquer que « les stratégies de professionnalisation, (c'est-à-dire partiellement de reconnaissance publique de légitimation et d'obtention de délégation de responsabilités collectives ou étatiques,) ne peuvent être alors que variable selon les origines culturelles et sociales des professionnels et les voies parallèles ou convergentes qu'ont pu suivre ou emprunter les divers spécialistes et praticiens de domaines intellectuels ou d'intervention, pour se faire reconnaître comme spécialiste, avant de l'être comme légitimes¹ » [Toussaint, 1996]. Ainsi, le processus au cours duquel des acteurs constituent un espace professionnel prend des formes variables et, surtout, n'est pas linéaire, ne conduit pas systématiquement au même résultat (ici, la profession réglementée). C'est pourquoi nous avons choisi d'aborder les différentes définitions de ces processus et de ses formes professionnelles, de manière à repérer les critères fondateurs de ces notions et à en relever les occurrences dans la structuration des urbanistes.

Les définitions sont déclinées suivant trois catégories : la fonction, le métier et la professionnalisation.

La fonction désigne les caractéristiques attachées à un professionnel (quel que soit son statut). Dans cette perspective, G. Latreille précise que « un professionnel se caractérise par quatre choses : il déploie d'abord une attitude scientifique et ajoute ainsi à la connaissance des lois générales ; il est ensuite tourné vers le client qui

¹ p.49

s'adresse à lui quand il a des problèmes qu'il ne peut résoudre lui-même ; il a un statut social ; il bénéficie d'une certaine responsabilité¹ » [Roche, 1999]. C'est ici l'aptitude qui est décrite, ce qui fait le professionnel, son professionnalisme², ce que François Aballea « appelle professionnalité, [laquelle il] attribue à un individu ou à un groupe, une expertise complexe et composite, encadrée par un système de références, valeurs et normes, de mise en œuvre, ou pour parler plus simplement, un savoir et une déontologie, sinon une science et une conscience³ » [Aballea, 1992]. En ce sens, il est attendu des professionnels « une technique intellectuelle spécialisée, acquise au moyen d'une formation prolongée et formalisée et permettant de rendre un service efficace à la communauté » [Dubar, Tripier, 1998]. Ces propriétés, relatives à l'individu, permettent d'introduire les conceptions du métier.

Le métier incarne la mise en relation de l'individu avec son domaine d'activités, ce qui est amorcé dans la définition de Claude Dubar et Pierre Tripier avec la référence à la demande. Jean Daniel Reynaud complète cette projection en montrant que ce qui caractérise un métier « c'est tout simplement la possession de connaissances spécialisées et aussi d'un savoir-faire : les deux sont nécessaires. Il faut à la fois connaître un domaine particulier, et en même temps être capable de faire une intervention bien déterminée, avec un produit, un résultat⁴ » [Tissot, 1976]. L'intervention du professionnel doit ainsi être définie dans ses modalités. Pour Everett Hughes, « on peut dire qu'un métier existe lorsqu'un groupe de gens s'est fait reconnaître la licence exclusive d'exercer certaines activités en échange d'argent, de biens ou de services⁵ » [Hughes, 1996]. A ce titre, la profession réglementée est une forme particulière de métier, qui comprend une expertise, des acteurs et un code déontologique réglementant l'usage de cette expertise [Paradeise, 1985a]. Le métier se présente donc comme une forme professionnelle ; il importe alors de saisir à l'issue de quels processus et sous quelle forme le métier apparaît.

La professionnalisation désigne le processus qui inscrit le métier dans l'espace social. Elle traduit alors la reconnaissance sociale du métier. En cela, il est possible d'« identifier trois conditions pour qu'une activité se professionnalise : l'existence d'une cohésion du groupe professionnel ; l'existence de compétences professionnelles ; une reconnaissance sociale faite à la fois de représentations

¹ p.40

² Nous tenons à souligner une fois de plus la déclinaison abondante du terme « profession » dans le langage usuel.

³ pp.46-47

⁴ p.9

⁵ p.99

positives du public et de prise en compte statutaire¹ » [Roche, 1999]. Véronique Biau² s'appuie sur un article de Goode et Wilensky, « the professionalisation of everyone »³, pour établir un schéma de ce processus de qualification.

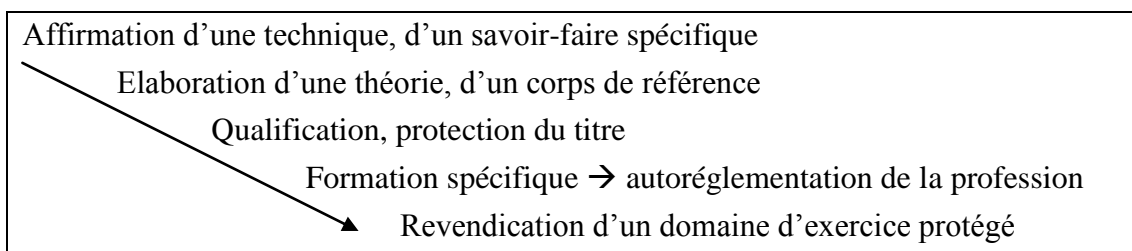


Figure 31 : Processus de qualification et de reconnaissance d'une activité (Source : Biau, 2006)

Dans ce cadre, la professionnalisation désigne le « processus historique par lequel une activité (occupation) devient une profession du fait qu'elle se dote d'un cursus universitaire qui transforme des connaissances empiriques acquises par expériences en savoirs scientifiques appris de façon académique et évalués de manière formelle, sinon incontestable⁴ » [Dubar, Tripier, 1998]. Il est alors considéré que la professionnalisation est un processus qui fait évoluer le métier vers une autre forme professionnelle, en l'occurrence celle de la profession réglementée. Cet aspect est mis à l'épreuve par Jean-Marc Grando et Emmanuel Sulzer dans leur réflexion sur les activités de service, où « il s'agit de voir si la professionnalisation dans le sens d'une reconnaissance sociale d'une activité peut être envisagée à partir des mêmes catégories que celles proposées par la tradition anglo-saxonne. Nous en retenons trois : l'auto-organisation, la légitimité, l'expertise⁵ » [Menger, 2003]. Cette acception de la professionnalisation est réductrice, dans la mesure où le processus est perçu comme une succession d'étapes et non comme un phénomène porteur de sens et pouvant caractériser la forme professionnelle. En cela, Jean-Marie Barbier et Olga Galatanu notent que la professionnalisation peut se définir « comme une intention de transformation continue de compétences dans un contexte de transformation continue d'activités⁶ » [Barbier, Galatanu, 2000], ce qui correspond à la perspective dans laquelle nous envisageons cette notion.

Ainsi, cette présentation des critères d'identification de la forme professionnelle nous aide à réaliser la synthèse suivante⁷. Il est à noter que ce tableau

¹ p.39

² Intervention lors du Colloque PUCA RAMAU « Aménagement urbain et architecture, expertises et dispositifs d'action », La Défense 5-6/10/06.

³ *American Journal of Sociology*, vol 70, n°2 (sept 1964) pp.137-158.

⁴ pp.89-90

⁵ pp.147-148

⁶ p.25

⁷ Une synthèse est également proposée par Marc Fourdrignier (dans son article « la professionnalisation, un mode d'accès aux métiers de l'intervention sociale », *Les Politiques Sociales*

présente des situations, un même individu pouvant être caractérisé par les trois formes dans la diachronie de son parcours.

Formes	Etat	Mode d'organisation	Type de compétence	Type d'exercice	Mode d'accès	Système de références	Responsabilité
Professionnel	Fonction	Statut social	Savoirs	Offre spécifique et exclusive (tournée vers le client)	Formation supérieure	Elaboration d'un système de références (valeurs, normes et savoirs)	Définie Déontologie
Professionalisation	Processus	Groupe : protection du titre	Techniques, savoir-faire	Domaine d'exercice protégé (demande sociale)	Formation spécifique	Affirmation d'un système de références (techniques, savoirs, théories)	Non définie Autoréglementation
Métier	Activité	Groupe : définition d'une forme professionnelle	Savoirs et savoir-faire	Licence exclusive (Loi)	Formation supérieure	Intégration à un système de références	Définie Reconnaissance de l'intervention

Tableau 39 : Les critères d'identification des formes professionnelles

L'importance attachée à ces critères relève de leur propension à caractériser l'organisation professionnelle des urbanistes à partir des éléments que nous avons mis en évidence au cours de notre analyse des situations de travail. De ce point de vue, « la question principale n'est plus de savoir quelles activités constituent des « professions » ou quels individus deviennent des « professionnels » mais de comprendre et si possible d'expliquer à la fois les transformations de l'accès aux emplois et les restructurations des filières d'emploi impliquant des exclusions durables de la sphère des activités reconnues. » [Dubar, 1995]. La définition de la forme professionnelle des urbanistes est donc envisagée sous l'angle de l'accès à l'activité, en s'appuyant sur les critères ici dégagés.

3.1.2.3 Pratiques et acteurs : une dynamique

L'intérêt porté à la professionnalisation réside dans la prise en compte des dynamiques de la situation de travail, qui contribuent à structurer le métier. A cet égard, les acteurs, dont la pratique évolue à mesure de la transformation des demandes et du contexte, s'organisent suivant des logiques qui ne peuvent être abordées que dans cette dynamique. L'étude des choix individuels nous renseigne alors sur les orientations que prend un exercice professionnel. A titre d'exemple, Paul

n°1-2, 2000, pp.35-48), qui s'attache à décrire les processus de professionnalisation des différentes formes professionnelles (emploi, métier, fonction).

Bouffartigue et Charles Gadéa spécifient que « la professionnalisation est abordée à travers les comportements et préférences en matière d'organisation collective. Une éventuelle orientation vers les associations professionnelles, jugée antinomique de l'adhésion au syndicalisme, serait un indice clair du penchant vers la professionnalisation¹ » [Bouffartigue, Gadéa, 2000]. Ainsi, la confrontation des situations individuelles permet de faire ressortir les traits saillants de la pratique et des logiques des acteurs et fournit des indications pour identifier la forme d'organisation professionnelle, dans un contexte où les références manquent pour délimiter les domaines de la pratique. Florent Champy² le précise, « l'incapacité à identifier les champs d'intervention respectifs empêche de définir un programme d'enseignement adapté à des demandes précises et de revendiquer un monopole ou tout au moins d'imposer une priorité dans l'accomplissement de certaines tâches. Ce sont, en conséquence, les aléas des commandes et les stratégies de réponse à ces commandes qui permettent de rendre compte de la répartition actuelle du travail³ » [Paquot, Lussault, Body-Gendrot, 2000]. Dans cette perspective, une donnée nous interpelle particulièrement de par son rôle dans la pratique, il s'agit de l'expérience. Le groupe professionnel des urbanistes s'organise en effet autour de l'expérience, entendue comme un savoir-faire à part entière. Pour appréhender cette notion et en comprendre les implications, il importe de réaliser un détour bibliographique.

L'expérience est alors envisagée à partir de la notion de « métis », qui nous aide à donner corps à cet élément. Elle correspond à la « façon dont les Grecs se sont représentés un certain type d'intelligence engagée dans la pratique, affrontée à des obstacles qu'il faut dominer en rusant pour obtenir le succès dans les domaines les plus divers de l'action⁴ » [Détienne et Vernant, 1974]. A ce titre, « elle implique un ensemble complexe, mais très cohérent, d'attitudes mentales, de comportements intellectuels qui combinent le flair, la sagacité, la prévision, la souplesse d'esprit, la feinte, la débrouillardise, l'attention vigilante, le sens de l'opportunité, des habiletés diverses, une expérience longuement acquise ; elle s'applique à des réalités fugaces, mouvantes, déconcertantes et ambiguës, qui ne se prêtent ni à la mesure précise, ni au calcul exact, ni au raisonnement rigoureux⁵ » [Détienne et Vernant, 1974]. De cette manière, l'expérience est décrite, ici en des termes presque poétiques, et s'apparente à une synthèse des compétences, personnelles, génériques et nominales des professionnels. Bernardo Secchi propose une comparaison intéressante en indiquant que « le puzzle est ainsi devenu une métaphore de la recombinaison possible de

¹ p.29

² « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », pp215-224.

³ p.223

⁴ p.8

⁵ p.10

l'expérience. La forme et le contenu de chaque pièce sont déterminants, ainsi que le rôle de chaque fragment et les systèmes de compatibilité / incompatibilité entre les fragments proches, parce que c'est à partir de ces éléments que l'on peut saisir leur place dans un cadre plus vaste¹ » [Secchi, 2006]. Ce que nous apprennent ces références, c'est tout autant la complexité de cette notion que l'impossibilité à l'évaluer, à la mesurer et donc à la définir. En ce sens, le groupe professionnel repose sur une compétence qui n'est pas objectivement déterminée, ce qui est une spécificité (néanmoins commune à d'autres groupes professionnels), et joue un rôle dans la structuration professionnelle. Ainsi, l'organisation du travail repose sur l'expérience non comme un facteur de performance mais comme un savoir-faire dans la pratique. La prééminence de l'expérience pour les urbanistes est traduite dans certains parcours de nos enquêtés. C'est en effet en commençant à exercer en urbanisme, domaine proche de leur champ initial de compétences, que des acteurs se spécialisent et finissent par faire reconnaître leur pratique en urbanisme, qui s'est construite par l'expérience plus que par la formation. La démarche de l'OPQU est d'ailleurs organisée sur le même principe, de validation d'une compétence par la pratique (et non seulement par la formation). L'extrait suivant en témoigne :

« En fait, je découvre les métiers après les avoir pratiqués ! Non, c'est vrai. Dans, ce qui m'a amené à faire mon diplôme d'architecte, c'est que tout le monde me demandait si j'étais architecte. Je disais non en rougissant, le complexe de l'autodidacte, donc, j'en ai eu marre et j'ai voulu, enfin, qu'est-ce que c'est que ce métier ? Je verrais bien ce qu'il y avait dedans, je ne savais pas ! Ou ce que ça voulait dire. Ça m'a plu, quand on m'a expliqué, mais voilà. Et puis je suis venu à faire du paysage, parce que les gens me disaient : mais tu n'es pas paysagiste, toi. Ils m'ennuient ! Bon, et bien je vais demander à l'être, j'ai pas de diplômes donc je le suis par habilitation ; pareil pour l'urbanisme. (...) Et puis j'ai commencé à voir apparaître dans le Moniteur : urbaniste OPQU pour faire tel ou tel boulot, alors je me suis dit : c'est le métier que je sais faire et on me demande un titre que je n'ai pas, alors j'en ai parlé et j'ai demandé l'habilitation. Voilà. Alors donc, je ne sais plus quelle était votre question, mais, non..., je pratique sur l'espace et puis après, derrière, il faut un titre, donc je me débrouille pour avoir un titre pour pouvoir faire le métier que... voilà, c'est plutôt dans l'autre sens. » (E-36)

Entendue comme un savoir-faire, l'expérience s'inscrit dans la structuration même du métier en étant un élément non formalisé mais néanmoins essentiel de la pratique. En ce sens, ce sont les bases de l'organisation du travail que nous devons interroger, de manière à comprendre comment de tels critères parviennent à façonner

¹ Bernardo Secchi ajoute « Les pions du domino ont un caractère différent : ils s'offrent à un jeu fondé sur des règles d'association et de dissociation, de compatibilité et d'incompatibilité respective. La figure qui va émerger à la fin du jeu ne lui préexiste pas et reste incertaine pendant toute sa durée (...). Ainsi, le domino est devenu la métaphore d'une société qui se donne des règles pour la construction d'un futur dont il ne découvre que lentement les aspects. » p.131 (d'après Paola Vigano, *la citta elementare*, Milan, Skira, 1999).

la pratique des urbanistes. Il est vrai que si nous avons pu envisager des modèles professionnels organisés autour de corps, d'institutions ou de pratiques, l'analyse des situations de travail des urbanistes montre une autre dimension fédératrice qui est la communauté d'intérêts. Les acteurs forment ainsi un groupe dont la cohésion repose sur le partage d'une même conception de leur discipline et de la finalité à poursuivre dans l'exercice de la pratique. De ce point de vue, l'homogénéité du groupe professionnel ne repose pas sur une même définition de la pratique, ce qui permet d'envisager l'hétérogénéité des urbanistes sans conclure à une impossible caractérisation de leur organisation professionnelle. Ces interactions sont à considérer dans une construction dynamique, ce que traduit Florent Champy en indiquant « pouvoir trouver des traits communs aux membres d'une même profession : une culture commune, une langue, des compétences, une histoire, qui ne sont pas seulement des représentations permettant d'asseoir une domination, mais aussi des caractéristiques des membres du groupe ayant des conséquences importantes sur la conduite même de leur activité¹ » [Champy, 2004]. Pour approfondir cette hypothèse, il convient de préciser la notion de groupe professionnel. Claude Dubar et Pierre Tripier montrent que « les groupes professionnels cherchent à se faire reconnaître par leurs partenaires en développant des rhétoriques professionnelles et en recherchant des protections légales. Certains y parviennent mieux que d'autres, grâce à leur position dans la division morale du travail et à leur capacité de se coaliser. Mais tous aspirent à obtenir un statut protecteur² » [Dubar, Tripier, 1998]. Cette approche souligne l'importance du « prestige social » de l'activité [Becker, 2002], exprimé ici à travers l'enjeu de la finalité de l'activité. C'est dans la poursuite de ce but que se construit l'organisation professionnelle, Claude Dubar et Pierre Tripier spécifiant alors que « les groupes professionnels sont des processus d'interaction qui conduisent les membres d'une même activité de travail à s'auto-organiser, à défendre leur autonomie et leur territoire et à se protéger de la concurrence » [Dubar, Tripier, 1998].

Ainsi, la spécificité du modèle est de se présenter comme un groupe lors même que les pratiques des individus conservent une forte hétérogénéité. La forme d'organisation professionnelle qui en résulte peut s'analyser sous deux plans : celui de l'individu et celui du groupe. La notion de profession est alors contournée au profit de celle des cadres, qui retient ces deux dimensions. Philippe Zarifian précise en effet que « pour certains, les cadres font figure de précurseurs d'une évolution profonde des activités de travail, selon laquelle l'intelligence individuelle et collective des événements deviendrait la première source de productivité³ » [Bouffartigue, Gadéa,

¹ pp.12-13

² p.96

³ p.78

2000]. Dans cette perspective, caractériser une organisation professionnelle par le terme de cadre permet de conjuguer l'action individuelle, la force du groupe et l'interaction qui se noue entre ces deux entités. Quels sont alors les critères à partir desquels les cadres sont définis ? Luc Boltanski, « dans la lignée de l'approche de Bourdieu, estime qu'une classe sociale n'existe que si des représentants s'en réclament et lui donnent vie. C'est donc à partir de la construction institutionnelle, politique et symbolique de la catégorie de cadre que l'on peut comprendre l'énigme d'une unité symbolique allant de pair avec une extrême diversité des trajectoires et des positions sociales de ses membres¹ » [Bouffartigue, Gadéa, 2000]. Les logiques individuelles donnent lieu à la formation d'un groupe dont la cohésion dépend du dessein de la pratique plutôt que de la pratique en elle-même. A ce titre, il faut noter que si, dans un premier temps, les cadres ont été considérés comme « encadrant », ce qui faisait reposer leur unité sur leur fonction, un second temps montre que « examinées sur une période un peu plus longue, les évolutions internes à l'ensemble du groupe des « cadres et professions intellectuelles supérieures » traduisent un accroissement des activités reposant sur l'expertise au détriment des activités de commandement² » [Bouffartigue, Gadéa, 2000].

La catégorie cadre permet donc d'analyser l'organisation d'un groupe à partir des professionnels et non d'une activité commune ou d'une institution de référence. L'analyse se décline alors en deux dimensions, le parcours des professionnels dans leurs pratiques d'une part, et l'existence d'un champ encadrant ces pratiques et issu des logiques des acteurs d'autre part. Pour appréhender ces données, nous nous appuyons sur la notion de « socialisation professionnelle », développée par Everett Hughes, qui présente un angle d'étude de leur interaction. Frédérique Leblanc, dans son travail sur les libraires³, expose ce processus et en mesure les traductions sur le métier qu'elle analyse. Ainsi, « Hughes définit trois étapes dans la socialisation professionnelle. La première, le « passage à travers le miroir », est le passage du « profane » ou amateur, à « professionnel ». Il ne s'agit pas seulement du renoncement à tous les stéréotypes liés au métier. (...) Il s'agit bien plus de quitter sa position de personne souhaitant devenir libraire, pour entrer au plus vite dans celle de libraire avec tout ce que cela comporte. [Pour la deuxième,] il s'agit cette fois de trouver un équilibre entre l'image idéale que l'on a du métier et sa mise en œuvre pratique dans la réalité quotidienne. [La troisième est une] phase durant laquelle le libraire s'ajuste « lui-même » au projet du professionnel qu'il souhaitait devenir. Cette fois, il fait un travail de recomposition de l'image du libraire qu'il veut être grâce à

¹ p.31

² p.40

³ *Libraire : un métier*, l'Harmattan, 1998.

celui qu'il peut être¹ » [Leblanc, 1998]. La description insiste sur l'importance de l'image du métier qui est projetée, que ce soit pour les professionnels ou pour la société. C'est en cela que ce processus nous intéresse dans le sens où il implique de poser la question de l'image, de la représentation du champ, de l'identité construite et véhiculée. A cet égard, la socialisation est considérée comme le processus au cours duquel se fabrique un professionnel, ce qui signifie, pour Everett Hughes, incorporer ce qu'est le travail, ce que doit être son rôle, ce que sont les carrières existantes, possibles, souhaitables et ce que l'on est soi-même, en tant que professionnel (se convertir, entrer dans un monde, apprendre un langage) [Dubar, Tripier, 1998]. S'il est toujours possible d'accroître son investissement, ce processus est fini, il comporte un aboutissement qui s'illustre dans la formation d'un groupe professionnel, auquel les acteurs adhèrent et qui est un moyen d'afficher son identité. C'est à partir de ces segments que nous allons préciser l'organisation des urbanistes dans leur pratique professionnelle, leur champ et leur identité.

Le travail de mise en perspective a pour objectif de faire ressortir les traits saillants de la pratique des urbanistes et de construire leur interprétation théorique. A travers cette démarche, ce sont à la fois les caractéristiques de l'organisation professionnelle que nous cherchons à mettre en évidence, et les points communs de l'inscription des acteurs dans cette organisation, compte tenu de l'hétérogénéité de leurs pratiques. En cela, la structure professionnelle des urbanistes est comprise comme celle d'un groupe ; « la notion de « familles professionnelles » émerge alors, regroupant des postes requérant parfois des savoirs professionnels hétérogènes, la proximité entre ces postes étant déduite du fait qu'ils nécessitent la mise en œuvre de compétences transférables² » [Dugué, 1999]. Sous cette forme, il est possible de saisir le rôle des acteurs dans la structuration professionnelle, de comprendre les articulations de la pratique des urbanistes et de rendre compte de leurs effets sur la construction du champ de l'urbanisme. Dans cette optique, la mise en évidence de l'expérience comme un savoir-faire à part entière dans les compétences mobilisées par les acteurs permet d'élaborer l'hypothèse d'une socialisation du professionnel à sa pratique. La difficulté à appréhender cette notion et la capitalisation de savoirs qu'elle construit doit conduire, comme le souligne Florent Champy, à ne « pas postuler a priori que l'absence de formalisation d'un savoir pratique implique l'absence de ce savoir : on peut tout à fait supposer que la spécificité d'une profession tienne pour partie à un savoir qui agit sur le mode de la connaissance ordinaire, tout en étant transmis dans le cadre de la socialisation professionnelle³ » [Champy, 2004]. Cette

¹ pp.230-233

² p.13

³ p.13

étape est importante dans notre raisonnement puisqu'elle pose les bases de la réflexion sur l'organisation professionnelle dans les termes de socialisation, de rétroaction de la pratique sur la définition du champ et de production d'identité. Il faut alors noter que « certains types d'emplois accèdent à l'identité professionnelle par l'action collective et ce parce que leur existence professionnelle est plus protégée par l'importance sociale, jugée stratégique, de leur activité et l'ampleur de la demande » [Dubar, Tripier, 1998], ce qui nous conforte dans la recherche de ce qui fait le « prestige social » [Becker, 2002] de l'urbanisme. En effet, c'est en posant la question de « l'importance sociale » de l'urbanisme qu'il est possible de concevoir une définition du champ de l'urbanisme en situant l'enjeu de l'éthique, ce qui amène à comprendre l'organisation professionnelle des acteurs et l'articulation et les fondements de leurs savoirs. Ces pistes de recherche nous orientent dans la prise en compte de l'identité, non comme une étiquette ou la construction d'une image de l'urbaniste, mais comme la traduction de cette forme professionnelle.

Chapitre II - L'urbanisme : construction d'un champ, légitimation d'un mode de connaissance, identité

Les conclusions des analyses précédentes nous montrent que la professionnalisation d'une pratique n'implique pas nécessairement sa reconnaissance et que, dans cette optique, la pratique s'entend dans une perspective plus large, qui définit sur un ensemble de critères sa légitimité. A cet effet, notre raisonnement opère un glissement, de l'étude des caractéristiques professionnelles de la pratique vers celle des conditions d'institutionnalisation de ses objectifs, c'est-à-dire de mise en évidence d'une demande sociale, à laquelle l'urbanisme tente aujourd'hui de répondre¹. Ce que nous cherchons à décrire est mis en forme par Florence Osty dans l'expression « désir de métier ». Elle indique ainsi que « ce qui sous-tend le désir de métier n'est pas seulement l'invention d'une technique ou la recherche de la perfection d'un art dans une œuvre, mais réside dans l'expression d'une responsabilité sociale, incorporée à la compétence. Le savoir de métier est la manifestation de cette posture éthique, orientant les arbitrages, inévitables dans un contexte d'aléas nombreux. La perpétuation du métier se réalise en amont des connaissances techniques ou des ficelles par la transmission d'une posture, c'est-à-dire d'une disposition mentale de diagnostic des événements survenant au cours de l'activité. C'est pour cette raison que la transmission du métier ne peut se suffire de dispositifs de formation axés sur les connaissances ou sur les techniques car les contextes d'application de la compétence sont variables et supposent une interrogation critique sur les méthodes et outils à mobiliser² » [Osty, 2003]. Il ne s'agit donc plus d'établir l'autonomie d'une discipline et d'une pratique (et, par là, de les défendre), mais de faire exister une posture correspondant à une problématique sociale. Dans le sillage des lectures que nous avons faites de l'émergence de l'urbanisme, c'est bien l'existence d'une double influence que nous cherchons à mettre en évidence, « l'une extérieure au secteur d'intervention publique, la qualité de la vie et du cadre de vie sont, dans les années 1970, un des thèmes majeurs des mouvements politiques et associatifs. L'autre, interne, émanant des professionnels, et plus particulièrement des nouveaux professionnels³ » [Dubost, 1985] comme le postule Françoise Dubost. C'est à la première influence que nous nous intéressons, de façon à comprendre la notion d'intérêt général qui est sous-tendue dans les pratiques en urbanisme.

¹ Il n'est pas à exclure que d'autres champs apportent des réponses plus adaptées par la suite, comme cela a pu être le cas dans l'histoire.

² p.234-235

³ p.155

En cela, Jean-Yves Trépos pose les enjeux de la discussion et précise qu'il faut « réussir à démontrer que la compétence revendiquée par le groupe répond bien à un besoin social incontestable, dont la non-satisfaction serait dommageable¹ » [Trépos, 1992]. Il ajoute alors qu'une telle situation n'est possible que si la compétence en question repose sur la science, ce qui nous conduit à envisager le statut scientifique des savoirs et savoir-faire de l'urbanisme. Si l'urbanisme n'est pas présenté comme une science (cf. Partie I.), ses composants sont à interroger et à articuler sous une forme qu'il convient de définir. De cette manière, l'ensemble des travaux nous conduit à analyser l'urbanisme sous l'angle du champ [Bourdieu, 1984], cette notion permettant d'englober toutes les dimensions de l'urbanisme que nous avons abordées, et de souligner leurs propriétés. Véronique Biau², en étudiant l'architecture, montre que « il y a un effet de champ quand on ne peut plus comprendre une œuvre sans connaître l'histoire du champ de production de cette œuvre. Tout champ est en effet à l'origine de la production d'un méta-discours, discours en miroir de la discipline sur elle-même ; tous les agents engagés dans un champ ont en commun des intérêts fondamentaux liés à l'existence même du champ et sont solidaires pour protéger la croyance dans la valeur des enjeux³ » [Toussaint, 1996]. C'est dans cette perspective que nous travaillons sur le champ, en le considérant comme une structure de synthèse pour l'urbanisme, et non comme un espace exclusif dont l'ouverture est conditionnée par une procédure mise en place par ses membres.

Dans cette optique, le champ traduit à la fois un processus et une situation ; selon Pierre Bourdieu, « concrètement, cela signifie que l'apparition d'un artiste, d'une école, d'un parti ou d'un mouvement au titre de position constitutive d'un champ (artistique, politique ou autre) se marque au fait que son existence « pose comme on dit, des problèmes » aux occupants des autres positions, que les thèses qu'il affirme deviennent un enjeu de luttes, qu'elles fournissent l'un des termes des grandes oppositions autour desquelles s'organise la lutte et qui servent à penser cette lutte⁴ » [Bourdieu, 1984]. En cela, « les révolutions spécifiques, qui bouleversent les rapports de force au sein d'un champ, ne sont possibles que dans la mesure où ceux qui importent de nouvelles dispositions et qui veulent imposer de nouvelles positions, trouvent par exemple un soutien hors du champ, dans les publics nouveaux dont ils expriment et produisent à la fois les demandes⁵ » [Bourdieu, 1984], ce qui pose, à nos yeux, l'ouverture du champ comme une condition de son adaptation aux

¹ p.43

² « L'architecture comme champ. Un point sur l'état des recherches », pp.121-128.

³ p.121

⁴ p.216

⁵ p.211

problématiques qu'il cherche à caractériser. Ainsi, l'étude de l'urbanisme à travers la notion de champ donne un cadre d'analyse pertinent pour saisir cet objet, si nous nous accordons à penser que « la ville aux limites de plus en plus « flottantes » exige de nouveaux outils pour être construite et reconstruite, ainsi que de nouvelles théories pour accompagner ses mues, les anticiper et les réorienter¹ » [Paquot, 1999], et que cet ensemble de savoirs et de savoir-faire a une inscription scientifique et une reconnaissance identitaire.

3.2.1 Quel statut pour le champ de l'urbanisme ?

Introduire l'étude du champ dans notre approche de l'urbanisme est un moyen pour relever ce qui, dans sa composition, nous permet d'en caractériser le prestige social. A travers la notion de champ, ce sont en effet les éléments structurants l'urbanisme que nous essayons de décrire, en abordant alors la question de sa définition. Le but ici n'est pas de produire une nouvelle définition mais d'envisager de façon thématique celles qui existent pour mettre en évidence les critères de référence de cette discipline. Définir l'urbanisme représente un enjeu pour deux raisons qui sont liées : d'une part, parce que cela implique de circonscrire et de poser les limites de son rayon d'action et, d'autre part, parce que ce qui a construit l'urbanisme dans un premier temps, son ouverture, est devenue ensuite une propriété. En 1943, Jean Royer² considère que « le domaine de l'urbanisme s'étend aujourd'hui sur un champ d'étude quasi illimité. En fait, rien de ce qui touche à la vie de l'homme ne lui est étranger³ » [Massardier, 1996]. Si cette remarque témoigne des objectifs de la démarche opérationnelle, elle ne manifeste pas moins la difficulté à cerner l'urbanisme et à répertorier les disciplines participant de sa mise en œuvre. En cela, Adolphe Puissant⁴ souligne en 1945 que « le mot *urbanisme* et ses dérivés sont très à la mode. Ces mots s'emploient sans discernement et leur utilisation abusive sème la confusion dans les esprits. [...] Il faut craindre que les urbanistes ne discréditent le mot et la chose, l'expression et la réalisation d'une œuvre importante entre toutes [...] Prenons garde : l'urbaniste peut creuser le tombeau de l'urbanisme » [Frey, 1999]. Synthèse d'un ensemble de pratiques et de réflexions sur des problématiques inédites, l'urbanisme apparaît ainsi comme un espace confus au sein duquel plusieurs professions s'expriment, y compris les urbanistes. Henri Lefebvre note à ce propos qu'« il y a une pratique d'origine récente, qui déjà déborde le problème spéculatif ou

¹ p26

² Architecte, Urbaniste en chef au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme de 1941 à 1954. Fondateur de la Revue *Urbanisme*.

³ p.113

⁴ Architecte (1878-1950).

les données partielles du problème réel et qui tend à devenir globale, en rassemblant toutes les données de l'expérience et de la connaissance, à savoir l'urbanisme¹ » [Lefebvre, 1972]. Pierre Lassave résume l'étendue de ce que recouvre alors l'urbanisme en indiquant que « l'urbain se présente (...) comme l'état de dissociation entre l'Urbs (territoire spécifique) et la Civitas (communauté civique), à laquelle la philologie en verve du moment adjoint la Polis (Cité – Etat)² » [Lassave, 1997].

La difficulté à préciser les contours de l'urbanisme est donc entière, et se répercute sur la visibilité de ses acteurs professionnels et des apports de la recherche. Pour dépasser ces obstacles, ce n'est pas un travail de définition de l'urbanisme que nous entreprenons mais une approche axée sur un thème, celui du prestige social, qui entre en résonance avec les résultats des démarches méthodologiques que nous avons jusque là menées. De cette manière, nous nous inscrivons dans la perspective du bilan, pour constater, comme le souligne Daniel Pinson, que « l'urbanisme n'a pas tant à figer des attributs de reconnaissance immuables, que de repérer comment s'est construit, à la fois par des emprunts appropriés et des apports propres, un ensemble de compétences originales fondant les raisons d'une existence et d'une présence identifiables³ » [Pinson, 2003].

3.2.1.1 La structure d'un champ : mise en relief des composants de l'urbanisme

Le champ se comprend comme une synthèse des éléments parties prenantes de l'urbanisme. Il est ici conçu comme un outil pour décliner les articulations de l'urbanisme, reposant sur une discipline, définie par « la détention d'un corps propres de savoirs et de savoir-faire, un système de formation permettant la transmission de ces savoirs, une structuration professionnelle participant à l'application de ces savoirs et à leur reconnaissance⁴ » [Pinson, 2003], un espace professionnel, composé des institutions, des partenaires et des professions établies relatives à l'urbanisme, et une figure professionnelle, alors déclinée en fonction des sept profils que nous avons mis en évidence. Nous avons choisi de présenter le champ sous la forme d'un tableau pour en simplifier sa lecture. Le tableau ne reprend pas les signes d'institutionnalisation du

¹ p.47

² p.34

³ p.2

⁴ p.3

champ, c'est-à-dire les manifestations, dans la société civile et professionnelle, qui à la fois rendent visible les pratiques en urbanisme et témoignent de sa légitimité¹.

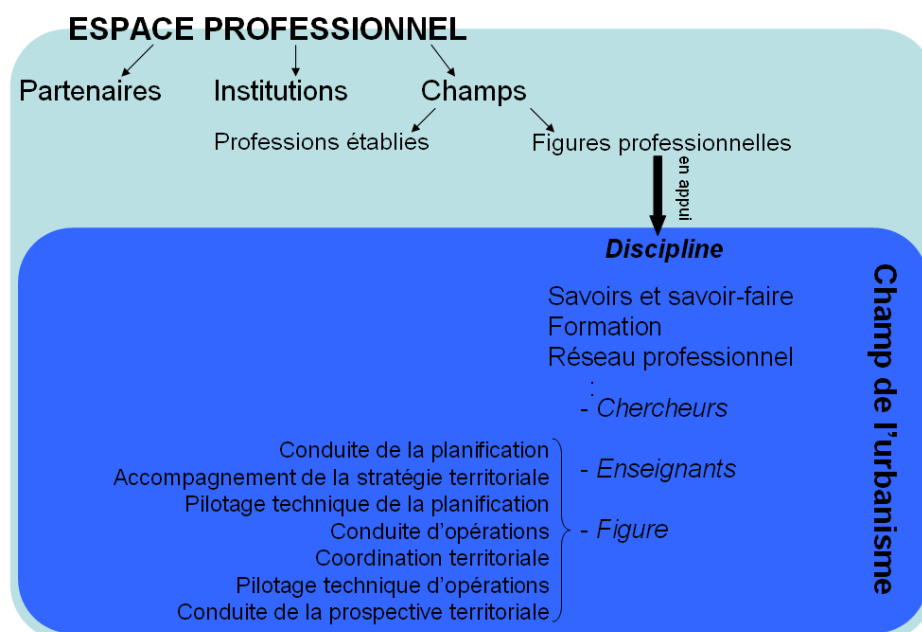


Figure 32 : Place du champ de l'urbanisme et de ses figures dans l'espace professionnel.

Présenter l'urbanisme sous l'angle du champ permet d'en dresser l'architecture sans poser, dans un premier temps, la question de la définition de cet ensemble ou de son caractère scientifique. En cela, ce sont les rouages de cet ensemble qui sont mis en évidence, en écho aux facteurs ayant contribué à l'émergence du champ (cf. schéma Partie I.). Toutefois, pour comprendre les interactions entre l'urbaniste (i.e. la figure professionnelle) et les différents partenaires de l'espace professionnel, il est important de préciser sa *discipline*, l'aire de compétences, de techniques et de savoirs sur laquelle s'inscrit l'urbaniste, ce qui ouvre la voie à une réflexion sur les critères de définition de l'urbanisme. De ce point de vue, la discussion sur la nature du champ est engagée, et Marcel Roncayolo en pose les fondements en se demandant comment « l'urbanisme peut-il être une discipline en soi, se fonder sur la prééminence d'une écologie urbaine ou être un lieu de rencontre actif de disciplines fondamentales capables d'entretenir le dialogue avec des professionnels ?² » [Berdoulay, Soubeyran, 2002]. Ce qui est souligné ici, c'est la difficulté, non seulement à identifier la discipline, mais aussi à la distinguer d'une

¹ A ce titre, les signes recensés sont assez éclectiques et recouvrent un grand nombre d'initiatives ; l'intérêt de les rassembler réside dans la mise en évidence de l'image qu'ils véhiculent de l'urbanisme. Il faut préciser, par ailleurs, que ces institutions ou opérations relèvent ou ont le soutien de l'Etat, par l'intermédiaire de ses ministères. Un autre aspect à souligner est la forte représentation des architectes dans ces manifestations (pour voir le détail, se reporter à l'Annexe 2.4).

² p.10

pratique professionnelle. Pierre Merlin¹ précise ainsi que « l'urbanisme ne peut prétendre constituer une discipline à part entière. Il n'a pas de concepts spécifiques, de démarches méthodologiques qui lui soient propres. C'est, au même titre que les sciences de l'ingénierie, la médecine ou l'architecture, un champ d'application des disciplines traditionnelles. Est-ce que cela lui interdit d'avoir sa propre place dans l'enseignement supérieur ? Les exemples montrent le contraire ». L'urbanisme est donc un champ, réduit à sa dimension professionnelle, qui emprunte ses savoir-faire et en assure la transmission dans un cursus de formation. Ne pas vouloir reconnaître à ce champ un corpus théorique et technique propre constitue, selon nous, une aporie dans le sens où, quelle que soit l'origine de ces savoir-faire (empruntés ou construits), c'est leur application et leur mise en perspective dans des problématiques, récemment identifiées, qui en traduisent l'originalité. Pierre Merlin indique alors qu'il « est tout aussi nécessaire de ne renoncer ni à la construction, ni à l'acquisition d'un savoir, d'une réflexion, ni à la mise en œuvre d'un appareil critique, qui constituent un corpus référentiel commun à tous les intervenants impliqués dans ce processus² » [Merlin, Choay, 2000].

La discipline s'envisage donc comme une composition d'acteurs et de savoir-faire que l'urbaniste anime et oriente en fonction de son terrain. En cela, Daniel Pinson montre que « à l'architecture, à l'ingénierie et à la médecine des premiers temps se sont assez vite ajoutées les expertises des géographes, des économistes et des sociologues, puis des politistes et des écologues. Le produit urbaniste n'est plus seulement un artefact solitaire, enfermé dans l'autisme de sa performance technique ; il est mis à l'épreuve de l'économie et de la pertinence politique de sa programmation, puis à celle de sa réception et de son usage, dans un agencement d'initiatives qui mêle plus étroitement le public au privé³ » [Pinson, 2003]. A la conjonction de ces domaines, l'urbanisme se présente comme la combinaison d'attitudes et de savoir-faire sur le territoire, qui propose un angle d'analyse distinct des autres disciplines⁴. Dans ce sens, Olivier Piron⁵ constate alors que, « en fait, une discipline est en train de naître, celle de l'ingénierie de grands aménagements, fondée non sur une maîtrise foncière préalable, mais sur une capacité de synthèse des problèmes et de mobilisation des acteurs⁶ » [Genestier, 1996].

¹ « 1968-1980 : où en est l'enseignement de l'urbanisme ? », *Métropolis* volume VI n°46/47, 1981.

² Entrée « urbanisme ».

³ p.5

⁴ A ce titre, la fréquence d'emploi du terme « diagnostic » (étymologiquement « apte à reconnaître ») plutôt que de l'expression « état des lieux » témoigne de la volonté de renouvellement de l'angle d'analyse portée par les urbanistes.

⁵ « Urbanisme et aménagement, déconstruction, reconstruction », pp.247-273.

⁶ p.269

Quelles que soient les déclinaisons du vocabulaire utilisé pour qualifier l'urbanisme au sein du champ et le rapport de l'urbanisme aux autres disciplines, ce qui se dessine ici est l'affirmation d'un courant qui renouvelle les approches du territoire en mobilisant des outils conceptuels et techniques (existants ou à inventer) pour proposer un autre regard, une autre perspective d'analyse. L'originalité de l'urbanisme se situe là, à nos yeux, et cette perspective renforce l'hypothèse d'un champ reposant sur des valeurs d'intérêt général que nous avons postulées. En effet, en présentant une rupture par rapport aux approches des autres disciplines, l'urbanisme s'inscrit dans une continuité de réflexions sur la société et son environnement, sur l'*écologie*, et contribue à l'élaboration d'un patrimoine commun de références scientifiques et techniques. Dans un numéro spécial de la revue *Esprit*¹, les auteurs ont tenu à souligner le travail, notamment, de Françoise Choay et ont alors déclaré : « *Esprit* est particulièrement heureux de contribuer à faire mieux connaître une œuvre qui n'a pas grand-chose à voir avec une discipline dans la mesure où elle touche les fondements anthropologiques de l'humanité à travers la construction et l'expérience urbaine² ». C'est en cela que nous cherchons à montrer la place de l'urbanisme dans le champ, plus général, de la science et sa participation à la construction du savoir. L'objectif est donc de développer, dans un second temps, les critères de définition de l'urbanisme, en relation avec ce prisme d'analyse.

3.2.2.2 Quelle approche de l'urbanisme ?

La difficulté à définir l'urbanisme a déjà été énoncée ; cependant, l'exercice permet d'approfondir le débat sur la nature de ce champ et sa place au sein des réflexions sur le cadre de vie. Nous nous proposons donc de réaliser un état des lieux des définitions en urbanisme dans la perspective d'illustrer une hypothèse, celle du prestige social de ce champ, attaché aux valeurs qu'il véhicule. C'est pourquoi nous allons envisager les différentes définitions en fonction de ce qu'elles nous apprennent sur la nature de l'urbanisme (action, savoirs, méthodes) et de ses objectifs, pour ensuite mettre en évidence des critères pour caractériser la démarche scientifique de l'urbanisme.

Si, dans une acception très générale³, l'urbanisme peut être entendu comme couvrant « tous les aspects de l'aménagement, de la mise en valeur des territoires et

¹ *Esprit*, 2005, n°10, « L'architecture et l'esprit de l'urbanisme européen ».

² p.77

³ Définition de la déclaration internationale des instituts nationaux et associations d'urbanistes professionnels des pays de la Communauté Economique Européenne.

de l'usage des sols. Il intervient aux différents niveaux interdépendants –rural et urbain, métropolitain et régional, national et international. Il rassemble toutes les formes d'activités relatives aux phénomènes de développement. Pour ce faire, il oriente, il met en valeur, il contrôle et stimule la perpétuelle évolution des milieux dans le respect de l'intérêt général¹ » [Lemonier, 1996], il convient de préciser comment s'organise la déclinaison de ces activités et l'enjeu d'une perception axée sur la pratique professionnelle. Pierre Merlin indique que « l'urbanisme comme l'aménagement sont interventions volontaires, donc praxis (c'est-à-dire action). Ils sont aussi une pratique, c'est-à-dire exercice d'application, d'exécution, manière de faire, usage, confrontation aux réalités, hésitation, d'où naît l'expérience plus que la connaissance. » [Merlin, Choay, 2000]. En cela, l'urbanisme est une action, prenant sens dans un ensemble d'actions axées sur le même objet, comme le décrit Michel Micheau² en soulignant que « l'urbanisme n'est qu'un élément parmi beaucoup d'autres permettant de traiter des problèmes de la ville contemporaine car cet art (au sens de l'action de l'artisan) ne peut tout réguler. Il relève des multiples politiques publiques qui prennent la ville comme objet et qui se sont complexifiées singulièrement en 20 ans³ » [CNFPT, 1994]. Les principaux traits de cette action en urbanisme sont donc l'appui sur des méthodes et la poursuite, commune à d'autres disciplines, d'objectifs pour le territoire. Dans cette optique, la définition de l'urbanisme ne s'attache pas à inventorier les références aux autres disciplines mais à expliquer comment et autour de quels outils il s'articule. Jean-Claude Delorme relève alors que « Pierre Lavedan fut l'un des premiers à construire l'histoire de l'urbanisme à partir de concepts fondamentaux de forme et non pas de simplement à partir de catégories appartenant à la sociologie, à l'économie, à la politique ou à la philosophie auxquelles se brûlèrent Marcel Poète et Gaston Bardet⁴ » [Delorme, 1981].

Ainsi, il est posé l'autonomie de cette discipline, dans ses méthodes comme dans ses approches, ce que rappelle Alain Rey en notant que « ce n'est que dans les années 1920 et 1930 que cet urbanisme s'affirme, devenant une technique d'aménagement de l'espace des villes, de l'espace, du logement, des transports, la vie, la vie quotidienne en somme » [Rey, 2005]. Pour Jean-François Tribillon, l'urbanisme est alors l'« ensemble des savoirs organisés en un discours cohérent qui a pour objet à la fois l'urbain -catégorie relevant d'une théorie unificatrice des faits urbains isolés tirés d'analyses systématiques des villes- et les techniques de transformation urbaine⁵ » [Tribillon, 2002]. Dans un premier temps, l'urbanisme est donc considéré comme la

¹ p.14

² « Les principaux facteurs d'évolution du système urbain français », pp.7-18.

³ p.18

⁴ p.52

⁵ p.3

synthèse des approches de disciplines plus anciennes ayant développées des réflexions sur la ville, en témoigne cette remarque de Edmond Joyant¹ en 1923, « l'urbanisme peut être défini : l'art de créer les villes ou d'organiser leur développement. Si le mot est nouveau, l'art est ancien, car, depuis que des villes existent, les problèmes soulevés par leur fondation et leur évolution ont été posés et ont reçu des solutions plus ou moins raisonnées. Mais ces problèmes sont devenus particulièrement complexes depuis le milieu du XIX^e siècle. [...] L'urbanisme est donc devenu un art extrêmement complexe, qui est en quelque sorte le point de convergence d'arts ou de sciences très divers : l'architecture, l'art de l'hygiéniste, celui de l'ingénieur urbain, l'économie politique et sociale, les installations sanitaires, etc. » [Frey, 1999]. Mais, dans un second temps, ce ne sont plus tant les apports de ces disciplines qui façonnent l'urbanisme que l'approche spécifique qui s'est élaborée par la pratique. Si l'urbanisme s'est appuyé et se nourrit encore des outils et des concepts d'autres disciplines, l'approche du terrain que ses représentants ont développée traduit une démarche propre d'analyse. De ce point de vue, la définition de l'urbanisme que donne le CEU dans sa Charte illustre bien l'importance de la multiplication des angles d'analyse de ce champ. Ainsi, « l'urbanisme est un processus qui regroupe plusieurs pratiques telles que : aménagement du territoire, aménagement régional, planification physique et spatiale, aménagement urbain et rural, environnement, sous leurs aspects socioéconomiques et dans leurs implications² ».

C'est donc par la pratique professionnelle que se construisent les savoirs et savoir-faire de l'urbanisme, en même temps que s'instaure une relation dynamique aux savoirs des autres disciplines. Cette caractéristique de la pratique est mise en évidence par Marcel Belliot³ qui remarque que « entre celle du prince et celle de l'artiste, il existe sans doute une « troisième voie » pour concevoir et fabriquer la ville, une voie fondée sur la pluridisciplinarité, la diversité des approches et l'articulation des échelles. L'urbanisme est aussi un savoir ». Reconnaisant la pratique comme un mode de connaissance, il détaille alors les objectifs de cette dernière : « le métier des urbanistes est de concevoir des villes et d'organiser un cadre urbain où les habitants auront la possibilité de vivre en bonne intelligence les uns avec les autres, de disposer de logements confortables, de se déplacer commodément, de travailler, de se détendre et d'avoir accès à tous les services essentiels... Il n'est pas, fort heureusement, de rendre les gens heureux et de changer leurs mentalités, leurs

¹ Urbaniste, publie le premier *Traité d'urbanisme*, Encyclopédie industrielle et commerciale, en 1923.

² Charte du CEU, 2003.

³ « L'urbaniste et la « troisième voie » », *Urbanisme* n°339, 2004.

mœurs et leurs croyances¹ ». Il est à observer que, à l'instar d'Alain Rey, Marcel Belliot décrit le terrain de l'urbanisme comme celui de la vie quotidienne, et présente l'essence de l'urbanisme comme étant articulée à des objectifs à poursuivre, conjointement avec d'autres disciplines. En cela, il ne s'agit pas de recenser ce qu'empruntent les disciplines les unes aux autres mais de mettre en évidence les objectifs qu'elles cherchent à atteindre par leurs actions. A travers cette analyse peut se lire la place de l'intérêt général dans l'urbanisme.

Envisager l'urbanisme sous l'angle des objectifs visés par la pratique est une alternative pour saisir ce que recouvre ce champ. Si la difficulté à cerner les domaines que recouvre l'urbanisme a été montrée, il n'en reste pas moins que les actions projetées sur ces domaines peuvent être analysées. Ainsi, au début du XX^e siècle, ce qui est posé comme fondement de l'urbanisme est l'administration du changement plutôt que les territoires où s'illustre ce changement. En cela, Léon Jaussely² postule que « l'histoire locale dans le cadre naturel du lieu, la vie économique, la vie sociale de l'agglomération ne sont plus dissociées, elles forment un tout : la vie collective intégrale développe ses formes, changeantes avec les époques, parce que la vie des sociétés est en perpétuel changement, et que les agglomérations, consciemment ou inconsciemment, s'adaptent sans cesse aux conditions nouvelles toujours en harmonie avec le milieu local qui s'est imposé aux hommes à l'origine et s'impose encore ; ce tout, c'est l'Urbanisme³ » [Berdoulay, Soubeyran, 2002]. Derrière cette perspective se distingue une méthode d'approche du territoire, une pratique qui s'attache à organiser les facteurs du changement social. Pour Bernardo Secchi, l'urbanisme est alors « à entendre plutôt comme la trace laissée par un vaste ensemble de pratiques : celles qui visent la modification continue et consciente de l'état du territoire et de la ville⁴ » [Secchi, 2006]. Cette idée d'accompagnement des transformations de la société par l'organisation des formes spatiales fait écho aux réflexions du XIX^e siècle du courant « pré-urbanisme progressiste » (cf. Choay, 1965), mais traduit ici la posture d'analyse, qui est de prendre en compte les mutations pour réfléchir à l'organisation de l'espace, ce qui implique aussi de « savoir où il ne faut pas construire » [Querrien, 1989] comme a pu le préciser Henri Prost⁵, et de pouvoir intervenir « sur les structurations de ces territoires entièrement urbanisés »⁶, avec des outils renouvelés.

¹ « Pitié pour les urbanistes ! », séminaire *Urbanisme, santé et développement durable*, 20-21 juin 2006, Saint Quentin en Yvelines.

² Architecte urbaniste, grand prix de Rome en 1903.

³ p.168

⁴ p.15

⁵ Architecte urbaniste, cofondateur en 1911 de la SFAU.

⁶ Discours de Dominique Perben en ouverture de la dixième Université d'été du CFDU, Montpellier, 2005.

Ce qui est mis en évidence ce sont les objectifs que poursuivent les professionnels, notamment celui d'améliorer le cadre de vie de la population, et non les moyens à partir desquels ces objectifs vont être atteints. Cette acception de l'urbanisme nous semble témoigner d'un certain réalisme vis-à-vis de la portée des interventions professionnelles sur l'organisation de la société. Pour résumer la question des objectifs de l'urbanisme, nous pouvons avancer, avec Yves Chalas¹, que « l'urbanisme dans ses finalités, sa dynamique même, sinon par définition, dès le départ de ses interventions, est pensée et action globales sur la ville, profession qui entend s'occuper à la fois du contenant et du contenu urbains, c'est-à-dire de l'espace physique construit ou à construire dans toute sa pluralité fonctionnelle, mais aussi de l'ensemble des modes de sociabilité et des formes de citoyenneté afférent à cet espace² » [Genestier, 1996]. De cette façon, « l'urbanisme, c'est tout ce qui concourt à l'organisation et à la mise en forme des unités urbaines dans l'espace et le temps, en intégrant les dimensions politiques, sociales, économiques, culturelles et techniques³ » [CNFPT, 1994] selon Michel Visteaux⁴, ce qui inscrit cette discipline dans un mode d'approche des problématiques du territoire, un courant méthodologique qui s'appuie sur des objectifs pour élaborer ses démarches opérationnelles. L'orientation de ces objectifs est ce que nous allons maintenant envisager.

Jean-Paul Lacaze rappelle que l'urbanisme « naît à partir du moment où quelqu'un estime nécessaire, à tort ou à raison, d'engager ou de provoquer une action pour transformer les modes d'utilisation de l'espace et aboutir à une « situation jugée préférable », expression elle aussi empruntée à la définition de Pierre Merlin⁵ » [Lacaze, 1993]. En cela, nous parlons « d'intérêt général » pour qualifier les enjeux de cette transformation, de cette réflexion sur les usages du territoire. La question de l'intérêt général rejoint celle du prestige social de l'activité, et donne une signification toute particulière à la pratique. En effet, en ayant pour objectif de concourir à l'intérêt général, les professionnels de l'urbanisme ont à garantir la légitimité de leurs analyses et les outils de leur discipline, ce qui se traduit, selon Bernardo Secchi, par le fait que « l'idée d'urbanisme qu'[il] propose coïncide avec celle d'un savoir, plus que d'une science ; un savoir relatif aux modes de construction, à la modification continue et à l'amélioration de l'espace habitable, spécialement de la ville. Balancé entre l'étude du passé et l'imagination du futur, entre vérité et éthique, il s'est construit lentement, par

¹ « La politique de la ville ou l'urbanisme confronté à la crise de la civilisation du travail », pp.91-126.

² p.116

³ p.157

⁴ « Quels professionnels au service des collectivités territoriales ? Professionnels de la ville, quels métiers ? » pp.156-161.

⁵ p.8

accumulations successives, adossé à des pratiques artistiques, constructives et scientifiques dont on ne peut pas le séparer¹ » [Secchi, 2006]. En cela, Philippe Genestier² spécifie les enjeux que recouvrent ces pratiques et indique que « l'urbanisme constitue un ensemble de pratiques, de savoirs et de savoir faire sociaux, techniques et politiques, qui ont pour but que s'appliquent dans l'espace et par l'espace, les représentations sociales légitimes du moment. En outre, il participe d'une démarche de préfiguration des évolutions en cours, tendant à les faire advenir dans le réel, tout en les stimulant et les contrôlant. Aussi postule-t-il que les évolutions de l'avenir peuvent être identifiées, qu'une conception claire et juste des infléchissements à y apporter peut être définie, puis projetée sur le sol afin d'imposer à tous, de manière anticipée, la construction dans le présent du cadre futur d'une vie unanime³ » [Genestier, 1996].

Ce que nous apprennent ces différentes approches de la définition de l'urbanisme, c'est la prééminence de la pratique professionnelle au sein du champ. La pratique est articulée à une démarche d'analyse, à l'expérience qui concentre les savoirs et les savoir-faire et à un objectif d'intérêt général qui traduit le prestige social de l'activité. La particularité de la démarche d'analyse est de proposer un cadre de réflexion dans lequel différentes disciplines vont croiser leurs approches et leurs savoirs, illustrant ainsi le caractère pluridisciplinaire de l'urbanisme. L'enjeu de la pratique des urbanistes se situe dans la recomposition des savoirs qu'ils effectuent, en apportant la connaissance du territoire et la formulation d'un diagnostic inédit. Le rôle du professionnel est alors de soulever des questions et de savoir où trouver les réponses, au cœur de l'échange pluridisciplinaire suscité. Dans cette optique, la pratique apparaît bien rattachée à un champ, qu'il est possible de définir comme une démarche centrée sur l'organisation des usages du territoire à partir d'une analyse de variables, prenant en compte les dimensions temporelles, sociales, économiques et spatiales. La dimension temporelle recouvre les processus de requalification, d'aménagement, de préservation, de planification et de prospective ; la dimension sociale comprend la poursuite de l'intérêt général (qui cristallise plusieurs enjeux, du développement durable à la mixité des usages sur le territoire) ; la dimension économique repose à la fois sur l'équilibre des activités sur un territoire et sur la prise en compte de la rationalité des projets ; la dimension spatiale intègre les différentes échelles du territoire (de la commune à l'Etat et aux relations transfrontalières) et les différents types de territoire (urbain, rural, naturel). Les traits de cette définition

¹ p.35

² « Au-delà d'un modèle urbain unique : l'urbanisme face aux sociétés multidimensionnelles », pp.169-181.

³ p.169

impliquent de qualifier la nature de cette démarche, de façon à en saisir sa légitimité d'une part, et à en poser les fondements d'autre part. En cela, l'approche de l'urbanisme pose donc les questions de l'assise scientifique, condition de sa reconnaissance (cf. Becker, 2002), et des prémices de l'éthique.

3.2.2 Un courant méthodologique

L'importance de la pratique professionnelle dans la structuration de la discipline amène à s'interroger sur la fabrication des savoirs, le mode de connaissance spécifique que représente l'urbanisme, entendu que ce champ pose l'intérêt général comme objectif et principe de son action. En cela, la nature scientifique du champ est à interroger, comme caution de la légitimité à intervenir dans ce domaine. Le lien établi entre prestige social de l'activité, éthique et appuis scientifiques de la démarche implique de revenir sur ce qui fait la science, et de mettre en évidence les caractéristiques relatives à l'urbanisme. Si, selon Jean-Pierre Boutinet, « pour qu'il y ait connaissance scientifique, il faut qu'il y ait un projet qui construise un objet, où la théorie et l'expérience se lient dans une vérification¹ » [Boutinet, 1996], il n'est pas à exclure que l'approche développée par les professionnels de l'urbanisme, dans la mesure où elle produit de la connaissance, repose sur des méthodes scientifiques, sans pour autant constituer une science. L'urbanisme est ainsi envisagé comme un courant méthodologique dont il s'agit de préciser les fondements.

3.2.2.1 La construction de la science

Le but de cet exposé n'est donc pas de montrer que l'urbanisme constitue une science, établie ou en devenir, mais de considérer en quoi la démarche de l'urbanisme repose sur des savoirs, des savoir-faire et des outils construits et de portée générale. Dans cette optique, il est important de revenir dans un premier temps sur la définition de la science de façon à poser les termes de la discussion et à souligner, dans un second temps, comment se construit la science, ce qui permet d'envisager les différents paramètres entrant en compte dans le processus scientifique et d'en mesurer l'importance pour l'urbanisme.

La science est un objet de recherches à part entière dont l'épistémologie a donné lieu à de nombreux débats. Notre objet n'est pas de reprendre, d'un point de

¹ p.105

vue historique ou théorique ces études, mais de préciser ce concept. A cet égard, Sylvain Auroux¹ propose une définition de la science organisée en système, dans lequel se distingue « trois composants : théoriques (concepts, protocoles expérimentaux...), sociologiques (institutions, gestion des carrières, organisation des disciplines...), pratiques (les intérêts de connaissances...) »² [Schreiber, 1991]. Dans cette optique, un domaine est scientifique si les savoirs qu'il développe sont organisés (faire état de théorie, de concepts, de protocole expérimental), s'il comporte une organisation de chercheurs (représentée par une institution) et s'il est en relation avec l'extérieur (diffusion des intérêts de la connaissance acquise). Ces critères caractérisent la science établie et constituent un ensemble de repères pour comprendre les fondements d'une science. Notre objectif est de montrer comment s'établissent et s'articulent ces fondements, de manière à saisir l'enjeu que représente la démarche scientifique.

Ainsi, Pierre Bourdieu précise que « la science est une construction qui fait émerger une découverte irréductible à la construction et aux conditions sociales qui l'ont rendu possible³ » [Bourdieu, 2001]. En cela, deux postulats sont présentés, d'une part, une interaction entre les fondements de la science qui transcende les apports de chacun, et, d'autre part, le statut spécifique de la découverte ainsi construite. Poser ces deux postulats traduit l'indépendance et l'autorité de la démarche scientifique, et place la science comme garante de savoirs positifs et universels [Trépos, 1992]. La construction de la science ne se réduit donc pas seulement à un processus ; il n'existe pas « une homologie structurale entre science et société et les explications déterministes visant à mobiliser les facteurs externes à la science pour expliquer les conditions et les formes de son émergence⁴ » [Amblard et al., 1996]. De ce point de vue, la science valide le statut d'une discipline qui peut faire état d'une cohérence théorique interne et d'un programme visant à corroborer ces théories, un grand nombre de paradigmes évoluant ainsi sans atteindre, ni même poursuivre, ce but. Il s'agit de distinguer ce qui permet la connaissance au sein d'une discipline et l'heuristique de cette discipline. En ce sens, Joseph Ben-David indique que « les idées nécessaires à la création d'une nouvelle discipline sont habituellement disponible pendant une période relativement longue et dans plusieurs lieux géographiques ; quelques-uns seulement de ces débuts prometteurs aboutissent à un développement ultérieur ; un tel développement a lieu où et quand des gens s'intéressent à la nouvelle idée non seulement pour son contenu intellectuel, mais aussi comme moyen potentiel

¹ « Quatre lois ou généralités explicative : à propos du développement du comparatisme en Europe », in *Sprachtheorie und Theorie des Sprachwissenschaft*.

² p.18

³ p.151

⁴ p.131

d'instituer une nouvelle identité intellectuelle et tout particulièrement un nouveau rôle professionnel ; les conditions dans lesquelles ces intérêts voient le jour peuvent être identifiées et peuvent servir de base à la construction ultérieure d'une théorie capable de permettre des prévisions¹ » [Ben-David, 1997].

Dans cette optique, nous postulons, d'après les analyses que nous avons présentées de la pratique professionnelle et de la structuration du champ de l'urbanisme, que celui-ci ne constitue pas une science mais adopte une posture scientifique. Il s'agit de reconnaître, avec Jean-Pierre Frey que « l'idée scientifique d'aboutir à quelque certitude, même provisoire, cède le pas à l'exploration d'un domaine où on semble admettre d'emblée que les pratiques et les savoir-faire seront toujours en avance sur les théories et les savoirs. L'expérimentation restera, de fait, un vain mot² » [Frey, 1999]. En prenant appui sur les critères de définition de la science, l'urbanisme ne forme pas un système de réflexions théoriques à portée expérimentale et s'inscrit dans la volonté de forger des analyses explicatives de situations, tandis que la pratique, à partir de ces diagnostics, propose des réponses, sans présager de leur résultat. En cela, l'urbanisme n'est pas normatif mais un mode connaissance scientifique. Si, selon Catherine Paradeise, « le travail de reconnaissance scientifique est long et difficile pour au moins une raison : il est nécessairement lié à l'assentiment d'un public éminent -la communauté des savants dans les disciplines déjà constituées-, avec lequel le groupe en voie de professionnalisation entretient des rapports de concurrence théorique et/ou économique »³. [Paradeise, 1985a], nous voulons préciser que ce n'est pas la description d'un processus où l'urbanisme n'est pas *encore* une science, qui est en jeu, mais bien sa démarche scientifique.

Ici se situe la spécificité du champ de l'urbanisme d'être à l'origine d'une pratique professionnelle dont la vocation est d'améliorer la connaissance et l'analyse de l'interaction territoire / société, ce qui constitue une discipline plus qu'un système de références. C'est en ce sens que la structuration et la reconnaissance professionnelles représentent un enjeu de taille pour le développement du champ, dans la mesure où elles favorisent cette production de connaissances. En cela, Claude Dubar et Pierre Tripier précisent qu'« il s'agit de persuader l'Etat (et le public) que la profession, reconnue juridiquement comme telle, a la vocation (et l'intérêt) de veiller à l'avancement des connaissances scientifiques, justifiant le fait que l'Etat lui en donne mandat⁴ » [Dubar, Tripier, 1998]. La légitimité apparaît ainsi comme une

¹ p.67

² p.68

³ pp.23-24

⁴ p.127

condition pour envisager la pratique dans tout son relief, de même que « le fait ne devient vraiment un fait scientifique que s'il est reconnu¹ » [Bourdieu, 2001].

Représenter l'urbanisme comme une démarche scientifique inscrite dans une discipline implique de pouvoir définir le contenu de ses paradigmes. Nous avons montré que, par la nature de sa pratique, l'urbanisme se manifeste comme une investigation positive (qui cherche à expliquer ce qui est), et non comme un système normatif. Si Julien Freud retient chez Max Weber une loi interne propre, qui consiste à ce « que même dans le cas des villes modernes, en dépit de similitudes d'ordre architectural ou économique, le développement s'inscrit dans le cadre général de chaque civilisation particulière, dont la ville est l'une des expressions. Mais, en même temps, il précise qu'il y a aussi une loi interne propre au phénomène urbain lui-même qui fait qu'il n'y a pas une infinité de manières d'élaborer les compromis indispensables à la cohabitation des couches sociales ou classes sociales différentes au sein d'une même ville² » [Weber, 1982], il n'est cependant pas question d'envisager des normes à portée universelle en urbanisme. Cette restriction s'appuie sur le fait que les deux entités à partir desquelles se construit la réflexion, le territoire et la société, sont en perpétuel mouvement, et n'autorisent pas de certitudes quant à leur devenir ou à la forme que prendra leur interaction. Les travaux de Max Weber reposent sur une étude a posteriori des villes, ce qui permet la validité de son concept. Les études de François Ascher sur le lien entre modernisation et urbanisation, où, par exemple, le rôle de l'électricité est mis en évidence pour expliquer le développement vertical et horizontal des villes [Ascher, 2001], constituent, parmi d'autres, un prolongement à ces réflexions. La formulation de lois n'est donc pas un objectif structurant de l'urbanisme ; les recherches viennent alimenter, selon François Ascher, la conception des espaces, la notion de limite, de distance, de densité, de diversité, de mixité par rapport à la vitesse de circulation des biens, des informations et des personnes, ce qui amène, d'une manière plus générale, à repenser le bien collectif [Ascher, 2001]. La discipline se concentre alors sur des paradigmes de recherche mais s'organise également autour d'une posture qui traduit la portée de l'action par laquelle l'urbanisme est trop souvent résumé, l'aménagement. En effet, Gilles Verpraet souligne que « planning signifie donc penser sur le futur plus que beaucoup d'autres événements » [Querrien, 1989]. Cette approche, qui permet à l'urbanisme de construire ses analyses, introduit une véritable rupture et donne un argument pour distinguer l'urbanisme comme une discipline à part entière, légitime (dans ses analyses et ses actes) et identifiable. Le caractère scientifique de cette démarche étaye cette propriété, et contribue, en rétroaction, à construire la discipline, en interrogeant

¹ p.144

² p.16

ses principes. En ce sens, nous pouvons nous demander le « rôle que peut jouer l'éthique dans l'acquisition, par les groupes ou les corps professionnels, d'une autonomie relative et d'une capacité à s'autodéterminer et à s'autoréguler¹ » [Terrenoire, 1991].

3.2.2.2 Les manifestations de l'éthique

La question de l'éthique a déjà été abordée comme condition de la légitimité de l'intervention professionnelle et comme pendant de l'engagement en faveur de l'intérêt général. A ce titre, Michel Micheau² recense six raisons pour montrer l'importance de cette question en urbanisme. Il s'agit selon lui de constater que le fonctionnement de la ville a profondément changé : le système réglementaire ne permet plus d'assurer la régulation traditionnelle ; la crise du modèle public crée un vide que les nouvelles pratiques des collectivités locales ne permettent pas de combler ; la pression écologique est quotidienne (cf. Hans Jonas, principe de responsabilité, 1979) ; la société urbaine n'est plus seulement organisée par l'Etat ou les collectivités publiques ; la nécessité de trouver un espace public met en avant le support privilégié qu'est la ville ; l'urbanisme n'est plus seulement une pratique de plan technique : la neutralité a fait long feu [Genestier, 1996]. Ainsi, la pratique professionnelle de l'urbanisme est envisagée comme une action face à des mutations sociales, politiques, spatiales et environnementales, dont le terrain est l'espace public, la gestion du bien collectif, pour lesquels l'urbaniste doit s'engager à promouvoir l'intérêt général. En prenant position, le professionnel se doit d'inscrire son action dans une démarche scientifique, soutenue par une éthique. Cette notion mérite alors d'être approfondie, de façon à « montrer, dans chaque cas, comment des relations sociales d'une certaine nature, et l'éthique susceptible de les orienter et de les régler, s'établissent sur la base des rapports sociaux qui déterminent en profondeur la profession concernée. Il faudra également trouver, comme nous y invite Weber, quelles sont les positions sociales qui font que tel ou tel type de professionnel devient l'agent idéologique de tel ou tel type d'éthique (1972). Il faudra enfin étudier les effets proprement idéologiques de l'éthique professionnelle (cf. Maurice, 1968)³ » [Terrenoire, 1991], comme le propose Jean-Paul Terrenoire. Notre objectif est donc de poser la définition de l'éthique, de considérer ses implications dans le champ de l'urbanisme, et d'examiner comment se traduit cette notion dans ce champ.

¹ p.8

² « Ethique et urbanisme. Problèmes professionnels, demande d'éthique et réponses pédagogiques ? », pp.185-197.

³ p.29

Gilles Verpraet¹ s'appuie sur la définition de André Lalande et considère l'éthique comme la « science qui a pour objet immédiat les jugements d'appréciation sur les actes qualifiés de bons ou mauvais² » [Genestier, 1996]. De ce point de vue, il est nécessaire de créer le système de références à partir duquel la portée de ces jugements pourra être étudiée. Il s'agit alors de construire l'éthique, en fonction d'un champ plus que du respect du droit. En cela, Jean-Claude Terrenoire précise que « la déontologie et sa formalisation désignent l'ensemble des devoirs qui s'imposent à l'individu dans une situation sociale donnée, sans spécifier s'ils présentent un caractère juridique ou un caractère moral » [Terrenoire, 1991]. L'éthique s'envisage ainsi comme un projet, dont les fondements se situent dans la pratique, qu'il contribue à définir. Cette perception est empruntée à Paul Ricœur, qui propose de « réserve[r] le terme d'éthique pour tout le questionnement qui précède l'introduction de l'idée de loi morale et désigne[r] par morale tout ce qui, dans l'ordre du bien et du mal, se rapporte à des lois, des normes, des impératifs³ » [Ricœur, 2002]. Si l'éthique est distincte de la loi morale, c'est parce qu'elle se réfère à des valeurs, propres à un champ, à sa culture (ici professionnelle). Cette hypothèse suppose d'approfondir la notion d'éthique, et d'établir la différence entre un code de pratique (qui peut être réglementaire), une déontologie (qui se rapportent à la relation commerciale, ce qui se lit dans le code de pratique professionnelle de l'Institut Canadien des Urbanistes ou dans la charte européenne des urbanistes du Conseil Européen des Urbanistes) et la définition de *valeurs* qui orientent l'action. L'éthique professionnelle est étroitement liée à ces valeurs, qui président à l'action alors même qu'elles émergent de la pratique.

Les valeurs sont comprises ici dans le sens où toute société ou groupe social élabore et pratique des techniques, des règles de conduite et construit une représentation du monde⁴. Cette représentation comprend un ensemble de normes, dont le respect conditionne la pratique. Pour les acteurs, ces normes sont au cœur de leurs réflexions comme en témoigne cet extrait :

« Une opération d'urbanisme, c'est une histoire qui doit rassembler des gens assez différents ; nous on n'est qu'un petit maillon, les urbanistes qui produisons des études, c'est un beau travail mais ça ne sert à rien s'il n'y a pas des convictions derrière. » E-32

¹ « La formulation éthique dans les politiques publiques urbaines. Comparaison franco / américaine », p.209-221.

² p.209

³ Id. p.883

⁴ Cf. *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, sous la direction de C. D. Echaudemaison, Nathan, 2002, 544p.

Au fil du discours ont ainsi émergé quatre segments centraux, à articuler à trois principes d'action. Ce système traduit les valeurs de l'urbanisme, dans la mesure où elles sont évoquées par l'ensemble des acteurs d'une part, et où elles représentent des finalités pour la pratique d'autre part. Il s'agit de considérer les segments social, temporel, économique et spatial comme les dimensions dans lesquelles la réflexion se construit, en déclinant des problématiques qui, au sein de ce système, accèdent au rang de valeurs. Le schéma ci-après synthétise les différentes valeurs alors mises en évidence ; les axes sont ici orthogonaux, c'est-à-dire indépendants, mais les variables sont corrélées (la présentation schématique a pour unique but de faciliter la communication, elle n'introduit aucune notion de hiérarchie, d'opposition ou de priorité).

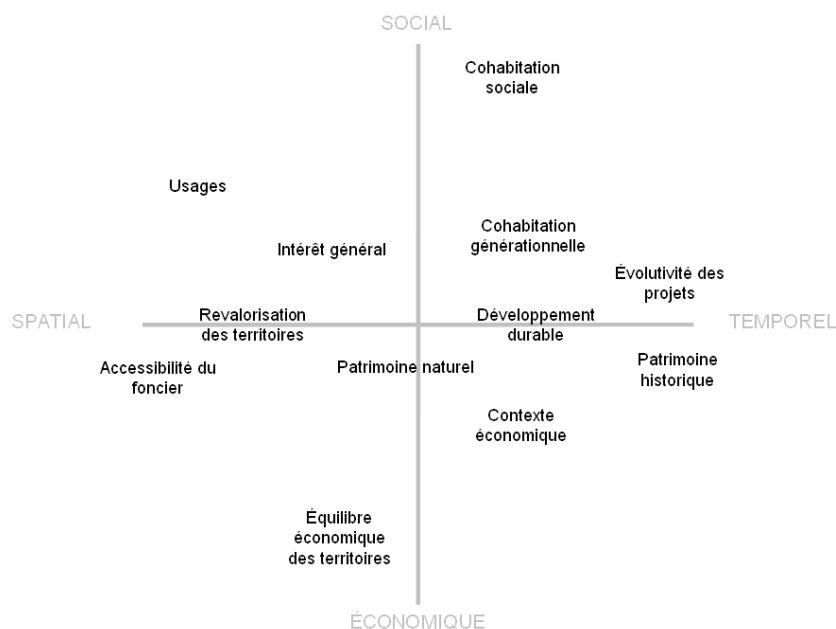


Figure 33 : Prise en compte, promotion et préservation : lecture des segments constitutifs de l'éthique

Ces quatre dimensions sont en forte interaction ; elles orientent autant qu'elles définissent la pratique et son espace professionnel. La dimension économique intervient à plusieurs titres : dans la prise en compte générale du facteur économique dans les projets d'urbanisme et l'aménagement d'une part, et dans le renouvellement des réflexions et des opérations qui s'effectue dans notre contexte de crise économique et de restriction des moyens financiers en direction des politiques publiques (ce qui rejoint le discours des professionnels Allemands sur l'avenir de l'urbanisme dans une société qui n'a plus les moyens d'édifier). Cette précision est importante dans la mesure où elle ne ressort pas forcément dans notre schéma et où elle constitue à elle seule une valeur, qui recoupe celles de préservation du capital de

la société : capital naturel (patrimoine naturel), historique (patrimoine historique), territorial (revalorisation des territoires), environnemental (développement durable), culturel (usages) et, donc, budgétaire.

Ces valeurs se présentent ainsi pour les professionnels comme une manière de croiser plusieurs approches et de souligner l'importance des décisions d'aménagement sur le long terme. Il s'agit de concevoir les points de rencontre entre les questions de société et les politiques d'aménagement du territoire, que les acteurs contribuent à élaborer. De plus, elles composent une image de la pratique, vécue, dans laquelle elles semblent être un fil d'Ariane, sans avoir de fondements juridique, moral ou technique. La fréquence à laquelle sont évoquées certaines de ces valeurs au cours des entretiens est un constat qui a conduit à approfondir la question. En cela, nous mesurons la pertinence du concept développé par Paul Ricœur dans notre étude. Ce point commun aux acteurs est aussi ce qui nous a conforté dans l'hypothèse d'un métier d'urbaniste.

En effet, Gilles Verpraet suggère que « la formation d'une profession d'urbaniste ne dépend pas seulement d'un code professionnel de conduite garanti par une association professionnelle, mais d'abord des représentations de l'intérêt public chez ces professionnels, représentations dont les explications et les négociations relèvent des cadres du système politique¹ » [Genestier, 1996], ce qui nous paraît être ici illustré. De cette manière, Gilles Verpraet distingue l'éthique du code professionnel, qui, lui, se réfère à un ensemble de droits et de devoirs. Le code de la profession aux Etats-Unis en est ainsi un exemple. Gilles Verpraet indique que « le code de déontologie professionnelle mis au point par l'American Planning Association insistera sur les dimensions relationnelles suivantes : les responsabilités de l'urbaniste envers le public : « un urbaniste doit s'efforcer de fournir des informations complètes, claires et précises sur le problème d'urbanisme aux citoyens et aux décideurs publics », « un urbaniste doit s'efforcer de multiplier les choix et les occasions pour tous » ; les responsabilités de l'urbaniste envers les clients et les employés : « un urbaniste doit faire preuve de jugement professionnel indépendant pour le compte des clients et des employeurs », « un urbaniste ne doit pas révéler des informations obtenues lors de rapports professionnels dont le client ou l'employeur a demandé qu'elles soient tenues secrètes » ; les responsabilités de l'urbaniste envers les professionnels et les collègues : « un urbaniste doit contribuer au développement de la profession en améliorant les connaissances et les techniques, en adaptant le travail aux solutions des problèmes communautaires et en cultivant la compréhension

¹ p.211

qu'a le public des activités de l'urbaniste »¹ » [Genestier, 1996]. Cet ensemble de normes et d'obligations procède donc des conditions de la relation commerciale, mais ne présage pas des orientations de la pratique dans le cadre du projet. Dans cette optique, il engage les professionnels en tant que prestataires d'une mission, ce qui implique un groupe professionnel identifié comme interlocuteur d'une part, et un consensus sur les limites de l'espace professionnel d'autre part. De ce point de vue, Michel Micheau précise que « l'adoption d'un code d'éthique, comme celui des urbanistes américains ou anglais, supposerait au préalable que la profession d'urbaniste soit unanimement reconnue et rassemble tous les professionnels, mais ne réglerait pas tous les problèmes² » [Genestier, 1996], ce qui nous renvoie à la difficulté de définir la pratique professionnelle de l'urbanisme et à en identifier ses acteurs. De ce fait, c'est bien à la mise en évidence d'une éthique que nous essayons de travailler, consciente, à l'instar de Michel Micheau, que « la valeur de référence fondamentale demeure l'intérêt général ; la norme professionnelle de l'urbaniste étant de proposer ses capacités de synthèse au service d'un bien public non défini de fait³ » [Genestier, 1996].

L'analyse des entretiens fait ainsi émerger un ensemble de valeurs autour desquelles s'axent la pratique, qui lui compose une éthique et lui confère en cela un statut particulier au sein de l'espace professionnel. La mise en évidence d'une éthique, dont le contenu doit faire l'objet d'une discussion mais dont la présence, au cœur de la pratique, autorise à la prendre en considération, constitue un argument pour postuler le caractère scientifique de l'approche en l'urbanisme. Cette hypothèse renforce alors notre interrogation initiale sur la nature du champ de l'urbanisme et son statut, entre science et pratique professionnelle. Fort des éléments relevés, nous allons maintenant aborder cette question.

3.2.2.3 Un courant méthodologique porté par une discipline

Le choix de l'expression « courant méthodologique » pour qualifier le statut de l'urbanisme est motivé par trois raisons. D'une part, cette appellation permet d'éviter la référence à la science tout en empruntant ses outils. La méthode se veut processus de recherches et d'analyses, reposant sur une discipline et conduisant à la production de connaissances et d'actions axées sur la poursuite de l'intérêt général. Pouvoir se réclamer d'une science confère une légitimité ; c'est en mobilisant ses

¹ p.213

² p.192

³ p.194

outils que les acteurs cherchent à acquérir une reconnaissance et à faire valider leurs pratiques. D'autre part, parler de « courant méthodologique » aide à concevoir la structure du champ et à en embrasser toutes les articulations. Il s'agit en effet de montrer comment l'urbanisme, ce courant méthodologique, s'inscrit dans un espace professionnel, au sein duquel ses représentants, sa discipline, ses institutions entrent en interaction avec l'ensemble des composantes de cet espace. La description que nous avons présentée du champ détaille alors ces articulations et permet d'envisager la place de l'urbanisme parmi les autres champs. Nous insistons sur la place de l'urbanisme de façon à mieux établir la construction de ce champ, en relation avec d'autres champs certes, mais en appui sur des savoirs et des savoir-faire propres, et en organisant une pratique indépendante d'autres formes professionnelles. Cette caractéristique s'illustre dans toutes les dimensions du champ, ce qui autorise à distinguer l'urbanisme, comme le note Guy-Louis Vallet¹ en précisant qu'« il serait dommageable que la spécificité de la pratique, caractérisée par l'approche globale et l'évaluation transversale, ne soit pas la base de l'enseignement, et que l'on s'en tienne à des recettes ou à des techniques sectorielles, baptisées, pour la circonstance, « spécialités » ». Reconnaître la spécificité de l'urbanisme constitue donc un enjeu, porté par cette appellation. Enfin, c'est pour mettre en évidence cet aspect que l'expression « courant méthodologique » nous paraît pertinente. Affirmer la spécificité de l'urbanisme implique de concevoir à la fois l'originalité de la démarche et les éléments qui ont permis cette rupture, ce que nous allons à présent développer.

L'urbanisme se présente en effet comme une approche différente, la différence ne se situant pas dans les savoirs mobilisés ou les thématiques envisagées mais bien dans la construction de son objet et dans la *méthode* employée pour l'aborder. Dans la mesure où, pour Gaston Bachelard, les méthodes « ne sont pas le résumé des habitudes gagnées dans la longue pratique d'une science. Ce n'est pas de la sagesse intellectuelle acquise. La méthode est vraiment une ruse d'acquisition, un stratagème nouveau utile à la frontière du savoir. En d'autres termes, une méthode scientifique est une méthode qui cherche le risque. Sûre de son acquis elle se risque dans une acquisition. [...] C'est pourquoi je pouvais dire, sans grandiloquence, que la pensée scientifique est une pensée engagée. Elle met sans cesse en jeu sa constitution même² » [Bachelard, 1980], nous considérons qu'il s'agit là d'une dynamique qui caractérise l'urbanisme. De ce point de vue, l'urbanisme est considéré à part entière comme une méthode, structurant ses savoirs dans une discipline. La démarche s'articule ainsi à la construction d'un objet, l'interaction territoire / société, et d'un angle d'analyse pour l'appréhender ; la mobilisation de plusieurs outils, savoirs et

¹ « Humeurs d'urbaniste : l'humeur en question », *Métropolis* n°103, 1995.

² p.130

savoir-faire empruntés à d'autres disciplines ; la production de savoirs et savoir-faire transférables, qui interviennent dans la formation des connaissances. De cette manière, l'urbanisme se singularise à la fois dans la définition de son objet et dans l'approche développée pour l'aborder. Par ailleurs, cette *méthode*, cet angle d'analyse, donne lieu à la capitalisation de connaissances et de savoir-faire, inscrivant l'urbanisme au-delà d'une discipline, dans un champ de pratiques professionnelles et de réflexions.

L'originalité de l'urbanisme tient donc dans cette combinaison entre savoirs, approche et objet, et ce sont ces éléments que nous cherchons à approfondir. En effet, il convient de préciser comment se manifestent ces caractéristiques dans le champ de l'urbanisme. La production des savoirs dont nous avons fait l'hypothèse s'illustre dans la mise en place d'une formation en urbanisme (depuis les années 1920 mais surtout la fin des années 1960 avec l'ouverture des premiers instituts d'urbanisme en province, cf. Partie I. Chapitre III), qui suggère que la transmission d'un capital est à effectuer, autrement que par un jeu d'options dans des cursus de formation plus anciens. Par ailleurs, en développant des revues et des publications, les acteurs diffusent des connaissances sur leur champ d'investigation. La volonté de doter l'urbanisme de références propres se lit également dans le défi, invoqué dès 1965 par Françoise Choay, « d'amorcer l'élaboration de ce langage urbanistique qui fait aujourd'hui défaut¹ » [Choay, 1965]. Le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* coordonné en 1988 par Pierre Merlin et Françoise Choay est une façon d'acter l'élaboration d'un vocabulaire spécifique à l'urbanisme. Dotés d'outils, forgés ou empruntés, les acteurs se distinguent des disciplines connexes par l'approche qu'ils mènent des problématiques, et la redéfinition qui en résulte. Si les professionnels s'inscrivent dans l'ensemble des réflexions sur le territoire et de celles sur la société, ils apportent un nouvel angle d'analyse. Gilles Verpraet² constate que « les principaux résultats de cette insertion élargie des sciences sociales et des sciences politiques dans la théorie du planning soulignent combien dans la pratique des planners *la manière de poser les problèmes* de l'urbanisme et de la ville précède et soutient la manière de les résoudre à l'intérieur de processus de décision. » [Querrien, 1989]. C'est ainsi une perspective différente des problématiques qui est proposée, perspective qui contribue à modifier l'objet de recherche. En posant l'interaction territoire / société au fondement de leurs pratiques, les professionnels développent un courant méthodologique qui redéfinit la problématique initiale, y compris pour les champs établis. C'est en ce sens que nous parlons d'une rupture avec les démarches précédentes, et que l'identité de l'urbanisme peut être posée, distincte

¹ p.81

² « Les théories américaines de l'aménagement urbain », pp.15-24.

des autres champs et disciplines. En considérant l'urbanisme comme une herméneutique, nous pouvons postuler avec François Laplantine que « voir, c'est saisir du sens, mais du sens permettant plusieurs écritures, et surtout plusieurs lectures possibles¹ » [Laplantine, 1996], et que l'urbanisme constitue l'une de ses lectures.

En s'intéressant aux définitions de l'urbanisme, nous avons pu montrer que celles-ci se référaient à la pratique professionnelle pour décrire l'urbanisme, répertoriant les objectifs poursuivis et établissant la notion d'intérêt général comme arbitre des décisions au cœur de cette pratique. A cet effet, la légitimité de l'urbanisme et de l'intervention de ses professionnels passe par la mise à jour des valeurs orientant la pratique, préalable au travail sur la notion d'éthique en urbanisme. Cette dimension s'inscrit dans une démarche de fond menée par les acteurs, qui cherchent à donner à l'urbanisme une assise scientifique, de façon à qualifier leur pratique et à faire reconnaître sa place au sein de l'espace professionnel. En introduisant l'appellation « courant méthodologique », nous posons l'hypothèse d'un champ aux méthodes et aux outils scientifiques, qui ne constitue pas une science mais qui se distingue des autres champs par son approche originale de la problématique territoire / société, qui ouvre de nouvelles perspectives d'analyse en même temps qu'elle contribue à redéfinir, et donc à mieux connaître, cet objet. Faire ressortir ces éléments montre que la pratique de l'urbanisme se positionne dans un espace où les problématiques constituent des enjeux, dont le traitement et l'analyse sont sujets à compétition. Le prestige social de l'activité, qui renforce cette compétition, donne à la fois une responsabilité et une exigence dans la démarche professionnelle, qui se doit de proposer des arguments dans cette concurrence. C'est en cela que nous interprétons la volonté de faire reconnaître les appuis scientifiques du champ. Cette dynamique s'illustre dans le renouvellement des outils du champ, qui a pour corollaire l'ouverture aux autres disciplines et une constante interaction (qui met en évidence une des dimensions du rôle de l'urbaniste), ce que traduit le courant méthodologique, entendu comme la proposition de nouvelles perspectives d'analyse des problématiques, la redéfinition de l'objet et le développement de savoir-faire. L'urbanisme se distingue ainsi, et s'inscrit dans un processus d'autonomie, caractérisé, selon Pierre Bourdieu, par l'émergence d'une pratique de recherche, la constitution d'un groupe reconnu socialement différent et d'une identité sociale soit disciplinaire soit professionnelle [Bourdieu, 2001]. En cela, la question de l'identité devient centrale dans la définition du champ. Si nous avons déjà souligné son importance pour les professionnels dans la reconnaissance de leur intervention, il s'agit ici d'envisager comment cette identité joue un rôle dans la construction même du champ, attendu que « en déclarant leur

¹ p.102

profession, les individus choisissent de privilégier telle ou telle ressource identitaire – l'entreprise ou l'administration à laquelle ils appartiennent, leur métier, leur grade...¹ » [Menger, 2003]. Le pouvoir que confère cette dimension nous incite à penser l'identité des pratiques dans la perspective plus générale de la structuration professionnelle et disciplinaire.

3.2.3 Comment penser l'identité des pratiques ?

La notion d'identité recouvre un ensemble de réflexions que nous n'avons pas l'ambition d'exploiter ici. Nous retiendrons que l'identité est un processus issu d'une interaction, qui vise à former un capital pour les individus qui la revendiquent. Si, d'après Anthony Giddens, l'identité est le fruit d'une autoréflexivité grâce à laquelle l'individu parvient à tenir sur soi une continuité narrative [Giddens, 1994], l'identité de la pratique s'organise dans un espace, composé de multiples partenaires en compétition pour un enjeu identique [Bourdieu, 1984]. Dans cette optique, les différents partenaires de l'interaction retiennent notre attention car ils participent chacun à la construction de ce capital. De même, l'analyse de la nature de ce capital permet d'en mesurer la portée sociale, économique, symbolique et de comprendre en quoi celui-ci délivre une certaine légitimité aux acteurs qui s'en réclament. De ce point de vue, l'identité est envisagée comme « quelque chose qui évolue, qui traverse des phases d'élaboration. C'est quelque chose qui mûrit² » [Mucchielli, 2002]. Plus qu'une étiquette, dont nous avons vu la difficulté de la partager pour les acteurs, il s'agit là de montrer comment l'identité constitue un vecteur de structuration professionnelle et disciplinaire, en proposant une image du champ qui soit porteuse à la fois de sens (délimite le champ) et de légitimité (reconnaissance de la pratique).

En cela, l'identité peut être envisagée sous plusieurs angles, ce que rappelle Claude Dubar en indiquant que, « on le voit : derrière (ou à côté de) la divergence sur la définition du terme « profession », il existe une autre différence, plus importante peut-être, entre les définitions du terme identité. Les fonctionnalistes en font un ensemble de traits, d'attributs objectifs reliant à la fois la fonction exercée (soin, droit, éducation, science) et la personne collective qui l'exerce (savante, experte, dévouée, désintéressée). Ces traits s'incarnent dans des catégories officielles, légitimes, stables et dans des modes de socialisation institués (facultés de médecine ou de droit, associations professionnelles reconnues). Les interactionnistes en font, au contraire, des enjeux de lutte, des formes de discours, des argumentaires situés historiquement

¹ p.119

² p.96

(et donc variables) et intériorisés subjectivement (et donc intimes) par des acteurs qui sont aussi des personnes engagées dans des trajectoires sociales diverses impliquant de plus en plus souvent des conversions d'identité (en particulier à certains tournants de l'existence). (...) Dans le premier cas, les identités sont avant tout des catégories instituées qui s'imposent aux individus et déterminent leur position objective. Dans le second cas, ce sont des formes langagières, des systèmes de croyances qui résultent des interactions passées et présentes et qui se modifient en fonction d'elles¹ » [Dubar, 2000]. Les réticences des professionnels à emprunter une seule étiquette, à se situer dans une catégorie par rapport à leur pratique (ce que nous avons pu expliquer dans la Partie II.) nous orientent vers la prise en compte de l'identité comme un processus vecteur de sens et de légitimité. Les implications de l'identité pour le champ de l'urbanisme vont donc être abordées pour ensuite envisager les segments de définition extérieurs de l'identité et enfin la portée de cette notion dans la définition du champ (segments intérieurs).

3.2.3.1 Les enjeux de l'identité

Utiliser la notion d'identité permet de synthétiser les dynamiques à l'œuvre dans le champ de l'urbanisme. En effet, cette notion se décompose en plusieurs plans qui donnent les dimensions structurantes du champ. Ainsi, analyser l'identité, c'est envisager ce qui contribue à l'image du champ, ce qui lui donne sa légitimité et ce qui le distingue des autres champs. De cette manière, le caractère pluriel de l'identité est illustré par la multiplication des variables mobilisées. Les différents plans constitutifs de l'identité sont donc à développer pour comprendre les implications de cette notion sur le champ de l'urbanisme.

Dans un premier temps, nous considérons l'image du champ, reflétée par l'identité qui en produit une définition. En cela, l'identité recouvre un processus qui se noue dans la relation au travail. Florence Osty analyse ce processus en parlant de « désir de métier », qui cherche à rendre compte des enjeux du lien entre l'acteur et son espace professionnel. Dans cette optique, le lien est transcrit par le métier, qui, en plus d'être une « réponse adaptée à des situations de travail complexes et aléatoires, (...) correspond également à un désir de réalisation de soi par rapport à l'expérience de travail et de construction d'un lien social coopératif² » [Osty, 2003]. A travers l'exercice d'un métier, ce sont ainsi un ensemble de constructions qui s'opèrent, dans lesquelles l'acteur participe et élabore également sa propre identité. En cela, « le désir

¹ pp.27-28

² p.231

de métier correspondrait à un repli sur un modèle de travail, où la détention de compétences continue d'assurer une employabilité mais aussi l'accès à une dignité sociale¹ » [Osty, 2003]. L'image du champ est a priori une définition de son activité ; elle véhicule également un ensemble de valeurs et de prestige social. La référence au métier introduit une perspective intéressante dans l'analyse de l'identité car elle souligne, une fois encore, la dualité de la notion, qui se dessine à la fois dans le rapport de l'acteur à son espace professionnel, l'acteur contribuant à composer l'image de son champ, mais également dans le pouvoir que confère l'espace professionnel, l'acteur puisant la légitimité de son intervention dans la représentation de son champ. De cette façon, le champ aura d'autant plus d'opportunités dans la compétition au sein de l'espace professionnel que la pratique, le métier, sera vecteur de légitimité dans l'intervention, de reconnaissance pour les professionnels. En cela, l'analyse se focalise sur cet autre pan de l'identité qu'est la légitimation des pratiques.

Dans un deuxième temps, nous nous arrêtons donc sur la légitimité délivrée par l'identité dans la pratique professionnelle. Cette question est centrale dans la mesure où, nous l'avons vu, il s'agit de faire reconnaître la pratique dans l'espace professionnel, mais aussi de donner de la lisibilité aux interventions de manière à ce que les clients repèrent les professionnels aptes à répondre à leurs attentes. De ce point de vue, l'identité atteste d'une validation des savoirs de métier, ce que Florence Osty précise en indiquant que « le désir de métier recouvre la mise en œuvre de trois processus clés : production, actualisation et transmission des savoirs au sein d'un même collectif de métier ; identité collective de métier mettant en scène l'activité de travail, mais aussi l'entreprise, comme source d'identification ; activité de régulation représentant le processus par lequel un groupe professionnel cherche à obtenir des voies de reconnaissance légitime² » [Osty, 2003]. C'est bien *la mise en scène* du métier que permet la production d'une identité, de manière à établir une mutuelle compréhension des aspects extérieurs du métier (comme cela peut être le cas pour un dentiste, un boulanger ou encore un bibliothécaire). En ce sens, la question pour les acteurs est de se positionner dans l'espace des relations professionnelles, pour « comprendre pourquoi nous cherchons à jouer un certain rôle³ » [Halpern, 2004] comme le présentait Nelson Foote dans les années 1950. Il est alors important de considérer que l'exercice professionnel est orienté par des valeurs, que les acteurs mettent en évidence d'une part pour asseoir leur pratique et d'autre part pour justifier du prestige social de cette pratique. Ce processus conduit les acteurs à se revendiquer

¹ p. 18

² p.50

³ p.13

d'un champ identifiable plus qu'à revendiquer une identité professionnelle. Distinguer le champ devient alors un enjeu central dans la construction de l'identité.

Dans un dernier temps, la question de l'autonomie du champ est donc posée, dans la mesure où l'identité, parce qu'elle établit une définition et confère une légitimité, est, dans sa mise en œuvre, une notion qui acte l'indépendance du champ. Ces trois dimensions sont étroitement liées dans une dynamique, même si, pour leur présentation, nous avons choisi de les aborder selon un certain ordre. Ainsi l'autonomie apparaît comme étant intrinsèque au champ, d'après la description que nous venons d'en faire ; cependant, elle est issue d'un processus que les acteurs animent. Dans le champ de l'urbanisme, l'autonomie de la discipline a longtemps fait débat puisque celle-ci s'est construite par emprunts successifs dans un premier temps, avant d'élaborer ses propres savoirs et savoir-faire dans un second temps et de faire de la référence aux autres disciplines une méthode d'analyse de leur objet. En cela, Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran rappellent que « non seulement doivent-ils [les professionnels] accorder une grande attention à une collaboration avec d'autres sciences ou disciplines, mais aussi la légitimité de leur démarche scientifique devient inséparable de son caractère opératoire dans l'action¹ » [Berdoulay, Soubeyran, 2002]. L'autonomie du champ est, de ce fait, à construire par la pratique, ce que nous avons pu montrer dans la réalisation du schéma (Partie I.).

De ce point de vue, Jean-Paul Terrenoire postule que « la raison de toute organisation professionnelle se trouve dans sa capacité à obtenir, à faire reconnaître, à maintenir et à renforcer une autonomie –même relative- dans le secteur d'activité qui est le sien. Autonomie aussi bien vis-à-vis de la société civile dans son ensemble, que vis-à-vis de l'Etat, que la profession justifie en identifiant son intérêt professionnel à l'intérêt général² » [Terrenoire, 1991]. Cette analyse place, d'une manière générale, la construction de l'autonomie comme inhérente à l'activité professionnelle, le processus s'opérant quasiment à l'insu de ses acteurs qui cherchent, quant à eux, à faire reconnaître la légitimité de leurs pratiques. Toutefois, il est à noter, dans le cadre de notre étude particulièrement, que les acteurs ayant plusieurs champs d'appartenance, la poursuite de la reconnaissance de leur intervention en urbanisme ne figure pas dans les objectifs de leur pratique. Ce que ces remarques soulignent, c'est qu'il est important de distinguer les processus qui qualifient le champ de ceux qui qualifient les professionnels. C'est en effet, dans le cas de l'urbanisme, au fil des interventions des acteurs qu'un champ émerge, se construit et prend ou non son autonomie. Si certains acteurs sont parties prenantes de ces processus (les précurseurs,

¹ p.24

² p.14-15

aux titres de la formation, de la réglementation, de l'inscription de la pratique dans certains domaines), la plupart en échappe assez largement, tout en entrevoyant leurs effets. En ce sens, la question de l'intérêt général prend toute sa mesure, envisagée ici comme un moyen de valider l'autonomie du champ, et présentée au cours de notre analyse comme une valeur. Cette place spécifique que nous avons postulée pour l'intérêt général dans l'ensemble des valeurs orientant la pratique en urbanisme opère en double qualité : elle est la traduction de la poursuite de l'objectif d'autonomie et elle constitue un engagement de la pratique, en référence à un corpus de valeurs et est, à cette occasion, citée par les enquêtés.

A travers l'étude de l'identité, ce sont donc les dynamiques de constitution du champ qui sont abordées, et synthétisées par cette notion. L'ensemble de ces processus s'inscrit d'une manière sous-jacente à la pratique, les acteurs n'y ayant pas toujours une participation active et consciente. Par contre, les implications de ce processus, résumées par l'identité, sont importantes et forment des références pour les acteurs. En cela, le problème de l'identification est posé, c'est-à-dire de savoir qui, de l'individu ou du champ, porte l'identité ainsi mise à jour. Nous avons pu évoquer, à travers la question du titre professionnel, la difficulté qu'ont les acteurs à s'approprier l'étiquette « urbaniste » sans l'accompagner d'un complément, ou en choisissant de privilégier une autre référence, ou encore en faisant varier leurs étiquettes en fonction de leurs interlocuteurs. Cette réticence à utiliser l'étiquette « urbaniste » s'explique en partie par le manque de sens que celle-ci véhicule, attendu que « la notion d'identité professionnelle touche à un mécanisme de construction de soi difficile à formaliser mais aussi à un mécanisme d'identification qui permet aux membres d'une même profession de se reconnaître et de se faire reconnaître de façon interne et externe. Elle suppose un double travail d'unification et de reconnaissance¹ » [Toussaint, 1996]. En cela, le champ de l'urbanisme offre des repères qui ne concurrencent pas ceux des champs ou des institutions dont les acteurs se réclament. Toutefois, les segments constitutifs de l'identité que nous avons mis en évidence montrent que celle-ci est un construit, produit par les acteurs. Sans le faire à dessein, les acteurs contribuent donc à élaborer cette identité, qu'ils ne revendiquent pas. C'est pourquoi Olivier Chadoin, dans son étude sur les architectes, propose de « définir l'identité professionnelle non pas comme une donnée a priori mais plutôt comme le résultat d'un travail de « construction sociale » qu'opèrent les architectes à travers leurs discours et leurs pratiques² » [Chadoin, 2006].

¹ p.16

² p.144

De cette manière, nous comprenons que par la construction d'une identité, les acteurs participent de la définition de leur champ d'intervention et, mais sans systématisme, de la mise en évidence d'une étiquette professionnelle. Dans cette optique, Eliot Freidson insiste sur le fait que « les travailleurs ne peuvent contrôler leur propre activité que s'ils sont capables en quelque sorte de s'accaparer son contenu, c'est-à-dire de définir ce qu'elle doit être¹ » [Chadoin, 2006]. Ainsi, savoir si l'identité doit qualifier le professionnel ou le champ est une question qui manque de pertinence dans le sens où le processus identitaire est issu d'une co-construction. Les éléments qui ressortent de cette discussion soulignent l'importance pour la pratique de l'existence d'un champ défini, aux frontières délimitées avec les autres champs, auquel les acteurs puissent faire référence pour légitimer leurs interventions et revendiquer leur appartenance. En cela, la réflexion glisse d'une analyse de l'identité *des* professionnels vers une analyse de l'identité du champ, envisagée comme un vecteur pour la structuration professionnelle, dans la mesure où elle en organise les segments de représentation et de définition. A ce titre, ce sont sur les éléments de cette identité en urbanisme que nous nous interrogeons à présent, afin de mettre en évidence leurs origines et de considérer « qui » fait l'urbaniste [Bourdieu, 1984].

3.2.3.2 Qui fait l'urbanisme / l'urbaniste ?

Poser cette question permet de dépasser les apories rencontrées dans l'analyse des segments de l'identité à partir du seul discours des acteurs. En effet, les acteurs ne revendiquent pas ou peu l'étiquette urbaniste, pour les raisons que nous avons pu évoquer, à savoir le manque de clarté du champ de l'urbanisme. Cette lisibilité difficile conduit également à réinterpréter le sens de la pratique, ce qui peut produire, selon Raymonde Moulin, un « désenchantement [qui] vient du sentiment d'un décalage entre l'image qu'ils se font de leur métier et celle qu'ils ont de leur pratique réelle² » [Ringon, 1997]. En cela, les vecteurs de représentation de l'urbanisme dans la société civile comme dans l'espace professionnel s'attachent à décrire les dimensions les plus visibles de la pratique³, comme la promotion des grands prix de l'urbanisme ou des projets relevant de personnalités de l'espace professionnel. Marcel Belliot⁴ s'en étonne et s'interroge sur « comment analyser et expliquer le décalage persistant que je perçois entre l'urbanisme tel que je l'ai pratiqué et tel qu'il est pratiqué par de nombreux collègues et celui des « faiseurs de ville », dont les

¹ Ici pp.420-421

² Ici p.99

³ Comme nous le présentons en [Annexe 2.4](#).

⁴ « L'urbaniste et la « troisième voie » », *Urbanisme* n°339, 2004.

réalisations, toujours très visibles, peuvent se visiter et parfois s'admirer ? Ce décalage fait écho, à mon avis, à deux lignes principales de fracture. La première est politique et renvoie au rêve du démiurge. La seconde est culturelle et renvoie à un certain déficit de savoir ». Ainsi, la perception des frontières du champ, de la pratique et des professionnels n'est pas évidente et ne produit pas, dans l'espace professionnel, de consensus. Les professionnels de l'urbanisme sont alors caractérisés par le partage d'une forme identitaire de réseau, en faisant référence à la classification de Claude Dubar¹, dans laquelle le groupe professionnel est mis en avant et fonde sa cohésion sur le partage d'une même conception de la pratique et des valeurs qui l'orientent, ce qui laisse de côté la définition des domaines d'intervention ou de la discipline. L'organisation autour d'un réseau nous incite alors à envisager les éléments extérieurs aux professionnels qui sont porteurs d'identité. Il s'agit donc de considérer l'espace de représentations du champ de l'urbanisme afin de mettre en évidence les processus qui contribuent à distinguer l'urbaniste.

Nous cherchons donc à lire comment, dans l'espace professionnel, le réseau se représente les urbanistes. La référence au réseau peut paraître paradoxale dans la mesure où nous avons décrit la compétition qui s'exerce au sein de l'espace professionnel. Dans les travaux de la sociologie des organisations², les analyses montrent que l'entreprise est à appréhender « comme un espace de relations, un champ d'affrontements et de coopérations où chacun tente de maximiser ses gains ou, à tout le moins, de ne pas dilapider ses ressources³ » [Amblard et al., 1996], ce qui tend à rendre difficile les discours des acteurs sur leurs partenaires. Toutefois, cette perspective est centrale puisqu'elle constitue un des segments de l'identification des professionnels, la reconnaissance par le milieu⁴ [Moulin, 1992], et contribue à mieux comprendre ce qui distingue ces professionnels. Par ailleurs, il est important de noter, avec Pierre Bourdieu, que « l'acte de reconnaissance a d'autant plus de chances d'être reconnu comme légitime, et d'exercer son pouvoir de légitimation, qu'il paraît moins déterminé par des contraintes externes, physiques, économiques, politiques ou affectives (donc plus « authentique », « sincère », « désintéressé », etc.) et plus exclusivement inspiré par les raisons spécifiques d'une soumission élective, et que,

¹ Claude Dubar distingue quatre formes identitaires : de *métier* (valorise le métier, identité corporatiste), d'*entreprise* (valorise la promotion interne, identité se rattache à l'organisation dans laquelle on occupe des fonctions, titre et mérite personnel sont valorisés), de *réseau* (valorise le groupe professionnel, identité définie par le partage de même conception (de l'activité, de l'éthique...)), de « *hors-travail* » (valorise le salaire, identité définie par les activités extérieures au travail). [Ruano-Borbalan, 1998].

² Notamment ceux de Michel Crozier, Erhard Friedberg et Renaud Sainsaulieu.

³ p.127

⁴ Raymonde Moulin, dans son étude sur le monde artistique, définit quatre segments de l'identification sociologique des artistes : l'indépendance économique, l'autodéfinition (se déclarer artiste), la compétence spécifique (être diplômé), et la reconnaissance par le milieu artistique.

par conséquent, son auteur possède à un plus haut degré la légitimité que revendique le pouvoir en quête de légitimation¹ » [Bourdieu, 1989]. Dans ce sens, l'institution ou les professionnels qui identifient le groupe des urbanistes ne doivent pas être éloignés des enjeux de l'espace professionnel de façon à accroître la légitimité de cette reconnaissance. Ce sont donc les formes de reconnaissance par les pairs que nous cherchons à aborder.

Au sein de l'espace professionnel, composé à la fois des urbanistes, de leurs partenaires et des institutionnels, comment sont distingués les urbanistes ? L'émergence d'un ensemble de problématiques impliquant un renouvellement des approches a donné lieu à des expériences, qui ont trouvé une cohérence dans la démarche de professionnels. Exercées en parallèle d'autres activités, ou progressivement constituées en pratique, ces approches ont construit un domaine d'intervention. De ce point de vue, les professionnels concernés ne sont pas envisagés individuellement mais comme un groupe qui partage le même champ de réflexions et de pratiques. Ainsi avons-nous postulé la genèse du champ de l'urbanisme et de ses professionnels, en montrant comment un corpus de savoirs et de savoir-faire avaient progressivement structurés une pratique, exercée par différents types d'acteurs. A ce titre, l'institutionnalisation du champ est traduite par la notion d'identité dans l'aptitude qu'elle présente à « intégrer des expériences nouvelles et à créer sans arrêt à partir de cela une identité nouvelle, toujours en devenir² » [Mucchielli, 2002]. La permanence des pratiques en urbanisme, qui indique à la fois la maturité de la discipline et la progressive autonomie du champ, est alors reconnue par le choix d'une appellation, « urbanisme », et par la mise en évidence d'un ensemble de professionnels, formant un groupe plutôt qu'une profession. C'est en ces termes que nous posons la reconnaissance, par les membres de l'espace professionnel, de l'urbanisme et de ses praticiens. Cette hypothèse implique que l'institutionnalisation du champ soit instaurée et donne lieu à un système, dans la mesure où, comme le souligne Samuel Paul Huntington, « si les éléments qui fondent l'identité d'un groupe disparaissent, parce que ce groupe a par exemple rempli l'objectif pour lequel il avait été créé, sa survie est menacée, à moins qu'il ne soit en mesure de trouver une autre mission susceptible de motiver ses membres³ » [Huntington, 2004]. A cet égard, il est possible de mesurer l'autorité de l'identité dans la légitimation du champ et la portée de cette notion dans la structuration professionnelle.

¹ p.550

² p.97

³ p.34

C'est ici sur une dimension centrale de la pratique en urbanisme que repose la définition de l'identité, à savoir le partage par les professionnels d'une même perspective de travail. En cela, nous rejoignons la démonstration de Frédérique Leblanc dans son étude sur les libraires, où elle montre que si « il existe deux façons principales de se forger une identité : soit par adhésion à une culture de métier, soit par une volonté de distinction par rapport à un ensemble de professionnels avec lesquels on ne veut à aucun prix être confondu. L'adhésion à un groupement permet une solution intermédiaire, à savoir l'affirmation d'une distinction sous la forme d'une participation à la défense d'une conception de métier et non d'un repli sur sa seule pratique¹ » [Leblanc, 1998]. De cette manière, l'identité se forme en mettant en évidence les valeurs du champ et contribue alors à constituer une référence pour les professionnels, qui revendiquent l'inscription de leur pratique dans ce champ plutôt qu'un titre, ne pouvant donner sens à lui seul à cette pratique. A la question « qui fait l'urbanisme / l'urbaniste ? », la réponse est donc le groupe professionnel, ce qui se présente comme la synthèse de l'analyse qui a pu être menée jusqu'ici de ce champ.

Penser l'identité des urbanistes est une démarche qui nous a conduit à analyser l'articulation du champ de l'urbanisme. En effet, nous avons cherché à montrer comment, dans leur exercice, les professionnels avait induit une structuration à la fois d'un champ et d'une pratique, qui est portée par une identité. Si certains acteurs, au cours de l'histoire, ont mené des démarches en faveur de la structuration, il n'en reste pas moins que l'approche du territoire, par un groupe de professionnels partageant des savoirs et des savoir-faire et surtout une conception de l'urbanisme où la question des usages est au cœur des problématiques (l'interaction territoire / société, qui a pu inspirer dans les années 1970 des réflexions sur la mixité des fonctions dans l'aménagement d'un quartier comme sur la construction bioclimatique en réponse à une demande sociale d'économie d'énergie et dans le respect du territoire) a permis la mise en évidence d'éléments structurants de la pratique. Le groupe professionnel et la pratique sont donc au centre de l'analyse de l'identité de l'urbanisme. Pour considérer les segments porteurs d'identité dans le champ de l'urbanisme, il est donc important de s'appuyer sur une méthode qui permet de dépasser les approches par secteur et de considérer les fondements du champ. En cela, Jürgen Habermas propose d'adopter une démarche où « c'est avant tout le sens visé par le sujet de l'action qui nous fournit l'accès adéquat au comportement qu'oriente sa propre interprétation de la situation (...) C'est pourquoi il est nécessaire d'appréhender tout comportement observable à travers la perspective –soustraite à l'observation immédiate- de l'acteur lui-même ; il

¹ p.241

est, autrement dit, nécessaire de le « comprendre »¹ » [Habermas, 2005]. Dans cette optique, notre réflexion porte alors sur le sens de la pratique, de façon à saisir les éléments propres au champ de l'urbanisme et véhiculés par l'identité.

3.2.3.3 Le sens de la pratique

L'objectif est ici de montrer comment l'identité se construit dans la pratique du groupe professionnel, en envisageant les acteurs non pas sur le plan individuel mais comme membre de ce groupe et, en cela, témoins des éléments fondateurs de la conception de la pratique. Il s'agit de voir quels sont les critères qui permettent de distinguer la pratique en urbanisme d'autres types de pratiques à partir du sens que revêt pour les acteurs leur intervention en urbanisme. Claude Dubar caractérise cette démarche en expliquant que « un travail sur soi est nécessaire pour « se vendre », déterminer ce sur quoi on peut s'engager, dans l'avenir, compte tenu de ce que l'on pense avoir acquis dans le passé. Cette « transaction biographique » est en interférence constante avec la « transaction relationnelle ». On ne peut pas convaincre autrui de ses compétences si l'on n'a pas d'abord la conviction de les avoir acquises² » [Ruano-Borbalan, 1998]. Le but est alors de mettre en évidence ce capital acquis par les acteurs dans leur pratique de l'urbanisme. A ce titre, ce sont les savoir-faire et l'approche méthodologique qui vont retenir notre attention, à l'instar des éléments constituant le courant de l'urbanisme.

Les savoir-faire sont un des segments de l'identité. Le détail de ces savoir-faire (établi dans la Partie II.) n'est pas notre objet ; ce sont les enjeux qu'ils portent qui nous intéressent à présent. En effet, les savoir-faire sont, sur le marché du travail, les critères qui définissent le professionnel. Claude Dubar rappelle que « le modèle bureaucratique est, selon Weber, celui qui assure la domination « légale-rationnelle » aussi bien dans la sphère économique que politique : c'est sur la base de ses compétences d'expert que le spécialiste est embauché et promu. L'organisation et notamment la grande entreprise rationalisée reconnaît les membres qui contribuent à accroître ses résultats en les rétribuant, non seulement financièrement, mais symboliquement par des « titres » prestigieux (ainsi celui de « cadre » en France)³ » [Dubar, 2000]. A ce titre, les professionnels de l'urbanisme disposent d'un panel de savoir-faire qui les distingue d'autres professionnels exerçant dans le même espace. Pour comprendre en quoi se joue la différence, l'urbanisme ayant initialement emprunté ses outils à ces professions *historiques*, il est important de préciser, avec

¹ p.74

² p.140

³ p.30

Henri Lefebvre, qu'« on ne peut prétendre que la ville ait échappé aux recherches des historiens, des économistes, des démographes, des sociologues. Chacune de ces spécialités apporte sa contribution à une science de la ville (...) Pourtant, qu'est-ce qui rassemble ces données ? Un projet, autrement dit une stratégie¹ » [Lefebvre, 1972]. Dans cette optique, les savoir-faire ne sont pas à envisager uniquement comme un capital de ressources que les acteurs peuvent mobiliser, mais bien comme le transfert des caractéristiques de ces outils à des problématiques originales.

En cela, les acteurs forment une compétence au sens que Philippe Zarifian donne à ce concept, à savoir une définition en trois dimensions : la prise d'initiative et de responsabilité de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté ; une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances acquises et les transforme avec d'autant plus de force que la diversité des situations augmente ; la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de coresponsabilité [Tallard, 2001]. La compétence joue alors comme une démarche d'action, qui se construit à la fois dans la réponse aux problématiques de terrain et dans la pluridisciplinarité, orientée en fonction des visées des acteurs. Michèle Tallard ajoute également que « ces dimensions ont en commun de mettre l'accent sur la capacité à mobiliser des dispositions individuelles pour faire face à des situations professionnelles multiples. Au-delà de ce qui est requis pour faire face à une fonction donnée, il s'agit de saisir la spécificité des apports de chacun, donc de les évaluer. En effet, l'opération d'évaluation est au cœur de la notion de compétence qui apparaît ainsi plus comme un « construit social », « résultant du jugement social qui la constitue », que comme un absolu objectivable (Le Boterf, 1998)² » [Tallard, 2001]. Cette perspective rejoint l'analyse de l'identité par le prisme de l'espace professionnel et la condition de reconnaissance par le milieu [Moulin, 1992] pour les pratiques des professionnels. Le point essentiel, à nos yeux, est de souligner la dynamique instaurée par la compétence des urbanistes, qui fait reposer la pratique sur un rôle, un capital de savoirs et de savoir-faire mais aussi une attitude particulière face aux problématiques, qui renouvelle les approches jusque là développées à propos du territoire ou de la société.

C'est dans cette perspective que nous posons l'approche des acteurs comme second segment de l'identité en urbanisme. Nous avons déjà insisté sur l'originalité de cette approche ; il s'agit maintenant de voir comment elle peut s'inscrire dans la définition de l'identité du professionnel. Si certains métiers évoquent, de par leur seule appellation, la fonction et les compétences détenues par leurs praticiens, nous

¹ pp.45-46

² p.164

savons que cet effet d'étiquette n'est pas porteur de sens pour les professionnels de l'urbanisme. A cet égard, nous avons pu constater, à l'instar de Olivier Chadoin dans son étude sur les architectes, que « la fonction de l'architecte se définit plus par une forme d'esprit, un état d'esprit, que par une activité ou une série d'activités précises¹ » [Chadoin, 2006]. C'est cet état d'esprit que nous avons tenté de définir, en précisant les valeurs attachées à la conception de la pratique que construisent les acteurs. Il est alors important de considérer que le professionnel construit lui-même son intervention au fur et à mesure de la pratique, et incrémente ainsi son profil professionnel (cette hypothèse n'est pas sans rappeler la discussion sur le statut de l'expérience dans la pratique). De ce point de vue, les seules compétences ne suffisent pas à définir un professionnel, il est nécessaire de caractériser sa démarche méthodologique, l'image qu'il déploie de son domaine d'intervention. Cette position est celle de Everett Hughes qui postule que le processus identitaire agit tout au long de la durée de la vie active, et qui considère qu' « un médecin, ça se fabrique », ses compétences ne sont pas uniquement techniques ou scientifiques, elles intègrent aussi une « conception de la maladie et de la santé » [Paradeise, 2003]. De cette manière, l'approche des professionnels, qui comprend leur démarche méthodologique et leur conception de la pratique, participe de la définition de l'identité de l'urbanisme. Par ailleurs, ce qui est également mis en évidence, c'est la place de l'identité dans la structuration professionnelle, dans la mesure où l'identité est envisagée comme une dynamique, dont les différents états contribuent à façonner la pratique.

Cette dimension est importante car elle permet de compléter le débat sur la forme professionnelle de l'urbanisme. En effet, les acteurs de l'urbanisme forment un groupe professionnel, qui s'est professionnalisé sans devenir une profession. La question du statut des acteurs se pose de nouveau, dans la perspective de leur reconnaissance sociale et salariale mais aussi de leur position au sein de l'espace professionnel. A ce titre, Anne Querrien² revient, au cours d'une conférence, sur la « difficulté à faire comprendre la démarche scientifique aux opérationnels : il faut trouver une transversalité, qui pose des problèmes de statut, mais qualifie exactement le fait de construire, de réfléchir en urbaniste, composer une « pratique théorique », à l'instar des architectes conseil dans les années 1950 dont Claudius Petit disait qu'ils étaient « le sel et le poivre de l'administration » ». Cette remarque atteste de la complexité de la question et de l'aporie que constitue la réflexion en terme de statut. C'est dans cette perspective que la notion d'identité nous semble particulièrement pertinente pour traduire la structuration professionnelle de l'urbanisme, champ

¹ p.107

² Colloque PUCA RAMAU « Aménagement urbain et architecture, expertises et dispositifs d'action », La Défense 5-6/10/06.

construit à partir d'une figure professionnelle, appuyée sur une discipline et interagissant dans un espace professionnel où les différents membres sont à la fois en compétition et en synergie pour construire l'aménagement du territoire. De cette manière, les acteurs sont identifiés et tiennent leur légitimité par la référence au champ de l'urbanisme, qui est caractérisé par un capital de savoir-faire et une approche méthodologique. La référence au champ soustrait les acteurs à la question du statut dans la mesure où leur position dans l'espace professionnel est assurée par la légitimité du champ. Ainsi s'organise, selon nous, le champ de l'urbanisme, et se déclinent ses principales articulations.

En choisissant l'appellation courant méthodologique, l'urbanisme est donc caractérisé par la spécificité de sa démarche. La façon d'appréhender son objet, puis de mobiliser un ensemble de savoirs et de savoir-faire forment l'originalité de ce champ. L'importance de l'approche dans l'analyse est à souligner dans la mesure où elle est la première rencontre entre un acteur et son terrain, qui va donner lieu à une mise en forme de la réalité et à la construction de l'objet d'études. François Laplantine note alors que « l'ethnologue et plus encore l'ethnographe est un historien au sens grec du terme : celui qui raconte ce qu'il a vu à partir de son propre regard. Se tenant en « état d'entière disponibilité visuelle », comme le dit Paul Klee de l'impressionnisme, il est d'abord l'homme de la vision de surface et non en profondeur¹ » [Laplantine, 1996]. Le *regard* du professionnel est donc structurant de sa pratique (ce qui est valable pour tout type de professionnel) et l'urbanisme a construit un nouveau regard. L'objet de ses recherches est partie prenante de cette construction, dans le sens où, comme le précise Kévin Lynch, « dans une ville les éléments qui bougent, en particulier les habitants et leurs activités, ont autant d'importance que les éléments matériels statiques. Nous ne faisons pas qu'observer ce spectacle, mais nous y participons, nous sommes sur la scène avec les autres acteurs. Le plus souvent notre perception de la ville n'est pas soutenue, mais plutôt partielle, fragmentaire, mêlée d'autres préoccupations. Presque tous les sens interviennent et se conjuguent pour composer l'image² » [Lynch, 1976]. Combinaison, recomposition, interprétation sont les éléments qui organisent le regard et qui contribue à structurer une discipline et un champ autour des pratiques professionnelles. Cela fait, d'une certaine manière, écho au discours des acteurs, lors des entretiens, qui ont évoqué « l'approche sensible », « la culture » (sans définir les fondements de celle-ci) pour

¹ p.84

²p.2, Kévin Lynch poursuit sa réflexion en indiquant que « si l'art et le public progressent ensemble, alors nos villes seront une source quotidienne d'agrément pour le plus grand nombre de leurs millions d'habitants » p.141 [Lynch, 1976].

répondre à la question des compétences engagées dans la pratique. Ainsi, la mise en évidence de ce regard est importante pour comprendre l'institutionnalisation et le développement de l'urbanisme. La question à envisager à présent est celle de son adaptation à d'autres problématiques, comme celle d'un urbanisme sans construction ou celle d'un urbanisme doté de moindres moyens financiers, comme une épreuve pour valider la pertinence de cette approche dans son analyse de l'interaction territoire / société et sa portée heuristique.

Par ailleurs, le rôle de l'identité apparaît central pour comprendre l'articulation de la pratique au champ et saisir dans toute son originalité les caractéristiques des acteurs. Il est à noter qu'au cœur de la pratique se détachent des éléments qui posent les fondements de l'urbanisme. L'identité, par sa formalisation, induit une structuration professionnelle et assure l'institutionnalisation du champ. La pérennité du champ est en effet une question que nous nous sommes posé en analysant les attributs scientifiques de son approche et en cherchant à montrer comment le champ acquiert progressivement son autonomie et une légitimité. Florence Osty pose cette question et souligne qu'« en réalité, l'identification au métier, appréhendée comme le résultat de l'incorporation progressive des attributs culturels d'un groupe professionnel, permet de comprendre les modalités d'organisation des conditions de sa reproduction¹ » [Osty, 2003]. De cette manière, le travail sur la notion d'identité pose les jalons de la structuration professionnelle en définissant l'urbanisme plutôt que ses acteurs. De ce point de vue, il faut considérer que, dans ce champ, la difficulté vient de ce que nombreux sont les professionnels pour qui la pratique en urbanisme n'est qu'un segment de leur activité, ils appartiennent à l'espace professionnel et « il n'est pas aisé pour [eux] de se détacher de leur origine disciplinaire pour structurer une figure professionnelle indépendante² » [Tapie, 2003]. C'est pourquoi il est important de préciser que « les identités sociales et professionnelles typiques ne sont ni des expressions psychologiques de personnalités individuelles ni des produits de structures ou de politiques économiques s'imposant d'en haut, ce sont des constructions sociales impliquant l'interaction entre des trajectoires individuelles et des systèmes d'emploi, de travail et de formation³ » [Dubar, 1995], comme l'indique Claude Dubar. En cela, les éléments mis en évidence pour caractériser l'identité de l'urbanisme nous semblent traduire la spécificité de cette pratique professionnelle et la place de son champ de référence au sein de l'espace professionnel.

¹ p.104

² p.119

³ p.262

Conclusion

L'étude menée sur le champ de l'urbanisme s'inscrit sur plusieurs segments de recherches. Il s'agit tout d'abord de montrer à partir de quels éléments et processus un champ se constitue et parvient à acquérir une légitimité, au regard des institutions, de ses principaux partenaires et des domaines d'intervention ciblés. Au cœur de ce champ, et en relation avec son autonomisation, c'est l'organisation de l'exercice professionnel qui est ensuite envisagée. Il s'agit de comprendre selon quel modèle un exercice peut se structurer, tout en constatant les limites des modèles existants dans la description de la pratique des urbanistes. C'est pourquoi la démarche méthodologique se veut largement inductive, appuyée sur l'analyse des activités et des compétences des acteurs afin de mettre en évidence leurs rôles et leur place au sein de l'espace professionnel. Cette combinaison donne une portée spécifique à la situation de travail, à la façon dont *on est* urbaniste et apporte des éléments d'analyse pour caractériser l'organisation professionnelle. A ce titre, c'est la figure professionnelle de l'urbaniste qui retient notre attention, à travers elle se décline les différents profils de l'acteur ainsi que le sens de leur pratique. Cette perspective éclaire « les métiers » de l'urbaniste et donne un cadre théorique pour poursuivre la réflexion sur l'organisation professionnelle et sur le statut de l'urbanisme.

Acteurs et dynamiques du champ de l'urbanisme

Poser la question de ce qu'est un urbaniste nous a amené à décliner un ensemble de dimensions et à envisager cette figure professionnelle dans un champ, dont l'organisation lui donne sa légitimité. La construction de cette analyse s'est appuyée sur un corpus d'hypothèses dont nous avons exposé les implications et pour lesquelles la portée heuristique a été discutée, au regard des principaux résultats issus du terrain. Ainsi, ce sont les professionnels en situation qui ont attiré notre attention, dans la mesure où il est possible d'observer au cœur de la pratique et des échanges les éléments de définition d'une structure professionnelle et les fondements de l'approche en urbanisme.

L'interaction territoire / société est devenue, au cours du XIX^e siècle, un espace d'enjeux, où s'expriment des problématiques originales. C'est dans ce contexte que nous situons l'origine de l'urbanisme « contemporain », d'un champ de pratiques et de réflexions qui contribue au renouvellement des approches et des outils dans l'espace professionnel. A ce titre, ce sont les conditions d'émergence du champ

et les éléments le structurant qui nous ont intéressés, de façon à éclairer les processus de distinction du champ, de compétition pour obtenir une légitimité dans l'intervention et de construction d'un rôle et d'un ensemble de savoirs et de savoir-faire, qui contribuent à définir une forme d'organisation professionnelle. A travers la notion d'identité nous pouvons caractériser ces processus, tant du point de vue des acteurs que du métier, de la pratique que du champ. L'identité a en effet été présentée comme un vecteur de légitimité pour les professionnels dans la mesure où elle traduit à la fois l'image du champ, les approches développées par ses membres et les responsabilités de ces derniers. En cela, l'identité est en constant mouvement puisqu'elle garantit l'évolution des savoirs et des savoir-faire des professionnels. Cet apparent paradoxe de l'identité, qui s'enrichit des mutations et redéfinit ainsi régulièrement son essence tout en constituant une référence, caractérise au plus près l'urbanisme dans le sens où cette discipline s'inscrit dans un processus cumulatif de production de connaissances et de construction d'approches, qui est une condition même de sa pertinence.

L'enjeu devient alors de préciser la *référence* de l'urbanisme, de pouvoir décrire, au-delà des spécificités des acteurs, ce qui constitue le cœur de cette discipline. Par ailleurs, à travers cet angle d'analyse, le lien entre caractéristiques du champ et organisation professionnelle est souligné et nous conduit à envisager comment les éléments du champ de l'urbanisme contribuent à façonner une pratique spécifique dans ses formes et dans les compétences mobilisées. En effet, il faut noter que les acteurs investis dans la pratique en urbanisme peuvent avoir des appartenances professionnelles multiples, où l'exercice de l'urbanisme ne constitue qu'un segment de leur pratique. C'est en cela que nous considérons l'organisation professionnelle comme étant basée sur une mobilisation de compétences, qui peuvent être réunies par un ensemble d'acteurs. De cette manière, la pratique se structure autour de combinaisons, des compétences d'un même individu d'une part, et des compétences de plusieurs individus d'autre part. L'analyse des compétences revêt donc une importance particulière pour comprendre les modes d'articulation des activités en urbanisme et des activités dans la pratique des professionnels. A ce titre, les acteurs, quel que soit leur degré d'engagement en urbanisme, participent de la construction d'un capital de connaissances et de savoir-faire. Il s'agit de montrer combien cet ensemble repose sur des compétences transférables, évolutives et, pour certaines, non formalisables, comme pour l'expérience qui joue un rôle fondamental dans la pratique. L'articulation de ces compétences compose une figure professionnelle spécifique, qui correspond à l'originalité de la pratique en urbanisme, reposant sur une association de rôles, d'attitudes et de compétences. La démarche des professionnels s'inscrit donc dans une approche de la problématique territoire /

société qui se distinguent des approches traditionnelles, par le panel d'outils et la combinaison des compétences mobilisés.

De ce point de vue, les professionnels, par leurs pratiques, contribuent à redéfinir les enjeux de l'interaction territoire / société et à lui donner une portée différente dans l'espace professionnel. Ce sont alors les outils et les savoir-faire de l'ensemble des professionnels qui sont amenés à évoluer pour prendre en compte les nouvelles dimensions de ces phénomènes. La mise en évidence de l'architecture de l'espace professionnel invite à considérer comment l'urbaniste est une figure professionnelle qui se distingue d'autres formes professionnelles plus anciennes ou établies, en s'appuyant sur un capital de savoirs et de savoir-faire qui ont permis la construction d'un angle d'approche différent des problématiques de l'espace et constituent en cela une rupture par rapport aux autres disciplines. Par ailleurs, l'unité de cette figure professionnelle se construit autour de la pratique plutôt que de la formation des acteurs ou de leur reconnaissance statutaire. Il est ainsi possible d'envisager la forme d'organisation professionnelle comme une dynamique, qui repose sur une socialisation à la pratique (au cours de laquelle l'expérience prend toute sa signification) et offre à ses membres l'ouverture et la flexibilité nécessaires à la mise en œuvre de leurs savoir-faire. Néanmoins, cette forme ne propose pas de segments de représentation, à l'instar des formes plus identifiées, et implique pour les acteurs de pouvoir se réclamer d'une légitimité issue de processus différents. Cet aspect cristallise un grand nombre d'enjeux quant à la structuration professionnelle et à la reconnaissance des pratiques d'urbanisme dans l'espace professionnel, il oriente les stratégies des acteurs dans le sens d'une affirmation de la compétence et de la projection sur le champ de l'urbanisme des questions identitaires et de légitimité. Les interprétations théoriques de ces processus reposent donc sur une combinaison d'analyses qu'il s'agit d'explicitier.

Un groupe professionnel qui construit son identité dans le champ de l'urbanisme

L'identité intervient ici comme un vecteur de légitimité pour la pratique. L'enjeu est de définir les contours du champ de manière à ce que son image, ses rouages acquièrent une signification et contribuent à organiser la visibilité des interventions des professionnels. De cette manière, les acteurs ne revendiquent pas pour leur pratique une identité mais cherche à faire valoir la légitimité de leurs pratiques en se référant à un champ qui concentre l'ensemble des savoir-faire et des approches que ces acteurs partagent. Le transfert de l'identité, des acteurs au champ,

montre la spécificité de la structuration des professionnels, qui se réunissent par leur pratique au sein d'un groupe mais qui ne revendiquent pas d'étiquette commune, dont le sens apparaîtrait réducteur et peu propice à représenter la diversité des parcours individuels. En cela, cette articulation permet à l'urbanisme de faire vivre sa caractéristique initiale, la pluridisciplinarité. L'ouverture se matérialise ainsi par une forme d'organisation professionnelle qui définit la pratique et les acteurs dans leur mise en œuvre de cette pratique, et délivre un statut au champ de références plutôt qu'aux individus.

Dans cette optique, l'intérêt est porté à une figure professionnelle qui se décline sous plusieurs métiers, ce qui permet de synthétiser les différentes dimensions de l'organisation professionnelle (groupe, compétences et savoir-faire transférables, rôles) dans un modèle aux contours suffisamment évolutifs pour prendre en compte les caractéristiques de la pratique. Nous avons pu souligner les difficultés qui se manifestent dans l'organisation sous la forme d'une profession réglementée, malgré les segments de représentation, d'identité et de légitimité qu'elle véhicule. Il s'agit ici de considérer que l'espace dans lequel s'inscrit la pratique appelle une organisation ouverte et flexible, qui a été, tout au long du XX^e siècle, la condition du renforcement du champ de l'urbanisme et de sa progressive autonomisation. Ainsi, il est important de souligner que l'urbanisme constitue une discipline dont les apports pluridisciplinaires ont été capitalisés et intégrés à une pratique qui les a enrichis de son expérience, formant alors un courant méthodologique dont la démarche marque une rupture avec les autres approches de l'espace professionnel. Les acteurs investis dans cette dynamique engagent des compétences et des savoir-faire professionnels qui ne sont pas réductibles à la profession. C'est pourquoi nous avons conservé l'appellation de métier pour désigner les professionnels en situation, attendu que le métier, en référence à Florence Osty, est une « forme d'activité spécifique marquée par la maîtrise d'un espace d'autonomie¹ » [Jeannot, 2005].

L'appui sur la sociologie des cadres pour comprendre les articulations de la pratique dans l'espace professionnel est une alternative pour montrer la difficulté à caractériser un ensemble de pratiques professionnelles qui ne « font » pas profession. En cela, les déclinaisons de ce vocabulaire (sur lesquelles nous nous sommes déjà interrogées) témoignent bien du problème à penser le travail professionnel autrement que dans un domaine d'exercice protégé et délimité. A cet égard, Anne Killi approfondit les significations de cette notion en indiquant que « le professionnalisme engage également les qualités de l'individu, la motivation et l'engagement personnels,

¹ p.30

la sédimentation des différentes expériences professionnelles ou non professionnelles ainsi que sa posture, le positionnement qu'il adopte dans l'action¹ » [Killi, 2005]. Ce qui est souligné, ce sont bien les rapports du professionnel à sa pratique et l'introduction de savoir-faire transférables, adaptables et évolutifs dans le corps de la pratique. Si cette combinaison entre particulièrement en résonance dans le champ de l'urbanisme, ces caractéristiques recouvrent un grand nombre de situations de travail. C'est en ce sens que nous avons choisi de mettre en évidence les compétences génériques et les compétences nominales de la pratique des urbanistes, de façon à montrer comment s'organisent, en situation, le transfert et l'accumulation des savoir-faire.

La forme d'organisation professionnelle et la construction du champ sont donc étroitement liées, et l'approfondissement de l'une éclaire les caractéristiques de l'autre. Si le champ de l'urbanisme ne constitue pas une science, il importe d'envisager l'élaboration de ses savoir-faire et de ses compétences et de considérer son approche dans la perspective d'un renouvellement des problématiques de l'espace physique, social, économique et historique. Les mutations sans précédent vécues au cours des XIX^e et XX^e siècles, consécutives de l'industrialisation des moyens de production [Lefebvre, 1972], invitent à penser de nouveaux outils pour comprendre ces phénomènes, voire les anticiper. L'étude que nous avons menée sur le champ de l'urbanisme fait ressortir que, plus que de nouveaux outils, ce sont des combinaisons de compétences et de rôles dans des formes d'exercice ayant une légitimité, à défaut d'avoir une identité, qui s'organisent et contribuent à renforcer la place de ce champ au sein des théories mobilisées pour saisir le changement social.

Les principes du courant méthodologique en question

Caractériser l'urbanisme par un courant méthodologique nous semble dégager une portée heuristique, et traduire dans toute sa complexité l'interaction entre discipline et forme d'organisation professionnelle. Cette appellation témoigne de la démarche scientifique dans laquelle sont engagés les acteurs, qui participe du développement des savoirs et des savoir-faire et qui construit le champ autour de principes vecteurs de légitimité pour les professionnels. Elle consacre également la rupture initiée par la discipline urbanisme dans l'approche de la problématique territoire / société et caractérise ainsi la démarche autant que les compétences et les savoir-faire. Le courant méthodologique se présente donc comme l'inscription de la

¹ p.6

discipline urbanisme dans l'espace professionnel et les logiques en œuvre pour faire valoir son autonomie et sa légitimité. Nous avons pu mettre en évidence que cette forme d'organisation a favorisé, au cours du XX^e siècle, l'adaptation de l'urbanisme à l'évolution des problématiques¹ et la formation d'un capital de savoirs et de savoir-faire dont le pouvoir théorique et explicatif se renforce. Cette hypothèse que nous posons peut être approfondie en envisageant les évolutions récentes de l'interaction territoire / société.

En effet, lors des discussions que nous avons eues avec les professionnels, nous avons pris conscience de l'importance du développement dans les programmes et les politiques publiques depuis le début des années 1980. Ce développement est multiforme, il concerne aussi bien les domaines sociaux, territoriaux, économiques, et il a pris une dimension particulière avec la montée en puissance de la notion de développement durable. L'expression du « développement durable » est née à la suite du Rapport Brundtland (remis en 1987) et est définie, dans son volet social, comme « un développement qui tient compte des besoins actuels sans compromettre les besoins des générations futures. (...) Il exige de répondre aux besoins de base de tous et d'étendre à tous la possibilité de satisfaire leurs aspirations à une vie meilleure ». Cette notion introduit plusieurs segments, de la définition d'un objectif jusqu'à la mise en évidence de l'existence de valeurs à défendre. A cet effet, l'OCDE² précise en 1991 que « les villes doivent donc toujours élaborer leurs politiques à court terme dans une perspective à long terme, évaluant si et comment les mesures prises contribuent au futur développement de l'environnement global ». Ces aspects recouvrent ce que nous avons désigné par l'intérêt général et c'est en cela qu'il peut être intéressant de rapprocher le champ de l'urbanisme de l'étude de ces phénomènes. D'une certaine manière, nous pouvons chercher à montrer comment, dans son approche du territoire et de la société, l'urbanisme a contribué à redéfinir ces problématiques au sein de l'espace professionnel d'une part, et des sciences sociales d'autre part, et en quoi cette redéfinition s'est elle axée sur la notion de développement.

L'hypothèse peut être faite que l'émergence des questions de développement trouve son origine dans la pratique professionnelle de l'urbanisme et la promotion de compétences, de savoir-faire et d'attitudes propres à ce courant méthodologique. En d'autres termes, les caractéristiques de la pratique en urbanisme, tant du point de vue disciplinaire que professionnel, ont fait émerger dans l'espace social une dimension

¹ Linda Baker relève que « les villes ont toujours changé, elles se sont toujours adaptées à la technologie. C'est aussi pour ça qu'elles existent » [Baker, 2005].

² Organisation de Coopération et de Développement Economique.

qui vient synthétiser les principaux enjeux sociaux, économiques et territoriaux selon une orientation en valeurs. Loin de penser que ces dimensions ont acquis une priorité au sein des politiques publiques, nous constatons que ces questions figurent sur *l'agenda* et qu'elles font écho à la démarche d'analyse initiée par les professionnels de l'urbanisme. En cela, l'urbanisme est véritablement conçu comme une nouvelle approche en sciences sociales, un courant centré sur l'organisation des usages du territoire à partir d'une analyse croisée de variables prenant en compte les dimensions temporelles, sociales, économiques et spatiales. L'attention portée à cette articulation s'inscrit dans la perspective d'un urbanisme qui saisit les mutations constantes de l'interaction territoire / société et qui procède dans sa pratique à une écologie de ces relations.

Table des figures

Figure 1 : Localisation et principales caractéristiques topographiques de la région PACA (Source : IGN, INSEE, 2006).....	19
Figure 2 : Le village d’Harmony, le Phalanstère, les projets du pré-urbanisme progressiste (Source : Choay, 1965).....	31
Figure 3 : Plan d’extension de Barcelone par Ildefonso Cerdá, La partie plus foncée correspond au centre ancien (Source : Choay, 2002).....	42
Figure 4 : Paris, les transformations d’une capitale (Source : Démier, 1995).....	51
Figure 5 : Les percées du Baron Haussmann (Source : Démier, 1995).....	52
Figure 6 : Les transformations de Paris sous le second Empire (Source : Babelon, 2002).....	53
Figure 7 : Les voies nouvelles du second Empire (Source : Duby, 1983).....	54
Figure 8 : Localisation et plan de Letchworth (Source : Ragon, 1971).....	61
Figure 9 : Etapes de l’haussmannisation sur la rive gauche, 1888 (Source : Duby, 1983).....	37
Figure 10 : Mise sur l’agenda, schéma adapté de Cobb et Elder, 1972 (Source : Muller et Surel, 1998, p.76).....	69
Figure 11 : La Cité industrielle de Tony Garnier, la gare et les hauts fourneaux (Source : Ragon, 1972, p.310 et p.305).....	71
Figure 12 : De l’émergence d’un champ à son autonomie : condition et processus.....	82
Figure 13 : La « valeur sociale » de l’urbanisme : mise sur l’agenda et espace professionnel concurrentiel.....	105
Figure 14 : Cartes de l’évolution du réseau autoroutier depuis 1960 (Source : Ministère de l’Equipement).....	109
Figure 15 : Les relations entre professionnels de l’urbanisme et de l’aménagement et les métiers connexes (Source : Frébault et Pouyet, 2006).....	130
Figure 16 : Distribution géographique des membres de l’APERAU (Source : APERAU) ..	140
Figure 17 : Les activités au cœur des environnements (Source : Barraud, Kittel et al., 2001).....	162
Figure 18 : Les compétences issues des entretiens et leur représentativité.....	246
Figure 19 : Roue de la gouvernance territoriale (Source : Trapitzine, 2005).....	290
Figure 20 : Le projet Urbain, détails (Source : Ingallina, 2003).....	297
Figure 21 : Plan de situation des villes de Wiesbaden et de Mayence.	307
Figure 22 : Espaces à requalifier, espace à identifier, place et enjeux de Kastel et Kostheim dans la ville de Wiesbaden.....	308
Figure 23 : Plan d’aménagement du territoire de Kastel et Kostheim (Source : http://www.stadtumbau-kostheim-kastel.de/uploads/media/Strukturplan.pdf)	309

Figure 24 : Les ateliers : du dialogue à la mise en forme de projets.....	311
Figure 25 : Carte des EPCI extraite du site de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.....	316
Figure 26 : Synthèse des contraintes techniques (Source : Carte fournie par le service « études, maîtrise d'ouvrage, habitat », mairie d'Avignon).....	317
Figure 27 : Accès et déplacements (Source : Carte fournie par le service « études, maîtrise d'ouvrage, habitat », mairie d'Avignon).....	317
Figure 28 : Un parti d'aménagement en harmonie avec le site (Source : Carte fournie par le service « études, maîtrise d'ouvrage, habitat », mairie d'Avignon).....	319
Figure 29 : Le processus de constitution d'une profession : critères de définition.....	343
Figure 30 : L'articulation des documents réglementaires d'urbanisme en Allemagne.....	351
Figure 31 : Processus de qualification et de reconnaissance d'une activité (Source : Biau, 2006).....	364
Figure 32 : Place du champ de l'urbanisme et de ses figures dans l'espace professionnel. .	377
Figure 33 : Prise en compte, promotion et préservation : lecture des segments constitutifs de l'éthique.....	391

Table des illustrations

Tableau 1 : Evolution de la population de Paris au XIX ^o siècle (Source : Ragon, 1971)..	49
Tableau 2 : Urbanisme réglementaire, planification opérationnelle et planification prospective.....	97
Tableau 3 : Organismes en lien avec la pratique de l'urbanisme, après 1944 (Source : Claude, 2006)	107
Tableau 4 : Les principales associations de professionnels de l'urbanisme depuis la fin du XIX ^o siècle	123
Tableau 5 : Composition des formations et répartition des étudiants pour l'année 2003-2004	138
Tableau 6 : Synthèse des étiquettes professionnelles recensées dans le corpus d'offres d'emploi.....	182
Tableau 7 : Distribution des offres d'emploi suivant les organismes recruteurs	183
Tableau 8 : Distribution des offres d'emploi de la Fonction Publique suivant les échelles des collectivités et les organismes concernés.	184
Tableau 9 : O-205.....	186
Tableau 10 : O-110.....	188
Tableau 11 : O-166.....	188
Tableau 12 : O-069.....	191
Tableau 13 : O-122.....	191
Tableau 14 : O-012.....	193
Tableau 15 : O-061.....	194
Tableau 16 : O-062.....	194
Tableau 17 : Effectifs et proportions des	195
Tableau 18 : O-169.....	195
Tableau 19 : Grille de lecture des compétences nominales et génériques relevées dans les offres d'emploi	196
Tableau 20 : Détails des sections et de leurs effectifs, secteur des Politiques publiques d'aménagement et de développement (4,4% de l'emploi territorial)	200
Tableau 21 : Représentation graphique de l'âge de la population enquêtée, avec mention de la moyenne d'âge	201
Tableau 22 : Répartition de la population enquêtée entre les différents secteurs d'activités et moyenne d'âge des groupes.....	201
Tableau 23 : La population enquêtée répartie en classes d'âge	202
Tableau 24 : les parcours de formations des enquêtés	206

Tableau 25 : Comparaison entre les disciplines de formation des enquêtés et la formation finale de leur cursus.....	207
Tableau 26 : Représentation des enquêtés suivant leurs milieux institutionnels	209
Tableau 27 : La population enquêtée répartie par secteurs d'activités	210
Tableau 28 : Les différents postes occupés par les enquêtés (durée et nombre) et la durée moyenne de la vie active en 2005 (en années)	213
Tableau 29 : les profils d'activités des professionnels.....	232
Tableau 30 : Journées types, E-C 1 et E-C 2	236
Tableau 31 : Les activités caractérisées par la mise en œuvre de compétences	251
Tableau 32 : Typologie des profils des urbanistes et compétences	258
Tableau 33 : Présentation des résultats de la mise en perspective des compétences et des modèles d'activité	259
Tableau 34 : Secteurs institutionnels d'exercice des enquêtés et compétences mise en œuvre.....	260
Tableau 35 : Synthèse des informations sur les trajectoires des enquêtés	266
Tableau 36 : Présentation des trajectoires des enquêtés, avec le relevé des différentes situations professionnelles et leurs durées	267
Tableau 37 : Grille de lecture des profils professionnels : une combinaison d'activités.	303
Tableau 38 : Présentation linéaire des différentes étapes du projet, centrée sur l'étude d'impact	321
Tableau 39 : Les critères d'identification des formes professionnelles	365

Bibliographie

Ouvrages :

- AKRICH, MADELEINE, MICHEL CALLON, et BRUNO LATOUR. *Sociologie de la traduction, textes fondateurs*. Edité par Presses de l'Ecole des Mines, *Collection Sciences Sociales*. Paris, 2006, 308 p.
- AMBLARD, HENRI, PHILIPPE BERNOUX, GILLES HERREROS, et al. *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Edité par Editions du Seuil. Paris, 1996, 256 p.
- AMIOT, MICHEL. *Contre l'Etat, les sociologues. Eléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*. Edité par Editions de l'EHESS. Paris, 1986, 304 p.
- ASCHER, FRANÇOIS. *Les nouveaux principes de l'urbanisme, la fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*. Edité par Editions de l'Aube. La Tour d'Aigues, 2001, 110 p.
- AUZELLE, ROBERT. *Clefs pour l'urbanisme*. Edité par Editions Seghers. Paris, 1971, 272 p.
- BACHELARD, GASTON, et DOMINIQUE LECOURT. *Epistémologie*. Edité par PUF. Paris, 1980, 224 p.
- BAILLY, ANTOINE, PHILIPPE BRUN, et RODERICK LAWRENCE. *Développement social durable des villes*. Edité par Editions Economica, *Anthropos*. Paris, 2000, 170 p.
- BALLE, CATHERINE. *Sociologie des organisations*. Edité par PUF, *QSJ?* Paris, 2006, 128 p.
- BECKER, HOWARD SAUL. *Les ficelles du métier, comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Edité par La Découverte. Paris, 2002, 358 p.
- BECKER, HOWARD SAUL. *Les mondes de l'art*. Edité par Flammarion. Paris, 1982, 382 p.
- BEITONE, ALAIN, CHRISTINE DOLLO, JACQUES GERVASONI, et al. *Sciences sociales, aide mémoire*. Edité par Editions Sirey. Paris, 1997, 350 p.
- BEN-DAVID, JOSEPH. *Eléments d'une sociologie historique des sciences*. Edité par PUF. Paris, 1997, 376 p.
- BERDOULAY, VINCENT, et OLIVIER SOUBEYRAN. *L'écologie urbaine et l'urbanisme, aux fondements des enjeux actuels*. Edité par La Découverte, *Recherches*. Paris, 2002, 280 p.
- BERGER, PETER, et THOMAS LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité*. Edité par Armand Colin. Paris, 1996, 292 p.
- BOUFFARTIGUE, PAUL, et CHARLES GADEA. *Sociologie des cadres*. Edité par Editions la Découverte. Paris, 2000, 128 p.
- BOURDIEU, PIERRE. *La misère du monde*. Edité par Editions du Seuil. Paris, 1993, 960 p.
- BOURDIEU, PIERRE. *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*. Edité par Editions de Minuit, *Le sens commun*. Paris, 1989, 576 p.
- BOURDIEU, PIERRE. *Questions de sociologie*. Edité par Editions de Minuit. Paris, 1984, 280 p.
- BOURDIEU, PIERRE. *Science de la science et réflexivité*. Edité par Raisons d'agir, *Cours et travaux*. Paris, 2001, 240 p.
- BOUTINET, JEAN-PIERRE. *Anthropologie du projet*. Edité par PUF, *Psychologie d'aujourd'hui*. Paris, 1996, 356 p.

- CHAMBELLAND, COLETTE. *Le musée social en son temps*. Edité par Presses de l'Ecole Normale Supérieure. Paris, 1998, 406 p.
- CHARTIER, ANNE-MARIE. "Ecrire les pratiques professionnelles: réticences et résistances des praticiens." dans *Ecrire les pratiques professionnelles, dispositifs d'analyse de pratique et d'écriture*, Edité par l'Harmattan. Paris, 2003, p. 17-56.
- CHOAY, FRANÇOISE. *L'urbanisme: utopies et réalités*. Edité par Editions du Seuil. Paris, 1965, 456 p.
- CLAUDE, VIVIANE. *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXème siècle*. Edité par Editions Parenthèses, *Collection Eupalinos*. Marseille, 2006, 256 p.
- CNFPT. *Les mutations de l'urbanisme*. Vol. 41, *les cahiers du CNFPT*, 1994, 214 p.
- CUCHE, DENYS. *Jeunes professions, professions de jeunes?* Edité par l'Harmattan. Paris, 1991, 208 p.
- DELAS, JEAN-PIERRE, et BRUNO MILLY. *Histoire des pensées sociologiques*. Edité par Editions Sirey. Paris, 1997, 334 p.
- DETIENNE, MARCEL, et JEAN-PIERRE VERNANT. *Les ruses de l'intelligence, la métis des grecs*. Edité par Editions Flammarion. Paris, 1974, 318 p.
- DUBAR, CLAUDE. *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*. Edité par Armand Colin. Paris, 1995, 278 p.
- DUBAR, CLAUDE, et PIERRE TRIPIER. *Sociologie des professions*. Edité par Armand Colin. Paris, 1998, 256 p.
- DUBET, FRANÇOIS. *Sociologie de l'expérience*. Edité par Seuil. Paris, 1994, 288 p.
- DUBY, GEORGES (DIR.). *Histoire de la France urbaine (tome 4)*. Edité par Editions du Seuil. Paris, 1983, 674 p.
- DURAND, JEAN-PIERRE, et ROBERT WEIL. *Sociologie Contemporaine*. Edité par Editions Vigot. Paris, 1997, 790 p.
- FERREOL, GILLES. *Dictionnaire de sociologie*. Edité par Armand Colin, *Cursus*. Paris, 1995, 215 p.
- FRIEDBERG, ERHARD. *Le pouvoir et la règle, dynamiques de l'action organisée*. Edité par Editions du Seuil, *Collection essais*. Paris, 1997, 448 p.
- GAUDIN, JEAN-PIERRE. *Les nouvelles politiques urbaines*. Edité par PUF, *QSJ?* Paris, 1993, 128 p.
- GENESTIER, PHILIPPE (DIR.). *Vers un nouvel urbanisme, faire la ville, comment? Pour qui?* Edité par La Documentation Française. Paris, 1996, 278 p.
- GIDDENS, ANTHONY. *Les conséquences de la modernité*. Edité par L'Harmattan. Paris, 1994, 192 p.
- GRAFMEYER, YVES, et ISAAC JOSEPH. *L'Ecole de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*. Edité par Editions du champ urbain. Paris, 1979, 336 p.
- GRAWITZ, MADELEINE. *Méthode des sciences sociales*. Edité par Dalloz éditions. Paris, 1990, 1154 p.
- HABERMAS, JÜRGEN. *Logique des sciences sociales et autres essais*. Edité par PUF. Paris, 2005, 462 p.
- HANNERZ, ULF. *Explorer la ville*. Edité par Les Editions de Minuit, *Le sens commun*. Paris, 1983, 418 p.

- HUGUES, EVERETT. *Le regard sociologique, essais choisis*. Edité par Editions de l'EHESS. Paris, 1996, 348 p.
- HUNTINGTON, SAMUEL PAUL. *Qui sommes-nous? Identité nationale et choc des cultures*. Edité par Editions Odile Jacob. Paris, 2004, 398 p.
- INGALLINA, PATRIZIA. *Le projet urbain*. Edité par PUF, *QSJ*. Paris, 2003, 128 p.
- JEANNERET, JOSEE (COORD.). *La formation continue des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, actes de colloque*. Edité par Institut d'urbanisme de Grenoble. Grenoble, 1995, 124 p.
- JOUVENOT, CHRISTIAN. "Référentiel de compétences: acteurs et processus." dans *Elaborer des référentiels de compétences*, Edité par Editions du Réseau ANACT. Lyon, 2005, p. 10-43.
- KAUFMANN, JEAN-CLAUDE. *L'entretien compréhensif*. Edité par Nathan Université, *collection 128*. Paris, 1996, 128 p.
- LACAZE, JEAN-PAUL. *L'aménagement du territoire*. Edité par Flammarion, *Dominos*. Paris, 1995, 128 p.
- LACAZE, JEAN-PAUL. *Les méthodes de l'urbanisme*. Edité par PUF, *QSJ?* Paris, 1993, 128 p.
- LAPLANTINE, FRANÇOIS. *La description ethnographique*. Edité par Nathan Université, *collection 128*. Paris, 1996, 128 p.
- LASSAVE, PIERRE. *Les sociologues et la recherche urbaine dans la France contemporaine*. Edité par Presses Universitaires du Mirail, *Socio-logiques*. Toulouse, 1997, 400 p.
- LEBLANC, FREDERIQUE. *Libraire: un métier*. Edité par L'Harmattan, *Collection logiques sociales*. Paris, 1998, 320 p.
- LECOMTE, ALAIN. *Palmarès des jeunes urbanistes 2005*. Edité par de l'Equipement Ministère des Transports, du Tourisme et de la Mer, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction. Paris, 2005, 90 p.
- LEFEBVRE, HENRI. *Le droit à la ville*. Edité par Point Seuil. Paris, 1972, 288 p.
- LEVI-STRAUSS, CLAUDE. *L'identité*. Edité par PUF, *Quadrige*. Paris, 1983, 352 p.
- LIAROUTZOS, OLIVIER, et EMMANUEL SULZER. *La méthode ETED, de l'analyse du travail aux référentiels d'emploi / métier*. Edité par échanges du CEREQ Relief. Vol. 14, 2006, 84 p.
- LYNCH, KEVIN. *L'image de la cité*. Edité par Dunod, *collection Aspects de l'Urbanisme*. Paris, 1976, 224 p.
- MARTIN, SAMUEL, et GILLES NOVARINA. "Les professionnels de l'urbanisme et de l'action économique dans l'administration municipale." dans *Décentralisation et intercommunalité*, Edité par Syros. Paris, 1988, p. 195-210.
- MASSARDIER, GILLES. *Expertise et aménagement du territoire, l'Etat savant*. Edité par l'Harmattan, *Logiques politiques*. Paris, 1996, 286 p.
- MENGER, PIERRE-MICHEL. *La profession de Comédien*. Edité par Ministère de la Culture et de la Communication. Paris, 1997, 456 p.
- MENGER, PIERRE-MICHEL (DIR.). *Les professions et leurs sociologies, modèles théoriques, catégorisations, évolutions*. Edité par Editions de la maison des sciences de l'homme. Paris, 2003, 272 p.
- MERLIN, PIERRE. *L'urbanisme*. Edité par PUF, *QSJ*. Paris, 2002, 128 p.

- MERLIN, PIERRE, et FRANÇOISE CHOAY. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Edité par PUF. Paris, 2000, 902 p.
- MOULIN, RAYMONDE. *L'artiste, l'institution et le marché*. Edité par Flammarion. Paris, 1992, 424 p.
- MOULIN, RAYMONDE, FRANÇOISE DUBOST, ALAIN GRAS, et al. *Les architectes, métamorphose d'une profession libérale*. Edité par Editions Calmann-Lévy, *archives des sciences sociales*. Paris, 1973, 312 p.
- MUCCHIELLI, ALEX. *L'identité*. Edité par PUF, *QSJ?* Paris, 2002, 128 p.
- MULLER, PIERRE, et YVES SUREL. *L'analyse des politiques publiques*. Edité par Editions Montchrestien. Paris, 1998, 158 p.
- OSTY, FLORENCE. *Le désir de métier, engagement, identité et reconnaissance au travail*. Edité par Presses Universitaires de Rennes. Rennes, 2003, 248 p.
- PAQUOT, THIERRY (DIR.), MICHEL LUSSAULT, et SOPHIE BODY-GENDROT. *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*. Edité par La Découverte, *Textes à l'appui*. Paris, 2000, 444 p.
- PIOTET, FRANÇOISE (DIR.). *la révolutions des métiers*. Edité par PUF, *Le lien social*. Paris, 2002, 366 p.
- RAGON, MICHEL. *Histoire mondiale de l'architecture et de l'urbanisme modernes, Idéologies et pionniers 1800-1910 (tome I)*. Edité par Casterman. Vol. 1. Paris, 1971, 354 p.
- RINGON, GERARD. *Histoire du métier d'architecte en France*. Edité par PUF, *QSJ?* Paris, 1997, 128 p.
- RONCAYOLO, MARCEL, et THIERRY PAQUOT. *Villes et civilisations urbaines*. Edité par Larousse, *Textes essentiels*. Paris, 1992, 688 p.
- RUANO-BORBALAN, JEAN-CLAUDE (COORD.). *L'identité, l'individu, le groupe, la société*. Edité par Editions Sciences Humaines. Auxerre, 1998, 402 p.
- SECCHI, BERNARDO. *Première leçon d'urbanisme*. Edité par Editions Parenthèses, *Collection Eupalinos*. Marseille, 2006, 160 p.
- SHAPIRO, ROBERTA (DIR.). *métiers*. Edité par Editions du patrimoine. Vol. 2-3, *Les Cahiers de la Recherche Architecturale et Urbaine*. Paris, 1999, 250 p.
- SITTE, CAMILLO. *L'art de bâtir des villes, l'urbanisme selon ses fondements artistiques*. Edité par Editions du Seuil, *Collection points*. Paris, 1996, 218 p.
- STRAUSS, ANSELM. *La trame de la négociation*. Edité par l'Harmattan. Paris, 1992, 320 p.
- STROOBANTS, MARCELLE. *Sociologie du travail*. Edité par Armand Colin. Paris, 2007, 128 p.
- SUTCLIFFE, ANTHONY. *Towards the planned city. Germany, Britain, The United States and France 1780-1914*. Edité par Basic Blackwell Publisher. Oxford, 1981, 232 p.
- TISSOT, HENRI, et JEAN-DANIEL REYNAUD. *Les nouvelles professions*. Edité par Bibliothèque Laffont, *Les grands thèmes*. Paris, 1976, 146 p.
- TREPOS, JEAN-YVES. *Sociologie de la compétence professionnelle*. Edité par Presses Universitaires de Nancy, *Collection espace social*. Nancy, 1992, 224 p.
- TRIBILLON, JEAN-FRANÇOIS. *L'urbanisme*. Edité par Repères, *La découverte*. Paris, 2002, 128 p.
- VERPRAET, GILLES. *Les professionnels de l'urbanisme, socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme*. Edité par Edition Economica, *Anthropos*. Paris, 2005, 234 p.

- VIGOUR, CECILE. *La comparaison dans les sciences sociales*. Edité par Editions La Découverte. Paris, 2005, 336 p.
- WEBER, MAX. *La ville*. Edité par Aubier Montaigne, *collection champ urbain*. Paris, 1982, 218 p.
- YOUNES, CHRIS (DIR.), et JEAN-YVES TOUSSAINT. *Architecte, Ingénieur, des métiers et des professions, Actes du séminaire "Métiers de l'architecte et métiers de l'ingénieur en génie civil et urbanisme"*. Edité par Etudes et Recherches Les Editions de la Villette. Lyon, 1997, 248 p.

Articles :

- ABALLEA, FRANÇOIS. "Sur la notion de professionnalité." *Recherche Sociale*, Vol. 124, 1992, p. 39-49.
- AUBRUN, JULIETTE. "Modernisation et technicité, peut-on parler d'une professionnalisation des édiles en Europe au tournant du siècle?" *Histoire et Sociétés, Revue Européenne d'Histoire Sociale*, Vol. 12, 2004, p. 7-20.
- BABELON, JEAN-PIERRE. "Les transformations de Paris sous le second Empire." *Encyclopédie Universalis*, Vol. corpus n°17, 2002, p. 388.
- BAKER, LINDA. "Le sans-fil va recréer des espaces urbains conviviaux." *Courrier International*, 20 Janvier 2005.
- BARBIER, JEAN-MARIE, et OLGA GALATANU. "Savoirs, capacités, compétences: des concepts d'analyse ou des concepts pour l'action?" *Enjeux*, Vol. 123, 2000, p. 10-27.
- BERNOUX, PHILIPPE. "Sociologie des organisations, les nouvelles approches." *Sciences Humaines*, Vol. 64, 1996, p. 46-51.
- BERTONCELLO, BRIGITTE, et RACHEL RODRIGUES-MALTA. "Marseille versus Euroméditerranée." *Annales de Géographie*, Vol. 632, 2003, p. 424-435.
- BIAU, VERONIQUE. "Stratégies de positionnement et trajectoires d'architectes." *Sociétés Contemporaines*, Vol. 29, 1998, p. 7-25.
- BLAIS, JEAN-PAUL. "Comment peut-on être urbaniste ?" *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Vol. 88, 2000, p. 73-76.
- BOLTANSKI, LUC. "L'espace positionnel, multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe." *Revue Française de Sociologie*, Vol. 14, no. 1, 1973, p. 6-28.
- BOURDIEU, PIERRE. "Le langage autorisé (note sur les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel)." *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Vol. 5-6, 1975, p. 183-190.
- BOURDIN, ALAIN. "Comment on fait la ville, aujourd'hui, en France." *Espaces et Sociétés*, Vol. 105-106, 2001, p. 147-166.
- BOYER, ROBERT. "L'anthropologie économique de Pierre Bourdieu." *Annales de la Recherche en Sciences Sociales*, Vol. 150, no. 1, 2003, p. 65-78.
- CHAMBRAUD, CECILE. "Le discours de Jacques Chirac: affirmer les régions, ménager les départements." *Le Monde*, 06 décembre 1998, p. 6.
- CHAPOULIE, SIMONE. "Une conférence d'Eliot Freidson." *Documents pour l'Enseignement Economique et Social*, Vol. 114, 1998, p. 50-54.

- CHEVALIER, GERARD. "L'entrée de l'urbanisme à l'université la création de l'Institut d'Urbanisme (1921-1924)." *Genèses*, Vol. 39, 2000, p. 98-120.
- CHOAY, FRANÇOISE. "Urbanisme." *Encyclopédie Universalis*, Vol. 23, 2002, p. 176-186.
- CLAUDE, VIVIANE. "Le chef d'orchestre, un cliché de l'entre-deux-guerres, contours d'une rhétorique inquiète." *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Vol. 44-45, 1989, p. 69-80.
- COLARDYN, DANIELLE, et FRANÇOISE LANTIER. "L'analyse des contextes professionnels: quelle problématique, pour quels objectifs de formation?" *Revue Française de Pédagogie*, Vol. 61, 1982, p. 7-16.
- COUDROY-DE-LILLE, LAURENT. "Cerda et l'urbanisme." *Urbanisme*, Vol. 312, 2000, p. 40-45.
- DELORME, JEAN-CLAUDE. "Pierre Lavedan et l'histoire de l'urbanisme." *Métropolis*, Vol. 6, no. 46-47, 1981, p. 49-56.
- DEMIER, FRANCIS. "La France 1814-1851." *Documentation Photographique*, Vol. 7032, 1995, p. 1-44.
- DONNET, ANNE-MICHELE. "Une profession qui s'organise : l'OPQU." *Cahiers Ramau n°2*, Vol. 9, 2000, p. 224-233.
- DUBAR, CLAUDE. "La dynamique des formes identitaires professionnelles." *Les Politiques Sociales*, Vol. 1, no. 2, 2000, p. 25-34.
- DUBAR, CLAUDE. "La sociologie des professions face à la médecine, commentaire." *Sciences Sociales et Santé*, Vol. 17, no. 1, 1999, p. 35-39.
- DUBAR, CLAUDE. "Trajectoires sociales et formes identitaires." *Sociétés Contemporaines*, Vol. 29, 1998, p. 73-85.
- DUBOST, FRANÇOISE. "Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme." *Sociologie du Travail*, Vol. 27, no. 2, 1985, p. 154-164.
- DUGUE, ELISABETH. "La gestion des compétences:les savoirs dévalués, le pouvoir occulté." *Sociologie du Travail*, Vol. 36, no. 3, 1994, p. 273-292.
- DUGUE, ELISABETH. "La logique de la compétence: le retour du passé." *Education Permanente*, Vol. 140, 1999, p. 7-18.
- ESTEBE, PHILIPPE. "Le département insubmersible, entre modernité territoriale et archaïsme politique." *Information Sociale*, Vol. 121, 2005, p. 66-75.
- FELDMAN, CATHERINE. "De la vie dans la ville." *Courrier Cadres*, Vol. 1628, 2006, p. 36-37.
- FERONI, ISABELLE, et ANEMONE KOBER-SMITH. "La professionnalisation des cadres infirmiers: l'effet de l'action publique en France et en Grande-Bretagne." *Revue Française de Sociologie*, Vol. 46, no. 3, 2005, p. 469-494.
- FERRE-LEMAIRE, ISABELLE. "Voyage au pays des urbanistes et des architectes." *Urbanisme*, Vol. 293, 1997, p. 52-59.
- FOURDRIGNIER, MARC. "La professionnalisation, un mode d'accès aux métiers de l'intervention sociale." *Les Politiques Sociales*, Vol. 1, no. 2, 2000, p. 35-48.
- FREBAULT, JEAN. "Formation des urbanistes." *Diagonal*, Vol. 170, 2005, p. 23-37.
- FREIDSON, ELIOT. "Les professions artistiques comme défi à l'analyse sociologique." *Revue Française de Sociologie*, Vol. 27, no. 3, 1986, p. 431-443.
- FREY, JEAN-PIERRE. "Généalogie du mot "urbanisme"." *Urbanisme*, Vol. 304, 1999, p. 63-71.

- GAUDIN, JEAN-PIERRE. "Savoirs, savoir-faire et mouvement de professionnalisation dans l'urbanisme au début du siècle." *Sociologie du Travail*, Vol. 29, no. 2, 1987, p. 177-197.
- HALPERN, CATHERINE. "Faut-il en finir avec l'identité ?" *Sciences Humaines*, Vol. 151, 2004, p. 12-16.
- HEINICH, NATHALIE. "Arts et sciences à l'âge classique professions et institutions culturelles." *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Vol. 66-67, 1987, p. 47-78.
- JACQUIER, CLAUDE. "Les nouveaux métiers de la ville." *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Vol. 88, 2000, p. 19-24.
- JEANNOT, GILLES. "Les métiers flous du développement rural." *Sociologie du Travail*, Vol. 47, 2005, p. 17-35.
- KRAMAZ, FRANCIS. "Déclarer sa profession." *Revue Française de Sociologie*, Vol. 32, no. 1, 1991, p. 3-27.
- LEMONIER, MARC. "L'urbanisme en libéral, réseaux et connivences." *Diagonal*, Vol. 120-121, 1996, p. 38-39.
- MARCHAL, EMMANUELLE, et DIDIER TORNY. "Des petites aux grandes annonces: le marché des offres d'emploi depuis 1960." *Travail et Emploi*, Vol. 95, 2003, p. 59-72.
- MERLIN, PIERRE. "Une histoire faite de paradoxes, 1968-1980: où en est l'enseignement de l'urbanisme douze ans après?" *Métropolis*, Vol. 6, no. 47-48, 1981, p. 46-48.
- OIRY, EWAN, et ALAIN D'IRIBARNE. "La notion de compétence: continuités et changements par rapport à la notion de qualification." *Sociologie du Travail*, Vol. 43, no. 1, 2001, p. 49-66.
- PAPAYANIS, NICHOLAS. "Urbanisme du Paris souterrain: premiers projets de chemin de fer urbain et naissance de l'urbanisme des cités modernes." *Histoire, Economie et Société*, Vol. 17, no. 4, 1998, p. 745-770.
- PAQUOT, THIERRY. "Habiter la ville plutôt qu'y résider : l'architecte, l'urbaniste et le citoyen." *Le Monde Diplomatique*, novembre 1999, p. 26-27.
- PAQUOT, THIERRY. "La Théorie Générale de L'Urbanisation, Ildefonso Cerdá, traduit, présenté et adapté par Antonio Lopez de Aberasturi, préface de Françoise Choay." *Urbanisme*, Vol. 347, 2006, p. 91.
- PARADEISE, CATHERINE. "Comprendre les professions : l'apport de la sociologie." *Sciences Humaines*, Vol. 139, 2003, p. 26-29.
- PARADEISE, CATHERINE. "Rhétorique professionnelle et expertise." *Sociologie du Travail*, Vol. 27, no. 1, 1985a, p. 17-31.
- PARADEISE, CATHERINE, et YVES LICHTENBERGER. "Compétence, compétences." *Sociologie du Travail*, Vol. 43, no. 1, 2003, p. 33-48.
- PINSON, DANIEL. "Urban planning: an "undisciplined" discipline?" *Futures*, Vol. 36, no. 4, 2003, p. 503-513.
- QUERRIEN, ANNE (DIR.), JEAN-PAUL LACAZE, GILLES VERPRAET, et al. "Pratiques et profession." *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Vol. 44-45, 1989, p. 3-230.
- QUERRIEN, ANNE, et PIERRE LASSAVE. "Des métiers pour la ville." *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Vol. 88, 2000, p. 3-5.
- RABREAU, DANIEL. "Les architectes "Renaissance et Temps moderne"." *Encyclopédie Universalis*, Vol. corpus n°2, 2002, p. 855-857.

- RICOEUR, PAUL. "Ethique." *Encyclopédie Universalis*, Vol. 8, 2002, p. 883-886.
- ROBIEN, GILLES DE. "La politique de la ville sur le terrain, le point de vue d'un maire." *Revue Française d'Administration Publique*, Vol. 71, 1994, p. 429-441.
- ROCHE, JANINE. "Que faut-il entendre par professionnalisation?" *Education Permanente*, Vol. 140, 1999, p. 35-50.
- SCHREIBER, M. "La science et ses enjeux." *Sciences Humaines*, Vol. 11, 1991, p. 17-19.
- SCHWARTZ, YVES. "L'expérience est-elle formatrice?" *Education Permanente*, Vol. 158, 2004, p. 11-23.
- SOLINIS, GERMAN. "Utopie, origines et découverte de l'urbanisme occidental." *Diogène*, Vol. 209, no. 1, 2005, p. 91-100.
- TALLARD, MICHELE. "L'introduction de la notion de compétence dans les grilles de classification: genèse et évolution." *Sociétés Contemporaines*, Vol. 41-42, 2001, p. 159-187.
- TERRENOIRE, JEAN-PAUL. "Sociologie de l'éthique professionnelle, contribution à la réflexion théorique." *Sociétés Contemporaines*, Vol. 7, 1991, p. 7-33.
- TOUSSAINT, JEAN-YVES. "Le collectif d'énonciation de l'espace: production contemporaine de l'espace et modalités de professionnalisation." *Espaces et Sociétés*, Vol. 84-85, 1996, p. 83-98.
- TRAPITZINE, RICHARD. "La gouvernance territoriale dans la transformation de l'espace." *Etudes Foncières*, Vol. 113, 2005, p. 22-27.
- VALLET, GUY-LOUIS. "Humeurs d'urbaniste: l'humeur en questions." *Métropolis*, Vol. 103, 1995, p. 6-11.
- VARLET, CAROLINE (COORD.), et JULIETTE AUBRUN. "'Professionnels' de l'urbain?" *Histoire et Sociétés, Revue Européenne d'Histoire Sociale*, Vol. 12, 2004, p. 4-48.
- VERPRAET, GILLES. "Experts ou médiateurs? Les professionnels de l'urbanisme." *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Vol. 37, 1988, p. 98-105.
- ZARCA, BERNARD. "Identité de métier et identité artisanale." *Revue Française de Sociologie*, Vol. 29, no. 2, 1988, p. 247-273.
- ZARIFIAN, PHILIPPE. "De la notion de qualification à celle de compétence." *Cahiers Français*, Vol. 333, 2006, p. 8-13.

Rapports :

- BESSY, CHRISTIAN. "La certification des compétences professionnelles: l'expérience Britannique." CEE, 2000, 28 p.
- BLANC, MAURICE, GILBERT GRANDJEAN, JEAN-FRANÇOIS SIPP, et al. "Référentiel de compétences des métiers du DSU : le métier de chef de projet politique de la ville." CUCES-Universités, 2002, 53 p.
- DAUGE, YVES. "Les métiers de l'architecture." Commission des Affaires Culturelles, 2004, 136 p.
- FREBAULT, JEAN, et BERNARD POUYET. "Renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement." Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer;

- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2006, 94 p.
- GUDER, UTE. "L'aménagement du territoire et la politique régionale en Allemagne: vers une européanisation en douceur?" Groupement d'études et de recherches "Notre Europe", 2003, 47 p.
- HAJEK, ISABELLE, et AVEC LA COLLABORATION DE JEAN-RENE PENDARIES. "Pratiques et représentations de la valorisation de la recherche en sciences de l'homme et de la société, enquête auprès de Chercheurs et Enseignants-chercheurs en région PACA." LEST, 2005, 94 p.
- KILLI, ANNE. "Référentiel de compétences, coeur de métiers." UNADEL - Groupe de travail "référentiel" de la plate-forme "métiers du développement territorial", 2005, 30 p.
- MONCHOIS, XAVIER, et STEPHANE MELOUX. "Etudes sur les 5 espaces, PACA." INSEE-Région PACA, 2006, 46 p.
- POUYET, BERNARD. "Rapport sur la formation à l'urbanisme et à l'aménagement, quels enjeux ? où et comment en débattre ?" Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement, 2003, 56 p.
- TAPIE, GUY (DIR.). "Etude portant sur le référentiel métier des urbanistes." OPQU, 2005, 117 p.
- VACHER, HELENE. "Le géomètre urbain et l'urbaniste." PUCA, 2000, 90 p.
- VINCENT, JOËL. "France Allemagne: les pratiques et phases de conception." Ministère de l'Equipement, Plan Construction et Architecture, programme Eurorex, 1994, 105 p.

Thèses :

- CHADOIN, OLIVIER. "Etre architecte: les vertus de l'indétermination, de la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel." Doctorat de sociologie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Limoges, 2006.
- PARADEISE, CATHERINE. "La vie des marchés du travail fermés, le cas de la marine de commerce Française." Doctorat es Lettres et Sciences Humaines, Sociologie, Université Paris 4, 1985b.
- TAPIE, GUY. "Sociologie de la fabrication des espaces." Habilitation à diriger des recherches, Sociologie, Université de Bordeaux 2, 2003.
- VALERY, FRANÇOISE. "Les processus de professionnalisation des aménageurs en France." Thèse de Doctorat de Spécialité, Aménagement Régional et Urbain, Université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille, 1980.

Actes de colloque et communications personnelles :

- ASCHER, FRANÇOIS. "Synthèse, Comité sur la formation des urbanistes." 2004.

- BARRAUD, JACQUELINE, FRANÇOISE KITTEL, et MARTINE MOULE. "Une méthodologie pour repérer des activités et compétences émergentes: la méthode ETED du CEREQ." Groupe de prospective Vision Paris-Caen, 2001.
- CHAMPY, FLORENT. "La sociologie française des "groupes professionnels". Ascendance interactionniste, programme épistémologique dominant, ontologie implicite." présenté au colloque du Centre d'Etudes Sociologiques de la Sorbonne, Paris 2004.
- PERBEN, DOMINIQUE. "Discours du ministre à l'occasion de la dixième université d'été du CFDU." 2005.
- PUCA, et RAMAU. "Aménagement urbain et architecture, expertises et dispositifs d'action." présenté au colloque Villes et architecture, Grande Arche de la Défense, Paris 2006.
- REY, ALAIN. "Le mot de la fin." France Inter, 2005.

Loi :

"Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains." no. 2000-1208, 2000.

Bibliographie complémentaire

Sources électroniques :

- CENTRE DE DOCUMENTATION EN URBANISME. <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr>.
- CONSEIL EUROPEEN DES URBANISTES. <http://www.ceu-ectp.org/f/index.html>.
- COSSALTER, PATRICE. *La difficile notion de maîtrise d'oeuvre urbaine* Cyberarchi, 2006. <http://www.ramau.archi.fr/>.
- FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME. <http://www.fnau.org/index.asp>.
- INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES. <http://www.cip-icu.ca>.
- ORDRE DES URBANISTES DU QUEBEC. <http://www.ouq.qc.ca>.
- ROYAL TOWN PLANING INSTITUTE. <http://www.rtpi.org.uk>.
- SOCIETE FRANÇAISE DES URBANISTES. <http://www.urbanistes.com/homepage.php>.

Bibliographie consultée:

- BOUFFARTIGUE, PAUL, et CHARLES GADEA. "Les ingénieurs français." *Revue Française de Sociologie*, Vol. 38, no. 2, 1997, p. 301-326.
- BREYAN, CLAUDE, et PAUL PICARD. "Rapport: de nouvelles ambitions pour les villes, de nouvelles frontières pour les métiers." *La documentation française*, 2000, 188 p.

- DUBAR, CLAUDE. "Formes identitaires et socialisation professionnelle." *Revue Française de Sociologie*, Vol. 33, no. 4, 1992, p. 505-529.
- DUBAR, CLAUDE. "La sociologie du travail face à la qualification et à la compétence." *Sociologie du Travail*, Vol. 38, no. 2, 1996, p. 179-193.
- DUBAR, CLAUDE. "Usages sociaux et sociologiques de la notion d'identité." *Education Permanente*, Vol. 128, 1996, p. 37-44.
- DUBAR, CLAUDE, et CHARLES GADEA. "Dynamique actuelle des groupes professionnels en France: les professions scientifiques et techniques." *Didaskalia*, Vol. supplément au n°3, 1994, p. 49-55.
- DUGUE, ELISABETH. "La compétence: arme de la profession ou sape de la qualification?" *Les Cahiers du CQFD Social*, Vol. 4, 2000, p. 55-61.
- EDOU, EMMANUEL. *Le logement en France, économie, politique et société*. Edité par Economica. Paris, 1996, 108 p.
- MARCHAL, EMMANUELLE, et DIDIER TORNÉ. "Embaucher, sélectionner, valoriser. les offres d'emploi de la presse française entre 1960 et 2000." 2002, 126 p.
- VERPRAET, GILLES. "Ressources, compétences et contrôle, la trajectoire professionnelle des aménageurs urbains (1967-1994)." *Espaces et Sociétés*, Vol. 84-85, 1996, p. 99-121.

Liste des Sigles

<i>ABF</i>	Architecte des Bâtiments de France
<i>Agenda 21</i>	Programme pour le 21ème siècle
<i>ANAH</i>	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
<i>ANRU</i>	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
<i>APERAU</i>	Association pour la Promotion des Etudes et de la recherche en Aménagement et Urbanisme
<i>AUE</i>	Architecte Urbaniste de l'Etat
<i>Bau GB</i>	Baugesetzbuch
<i>BE</i>	Bureau d'Etudes
<i>BEP</i>	Brevet d'Etudes Professionnel
<i>BET</i>	Bureau d'Etudes Techniques
<i>BTP</i>	Bâtiments et Travaux Publics
<i>BTS</i>	Brevet de Technicien Supérieur
<i>CA</i>	Communauté d'Agglomération
<i>CAO</i>	Conception Assistée par Ordinateur
<i>CAUE</i>	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
<i>CCI</i>	Chambre de Commerce et d'Industrie
<i>CEREQ</i>	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
<i>CERTU</i>	Centre d'Etudes sur les Réseaux de Transports et l'Urbanisme
<i>CESA</i>	Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement
<i>CETE</i>	Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement
<i>CEU</i>	Conseil Européen des Urbanistes
<i>CFDU</i>	Conseil Français Des Urbanistes
<i>CNAM</i>	Conservatoire National des Arts et Métiers
<i>CNFPT</i>	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
<i>CNRS</i>	Centre National de la Recherche Scientifique
<i>CNU</i>	Conseil National des Universités
<i>COGA</i>	Communauté d'Agglomération d'Avignon
<i>COS</i>	Coefficient d'Occupation des Sols
<i>CRPV</i>	Conseil et Ressources pour la Politique de la Ville
<i>CSP</i>	Catégorie Socio Professionnelles
<i>DAO</i>	Dessin Assisté par Ordinateur
<i>DATAR</i>	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
<i>DDAP</i>	Direction Départementale de l'Architecture et du Paysage
<i>DDASS</i>	Direction Départementale de l'Administration Sanitaire et Sociale
<i>DDE</i>	Direction Départemental de l'Equipement
<i>DEA</i>	Diplôme d'Etudes Approfondies
<i>DESS</i>	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
<i>DGUHC</i>	Direction Générale de l'Urbanisme, l'Habitat et la Construction
<i>DIREN</i>	Direction Régionale de l'Environnement
<i>DIV</i>	Direction Interministérielle à la Ville
<i>DPLG</i>	Diplômé Par Le Gouvernement
<i>DRAC</i>	Direction Régionale des Affaires Culturelles
<i>DRAE</i>	Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement
<i>DRE</i>	Direction Régionale de l'Equipement
<i>DRIRE</i>	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
<i>DSU</i>	Développement Social Urbain
<i>DTA</i>	Directive Territoriale d'Aménagement

<i>ENACT</i>	Ecole Nationale d'Application des Cadres Territoriaux
<i>ENSAIS</i>	Ecole Nationale Supérieure des Arts et de l'Industrie de Strasbourg
<i>ENSP</i>	Ecole Nationale Supérieure du Paysage
<i>ENTE</i>	Ecole Nationale des Techniciens de l'Équipement
<i>EPCI</i>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<i>ETED</i>	Emploi-Type Étudié dans sa Dynamique
<i>FNAU</i>	Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
<i>FNCAUE</i>	Fédération Nationale des CAUE
<i>GIP</i>	Groupement d'Intérêt Public
<i>GPV</i>	Grand Projet de Ville
<i>HLM</i>	Habitation à Loyer Modéré
<i>HQE</i>	Haute Qualité Environnementale
<i>IAR</i>	Institut d'Aménagement Régional
<i>IAURP</i>	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne
<i>IFU</i>	Institut Français d'Urbanisme
<i>IGN</i>	Institut Géographique National
<i>INSEE</i>	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
<i>IUT</i>	Institut Universitaire de Technologie
<i>JMU</i>	Journée Mondiale de l'Urbanisme (le 8 novembre)
<i>LMD</i>	Licence, Master, Doctorat
<i>LOF</i>	Loi d'Orientation Foncière
<i>Loi UH</i>	loi Urbanisme et Habitat
<i>MIGT</i>	Mission d'Inspection Générale Territoriale
<i>MO</i>	Maîtrise d'Ouvrage
<i>MOP</i>	Maîtrise d'Œuvre Publique
<i>MOUS</i>	Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale
<i>OCDE</i>	Organisation de Coopération et de Développement Économique
<i>OPAC</i>	Office Public d'Aménagement et de Construction
<i>OPAH</i>	Opération Publique d'Amélioration de l'Habitat
<i>OPQU</i>	Office Professionnel de Qualification des Urbanistes
<i>OREAM</i>	Organisme Régional d'Études et d'Aménagement des Aires Métropolitaines
<i>PACA</i>	Provence Alpes Côte-d'Azur
<i>PACT</i>	1942: Propagande et Action Contre le Taudis, 1975: Protection Amélioration Conservation
<i>ARIM</i>	Transformation de l'habitat, 1967: Association de Restauration Immobilière
<i>PADD</i>	Plan d'Aménagement et de Développement Durable
<i>PDU</i>	Plan de Déplacements Urbains
<i>PIG</i>	Programme d'Intérêt Général
<i>PLH</i>	Plan Local de l'Habitat
<i>PLU</i>	Plan Local d'Urbanisme
<i>PNR</i>	Parc Naturel Régional
<i>POS</i>	Plan d'Occupation des Sols
<i>PPR</i>	Plan de Prévention des Risques
<i>PPRI</i>	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
<i>PUCA</i>	Plan Urbanisme Construction Architecture
<i>RHI</i>	Résorption de l'Habitat Insalubre
<i>ROG</i>	Raumordnungsgesetz
<i>ROME</i>	Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois
<i>SCOT</i>	Schéma de Cohérence Territoriale
<i>SDAGE</i>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<i>SDAP</i>	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
<i>SDAU</i>	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
<i>SEM</i>	Société d'Économie Mixte
<i>SIG</i>	Système d'Information Géographique
<i>SFP</i>	Société Française du Paysage

<i>SFU</i>	Société Française des Urbanistes
<i>SRU</i>	Solidarité et Renouvellement Urbain
<i>TPE</i>	Travaux Publics de l'Etat
<i>UT</i>	Urbanistes des Territoires
<i>UTN</i>	Unité Touristique Nouvelle
<i>VRD</i>	Voirie et Réseaux Divers
<i>ZAC</i>	Zone d'Aménagement Concerté
<i>zone NA</i>	urbanisation future
<i>zone NB</i>	secteurs peu équipés
<i>ZPPAUP</i>	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
<i>ZUP</i>	Zone à Urbaniser en Priorité

Annexes

Annexe 1: Traitement des données

Annexe 1.1 : Caractéristiques des enquêtés

Numero d'Enquêté	Genre	Age (années)	Durée de la vie professionnelle (années)	Nombre de situations professionnelles	Définition du statut	Institution d'exercice	Formation principale	Combinaison d'activités
E-01	F	26	2	1	chargée de mission prospective territoriale	collectivité territoriale	aménagement	
E-02	F	27	4	1	technicien territorial	collectivité territoriale	droit	
E-03	H	28	3	1	chef de projets	bureau d'études	droit	
E-04	H	28	3	1	sociologue urbaniste	bureau d'études	géographie	
E-05	F	28	3	2	chargée d'études en aménagement et urbanisme	collectivité territoriale	sciences économiques	
E-06	F	29	4,5	2	chargée de mission	collectivité territoriale	droit	
E-07	H	30	5	1	chargé d'études observatoire des territoires	agence d'urbanisme	géographie	
E-08	F	30	4	2	chargée d'études en urbanisme	bureau d'études	sciences économiques	
E-09	F	31	6	2	chargée d'études SCOT	collectivité territoriale	géographie	
E-10	H	33	13	1	ingénieur TPE	collectivité territoriale	ingénieur TPE	
E-11	H	35	6	2	chargé de mission, architecte de suivi animation / directeur d'agence	bureau d'études / libéral	architecte	
E-12	H	35	13	2	directeur de l'habitat et de l'architecture	SEM	architecte	
E-13	F	36	16	2	responsable du service urbanisme, habitat, transport	collectivité territoriale	aménagement	

Numero d'Enquêté	Genre	Age (années)	Durée de la vie professionnelle (années)	Nombre de situations professionnelles	Définition du statut	Institution d'exercice	Formation principale	Combinaison d'activités
E-14	F	36	14,5	2	ingénieur principal	collectivité territoriale	droit	
E-15	H	37	14,5	2	directeur d'agence	libéral	sciences et techniques	
E-16	F	38	15	2	ingénieur territorial	collectivité territoriale	droit	
E-17	H	40	15	3	directeur d'agence	libéral	architecte	
E-18	H	40	15	3	directeur d'agence	libéral	architecte	
E-19	F	40	17	3	directeur d'agence	collectivité territoriale	architecte	
E-20	H	40	16,5	4	architecte	libéral	architecte	
E-21	H	40	17	3	ingénieur territorial	collectivité territoriale	géographie	
E-22	H	42	16	3	architecte conseil	CAUE	architecte	
E-23	H	43	18	4	directeur d'agence	libéral	architecte	
E-24	F	43	20	6	enseignant titulaire	Université	architecte	
E-25	H	45	25	1	directeur d'agence	agence d'urbanisme	géographie	
E-26	H	45	24,5	2	instructeur du permis de construire	collectivité territoriale	dessinateur	
E-27	H	45	22	2	responsable du centre de ressources	libéral	architecte	

Numero d'Enquêté	Genre	Age (années)	Durée de la vie professionnelle (années)	Nombre de situations professionnelles	Définition du statut	Institution d'exercice	Formation principale	Combinaison d'activités
E-28	F	46	20	3	architecte conseil / directeur d'agence / consultante	CAUE / libéral	architecte	
E-29	H	47	24	3	architecte conseil	CAUE	architecte	
E-30	F	49	25	3	ingénieur territorial	collectivité territoriale	bts construction	
E-31	H	50	29	5	responsable des études générales et de la coopération métropolitaine	libéral / Université	sciences politiques	
E-32	H	50	27	3	directeur d'agence	libéral	architecte	
E-33	H	50	27	4	directeur d'agence	collectivité territoriale	architecte	
E-34	H	51	29	6	directeur opérationnel des transports	collectivité territoriale	commerce	
E-35	H	51	26	2	directeur d'agence	libéral	architecte	
E-36	H	53	30	4	responsable développement transports, exploitation réseau	libéral	architecte	
E-37	H	53	32	7	directeur d'agence	agence d'urbanisme	architecte	
E-38	H	53	27	5	enseignant titulaire / consultant libéral	collectivité territoriale	docteur en mécanique des fluides	
E-39	H	54	33	3	directeur d'agence	libéral	architecte	
E-40	H	55	33	1	directeur d'agence	agence d'urbanisme	sciences économiques	
E-41	F	55	34	5	directeur d'agence	CNFPT	géographie	

Numero d'Enquêté	Genre	Age (années)	Durée de la vie professionnelle (années)	Nombre de situations professionnelles	Définition du statut	Institution d'exercice	Formation principale	Combinaison d'activités
E-42	H	55	31	5	directeur d'agence / professeur associé	libéral / Université	architecte	
E-43	H	55	32	4	responsable de formation	libéral	architecte	
E-44	H	55	33	2	ingénieur TPE	libéral	architecte	
E-45	H	55	30	1	directeur d'études	Etat	ingénieur TPE	
E-46	H	57	30	1	directeur d'agence	Etat	sciences économiques	
E-47	H	57	36	8	responsable du service des études de la planification territoriale	société HLM	architecte	
E-48	H	60	35	3	consultant	libéral	aménagement	
E-49	H	60	39	5	directeur d'agence	CAUE	architecte	
E-50	H	62	39	1	directeur d'agence	libéral	architecte	
E-51	H	62	37	1	MIGT	Etat	architecte	
E-52	H	63	39	9	chef du service patrimoine naturel, paysages, espèces animales et végétales	Etat	ingénieur TPE	
E-53	H	64	41,5	5	MIGT	Etat	architecte	
E-54	H	66	43	1	directeur d'agence	libéral	géomètre	
E-55	F	44	14,5	3	chef de projets	PACT-ARIM	architecte	

Annexe 1.2 : Les différents statuts relevés dans les offres d'emploi

- adjoint au directeur
 - adjoint au directeur architecte
 - adjoint au directeur des services techniques
 - adjoint au directeur gip
- administrateur du SIG
- architecte
 - architecte chargé d'études
 - architecte paysagiste
 - architecte responsable de projet
 - architecte urbaniste
- assistant d'études
 - assistant d'études / chargé d'études observatoire des déplacements
 - assistant d'études / chargé d'études traitement de données
 - assistant d'études habitat démographie
 - assistant d'études observation territoriale
 - assistant d'études planification et politique urbaine
 - assistant d'études qualifié en urbanisme
 - assistant d'études statistiques
- attaché territorial
- cartographe
- chargé de la politique d'urbanisme durable
- chargé de mission
 - chargé de mission eau
 - chargé de mission économie d'eau
 - chargé de mission logement
 - chargé de mission pos
- chargé de programmation
- chargé de projet
 - chargé de projet offre ferroviaire
- chargé de secteur PLU
- chargé d'étude
 - chargé d'étude junior
 - chargé d'étude paysagiste
 - chargé d'études activités économiques et micro-économie des opérations d'aménagement
 - chargé d'études architecte urbaniste
 - chargé d'études confirmé urbanisme renouvellement urbain
 - chargé d'études déplacements
 - chargé d'études déplacements transports
 - chargé d'études développement et aménagement du territoire
 - chargé d'études économiques
 - chargé d'études en environnement
 - chargé d'études en sécurité routière
 - chargé d'études et de programmation infrastructures
 - chargé d'études expérimenté habitat foncier
 - chargé d'études habitat
 - chargé d'études habitat études générales
 - chargé d'études habitat foncier
 - chargé d'études habitat foncier commerce
 - chargé d'études habitat observatoire
 - chargé d'études junior aménagement et diagnostic urbain conception spatiale et programmation
 - chargé d'études junior transports déplacements
 - chargé d'études mobilités et territoires
 - chargé d'études observation
 - chargé d'études observation territoriale mutabilité et projet urbain
 - chargé d'études observatoire de l'habitat
 - chargé d'études planification aménagement
 - chargé d'études planification spatiale
 - chargé d'études principal planification
 - chargé d'études responsable de l'observatoire socio économique
 - chargé d'études SCOT
 - chargé d'études urbanisme
- chargé d'opération en aménagement
- chargé d'opérations
- chef d'agence
- chef de projet
 - chef de projet confirmé
 - chef de projet renouvellement urbain
- chef de service action foncière
- chef de service patrimoine
- chef du pôle infrastructure et déplacement

chef du service urbanisme
 conducteur d'opérations
 dessinateur cartographe
 directeur

- directeur adjoint des services techniques
- directeur de la mo et du patrimoine
- directeur de l'urbanisme
- directeur de l'urbanisme et de l'habitat
- directeur de l'urbanisme opérationnel et des équipements
- directeur département habitat
- directeur des autorisations de construire
- directeur des études
- directeur des infrastructures et des transports
- directeur des services techniques
- directeur des transports
- directeur d'études habitat
- directeur d'études planification
- directeur d'études responsable de la planification territoriale
- directeur d'opérations urbaines
- directeur espaces verts
- directeur général
- directeur voirie et stationnement

 ingénieur

- ingénieur chargé de projet
- ingénieur chargé d'études
- ingénieur chargé d'opérations
- ingénieur chargé d'opérations aménagement
- ingénieur chef de projet
- ingénieur en chef territorial
- ingénieur opérationnel
- ingénieur principal
- ingénieur projet urbain
- ingénieur subdivisionnaire bâtiment
- ingénieur territorial
- ingénieur urbaniste

 instructeur du droit des sols

- instructeur urbanisme

 manager pôle urbanisme
 paysagiste
 paysagiste ou urbaniste
 responsable de projet

- responsable de la valorisation du domaine fluvial et de la diversification
- responsable de département urbanisme insertion conception fonctionnelle
- responsable de service urbanisme réglementaire, domaine public
- responsable des travaux d'aménagement des parcs d'activités
- responsable développement
- responsable développement social
- responsable du centre de ressources
- responsable du patrimoine bâti
- responsable du pôle habitat et foncier
- responsable du pôle urbanisme
- responsable du service assainissement
- responsable d'unité territoriale
- responsable environnement
- responsable espaces publics
- responsable grands projets urbains
- responsable habitat
- responsable MO
- responsable pôle aménagement et renouvellement urbain
- responsable service technique et urbanisme

 sous directeur
 technicien d'études

- technicien droit des sols
- technicien supérieur
- technicien supérieur bureau d'études
- technicien supérieur territorial
- technicien territorial

 urbaniste

- urbanisme conseiller
- urbaniste architecte chargé d'études projets urbains
- urbaniste chargé d'études
- urbaniste confirmé
- urbaniste ou juriste

Annexe 1.3 : Typologie des compétences

<p>Aide à la décision : Donner des éléments : Assistance Assistance aux collectivités Concilier différentes versions Dialogue avec les élus Relation avec les élus Faire rêver Raconter une histoire Proposer une analyse : Etre prospectif Metteur en scène Orientation d'actions Partage du projet Propositions sur le territoire Regard prospectif Tester des hypothèses</p>	<p>Animation : Conseil Travail en équipe : Communication (aller au devant des questions, dialogue, diffusion d'informations, échanger, écoute, jeu de rôles, pédagogie, proposer un plan, rencontrer des partenaires, traduire les concepts, travailler sur l'humain, rendre compte) Porter le projet : Accoucheur Animer des réunions Faire émerger le consensus Faire réfléchir Faire savoir voir Mobiliser les partenaires Organiser la consultation Préparer les réunions Négociation Travail avec les partenaires Cristallise les énergies Chef d'orchestre</p>
<p>Analyse : Diagnostic : Méthode d'enquête Trouver l'information Conception : Mise en forme Modélisation Technique Synthèse : Assembleur Coordination Généraliste Mettre en cohérence Réflexion Résumé Méthodes de travail : Construire des documents Décortiquer le programme Définition d'objectifs Extraire les enjeux Faire émerger le projet Jeux d'acteurs Traitement informatique des données SIG Reconnaître les besoins Rédaction Réflexion sur la valeur d'usage Reformuler la problématique Savoir faire Savoir lire Sortir une problématique Spatialiser les choses Traduire en projet Traitements de dossiers Travailler un langage commun Utilisation des données</p>	<p>Attitudes : Approche sensible : Comprendre le cadre Contact avec la matière Faire l'éponge Génie des lieux Regard sur le territoire Savoir voir Trouver le sens du lieu Expérience : Capacité à être Modestie Réalisme Attitude Ouverture : Capacités d'imaginer Comprendre ce que les autres font Créatif Curiosité Ne pas avoir d'idées préconçues Rien n'est jamais acquis Prendre du recul : Autonomie Maturation Ne pas refaire ce qui existe Ne pas se cloisonner dans ce qu'on sait déjà on chaque fois Adaptation : Poser les problèmes à une échelle où peut les résoudre Se reposer les bonnes questions à Retour à la théorie Souplesse</p>
<p>Gestionnaire : Anticiper Management : Gérer un calendrier Gestion de dossiers Conduite de projets Coordonner les actions Mise en œuvre du projet Pilotage Traitement du projet Suivi : Administratif Financier</p>	<p>Concertation : Au contact du public Diffusion Explication Faire communiquer Fonction d'interface Médiateur Rassembler des gens Rendu oral Susciter le débat Traduire les enjeux</p>

<p>Connaissance du territoire : Accumuler de l'information Connaissance des statistiques Lecture du territoire Lecture urbaine de l'habitat Observer un milieu Territoire vécu Se mettre à jour (assiduité, se former continuellement)</p>	<p>Démarche pluridisciplinaire : Assembler des compétences Confrontation des disciplines Croisement entre plusieurs approches Etre transversal Innover Mise en cohérence de différentes disciplines Savoir convoquer des spécialités Savoir les limites de ses compétences</p>
<p>Force de propositions : Apporter des réponses Avoir des idées Initiative Réactif</p>	<p>Connaissance en droit : Connaître la procédure</p>
<p>Convaincre : Argumenter</p>	<p>Expertise : Inspection</p>
<p>Vision d'ensemble : Resituer dans le global</p>	

Annexe 1.5 : Présentation détaillée des registres de compétence, Etude des entretiens

ATTITUDES					outils	
démarche d'équipe			communication		technique	procédural
adaptation	travail d'équipe	démarche prospective	animation	communiquer	outils	connaissance de la procédure
capacité à être	travail d'équipe	regard prospectif	animation	communication	dessin	part juridique
savoir les limites de ses compétences	croisement entre plusieurs approches	apprécier les besoins du futur	mobiliser les partenaires	traduire les enjeux	traitement informatique des données	connaissance en droit
réactivité	trouver des relais	gérer un calendrier	préparer les réunions	dialogue	technique	pilotage
assiduité	constitution d'équipe	réflexions prospectives	crystallise les énergies	dialogue avec les élus	méthode d'enquête	conduite de projet
agir face au problème	démarche pluridisciplinaire	appréhender le temps	raconte une histoire	échanger	mettre en cohérence	mise en œuvre des projets
rien n'est jamais acquis	travail pluridisciplinaire	être prospectif	faire rêver	ouverture	utilisation des données	traitement du projet
souplesse	croiser les connaissances	anticiper	animer des réunions	rendre compte	accumuler de l'information	connaître la procédure
se mettre à jour	savoir convoquer des spécialités		susciter le débat	rendu oral	connaissance des statistiques	
se former à côté	être transversal			mise en forme	résumé	
modestie	organiser la coopération			rédaction	retour à la théorie	
adaptation	pluridisciplinarité			pédagogie	SIG	
attitude	assembler des compétences			argumenter	traitement de dossiers entretiens modélisation synthèse	

RÔLES				SAVOIR-FAIRE				
initiative		médiateur		savoir-faire			expertise	
aide à la décision	force de propositions	interface	management	approche sensible	savoir faire	prise de recul	connaissance du territoire	analyse
aide à la décision	autonomie	relationnel	management	faire l'éponge	savoir faire	prendre du recul	concertation	analyse
orientations d'actions	force de proposition	rencontrer les partenaires	gestion de dossiers	sensibilité au lieu	savoir lire	poser les problèmes à l'échelle où on peut les résoudre	observation sur un territoire	décortiquer le programme
conseil	porter un projet	relation avec les élus	suivi	trouver le sens du lieu	savoir voir	curiosité	connaissance du territoire	vision d'ensemble
assistance	apporter des réponses	construire des documents	coordonner les actions	regard sur le territoire	faire savoir voir	lecture urbaine de l'habitat	rassembler des gens	reformuler la problématique
assistance aux collectivités	traduire en projet	diffusion de l'information	suivi financier	lecture du territoire	créatif	ne pas avoir d'idées préconçues		comprendre où est le problème
comprendre ce que les autres font	initiative	médiateur	assembleur	approche sensible	innover	réflexion sur la valeur d'usage		reconnaître les besoins
faire émerger le projet	tester des hypothèses	spatialiser les choses	composition	contact avec la matière	avoir des idées	ne pas se cloisonner dans ce qu'on sait déjà		faire des retours en arrière
chercher des consensus	aller au devant des questions	organiser la consultation	coordination		capacité d'imaginer	ne pas refaire ce qui existe		extraire les enjeux
travailler un langage commun	proposer des alternatives	traduire les concepts	metteur en scène		conception	travail sur l'humain		définition d'objectifs
expertise		jeu de rôles	chef d'orchestre		expérience	écoute		sortir une problématique
inspection		faire communiquer	suivi administratif			maturation		généraliste
accoucheur		négociation				réalisme		proposer un plan
		partage du projet						diagnostic
		jeu d'acteurs						réflexion
		au contact du public						
		diffusion						
		fonction d'interface						
		convaincre						
		explication						
		faire réfléchir						

Annexe 1.6 : Présentation des compétences nominales et génériques des offres d'emploi

COMPETENCES NOMINALES	SAVOIR-FAIRE	expertise	maîtrise d'un ensemble de données culture administrative	travail sur le terrain appréhender les enjeux architecture planification	réalisme économique lecture des plans réalisation de travaux gestion du budget
		conception	concevoir projeter présenter dessin (esquisse)	connaissance des partenaires enjeux et pratiques du développement urbain réseau	maîtrise d'ouvrage maîtrise d'ouvrage publique
		connaissance du terrain	connaissance des collectivités locales connaissance des problématiques sensibilité aux problématiques		
		force d'échange	force de propositions	force de conviction	
	OUTILS	connaissance de la procédure	maîtrise des procédures d'aménagement connaissances réglementaires approche financière	connaissance des opérations d'aménagement urbanisme opérationnel maîtrise des procédures administratives	droit de l'urbanisme connaissance en urbanisme pratique des marchés publics
		outils techniques	connaissance des outils DAO illustrator	connaissances en VRD autocad CAO	logiciel de planification SIG infographie
		conduite de projets	maîtrise d'outils informatiques spécifiques conduite d'actions pilotage de projet connaissance des dispositifs opérationnels montage d'opération	normes conduite de travaux programmation de projets montage financier méthodologie de projet	géomatique conduite d'opérations ingénierie de projet montage opérationnel construire un budget
	ATTITUDES	animation	animation d'équipe assistance à maîtrise d'ouvrage	appréhender les logiques d'acteurs sens commercial	culture du pilotage
		démarche prospective	vision prospective réflexion stratégique	prospective suivi de projets	développeur gestion du calendrier
		sens relationnel	diplomatie pédagogie	dialogue négociation	relations institutionnelles concertation
		travail en équipe	communication approche transversale compétences polyvalentes	contact pluridisciplinarité culture générale	approche pluridisciplinaire
		adaptation	disponibilité anticipation polyvalence	écoute mobile	grande capacité de travail ouverture d'esprit
	RÔLES	management	intermédiation médiation autorité	autonomie mobilisation des partenaires coordination d'équipes	décision chef d'orchestre mobiliser autour des projets
		initiative	goût du défi impliqué	volontaire recherche de qualité	innovation réactif

COMPETENCES GENERIQUES	SAVOIR-FAIRE	analyse organisation synthèse rédaction	apporter des expertises production de dossiers d'études expressions graphique orale et écrite présentation d'études	diagnostic conseil formalisation du travail	méthode oral
	OUTILS	maîtrise des outils informatiques langues			
	ATTITUDES	motivation rigueur	dynamisme conscience professionnelle élaborer des stratégies	discrétion sens du résultat	sens du service public
	RÔLES	responsabilités manager	gestionnaire management d'équipes management par projets animer des réunions	conduite de réflexions management d'une équipe projet équipe pluridisciplinaire	management management de projets management par objectifs

Annexe 1.7 : Méthodologie : le guide d'entretien

Description

Age, sexe

Formation initiale puis continue ou complémentaire (certification APERAU)

Poste actuel : Intitulé du poste

Missions

Echelles d'intervention

Réseau de collaborateurs

Compétences, aptitudes, méthodes

Difficultés

Milieu institutionnel

Taille de la structure

Localisation géographique

Caractéristiques générales du métier : Horaires

Type de travail : en équipe, individuel, au bureau, sur le terrain, en réunion

Rémunération

Les urbanistes au sein de votre réseau de collaborateurs

Votre place au sein de l'équipe de travail

Vécu

Parcours professionnel : les différentes expériences (durées, institutions/taille, missions, compétences, méthodes, localisation géographique, terrain, réseau de collaborateurs)

Comment avez-vous choisi cette voie/ce métier ?

Perçu

Percevez-vous une évolution du métier ?

→ dans les compétences, les méthodes, les attributions, les orientations politiques (logement, environnement, transports...)

Quel regard portez-vous sur la qualification ? (critères : pertinence des croisements ; démarche entreprise ou non)

Comment vous positionnez-vous par rapport aux organisations professionnelles, à la représentation qu'elles proposent, aux actions qu'elles mènent, aux réseaux qu'elles créent... ?

Quelle image avez-vous de l'urbaniste ? Quelle image est véhiculée par les autres acteurs du champ (réseau de partenaires, équipe de travail, hiérarchie, élus...)?

Quelle est la place de l'urbanisme dans la société ?

Annexe 1.8 : Liste des sujets de diplôme des enquêtés ayant suivis des études d'architecture

- E-12 Restructuration d'un centre village en périphérie d'Aix, Venelles.
- E-17 Quartier de la Capelette.
- E-18 Intégration d'une maison d'arrêt dans la ville, Porte d'Aubervilliers.
- E-19 Organisation d'une cité du cinéma en espace périphérique, Brive sur Marne.
- E-20 L'Île d'Yeu : aménagement du territoire littoral.
- E-22 Projet de réhabilitation et d'extension de l'Abbaye de Boscodon.
- E-23 Expérience de projet participatif sur une friche à Marseille.
- E-24 Réhabilitation d'une cité HLM.
- E-27 Urbanisation de la périphérie de Strasbourg.
- E-28 Etude de design.
- E-29 Réhabilitation d'un bâtiment dans un milieu rural.
- E-32 Les utopies en Algérie : villages agricoles et collectivités.
- E-33 Personnes à mobilité réduite et rapport à l'habitat.
- E-35 La requalification d'un quartier : réhabilitation et transformation d'usine.
- E-37 Maîtrise d'ouvrage collective autour de la rénovation urbaine.
- E-39 Architecture bioclimatique
- E-42 Aide à la réflexion pour le SDAU de Marseille.
- E-49 Rôle de l'image.
- E-50 Mise en évidence des règles pour pouvoir vivre en ville tout en respectant les paramètres naturels.
- E-51 Historique et acteurs du processus de requalification de casernes à Chambéry.
- E-53 Aménagement des zones périphériques des parcs nationaux, réflexion sur l'architecture dans le Parc de la Vanoise.
- E-55 Les résidences secondaires dans l'arrière pays Varois : structure des quartiers et intégration aux villages.

Annexe 2: Recueil institutionnel

Annexe 2.1 : La Loi Cornudet

-MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CIRCULAIRE DU 5 MARS 1920

relative à l'application de la loi du 14 mars 1919

sur les Plans d'aménagement et d'extension

Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets.

Paris, le 5 mars 1920.

L'accroissement constant des agglomérations, la nécessité d'assurer aux populations urbaines des logements sains et aérés et de mettre à la disposition des habitants de grands espaces libres pour le développement des sports et des jeux, le souci très légitime des municipalités de donner aux divers aspects d'une ville un caractère esthétique, pittoresque ou monumental, le besoin de créer de larges voies de communication pour permettre de satisfaire aux exigences d'une circulation toujours plus grande et plus rapide, ont amené le Parlement à voter la loi du 14 mars 1919, sur les plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes.

1° Villes tenues d'avoir un plan d'aménagement et d'extension. — Aux termes de l'article 1^{er}, sont tenues d'avoir un projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension :

1° Toutes les villes de 10.000 habitants et au-dessus ;

2° Toutes les agglomérations totalement ou partiellement détruites ;

3° Les agglomérations présentant un caractère pittoresque, artistique ou historique ;

4° Les villes de moins de 10.000 habitants et de plus de 5.000 dont la population a augmenté de plus de 10 p. 100 dans l'intervalle de deux recensements quinquennaux consécutifs ;

5° Les stations de villégiatures dont la population augmente de 50 p. 100 à certaines époques de l'année.

2° Organismes créés pour l'application de la loi. — Les organismes nouvellement créés pour assurer l'exécution de la loi sont :

1° Dans chaque préfecture, une commission départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages, dont la compétence et le rôle ont été fixés par l'article 4 de la loi. Si cette commission n'a pas encore été réunie dans votre département, vous aurez à procéder à sa constitution pour qu'elle puisse commencer dès maintenant ses travaux ;

2° Au ministère de l'Intérieur, une commission supérieure qui, à la suite de ses premières réunions, a établi, comme elle y était tenue par l'article 5 de la loi, les règles générales de nature à guider les municipalités dans son application.

Vous trouverez ces règles générales en annexe à la présente circulaire.

3° Constitution des dossiers. — La procédure normale pour l'établissement d'un plan est la suivante :

1° Délibération du conseil municipal ;

2° Désignation de l'homme de l'art ;

3° Avis du bureau d'hygiène ou de la commission sanitaire ;

4° Enquête ;

5° Examen obligatoire par la commission départementale ;

6° Transmission au préfet ;

7° Transmission au ministre de l'Intérieur ;

8° Déclaration d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat.

Avant de me transmettre les dossiers, vous voudrez bien vous assurer qu'ils sont régulièrement constitués et comprennent, en outre des pièces expressément visées dans la loi, tous documents utiles pour permettre à l'administration supérieure et au conseil d'Etat de se prononcer en connaissance de cause ; j'ajoute que, conformément à l'indication contenue dans l'annexe ci-jointe, les plans d'aménagement devront être établis au 1/1000 et les plans d'extension au 1/5000.

4° Ententes intercommunales et ententes interdépartementales. — Aux termes de l'article 9, lorsque le projet intéresse plusieurs communes, le préfet peut provoquer la réunion d'une conférence intercommunale en vue de la constitution d'un syndicat de communes.

J'appelle d'une manière toute particulière votre attention sur l'intérêt que présenteront ces réunions, notamment dans les cas où il s'agira de grouper les efforts de plusieurs municipalités pour réaliser des travaux d'ensemble, tels que la création de réseaux d'égouts, de distribution d'eau, d'éclairage, d'énergie électrique.

De même, ainsi que l'indique l'article 10 de la loi, les conseils généraux seront appelés à organiser des conférences interdépartementales si les projets doivent excéder les limites d'un département.

5° Choix de l'homme de l'art par les communes.

L'établissement des plans prévus par le législateur nécessite de la part de l'homme de l'art appelé à les dresser une connaissance aussi approfondie que possible des questions d'hygiène, d'esthétique, d'architecture et de voirie. Il convient donc que les municipalités

apportent un soin tout particulier à la désignation du technicien chargé de dresser ces plans.

Certaines associations se sont constituées pour offrir leurs services aux municipalités qui pourront, dans certains cas, faire appel utilement à leur concours. Mais il n'appartient pas à l'administration supérieure de faire un choix ou de marquer une préférence entre ces divers groupements.

6° Consultations des chambres de commerce, compagnies de transports, d'éclairage, etc. — Ainsi qu'il est indiqué à l'annexe ci-jointe, il peut y avoir intérêt à demander, en vue de l'établissement du plan, des renseignements aux chambres de commerce, aux groupements industriels, archéologiques ou artistiques, aux œuvres sociales, aux compagnies de transports, de distribution d'éclairage ou d'énergie électrique.

Dans ce cas, c'est aux municipalités, et non aux architectes, qu'il appartient de se mettre en rapport avec ces organismes.

7° Avant-projet sommaire. — Vous voudrez bien informer les municipalités qu'elles pourront, si elles le désirent, soumettre un avant-projet à la commission supérieure qui leur fournira toutes indications utiles sur les conditions dans lesquelles devront être poursuivies les études et dressés les projets définitifs.

Je n'ai pas besoin d'appeler votre attention sur l'importance que j'attache à ce que les prescriptions contenues dans la loi du 14 mars 1919 soient observées par les municipalités et à ce que les plans soient établis dans le plus bref délai possible.

Quant aux règles générales adoptées par la commission supérieure et contenues dans l'instruction ci-jointe, elles ne constituent pas des prescriptions impératives : il appartient à chaque municipalité de les adapter aux besoins locaux et, le cas échéant, de les modifier pour les mettre en harmonie avec ces besoins. Il convient toutefois de ne s'écarter de ces règles que dans les cas où il n'aura pas été réellement possible d'en tenir compte.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire que je vous prie de porter à la connaissance des municipalités par la voie du Recueil des actes administratifs.

Le ministre de l'Intérieur
T. STEEG.

Annexe 2.2 : L'OPQU : protocole de création de la qualification et panorama des membres

1) Protocole de création de la qualification

PROTOCOLE entre le ministère de l'Équipement et L'OPQU

Entre,

Le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, représenté par Monsieur Louis BESSON, secrétaire d'Etat au Logement

Et

L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU), représenté par Monsieur Dominique BECQUART, son Président.

Préambule

L'urbanisme est une pratique spécifique qui a pour objet de proposer une organisation réfléchie et responsable des espaces naturels, ruraux, urbains, dans le respect de l'intérêt général et de la recherche d'équilibres territoriaux. L'ilot, l'espace public, le quartier, la ville, l'agglomération et le pays sont les différentes échelles de l'urbanisme et s'inscrivent dans l'aménagement du territoire et le développement durable.

L'urbanisme étudie les enjeux dans la durée et propose notamment les traductions spatiales des politiques sociales, économiques, environnementales et culturelles. Il concourt à la formation du paysage. Il met en évidence les choix possibles d'occupation et d'usage de l'espace pour le court, le moyen et le long terme, à toutes les échelles du territoire et en fonction des évolutions prévisibles des modes de vie.

Jusqu'à présent, l'urbanisme ne fait l'objet en France, d'aucune reconnaissance en tant que champs et pratiques professionnels autonomes et la profession d'urbaniste, qui n'est pas réglementée, ne connaît pas de définition officielle. L'appellation d'urbaniste recouvre des formations, des pratiques et des méthodes hétérogènes.

Cette situation est préjudiciable à la qualité des décisions et des réalisations.

En effet, l'urbanisme tel qu'il est défini plus haut, est étroitement lié à la société, au processus de décision politique et à l'exercice d'une démocratie participative concernant l'ensemble des acteurs de cette même société.

Dans ce contexte, la démarche d'urbanisme doit être caractérisée par :

- un travail en équipe, afin d'appréhender le plus grand nombre possible des dimensions à prendre en compte ;
- le dialogue avec tous les acteurs de l'urbanisme, au premier rang desquels se trouvent les habitants et les citoyens ;
- l'élaboration des synthèses nécessaires à la réflexion des responsables politiques et la traduction, en termes de projets, de leurs choix politiques.

Pour adopter une telle démarche avec efficacité, il faut offrir aux donneurs d'ordre la possibilité de repérer les personnes physiques qui, par leur formation et leur expérience, agissant individuellement ou au sein d'une équipe, permettent de maîtriser les méthodes qu'elle suppose.

Promouvoir l'urbanisme nécessite des urbanistes formés et expérimentés, et reconnus comme tels.

Les évolutions institutionnelles, notamment la décentralisation, et la recherche d'une bonne cohérence des décisions des différents acteurs ont conduit à une grande diversité des formes d'activités et de statuts des urbanistes suivant les organismes dans lesquels ils pratiquent :

- fonctionnaires et contractuels de l'Etat ou des collectivités territoriales ;
- salariés d'organismes publics ou privés ;
- professions libérales.

Il apparaît maintenant comme indispensable d'organiser cette profession autour d'un système unique de qualification facilitant la plus grande mobilité possible entre ses différentes formes d'exercice.

C'est pourquoi, le Conseil français des urbanistes (CFDU) et ses membres fondateurs,

- l'Association professionnelle des urbanistes des collectivités territoriales (APUCT),
- l'Association des urbanistes et aménageurs dans l'Etat (AUDE),
- la Société française des urbanistes (SFU),
- la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU),
- la Fédération nationale des CAUE (FNCAUE),
- la Fédération nationale des Centres PACT ARIM (FNC PACT ARIM).

en accord avec l'Etat et l'Association des maires de France, ont pris l'initiative de créer le 3 avril 1998, l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU), association suivant la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'OPQU place d'emblée son action dans le cadre de la Charte européenne des urbanistes reconnue par l'Union européenne.

Cette charte, établie en 1988 par le Conseil européen des urbanistes, a consacré la reconnaissance des urbanistes au niveau européen au même titre que les autres professions du cadre de vie.

La démarche de l'OPQU doit, en particulier, créer une dynamique professionnelle favorable aux jeunes diplômés, futurs urbanistes qualifiés.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le présent protocole a pour objet de fixer la mission de service public que le ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement confie à l'OPQU

et de préciser les conditions générales dans lesquelles cette mission est effectuée.

Article premier

L'OPQU s'engage à :

- définir et faire évoluer la qualification professionnelle des urbanistes en fonction des méthodes et de la pratique des missions d'urbanisme ;
- déterminer le degré d'aptitude (ou de qualification) professionnelle des urbanistes, pour que cette profession s'exerce dans des conditions administratives et techniques satisfaisantes ;
- étudier toute demande de qualification et attribuer celle-ci à toute personne physique qui remplira les conditions exigées selon les divers degrés, conditions qui seront précisées par le règlement intérieur. Outre les modalités de qualification, le règlement intérieur fixera la durée de celle-ci ;
- étudier les conditions qui pourraient être envisagées pour la qualification des personnes exerçant des activités d'urbanisme à caractère moral ;
- contribuer à l'évaluation des formations liées à la qualification professionnelle et proposer, le cas échéant, des aménagements nécessaires ;
- porter ces décisions à la connaissance des tiers par tous moyens appropriés tels que publication d'annuaires, liste de références, etc.

Article 2

Les publications de qualification sont effectuées et les renseignements sont délivrés sans engagement de responsabilité. Il en fait expressément mention, en caractères apparents, sur les pièces remises.

Article 3

La qualification se fait sur demande des intéressés qui acceptent par là-même la publication des résultats et le remboursement à l'OPQU des frais exposés annuellement par lui, dans les conditions prévues par son règlement intérieur.

Article 4

Les conditions dans lesquelles est effectuée la qualification sont précisées dans le règlement intérieur et soumises à l'approbation du ministre chargé de l'Urbanisme.

Le règlement intérieur contiendra obligatoirement des dispositions découlant des principes ci-après :

- les critères de qualification sont fixés en référence à la Charte européenne des urbanistes ;
- il (elle) est diplômé(e) d'une formation de base, justifie d'une formation complémentaire spécifique à l'urbanisme et d'une pratique suffisante ;

- il (elle) est diplômé(e) d'une formation de base et justifie d'une pratique suffisante dans le domaine de l'urbanisme ;
- il (elle) ne justifie que d'une pratique suffisante, mais peut faire état d'un dossier de références sérieuses et récentes ;
- la *Commission de qualification* instruit les demandes et propose les décisions au Conseil d'Administration ;
- la *Commission supérieure de recours* instruit les recours relatifs aux décisions de qualification et donne son avis au conseil d'administration ;
- la *Commission d'orientation des formations* instruit toute décision relative à l'évaluation des formations liées à la qualification professionnelle.

Article 5

Le ministre chargé de l'Urbanisme désigne un représentant auprès de l'OPQU qui exerce la fonction de commissaire du gouvernement.

Par ailleurs, l'Etat apporte son aide à la mise en place de l'OPQU les premières années, notamment en soutenant des actions de concertation qui ont pour but d'améliorer la structuration des différentes professions.

Article 6

Aucune modification aux statuts ne peut être apportée sans l'accord préalable du ministre chargé de l'Urbanisme qui demeure libre de s'y opposer sans que le présent protocole puisse, de ce fait, être résilié.

Article 7

En cas de dissolution de l'OPQU, les propositions de l'Assemblée Générale pour la liquidation de l'actif seront soumises à l'agrément du ministre chargé de l'Urbanisme. Cette disposition est applicable au cas où, pour une raison quelconque, il serait mis fin à l'application du présent protocole.

Au cas où l'OPQU contreviendrait aux dispositions ci-dessus ou ne tiendrait pas compte du veto opposé par le commissaire du gouvernement, le présent protocole serait résilié de plein droit sans qu'il soit besoin d'autre formalité que la notification par simple lettre recommandée du fait motivant la résiliation.

Fait à Paris, le 22 juillet 1998, en deux exemplaires

Le Président de l'Office professionnel
de qualification des urbanistes

Dominique BECQUART

Le Secrétaire d'Etat au Logement

Louis BESSON

2) Présentation synthétique des membres qualifiés

Analyse des dossiers de demande de qualification OPQU :

- 158 membres en 2004, soit 59% des dossiers traités ayant obtenu la qualification ;
- 71% hommes ;
- 18% ont moins de 35 ans, 34% ont plus de 50 ans ;
- 41% ont une expérience professionnelle de 20 ans et plus de 24% de 15 à 20 ans ;
- 13% se sont orientés vers l'urbanisme après 5 ou 10 ans autres ;
- 31% n'ont eu qu'un seul emploi, 7% ont plus de 5 emplois ;
- 45% est libéral ou dirigeant (privé 60%, EPCI 11%, agences d'urbanisme 9%, Etat 8%, Pact-Arim 5%, CAUE 3%, autres 4%) ;
- 46% architecture en formation initiale, 19% aménagement urbanisme ;
- 52% ont une formation complémentaire en aménagement urbanisme (DESS : 57%, DEA : 13%, Doctorat : 9%, autres : 11%).

Annexe 2.3 : Charte du Conseil Européen des Urbanistes

Accord et Déclaration Internationale des Instituts Nationaux et Associations d'Urbanistes Professionnels des Pays de la Communauté Economique Européenne CONSIDERANT QUE :

1. La qualité de l'organisation physique, sociale et économique des pays, des régions et des zones rurales et urbaines concerne au premier chef le public et les autorités responsables à l'intérieur de la Communauté et de chaque Etat membre.
2. Ces autorités reconnaissent le rôle crucial de l'aménagement spatial, tant du point de vue national que régional et local, pour réaliser et maintenir une organisation physique, sociale et économique du territoire et un environnement de bonne qualité.
3. Remplir ce rôle dépend de la présence et de la disponibilité à tous les niveaux, aussi bien dans le secteur public que privé, d'urbanistes professionnels compétents et responsables.
4. Il est donc d'intérêt public que ceux qui font appel aux services d'un urbaniste puissent reconnaître et être certain de sa compétence et de sa probité professionnelle, dans des conditions reconnues à travers toute la Communauté.
5. Il n'y a pas d'obstacles légaux à la libre circulation des urbanistes et à leur droit de s'établir dans un des Etats membres de la Communauté, mais il y a des différences substantielles entre ces Etats quant à la définition, l'objet, le rôle, le champ d'activité, la structure et l'exercice de la profession d'urbaniste, et également quant à la formation, la compétence et les règles de conduite des urbanistes.

LES INSTITUTS NATIONAUX ET LES ASSOCIATIONS SOUSSIGNES D'URBANISTES DES ETATS MEMBRES croient nécessaire et urgent de s'unir pour rechercher une harmonisation de toutes les matières en relation avec la profession d'urbaniste à travers la Communauté. Ils se sont en particulier mis d'accord pour collaborer à l'établissement de critères de compétence et de morale professionnelle, qui seront observés par leurs membres et reconnus par les autres. En conséquence ils RECONNAISSENT et DECLARENT :

1. Qu'ils formuleront une définition de l'urbaniste professionnel par référence au champ et à la nature de ses activités; à sa compétence, en fonction de sa formation et de son expérience; à son éthique professionnelle en fonction du code de déontologie auquel il est soumis; et à son appartenance à son Institut national ou à son Association.
2. Que les éléments de cette définition seront formulés dans des annexes au présent Accord et Déclaration, spécifiant :
la nature et le champ d'activités de l'urbaniste professionnel ;
les critères de formation et d'expérience professionnelles ;
les règles de morale professionnelle
3. Que cette définition constituera le critère minimal de reconnaissance de l'urbaniste professionnel à travers la Communauté et qui pourra être garanti par un symbole distinctif.
4. Que ceux qui répondent à cette définition seront reconnus mutuellement en tant qu'urbaniste professionnel par les Instituts nationaux et Associations à travers toute la Communauté; que les Instituts nationaux et les Associations seront libres de déterminer des critères plus exigeants pour leurs propres membres et que le critère minimal sera relevé de temps en temps par un accord conclu entre les Instituts et les Associations.
5. Que les Instituts et les Associations soussignés tendront vers l'harmonisation de leurs exigences en ce qui concerne la formation, l'expérience et la morale professionnelle en

vue de parvenir en temps utile à la reconnaissance mutuelle des conditions et des qualifications requises pour l'affiliation.

6. Que les Instituts et les Associations soussignés travailleront à l'harmonisation des cycles de formation et des niveaux d'enseignement offerts par les institutions académiques dans les Etats membres respectifs, ainsi qu'à l'établissement d'une commission européenne pour la formation en urbanisme.
7. Que les Instituts et les Associations soussignés coopéreront à l'échange d'informations et à encourager les relations entre leurs membres et avec d'autres organisations concernées par la profession.
8. Que les Instituts et les Associations soussignés collaboreront pour dégager les grands problèmes de l'urbanisme et de l'environnement à incidence européenne et à formuler des recommandations opérationnelles.
9. Que les Instituts et les Associations soussignés établiront un Comité de Liaison, forum où se poursuivra le travail en vue de la réalisation des buts définis par la présente déclaration, qui servira de référence entre la profession et les Institutions de la Communauté, et aidera la promotion et la reconnaissance de la profession d'urbaniste dans chaque pays membre et dans la Communauté.
10. Que les Instituts et les Associations soussignés souhaiteront l'adhésion au présent Accord et Déclaration de tout Institut national ou Association, leur coopération et leur aide pour atteindre les buts énoncés dans le présent Accord, ainsi que leur appartenance au Comité de Liaison.

ANNEXE A: NATURE ET ETENDUE DES ACTIVITES DE L'URBANISTE PROFESSIONNEL

1. L'Urbanisme est un processus qui regroupe plusieurs pratiques telles que: aménagement du territoire, aménagement régional, planification physique et spatiale, aménagement urbain et rural, environnement, sous leurs aspects socioéconomiques et dans leurs implications.

2. Domaines et nature d l'Urbanisme

L'Urbanisme couvre tous les aspects de l'aménagement, de la mise en valeur des territoires et de l'usage des sols. Il intervient aux différents niveaux interdépendants - rural et urbain, métropolitain et régional, national et international. Il rassemble toutes les formes d'activités relatives aux phénomènes de développement. Pour ce faire, il oriente, il met en valeur, il contrôle et simule la perpétuelle évolution des milieux dans le respect de l'intérêt général.

Ménageant l'avenir, l'Urbanisme contribue au développement harmonieux des Communautés humaines, en simulant les transformations physiques et sociales des milieux, en proposant l'utilisation optimale des ressources, et en prévenant les conflits d'intérêt ou en les atténuant. C'est à la fois une discipline de conception et de gestion, qui s'applique aussi bien à la préservation qu'à la transformation des structures et du patrimoine des régions urbaines et rurales.

L'Urbanisme contribue toujours à mettre en évidence les libertés de choix et les marges de flexibilité.

Projetant pour aujourd'hui et pour demain les différentes conditions d'organisation sociale, physique et économique des territoires dans un environnement de qualité pour les habitants, l'Urbanisme n'est pas forcément déterministe. Il s'inscrit dans l'argumentaire et les mécanismes de décision des institutions publiques et du secteur privé.

A cause de son influence directe sur la vie quotidienne des hommes, l'Urbanisme à évidemment de fortes résonances politiques, et la participation du public en est un élément indispensable.

3. Les qualités requises pour les Urbanistes

L'Urbanisme demande une approche multidisciplinaire pour intégrer les aspects physiques, sociaux, culturels, économiques, écologiques et politiques du territoire. Les méthodes de l'Urbaniste comprennent l'analyse et la synthèse, la création et la composition, la gestion et l'administration du territoire.

L'Urbaniste se caractérise par son aptitude à travailler en équipe d'Urbanistes avec d'autres professionnels et avec les représentants des différents groupes intéressés à l'évolution du cadre de vie.

4. Les missions de l'Urbaniste

Chercheur ou praticien, l'Urbaniste propose des politiques d'aménagement et des programmes d'action; il est concepteur de projets et permet leur mise en œuvre; il participe à la formation des Urbanistes.

Par une synthèse complète, équilibrée et imaginative, les actions professionnelles des urbanistes concourent à:

- identifier les besoins présents et futurs de la collectivité ou de la Communauté et mettre en évidence les opportunités, les enjeux, les contraintes et les implications pour l'action;
- proposer, sous forme de politiques et de plans d'aménagement, les actions nécessaires pour déclencher, organiser et mettre en œuvre le changement, en s'appuyant sur les données de la recherche;
- assurer la médiation nécessaire à la mise en œuvre de ces actions;
- contrôler, conduire et modifier, ces plans et ces politiques au fur et à mesure de l'évolution des besoins et des ressources, et selon les directives générales qu'ils reçoivent;
- gérer et évaluer les effets et les implications dès changements des leur apparition.

NATURE ET CHAMP D'APPLICATION DES ACTIVITES DES URBANISTES

PROFESSIONNELS (Annexe A à la Charte Fondatrice)

L'urbaniste est

- Un chercheur
- Un professionnel
- Une source de proposition de politiques et de programmes d'action
- Un concepteur de projets
- Un réalisateur

Par les domaines de l'aménagement, l'urbaniste peut contribuer aux activités suivantes :

	PROGRAMMES DE RECHERCHE	POLITIQUES/ DESIGN	CONCEPTION	MISE EN OEUVRE
Développement économique urbain et rural	Etudes et analyses Ressources techniques	Plans économiques physiques et stratégiques intégrés	Structure physique et économique intégrés	Suivi des programmes de création et d'encouragement à l'emploi
	Etudes et analyses socio-économiques	Projets de développement prioritaires	Nationale, régionale, et locale (urbaine et rurale)	
	Utilisation du sol et Etudes d'impact sur l'environnement	Projets de développement régional	Normes et réglementations d'utilisation du sol	Réglementation et contrôle du développement Mesures de protection de l'environnement pour le contrôle de la pollution Participation de la communauté
Aménagement social et Services prévisionnels	Etudes et analyses démographiques Projections Fournitures de services	Plans de développement intégrés	Plans de développement, structure et voisinage pour villes nouvelles, nouvelles communautés, rénovation urbaine rurale	Financement intégré des projets Contrôle
Logement	Etudes techniques Prévision de la demande Fourniture locale de services d'assistance	Priorités et options de réponse aux besoins de logement en zones urbaines et rurales	Utilisation du sol développement plans Plans de voisinage (urbain et rural)	Stratégies de gestion et de financement
Rénovation urbaine et rurale	Etudes et analyses techniques Etudes de capacité Analyse de voisinage	Options Politiques d'investissement Considérations financières et sociales	Projets de développement et plans de rénovation en zone urbaine Projets de conversion et de réhabilitation en zone rurale	Encouragements financiers Fonds "revolving" Contrôle continu et gestion d'entreprise
Transports	Prévisions des demandes Fourniture de services de transport Enquêtes sur les origines et les destinations Etudes d'impact environnemental de l'utilisation du sol	Plans de transport multi-modaux, nationaux, régionaux Plans et politiques d'investissement	Intégration du transport et de l'utilisation du sol Utilisation du sol et plan de gestion du trafic Mesures de protection/ trafic/ énergie/	Prescriptions techniques et programmes financiers Contrôle / réglementation du développement

	RECHERCHE	POLITIQUES/ PROGRAMMES	CONCEPTION	MISE EN OEUVRE
Energie	Etudes techniques des ressources Analyse et prévisions des demandes Etudes d'impact environnemental de l'utilisation du sol Méthodes de contrôle des déchets et recyclage Protection du paysage Réhabilitation	Stratégie nationale intégrée de l'énergie Options de réponses aux besoins et aux priorités Mesures de protection de l'environnement Programmes d'énergie pour la sécurité publique	Normes sur sites Réglementations des utilisations et des réhabilitations Plans de voisinage Programmes de conservation de l'énergie	Mesures de protection de l'environnement et de contrôle Programmes de gestion
Besoins de communication	Prévisions de communication, Enquêtes des réseaux et informatique Fourniture de services et de systèmes Etudes d'impact	Sites et modèles spécifiques Stratégies d'investissement	Etudes d'impact Utilisation du sol arrangements	Suivi et contrôle continu
Paysage	Enquêtes de ressources et d'utilisation du sol Etudes et analyses de l'environnement naturel	Protection et développement du paysage	Conception paysagère et projets d'aménagement de sites	Mesures de protection de l'environnement et contrôle
Protection de la nature	Etudes des environnements naturels et construits Etudes et analyses des environnements naturels	Désignation des zones protégées Projets de protection Politiques de protection	Plans de protection pour les environnement naturels et humains	Encouragements financiers Utilisation du sol et contrôle du développement
Loisirs et tourisme	Etudes techniques Prévisions des demandes Etudes d'Impact	Plan de croissance potentiel Stratégies d'investissement Programmes récréationnels Programmes touristiques	Stratégies topologiques Aménagement de sites	Initiatives Plans de gestion
Aspects légaux	Codes des législations et des réglementations Questions de dédommagement Coordination des expertises techniques	Plans de développement intégré	Attribution des budgets en fonction des objectifs	Procès Tribunaux Enquêtes Participation du public

Note : La gamme des activités couverte par la profession varie selon le pays membre de l'UE. Dans chaque pays membre, les urbanistes peuvent choisir individuellement de se spécialiser dans différents types d'activités.

ANNEXE B: FORMATION DE L'URBANISTE

1. L'Annexe B constitue le cadre de formation minimum de l'Urbaniste européen. La formation de l'Urbaniste a pour but de lui faire acquérir et de maintenir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession définie dans l'Annexe à (Nature et étendue des activités de l'Urbaniste) et l'Annexe C (Devoirs professionnelle de l'Urbaniste). La mise en application et les modalités transitoires sont à définir par les institutions concernées.

2. Le Statut et les Compétences de l'Urbaniste requièrent une formation visant à développer la capacité d'identifier des situations, d'énoncer des diagnostics, et de formuler des solutions grâce à l'assimilation de connaissances interdépendantes d'ordre physique, spatial, technique, social, culturel, économique et politique, par la compréhension du processus global de l'aménagement du territoire et des disciplines et professions connexes dans leurs contributions à celui-ci, et par l'initiation à l'analyse, à la synthèse, à la prospective, à la programmation, à la création, à la conception et à la gestion.

3. Le Contenu de la Formation doit

- s'étendre aux différentes échelles spatiales et aux différents termes dans le temps,
- concerner les différents contextes et milieux de vie (rural, urbain, économiquement développé ou non),
- évaluer et intégrer les nouvelles pratiques et techniques professionnelles,
- se composer d'une formation académique et d'un stage de pratique professionnelle,
- comprendre l'étude du champ de l'Urbanisme et des contributions faites à l'Urbanisme par les disciplines et professions connexes,
- englober un tronc commun minimum de formation qui définit le niveau et la qualité minimum de cette formation, et qui sera adapter progressivement par le Conseil.

4. La Structure d'Organisation de la Formation

- La formation est de niveau universitaire.
- La formation est organisée dans le cadre :-
* d'un cycle d'études undergraduate (1^{er} et 2^e cycle) et comprend un minimum de 6 ans de formation, soit 4 ans de formation académique à temps plein ou équivalent et 2 ans d'expérience professionnelle inclus dans la formation, ou respectivement 5 ans et 1 an; ou
* d'un cycle d'études postgraduate (3^e cycle) et comprend un minimum de 4 ans de formation, soit 2 ans de formation académique à temps plein ou équivalent et 2 ans d'expérience inclus dans la formation
- Les contributions des disciplines connexes à l'Urbanisme sont intégrées à la formation des Urbanistes pendant toute la durée des études au sein des programmes de cours, des professeurs, et dans le cas des études postgraduate, des étudiants.
- Les professionnels sont intégrés dans l'enseignement pour réaliser un équilibre entre théoriciens et praticiens au sein du corps professoral.
- Les établissements d'enseignement ont, en outre, pour tâche de développer la recherche académique dans le domaine de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire.

5. La Spécialisation de l'Urbaniste dans un domaine particulier de l'Urbanisme se réalise

- soit antérieurement à ses études en Urbanisme (postgraduate)
- soit postérieurement à ses études en Urbanisme (undergraduate)
- soit de manière complémentaire durant ses études en Urbanisme.

6. Les Formations de Nature Complémentaire dans le domaine de l'Urbanisme sont organisées pour

- la formation continue de l'Urbaniste
- la formation des techniciens chargés d'assister l'Urbaniste
- la sensibilisation des professions connexes à l'Urbanisme.

SUPPLEMENT A L'ANNEXE B DE LA CHARTE EUROPEENNE DES URBANISTES TRONC COMMUN DES PROGRAMMES DE FORMATION DES URBANISTES

Le CEU précise le tronc commun minimum de formation requis pour préparer à l'exercice de la profession d'urbaniste.

Ce tronc commun fait partie intégrante de l'Annexe B à la Charte Européenne des Urbanistes: il est un élément fondamental de la profession d'urbaniste en Europe. Il est exprimé volontairement dans un langage, et dans un ordre destinés à en permettre l'interprétation pédagogique différenciée par les différents Instituts et établissements de formation des urbanistes en Europe, selon leurs orientations spécifiques.

1. DE LA COMPREHENSION DU MILIEU

La perception et la compréhension du milieu: physique, naturel, humain, social, économique, technologique, bâti. La connaissance et la compréhension des traditions et des mécanismes qui régissent le développement, la vie sociale, la production et l'usage de l'espace, les mécanismes d'évolution des milieux naturels, et de la qualité de l'environnement. Les principes du développement durable. La compréhension des besoins de la personne.

2. DE LA THEORIE ET DE LA METHODOLOGIE

Histoire et philosophie; Théorie; Logique d'acteurs; Notions d'espace; Notions de temps. Politiques urbaines, aménagement du territoire, et urbanisme: marges de manœuvre, analyses, synthèses, propositions. Méthodologies: analyse, synthèse, proposition/création/conception, médiation, mise en œuvre, gestion, évaluation. Choix et conception d'outils appropriés pour agir sur les mécanismes et sur les stratégies d'acteurs. Evaluation des contributions interdisciplinaires et méthodes d'évaluation continue des politiques publiques. Apprentissage de la recherche, et introduction à la prise en compte du temps et des rythmes dans l'évolution des établissements humains.

3. DU CADRE INSTITUTIONNEL

Législation et Administration de l'urbanisme: signification et cadre juridique des pratiques locales, et les règles de l'économie locale; compréhension et analyse pédagogique des différences entre pays. Connaissance et compréhension de l'imbrication des différents niveaux: national, régional, local, et de leurs spécificités propres. Connaissances générales sur les sources statistiques, sur les données financières principales, et sur les indicateurs exploitables (humains, physiques, économiques).

4. DES TECHNIQUES ET DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES:

* Montrer la spécificité des méthodes: Identification des besoins; Prospective et anticipation des besoins - stratégies. Formulation du projet et simulations/évaluation des résultats; Capacité de travailler en équipes interdisciplinaires; Relations avec la population; Médiation des conflits; Fondements du Droit appliqué; Gestion et coordination des processus d'aménagement. Production de plans. Aménagement des sites.

* Apprendre les notions d'esthétique et acquérir les bases du travail de conception: Art Urbain; Plans d'urbanisme. Plans d'aménagement.

* Techniques d'expression: Mode, contenu, et transmission des concepts aux autres acteurs professionnels, à la population, aux centres de décision. Moyens d'expression (oraux, graphiques, écrits, informatiques).

5. DES MATIERES PROFESSIONNELLES

Mise en évidence des connaissances, des attitudes et des savoir faire spécifiques aux urbanistes; Responsabilité de l'urbaniste; Ethique/Responsabilité/Hiérarchie; Statuts d'exercice; Déontologie; Evolution des critères de reconnaissance professionnelle; Organisation professionnelle.

[Texte arrêté par l'Assemblée Générale du C.E.U. le 17 novembre 1995 à Athènes]

ANNEXE C: DEVOIRS PROFESSIONNELS

1. Les Urbanistes professionnels doivent se comporter de manière à garantir la bonne réputation de la profession en général et de leur Institut ou Association en particulier. Ils doivent respecter et défendre l'éthique et les règles professionnelles en vigueur dans les divers Instituts et Associations de chacun des Etats membres dans lesquels ils remplissent leur mission.

2. Chaque Institut ou Association rédige le détail de ses propres règles de conduite professionnelles et ce, dans le cadre des principes énoncés ci-dessous que tous les Urbanistes professionnels, appartenant à un Institut ou une Association des Etats membres de la Communauté Européenne signataire de l'Accord, doivent respecter.

a) Compétence Prendre les moyens nécessaires et raisonnables pour entretenir leur compétence professionnelle en tout moment, et ce en prenant connaissance des orientations émises par leur Institut ou leur Association. Les Urbanistes doivent s'assurer qu'ils sont bien informés des besoins de la société dans sa globalité et dans la diversité des disciplines.

b) Responsabilité Intervenir toujours dans l'intérêt de son donneur d'ordres (mandant, employeur ou client), tout en considérant que l'intérêt public doit rester prédominant. Rendre compte et mettre en évidence tout renseignement utile connu, ainsi que les enjeux et les risques prévisibles dans l'action envisagée.

c) Intégrité Honorer la confiance de son donneur d'ordres (mandant, employeur ou client). Ne pas faire mauvais usage des renseignements dont les Urbanistes professionnels disposent de manière privilégiée. Eviter les confusions d'intérêt, et particulièrement la situation d'être juge et partie, en s'assurant que toutes les propositions qu'il formule soient conformes à la bonne foi et aux savoir-faire professionnels.

d) Confraternité Chercher à éviter et à éliminer toutes formes de discrimination. Ne compter que sur la valeur professionnelle pour obtenir de nouvelles missions; ne pas chercher à évincer un confrère; informer systématiquement dès les premières démarches tout confrère qui serait intervenu précédemment sur le même sujet avec le même type de mission. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres Urbanistes autant que de besoin. Lorsqu'il est employeur, permettre à ses collaborateurs de parfaire leurs connaissances, d'épanouir leurs capacités et d'accroître leur expérience et leur savoir-faire, en permettant l'identification de leur contribution.

e) Rapports avec les autres professions Reconnaître la spécificité des professions connexes, rechercher leur collaboration et recourir à leurs spécialités selon la nature de la mission.

f) Rémunération N'accepter pour rémunération de son travail que des honoraires, des appointements ou un salaire, selon les barèmes appliqués, éventuellement publiés par leur Association ou leur Institut Professionnel, à l'exclusion de toute autre remise ou commission; les Urbanistes exerçant à titre honoraire peuvent renoncer à être rémunérés.

g) Publicité Lorsqu'elle est autorisée, la publicité doit être honnête, mesurée, courtoise envers les concurrents, et être basée sur des références effectives sans autres intérêts commerciaux.

3. Chaque Association ou Institut Professionnel est responsable de l'observation par ses membres des règles énoncées ci-dessus.

Annexe 2.4 : Signes de visibilité du champ de l'urbanisme

Grand prix de l'urbanisme :

Le Grand Prix de l'Urbanisme a été créé en 1989 et distingue chaque année une personnalité reconnue par ses pairs. Décerné par un jury international, il valorise l'action des professionnels auxquels revient la charge complexe de contribuer à fabriquer au quotidien la ville. Il donne ainsi l'occasion chaque année de débattre sur l'urbanisme et la ville et fait émerger les préoccupations contemporaines, les attentes et des pistes de travail pour l'avenir de la ville.

www.equipement.urbanisme.gouv

2009	François Ascher	Economiste Urbaniste
2008	David Mangin	Architecte Urbaniste
2007	Yves Lion	Architecte Urbaniste
2006	Francis Cuillier	Urbaniste Economiste Géographe
2005	Bernard Reichen	Architecte Urbaniste
2004	Christian de Portzamparc	Architecte Urbaniste
2003	Michel Corajoud	Paysagiste
2002	Bruno Fortier	Architecte Urbaniste
2001	Jean-Louis Subileau	Architecte Urbaniste
2000	Alexandre Chemetoff	Architecte Paysagiste
1999	Philippe Panerai	Architecte Urbaniste
1998	Christian Devillers	Architecte
1993	Bernard Huet	Architecte Urbaniste
1992	Antoine Grumbach	Architecte
1991	Jean Dellus	Urbaniste
1990	Jean-François Revert	Architecte Urbaniste
1989	Michel Steinebach	Urbaniste

Emissions thématiques :

Entre autres, Metropolis (R. Manzoni) sur Arte et Métropolitains (F. Chaslin et T. Paquot) sur France Culture.

Revues :

Urbanisme : 1932, soutenue par la Caisse des Dépôts
Annales de la Recherche Urbaine : 1979, à l'initiative du PUCA, du MEDAD et du Ministère du Logement et de la Ville
Projet Urbain : DGUHC
Premier Plan : PUCA

CNU :

Le Conseil national des universités (CNU) est l'instance nationale qui se prononce sur les mesures relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférence) de l'Université française. Il est composé de groupes, eux-mêmes divisés en sections ; chaque section correspond à une discipline.

La section 24 est celle de l'« Aménagement de l'espace – Urbanisme ».

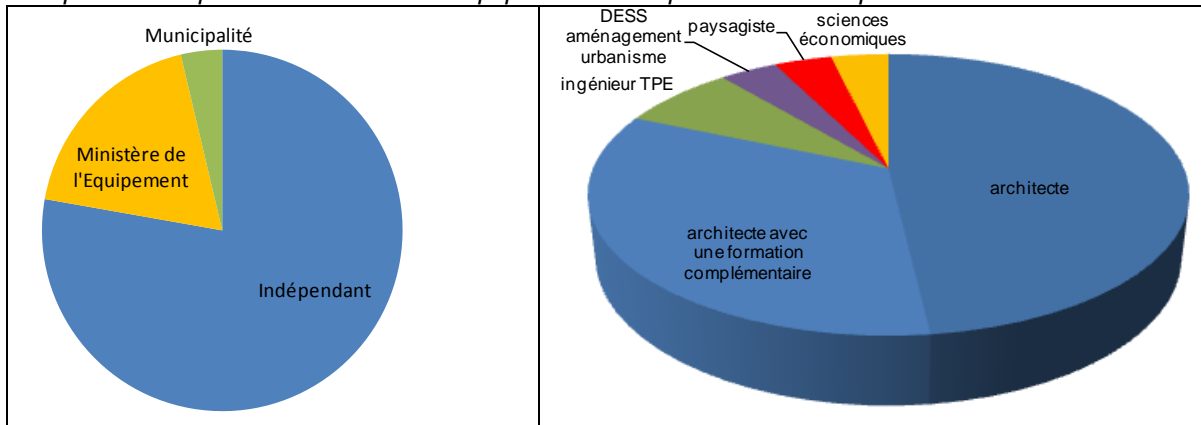
Palmarès des jeunes urbanistes :

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, 2005, Première session (Directeur de Publication : Alain Lecomte, 2005, 90p.)

« Le palmarès national des jeunes urbanistes répond à plusieurs objectifs :

- promouvoir des équipes de jeunes urbanistes ;
- aider le maître d'ouvrage à repérer de jeunes professionnels de talent ;
- valoriser des travaux exemplaires dans les trois grands domaines de l'urbanisme que sont l'urbanisme stratégique, la conception urbaine et la conduite de projet » p.11

Les quatorze équipes lauréates rassemblent vingt-sept participants (sept femmes, vingt hommes), dont la moyenne d'âge est de 38 ans. Vingt-deux sont architectes (parmi eux, neuf ont une formation complémentaire en urbanisme ou un concours), deux sont ingénieurs TPE, un possède un DESS en aménagement et urbanisme, un est paysagiste et un est diplômé en sciences économiques. Parmi les participants, vingt et un sont installés en indépendant (exercice libéral), cinq travaillent pour le Ministère de l'Équipement et un pour une municipalité.



Journée Mondiale de l'urbanisme :

L'organisation internationale de la journée mondiale de l'urbanisme a été fondée en 1949 par le professeur Carlos Maria della Paolera de l'Université de Buenos Aires afin de faire croître l'intérêt du public et des spécialistes pour l'urbanisme, tant à l'échelon local qu'à l'étranger. La journée est soulignée chaque année par l'Association internationale des urbanistes dont le siège social est situé à La Haye aux Pays-Bas (d'après l'Institut Canadien des Urbanistes).

Journées Vivre les villes :

« Vivre les villes, à la découverte de l'architecture et de l'urbanisme de votre ville » est une opération de sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme menée sous l'égide de trois ministères :

- le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire,
- le ministère du Logement et de la Ville,
- le ministère de la Culture et de la Communication.

L'opération met en valeur des réalisations architecturales, urbaines et paysagères exemplaires par le biais d'un programme de visites guidées, à pied, en bus, à vélo, animées par des professionnels. Ces visites sont complétées par des conférences, des débats, des expositions, etc.

Une rapide lecture des affiches montre la difficulté à positionner le rôle de l'urbaniste dans la réflexion sur les villes (dans la première affiche -2004-, ils sont en périphérie, contrairement aux architectes et aux ingénieurs qui occupent le centre de la carte et de l'affiche) et le foisonnement d'acteurs qui sont associés à la pratique professionnelle sur la ville. Par ailleurs, les dernières affiches livrent un ensemble de concepts (citoyen, développement durable), qu'il est possible de comprendre comme les bases de la définition de la ville et des principes de son organisation.

VIVRE LES VILLES

À LA DÉCOUVERTE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME DE VOTRE VILLE

du 14 au 17 octobre 2004

À l'initiative de la direction de l'architecture et du patrimoine avec la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, avec le concours et la participation des Centres de diffusion de l'architecture, du Conseil national et des Conseils régionaux de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, pour l'architecture, l'urbanisme et l'environnement, des Directions régionales des affaires culturelles, des Directions régionales et départementales de l'équipement, des Écoles d'architecture, des Fonds régionaux d'art contemporain, des Maisons de l'architecture, des Services départementaux de l'architecture et du patrimoine, des Villes et pays d'art et d'histoire, ainsi que de nombreuses collectivités territoriales et associations.

ESPACE PRESSE
TÉLÉCHARGEZ DES VISUELS POUR L'IMPRESSION
POSSIBLE DE PRESSE

PRÉSENTATION PROGRAMME CONTACTS ORGANISATEURS PARTENAIRES

ARCHIBUS

LE COURRIER la gazette LE MONITEUR

Culture 2000

galod

VIVRE LES VILLES

À LA DÉCOUVERTE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME DE VOTRE VILLE

DU 16 AU 19 MARS 2006

FILMS D'ARCHITECTURE
EXPOSITIONS
VIVRES D'ARCHITECTURE
ARCHITECTES
DEBATS
PORTES OUVERTES
CONFÉRENCES
PRIX ET PALMARES
QUARTIERS
GUIDES INVENTAIRES
PROMENADES URBAINES
EXHIBITIONS
ÉLÉMENTS
VILLES ARCHITECTURALES
ATELIERS D'ENFANTS
LECTURES

Tous les programmes sur le site www.vivrelesvilles.fr
0 800 71 37 37

TROIS JOURS POUR DEVENIR CITADIN-CITOYEN

VIVRE LES VILLES 16/18 MARS

VIVRE LES VILLES

À LA DÉCOUVERTE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME DE VOTRE VILLE

www.vivrelesvilles.fr

Ministère de l'Égalité et du Développement Territorial
Ministère de l'Énergie, de la Coopération internationale et du Développement
Ministère des Transports, de l'Équipement et de la Mer
Ministère de la Culture, de l'Industrie et du Commerce

VIVRE les VILLES

À la découverte de l'architecture et de l'urbanisme de votre ville

LES 27-28-29 JUIN 2008

3 JOURNÉES AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE:

PROMENADES URBAINES
VISITES ARCHITECTURALES
EXPOSITIONS
CONFÉRENCES ET DÉBATS
ATELIERS PÉDAGOGIQUES
PORTES OUVERTES...

LE COURRIER la gazette LE MONITEUR

www.vivrelesvilles.fr
0 800 570 530

Ministère de l'Égalité et du Développement Territorial
Ministère de l'Énergie, de la Coopération internationale et du Développement
Ministère des Transports, de l'Équipement et de la Mer
Ministère de la Culture, de l'Industrie et du Commerce

